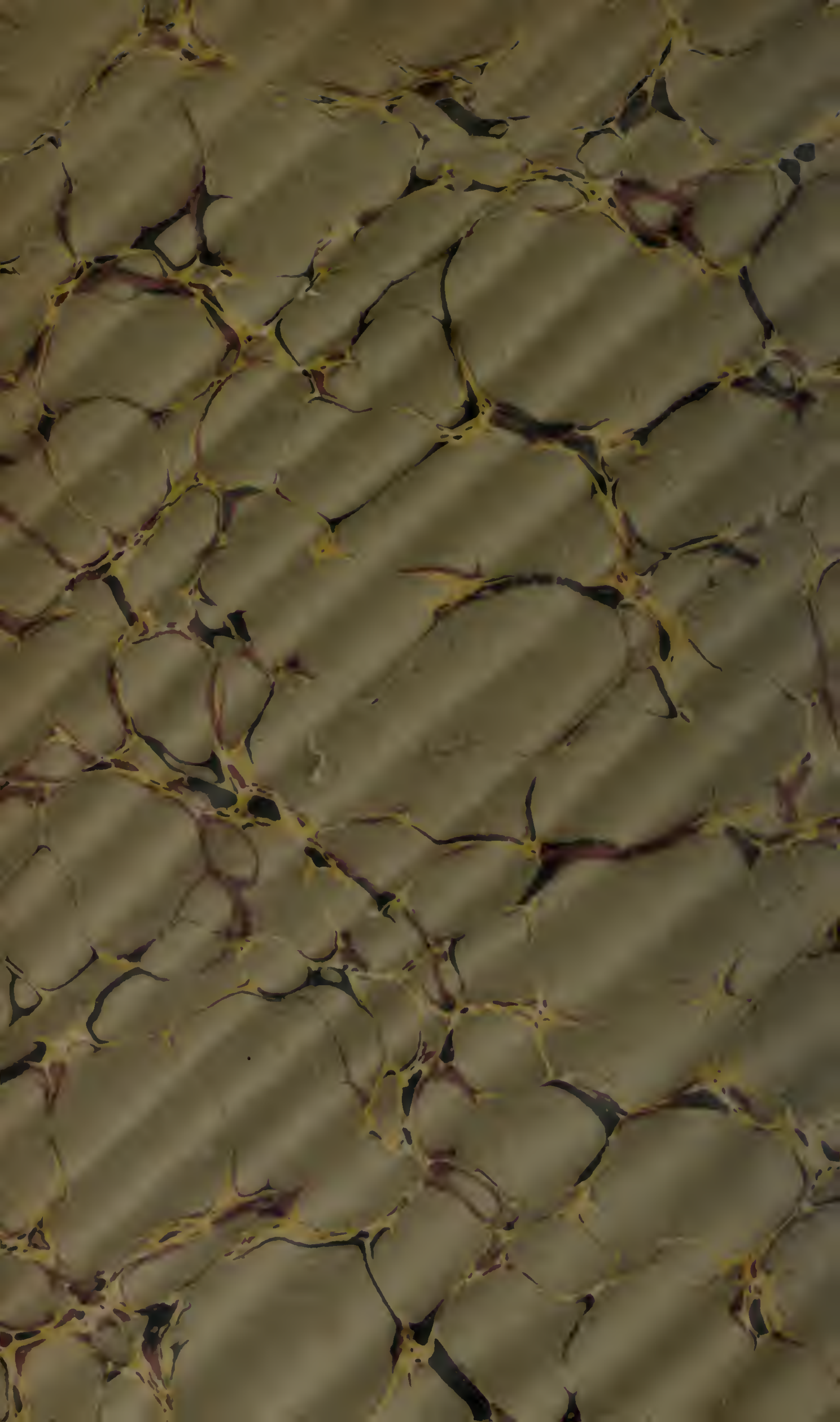
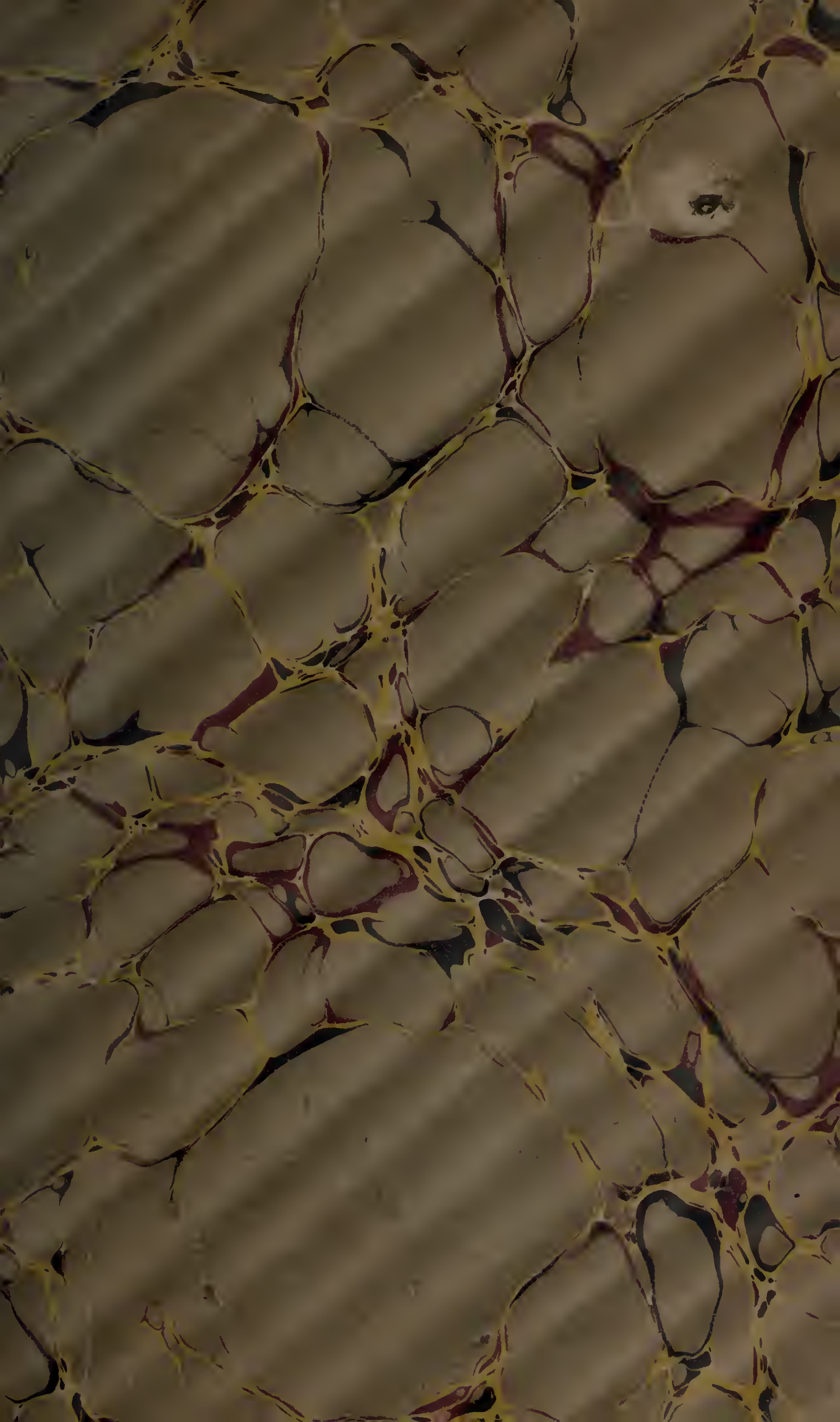

3 1761 07274666 2





JOURNAL

DU

MARQUIS DE DANGEAU

AVEC LES ADDITIONS

DU DUC DE SAINT-SIMON

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

JOURNAL

DU

MARQUIS DE DANGEAU

PUBLIÉ EN ENTIER POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

MM. EUD. SOULIÉ ET L. DUSSIEUX

AVEC LES

ADDITIONS INÉDITES

DU

DUC DE SAINT-SIMON

PUBLIÉES

PAR M. FEUILLET DE CONCHES

TOME DIX-HUITIÈME

1719 — 1720

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE, LIBRAIRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, N° 56

1860

JOURNAL

DU

MARQUIS DE DANGEAU

AVEC LES ADDITIONS

DU DUC DE SAINT-SIMON.

ANNÉE 1719.

Mercredi 1er *mars.* — Il y eut comédie chez le roi. — Le bruit avoit couru qu'il y auroit du changement au commencement de ce mois sur les monnoies; mais il n'y en a point eu *. — Le prince de Cellamare est parti enfin de Blois; il doit arriver le 4 à Poitiers, et de là continuer son voyage en Espagne. M. du Liboy l'accompagne toujours et l'accompagnera jusqu'à la frontière. — On a donné à M. l'abbé Dubois la belle abbaye de Bourgueil, qu'avoit M. l'abbé de Louvois. — Les actions sur le Mississipi sont en grande réputation ; on regarde présentement cette affaire comme très-avantageuse pour ceux qui y ont mis, et on offre à beaucoup de gens, qui n'y ont mis que des billets d'État, de les rembourser en argent comptant à fort peu de perte, car on leur propose quatre-vingt-seize pour cent.

* On traite ici les finances avec le même silence que la Constitution. Des volumes in-folio ne suffiroient pas en seules notes sur ces deux matières. Elles sont d'ailleurs si connues et tant de gens en ont écrit, qu'on a cru s'en pouvoir tenir à n'en rien expliquer.

Jeudi 2. — Le conseil des parties ne tient d'ordinaire que les samedis; mais comme il y a beaucoup d'affaires pré-

sentement, on le tient fort souvent aussi le jeudi et il y en eut un il y a huit jours et un aujourd'hui. — M. de Mortemart *, gouverneur du Havre, a vendu ce gouvernement au duc de Saint-Aignan, oncle de feue madame de Mortemart, sa femme, qui lui en donne 400,000 francs; ce gouvernement vaut près de 34,000 livres de rente. — On dit que le roi Jacques, qu'on appelle le prétendant, est parti de Rome, et qu'il va s'embarquer à Livourne pour passer en Espagne; d'autres croient qu'il va à Inspruck pour épouser la princesse Sobieska; tout cela est fort incertain.

* Le duc de Mortemart s'appliqua à ruiner sa fortune avec la même suite d'un ambitieux à la faire. Piqué de ce qu'un lieutenant de roi, autre que celui qu'il demandoit, fût nommé pour le Havre, il en vendit le gouvernement. Il ne tint pas à lui qu'il ne se défit aussi de sa charge de premier gentilhomme de la chambre, et même pour rien, qui l'eût bien voulu [*sic*]. Enfin on voit l'usage qu'il a su faire de tout ce qu'il a eu de père et de beau-père, et la situation unique où il s'est mis, et pourquoi.

Vendredi 3. — L'affaire de milord Stairs avec les princes du sang sur le cérémonial ne prend point le train de s'accommoder; les autres ambassadeurs approuvent son procédé en de certaines choses; mais ils le blâment sur ce qu'il en a trop fait pour M. le duc de Chartres, qui n'étant que prince du sang, ne doit pas avoir d'autre traitement que les autres princes du sang. — M. de Court, sous-gouverneur de M. le duc de Chartres, et qui a longtemps servi dans la marine avec beaucoup de réputation, a obtenu une place dans le conseil, qui se tient toujours chez M. le comte de Toulouse. — Voici les noms de tous les nouveaux colonels d'infanterie que l'on sait déjà, quoique la promotion ne soit pas déclarée : Rambures, Navarre ; Maulevrier, Piémont ; Torcy, Royal ; Fénelon, Poitou ; Marcieu, Royal-vaisseaux ; Mole, Bretagne ; Houdetot, Artois ; Montrevel, Rouergue; d'Antiny, Boulonnois; Mirepoix, Saintonge; Maupeou, Bigorre; la Ferté, la Mar-

che; d'Avarey, Nivernois; Montfort, Perrin; Malauze, Agenois; Fimarcon, Bourbon.

Samedi 4. — M. le duc d'Orléans a fait un don au grand prieur sur les loteries qui se tirent tous les mois à Paris; on croit que cela lui vaudra 20 ou 30,000 écus par an. — On dit que le roi Jacques est arrivé à Livourne où il s'embarque; il a avec lui le duc de Marr et le fils aîné du feu duc de Perth. On croit que ce prince va passer en Espagne et qu'il ira débarquer à Barcelone. — La promotion des officiers généraux est réglée; mais elle ne sera publique que lundi. On ne laisse pas de savoir déjà tous les colonels; j'ai écrit ceux de l'infanterie, voici ceux de la cavalerie : Lavinière, Dauphin-étranger; Ségur, Orléans; chevalier de Lorraine, Heudicourt; Cayeux, Aubusson; prince de Bouillon, la Trémoille; Montrevel, Marcillac; duc de Brissac, Bouzols; comte de Roye, Marteville; et le marquis de Préval, mestre de camp du régiment Colonel-général des dragons.

Dimanche 5. — M. le duc d'Orléans lut le matin aux princes du sang la liste de la promotion. M. le comte d'Évreux, colonel général de la cavalerie, Coigny, colonel général des dragons, Biron qui est chargé présentement de toutes les affaires de l'infanterie, et M. le Blanc, secrétaire d'État de la guerre, assistèrent à cette lecture. Il y eut conseil de régence l'après-dînée, où l'on ne parla point de la promotion; mais beaucoup des nouveaux maréchaux de camp et des nouveaux brigadiers le savent déjà, et demain, après le conseil de régence, on aura les listes de la promotion. — Le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, a obtenu une pension de 20,000 livres*. — M. de Bournonville épouse mademoiselle de Guiche, à qui le duc son père donne 200,000 francs, et madame de Beaumanoir, tante de la demoiselle, lui en donne 50,000; on compte que M. de Bournonville a 50,000 livres de rente.

* Le duc de Tresmes, comme gouverneur de Paris, avoit un jeu public dans une maison qu'il louoit pour cela, et dont il tiroit fort gros.

Il l'avoit prétendu comme un droit depuis qu'il en avoit vu d'autres s'établir par licence, et quelques-uns par permission depuis la régence. Ces jeux étoient devenus des coupe-gorges qui excitèrent tant de cris publics qu'ils furent tous défendus, et celui du duc de Tresmes comme les autres, ce qui lui valut ce dédommagement de pension. Il ne laissa pas de s'en introduire quelques-uns de temps en temps, mais plus modestement. La régence finie, et tout ayant changé de face sous un nouveau gouvernement, madame de Carignan arrivée et point du tout oisive, obtint un jeu à l'hôtel de Soissons. Sur cet exemple le duc de Tresmes prétendit et obtint le rétablissement du sien, et le rare fut qu'il ne laissa pas de conserver la pension de 20,000 livres qu'il n'avoit eue que pour le lui ôter.

Lundi 6. — Il y eut comédie chez le roi, et il y en aura encore samedi pour la dernière fois du carême. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Voici la liste des officiers généraux qui viennent d'être faits :

Lieutenants généraux.

MM. le marquis de Polignac.
Le comte de Lille, commandant à Lille.
De Permangle, gouverneur du Fort-Louis du Rhin.
De la Vierue, gouverneur de Nîmes.
De Pelleport, gouverneur de Mont-Louis.
Des Fourneaux, gouverneur de Belle-Isle.

Maréchaux de camp.

MM. de Clodoré, gouverneur de Villeneuve-les-Avignon.
De Trecesson, colonel du régiment d'Agenois.
Marquis de Chabanais.
Tardif, ingénieur.
De Brilhac, capitaine de grenadiers au régiment des gardes françoises.
De Bussy.
Marquis de Saumery, } cornettes des chevau-légers de la
Marquis du Poulpry, } garde.
Marquis de Merinville, capitaine lieutenant des gendarmes de la reine.
De Verneuil du Rozel, mestre de camp d'une brigade du régiment royal des carabiniers.

MM. Comte de Gacé, mestre de camp du régiment Dauphin-étranger cavalerie.

Comte de Vertus, enseigne des gendarmes de la garde.

Dauger, ci-devant major de la gendarmerie.

De Berville, mestre de camp du régiment du colonel général des dragons.

Marquis de Neufchelles, lieutenant des gardes du corps.

De Vernassal, Paris-Fontaine, } enseignes des gardes du corps.

Comte d'Aubusson, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.

De Tarneau, inspecteur général de cavalerie.

La Bastie-Vercel, enseigne des gardes du corps.

Marquis d'Heudicourt, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.

Marquis de Saumery, envoyé extraordinaire en Bavière.

Duc de la Trémoille, premier gentilhomme de la chambre.

La Billarderie, Garagnols, } lieutenants des gardes du corps.

De Beaujeu.

De Verseilles.

De Marteville.

De Jouy, mestre de camp du régiment d'Orléans.

Marquis de Saint-Chamànt, enseigne des gardes du corps.

De Marcillac, mestre de camp.

Marquis de Bonnas de Gondrin.

De Caubons.

De Marbeuf, mestre de camp de dragons.

Tourotte.

Freville, ingénieur.

Fontaine.

Reding, capitaine aux gardes suisses.

Margeret, De Villiers, De Montgon, } capitaines au régiment des gardes françoises.

Le comte de Gassion, colonel du régiment de Navarre.

Marquis de Volvire, sous-lieutenant des gendarmes de la garde.

Chevalier de Givry, colonel du régiment de la Marche.

MM. Marquis de Montal, colonel du régiment de Poitou.
De Collandre, colonel du régiment royal des Vaisseaux.
Comte de Guitaut, colonel du régiment de Rouergue.
Marquis de Laval-Montmorency, colonel-lieutenant du régiment de Bourbon.
Comte de Lannion, colonel du régiment de Saintonge.
Marquis de Fervacques, colonel du régiment de Piémont.
Comte d'Aubigné, colonel du régiment Royal.
Berthelot, colonel du régiment de Bretagne.
Lachau-Montauban.
Comte de Bouzols, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.
Marquis de Crécy, colonel du régiment de Boulonnois.
Skelton.
De Balincourt, colonel du régiment d'Artois.
De la Billarderie, aide-major des gardes du corps.
Chevalier de Velleron, enseigne.
Chevalier de Livry, colonel du régiment de Nivernois.
Marquis d'Ancenis, capitaine de l'une des compagnies des gardes du corps.
D'Arifax, enseigne de la première compagnie des mousquetaires.
O'Brien, colonel d'un régiment d'infanterie irlandoise.
Saint-Morel, lieutenant-colonel du régiment de Poitou.
De Curty, lieutenant-colonel du régiment de Provence.
La Devèze, lieutenant-colonel du régiment Royal-artillerie.
De Roissy, major général.
Saint-Perrier, lieutenant d'artillerie.
Favart, ingénieur.
De Vallière, capitaine de la première compagnie des mineurs.
De Châtillon, mestre de camp général de la cavalerie.

Brigadiers d'infanterie.

MM. de Machet,
Salis,
Dumont de Gaudens,
Chevalier d'Erlach,
} capitaines au régiment des gardes suisses.

De Montarant, capitaine au régiment des gardes françoises.

MM. De Reynold-Beviés, capitaine au régiment des gardes suisses.
Marquis de Lassay, colonel du régiment d'Enghien.
Chevalier de Saint-Germain-Beaupré,
De Nuaillé, } colonels d'infanterie.
De Turbilly,
Marquis de Roussille,
Marquis de Maubourg, inspecteur géneral d'infanterie.
De Louvigny, colonel d'un régiment d'infanterie.
Comte de Tavannes, colonel d'infanterie.
Comte de Froulay, colonel du régiment Royal-Comtois.
D'Orçay, capitaine au régiment des gardes françoises.
Des Issarts-Castelet, colonel d'infanterie.
Marquis de Ménars, colonel du régiment de Santerre.
De Maisontiers, colonel d'infanterie.
Marquis de Casteja, colonel du régiment de Tournesis.
Marquis de la Raimbaudière, } colonels d'infanterie.
Marquis de Chalmazel,
De Montmorency, colonel du régiment de Bresse.
Marquis d'Houdetot, } colonels d'infanterie.
Marquis de Mézières,
Du Metz, colonel du régiment de Vexin.
Marquis d'Antragues, } colonels d'infanterie.
Marquis de Durfort-Boissière,
Le baron d'Eltz.
De Terlaye, capitaine au régiment des gardes françoises.
De Gensac, colonel d'un régiment d'infanterie.
Comte de Palastron, inspecteur général d'infanterie et colonel du régiment de la Couronne.
La Gervaisais, colonel d'un régiment d'infanterie.
De Paris, } capitaines au régiment des gardes françoises.
De Clisson,
Le chevalier de Tessé, colonel du régiment de Champagne.
D'Hérouville, } colonels d'infanterie.
D'Artaignan,
De Lutteaux, colonel du régiment de Beaujolois.
Comte de Middelbourg, colonel du régiment de la Marine.
Marquis de Soyecourt, colonel du régiment de Bourgogne
D'Égrigny, colonel d'infanterie.

MM. De Villennes, colonel du régiment de Médoc.
Chevalier de Miromesnil, colonel du régiment de Quercy.
Phelippes, colonel du régiment de Limousin.
Chevalier de Lannion, colonel d'infanterie.
Marquis de Meuse, colonel d'un régiment d'infanterie.
De Creil, colonel du régiment de Bassigny.
Laubanie, colonel d'infanterie.
D'Audiffret, capitaine au régiment des gardes françoises.
De Dampierre, colonel d'infanterie.
Marquis de Nogaret, commandant dans le Lavaunage en Languedoc.
Chevalier de Ray, colonel du régiment de Vivarois.
De Mison, colonel du régiment de Flandre.
La Villemeneust, colonel du régiment d'Orléans.
De Butkeley de Chevilly, capitaine au régiment des gardes françoises.
La Javelière, D'Argenson, } colonels d'infanterie.
Comte de Lesparre, colonel du régiment de Bourbonnois.
Chevalier de Reymond, colonel d'infanterie.
De Châteauneuf, colonel du régiment royal la Marine.
Chevalier de Montviel, inspecteur général d'infanterie et colonel du régiment de Dauphiné.
Marquis de Boissieux, colonel du régiment des Landes.
De la Rivière, colonel d'infanterie.
Duc de Tallard, colonel d'un régiment d'infanterie.
O'Donnel, colonel d'infanterie.
De la Combe, lieutenant-colonel du régiment du prince de Pons.
La Devèze, colonel d'infanterie.
Lenck, colonel d'un régiment d'infanterie allemande.
Le marquis d'Estampes, capitaine des gardes du corps de M. le duc d'Orléans et colonel du régiment de Chartres.
Marquis de Danois, colonel d'infanterie.
De Rambion, major du régiment de Bassigny.
Du Planty, colonel d'infanterie.
De Coucy, lieutenant-colonel du régiment de Touraine.
D'Eppeville, Chevalier de Conflans, } colonels d'infanterie.

MM. D'Esclavelles, commandant le second bataillon du régiment du roi.
De Bombelles, colonel d'infanterie.
Lamotte la Pérouze, colonel du régiment de Blaisois.
De Saint-Martin de Bossuge, lieutenant-colonel du régiment de Vivarais.
De Gisars, lieutenant-colonel du régiment de Chartres.
Marnezia.
Du Barry, lieutenant-colonel du régiment d'Anjou.
Lamotte-Guillier, lieutenant-colonel du régiment Royal-Comtois.
Dantremaux, lieutenant-colonel du régiment de Bacqueville.
Nocey, lieutenant-colonel du régiment de Vermandois.
D'Aiguille, lieutenant-colonel du régiment de Bourbonnois.
Lacger, lieutenant-colonel du régiment d'Auvergne.
Rambion, lieutenant-colonel du régiment de Bassigny.
De Beauvoir, lieutenant-colonel du régiment d'Enghien.
De Châteaubourg, lieutenant-colonel du régiment de Picardie.
Parisi-Fontaine, lieutenant-colonel du régiment royal la Marine.
La Maselière, lieutenant-colonel du régiment royal des Vaisseaux.
Montmiral, lieutenant de roi de Strasbourg.
Caussade, lieutenant-colonel du régiment de Beaujolois.
Châtillon, lieutenant-colonel du régiment de Champagne.
Limbeuf, lieutenant-colonel du régiment de Vendôme.
De Graves, lieutenant-colonel du régiment de Condé.
Dadoncourt, lieutenant de roi de Bayonne.
De Fretteville.
Le chevalier de Lilliers.
Le marquis de Simiane, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans.
De Quincy,
De Ressons, } lieutenants d'artillerie.
De Jaunay,
Chermont,
Lozières d'Astier, } ingénieurs.

MM. Goulet de Montlibert, Candeau, Tigné,	ingénieurs.

Brigadiers de cavalerie et dragons.

MM. le marquis de Montboissier, premier sous-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires.

De Saint-Pau, enseigne des gardes du corps.

De Canisy, sous-lieutenant de gendarmerie.

Boselli (Scipion), La Ferrière, De Vincelles, D'Osmont,	mestres de camp de dragons.
Dauvet, Matarel,	capitaines lieutenants de gendarmerie.

Marquis de Druy, enseigne des gardes du corps.

Marquis d'Esclainvilliers, mestre de camp.

Marquis d'Orival, mestre de camp du régiment de dragons de la reine.

D'Aremberg, lieutenant-colonel du régiment Royal Allemand.

Marquis de Prie, mestre de camp de dragons.

Comte de Creuilly, mestre de camp du régiment Royal-dragons.

Marquisde Curton, mestre decamp du régiment des Cravattes du roi.

Marquis de Montrevel, Marquis de Saint-Germain-Beaupré, Marquis de Béthune,	mestres de camp de cavalerie.

Comte de Lautrec, mestre de camp de dragons.

De Mareillac, mestre de camp.

Marquis de Castelmoron, capitaine lieutenant de gendarmerie.

Marquis d'Ecquevilly, guidon des gendarmes de la garde.

Marquis de Saint-Chamond, mestre de camp de dragons.

De Cherisey, enseigne des gardes du corps.

De Sainte-Croix, mestre de camp de cavalerie.

Des Cluselles, mestre de camp.

Duplanty, Segonsac,	aides-majors des gardes du corps.

MM. Marquis de Menou, sous-lieutenant de gendarmerie.
Chevalier d'Auger, exempt des gardes du corps.
De Lordat.
D'Avaugour, mestre de camp de cavalerie.
De Valgrand, mestre de camp.
Marquis du Deffant de la Lande, mestre de camp de dragons.
Marquis du Cheylar, mestre de camp.
De Mortemer, Boisot, } mestres de camp.
Germinon, mestrede camp d'un régiment de cavalerie.
Marquis de Bonac, ambassadeur à Constantinople.
La Louvière, mestre de camp.
D'Auvilar.
Marquis d'Épinay, mestre de camp de dragons.
Comte de Roye, Marquis de la Mothe Houdancourt, Marquis de Cayeux, Marquis de Gontaut, } mestres de camp de cavalerie.
Marquis de Montmorency, mestre de camp du régiment du Maine.
Comte de Crécy, maître de la garde-robe de M. le duc d'Orléans.
Marquis du Luc, mestre de camp.
De Louvat, sous-lieutenant de gendarmerie.
Dampierre, Clefmont du Châtelet, } mestres de camp.
Montfrain de Fournez, mestre de camp du régiment de cavalerie du roi.
Marquis de Ségur, mestre de camp.
De Mainville, sous-lieutenant de gendarmerie.
Marquis de Clermont d'Amboise, mestre de camp de dragons.
Maurin de Caussans, mestre de camp de dragons.
Paon, Saint-André la Bastie, } mestres de camp de cavalerie.
De Goas, mestre de camp de dragons.
De Mondeval, exempt des gardes du corps.
Brissac de Grillet, enseigne.

MM. Le chevalier de Langey, exempt.
De Fauvel, enseigne.
De Vauldrey, mestre de camp de cavalerie.
De Conches, mestre de camp de dragons.
Marquis du Palais, lieutenant des gardes du corps.
Chevalier de Matignon, mestre de camp de cavalerie.
De Monteils, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.
De Barbazan, mestre de camp de dragons.
De Saint-Saens, mestre de camp.
Comte d'Avéjan, sous-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires.
Marquis de Tavannes, capitaine lieutenant de gendarmerie.
Comte de Valbelle, sous-lieutenant des gendarmes de la garde.
Marquis de Flamarens, mestre de camp de cavalerie.
Prince de Lambesc, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.
De Chepy, De la Ferronaye, } mestres de camp de régiments de cavalerie.
Marquis de Leyran, mestre de camp.
De Grieu, mestre de camp d'une des brigades du régiment Royal des carabiniers.
La Bazèque, De Campferrant, } mestres de camp de cavalerie.
Marquis du Pont-du-Château, sous-lieutenant de la deuxième compagnie des mousquetaires.
La Noue de Langey, mestre de camp lieutenant du régiment de cavalerie Conty.

Le marquis de Maisontiers-Mérinville a été nommé capitaine lieutenant des gendarmes de la reine, et le chevalier de Pontchartrain sous-lieutenant.

Le marquis de Saulx-Tavannes, enseigne des gendarmes de Flandre.

Le marquis de Vassy, second cornette des chevau-légers de Bretagne.

Le marquis de Tillières, guidon des gendarmes d'Orléans.

Le comte de Clère, second cornette des chevau-légers de Berry.

M. le marquis de Saint-André, guidon des gendarmes de Berry.

Mardi 7. — Le marquis de Benac, qui se battit il y a quelques jours, est mort de ses blessures. On prétendoit que la poudre de sympathie l'avoit guéri, et effectivement sa plaie étoit fermée, et il se levoit; mais tout d'un coup il a perdu tout son sang. Celui contre qui il s'est battu et qu'il n'avoit jamais voulu nommer, sortit de Paris dès le jour même du combat, et il s'est sauvé en Lorraine. — Il y a déjà quelque temps que M. le garde des sceaux et M. le Blanc ne vont plus à la Bastille. — Le marquis de Rothelin, s'étant plaint à M. le duc d'Orléans de n'avoir point été fait brigadier, M. le duc d'Orléans lui répondit : « Ne vous en prenez qu'à vous-même; je vous avois mis sur la liste, mais vous m'écrivîtes une lettre dont je ne fus pas content; et dès que je l'eus reçue, je fis rayer votre nom sur la liste. »

Mercredi 8. — Il y a eu encore une affaire en Bretagne entre le parlement et le maréchal de Montesquiou qui aigrit fort les esprits; on n'en sait pas bien encore la vérité, car le parlement et le maréchal en écrivent fort différemment. — Mimeur*, officier général, et qui étoit fort tombé depuis quelque temps, est mort chez lui en Bourgogne. Il étoit un des quarante de l'Académie. — On mande de Rome que le cardinal Casini, qui avoit été capucin, est mort; il y a présentement huit places vacantes dans le sacré collége. — M. le cardinal de Rohan partit mardi pour aller à Saverne, où il compte de demeurer jusqu'à la Toussaint. — M. le grand prieur a obtenu un don sur les loteries de Paris, qu'il a demandé, dit-on, pour être employé à la rédemption des captifs.

* On a déjà parlé ailleurs, en ces notes, de Mimeur qui étoit fils d'un président du parlement de Dijon, et qui, je ne sais par quelle protection, avoit été attaché à Monseigneur dès sa jeunesse, et qui par son esprit et sa modestie s'étoit mêlé avec la meilleure compagnie, et qui étoit

aimé et estimé. Il servit toute sa vie et avec réputation. Il se maria sur la fin de sa vie, et il fut regretté de beaucoup d'amis.

Jeudi 9. — Le prince de Lanti, qui épousa en Espagne, il y a quelques années, une héritière de la maison de Courdoue, par où il étoit devenu grand d'Espagne, étoit en France depuis la disgrâce de la princesse des Ursins, sa tante, et n'avoit pu obtenir la permission de retourner à Madrid; mais enfin cette permission lui a été accordée, et il est reparti il y a quelques jours pour retourner à Madrid. — Le marquis de Laval, qui vient d'être fait maréchal de camp, étoit colonel du régiment de Bourbon. M. le Duc a donné ce régiment à M. de Fimarcon. — L'affaire du mariage de M. le duc d'Albret se doit juger jeudi au conseil des parties; les commissaires l'ont examinée à loisir.

Vendredi 10.—On a fait la imprimer la liste de promotion, ce qui n'avoit point accoutumé de se faire. — On parle d'un grand embarquement qui s'est fait à Cadix; qu'il y a sept ou huit mille hommes des troupes d'Espagne, plusieurs officiers irlandois et beaucoup d'armes; que le duc d'Ormond est sur ces vaisseaux, et qu'il veut passer en Irlande pour le service du roi Jacques. — Raimond * a l'agrément pour la charge d'introducteur des ambassadeurs qu'avoit M. de Magny; le prix de la charge est de 250,000 livres; il en a 100,000, et l'on dit que M le duc d'Orléans l'aidera pour le reste. — Il y a des assemblées en Poitou de gens de la religion; on songe à y envoyer quelques régiments pour les dissiper.

* Raimond, fils d'un fermier général, connu sous le nom de Raimond le Diable, étoit un petit homme qui n'étoit pas achevé de faire et comme un biscuit manqué; de beaucoup d'esprit, de lettres et d'effronterie, qui se piquoit de tout savoir et d'exceller en tout, prose, poésie, goût, philosophie, galanterie, ce qui lui procura force ridicules aventures et brocards; mais ce qu'il sut le mieux, fut d'essayer à faire fortune, pour quoi tous moyens lui furent bons. Il fut le suivant des uns, le confident et le commode des autres de plus d'une façon, le rapporteur

quand on le voulut et que cela lui parut utile. Il s'attacha à Canillac, au duc de Noailles, à Nocé, au duc de Brancas, surtout à l'abbé Dubois, dont il alloit disant du pis pour faire parler les gens et puis le lui aller redire. Sa souplesse, son esprit et l'ornement de son esprit, sa facilité à adopter les goûts de chacun et une sorte d'agrément qu'on trouvoit dans sa singularité, le mirent quelque temps fort à la mode, dont il sut tirer un grand parti pécuniaire. Il en avoit espéré d'autres qui s'évanouirent avec le cardinal Dubois. Tel qu'il fut, il ne laissa pas de conserver des entrées dans plusieurs maisons distinguées. Il a fini par un mariage d'amour avec une fille de Rondet, joaillier, en quoi il n'y a eu ni disparité ni mésalliance, et n'a pas gardé longtemps sa charge d'introducteur, voyant qu'elle ne le mèneroit plus à être lui-même introduit.

Samedi 11. — Il y eut comédie chez le roi, qui sera la dernière de ce carême (1). — On compte toujours que le roi Jacques s'est embarqué ou à Livourne ou à Nettuno; mais on n'en sait rien de plus; on ne doute pas que ce ne soit pour passer en Espagne. — On parle fort de créer des charges dans l'ordre de Saint-Louis que l'on vendroit et qui seroient héréditaires. Cela a été déjà proposé au conseil de régence; mais les avis ont été différents et il n'y a rien de décidé là-dessus. — La compagnie d'Occident va si bien que les gens qui y ont mis des billets d'État en trouvent déjà le remboursement en argent comptant et la plupart ne le veulent point recevoir.

Dimanche 12. — Le roi entendit le sermon du P. Surian. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Madame la Duchesse la jeune fut si mal qu'on crut qu'elle ne passeroit pas la nuit; cependant elle en est revenue encore. — Guech, qui tenoit le biribi, avoit été mis en prison pour l'avoir tenu; milord Stairs avoit demandé sa grâce parce qu'il est Anglois et ne l'avoit pu obtenir; mais madame

(1) « Le 11 mars le roi vit pour la dernière fois la représentation du *Bourgeois gentilhomme*, mêlée d'intermèdes de danses et de musique. Les princesses du sang et plusieurs autres dames de la cour y parurent en robes et accompagnèrent le roi jusques dans son cabinet. » (*Mercure* de mars, page 183.)

la Duchesse la mère, qui le protége parce qu'il joue souvent chez elle, a obtenu son élargissement. — On a arrêté plusieurs François qui sortoient du prêche chez milord Stairs et chez l'ambassadeur de Hollande (1).—On dit que M. le duc d'Orléans a reçu la confirmation de la nouvelle de l'embarquement de Cadix ; mais cela est encore fort incertain.

Lundi 13.—Conseil de régence l'après-dînée, où l'affaire du marquis de Meuse fut jugée ; il conserve la terre de sa femme en Alsace ; mais il est obligé de payer au comte Fugger 20,000 écus ou à peu près. — Les nouvelles varient tellement sur le roi Jacques, qu'on ne sait plus ce qu'il en faut croire, et madame de Lorraine mande encore à Madame qu'il est sûrement prisonnier dans le château de Milan, ce qu'on ne croit point pourtant. — Dillon, lieutenant général qu'on envoyoit commander en Provence sous M. de Médavy, avoit pris congé de M. le régent, disant qu'il alloit à Saint-Germain pour deux jours et qu'il partiroit ensuite ; mais il y est demeuré trois semaines et on prétend que durant ce temps-là il est venu au bal en masque pendant ce carnaval, et qu'il entretint dans ce bal un aide de camp du roi Jacques (ce que Dillon nie fort pourtant). Cela a déplu à M. le duc d'Orléans et il l'a révoqué de cet emploi ; on ne sait pas encore s'il enverra quelqu'un en Provence à sa place.

Mardi 14. — Le roi a donné à l'archevêque de Sens l'abbaye de Vauluisant qu'avoit M. l'abbé de Louvois, et cet archevêque rend une autre abbaye qui valoit presque autant. — Les nouvelles de l'embarquement de Cadix viennent par plusieurs endroits, et un capitaine de vaisseau malouin prétend avoir passé à travers la flotte d'Es-

---

(1) « Le 12 on enleva par ordre de la cour dix-sept personnes de l'un et l'autre sexe au sortir des hôtels des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, où elles étoient allées entendre le prêche. On les conduisit en prison, d'où elles ont été élargies quelque temps après. » (*Mercure* de mars, page 176.)

pagne vis-à-vis l'Irlande; comme les nouvelles de mer se trouvent souvent fausses, on n'ajoute pas de foi à celle-ci. — La princesse Ulrique-Éléonore, qui a été déclarée reine de Suède, doit être couronnée incessamment; et quand elle l'aura été, elle enverra ici un des principaux de sa cour pour donner part de son couronnement, et par ce même envoyé elle donnera part de la mort du roi, son frère. On donne part d'ordinaire des princes morts par les ministres qui sont dans leur cour; mais pour un couronnement, on envoie d'ordinaire un homme qui y ait assisté.

Mercredi 15. — Les nouvelles varient toujours fort sur le prétendant; mais on ne doute plus quasi présentement du grand embarquement de Cadix. — M. le duc d'Orléans avoit fait espérer à M. de Pardaillan l'agrément pour acheter un régiment de cavalerie; ce prince a mieux fait que cela pour lui, car il lui a donné le commandement d'une brigade de carabiniers. — Le marquis de Mézières, gouverneur d'Amiens, est fort mal; madame sa femme, qui étoit ici, est partie en diligence pour l'aller trouver, après avoir parlé à M. le duc d'Orléans et lui avoir recommandé ses enfants.

Jeudi 16. — M. le duc d'Orléans tint un petit conseil avec le comte d'Évreux, colonel général de la cavalerie, Coigny, colonel général des dragons, Biron qui est chargé du détail de toute l'infanterie, Puységur qui est chargé du détail des routes, l'abbé Dubois et M. le Blanc qui, quoique fort goutteux, eut ordre d'y venir, et on a changé la marche des troupes destinées contre l'Espagne. Ces changements se font sur le bruit qui se répand plus que jamais de l'embarquement fait à Cadix, qu'on croit destiné contre l'Angleterre. Le duc d'Ormond est embarqué sur cette flotte où on prétend qu'il y a douze bataillons d'Espagne et beaucoup d'armes.

Vendredi 17. — Il y a dix-huit bataillons commandés pour marcher vers Calais et sur la côte de Normandie;

on y fera marcher aussi quelque cavalerie. Ces troupes sont destinées pour marcher en Angleterre en cas que le roi Georges en eût besoin, et elles seront commandées par le marquis de Senneterre, lieutenant général, qui part la semaine qui vient, pour passer à Londres, où il aura la qualité d'ambassadeur extraordinaire et de général des troupes de France — Tout ce qu'on sait de certain du roi Jacques, c'est qu'il partit le 8 du mois passé de Rome et qu'il s'est embarqué à Nettuno; tout ce qu'on dit depuis est fort incertain.

Samedi 18. — Le procès de M. d'Albret sur son mariage n'a point été jugé et ne le sera point; il a retiré tous ses papiers de chez son rapporteur. La famille des Louvois, qui sont ses parties, ne paroissent point dans cette affaire et disent que leur intérêt ne va qu'à assurer l'état de leur nièce, et qu'ainsi c'est l'affaire seule de M. d'Albret. Ils croient que le mariage ne vaut rien et consentent qu'il soit refait, mais lui croit que le mariage est bien fait et qu'ainsi il n'est pas besoin de le refaire. — M. Terrat, chancelier de M. le duc d'Orléans, malade depuis longtemps, est à l'extrémité. Outre sa charge de chancelier de S. A. R., il est surintendant de ses finances et de ses bâtiments, et avoit encore quelqu'autres petites charges dans la maison. On avoit fait passer sur sa tête une charge des officiers de l'ordre du Saint-Esprit, et par là il en portoit le cordon.

Dimanche 19. — Conseil de régence l'après-dînée. — Il y a toujours beaucoup d'incertitudes sur la flotte d'Espagne; il y a encore des gens qui prétendent que le 6 elle n'étoit pas partie de Cadix. On ne sait point non plus si le roi Jacques est arrivé en Espagne. — Le marquis de Prie*, qui étoit notre ambassadeur à Turin, eut permission il y a quelque temps d'en revenir pour ses affaires particulières; il vient d'obtenir à cette heure la permission de n'y point retourner. Il demeurera auprès du roi, et on lui donne 2,000 écus de pension d'augmentation; il avoit

déjà une pension de 2,000 écus qui avoit été réduite à 4,000 livres; on lui donne 30,000 écus pour payer les dettes qu'il a contractées durant son ambassade. Il aura un logement au Louvre et l'auroit eu aux Tuileries s'il y en avoit eu de vacants; on ne donne aucun titre à cet emploi. — M. Terrat mourut.

* M. et madame de Prie dépassent trop ces mémoires pour en parler ici. On se souviendra longtemps et amèrement du court mais terrible règne de la marquise de Prie et de son épouvantable fin. On est témoin du mépris dans lequel vit le mari, et chacun admire la justesse de l'alliance de sa fille avec un arrière-petit-fils de M. de Soubise.

Lundi 20. — Madame la duchesse de Berry alla à l'Opéra sur l'amphithéâtre, où elle avoit un fauteuil; M. le duc d'Orléans et mademoiselle de Valois étoient à ses côtés sur des siéges. — Plusieurs gens des plus considérables de la robe demandent à M. le duc d'Orléans la charge de son chancelier qu'avoit M. Terrat. — Madame de Maintenon a eu une assez grosse fièvre, qui faisoit craindre pour sa vie; le maréchal de Villeroy, qui en arriva le soir, l'a trouvée beaucoup mieux. — Le mariage de mademoiselle de Boufflers avec le marquis de Mirepoix, dont on parloit comme d'une affaire sûre, devient fort incertain présentement, et même on le croit rompu. — La noce de mademoiselle de Guiche avec M. de Bournonville se fera mardi à Conflans chez M. le cardinal de Noailles, grand-oncle de la demoiselle. — MM. de Livry, père et fils, premiers maîtres d'hôtel du roi, ont obtenu le brevet d'affaire chez S. M. — Le cardinal Acciaioli, doyen du sacré collége, est mort à Rome; il avoit quatre-vingt-huit ou dix ans. Il vaque par sa mort une neuvième place dans le sacré collége.

Mardi 21. — Il y a des lettres de Bayonne qui portent que le duc d'Ormond s'embarqua le 12 de ce mois au Passage, sur deux petites frégates qui sont, dit-on, les meilleures voilières de la mer, et qu'il doit aller joindre la flotte espagnole à la Corogne. Cette flotte, qui étoit partie de Cadix,

où elle avoit embarqué l'infanterie, alloit à la Corogne embarquer la cavalerie. Il y a bien des gens qui croient que le prétendant est embarqué avec le duc d'Ormond et n'a point voulu se faire connoître; mais cela n'est pas vrai. Il y a des lettres de Londres du 16 qui disent que les bruits de l'embarquement de la flotte espagnole causent un grand mouvement dans cette ville-là, et que les actions sont fort baissées ; mais toutes ces nouvelles sont fort incertaines.

Mercredi 22.—M. Hop, ambassadeur de Hollande, eut audience particulière du roi et présenta à Sa Majesté M. Colsters, qui va ambassadeur des États Généraux en Espagne. — M. de la Houssaye, conseiller d'État, a les deux charges qu'avoit M. Terrat de chancelier et de surintendant des finances de M. duc d'Orléans. M. Terrat avoit eu un brevet de retenue de feu Monsieur sur la charge de chancelier ; mais il n'avoit point voulu le faire renouveler par M. le duc d'Orléans, ainsi M. de la Houssaye n'a rien à payer. — On a arrêté en Poitou un gentilhomme nommé Bois-David, fort accrédité en ce pays-là ; on l'a mené prisonnier dans l'île de Ré, et on dit qu'on va le transférer à la Bastille. On prétend qu'on a trouvé dans les papiers de Malezieu des lettres de la main de ce gentilhomme qui sont très-fortes et très-violentes. M. le duc d'Orléans avoit déjà eu il y a quelque temps des soupçons contre cet homme-là.

Jeudi 23. — Il y eut le soir plus de monde que jamais au Luxembourg, parce que c'est le dernier jour que madame de Berry tiendra sa cour et qu'il y aura jeu chez elle. — Le maréchal de Berwick a écrit une lettre à M. le prince de Conty en cérémonie et le traite d'altesse sérénissime. Ce prince lui a fait une réponse fort gracieuse ; ainsi la petite tracasserie qu'avoit produite la première lettre est finie. — Le mariage du prince électoral de Saxe que nous avons vu ici est réglé avec l'aînée des archiduchesses Joséphines ; et ce prince, après en avoir eu l'agré-

ment et toutes les assurances de l'empereur et de l'impératrice Amélie, sa mère, est parti de Vienne pour aller trouver le roi de Pologne, son père, à Fraustadt. — La reine Ulrique-Éléonore a fait condamner à mort le baron de Gortz, et il a eu le cou coupé, et le baron de Vander Nath a été condamné à une prison perpétuelle. Le comte de la Marck, notre ambassadeur en Suède, revient ici et on a nouvelle qu'il a passé à Copenhague.

Vendredi 24. — Madame la duchesse de Berry devoit aller l'après-dînée aux Carmélites comme elle y a été tous les vendredis de ce carême; mais elle n'y alla point, parce qu'elle a voulu aller à Meudon, où M. son père vint dîner avec elle. — On commence à espérer quelque chose de la guérison de madame la Duchesse, parce qu'on dit que le lait lui fait du bien; on regarderoit cette guérison comme un miracle, après en avoir désespéré si longtemps. — Les dernières nouvelles de Londres portent que le parlement a promis au roi Georges tous les secours dont il pourroit avoir besoin, si le prétendant entre en Angleterre. — On ne sait rien de sûr de la flotte d'Espagne. — Le prince Philippe, fils de l'électeur de Bavière, avoit été élu évêque de Munster, et deux heures après que l'électeur son père eut eu cette nouvelle, il apprit qu'il étoit mort à Rome quelques jours auparavant; il lui reste encore quatre princes.

Samedi 25. — M. le duc d'Orléans alla entendre la messe à Notre-Dame. Durant ce carême, il a entendu la messe tous les jours. — On reparle beaucoup de faire des charges dans l'ordre de Saint-Louis, comme il y en a dans l'ordre du Saint-Esprit, et cela doit être décidé lundi au conseil de régence. — Il est sûr présentement que le prétendant est arrivé en Espagne; qu'il a débarqué auprès de Roses, et qu'il devoit arriver le 13 à Madrid. On lui prépare le Buen-Retiro, où il demeurera quelques jours*. — M. le marquis de Puysieux est tombé malade si considérablement, qu'on a méchante opinion de sa ma-

ladie. — On transfère à la Bastille Bois-David qui avoit été arrêté chez lui en Poitou et mené dans l'île de Ré.

* Ce voyage du roi Jacques en Espagne étoit pour passer de là en Écosse, sur une escadre avec des troupes; mais le roi d'Espagne lui-même attaqué, n'eut pas le temps d'une exécution si éloignée, et dont le czar, avec une flotte toute prête, étoit de moitié, et c'est ce qui rendit le roi Georges si pressant et l'abbé Dubois si ardent à procurer la déclaration de la guerre par la France à l'Espagne, tandis que rien ne nous convenoit mieux que cette invasion.

Dimanche 26. — Le roi entendit le sermon du P. Surian. — Conseil de régence l'après-dînée, et il se retient aux Tuileries présentement; il s'étoit tenu au Louvre, parce que M. le duc d'Orléans n'avoit point voulu approcher du roi depuis la petite vérole de mesdemoiselles ses filles. Madame la duchesse de Berry dîna aux Carmélites, où elle passa l'après-dînée.—Madame la duchesse du Maine devoit être transférée à Châlons-sur-Saône; mais il s'y est trouvé quelques difficultés, et elle demeura à Dijon; elle se trouve assez incommodée pour n'oser pas s'exposer à faire un nouveau voyage. — On commence à dire que madame l'abbesse de Chelles, qui est sœur de M. le maréchal de Villars, quittera son abbaye; qu'on lui donnera une grosse pension, et que Mademoiselle, qui est religieuse dans cette maison, en deviendra l'abbesse. Je crois même qu'on a déjà fait quelques démarches auprès du pape pour en obtenir les bulles.

Lundi 27. — M. le duc d'Orléans alla, dès sept heures du matin, à l'hôtel de Mesmes, où se tient le bureau pour la compagnie d'Occident, et où on régla plusieurs choses pour cette compagnie, qui va à merveille. — Conseil de régence l'après-dînée, où on régla tout ce qui regarde les charges qu'on établit dans l'ordre de Saint-Louis; ces charges seront héréditaires. Je n'en sais point encore le détail; je sais seulement que dans le conseil de régence on a fait quelques petits changements au projet. — Comme la dispense de Rome est arrivée pour le mariage

de M. de Bournonville avec mademoiselle de Guiche, les fiançailles s'en firent chez la maréchale de Noailles, grand-mère de la fille, et M. de Châlons fit la cérémonie. — M. de Puysieux est à la dernière extrémité et a perdu toute connoissance.

Mardi 28. — Madame la duchesse de Berry fut saignée du pied le soir et a eu de grandes convulsions aux mains et aux pieds. — Le mariage de mademoiselle de Guiche se fit le matin à Conflans, chez M. le cardinal de Noailles qui en fit la cérémonie. — M. de Puysieux mourut le matin; il étoit gouverneur d'Huningue et avoit son marché conclu pour ce gouvernement avec Belle-Isle; mais cela n'étoit su que de M. le duc d'Orléans et de peu de gens de leurs familles, et sans cela, Belle-Isle, qui n'est que maréchal de camp, dit qu'il n'auroit pas osé demander ce gouvernement, qu'il a eu. M. de Puysieux avoit encore le petit gouvernement d'Épernay qui est auprès de Sillery. M. de Chiverny, qui avoit l'expectative de la place de conseiller d'État d'épée, en aura la charge présentement; et il y a déjà des gens considérables qui demandent vivement l'expectative. M. de Puysieux avoit assuré tout le bien dont il avoit pu disposer à son neveu, fils du comte de Sillery; et lui, il n'avoit que trois filles. Il avoit une pension du roi de 1,000 écus; il donne par son testament 400 écus de pension à madame de Tibergeau, sa sœur, et son logement dans sa maison de Paris qui est présentement au comte de Sillery, son légataire universel.

Mercredi 29. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée voir madame la duchesse de Berry, qui a été saignée une seconde fois du pied, mais on n'a fait que rouvrir la première ouverture qui avoit été faite; elle est un peu soulagée. — Le duc de Richelieu fut arrêté chez lui à neuf heures et demie du matin par du Chevron, lieutenant de la prévôté, accompagné de plusieurs archers, qui le menèrent à la Bastille. MM. les pairs trouvent qu'un pair de-

voit être arrêté plus honorablement. M. le comte de Saillant, neveu du gouverneur de Metz et colonel d'infanterie, fut arrêté aussi l'après-dînée chez lui et mené à la Bastille. M. le duc d'Orléans a répondu à gens qui lui ont voulu parler pour M. de Richelieu qu'il avoit dans sa poche de quoi lui faire faire son procès. Cette affaire-là a paru plus grave le soir qu'on ne le croyoit le matin. — La Billarderie cadet, qui avoit conduit madame du Maine à Dijon, est commandé avec le même nombre de gardes pour aller mener cette princesse de Dijon à Châlons-sur-Saône, où madame la Princesse demandoit qu'elle fût transférée en cas qu'elle veuille et qu'elle puisse être transportée; sur quoi on attend de ses nouvelles.

Jeudi 30. — M. le duc d'Orléans fut saigné, et on lui tira beaucoup de sang. — Les régiments de MM. de Richelieu et de Saillant étoient en garnison à Bayonne, et on prétend que ces deux messieurs avoient de grands commerces avec le cardinal Albéroni. Le duc de Richelieu est mal logé dans la Bastille; il est dans une petite chambre qui est au-dessus des cachots et qui n'a du jour que par en haut. Il a répondu à des questions qu'on lui a faites (car il n'a point été interrogé en forme), et dans ses réponses il ne se justifie pas bien. M. le duc d'Orléans dit qu'il a quatre lettres de sa main écrites au cardinal Albéroni dont il y en a trois de signées. Il demandoit pour récompense de ses services, qu'on lui promît de le faire colonel du régiment des gardes. —Le petit gouvernement d'Épernay qu'avoit M. de Puysieux avoit été donné dès le temps du feu roi, au fils aîné du comte de Sillery, son frère, en survivance; ce gouvernement vaut 2,400 livres. — On jugea au conseil, sur le rapport que fit M. de Barillon pour l'affaire de M. d'Albret, qu'avant que de faire droit, on apporteroit à la célébration du mariage les oppositions faites au parlement par la famille des Louvois et le détail de ce qui s'en est ensuivi.

Vendredi 31. — On arracha une dent au roi, qui lui faisoit

assez de mal; il souffrit la douleur avec beaucoup de patience et de fermeté. — M. le duc d'Orléans travailla dès sept heures du matin avec M. le Blanc, et puis il donna audience au cardinal de Bissy; et, après avoir entendu la messe, il travailla avec le cardinal de Noailles; ensuite il monta en carrosse, et alla à Chelles voir Mademoiselle, sa fille. — Madame la duchesse de Berry eut encore l'après-dînée une assez grande attaque de vapeurs, qui lui donne de grandes convulsions, et elle se confessa se trouvant assez mal. — M. le Blanc, après avoir travaillé avec M. le régent, alla à Vincennes visiter cinq ou six prisonniers qu'on y mena hier des provinces, et qu'on ne nomme point encore. — Depuis deux jours on a donné près de 100,000 francs à M. le prince de Conty pour son équipage, outre 10,000 écus qu'on lui avoit déjà donnés. — L'abbaye de Villeneuve, auprès de Nantes, qu'avoit M. l'abbé d'Estrées, archevêque de Cambray, a été donnée à l'abbé Mongaut, précepteur de M. le duc de Chartres; cette abbaye vaut, dit-on, 5 ou 6,000 livres de rente.

Samedi 1er *avril*. — Madame la duchesse de Berry a bien passé la nuit et fut assez bien jusqu'au soir. M. le duc d'Orléans y alla à midi et Madame y alla l'après-dînée. Sur les huit heures du soir, elle eut un redoublement de vapeurs, et l'on craint que la nuit ne soit mauvaise. Madame la duchesse d'Orléans ira passer la semaine sainte et les fêtes à Montmartre, si la maladie de madame la duchesse de Berry ne l'en empêche pas. — Le prince de Carignan a eu depuis quelques jours une lettre de cachet pour sortir de Paris et aller à quelques-unes de ses terres dans le royaume. Le roi de Sardaigne ayant prié M. le duc d'Orléans qu'il ne demeurât pas ici, l'ambassadeur de ce roi n'avoit pas permission de le voir. Cet ambassadeur a demandé son congé pour retourner en Savoie, où ses affaires domestiques le rappellent, et on envoie à sa place le comte de Vernon, qui a déjà été ici en la même qualité. — Le marquis de Brancas

a obtenu l'expectative de la place de conseiller d'État d'épée comme l'avoit M. de Chiverny, qui, par la mort de M. de Puysieux, a monté à sa place. — Le prince Clément de Bavière a été élu évêque de Munster à la place du prince Philippe, son frère, qui vient de mourir à Rome; les chanoines de Paderborn ont aussi élu ce même prince pour leur évêque.

Dimanche des Rameaux, 2. — Le roi assista à la bénédiction des palmes et entendit la grande messe chantée par la musique; l'après-dînée S. M. entendit le sermon du P. Surian. — Il n'y eut point de conseil de régence; il n'y en aura qu'après la Quasimodo. — Madame la duchesse de Berry passa mal la nuit et fut durant quatre heures en très-grand danger; mais à midi, elle eut une petite crise. On craignoit le soir un redoublement de fièvre, mais il n'en vint point; ainsi on est fort rassuré et on espère beaucoup présentement. — Le prince de Carignan ne veut point obéir à la lettre de cachet, et persiste à vouloir demeurer à Paris. — Le marquis de Brancas aura voix délibérative et les appointements de conseiller d'État comme nous les avons; ce conseil se tiendra cette semaine lundi et mercredi, quoique ce ne soit pas les jours ordinaires. — D'Iberville, qui étoit notre envoyé en Angleterre, où il a laissé son secrétaire, en a reçu une lettre du 28; il lui mande que tout est assez tranquille à Londres, ainsi apparemment il n'y a point encore de descente faite en Angleterre.

Lundi 3. — Le roi alla l'après-dînée se promener au bois de Vincennes, où étoit la fauconnerie, et c'est pour la première fois de l'année qu'il eût vu la volerie. — Madame la duchesse de Berry passa fort bien la nuit; elle dormit quatre ou cinq heures, et a été fort bien toute la journée; ainsi on la regarde presque comme guérie. Madame, M. [le duc] et madame la duchesse d'Orléans allèrent au Luxembourg, et trouvèrent madame la duchesse de Berry si bien, que madame la duchesse d'Orléans s'en ira passer

la semaine sainte à Montmartre, comme elle l'avoit résolu. — M. le garde des sceaux et M. le Blanc furent longtemps à la Bastille, où l'on a permis à M. de Richelieu d'avoir un valet de chambre, et on lui donne des livres, un trictrac et une basse de viole qu'il avoit demandée. — Le conseil a prononcé sur l'affaire de M. d'Albret. Son mariage est déclaré n'être pas valablement fait; mais on a déclaré nulles toutes les oppositions au parlement faites et à faire par la famille des Louvois; ainsi le mariage se pourra refaire incessamment, et on croit même qu'il se fera dès cette nuit.

Mardi 4. — Madame la duchesse de Berry passa la journée fort doucement, et on la regarde comme tout à fait guérie; Madame et M. le duc d'Orléans y allèrent l'après-dînée. — Le mariage de M. le duc d'Albret s'est refait cette nuit chez M. de Caumartin, dans sa chapelle, et M. de Vannes en a fait la cérémonie. — Le comte de la Marck, notre ambassadeur en Suède, en revient et doit arriver bientôt. — Madame de Maintenon, qui étoit fort sujette à avoir de petites fièvres de temps en temps, qui n'avoient jamais eu aucunes suites dangereuses, a depuis quelques jours une fièvre assez violente et même quelquefois des redoublements, ce qui, joint à son grand âge, fait craindre pour sa vie. Elle est tranquille dans son mal, et n'en paroît point du tout alarmée.

Mercredi 5. — Le roi assista aux ténèbres dans la chapelle des Tuileries. — Madame la duchesse de Berry a fait rouvrir toutes les portes du jardin du Luxembourg; ce qui cause une grande joie à tout ce quartier-là par la commodité du passage et de la promenade. — Madame la duchesse d'Orléans partit pour aller passer les fêtes à Montmartre. — Le marquis de Brancas prêta son serment au conseil et y prit sa place, où il a voix délibérative. — On parle fort de l'envie qu'a madame de Villars, abbesse de Chelles, de céder sa place à Mademoiselle, qui est religieuse dans la maison; elle espère que M. le duc d'Or-

léans lui donnera une assez grosse pension pour qu'elle puisse subsister honorablement et être fort désirée dans le couvent où elle voudra se retirer.

Jeudi saint 6. — Le roi entendit le sermon de la Cène du P. Beguin, religieux de l'ordre de la Merci; après quoi l'archevêque d'Embrun fit l'absoute; ensuite le roi lava les pieds à douze pauvres, et les servit à table. M. le Duc, comme grand maître de la maison de S. M. à la tête des maîtres d'hôtel, précédoit le service; les plats furent portés par le comte de Clermont, le prince de Conty, etc; ensuite le roi alla aux Feuillants, où il assista à l'office et à la procession. Le soir, S. M. entendit les Ténèbres dans la chapelle des Tuileries. M. le comte de Toulouse n'étoit point à la Cène; il est à sa petite maison de la Rivière auprès de Fontainebleau. M. le grand prieur n'y étoit point non plus, et l'on prétend que M. le duc d'Orléans l'avoit fait avertir de ne s'y point trouver, parce que l'année passée il avoit pris une place, le jour de cette cérémonie, que les princes du sang ne veulent point qu'il ait.

Vendredi 7. — Le roi alla entendre l'office aux Feuillants. — Madame la duchesse de Berry s'est vouée au blanc pour six mois; elle compte de passer ce temps-là à Meudon, où elle doit aller mercredi. — On remit en liberté, ces jours passés, les gens que l'on avoit arrêtés sortant du prêche de chez l'ambassadeur d'Angleterre et l'ambassadeur de Hollande. Les assemblées de religionnaires qui se font en Poitou augmentent considérablement, et ils ont un prédicant qui a parlé fort séditieusement. — Le marquis de Beauvau, ancien lieutenant général et fort distingué dans le service, va commander en Provence et en Dauphiné sous M. de Médavy; c'est l'emploi qu'on avoit donné à Dillon et qu'on lui a ôté depuis quelques jours. Cet emploi vaut au moins 20,000 livres. M. de Beauvau sera en Dauphiné quand M. de Médavy sera en Provence, et en Provence quand M. de Médavy sera en Dauphiné.

Samedi saint, 8. — La santé de madame la duchesse de Berry se rétablit fort, et même elle a été quelque temps debout et à sa fenêtre. — M. le duc d'Orléans a fait donner une pension de 2,000 écus à M. le marquis de Laval, celui qui vient d'être fait maréchal de camp et qui étoit colonel du régiment de M. le Duc. — On a nouvelle que le comte Maréchal, héréditaire d'Écosse, qui s'étoit embarqué au Passage sur deux frégates, étoit arrivé en Écosse; il avoit sur ces frégates beaucoup d'armes qu'il a fait distribuer, dit-on, aux bien intentionnés pour le prétendant; mais ces nouvelles ne sont point sûres, et l'on ne sait rien du tout de la flotte d'Espagne. On ne sait rien non plus de certain sur ce qui se passe en Sicile au siége de Melazzo, mais il est apparent que les Espagnols auront bien de la peine à s'en rendre maîtres.

Dimanche 9, *jour de Pâques.* — Le roi se confessa le matin à l'abbé Fleury, son confesseur; ensuite il assista à la grande messe. Le soir, il entendit le sermon du P. Surian et vêpres; et après le service, S. M. alla faire un tour au Cours, où il y avoit beaucoup de monde quoique l'air fût encore fort froid. — Madame de Cauvisson est morte à Paris; elle étoit fille de M. de Cauvisson et de mademoiselle de Marivaux, et après la mort de M. de Nogaret, son frère, elle épousa M. de Cauvisson, frère cadet de son père. Elle n'a laissé que des filles, dont elle a marié l'aînée à l'héritier du principal bien de cette maison, qui est d'une autre branche.

Lundi 10. — Madame la maréchale de Rochefort, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, qui depuis longtemps songeoit à se retirer de la cour, y est entièrement déterminée, et elle prend le temps que madame la duchesse d'Orléans est à Montmartre pour éviter la peine que la séparation pourroit faire à cette princesse et à elle, dans la résolution qu'elle a prise. Elle a fait demander audience à M. le duc d'Orléans, qui a pris la peine de venir dans son appartement, et qui lui a parlé avec une bonté dont

elle est charmée; il lui assure ses appointements et ses pensions, sur des revenus qui rendront sa vie heureuse. — M. de Canillac, qui est du conseil de régence, a souhaité d'être aussi du conseil des parties, et il y doit prendre sa place aux premiers jours.

Mardi 11. — M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée au Luxembourg voir madame la duchesse de Berry, qui compte toujours de partir demain pour Meudon. On dit que le marquis de la Rochefoucauld, son capitaine des gardes, ne l'y suivra point, et qu'il quitte sa charge. — La maréchale de Rochefort partit du Palais-Royal, et alla dans le couvent de Sainte-Élisabeth, où il y a longtemps qu'elle a un appartement : elle a écrit en partant à madame la duchesse d'Orléans, qui étoit encore le matin à Montmartre, et qui n'en est revenue que ce soir. Cette princesse, en revenant de Montmartre, a été droit descendre à Sainte-Élisabeth, où elle a tant témoigné d'amitié à la maréchale et tant d'envie qu'elle demeurât auprès d'elle dans sa charge, que la maréchale n'a pas pu s'en défendre. Elle lui a fait promettre de retourner lundi ou mardi au Palais-Royal, et de continuer dans les fonctions de sa charge, ce qui réjouira extrêmement toute la maison de cette princesse, qui regrettoit la maréchale au dernier point.

Mercredi 12. — Madame la duchesse de Berry partit pour Meudon l'après-dînée. — M. le duc d'Orléans alla à Chelles voir Mademoiselle, sa fille, le cardinal de Noailles s'y trouva et presque tout le monde crut que Mademoiselle avoit été déclarée abbesse et qu'on donnoit 12,000 livres de pension à l'abbesse qui lui cède sa place; cela n'est point fait encore, mais il y a grande apparence que cela se fera bientôt. — Le marquis de la Rochefoucauld a quitté sa charge de capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry. Cette princesse lui avoit donné la charge; elle n'a point voulu qu'elle fût vendue; mais aussi il l'a quittée sans demander à la vendre. On ne sait point en-

core qui aura la charge. M. de Courtomer, qui est lieutenant de ses gardes, et les autres subalternes de la compagnie espèrent monter, parce qu'on leur a toujours promis qu'ils monteroient quand les charges viendroient à vaquer. M. de la Rochefoucauld avoit été capitaine des gardes de monseigneur le duc de Berry; sa charge fut perdue à la mort de ce prince.

Jeudi 13. — Robelin, ingénieur, qui avoit son département à Saint-Omer et l'inspection sur les fortifications de beaucoup de nos places en Flandre, qui avoit été fait maréchal de camp en 1710, et qui même étoit assez bien dans ses affaires, touchant 8 ou 10,000 livres de la cour, et ayant encore autant de revenu d'ailleurs, est parti de Saint-Omer, a passé en Hollande, où il a vu notre ambassadeur, à qui il a dit qu'on venoit de lui donner un dégoût qui l'obligeoit à quitter le service de France, et qu'il alloit en Espagne, où il espéroit être mieux traité. L'ambassadeur a fait tout ce qu'il a pu pour l'obliger à retourner, mais inutilement. — On mande de Rome que le cardinal Spinola San Casareo y est mort après une longue maladie. Il vaque par sa mort un dixième chapeau et la charge de camerlingue, que le pape a donnée au cardinal Albano.

Vendredi 14. — La Vierue, qui venoit d'être fait lieutenant général, est mort ici; il étoit maréchal des logis de la cavalerie, gouverneur de Nîmes, et cordon rouge de l'ordre de Saint-Louis. On a donné le gouvernement de Nîmes à Artagnan, capitaine des mousquetaires gris et qui avoit eu le gouvernement d'Exilles, dont il conservoit les appointements. Le gouvernement de Nîmes vaut environ 1,000 écus plus que ne valoit celui d'Exilles et est payé par la province de Languedoc. Le cordon rouge, qui vaut 1,000 écus, est donné à Montgon, capitaine aux gardes, qui avoit l'expectative. On croit qu'on donnera la charge de maréchal des logis à un enfant de la Vierue; il en a deux dans le service. — On a amené à la Bastille un nommé la Jonquière, qu'on a arrêté dans un faubourg

de Liége; il est naturellement Liégeois, et avoit été lieutenant-colonel de cavalerie dans le régiment de Forsat; il étoit partisan. On prétend avoir découvert que cet homme-là avoit de mauvais desseins.

Samedi 15. — Le comte d'Albert, qui est ministre ici de l'électeur de Bavière, mais sans avoir caractère, a donné part aujourd'hui de la mort du prince Philippe de Bavière, qui étoit oncle du roi à la mode de Bretagne. S. M. en prendra le deuil mardi. — Il n'y a encore rien de décidé sur la charge de capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry; on nomme plusieurs gens qui y prétendent, outre ceux dont on a déjà parlé; mais il paroît qu'on ne donnera point d'argent au marquis de la Rochefoucauld, qui n'en demande point et qui a donné sa démission pure et simple. — Dans l'audience qu'a donnée M. le duc d'Orléans au comte d'Albert, le chevalier de Bavière entra avec ce comte et a été fait brigadier; il avoit été sensiblement affligé de ne l'avoir point été à la dernière promotion, mais il s'étoit conduit fort sagement. — Madame de Maintenon * mourut à Saint-Cyr, le soir, après une fièvre continue qui avoit duré un mois; elle avoit quatre-vingt-trois ans. C'étoit une femme d'un si grand mérite, qui avoit tant fait de bien et tant empêché de mal durant sa faveur, qu'on n'en sauroit rien dire de trop (1); les pauvres familles, surtout de la noblesse, y perdent furieusement, car elle faisoit des charités infinies, et elle ne faisoit aucune autre dépense au monde. Durant sa maladie, elle communioit quasi tous les deux jours dès que minuit avoit sonné (2).

(1) Saint-Simon a écrit ici de sa main, vingt ans environ après la mort de madame de Maintenon : « Voilà bien fadement, salement et puamment mentir à pleine gorge. »

(2) Dans ses *Mémoires*, Saint-Simon relève en ces termes ce passage de Dangeau : « Elle communioit, non comme le dit Dangeau dans ses Mémoires, ni tous les deux jours ni à minuit, mais deux fois la semaine entre sept et huit heures du matin. » Mais Saint-Simon veut parler de la vie ordinaire de

* On a suffisamment parlé de madame de Maintenon dans la note sur la mort du roi pour n'avoir plus rien de nouveau à en dire. Elle eut au moins le bon sens de se réputer morte avec Louis XIV, de ne mettre jamais depuis le pied hors la clôture de Saint-Cyr, et de s'y restreindre au gouvernement de ce qui s'y trouvoit renfermé; de n'y recevoir même à peine que le plus petit nombre de ce qu'elle s'étoit le plus attaché dans les derniers temps, qui n'étoit pas même admis toutes les fois que l'audience étoit demandée, et de ne penser qu'à vivre en effet, et peut-être en effet aussi à son salut. Cette femme fatale fit de grands maux à la France, et n'ayant plus que ce pourpris à dominer, y exerça toute son humeur aigrie et raccourcie, et lui fut d'un grand soulagement par sa mort, qui au reste fut au dehors à peine aperçue.

Dimanche 16. — Conseil de régence l'après-dînée. — Le courrier d'Espagne apporta hier la nouvelle que le prétendant étoit parti le 3 de Madrid pour aller à Valladolid; et le bruit de ce pays-là est qu'il va s'embarquer à la Corogne. On ne sait rien du tout de la flotte; et par les nouvelles qu'on a de Londres du 7, il paroît que tout est assez tranquille en Angleterre. — Le marquis de Brancas eut audience de M. le duc d'Orléans, dans laquelle il expliqua ses raisons contre la prétention de M. de Canillac. Voici le fait, dont je n'ai pas encore parlé: M. de Canillac a l'expectative du même jour que M. de Brancas pour la place de conseiller d'État d'épée, et c'est ce que nous ne savons que depuis deux jours; il prétend qu'ayant eu des lettres de conseiller d'État, il y a plus d'un an, il doit passer devant M. de Brancas, et M. de Brancas, qui prit sa place et prêta serment au conseil le mercredi de la semaine sainte, croit ne devoir pas perdre son rang.

Lundi 17. — Le roi entendit hier les vêpres dans sa chapelle et fit prêter plusieurs serments dans la journée; M. le comte de Baune le prêta pour la lieutenance générale d'Auvergne, et deux autres lieutenants de roi de province le prêtèrent aussi. M. le garde des sceaux et M. le

---

madame de Maintenon à Saint-Cyr, tandis que la phrase de Dangeau ne se rapporte qu'à la dernière maladie de madame de Maintenon.

Blanc le prêtèrent pour les charges de chancelier et de prévôt de l'ordre de Saint-Louis. — Il n'y eut point de conseil de régence. — C'étoit hier que les hostilités devoient commencer en Espagne, et on croit qu'on va attaquer le fort de Béobie que les Espagnols ont sur la Bidassoa et qu'ils ont raccommodé ; ce petit fort est dans l'endroit où la rivière est le plus étroite et fort proche d'Irun. C'est M. de Cilly, lieutenant général, qui doit faire ce siége. — Le marquis Monti, Italien et colonel réformé dans nos troupes, et pour qui M. le duc d'Orléans a toujours eu beaucoup de bontés, a eu une lettre de cachet pour sortir du royaume ; il lui est permis d'aller partout où il voudra, hormis en Espagne ; on lui conserve son rang et ses appointements. Il est apparent qu'on ne lui donne la lettre de cachet que parce qu'il est ami intime du cardinal Albéroni.

Mardi 18. — Madame la duchesse de Berry ne sort point de son lit à Meudon ; elle a la fièvre double tierce, mais les accès ne sont point violents. Elle a dit au petit de Sabran et au petit Briquemaut, qui sont officiers dans ses gardes, qu'ils monteroient ; mais on ne sait pas encore si M. de Courtomer, qui est lieutenant de cette compagnie, aura la charge de capitaine ou si on lui donnera un autre emploi. — Madame la maréchale de Rochefort revint au Palais-Royal reprendre ses fonctions de dame d'honneur. — Il y a des lettres de Londres du 14 qui portent qu'on y a eu nouvelle que la flotte espagnole avoit été battue de la tempête et qu'un vaisseau hollandois avoit vu auprès du cap du Finistère quelques-uns de leurs bâtiments démâtés et fort en désordre ; tout cela est encore incertain.

Mercredi 19. — M. le duc d'Orléans alla à Meudon voir madame la duchesse de Berry ; il n'y avoit point encore été depuis qu'elle y est. — On dit que la Fare-Tournac va être fait maréchal de camp ; qu'on lui donnera le cordon rouge de Saint-Louis de 4,000 francs de pension et qu'il cédera à M. de Traisnel le régiment de dragons d'Orléans dont M. le régent le fit colonel l'année passée et qui

fut même formé pour lui. M. de Traisnel est gendre de M. le Blanc, secrétaire d'État de la guerre. — Le comte de la Marck est arrivé en Hollande; ainsi nous le verrons bientôt, et c'est lui qui donnera à M. de Cronstrom, envoyé de Suède, la lettre de la nouvelle reine pour donner part ici de la mort du roi, son frère.

Jeudi 20. — M. le Duc est revenu de Chantilly, où il avoit eu l'honnêteté d'aller recevoir le prince de Carignan, qui a permission d'y demeurer. M. le duc d'Orléans l'a fait prier de n'en point partir et de ne pas revenir à Paris, où le roi de Sardaigne souhaite que ce prince ne demeure point, et prie très-instamment M. le duc d'Orléans de ne point permettre qu'il y vienne. — Pendant que le maréchal de Berwick commandera notre armée en Roussillon, M. d'Asfeld commandera dans Bordeaux, et Jeoffreville commandera les troupes qui sont du côté de Bayonne. MM. les inspecteurs qui vont servir dans les troupes destinées contre l'Espagne étoient incertains à qui ils auroient à rendre compte des troupes de leur inspection; M. le duc d'Orléans leur a dit de ne rendre compte et de n'en écrire qu'à lui-même. — L'équipage de M. le prince de Conty partit de Paris, et ce prince en doit partir le 8 de mai.

Vendredi 21. — L'affaire de madame d'Orléans, la religieuse, est régléeavec madame l'abbesse de Chelles, qui lui cède l'abbaye et à qui on donne 12,000 livres de pension; elle se mettra dans un couvent à Paris, le plus près qu'elle pourra du maréchal son frère. Madame d'Orléans est venue au Val-de-Grâce où elle demeurera quelques jours en attendant que l'abbesse qui quitte ait rendu ses comptes aux religieuses de Chelles*. — Le capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry n'est point encore nommé; cette princesse a la fièvre double tierce à Meudon. — Ce qu'on fait pour la Fare-Tournac n'est pas encore entièrement réglé. — La marquise de Leuville, la douairière, est morte à Paris, après une longue maladie; elle avoit

environ soixante-sept ans ; elle est fort regrettée de beaucoup d'amis honnêtes gens qu'elle avoit.

* Madame de Chelles, religieuse par humeur et par enfance, ne put durer qu'en régnant où elle étoit venue pour obéir. L'abbesse bientôt lassée d'une lutte où Dieu et les hommes étoient pour elle, mais qui lui étoit devenue insupportable, ne songea qu'à céder, avec dequoi vivre ailleurs en repos. La princesse, qui lui succéda, fut aussitôt lassée de sa place ; tantôt austère à l'excès, tantôt n'ayant de religieuse que l'habit, et toujours fatiguée de ses situations diverses, incapable de persévérer dans aucune, musicienne, chirurgienne, directrice, aspirante à d'autres règles et plus encore à la liberté. Elle se la procura enfin en se démettant et vivant à son gré dans le monastère de la Madeleine, où madame la duchesse d'Orléans s'étoit accommodé une retraite royale par son étendue, et délicieuse par ses agréments, où elle alloit passer ses ennuis et ses dépits.

Samedi 22. — Le roi alla à Vincennes voir la chasse à l'oiseau. — M. le duc d'Orléans travailla avec beaucoup de gens différents depuis six heures du matin jusqu'à deux heures après midi, et ensuite travailla encore avec le garde des sceaux, MM. de la Vrillière, d'Armenonville, le Blanc et l'abbé Dubois, tous quatre sécrétaires d'État ; tous les cinq que je viens de nommer travailloient ensemble avec M. le duc d'Orléans. Le marquis de Canillac prêta serment au conseil, et y prit sa place ; avant qu'on le fit entrer pour prêter son serment, on fit la lecture du brevet du roi par lequel il a l'expectative avant le marquis de Brancas ; mais le marquis de Brancas, par le même brevet, conservera toujours la place au-dessus de lui. Ils sont tous deux contents, et ils jouissent dès à cette heure des appointements. — On a donné une pension de 1,000 écus à M. de Béthune qui travaille depuis longtemps à une machine pour trouver les longitudes, que M. le duc d'Orléans a vue et approuvée, et beaucoup de gens qui s'y connoissent la trouvent fort ingénieusement imaginée.

Dimanche 23. — Madame alla dîner à Bagnolet avec madame la duchesse d'Orléans. Madame la Duchesse la jeune se porte si considérablement mieux, qu'elle vou-

loit s'aller promener aux Champs-Élysées; mais on l'en a empêchée. — Conseil de régence l'après-dînée. — M. l'archevêque de Rouen est mort; il étoit oncle de M. d'Aubigné, gouverneur de Saumur; ils sont de même maison qu'étoit madame de Maintenon*. M. de Charlus est mort aussi; il laisse un bien très-considérable à M. le marquis de Lévis, son fils. — M. d'Armenonville prêta le serment pour la charge de greffier de l'ordre de Saint-Louis qui ne fait que passer sur sa tête et dont son fils sera le titulaire. M. d'Armenonville portera le cordon rouge et la croix comme les commandeurs grand-croix de cet ordre; il paye 100,000 livres de cette charge, et on prend en payement tout ce qui lui est dû de ses appointements dont son fils lui tiendra compte. — M. le marquis de Laval, qui a cette grande blessure au cou, fut arrêté le matin par du Chevron et conduit à la Bastille.

* Ce pauvre prélat fut si frappé et si touché de la mort de madame de Maintenon, sa bienfaitrice, qu'il en mourut incontinent, mort certes dont lui seul en France étoit digne.

Lundi 24. — Le roi donna audience aux députés des États de Bretagne qui présentèrent les cahiers de la province à S. M.; ils furent présentés par le comte de Toulouse. Ces députés étoient l'évêque de Nantes pour le clergé, le duc de Lorges pour la noblesse, et Dondel, président au présidial de Vannes, pour le tiers état. — Madame alla dîner à Choisy avec madame la princesse de Conty, qui y est depuis samedi. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — L'archevêché de Rouen est donné à M. l'archevêque de Bordeaux; l'archevêché de Bordeaux est déjà demandé par beaucoup de gens; l'archevêque de Rouen avoit l'abbaye de la Victoire auprès de Senlis, qui vaut environ 10,000 livres et dont la demeure est charmante. — M. le comte de la Marck, notre ambassadeur en Suède, en est de retour. — L'abbé Gédoyn fut élu à l'Académie à la place de Mimeur; l'abbé Gédoyn eut

quinze voix et l'abbé du Bos, son compétiteur, n'en eut que onze.

Mardi 25. — Le roi se promena l'après-dînée dans ses bosquets; il s'y promène souvent depuis que les beaux jours sont venus. — Madame la duchesse de Berry a toujours un peu de fièvre à Meudon. — Le comte de Marthon fut baptisé; il n'étoit point en habit blanc; on lui donna ces jours passés une pension de 1,000 écus, et comme il n'étoit point baptisé, on ne savoit quel nom mettre dans le brevet de pension. M. le prince de Conty fut le parrain et la duchesse de Sully la marraine. Il est colonel lieutenant du régiment de Conty-infanterie; il a vingt-trois ou vingt-quatre ans. — M. de Cronstrom, envoyé de Suède, donna part au roi et à M. le régent de la mort du roi son maître. — M. de la Fond, qui avoit été intendant en Franche-Comté et en Alsace, mourut il y a deux jours; il n'a qu'un fils qui est maître des requêtes et qui a épousé mademoiselle de la Rivière-Paulmy; il étoit assez mal avec M. son père, qui ne lui donnoit rien, mais dont il va hériter de plus de 100,000 livres de rente, à ce qu'on dit*.

* Ce la Fond étoit un homme très-capable, de beaucoup d'art et d'esprit, et un des plus grands et des plus hardis fripons de France, comme il parut sans cesse durant sa vie, et à tout le bien qu'il laissa, dont il n'avoit guère apporté au monde.

Mercredi 26. — Madame alla aux Tuileries dire adieu au roi parce qu'elle s'en va à Saint-Cloud pour tout l'été et elle y alla en manteau. Le feu roi avoit réglé que la veille des départs, les dames pourroient paroître devant lui sans être en grand habit, et Madame, en allant dire adieu au roi, a pratiqué ce que le feu roi avoit permis. — M. le duc d'Orléans alla à Meudon voir madame la duchesse de Berry, qui ne se porte pas bien encore; il en revint de fort bonne heure et alla ensuite au Val-de-Grâce voir Madame sa fille, la religieuse. Madame, qui avoit été chez le roi le matin, entendit l'après-dînée la

comédie dans sa loge. Elle compte de demeurer à Saint-Cloud jusqu'à la fin de novembre; elle viendra seulement quelquefois dîner ici et voir les spectacles. — On a fait sortir de la Bastille et mis en pleine liberté l'intendant du duc de Richelieu.

Jeudi 27. — Le roi alla le matin au Palais-Royal dire adieu à Madame, qui partoit pour Saint-Cloud. — Madame la duchesse de Berry n'a plus de fièvre, mais elle est d'une grande foiblesse et ne peut pas encore sortir de son lit. — M. le prince de Conty s'attend que milord Stairs lui rendra les honneurs qui lui sont dûs. Le roi Georges n'a pas approuvé le procédé de son ambassadeur avec nos princes du sang. — Le premier président et les gens du roi eurent le matin audience de M. le duc d'Orléans. — M. de Rioms partit hier pour aller à son régiment qui va servir en Espagne, et beaucoup d'officiers sont déjà partis. — Depuis la prise du fort de Béobie on croit que M. de Cilly entreprendra encore quelque chose de plus considérable.

Vendredi 28. — M. le duc d'Orléans donna plusieurs audiences jusqu'à midi, et à midi, il travailla avec M. le cardinal de Noailles; l'après-dînée, il alla voir madame d'Orléans, sa fille, qui est encore au Val-de-Grâce en attendant que l'abbesse de Chelles ait fini ses affaires. — Il arriva deux courriers, l'un de Naples et l'autre de Londres; on ne sait point positivement les nouvelles qu'ils ont apportées. — On parle fort de l'archevêque d'Embrun pour l'archevêché de Bordeaux; il est frère de M. le garde des sceaux, et on croit l'affaire tout à fait réglée. — Arifax, enseigne des mousquetaires gris, et qui est fort vieux, se retire; on lui donne 1,000 écus de pension dont il y en a la moitié sur la tête de sa femme. L'ancien cornette de la compagnie monte à l'enseigne, et on vend la cornette 25,000 écus qu'on donne à Arifax; c'est M. de Jumilhac qui l'achète.

Samedi 29. — Le roi alla à Vincennes voir la volerie. — M. le duc d'Orléans, qui avoit pris une petite médecine,

ne laissa pas de donner dès le matin des audiences jusqu'à quatre heures après midi. Madame alla de Saint-Cloud à Meudon voir madame la duchesse de Berry, qui continue à se mieux porter. Madame la Duchesse la jeune, qui avoit été quelques jours beaucoup moins mal, est retombée; cependant son courage la soutient et elle espère toujours pouvoir guérir. — M. de Saint-Pée, aide de camp de M. de Cilly, apporta la nouvelle que M. de Cilly avoit pris le Passage et les forts qui en défendoient le port; on y a trouvé beaucoup de canons, qui apparemment étoient destinés pour six vaisseaux qui sont sur les chantiers dans ce port, et qui dans trois mois auroient été en état d'être mis à la mer. Les Espagnols qui étoient dans la place se sont mal défendus. — M. de Bois-David, qu'on a fait venir de l'île de Ré où il avoit été arrêté, est arrivé à la Bastille.

Dimanche 30. — Conseil de régence l'après-dînée. — L'archevêque d'Embrun est déclaré archevêque de Bordeaux. M. le garde des sceaux, son frère, le mena chez M. le duc d'Orléans hier l'après-dînée pour lui faire ses remercîments, et on parle de donner l'archevêché d'Embrun à un frère de M. le Blanc. — Le premier président partit avec mesdames ses filles et madame sa sœur pour aller à Vichy et à Bourbon. — On a des nouvelles sûres de la flotte d'Espagne destinée contre l'Angleterre, qui a été battue de la tempête et fort dispersée; elle est revenue en différents ports d'Espagne, plusieurs bâtiments fort en désordre. — Milord Stairs prétend avoir reçu des nouvelles de la levée du siége de Melazzo, et que les Espagnols se sont retirés sous Messine; mais cela n'est pas encore tout à fait assuré.

Lundi 1er *mai*. — M. le duc d'Orléans alla dîner à Meudon avec madame de Berry; il dîne ce seul jour de la semaine parce qu'il ne soupe point le soir et se couche de bonne heure, ayant beaucoup à travailler les mardis. Ce jour-là il commence à travailler avant six heures du

matin. De Meudon, M. le duc d'Orléans alla à Saint-Cloud voir Madame, et puis il passa au Val-de-Grâce pour voir madame sa fille, qui ira bientôt prendre possession de l'abbaye de Chelles. A Meudon l'affaire du capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry fut réglée ; c'est le comte d'Uzès qui a cette charge et M. de Courtomer, qui étoit lieutenant de la compagnie, en sera capitaine en second. Tous les officiers de cette compagnie montent, et la place d'exempt qui vaque par là est donnée au chevalier de Laval, fils de madame de Laval qui est une des dames de cette princesse.

Mardi 2. — Le roi alla l'après-dînée promener aux Champs-Élysées; il avoit donné audience le matin au marquis d'Antremont, ambassadeur du roi de Sardaigne, qui a pris congé de S. M. — Les ordres sont partis de la cour pour faire les siéges de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Ces deux places ne sont pas en bon état et ont très-petite garnison; on croit que la conquête en sera facile. On ne dit point encore par laquelle des deux places on commencera. Le maréchal de Berwick vient commander à ces siéges, qui ralentiront les opérations du côté du Roussillon. — M. de Saillant, gouverneur de Metz, et M. de Harlay-Cély ont eu de nouveaux démêlés ensemble ; ils sont venus ici tous les deux, M. de Saillant quelques jours plus tôt que M. de Cély. On verra si on peut les accommoder, car leur division est contraire au service, et dans une ville comme Metz cela est plus de conséquence encore qu'ailleurs.

Mercredi 3. — La santé de madame de Berry est toujours fort languissante, et quoiqu'elle ne soit qu'à deux lieues d'ici, les nouvelles qui en viennent sont fort différentes. — Madame vint de Saint-Cloud dîner au Palais-Royal; elle entendit la comédie l'après-dînée. M. le duc d'Orléans l'entendit avec elle. — M. le duc d'Antin a raccommodé le prince de Rohan et la princesse de Montauban, qui avoient été un peu brouillés sur la maison de Saint-

Ouen, que M. de Rohan avoit achetée de madame de Montauban et il la fait remeubler présentement pour y aller faire quelques tours cet été. — Le second fils de M. d'Argenson épouse mademoiselle Larcher, qui est une héritière très-riche, à ce qu'on dit.

Jeudi 4. — Le maréchal de Montesquiou, qui avoit obtenu son congé pour venir ici passer quelques jours, est arrivé. — M. de Saillant, le neveu du gouverneur de Metz, qui avoit été mis, depuis quelques jours, à la Bastille sur des lettres de M. de Richelieu, en sortit le soir justifié, et il partira dès demain pour aller en Auvergne chez M. son père. — On a fait partir depuis quelques jours deux carrosses de madame la duchesse du Maine pour la transférer de Dijon à Châlons-sur-Saône; et la Billarderie, le cadet, qui l'y doit conduire, est parti aussi avec le détachement des gardes. Il y a dans son carrosse deux femmes de chambre et un chirurgien dont elle a besoin; mais on ne sait pas encore si sa santé lui permettra de faire ce petit voyage, quoiqu'elle ait grande envie de sortir du château de Dijon. La Billarderie, qui l'y doit conduire, a obtenu depuis quelques jours une pension de 1,000 écus.

Vendredi 5. — Le roi fit dans le jardin des Tuileries la revue des régiments des gardes françoises et suisses. M. le duc d'Orléans étoit avec le roi, et après la revue, il alla se promener dans la maison de Nocé, à Bercy. — M. le Duc et M. le prince de Conty ont rendu visite, séparement, depuis quelques jours, à milord Stairs, qui les a reçus avec les honneurs qu'ils prétendoient et qui leur étoient dûs; sans quoi, ils ne lui auroient pas rendu sa visite. — On va faire une nouvelle place devant le Palais-Royal; on y travaille, et il y a déjà beaucoup de maisons démolies de celles qu'on doit abattre. On dit qu'au bout de cette place on y construira un réservoir pour les eaux et qui sera fort embelli; cet embellissement se fait aux dépens de la ville, qui fait aussi élargir le quai devant le jardin du Louvre, chose très-nécessaire et qui

sera aussi un grand embellissement. Le dessin en est fait, mais on n'y travaille pas encore.

Samedi 6, *à Paris.* — Le roi alla se promener dans les Champs-Élysées. — M. de Vernon, qui vient ambassadeur de Sardaigne à la place du marquis d'Antremont, est arrivé. — On a fait repartir ce matin un courrier du maréchal de Berwick qui étoit arrivé il y a deux jours; il avoit apporté une lettre pour M. le prince de Conty par laquelle ce maréchal lui mande qu'il faut qu'il vienne droit à Bayonne. Ce prince fait ses adieux et partira lundi. — Madame a reçu une lettre de madame la duchesse de Lorraine, sa fille, qui lui écrit qu'on lui mande d'Inspruck que la princesse Sobieski, que le roi Jacques devoit épouser et que quelques gens même croient qu'il a épousée par procureur, avoit trouvé moyen de s'évader d'Inspruck; qu'elle avoit monté la nuit en chaise de poste, escortée par quatre hommes à cheval, et qu'elle avoit laissé un écrit sur sa table dans lequel elle marquoit qu'elle en sortoit par l'ordre de sa famille. On ne dit point quelle route elle a prise. On attend la confirmation de cette nouvelle que M. le duc d'Orléans n'a reçue d'aucun endroit.

Dimanche 7. — Conseil de régence l'après-dînée. M. le Duc revint le matin de Chantilly pour ce conseil. — Madame d'Orléans, la religieuse, est encore au Val-de-Grâce; on attend des lettres de Rome pour finir l'affaire de Chelles; l'abbesse qui quitte donne sa démission. — On travaille aux affaires de la Bastille plus vivement qu'on n'avoit fait jusqu'ici. — Au conseil de régence de l'après-dînée, on approuva la résolution qu'on a prise de diminuer le prix des louis d'or de 20 sols : ils ne vaudront plus que 35 livres; mais on ne diminue rien sur l'argent. — On commence à travailler dans le jardin de l'hôtel de Soissons; le prince de Carignan, qui l'a vendu, ne veut plus que les ambassadeurs du roi de Sardaigne demeurent dans sa maison ; ainsi le comte de Vernon, le nouvel

ambassadeur, qui a déjà eu sa première audience, cherche une maison à louer.

Lundi 8. — On publia l'arrêt pour la diminution du prix des louis d'or; on croit que ce ne sera pas la dernière diminution. — M. le prince de Conty fit ses adieux et doit partir cette nuit. — L'ancien évêque de Condom a offert à M. le duc d'Orléans de céder sa belle abbaye de Saint-Victor de Marseille à l'abbé de Saint-Albin, sous la condition d'y mettre la régularité. Toute la province de Provence s'y oppose. — Par les dernières lettres qu'on a d'Espagne il paroît que l'ambassadeur de Hollande n'a encore rien obtenu. — M. de Châtillon, maréchal de camp, qui a servi en Roussillon, va présentement en Poitou servir en la même qualité sous M. de Chamilly. — La reine de Suède fut couronnée à Upsal le 28 du mois passé.

Mardi 9. — M. le prince de Conty partit à la pointe du jour. — La marquise d'Arpajon est accouchée d'un second fils. Je marque ceci par une circonstance singulière; c'est que les seconds fils de l'aîné de cette maison naissent chevaliers de Malte. Après qu'ils ont été baptisés, l'ambassadeur de la religion leur met lui-même l'ordre au cou, et à quinze ans ils sont grand-croix. L'enfant qui naît n'a rien à payer à la religion pour cela; c'est un privilége que le duc d'Arpajon avoit obtenu de Malte pour y avoir mené à ses dépens un secours, dans le temps qu'on croyoit que l'île seroit attaquée. — On a nouvelle d'une descente faite en Écosse. Les lords maréchal Tullibardine et Seaford y sont arrivés sur les frégates où ils s'étoient embarqués au Passage; ils portent des armes avec eux, mais ils ont peu de troupes. — Il est permis à l'aîné de la maison d'Arpajon de choisir lequel de ses enfants il veut, quand ils viennent au monde, pour les faire chevaliers. J'ai dit que c'étoit le second parce que d'ordinaire ils ne choisissent pas les aînés pour cela; ce privilége-là même s'étend jusqu'à un enfant d'une fille de la maison d'Arpajon; mais pour une fois seulement. J'ai voulu voir l'acte de

concession fait par le grand maître et tous les chevaliers qui étoient à Malte, unanimement.

Mercredi 10. — Madame vint de Saint-Cloud le matin aux Carmélites, et puis dîna au Palais-Royal. Après son dîner, elle alla chez le roi, qu'elle vit danser, et dont elle est contente au dernier point. Après avoir vu le roi, elle alla dans sa loge entendre la comédie, et puis retourna à Saint-Cloud. Madame la duchesse de Berry doit venir ces jours-ci à la Meutte, dont elle croit l'air meilleur pour elle que celui de Meudon. — Le parlement d'Angleterre est prorogé jusqu'au 30 de mai, et on dit toujours à Londres que le roi Georges ira cet été faire un tour dans ses États en Allemagne. — Il y a quelques chevaliers de Saint-Lazare qui ont eu des pensions sur des bénéfices ; il y en a une de 2,000 francs sur l'archevêché de Bordeaux.

Jeudi 11.— L'abbesse de Chelles qui quitte est venue ici ; elle loge chez le maréchal de Villars, son frère, en attendant qu'on lui ait trouvé un appartement dans un couvent qui lui convienne. — On parle fort d'une banque pour la compagnie des Indes Orientales ; on dit qu'on remboursera les anciens intéréssés ; on n'y recevra que de l'argent comptant, et on la joindra à la compagnie d'Occident. On leur donnera deux ports pour leurs vaisseaux ; l'un sur l'Océan et l'autre sur la Méditerranée : celui de l'Océan sera au Port-Louis. — On attend le maréchal de Berwick à Bayonne, et l'armée doit être assemblée le 20 à Irun. Sur la fin du mois on commencera le siége de Fontarabie. D'Andrezel, intendant en Roussillon, sera intendant de cette armée ; on l'attend à Bayonne, et Lesseville, qui est intendant de Béarn, ira tenir les États à Pau. On croit que le roi d'Espagne changera le voyage qu'il vouloit faire à Valence et à Barcelone, et qu'il viendra en Navarre.

Vendredi 12. — M. le duc d'Orléans alla à midi à Meudon voir madame la duchesse de Berry ; il n'y avoit point été depuis le lundi de la semaine passée. De Meudon, il alla

voir Madame à Saint-Cloud, et y alla à pied pour faire exercice. M. le duc d'Orléans trouva madame la duchesse de Berry en meilleure santé, et elle viendra dimanche à la Meutte, dont elle croit toujours que l'air lui sera meilleur que celui de Meudon. — Par toutes les lettres qu'on reçoit d'Angleterre, il paroît que tout y est fort tranquille malgré la descente en Écosse. On persiste à dire que le roi Georges ira faire un tour dans ses États d'Allemagne, et que le jour de son départ est fixé au 20 de mai. Il renvoie Cadogan à l'ambassade de Hollande, et il a envoyé un ministre au roi de Prusse pour l'exhorter à entrer dans l'alliance avec l'empereur et le roi de Pologne, pour la paix du Nord.

Samedi 13. — M. le duc d'Orléans fut purgé, et cela ne l'empêcha pas de travailler toute la journée; mais cela fut cause peut-être que la médecine ne fit pas tout le bon effet qu'elle devoit faire. — M. le duc d'Orléans paroît fort irrité contre les gens qui tenoient le biribi, et il fait expédier des lettres de cachet pour cinq ou six des plus notés. — Le maréchal de Berwick doit être présentement arrivé à Bayonne. Tout se prépare pour les siéges de Fontarabie et de Saint-Sébastien, et on croit même que ces siéges seront de courte durée ; les Espagnols ont fort peu de troupes de ce côté-là. — On a porté tant d'argent à la banque depuis quelques jours qu'il n'y a plus de billets et qu'il en faut refaire de nouveaux.

Dimanche 14. — Madame la duchesse de Berry a été transportée de Meudon à la Meutte dans un grand carrosse où elle fut couchée entre deux draps. — Conseil de régence l'après-dînée, où M. le duc d'Orléans se trouva un peu mal; il fut obligé d'en sortir, et ses carrosses n'étant pas encore arrivés, il monta dans celui du duc de Saint-Simon, et alla droit chez lui, et peu après y être arrivé, il se trouva fort soulagé. Les gens qui l'avoient vu au conseil allèrent savoir de ses nouvelles, et le trouvèrent qui se promenoit dans ses galeries; cependant le soir, il eut un

peu de fièvre et prit du quinquina. — Jumilhac, qui vient d'acheter la cornette des mousquetaires, fut reçu dans la cour du Louvre, où M. le duc d'Orléans étoit, et le roi voyoit par sa fenêtre la réception. Pendant que cette compagnie marchoit pour venir aux Tuileries, un brigadier de cette compagnie se trouva si mal sur le Pont-Royal qu'on fut obligé de l'emporter dans l'hôtel des mousquetaires, où il mourut quelques moments après; ce brigadier s'appeloit Jauvet. Chazeron, qui étoit le plus ancien cornette, monte à l'enseigne.

Lundi 15. — Le roi tint sur les fonts le fils de M. d'Arpajon qui vient de naître. Madame en fut la marraine; elle vint pour cela de Saint-Cloud. Elle dîna avec M. le duc d'Orléans et puis entendit la comédie de sa loge et retourna à Saint-Cloud. — M. le duc d'Orléans passa fort bien la nuit et fut tranquille toute la journée; il continuera son quinquina quelque temps. — M. le duc d'Orléans a permis au président de Blamont de venir exercer sa charge; le parlement vouloit faire une députation à S. A. R. pour lui demander cette grâce, mais il l'a prévenu. — Madame la Duchesse la jeune se porte si considérablement mieux depuis huit jours qu'on commence à espérer qu'elle guérira. Madame la Duchesse, sa belle-mère, alla lundi à Saint-Maur, où elle fera encore quelque séjour. — M. Pécoil, ancien maître des requêtes, est mort; il ne laise qu'une fille fort jeune, qui aura plus de deux millions de bien.

Mardi 16. — On craignoit que la fièvre ne revînt le soir à M. le duc d'Orléans et que ce ne fût une fièvre tierce; mais il n'en eut point. Il alla à six heures voir madame la duchesse de Berry à la Meutte; cette princesse se trouve fort soulagée depuis qu'elle y est, et l'air lui est beaucoup meilleur que celui de Meudon. — Outre les gens qui ont eu des lettres de cachet pour avoir tenu le biribi, M. le duc d'Orléans a fait une réprimande à quelques autres pour qui il a eu plus de considération. — On a

fait sortir quatre personnes de la Bastille, qui sont remises en pleine liberté : mademoiselle de Montauban, M. de Malezieu le fils, Bargeton, fameux avocat, et le secrétaire de M. Davisart.

Mercredi 17. — Madame la duchesse de Berry qui continue à se mieux porter à la Meutte, prend les eaux de Passy. — Madame la Duchesse la jeune se porte si considérablement mieux, qu'il y a tous les jours des concerts dans sa chambre, et elle joue ensuite au brelan, tenant la carte. — On mande de Londres que le roi Georges en doit partir le 22 du mois pour passer en Allemagne ; le marquis de Senneterre, nommé ambassadeur auprès de lui, ira le trouver à Hanovre. Ce roi envoie milord Cadogan ambassadeur auprès des États Généraux et a fait trois nouveaux ducs. Il fait partir le colonel Stanhope, qui a été son envoyé en Espagne, pour venir ici d'où il repartira incessamment pour aller dans l'armée du maréchal de Berwick, où il assistera à toutes les délibérations qu'on prendra durant la campagne.

Jeudi 18. — Le roi entendit la messe et vêpres en bas dans sa chapelle ; il se promène presque tous les jours dans ses bosquets, et se porte à merveille. — Le comte de la Marck travailla assez longtemps avec M. le duc d'Orléans seul, et cela lui arrive même assez souvent. Il a demandé à ce prince une compagnie vacante dans son régiment pour son fils qui va sortir de l'Académie ; il la lui a accordée, disant qu'il n'y avoit rien de si juste. Il lui demanda ensuite d'y joindre la commission de colonel comme il l'avoit eue, lui, en entrant au service. M. le duc d'Orléans lui dit : « Cela est un peu plus fort ; mais cependant, je veux bien lui accorder cette grâce-là pour l'amour de vous. »

Vendredi 19. — Le roi alla l'après-dînée chez madame de Ventadour, et y soupa ; il y eut un feu d'artifice. — M. le duc d'Orléans alla le matin chez le roi, et lui dit qu'il y avoit une abbaye vacante de 11 ou 12, 000 livres

de rente; qu'il croyoit qu'on ne la pouvoit mieux donner qu'à l'abbé Vittement, sous-précepteur de S. M., et que si le roi vouloit bien apprendre lui-même à cet abbé la grâce qu'il lui faisoit, elle lui feroit encore plus de plaisir. Le roi en fut très-aise, et envoya en même temps chercher l'abbé Vittement, à qui il dit : « Je vous donne une abbaye considérable, et vous la donne avec plaisir. » L'abbé remercia fort le roi; mais il refusa l'abbaye disant qu'il avoit assez de bien pour subsister. Le maréchal de Villeroy, qui étoit présent, prit la parole et lui dit : « M. l'abbé, le roi vous ordonne de la recevoir. » L'abbé persista à la refuser, disant toujours qu'il avoit plus de bien qu'il ne lui en falloit pour vivre. Le maréchal lui dit encore : « Hé bien, M. Vittement, vous en ferez des charités aux pauvres. » L'abbé répliqua : « Ce n'est pas la peine de recevoir la charité pour la faire. » Ce procédé n'a, je crois, point d'exemple et a été fort loué *. — M. le duc d'Orléans alla voir madame la duchesse de Berry à la Meutte; son plus grand mal est présentement à la plante des pieds, et l'on croit que c'est une marque que les nerfs sont attaqués. — On mande d'Espagne que le roi a donné la vice-royauté de Navarre au prince de Cellamare, et que le roi et la reine doivent aller à Tudela; cela est encore fort incertain. Notre armée doit s'assembler aujourd'hui à Irun, et l'on compte de commencer le siége avant la fin du mois.

* On a parlé en son lieu de cet abbé de Vittement et de ce qui le mit à la cour. Il y vécut en solitaire, et y méprisa les fortunes et tout ce qui y peut conduire. Tant de vertu se fit trop aimer et respecter; elle incommoda. Dès qu'il s'en aperçut, il crut sa vocation finie, d'autant plus que s'il avoit su être aimé et goûté, il n'en espéroit rien pour le but qu'il avoit uniquement en vue. M. de Fréjus qu'il inquiétoit sans le vouloir, lui conseilla la retraite, et il la fit sur-le-champ aux Pères de la Doctrine chrétienne, d'où il ne sortit plus, et où il ne voulut recevoir presque personne. On a de lui une prophétie aussi célèbre que surprenante, et dont on a vainement cherché la clef. M. de Fréjus devenu tout ce qu'il a été avant la mort de Vittement, gens de son ancienne

confiance lui parlant de ce grand essor : « Il durera, leur répondit-il, autant que sa vie, et son règne sera sans mesure et sans trouble. Il a su se lier le roi par de si forts liens qu'il ne les peut jamais rompre; ce que je vous dis là je le sais bien. » On a vu qu'il a dit vrai. Jamais depuis sa retraite il n'a songé à voir le roi. Le maréchal de Villeroy l'a été voir quelquefois malgré lui. Il a vécu dans cette maison dans la pénitence, dans la médiocrité la plus frugale, dans une séparation entière, et dans une préparation continuelle à une meilleure vie, et il y est saintement mort après quelques années.

Samedi 20. — L'abbé Vittement alla le matin au Palais-Royal faire ses remercîments à M. le duc d'Orléans de ses offres obligeantes, et persiste à les refuser. M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée au Val de Grâce voir madame d'Orléans sa fille, qui retourne à Chelles jeudi. — Madame la duchesse de Berry fut saignée du pied le soir ; elle eut bien de la peine à se résoudre à la saignée; mais madame la duchesse d'Orléans, qui étoit auprès d'elle, l'y détermina, disant qu'il falloit suivre l'avis des médecins qui ne connoissoient que ce remède à son mal, Madame y avoit été l'après-dînée la voir ; mais elle en étoit repartie avant la saignée. — Après une infinité de séances et de témoins ouïs contre le commissaire Cailly et gens compliqués avec lui, le parlement à condamné Cailly à trois mois de prison et plus amplement informé pendant ce temps; Chantepie, banni pour neuf ans, le Couvreur banni pour trois ans, le Roux blâmé et Milet à trois ans de galères

Dimanche 21. — Les douleurs de madame de Berry augmentèrent fort durant deux heures après sa saignée ; mais elles se calmèrent après, et elle dormit huit heures de suite. — Madame vint ici dîner avec M. le duc d'Orléans, alla ensuite au Val de Grâce dire adieu à madame d'Orléans, sa petite-fille, qui retourne jeudi à Chelles; du Val de Grâce elle alla aux Carmélites puis retourna au Palais-Royal où elle reçut la visite de madame la Princesse, et à cinq heures, elle alla dans sa loge entendre l'Opéra ; après quoi elle retourna à Saint-Cloud. — Il y

eut conseil de régence; il y en aura encore un demain, et puis il n'y en aura plus jusqu'au dimanche après la petite Fête-Dieu. — On augmente de 12,000 francs les appointements du marquis de Castries comme gouverneur de Montpellier, et ces 12,000 francs lui seront payés par la province de Languedoc, comme ce qu'il en touche déjà.

Lundi 22. — Conseil de régence l'après-dînée. — La banque de la compagnie d'Orient commença à s'ouvrir; on n'y reçoit que de l'argent comptant; il y a déjà tant de souscriptions, qu'on croit que dans quinze jours on n'y pourra plus être reçu; elle est de vingt-cinq millions. On affecte le Port-Louis pour les vaisseaux de cette compagnie et M. de Mazarin, comme gouverneur du Port-Louis, profitera à cela, dit-on, de plus de 20,000 livres de rente. — On dit que M. de Broglie sera fait directeur d'infanterie; il y en avoit quatre autrefois dans ce corps, et il n'y a plus que des inspecteurs; on y mettra présentement deux directeurs. On ne nomme point encore celui qui le sera avec M. de Broglie; on en met deux aussi dans la cavalerie, et on dit que M. de Beauvau en sera un; mais tout cela n'est pas encore entièrement réglé.

Mardi 23. — Le roi alla l'après-dînée voir au Val de Grâce madame d'Orléans, la religieuse, qui retourne sûrement jeudi à Chelles. — Madame la duchesse de Berry, depuis la saignée qu'on lui fit samedi au soir, est fort soulagée des douleurs qu'elle avoit; mais la goutte lui est venue aux deux pieds, qui la fait encore un peu souffrir présentement, mais des douleurs, à ce qu'on dit, différentes de celles qu'elle avoit avant sa saignée. — Le marquis d'Effiat, qui alla ces jours passés à Chilly pour prendre du lait, y eut une grosse fièvre, qui obligea les médecins à le faire revenir dimanche à Paris, et son mal est si considérable qu'on n'en espère plus rien; on n'est occupé présentement que de trouver le moment de lui faire recevoir ses sacrements. — On dit que M. Law est en

marché du palais Mazarin. Je ne sais pas encore ce qu'il en offre.

Mercredi 24. — Le maréchal de Villeroy alla le matin chez le marquis d'Effiat, et la connoissance lui étant revenue, ce maréchal lui proposa de recevoir ses sacrements; il se confessa et reçut Notre-Seigneur. — L'archevêque de Reims se sépare de communion avec les évêques qui ont appelé de la Constitution. M. le duc d'Orléans, averti de sa résolution, lui envoya l'abbé de la Fare-Lopis, un de ses grands vicaires, pour le prier de retarder au moins d'un mois son mandement. Cet archevêque lui a mandé qu'il auroit obéi à ses ordres, s'il les avoit reçus plus tôt; mais que son acte de séparation étoit déjà fait, et que cependant, pour complaire à S. A. R., il ne le feroit point encore afficher. — Mauroy, lieutenant général, et le plus ancien inspecteur de cavalerie, assez infirme depuis quelques mois, a renoncé à son emploi d'inspecteur; mais on lui en continue les appointements, et on donne un brevet de colonel à son fils. — Les actions de la compagnie d'Occident gagnent déjà trente pour cent, et ceux qui ont mis en billets d'État trouvent à s'en défaire en argent comptant et ont le même profit de trente pour cent. M. Law assure qu'avant la fin de l'année on y gagnera beaucoup davantage encore.

Jeudi 25. — Madame d'Orléans, la religieuse, ayant déterminé de retourner à Chelles aujourd'hui, madame la duchesse d'Orléans, sa mère, lui a donné à dîner à Bagnolet, qui est sur le chemin, et M. le duc d'Orléans y est allé dîner aussi. Sur le soir, madame d'Orléans, la religieuse, est partie pour Chelles, où mademoiselle de Valois et madame d'Épinay l'ont conduite; elle leur y a donné à souper et un feu d'artifice. M. le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans revinrent ici de bonne heure. — On a nouvelle que la princesse Sobieski, qui s'est sauvée d'Inspruck, arriva le 2 de ce mois à Bologne, et on dit que le 7, le fils de milord Murrey, chargé de la procuration du roi Jacques,

l'avoit épousée ; que le 9 elle étoit partie pour Rome. On ne doute pas qu'elle ne s'embarque bientôt en ce pays-là, pour aller trouver le roi Jacques en Espagne, voyage qui ne laissera pas d'être encore difficile et dangereux pour elle.

Vendredi 26. — Le roi d'Espagne étoit allé à Valence avec la reine sa femme et le prince des Asturies, et on avoit laissé au Buen-Retiro les infants avec le duc Popoli leur gouverneur. On a su l'arrivée de Leurs Majestés à Valence, mais on ne sait point la route qu'ils ont prise depuis; il y a des avis qu'ils doivent venir à Tudela sur l'Èbre, mais cela devient incertain par les dernières nouvelles qu'on en a. — M. le prince de Conty a été reçu magnifiquement à Poitiers, et on y est fort content de lui; on l'attend le 20 de ce mois au camp d'Irun, où tout se prépare pour le siége de Fontarabie. Nous n'aurons à ce siége que trente et un bataillons et dix escadrons. — Le marquis d'Effiat est toujours fort mal, et des gens considérables ont déjà demandé sa charge de premier écuyer de M. le duc d'Orléans. — Le parlement nomme des commissaires pour examiner l'union qu'on propose de la compagnie d'Orient à la compagnie d'Occident.

Samedi 27. — Madame la duchesse du Maine doit être arrivée à Châlons, où on assure qu'elle sera beaucoup mieux qu'elle n'étoit à Dijon. On lui envoie même une calèche, dans laquelle elle pourra se promener. — Le marquis de Coëtenfao, chevalier d'honneur de madame la duchesse de Berry et lieutenant général, a eu une pension de 2,000 écus. — M. de Cilly a chassé quelques Espagnols qui s'étoient emparés du poste d'Ernani auprès de Fontarabie, et ils se sont retirés vers Tolosetta. Les vents contraires ont retardé un convoi qui venoit de Bordeaux à notre armée, et cela retardera peut-être de quelques jours l'ouverture de la tranchée à Fontarabie, qui se devoit faire aujourd'hui 27 du mois. — Le roi Georges s'embarqua le 22 pour aller faire un tour en ses États d'Allemagne; il a établi un conseil en partant de Londres. Il mène avec

lui milord Stanhope et il fit partir il y a quelques jours, le colonel Stanhope, pour venir à l'armée que commande le maréchal de Berwick, où il assistera au conseil de guerre.

Dimanche 28, *jour de la Pentecôte.* — Le roi se confessa le matin. L'après-dînée, S. M., après avoir entendu le sermon aux Tuileries, alla à Notre-Dame. M. le duc d'Orléans étoit avec lui dans le fond du carrosse, et ils avoient mis entre eux deux le petit comte de Clermont; au devant étoient M. le duc de Chartres, M. le Duc, et entre eux deux le prince Charles. Le maréchal de Villeroy et le duc de Charost, capitaine des gardes en quartier, étoient aux portières. Le cardinal de Noailles, à la tête de son chapitre, les reçut à la porte de Notre-Dame, et fit un fort beau compliment au roi, qui alla droit se placer dans le nouveau chœur, où il entendit chanter le *Te Deum*. La musique étoit dans les voûtes de l'Église. Après le *Te Deum*, le roi entra dans la nouvelle chapelle de la Vierge qu'a fait faire le cardinal de Noailles, et qui est très-magnifique aussi bien que le chœur. Le matin, M. le duc d'Orléans avoit entendu la grande messe à Saint-Eustache, sa paroisse, et de là il alla dîner à la Meutte; il n'avoit dans son carrosse que Biron, un gentilhomme de sa chambre et un maître de sa garde-robe; il trouva madame la duchesse de Berry souffrant des douleurs furieuses au-dessous des pieds, qui sont fort enflés et fort rouges. M. le duc d'Orléans en repartit à quatre heures pour accompagner le roi à Notre-Dame. — On eut nouvelle que madame la duchesse du Maine étoit arrivée mercredi à Châlons, où elle est parfaitement bien logée. — Il arriva un courrier du maréchal de Berwick qui mande que le convoi qu'il attendoit de Bordeaux étoit arrivé, et qu'il alloit commencer le siége. — M. de Vaudemont arriva ici le soir.

Lundi 29. — M. le prince de Conty arriva le 21 au camp d'Irun, mais sans équipage; il n'y a point du tout de fourrage en ce pays-là, et il n'y a dans l'armée que les ma-

jors des régiments à qui on permet d'avoir des chevaux. — Le roi d'Espagne a passé à Saragosse, et vient à Tudela sur l'Èbre, d'où l'on croit qu'il ira à Pampelune. — Madame la duchesse de Saint-Pierre, sœur de M. de Torcy, a été faite dame du palais de la reine d'Espagne à Madrid. Le duc de Saint-Pierre, son mari, qui avoit été majordome-major de la reine d'Espagne douairière, qui est ce que nous appelons chevalier d'honneur en France, est vice-roi de Valence présentement. — On eut nouvelle qu'on avoit arrêté à Genève le duc de Marr, qui apparemment songeoit à aller en Espagne joindre le roi Jacques; c'est le ministre d'Angleterre qui est à Genève qui leur a persuadé de faire arrêter ce milord. — Le comte de Fontaine, qui venoit d'être fait maréchal de camp, est mort chez lui en Picardie.

Mardi 30. — Madame la duchesse de Berry souffre toujours beaucoup de douleurs, mais les médecins croient que ce ne sont que des douleurs de goutte; cependant on n'est pas sans inquiétude sur son mal. — Madame la Duchesse la jeune est considérablement mieux; on avoit si longtemps désespéré de sa vie, qu'on regarde cette espérance de guérison comme une chose fort extraordinaire; mais pour elle, elle ne s'est jamais épouvantée, et a toujours cru qu'elle guériroit. — Le marquis d'Effiat est beaucoup mieux; on commence à espérer aussi qu'il guérira. — On a nouvelle que le chevalier de Sade de Mazan, grand prieur de Saint-Gilles, étoit mort à Malte le 17 mars; on dit que la belle Laure, maîtresse de Pétrarque, étoit de cette maison-là.

Mercredi 31. — Le roi alla se promener aux Champs-Élysées. — Le roi Georges est arrivé sur les côtes de Hollande, et a fait son trajet en moins de vingt heures; les quinze lords justiciers qu'il a laissés à Londres ne doivent ouvrir leurs commissions et commencer à agir que quand ils le sauront débarqué; car le roi d'Angleterre est toujours censé être dans son royaume quand il

est sur mer. — M. de la Vieuville, qui a vendu son gouvernement de Poitou à M. le prince de Conty, mais qui en a conservé les appointements, est à l'extrémité. Il a été marié trois fois et a des enfants des deux premiers mariages; il n'en a point eu de sa dernière femme. — L'abbé d'Aydie mourut le matin à Paris; il étoit grand vicaire de l'évêque de Tulle, son oncle, et n'avoit point de bénéfices du roi. On dit que le comte d'Aydie, son frère aîné, qui s'en alla en Hollande il y a quelques mois, s'y est embarqué pour passer en Espagne.

Jeudi 1er *juin*. — Il arriva un courrier d'Angleterre qu'on attendoit il y a quelques jours, et sitôt qu'il fut arrivé, M. le duc d'Orléans envoya chercher le garde des sceaux, M. le Blanc et l'abbé Dubois. — Il arriva un courrier du maréchal de Berwick qui mande que la tranchée fut ouverte le 27 devant Fontarabie. Tous les officiers généraux sont arrivés à cette armée, et tous sans équipages; celui de M. le prince de Conty n'y doit arriver que le 23 de ce mois. L'armée est fort bien payée; on n'y manque point de pain, ni même d'avoine pour la cavalerie; mais le foin y est fort rare et d'une cherté prodigieuse. — Il court un bruit qu'il est arrivé en Écosse huit vaisseaux espagnols sur lesquels il y a douze cents hommes, mais ce bruit est fort incertain.

Vendredi 2. — Le roi alla se promener au bois de Boulogne, et prit le divertissement de la chasse aux lapins. — Madame la duchesse de Berry est un peu mieux à ce qu'on dit; mais elle souffre toujours de grandes douleurs à ses pieds. — On avoit cru depuis quelques jours le marquis d'Effiat un peu mieux, mais il est présentement sans espérance; on ne croit pas qu'il passe la journée de demain. Il est chevalier de l'Ordre, premier écuyer de M. le duc d'Orléans, commande sa meute pour le cerf et a le petit gouvernement de Montargis; on dit qu'il a plus de deux millions d'argent comptant. Il meurt avec beaucoup de fermeté; M. le duc d'Orléans ne l'a point été voir

durant sa maladie; il se flattoit que ce prince lui feroit l'honneur de le venir voir. — Le marquis de la Vieuville a reçu tous ses sacrements.

Samedi 3. — Le marquis d'Effiat mourut. Madame a obtenu pour Vintes, qui est un Allemand, son écuyer, attaché à elle de tout temps, le gouvernement de Montargis; il y a 3,000 francs d'appointements et la ville donne encore quelque chose au gouverneur. Le marquis d'Effiat a nommé pour son exécuteur testamentaire le marquis du Palais, à qui il laisse un fort beau diamant et 1,000 pistoles. Il donnoit par son testament la terre et la belle maison de Chilly à M. le duc d'Orléans, qui ne l'a point voulu accepter, et l'a rendue à sa famille. Il fait des legs considérables dans ses terres pour y élever de jeunes gentilshommes et y entretenir des invalides du pays. Il fait encore beaucoup d'autres dispositions que nous saurons demain. — Les bulles pour l'abbaye de Chelles sont arrivées.

Dimanche 4. — Le fils unique du czar qu'il avoit eu de sa dernière femme est mort; il a un petit-fils, mais il l'avoit exclu de sa succession après la mort du czarowitz qui mourut en prison. — La charge de premier écuyer de M. le duc d'Orléans n'est pas encore donnée; on prétendoit que plusieurs ducs et autres gens considérables l'avoient demandée; mais ils ne l'avouent point. Les carrosses et les chevaux de ce prince étoient en fort mauvais ordre et M. le duc d'Orléans veut donner une nouvelle forme à cela, et on croit qu'il fera un nouveau règlement avant que de donner la charge. — On n'espère plus pouvoir sauver le marquis de la Vieuville, car la gangrène commence à paroître. — Il va paroître une déclaration qui imposera silence sur les affaires de la Constitution à toutes sortes de personnes de quelque parti qu'elles soient.

Lundi 5. — On arracha deux dents au roi, opération qu'il souffrit avec beaucoup de fermeté. — M. de Bonre-

paux vend sa charge de lecteur du roi au second fils de Crozat, qui lui en donne 20,000 écus, argent comptant; la charge lui avoit coûté à lui plus de 100,000 francs. — Madame de Stafford, qui est à Avignon, qui est la fille aînée du feu comte de Gramont, et qui avoit fort peu vécu avec milord Stafford son mari, est veuve ; son douaire est de 4 ou 5,000 écus; elle vient à Paris pour voir ce qu'elle aura à faire pour être payée de ce douaire. — Le czar fait un grand armement par mer qui fait beaucoup discourir ; les troupes qu'il avoit en Pologne n'en sont point encore sorties, malgré toutes les promesses qu'il avoit faites.

Mardi 6. — On a registré à la cour des monnoies un édit pour la fabrication des petites monnoies de cuivre de douze et de six deniers, dont on manquoit beaucoup; on en fabrique pour un million. Dans les édits présentement, on met : « par l'avis de M. le duc de Chartres » comme de M. le duc d'Orléans, des autres princes du sang et de ceux qui composent le conseil de régence. Il y a pour les dates une petite différence entre les édits et les déclarations : aux édits on ne marque que le mois, et aux déclarations on marque le mois et le jour. — On a des lettres du maréchal de Berwick du 30 ; il mande que la nuit du 27 au 28 la tranchée fut ouverte; on travailla à une parallèle qui embrasse tout le front depuis la mer jusqu'à la flaque d'eau. La nuit du 28 au 29 on poussa deux sapes en avant sur les capitales du bastion de la reine et de la demi-lune. La nuit du 29 au 30 on travailla à perfectionner ces ouvrages et à les joindre par une parallèle. On est à cinquante toises du chemin couvert; on travaille présentement à quelques batteries. La perte a été médiocre, la première nuit un peu plus forte que les deux autres, mais il n'y a point eu de gens considérables tués ni blessés. On croit le roi d'Espagne arrivé à Pampelune.

Mercredi 7. — Le parlement registra l'ordonnance qui impose silence pour un an sur tout ce qui regarde la Cons-

titution, et avant l'enregistrement la cour donna un arrêt contre des écrits de M. de Soissons. — On eut nouvelle de la mort de M. l'archevêque de Narbonne; il s'appeloit le Goux de la Berchère, et avoit été évêque de Lavaur et puis archevêque d'Aix, ensuite archevêque d'Alby et enfin archevêque de Narbonne. — M. Dupin *, fameux docteur de Sorbonne, est mort, et M. Petitpied, autre docteur, a eu une lettre de cachet pour aller à Issoudun; un autre docteur qui étoit pour la Constitution a eu une lettre de cachet aussi. — La princesse Sobieski est arrivée à Rome; elle y a été reçue et est traitée en reine; il est sûr que son mariage a été fait à Bologne comme on l'avoit dit.

* Dupin, docteur de Sorbonne et de plus infiniment docte et laborieux, est un étrange exemple de la conduite de notre cour, qui dans des temps de brouilleries avec Rome, se servit très-avantageusement de sa plume, puis le laissa manger aux poux. Il fut réduit à imprimer pour vivre; c'est ce qui a rendu ses ouvrages si précipités, peu courus, et ce qui enfin le blasa de travail et d'eau-de-vie qu'il prenoit en écrivant pour se ranimer et pour épargner d'autant sa nourriture. Bel et bon esprit, juste, judicieux quand il avoit le temps de l'être, et un puits de science et de doctrine, avec de la droiture et de la vérité, et des mœurs.

Jeudi 8, *jour de la Fête-Dieu.* — Le roi reçut à la porte de la cour des Tuileries la procession de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, et la reconduisit jusqu'où il l'avoit reçue. L'après-dînée S. M. entendit vêpres dans la chapelle des Tuileries, et le soir, elle alla aux Feuillants entendre le salut et puis alla se promener au Cours. — M. le duc d'Orléans alla entendre la grande messe à Saint-Eustache, sa paroisse, et accompagna la procession. Ce prince donna le soir à M. de Biron la charge de son premier écuyer qu'avoit M. d'Effiat. M. le duc d'Orléans alla l'après-dînée à la Meutte voir madame de Berry et en revenant au Palais-Royal, il entra chez madame la duchesse d'Orléans à qui il dit : « Votre pauvre fille souffre toujours des douleurs horribles. » — On parle à la cour

de Vienne de rappeler le comte de Konigsegg et de lui donner la charge de grand maître de la maison de l'archiduchesse qui va épouser le prince électoral de Saxe.

Vendredi 9. — Le roi alla entendre le salut aux Carmes déchaussés, et puis se promena dans le jardin du Luxembourg. — On a des lettres du maréchal de Berwick du 3; il mande qu'on a continué à pousser les sapes en avant et à établir les batteries qui commenceront à tirer le lendemain ou le jour d'après. Les assiégés font un grand feu de canon et de mousqueterie qui incommode la tranchée; mais cependant, notre perte, à ce qu'il mande, a été très-médiocre. Le roi d'Espagne est à Tudela sur l'Èbre; il veut, dit-on, assembler une armée auprès de Caparoza, derrière la rivière d'Aragon, à neuf ou dix lieues de Pampelune. Le marquis de Bonnas assiége actuellement Castelleon; les peuples de la vallée d'Arrau n'ont point voulu prendre les armes contre lui. — L'affaire de Raimond pour la charge d'introducteur n'est pas encore réglée. M. le duc d'Orléans en a donné l'agrément à Sainctot en cas que Raimond ne la puisse pas payer, et Sainctot assure que Raimond ne le sauroit faire; mais les amis de Raimond ont dit à M. le duc d'Orléans qu'ils lui donneroient moyen de la payer.

Samedi 10. — Madame la Duchesse la jeune est si considérablement mieux qu'elle a même eu la force de se promener aux Tuileries. — M. de Vaudemont alla voir M. le duc d'Orléans, et au retour, il se trouva fort mal; on craint beaucoup pour sa vie, car il est fort changé, fort triste et fort abattu depuis quelque temps. — On a des lettres du maréchal de Berwick du 5 ; nos batteries ont commencé à tirer. — M. de Senneterre part lundi, dit-on, pour aller à Hanovre trouver le roi Georges, auprès de qui il est ambassadeur. — M. de la Vieuville mourut hier à Paris. Les enfants de ses deux premiers mariages ont prié sa veuve de demeurer dans sa maison, et lui ont

dit qu'ils la regarderoient toujours comme leur véritable mère; elle y est demeurée, mais ces enfants de ces deux premiers lits pourront bien avoir des affaires entre eux sur la succession.

Dimanche 11. — Le roi entendit le salut aux Capucins du grand couvent, et puis s'alla promener aux Champs-Élysées. M. le duc d'Orléans alla souper et coucher à Saint-Cloud. — M. de Vaudemont fut si mal toute la journée, qu'on crut qu'il ne passeroit pas la nuit et il reçut tous ses sacrements. — L'affaire de Raimond est faite. M. Law lui prête l'argent dont il a besoin. Raimond lui a représenté que s'il venoit à mourir il pourroit n'être point payé. «En ce cas-là, a répondu M. Law, je vous en tiens quitte et ne vous en demande aucun intérêt durant votre vie.» M. l'abbé Dubois a bien servi aussi Raimond dans toute cette affaire; car M. Foucault, père de M. de Magny, qui avoit la charge, vouloit traiter avec M. de Sainctot, qui lui en offroit, dit-il, 30,000 francs plus que Raimond.

Lundi 12. — Madame et M. le duc d'Orléans allèrent ensemble de Saint-Cloud à la Meutte voir madame de Berry, qui souffre toujours beaucoup. — M. de Vaudemont prit le matin de l'émétique, qui l'a fort soulagé; il passa la journée assez doucement, et on le croit hors de danger. — On a des lettres du maréchal de Berwick du 6; notre canon a commencé à tirer le 5; nous avons vingt-quatre pièces et douze mortiers en batterie. Les assiégés avoient vingt pièces de canon qui incommodoient un peu notre tranchée; mais dès la nuit du 6 au 7, on s'apercevoit déjà que leur feu étoit diminué. Nous perdons peu de monde à la tranchée, mais la désertion est assez grande; cependant aucun officier n'a déserté. Le marquis de Coigny est détaché avec quinze bataillons et soixante-cinq escadrons qu'on fait venir de Languedoc et qu'on étendra le long des Pyrénées en cas que les Espagnols voulussent entreprendre de passer par quelque endroit.

Le roi d'Espagne est à Tudela et veut assembler quelques troupes entre Tudela et Pampelune.

Mardi 13. — Le roi vit du pavillon des Tuileries la procession du recteur de l'université qui se fait tous les trois mois, mais on dit qu'il y a cent ans qu'il ne s'en étoit fait une si grande. M. le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans la virent passer du Palais-Royal. Le cardinal de Noailles dit la messe pontificalement à Saint-Roch, où la procession alla. Il y a un grand imprimé de la marche et de l'habillement de ceux qui composoient la procession. — L'évêque de Coutances cède l'abbaye de Saint-Éloi de Soissons à l'abbaye de Chelles; mais il s'en réserve l'usufruit. Cela servira quand l'évêque sera mort (et il est fort vieux) à dédommager l'abbaye de Chelles de la pension qu'elle fait à madame de Villars, qui en étoit la titulaire. — On a eu nouvelle que les troupes, parties de Naples pour aller en Sicile, y sont arrivées au nombre de quinze mille hommes.

Mercredi 14. — M. de Vaudemont est tout à fait hors d'affaire. — Madame le Camus, veuve du lieutenant civil, est morte; son héritier est M. de Goussainville, fils du président Nicolaï; le père et le fils étoient fort brouillés avec elle. — On a su les détails de l'arrivée des troupes de l'empereur en Sicile; le courrier qui en a apporté la nouvelle étoit parti de Naples le 3. Ces troupes débarquèrent le 28 mai à Pata, et le marquis de Lède, ayant aperçu la flotte à la hauteur de Stromboli, avoit décampé de devant Melazzo deux jours devant. Il avoit laissé dans son camp beaucoup de farines et beaucoup de malades et de blessés, qu'il a recommandés en décampant au général Zumjungen, qui commandoit les troupes de l'empereur; c'est Mercy présentement qui les commandera.

Jeudi 15. — Madame la Duchesse la jeune se porte si considérablement mieux qu'elle se promène en carrosse; on fait chanter un *Te Deum* pour sa guérison aux Grands Cordeliers *. — M. le duc d'Orléans dit hier au duc de Gui-

che, qui lui parloit pour Bois-David, dont le fils est lieutenant aux gardes, qu'il le feroit bientôt sortir de la Bastille. — M. de Vaudemont se porte si considérablement mieux qu'il vit passer la procession de dessus sa terrasse, et il me manda à Courbevoie, où j'étois, qu'il viendroit m'y voir incessamment. — Nyert**, premier valet de chambre du roi, mourut ces jours passés; son fils avoit la survivance de cette charge et de la capitainerie du Louvre. Outre cela, Nyert étoit gouverneur de Limoges; et quelques jours avant qu'il mourut, le maréchal de Villeroy demanda aussi cette survivance pour le fils, et l'obtint.

* Le *Te Deum* est une action publique jusqu'alors réservée au public et aux rois pour remercier Dieu solennellement au nom du public des grâces qui intéressent l'un ou l'autre, ou plutôt inséparablement tous les deux.

** Ce Nyert étoit un vieux singe plus malfaisant qu'aucun des plus malins et des plus méchants de ces animaux, et qui faisoit sa cour au feu roi aux dépens de tout le monde, avec le jugement toutefois d'un valet d'esprit et d'expérience; aussi ressembloit-il en plein à l'avarice, à l'envie, à la haine. Il étoit fils d'un excellent musicien dont la voix et le luth étoient admirables, et qui étoit au marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII, devenu depuis gouverneur de Paris, crée duc et pair en décembre 1650 et reçu en novembre 1663, et père de madame de Montespan. Le roi s'opiniâtrant dans les Alpes en 1629 à forcer le célèbre Pas de Suze malgré la nature, et ce qui étoit peut-être plus, malgré le cardinal de Richelieu et malgré tous ses généraux qui en jugeoient l'entreprise impraticable, s'ennuyoit fort les soirs au retour de ses recherches des passages, parce que le cardinal en écartoit le monde à ce dessein, dans l'espérance d'un abandon plus prompt d'un projet, selon eux tous impossible. Saint-Simon déjà en grandes et principales charges et faveur, et duc et pair en 1635, cherchant à amuser le roi qui aimoit fort la musique, proposa à Mortemart de lui faire entendre Nyert; le roi le goûta fort, et si bien que Saint-Simon voyant jour, au retour de ce triomphant voyage, de le mettre auprès du roi, en parla à M. de Mortemart, qui fut ravi de cette fortune, que Saint-Simon, dans les suites, poussa jusqu'à le faire premier valet de chambre. Son fils, qui lui succéda dans cette charge, fort dissemblable à lui, y laissa le sien qui le lui fut à lui encore davantage. Il se peut dire que ce fut un saint et un saint très-aimable dès sa pre-

mière jeunesse jusqu'à sa mort. Il eut un fils pareil à lui qui mourut le même jour que lui en 1736, et un cadet qui eut sa charge et sa capitainerie du Louvre.

Vendredi 16. — M. de Nocé, maître de la garde-robe de M. le duc d'Orléans, a vendu sa charge à M. de Ségur le fils, et S. A. R. donne à M. de Nocé une expectative de la charge de premier gentilhomme de sa chambre comme en avoit une feu Pluveau. — M. Law s'est chargé de payer durant l'espace de dix-huit mois environ deux millions qui sont dus aux officiers de la maison du roi, et on leur payera en même temps le courant. M. le Duc a fait cette affaire-là pour tous ceux des domestiques du roi qui sont sous sa charge. — Le marquis de Ruffey, sous-gouverneur du roi et ancien lieutenant général, a obtenu une gratification de 2,000 écus qui lui sera payée tous les ans jusqu'à ce qu'il ait un gouvernement.

Samedi 17. — Le parlement n'a point voulu registrer l'édit d'union de la compagnie d'Orient à la compagnie d'Occident; mais l'union ne s'en fera pas moins. — On a des lettres du maréchal de Berwick du 10; nos batteries, qui ont été encore augmentées de quatre pièces de canon ont fait brèche à la demi-lune, à la courtine et aux deux bastions qu'on attaque; on ne croit pas que la place puisse encore se défendre longtemps. — M. le prince de Conty a reçu une lettre anonyme par laquelle on lui offre, s'il veut passer en Espagne, de le faire roi de Sicile. M. le prince de Conty a envoyé cette lettre à M. le duc d'Orléans. On a peine à croire que cette lettre-là vienne du roi d'Espagne ou de ses ministres. — Le roi ira vendredi à la maison de ville voir le feu de la Saint-Jean, et MM. de la ville envoient prier beaucoup de dames de venir à ce spectacle qui sera magnifique. Les dames qui seront dans la même salle que le roi y seront en grand habit, et il y aura deux autres pièces où elles pourront être en habit ordinaire. Le duc de Tresmes et le prévôt des marchands auront chacun une de ces pièces. Le roi soupera à la maison

de ville; mais ce seront ses officiers qui lui donneront à souper à son heure ordinaire. M. de Machault a ordonné que dans toutes les rues, sur le passage du roi, on n'allumât point de feu, qu'après que le roi y auroit repassé.

Dimanche 18. — Il y eut conseil de régence l'après dînée; il n'y en avoit pas eu depuis quatre semaines. Le soir, M. le duc d'Orléans alla coucher à Saint-Cloud. — Il arriva le matin un courrier qui apporta la nouvelle de la prise de Castelleon. Le second fils de M. d'Estaing a été blessé de trois éclats de bombe; l'un lui crève l'œil, l'autre est à l'épaule, et le troisième, qui est le plus dangereux, lui fracasse le genou; il n'étoit là que comme aide de camp de M. de Jeoffreville. On a des lettres du maréchal de Berwick du 13; il mande que nos brèches s'augmentent fort et qu'elles seront incessamment en état qu'on y puisse monter. Dès la nuit du 10 au 11, nous avions un logement sur le chemin couvert, et la nuit du 11 au 12 on poussa deux sapes dans le chemin couvert jusqu'au fossé. Le roi d'Espagne doit être arrivé du 11 à Pampelune; ses troupes sont campées à deux lieues de la ville, sur le chemin de Taffala. Le courrier qui apporta la nouvelle de la prise de Castelleon avoit passé au camp de Fontarabie et c'est là qu'il a appris la blessure du fils de M. d'Estaing.

Lundi 19. — M. le duc d'Orléans alla de Saint-Cloud à la Meutte, et revint coucher ici. Madame la duchesse de Berry est beaucoup mieux, à ce qu'on dit, et les médecins assurent qu'il n'y a point de danger. — M. le duc d'Orléans a acheté 100,000 écus l'hôtel Colbert, où logeoit l'ambassadeur d'Espagne, pour en faire ses écuries, et M. de Biron ira y loger. — MM. les gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans prétendent que M. de Nocé, qui n'a qu'une expectative, ne doit point prêter de serment. — M. le Duc a donné à dîner à Vanvres à madame la princesse de Conty, sa sœur; ils n'étoient point brouillés, mais ils ne se voyoient point. — On a donné une commission de colo-

nel au fils aîné de M. des Alleurs, qui étoit notre ambassadeur à Constantinople.

Mardi 20. — Il y a de petites disputes sur ce qui se passera au souper du roi, le jour du feu de la Saint-Jean, et l'on croit que ce sera le prévôt des marchands qui aura l'honneur de le servir à table. Le roi mangera seul et dans une chambre séparée. — Les deux directeurs d'infanterie et les deux de cavalerie dont on avoit déjà parlé, mais qui n'étoient pas encore déclarés, ont été nommés aujourd'hui : les deux d'infanterie sont MM. de Maupeou et Broglie l'aîné ; les deux de cavalerie sont le marquis de Beauvau et Broglie le cadet, qu'on appelle le comte de Buhy ; il est plus ancien dans le service que son aîné, qui avoit été abbé.

Mercredi 21. — M. le marquis de Traisnel, gendre de M. le Blanc, arriva à sept heures du matin, et apporta la nouvelle de la prise de Fontarabie. La place capitula le 16 ; on ne sait point encore le détail de la capitulation. Il n'y a eu personne de considérable tué ni blessé dans les derniers jours. Le second fils de M. d'Estaing est mort des blessures qu'il avoit eues la nuit du 10 au 11. — Raimond prêta son serment pour la charge d'introducteur des ambassadeurs entre les mains de M. le Duc, comme grand maître de la maison du roi. — On dit que le pape envoie des théologiens habiles pour venir ici tâcher à finir les affaires de la Constitution, et qu'ils doivent être arrivés à Turin présentement ; mais cette nouvelle est fort incertaine.

Jeudi 22. — M. le Duc se trouve mal d'une inflammation à la gorge qui est le mal le plus commun présentement à Paris. — Il y a un arrêt du conseil pour joindre la compagnie d'Orient, à la compagnie d'Occident, malgré les représentations qu'avoit faites le parlement qui n'avoit point voulu enregistrer l'édit. — L'ordre a été envoyé au maréchal de Berwick de faire le siége de Saint-Sébastien, et deux jours devant que Fontarabie ait capitulé, ce ma-

réchal avoit envoyé M. de Cilly avec trois ou quatre mille hommes pour se saisir des hauteurs qui commandent Saint-Sébastien, et c'est par cet endroit-là qu'on attaquera la place. On croit que le roi d'Espagne n'avoit fait avancer des troupes jusques à deux lieues de là que pour se saisir de ces hauteurs; mais ils ont été prévenus. — Le 18, M. de Rocheplatte, mestre de camp de cavalerie et major des gardes du corps de M. le duc d'Orléans, prêta serment entre les mains du roi pour la charge de lieutenant de roi de la Haute Marche. — On mande de Stockholm que le comte de Bielke a été nommé pour venir ambassadeur ici et que son frère cadet ira à Vienne; mais il n'y aura pas la qualité d'ambassadeur.

Vendredi 23. — Le roi alla à la maison de ville voir le feu, qui fut fort magnifique; il y soupa seul dans une chambre séparée, et fut servi à table par le prévôt des marchands, à qui l'on fit donner un écrit que cela ne pourroit tirer à conséquence. M. le Duc, qui ne put pas se trouver à cette fête, prétendoit que ce devoit être au premier maître d'hôtel à servir le roi, et il avoit recommandé à Livry d'être fort ferme là-dessus; on a décidé que le billet que donne le prévôt des marchands suffisoit pour mettre les intérêts du premier maître d'hôtel à couvert*. — On dit que milord Stairs presse extrêmement M. le duc d'Orléans de mettre dans Fontarabie une garnison angloise et un gouverneur anglois, mais que S. A. R. ne trouvoit la demande ni juste ni raisonnable. — Le marquis de Fourille, qui a été longtemps capitaine aux gardes, homme de beaucoup de mérite et qui est aveugle présentement, a obtenu une pension de 4,000 francs.

* Tout en problème et en dispute. On trouva assez étrange qu'on ne fît pas manger en cette espèce de fête de l'hôtel de ville, un roi qui avoit plus de huit ans avec des dames, et bien plus encore, qu'à l'heure ordinaire de son coucher on lui fît faire sa prière, au lieu de la remettre aux Tuileries lorsqu'il se coucheroit en effet. Le maréchal de Villeroy crut faire merveille.

Samedi 24. — Le parlement donna ces jours passés un arrêt qui condamne le dernier écrit de M. l'archevêque de Reims à être brûlé par la main du bourreau. — Le maréchal de Berwick avoit ordre, si le roi d'Espagne marchoit pour s'opposer au siége de Saint-Sébastien, de le combattre; mais par les nouvelles qu'on a du détail des troupes qui composent l'armée du roi d'Espagne, il n'y a pas d'apparence qu'il veuille se commettre à un combat. — Il y eut un grand concert à la Meutte chez madame la duchesse de Berry qui se porte mieux; elle espère pouvoir revenir bientôt au Luxembourg. — On mande de Rome que le 30 mai le pape sacra le cardinal de la Trémoille archevêque de Cambray. — Le czar a fait assurer l'empereur que le grand armement qu'il préparoit par mer et par terre ne regardoit que la Suède, dont la reine n'étoit pas disposée à faire la paix aux conditions qu'il demande. — La princesse des Ursins a fait louer à Rome le palais du feu cardinal Dadda, et elle doit y aller dans quelque temps.

Dimanche 25. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. M. le duc d'Orléans s'y trouva mal d'un point au côté, et les douleurs l'obligèrent à en sortir. M. le Duc n'y put pas être encore; mais on le regarde comme tout à fait guéri. — Il arriva un courrier du maréchal de Berwick qui apporta la capitulation de Fontarabie; il en est sorti douze cent deux hommes; il y en a eu cinq cents tués ou blessés durant le siége. On conduit la garnison à Pampelune en passant par Saint-Jean-Pied-de-Port. L'armée du roi d'Espagne, dont un détachement s'étoit avancé jusqu'auprès de Tolosetta, a remarché en arrière; ainsi il y a apparence qu'il ne songe point à s'opposer au siége de Saint-Sébastien qu'on fera aussi apparemment. — Chamlay (1), homme de beaucoup de mérite, et qui avoit rendu

(1) M. de Chamlay étoit homme de fortune et fils ou petit-fils d'un procureur. Il fit connoissance avec M. de Louvois au collége, où il se trouva en

de grands services, est mort à Bourbon. Il y avoit déjà quelques années qu'il étoit fort tombé, et du corps et de l'esprit; il avoit eu plusieurs attaques d'apoplexie. Il a donné sa maison de Paris, sur le quai des Théatins, à madame de la Taste, son ancienne amie, qui est une femme fort aimable, et après sa mort à elle, à une nièce qu'elle a; il lui donne aussi beaucoup de meubles et beaucoup d'autres choses*. On a donné à Monteil la charge de maréchal général des logis des camps et armées qu'avoit Chamlay, qui vaut 16,000 livres de rente, et où Chamlay avoit servi toujours avec beaucoup de distinction. Monteil avoit exercé cette charge en Espagne sous M. le duc d'Orléans, dont il est fort estimé; on dit qu'il y a 100,000 francs de brevet de retenue à payer.

* On a plus d'une fois parlé de Chamlay dans ces notes, pour se contenter de dire qu'il mourut de plusieurs apoplexies dont sa sobriété et son exercice à pied continuel et prodigieux, malgré sa grosseur, ne le purent garantir. C'étoit un homme d'un mérite rare, et qui en quelqu'état qu'il fût tombé, fut fort regretté.

Lundi 26. — Les douleurs de M. le duc d'Orléans sont fort diminuées, il alla sur les cinq heures entendre la comédie. — M. le Duc se trouve si bien aujourd'hui, qu'il est allé à Chantilly, où il mène beaucoup de dames. — Le gouverneur de Fontarabie n'est pas encore nommé; mais on ne doute pas présentement qu'on ne le donne à Cilly; on y a mis trois bataillons françois en garnison, et Coucy, lieutenant-colonel du régiment de Touraine, qui est bri-

---

même temps que lui. M. de Louvois étant en place chercha à lui faire du bien, et l'engagea à acheter une charge de maréchal des logis. M. de Chamlay avoit une mémoire fort heureuse et s'étoit appliqué outre cela à avoir des cartes fort exactes. A la mort de M. de Barbezieux, quelques gens crurent que M. de Chamlay auroit la place de secrétaire d'État de la guerre, mais ce bruit n'avoit de fondement que dans l'opinion et dans les discours de M. de Chamlay lui-même. Je sais ce détail de quelqu'un très-considérable et de bien instruit qui a connu M. de Chamlay et qui a la mémoire excellente. (*Note du duc de Luynes.*)

gadier, y commandera à la place de M. de Cilly pendant qu'il servira dans l'armée. — On a porté trois édits au parlement : le premier qui rend le franc-salé aux cours supérieures ; le second pour registrer les nouvelles charges qu'on a créées dans l'ordre de Saint-Louis et le troisième pour donner la noblesse aux officiers de la cour des monnoies.

Mardi 27. — Les douleurs de M. le duc d'Orléans sont fort diminuées ; il a encore un peu de mal aux reins ; mais cela ne l'empêcha pas de donner audience aux ambassadeurs, comme il fait tous les mardis. — Savinnes, lieutenant aux gardes du corps, et qui fut fait lieutenant général l'année passée, a obtenu 5 ou 6,000 francs d'augmentation sur les apointements du gouvernement d'Embrun qu'il a. — Il y a des nouvelles qui disent que l'empereur a fait arrêter le prince Jacques Sobieski. — On eut des lettres de Sicile du 4 de ce mois. L'armée de l'empereur est encore auprès de Fornare et l'armée d'Espagne à Francavilla, du côté de Catanea. — La flotte du czar, dont on a tant parlé, n'est point encore en mer ; il attend des matelots dont on manque beaucoup en son pays.

Mercredi 28. — Le roi alla se promener aux Champs-Élysées. — Madame vint ici de Saint-Cloud dîner avec M. le duc d'Orléans ; elle alla l'après-dînée chez madame la duchesse d'Orléans, qui avoit sa migraine, et puis entendit la comédie de sa loge.

Jeudi 29. — On chanta le *Te deum* et on fit des feux de joie le soir pour la prise de Fontarabie. — Voici la copie d'une lettre du maréchal de Berwick, datée du camp de Renterie, le 24 juin :

« Le 22 de ce mois, l'armée du roi décampa d'Irun, et vint ici. Un bataillon de miquelets de Catalogne voulut inquiéter notre marche du côté d'Oyarson ; mais M. de Buckley, brigadier, qui y étoit posté avec quelques compagnies de grenadiers et quelques piquets, les empêcha de pouvoir rien faire jusqu'à ce qu'un bataillon de nos ar-

quebusiers de Roussillon étant arrivé, leur donna la chase pendant plus de deux lieues aussi bien qu'à nombre de paysans qui s'étoient joints aux miquelets. »

« Nous n'avons aucunes nouvelles du roi d'Espagne ni de son armée. »

Vendredi 30. — M. le duc d'Orléans prit médecine ; il n'a presque plus de douleurs : tout ce qu'il a souffert ne l'a pas empêché de travailler à son ordinaire. — Madame la duchesse de Berry avoit prié le roi de lui prêter sa litière, espérant pouvoir se promener au bois de Boulogne; mais elle s'est trouvée trop foible pour cela ; elle a remis cette promenade à dimanche. Elle compte toujours de pouvoir revenir bientôt à Paris, et elle fait remeubler le Luxembourg. — M. le duc d'Orléans a raccommodé M. le Blanc avec M. de Broglie l'aîné qui étoient mal ensemble ; il y avoit même eu des discours assez forts. — On a fait un troisième directeur nouveau, qui est Ravignan, lieutenant général ; il est de même maison que M. le premier président.

Samedi 1[er] *juillet*. — A la fin du conseil on parla de l'adjudication de la ferme de Belle-Isle ; mais elle ne fut pas encore adjugée; on a envoyé sur les lieux pour être plus amplement informé. — On a fait quelques brigadiers nouveaux ; mais je ne sais pas bien encore qui sont ceux qui ont été nommés. — On eut des lettres de Londres qui portent que les montagnards d'Écosse et quelques Espagnols qui étoient avec eux ont été défaits ; que le combat a été fort rude ; il y a eu cinq ou six cents hommes tués de part et d'autre. — Il y a quelques vaisseaux du czar qui sont à l'île de Bornholm ; mais la flotte n'y est pas encore tout entière. Il paroît qu'ils n'en veulent qu'à la Suède.

Dimanche 2. — Conseil de régence l'après-dînée. — Madame la Duchesse la jeune est retombée ; la fièvre et le dévoiement sont revenus. Les médecins prétendent qu'elle ne s'est pas assez ménagée pendant sa convales-

rence. — On avoit dit que l'évêque de Montauban étoit mort, mais les dernières lettres disent simplement qu'il est fort malade. — On parle d'un lit de justice; mais cela est fort incertain, et l'on dit que c'est pour mettre les prisonniers de la Bastille en liberté. Il y a déjà quelques semaines que le garde des sceaux ni M. le Blanc n'ont été à la Bastille. — Le mariage de l'archiduchesse avec le prince électoral de Saxe se fera à Vienne, mais ils n'y demeureront que quelques jours après la noce, et iront en Saxe, où on leur prépare de grandes magnificences et entre autres un carrousel de dames en traîneaux.

Lundi 3. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée, où on examina les cahiers des États d'Artois. — Madame la duchesse de Berry se porte mieux; ses douleurs au-dessous des pieds sont finies et présentement ses grandes douleurs sont à la hanche. — On commence à payer des pensions, et on espère qu'on payera l'année entière à tous les pensionnaires; l'argent est toujours dans un prodigieux mouvement, et en Dauphiné on le prête à trois pour cent d'intérêt. — L'ambassadeur de l'empereur a reçu des lettres du général Mercy du 9; il mande que les affaires sont toujours en même état en Sicile; qu'il ne sait point encore le parti qu'il prendra. Il y a déjà quelques jours que les Impériaux sont maîtres de l'île de Lipari, où la garnison espagnole qu'il y avoit s'est peu défendue; la ville s'est rendue le 4 et a été pillée durant quelques jours. Les Impériaux ont perdu, dans cette petite expédition, environ deux cents hommes.

Mardi 4. — M. le duc d'Orléans se sent encore un peu de ses douleurs de reins; mais cela ne l'a pas empêché un moment de travailler aux affaires; il dit aux ambassadeurs le matin, qui étoient venus à son audience, comme ils y viennent tous les mardis, qu'il attendoit des nouvelles du siége de Saint-Sébastien. — On eut le soir des lettres du maréchal de Berwick du camp de Renterie, le 27 juin; en voici la copie :

« L'armée d'Espagne décampa le 23 de San-Estevan, et se rendit à Lissasou avec le roi et la reine catholiques. Je ne sais point depuis s'ils ont fait quelques mouvements. Le prince Pio est venu à Saint-Sébastien avec deux mille chevaux et quelques détachements d'infanterie ; il y a introduit un bataillon, et puis s'en est retourné à Tolosetta, d'où il tient des détachements à Ernani pour être informé de nos mouvements. Nous avons aujourd'hui placé deux brigades d'infanterie entre l'Astiaraga et le port du Passage et qui doit être la gauche de notre camp et assurer en même temps la marche de notre artillerie qui doit débarquer au Passage. Je crois que demain nous décamperons pour aller à Ernani et ensuite prendre notre position devant Saint-Sébastien. »

Mercredi 5. — Madame la duchesse d'Albret, qui vient d'accoucher d'un garçon, a une grosse fièvre ; on l'a saignée du pied ; on lui doit donner de l'émétique demain, et on la croit en grand danger. — Le comte d'Harville mourut ces jours passés ; il avoit quatre-vingt-cinq ans. Il étoit frère du marquis de Palaiseau, de la duchesse d'Orval et de madame de Montmorency, qui sont tous morts, et il étoit père de madame de Montpeiroux qui est encore en vie ; il a même d'autres enfants d'un second lit. — La fille aînée du duc de Chaulnes, qui n'a que dix ans et demi, est promise au marquis du Plessis-Bellière qui n'a pas encore treize ans. On va passer le contrat de mariage, mais la noce ne se fera que dans quatre ans. La fille qui est élevée dans un couvent à Montargis, n'en sait encore rien, et on ne lui dira pas sitôt.

Jeudi 6. — Madame la Duchesse la jeune est plus mal qu'elle n'a encore été. — La duchesse d'Albret continue à être si mal, qu'on n'en espère plus rien. — Le marquis de Béon a renouvelé le procès contre M. de Luxembourg ; cela doit être jugé incessamment. L'affaire est très-considérable, mais M. de Luxembourg paroît fort tranquille là-dessus. — On eut nouvelle qu'il y a eu un incendie à Franc-

fort-sur-le-Mein, et qu'il y a eu cinq ou six cents maisons de brûlées; c'est une grande désolation dans cette ville-là et on craint même que cela ne fasse faire beaucoup de banqueroutes. — Les actions de la compagnie d'Occident haussent tous les jours; elles sont présentement à cent cinquante-trois; et M. Law assure qu'elles iront à deux cents avant la fin de l'année. Cela paroît incompréhensible à beaucoup de gens; mais M. Law n'a rien fait espérer jusqu'ici qui ne soit arrivé par la suite, et beaucoup de ses ennemis conviennent présentement de son habileté dans les finances.

Vendredi 7. — M. de Nancré, qu'on ne croyoit point malade, reçut tous ses sacrements l'après-dînée et mourut le soir*. Madame la duchesse d'Albret reçut aussi tous ses sacrements et mourut avant minuit. — Toute la flotte du czar est présentement à la mer, et il paroît qu'il n'en veut qu'à la Suède, qui fait de grands préparatifs de son côté pour se défendre; cependant, les conférences de l'île d'Ahland recommencent, et il y a même des lettres qui portent que depuis la mort du czarowitz, le czar paroît plus disposé à la paix. — On a eu des lettres du prince Ragotzki du mois de mai; il mande qu'il est toujours fort bien traité en ce pays-là; qu'on lui rend de grands honneurs: ces lettres sont d'un homme fort résigné à la volonté de Dieu. Il ne paroît pas que les Turcs songent à rentrer en guerre avec l'empereur.

* Nancré étoit un des hommes du monde des plus raffinés et des plus corrompus par le cœur et par l'âme. Il avoit servi, puis fait le philosophe; après, s'étoit accroché au Palais-Royal par Canillac et par les maîtresses; de là, à M. de Torcy, et le plus qu'il avoit pu sourdement à tout ce qui approchoit du feu roi, dont il ne tint pas à lui d'être l'espion, puis l'organe, et le fut étrangement lors des renonciations. Valet de Nocé, enfin âme damnée du cardinal Dubois, et par lui porté aux négociations étrangères et à d'autres plus intérieures, il comptoit voler haut lorsque tout à coup il lui fallut quitter ce monde.

Samedi 8. — Le duc d'Albret partit aussitôt après la

mort de madame sa femme ; on l'emmena à une petite maison que M. de Bouillon a auprès de Paris qui s'appelle Mondésir. M. de Bouillon, à qui on avoit caché la mort de madame d'Albret, de peur que l'affliction ne l'empêchât de dormir la nuit, partit l'après-dînée avec mademoiselle sa fille pour s'en aller à Mondésir aussi. L'enfant dont madame la duchesse d'Albret étoit accouchée se porte bien et on espère qu'il vivra, quoiqu'il soit venu au monde plus petit que les enfants ordinaires. — M. le garde des sceaux envoya querir les principaux de la Sorbonne, et, quand ils furent entrés, il leur dit de lui apporter leurs registres ; et, dès qu'ils furent arrivés, il fit entrer les cinq secrétaires d'État qui étoient déjà chez lui, mais dans une autre chambre. Il trouva plusieurs choses dans les registres de la Sorbonne qu'il raya, et leur fit de grandes réprimandes sur différentes choses et sur des propositions qu'ils avoient avancées et dont le pape auroit eu grand sujet de se plaindre.

Dimanche 9. — Il y eut conseil de régence. M. le duc d'Orléans y dit qu'il croyoit avoir la goutte ; cela ne l'empêcha pourtant pas, après le conseil, d'aller à la Meutte voir madame la duchesse de Berry. — On eut hier des lettres du maréchal de Berwick du 1er du mois, datées du camp devant Saint-Sébastien, dont voici la copie :

« Le 29, M. de Cilly marcha à Tolosette ; il battit en chemin faisant trois cents dragons des ennemis, en tua cinq ou six, en prit autant avec un lieutenant-colonel et deux capitaines. Auprès de Tolosette, il trouva cent cinquante hommes de pied dont il en tua vingt-cinq ou trente et en prit soixante avec trois officiers. Le prince Pio se retira précipitamment de Tolosette ; il avoit huit cents hommes de cavalerie et autant d'infanterie ; il s'est retiré vers Pampelune. Nous arrivâmes ici hier, nous allons travailler à nous établir et à faire venir notre canon. »

On a nouvelle que le roi de Danemark a passé en Norwège et y a débarqué avec vingt-cinq bataillons; il

mène avec lui le prince royal son fils, MM. Viben et Gabel, deux de ses principaux ministres; il a laissé toute sa cour à Copenhague avec la reine, sa femme.

Lundi 10. — M. le duc d'Orléans alla à Saint-Cloud voir Madame. — Le roi alla, par la grande galerie, au Louvre, où on veut le transporter pour quinze jours, afin d'avoir le temps de nettoyer les Tuileries, qui en ont grand besoin. — Madame de Nancré, belle-mère de celui qui vient de mourir, conservera son logement au Palais-Royal; elle ne l'avoit que par prêt, et M. le duc d'Orléans lui donne à vie présentement. — Il n'y a point de brevet de retenue sur la charge de capitaine des Suisses de M. le duc d'Orléans; ainsi la grâce sera complète pour celui à qui il donnera la charge; cela doit être décidé demain. M. le duc d'Orléans a dit qu'il la donneroit à un homme de grande qualité et frère d'un évêque; mais il ne l'a pas nommé. — Le comte de Taun a été rappelé de la vice-royauté de Naples, et l'empereur l'a donnée au comte de Gallatsch, qui étoit son ambassadeur à Rome.

Mardi 11. — M. le marquis de Clermont*, frère du comte de Roussillon et de l'évêque de Laon, a la charge de capitaine des Suisses de M. le duc d'Orléans, qu'avoit M. de Nancré; il n'y a que quarante Suisses dans cette compagnie, et le capitaine en vend les places quand elles vaquent, ce qui fait une partie du revenu. Nancré disoit toujours que la charge lui valoit 20,000 francs. — Dans la maison des Louvois on avoit paru un peu fâché contre MM. de Bouillon de ce que, à l'enterrement de madame d'Albret, on n'avoit point mis d'armes, comme si l'on avoit évité de mettre ses armes à elle; mais ils ont su depuis, qu'à l'enterrement de la première femme, qui étoit fille du duc de la Trémoille, on n'en avoit point mis non plus; et demain aux messes qui se diront pour elle il y aura les armes du mari et de la femme.

* On a vu en son temps quel étoit Clermont, frere de Roussillon et de l'evêque de Laon, et quelle sa profonde disgrâce. Il ne sortit de Laon

et de ses environs que sur les dernières années du roi, et encore rarement, pour être peu et obscurément à Paris, et sans paroître en lieu public ni approcher de la cour. M. le duc d'Orléans avoit toujours eu de l'amitié pour lui, et quoiqu'il en eût aussi et beaucoup de considération de plus pour madame la princesse de Conty, et qu'il dût conserver un puissant ressentiment contre mademoiselle Chouin, rien de tout cela ne l'empêcha de tirer de véritable misère un homme de qualité infiniment et si longuement malheureux ; c'est ce qui lui fit donner ses Suisses qu'avoit Nancré, qui, pour n'être pas des premières charges, étoit la seconde de sa maison, pour en vivre.

Mercredi 12. — On dit les messes pour madame d'Albret et on mit ses armes dans la tenture comme on l'avoit dit. — On eut des lettres du maréchal de Berwick du 4, datées du camp devant Saint-Sébastien ; en voici la copie :

« Les ennemis ont envoyé du côté de Roncevaux un détachement de cavalerie et d'infanterie, dont soixante maîtres sont venus aux environs de Saint-Jean-Pied-de-Port, s'y sont promenés pendant la journée et puis s'en sont retournés. Nous n'avons point de nouvelles que l'armée du roi d'Espagne soit encore décampée de Lissasou; l'on travaille aux chemins pour conduire notre artillerie. »

Le roi ira dimanche coucher au Louvre, dans l'appartement de la reine mère, où il demeurera quelques jours pour donner le loisir de nettoyer les Tuileries dont les mauvaises senteurs commençoient à incommoder fort S. M. et toute sa cour.

Jeudi 13. — M. le duc d'Orléans coucha à Saint-Cloud. — On eut des nouvelles d'un grand combat en Sicile ; le succès s'en conte différemment par les Impériaux et par les Espagnols ; ce qu'il y a de certain, c'est que le général Mercy a voulu attaquer le marquis de Lède dans ses retranchements, et qu'il a perdu beaucoup de monde dans cette attaque, où il a été blessé lui-même, et plusieurs des principaux officiers ont été tués ou blessés. L'ambassadeur de l'empereur n'en a eu encore aucunes nouvelles ; mais on a su par Rome que le général espagnol avoit écrit à M. de Montemare, gouverneur de Palerme, qu'il avoit

été attaqué; qu'il avoit été assez heureux pour repousser les ennemis et leur tuer beaucoup de monde; qu'il le prioit de faire chanter le *Te Deum* et d'envoyer sa lettre au cardinal Acquaviva, protecteur des affaires d'Espagne à Rome. Le combat s'est donné le 20. Il y a d'autres lettres de Naples moins désavantageuses pour les Allemands; mais quoi qu'il soit venu souvent des nouvelles fausses par Rome, il y a grande apparence que celle-ci est véritable et l'on n'en doute quasi point ici.

Vendredi 14. — M. le duc d'Orléans revint le soir de Saint-Cloud; il avoit passé à la Meutte, où il trouvé madame la duchesse de Berry plus mal qu'elle n'avoit encore été; elle a une fièvre assez violente, et il ne voulut point partir de la Meutte qu'elle n'eût été saignée. Ses douleurs et sa foiblesse augmentent. — Le comte de Konigsegg, ambassadeur de l'empereur, avoit envoyé, il y a deux mois, un courrier à Vienne pour lui apporter des nouvelles de ses affaires particulières et surtout de la destination qu'on faisoit de lui. Ce courrier est arrivé qui lui a apporté l'ordre de se rendre à Vienne le 4 d'août ou le 6 au plus tard; il doit conduire en Saxe l'archiduchesse qui épouse le prince électoral de Saxe; on croit qu'il sera fait grand maître de la maison de cette princesse. — Il paroît, par les différentes lettres qu'on reçoit d'Italie, que les Impériaux ont eu un grand désavantage à l'attaque des lignes des Espagnols; mais que le commandant des troupes de l'empereur est demeuré dans le même camp d'où il étoit parti le jour de l'attaque; il n'a point été poursuivi, et les Espagnols ont perdu beaucoup de monde aussi de leur côté.

Samedi 15. — On éveilla le matin M. le duc d'Orléans pour lui dire que madame la duchesse de Berry avoit fort mal passé la nuit; les médecins la croyent en très-grand danger; elle fut saignée dans la journée du bras et du pied. Madame la duchesse d'Orléans y demeura jusqu'après minuit; on donnera demain de l'émétique

à madame de Berry, c'est un remède qui paroît bien dangereux dans l'état où elle est, mais on croit qu'il n'y a que cela qui la puisse soulager. — On eut des lettres du maréchal de Berwick du 8 ; en voici la copie :

« Les pluies continuelles qu'il a fait depuis plusieurs jours ont arrêté tout court nos travaux pour accommoder les chemins de l'artillerie; mais il faut espérer que dans cette saison le beau temps reviendra. Par les derniers avis que nous avons eus, l'armée du roi d'Espagne étoit campée à une lieue et demie de Pampelune sur le chemin de Tolosette. »

Dimanche 16. — Le roi alla coucher au Louvre, où il demeurera quelques jours jusqu'à ce que les Tuileries soient nettoyées. — M. le duc d'Orléans alla dès les dix heures du matin à la Meutte; il en revint pour tenir le conseil de régence y retourna après le conseil. On mena le matin à madame la duchesse de Berry son confesseur, qui est un cordelier très-estimé et qui ne la quittera plus; c'est son confesseur ordinaire. — M. de Bauffremont a été fait brigadier, et on dit que M. de Clermont, commissaire général de la cavalerie, a été fait maréchal de camp. — On parle toujours du grand armement du czar avec beaucoup d'incertitude sur le dessein de son entreprise la plus commune opinion est qu'il n'en veut qu'à la Suède, pour faire une paix qui lui seroit plus avantageuse et pouvoir conserver toutes les conquêtes qu'il a faites ; il s'est embarqué sur sa flotte.

Lundi. 17 —Madame la duchesse de Berry communia la nuit ; on n'espère plus la pouvoir guérir. M. le duc d'Orléans y alla dès le matin et madame la duchesse d'Orléans va souvent et est toujours avec elle. — Le roi est tout accoutumé à son appartement du Louvre, qui est celui de la reine-mère, et s'y amuse fort (1). — On a mis le scellé au

(1) « Le 17 le roi alla chez M. Dharmand, ingénieur, dont le cabinet est rempli de plusieurs curiosités de mécanique. » (*Mercure* de juillet, page 175.)

Luxembourg et à Meudon, et c'est M. de la Vrillière qui l'y a mis (1). — Je fis à l'abbaye de Saint-Germain la cérémonie de la fête de Notre-Dame de Mont-Carmel que je ne pus pas faire hier, jour de sa fête, parce qu'il étoit dimanche. — Ce que l'on avoit mandé de la flotte du czar qui étoit, disoit-on, à l'île de Bornholm, ne se trouve point vrai ; il est certain que cette flotte est à la mer, mais elle n'est point encore sortie du golfe de Finlande.

Mardi 18. — Madame la duchesse de Berry reçut le viatique et l'extrême-onction des mains de l'abbé de Castries, archevêque de Tours, son premier aumônier. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres allèrent au devant du saint-sacrement, et l'accompagnèrent au retour jusqu'à l'église de Passy. Cette princesse a perdu toute connoissance ; il y a pourtant des moments où sa raison lui revient, mais ces moments-là sont fort rares. — Le comte de Konigsegg, ambassadeur de l'empereur, a pris congé du roi et de toute la maison royale ces jours-ci. La comtesse sa femme va à Nivelle, où elle a été chanoinesse et où M. de la Motterie, son père, a une belle maison. Quand le comte de Konigsegg sera arrivé à Vienne et qu'il saura à quoi il est destiné il la fera revenir ; c'est un mariage qui s'est fait par amour, et l'amour de part et d'autre est aussi vif que les premiers jours.

Mercredi 19. — Garus a donné quelques remèdes à madame de Berry, qui l'avoient un peu raminée, ce qui donnoit quelque légère espérance. — On eut des lettres du maréchal de Berwick du camp devant Saint-Sébastien le 11 ; en voici la copie :

« Enfin, depuis hier matin, le temps s'est remis au beau, ce qui va nous remettre en état de travailler aux chemins et faire marcher notre artillerie ; ainsi j'espère que dans peu de mois nous pourrons ouvrir la tranchée. L'armée du roi d'Espagne est toujours dans la même dispo-

(1) Saint-Simon a écrit ici de sa main : « Ce ne fut qu'après la mort. »

sition auprès de Pampelune; elle a été jointe par six régiments d'augmentation. »

Les lettres de Naples disent que les Impériaux n'ont pas été si battus en Sicile qu'on l'avoit dit il y a quelques jours; mais toutes les autres lettres d'Italie disent que leur perte a été fort grande et que les troupes qui restent sont fort dispersées.

Jeudi 20. — Madame la duchesse de Berry eut une grande foiblesse le matin, et le soir elle étoit si mal, qu'on jugea qu'elle ne passeroit pas la nuit. — Madame la Duchesse la jeune, qui croit que l'air de la campagne lui fera du bien, va s'établir à Neuilly dans la maison de M. de Surville, que le comte de Konigsegg louoit. — Madame de Mouchy partit de la Meutte avant minuit, voyant madame de Berry sans aucune espérance; tous les gens de la maison de cette princesse paroissent fort animés contre elle qui étoit sa seconde dame d'atours et en qui elle avoit beaucoup de confiance. — Les actions de la compagnie des Indes, qui vont toujours en augmentant, sont présentement sur un pied si haut que M. le duc d'Orléans lui-même, qui protége fort cette compagnie, trouve qu'elles sont montées trop haut en si peu de temps; en huit jours, elles sont montées à quatre cents et elles n'étoient qu'à trois cents.

Vendredi 21. — Madame la duchesse de Berry mourut un peu après minuit*. M. le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans reçurent les compliments de beaucoup de gens, et Madame revint de Saint-Cloud et entra chez madame la duchesse d'Orléans; il fut permis aux dames d'y venir dans leurs habits ordinaires. On ouvrira le corps après minuit; son cœur sera porté au Val-de-Grâce, et dimanche on portera son corps à Saint-Denis sans aucune cérémonie. Elle n'a pas fait de testament; elle jouissoit durant la vie du feu roi de 680,000 livres de rente, savoir : 640,000 livres que le roi lui donnoit, et 40,000 livres qui étoient l'intérêt des 800,000 livres que M. le duc

d'Orléans lui avoit données en mariage. — Le roi alla à l'Académie de peinture et de sculpture, et y vit tous les beaux tableaux. M. Coypel les lui expliquoit. Depuis que S. M. est au Louvre, elle va souvent voir le cabinet de M. Hermand (1).

* Madame la duchesse de Berry a fait tant de bruit dans l'espace d'une très-courte vie, qu'il ne peut qu'être très-curieux de s'y étendre un peu, quoique la matière en soit triste sur une princesse d'un si haut rang. Née avec un esprit supérieur, et quand elle le vouloit, également agréable et aimable, une justesse et une précision de langage qui lui faisoit dire les moindres choses avec une grâce et une éloquence naturelles qui enlevoit, avec une figure aimable, que l'embonpoint gâta un peu sur la fin, que n'eût-elle point fait de ces talents et sous un père régent du royaume, et qui les sentoit, on le peut dire, jusqu'au centuple de leur valeur, si les vices du cœur et de l'esprit et un tempérament étrange ne les avoient tournés en poisons! Un orgueil fort au delà de ce qui se peut comprendre, la corrompit en toutes ses parties, et le malheur de son tempérament l'acheva et fit d'elle le plus surprenant contraste qui se puisse imaginer. La faussete, dont elle se fit un principe et une vertu dont elle se piqua, surnagea en elle, et le defaut de jugement joint à celui de l'expérience, qui lui persuadoit la possibilité de tout ce qu'enfantoit une imagination egarée et feconde, la faisoit agir comme si tout lui eût été permis. Le comble de la prudence et de l'art fut en elle et en celles qui étoient auprès d'elle, de cacher si bien tous ces défauts, que personne du dehors ne s'en aperçut jusqu'à son mariage, non pas même les plus affidés serviteurs et amis de M. [le duc] et de madame la duchesse d'Orléans, de l'un et de l'autre sexe, et dont aucun de ceux et de celles qui contribuèrent tant à son mariage, ne se seroient jamais portés, s'ils l'avoient tant soit peu connue, a faire un présent si funeste au roi et à sa plus intime famille, on ajoutera à l'État, si elle avoit vécu. Ces curieux détails feroient un volume, on se bornera donc aux plus importants.

Née telle qu'elle vient d'être représentée, l'on se persuadera aisement avec quelle indignation elle regardoit une mère doublement bâtarde, et avec quel dépit toutes les personnes qui avoient le plus contribue à son mariage. L'un et l'autre éclatèrent incontinent après. Elle se brouilla avec madame sa mère pour un riche collier de perles, que madame d'Orléans avoit de la reine-mere, dont madame la duchesse d'Orléans

(1) « Le 19 le roi fut chez M. Desportes, peintre fameux pour les animaux. » (*Mercure* de juillet, page 178.)

se paroit, et que madame sa fille se fit donner malgré elle avec art, et pour lui faire sentir la préférence de M. son père, et pour la mettre hors de portée et de volonté de se mêler de sa conduite, comme il arriva à l'égard des personnes qui avoient eu le plus de part à son mariage. Elle leur marqua tout aussitôt son éloignement, leur fit toutes les noirceurs qu'elle put imaginer, et ne put s'empêcher de dire, qu'il lui étoit insupportable d'avoir obligation à qui que ce fût. Son tempérament se montra dès le lendemain de ses noces, et commença ce qu'on vit bientôt après. Accoutumée à dominer M. le duc d'Orléans par l'empire le plus absolu et souvent le plus dur et le plus indécent, elle n'eut pas de peine à réduire sous le même joug M. le duc de Berry, amoureux, doux, timide, embarrassé, sans expérience, et il ne tint pas à elle, qu'elle ne lui ôtât la religion. Craintive toutefois sous le roi et sous madame de Maintenon, elle s'en sauvoit par l'intérêt de M. et de madame d'Orléans à la couvrir eux, et parce qu'ayant donné leur cœur et leurs soins à madame la duchesse de Bourgogne, ils s'étoient entièrement déchargés de sa conduite sur elle et sur madame la duchesse d'Orléans. Dès les premiers jours on eut peine à la faire aller chez Madame et chez madame sa mère ; tous les devoirs la révoltoient. Fière de son nouveau rang, elle voulut faire interdire un huissier du roi qui la servoit avec toute la maison du roi en attendant qu'elle eût la sienne, parce qu'il avoit ouvert les deux battants pour madame la duchesse d'Orléans, ce qu'il ne devoit faire que pour les fils et filles de France ; et quand il arrivoit quelque deuil, ou particulier ou plus grand pour la maison d'Orléans que pour la cour, elle en régloit la durée, et savoit bien dire en public à M. le duc d'Orléans et en pleine toilette, que cela lui appartenoit, et à lui comme à un cadet, de se régler sur elle, et cela très-sérieusement et très-ordinairement. Si elle haïssoit les gens à qui elle avoit obligation, madame la duchesse de Bourgogne, à qui elle en avoit le plus, avoit aussi le plus de part à sa haine, et à ce titre et à celui de sa supériorité sur elle, et à celui encore d'être toute la tendresse du roi et l'amie de madame sa mère. Cette orgueilleuse haine la jeta dans un projet si horrible et si insensé, qu'il ne seroit pas croyable, si l'excès de sa douleur ne lui en eût arraché le secret à la mort de Monseigneur, et à qui le dit-elle? à la duchesse de Saint-Simon, à sa dame d'honneur, dont elle devoit se garder là-dessus plus que d'aucune autre, par son attachement pour madame la duchesse de Bourgogne et celui de son mari pour monseigneur le duc de Bourgogne qu'elle ne pouvoit ignorer, quoiqu'elle ne sût pas dans quelle étendue, qui étoit cachée dans le secret; mais elle ne pouvoit refuser son estime à la duchesse de Saint-Simon, quoiqu'elle en fût souvent importunée, et celle-ci n'en a guère parlé, et jamais tant que cela put être important. Surprise à l'excès de la douleur de madame la du-

chesse de Berry à la mort de Monseigneur, et cherchant à la consoler dans la longue persévérance des hauts cris qu'elle poussoit et du désespoir qui éclatoit dans ses propos entrecoupés de la perte d'un prince ennemi de M. son père, qui après l'avoir bien dangereusement montré, le marquoit sans cesse, même avec indécence, et qui avoit été outré de son mariage, le projet lui échappa. C'étoit de gouverner Monseigneur à la mort du roi, et par elle, et par sa tendresse pour M. le duc de Berry, son fils bien-aimé, et par son éloignement pour monseigneur le duc de Bourgogne, de le tenir lui et surtout madame la duchesse de Bourgogne, sous son joug à son tour, de se venger d'avoir été sous le sien, de dominer la cour et l'État, et de voir après ce qui arriveroit des temps et des conjonctures. Pour cela elle avoit cultivé et acquis l'amitié de madame la Duchesse avec les plus grands soins, ménagé et cultivé, autant qu'elle l'avoit pu, tout ce qui approchoit le plus de Monseigneur. Elle avoit la rage dans le cœur de voir ce projet avorté, et M. [le duc] et madame la duchesse de Bourgogne au pinacle en attendant qu'ils devinssent les maîtres. Pour ajouter le dernier trait à ces horreurs et à cette folie, il faut se souvenir que madame la Duchesse étoit l'ennemie de sa mère, quoique sa sœur, et la personne la plus outrée de son mariage qu'elle avoit espéré pour sa fille aînée; que tout ce qui environnoit Monseigneur de plus près, étoit ennemi de M. le duc d'Orléans, au moins pour lui plaire, et il faut savoir que madame la duchesse de Bourgogne, la douceur même, la bonté même, la complaisance même, et qui pour sa rade [*sic*] encore ne se soucioit pas d'éclairer de trop près des galanteries de sa belle-sœur, avoit sans cesse vécu avec elle, d'une manière à apprivoiser et à charmer les esprits les plus farouches, et avoit de plus renoncé à se mêler de sa conduite pour ne s'en point faire une ennemie, tellement, que le roi à qui elle l'avoit fait agréer, avoit remis madame la duchesse de Berry à celle de Madame et de madame la duchesse d'Orléans malgré elle. Ce château en Espagne ne fut pas le seul qu'elle bâtit: veuve en 1714 et le roi mort en 1715, au comble de la liberté et du crédit sur un père régent qui ne se lassa jamais de l'adorer, elle voulut multiplier les charges et les places de sa maison pour s'attacher plus de gens, et se partialisa dans les mêmes vues contre le maréchal de Villars et les maréchaux de France sur le style des lettres du premier à Bauffremont, dans l'idée qu'elle eut encore le peu de sens de débiter, entraînée par des moments d'emportements contre M. son père, pour des résistances à ses volontés, et cette idée étoit d'avoir un parti dans l'État, qui la rendît considérable et à lui et au roi d'Espagne Philippe V, s'il arrivoit des troubles, ou si le roi venoit à manquer, et qui la mît en situation de choisir son meilleur, et de faire ses conditions avec celui dont elle les tireroit meilleures. Son rang de fille de France poussé au plus haut; ses tentatives de timbales

dans Paris, le roi y étant, d'aller à l'Opéra en reine, d'y retourner triompher du rang de son père, d'un trône en audience tel que le roi ne l'a jamais pris dans les siennes; tout cela lui paroissoit peu pour elle. Elle en voyoit un au-dessus d'elle qui lui étoit insupportable, quelque peu sensible qu'il fût à son égard par la jeunesse du roi. Surtout elle ne pouvoit s'apprivoiser avec la vue d'une reine future; accoutumée à être la première de son sexe, elle avoit longtemps résisté, puis subi sans cesse avec rage, au devoir de présenter la chemise et les honneurs à madame la duchesse de Bourgogne devenue dauphine en 1711, et traité indignement M. le duc de Berry, pour l'avoir fait au nouveau dauphin, de bonne grâce. Qu'étoit-ce donc pour elle d'envisager un tabouret chez la future reine et tout ce qui suit une telle différence? Aussi n'y pouvoit-elle penser qu'avec des élans de fureur, ni sans s'en détourner incontinent. Voilà en raccourci, un crayon léger du cœur et de l'esprit de cette princesse si avant grimpée sur les nues. Voyons-la maintenant ramper à terre par une autre partie d'elle-même et si étrangement dissemblable, mais non moins puissante que la première, et non moins sujette aux plus fâcheux inconvénients. Ce côté est celui de la galanterie et de la table. Pour en parler bien modestement, laissant à part les indécences des yeux en public, et les passades particulières, elle s'éprit de l'homme du monde qui avoit le moins de charmes. La Haye, qui de page du roi étoit devenu écuyer particulier de M. le duc de Berry lorsqu'il commença d'avoir des chevaux pour sa personne, étoit un grand garçon extrêmement maigre, d'un visage sans aucun agrément, couperosé de plus, avec des épaules dans les oreilles, une taille contrainte, et des jambes de cotret; l'esprit en étoit des plus communs; d'ailleurs très-simple gentilhomme. Il fut le Médor qui enchanta cette Angélique, au point qu'elle le pressa de l'enlever et de l'emmener hors du royaume. Le Haye, transi à une proposition si folle, eût pris la fuite s'il n'eût craint les plus grands éclats ou d'amour ou de vengeance. Il vivoit dans des frayeurs continuelles, et toutefois sa vanité et sa bourse le soutenoient contre les risques qu'il couroit. M. le duc d'Orléans employa en vain l'amitié et l'autorité sur madame sa fille, après avoir épuisé toutes les raisons. Il y eut des scènes étranges où le roi tonna et où madame de Maintenon prit toutes sortes de tons, mais où, malgré leurs menaces, ils étoient retenus par la honte des éclats, et par la crainte d'ouvrir les yeux à M. le duc de Berry. A la fin le pauvre prince vit clair; il fut longtemps encore le jouet de l'amour, de l'artifice, de l'humeur, de la jalousie, de sa douceur et de sa timidité. Enfin il y eut des scènes terribles entre le mari et la femme, et lorsqu'il mourut, il avoit pris le parti d'ouvrir son cœur au roi, et de faire enfermer madame sa femme dans un couvent. Une si grande, si prompte perte pour elle, ne fut donc qu'en apparence, et une délivrance en

effet. Le roi, pénétré de douleur de ses malheurs domestiques, et des étrangers par une guerre qu'il ne pouvoit plus soutenir ni finir, et qui avançoit de plus en plus dans le royaume, prit le parti de se fermer les yeux à tout ce qu'il put faire semblant de ne pas apercevoir, de laisser faire et de n'en pas vouloir ouïr parler, qui fut encore un grand soulagement pour madame la duchesse de Berry, laquelle par la mort du dauphin et de la dauphine en 1713, étoit arrivée à les remplacer pour l'extérieur, mais sans jamais être admise à rien par delà le simple spectacle. Malgré tant de facilités, elle sut si peu garder de mesures, qu'elle essuya encore des ouragans forcés de la part du roi, qui retomboient à plomb sur M. le duc d'Orléans, et par le dégoût de madame sa fille, et par ne prendre pas assez garde à sa conduite. La Haye demeura en faveur jusqu'après la mort du roi; un jeune homme fort supérieur en naissance, mais fort inférieur dans tout le reste, le supplanta. Ce fut Rions, de la maison d'Aydie, cinquième ou sixième fils d'une sœur de madame de Biron, mal avec elle, qui passoit sa vie en fond de province, et qui avoit grand'peine à y vivre avec sa nombreuse famille. M. de Pons qui n'en étoit jamais sorti, leur parent et leur voisin, ayant fait un voyage à Paris avec sa femme pour recueillir la succession de la comtesse de Beuvron, cette amie si intime de Madame, et sœur de Théobon, son beau-père, y eut affaire à M. de Lauzun, qui fut si content de son procédé sur des breloques qu'il acheta de cette succession, qu'au mariage de M. le duc de Berry, il se mit en tête de le tirer de sa province, et, par son crédit et par sa bourse, il lui fit obtenir une charge de maître de la garde-robe de M. le duc de Berry, et le fit revenir de Périgord. Il s'établit donc dans la maison; il étoit jeune, hardi, bavard, avec une sorte d'esprit assez plaisant. Il eut aussi ses passades; sa femme fut dame, puis dame d'atours de madame la duchesse de Berry, à la mort de madame de la Vieuville incontinent après celle de Louis XIV. Ils songèrent à leurs parents de Périgord et en firent venir Rions, qui n'avoit pas de souliers, et lui procurèrent une sous-lieutenance d'infanterie, puis un bâton d'exempt chez madame la duchesse de Berry. C'étoit un petit homme trapu, grasset, engoncé, sans esprit quelconque; un visage écrasé et blafard, plein de gros boutons, en un mot un vilain petit courtaut de boutique, mais râblu et dans la première jeunesse. En peu de jours il plut et il réussit si bien, que ce nouveau Médor eut toute la fortune de celui des poëtes. Son vol fut rapide et le voilà à découvert le maître de la maison; mais son empire ne fut pas doux. L'impérieuse princesse n'acheta ses plaisirs que par des larmes. Il étoit l'arbitre souverain de tout ce qu'elle pouvoit, tant auprès de M. le duc d'Orléans que chez elle, où il ne lui laissoit pas la moindre disposition, où son accès et ses manières à l'égard de chacun étoient réglées par lui et observées avec

précision jusqu'à sa parure. Elle n'osoit mettre un ruban de plus ou de moins sans son congé, et il se plaisoit à lui faire attendre ses ordres à sa toilette. Modérateur de toutes ses parties, et jaloux avec emportements sans lui laisser la liberté d'oser l'être, il l'assujettissoit à faire sa cour aux maîtresses qu'il prenoit pour la piquer. Il se peut dire que le reste de sa vie elle a vécu de larmes, mais avec un tel enchantement, qu'elle résolut de l'épouser. Elle en avoit heureusement dérobé une fille qui a vécu obscure jusqu'après sa mort et qu'elle vouloit prendre chez elle. Elle ne se tira pas si bien d'affaire la seconde fois; elle en pensa mourir à Luxembourg, et c'est cette maladie dont a parlé Dangeau. Il fut question des sacrements; Languet, curé de Saint-Sulpice, y fut très-circonspect et très-sage, mais toutefois exact et ferme en son devoir, et, soutenu du cardinal de Noailles, lui déclara qu'il falloit que Rions et madame de Mouchy, leur confidente, sortissent du Luxembourg, et n'y revinssent plus, si elle vouloit recevoir Notre-Seigneur. Ce fut un vacarme intérieur mais épouvantable, et qui fut entendu des chambres voisines. M. le duc d'Orléans, qui y étoit présent, ne savoit que faire entre des gens qui faisoient leur devoir, et sa fille furieuse et mourante. Elle ne put se résoudre à une si dure séparation, et peu à peu revint à la vie; mais elle ne l'a jamais pardonné au cardinal ni au curé. C'est ce qui la hâta si fort d'aller à Meudon encore très-malade, où un souper qu'elle fit, mal rétablie et pleine de lait, sur la terrasse à découvert, la frappa à mort; mais la peur du diable qui depuis assez longtemps la tourmentoit, et qu'elle sentit tout entière au compliment du curé, la résolut de l'accorder avec sa passion et d'épouser Rions, et elle l'épousa en secret. Alors ce jeune homme, sûr de son fait, voulut qu'elle déclarât son mariage. Quelque peu d'esprit qu'il eût, il sut sentir que l'époux d'une telle épouse perdoit tout l'empire de l'amant, et qu'il n'étoit bon de l'être que pour le paroître à découvert, et forcer par là la fortune à recrépir l'extrême inégalité, à force de dignités et d'établissements. Madame la duchesse de Berry, qui ne pouvoit lui désobéir en rien, en parla à M. le duc d'Orléans, qui sauta aux nues; mais elle connoissoit son empire sur lui et ne fut point épouvantée de ses menaces. Il en parla à Madame dont l'emportement fut tel qu'il se peut imaginer à qui l'a connue. Madame la duchesse d'Orléans fut aussi admise dans cet étrange secret, et ils en étoient à consulter sur ce qu'ils avoient à faire, lorsque Rions eut ordre de partir sur-le-champ pour son régiment à l'ouverture de la guerre d'Espagne en 1719, ce qui fut cause en même temps de hâter le départ de tous les autres colonels. C'étoit un délai mais non pas une issue; Dieu permit celle qu'ils n'attendoient pas et avant la fin de cette courte campagne. Quelque hauteur que madame la duchesse de Berry ait conservée jusqu'au dernier moment de sa vie, des goûts si déclarés et si indécents la précipitèrent continuel-

lement dans l'extrémité opposée; son goût pour la table y contribua aussi beaucoup. Huit ou dix jours après son mariage, elle fut souper à Saint-Cloud avec M. [le duc] et madame la duchesse d'Orléans, madame la grande-duchesse et beaucoup de dames. Elle s'y enivra outrageusement, et avec les suites les plus fortes et les plus longues de l'ivresse. On peut juger de l'étonnement et de l'embarras de toute la compagnie et surtout de M. le duc de Berry, mais elle prit soin qu'on ne fût surpris qu'une fois par les promptes récidives qu'elle ménageoit toutefois, durant la vie de Louis XIV, mais dont elle ne prit plus la même peine de se cacher après sa mort. L'amour et le vin furent toujours unis; mais cette union entraîne souvent méchante compagnie, et c'est ce qui lui arriva. Cette princesse si fière, qui par son rang ne pouvoit admettre à table aucun homme avec elle ni chez elle, ni ailleurs, qu'il ne fût prince du sang,, s'abaissa à manger avec tous les hommes et avec de tels qui n'auroient pas été reçus dans de bonnes maisons. Jusqu'à un jésuite qui la divertissoit et qui n'étoit pas tendre au scandale, eut très-souvent cet honneur; il s'appeloit le P................., et devint par là utile et très-considéré dans sa compagnie. Elle disoit que c'étoit un particulier, mais c'étoit un particulier continuel, nombreux et à portes ouvertes, et tous ses domestiques servants. De là, elle soupa sans cesse avec M. le duc d'Orléans et ce qu'il appeloit ses roués. Elle-même disoit que c'étoit la plus mauvaise compagnie de France; en effet, les ordures les plus grossières y dégoûtoient, les impiétés y révoltoient, et les excès de vin et de mangeaille y étonnoient. De là, nulle dignité en autres choses, que par caprice et par orgueil et sans règle aucune que son humeur et sa volonté, irritée surtout de savoir ses actions blâmées, et débitant comme une maxime dont il n'étoit pas permis de s'écarter, qu'il ne l'étoit jamais de parler en mal des personnes de son rang, pas même de leurs actions les plus publiques et qu'on auroit soi-même vues; c'est ce qui l'irritoit contre tout le monde comme d'un droit violé en sa personne par le plus grand manquement de respect le plus indigne de pardon. Sa mort fut un étrange spectacle; les longues douleurs dont elle fut accablée ne purent la persuader ni de penser à cette vie par un régime nécessaire à son état, ni à celle qui la devoit bientôt suivre, jusqu'à ce qu'enfin parents et médecins se crurent obligés de lui parler un langage qu'on ne tient guère aux princes, mais que l'impiété de Chirac déconcerta. Cependant, comme il étoit seul et que tout ce qui lui avoit parlé continuoit à le faire, elle se soumit aux remèdes pour ce monde et pour l'autre. Elle reçut donc ses sacrements, et parla aux assistants sur sa vie et son état, mais en reine de l'un et de l'autre; et après que tout fut achevé, elle s'applaudit de la fermeté qu'elle y avoit montrée. Elle vécut encore assez pour rentrer plus en elle-même, et pour communier une autre fois avec moins de pompe et

d'orgueil; mais il ne faut pas oublier une scélératesse du premier ordre et d'une hardiesse insigne et impunie.

Désespérée des médecins, et l'arrêt par eux unanimement prononcé à M. [le duc] et à madame la duchesse d'Orléans, on envoya chercher un nommé Garus, qui avoit inventé un élixir qui faisoit du bruit alors, et dont le roi a depuis acheté le secret fort cher. Le remède fut donné, et réussit au delà de toute espérance; il ne s'agissoit plus que de continuer. Garus avoit demandé que rien ne fût donné que par son ordre, et celui de M. et de madame la duchesse d'Orléans y étoit exprès. La princesse continua d'être si soulagée et si à elle-même, que Chirac, craignant pour sa réputation, prit son temps que Garus dormoit, et avec son impétuosité fit avaler un purgatif sans en dire mot à personne, qu'il présenta lui-même à madame la duchesse de Berry. De ce moment, à celui de retomber d'où elle étoit revenue, il n'y eut presque pas d'intervalle. Garus voyant ce désordre s'écria qu'on avoit sûrement donné un purgatif, qui étoit un poison quel qu'il fût, dans l'état de la princesse. Les gardes qui l'avoient vu donner, avouèrent que madame la duchesse de Berry avoit pris quelque chose de la main de Chirac. Garus voulut s'en aller; on le retint et l'on envoya chercher M. et madame d'Orléans. Grand vacarme devant eux; cris de Garus, hardiesse de Chirac sans égale de soutenir ce qu'il avoit fait, et de là, pouilles de l'un à l'autre; mais pendant ce débat la princesse de pis en pis tendoit à sa fin, sans que Chirac ni Garus y pussent plus rien, et pour couronner l'impudence, Chirac voyant l'agonie avancée, traversa la chambre, et faisant une révérence d'insulte au pied du lit, qui étoit ouvert, lui souhaita en termes équivalents un bon voyage, et de ce pas alla à Paris. M. le duc d'Orléans, qui n'avoit eu que M. de Saint-Simon auprès de lui à la Meutte, fut amèrement affligé; il le chargea des soins et des ordres de tout ce qui devoit suivre, et se laissa arracher par lui de la Meutte quelques heures avant la mort. La pauvre princesse étoit encore grosse; on lui trouva un notable dérangement au cerveau. Tout cela fut étouffé pour le temps avec soin; on eut le bon sens de ne vouloir point d'oraison funèbre, et de ne faire sur les obsèques que ce qui ne se put absolument éviter. M. le duc d'Orléans seul fut touché; quelques perdants s'affligèrent; mais qui d'entre eux eut de quoi subsister ne put même regretter sa perte. Rions à l'armée fut plus d'une fois sur le point de se tuer; ce fut aussi pour lui un terrible dénoûment de [cette] plus que romanesque histoire. Il fit bientôt après argent de son régiment et de son gouvernement, et comme il avoit été doux et poli avec ses amis, il en conserva, et fit bonne chère avec eux pour se consoler; mais au fond, il demeura obscur, et cette obscurité enfin l'absorba. Pour M. le duc d'Orléans, sa douleur ne fut pas de durée; l'habitude, le goût, la tendresse qu'il avoit eu pour la duchesse de Berry dès sa première enfance,

et qui avoit toujours subsisté, cédèrent bientôt à d'autres considérations qui le consolèrent, surtout à la délivrance de cette déclaration de mariage qui lui fit trouver bientôt un grand soulagement. Toute la maison, qui détestoit M. et madame de Mouchy, s'éleva contre eux avec tant de bruit, qu'étant sortis de la Meutte la veille de la mort, par l'embarras d'y rester sans protection ni ressource, ils en furent chassés quand après ils y voulurent rentrer, et que madame de Mouchy ne put obtenir de M. le duc d'Orléans d'y faire les fonctions de sa charge ni même d'y reparoître. Elle fut aussi la seule exceptée de la continuation de ses appointements que le duc de Saint-Simon obtint pour toutes les dames et pour quelques autres personnes de cette maison ; mais elle s'y étoit si démesurément gorgée d'argent, de pierreries et de tout, qu'en cela même elle ne fut plainte de personne. Elle et son mari furent même doucement chassés de Paris. Ils y sont depuis revenus, mais aucun des changements arrivés jusqu'à cette heure n'a pu les rétablir dans le monde, ni les tirer d'obscurité, de mépris et d'oubli.

Samedi 22. — Le roi alla à trois heures et demie à l'Académie françoise et ensuite monta à l'Académie des sciences. Le maréchal de Villeroy, qui l'accompagnoit, parla le premier dans ces deux académies et parla avec beaucoup de grâce et de noblesse. Valincour, directeur de l'Académie françoise, fit au roi une manière de harangue, et ensuite la Motte demanda permission de lire des vers ; la harangue et les vers furent fort approuvés. Après cela, le roi voulut voir comment on élisoit les officiers et on lui apporta une petite boîte à ressorts destinée à cela et que Dacier, secrétaire de l'Académie, fit jouer. A l'Académie des sciences, M. de Torcy, qui est le sous-président (l'abbé Bignon, président, est absent), harangua le roi après que le maréchal de Villeroy eut parlé, et sa harangue, qui fut fort courte, fut fort applaudie. Ensuite, on fit voir au roi quelques expériences qui l'amusèrent fort. Au sortir de ces deux académies, S. M. alla au Palais-Royal voir M. et madame d'Orléans. — Le cœur de madame de Berry fut porté le soir au Val-de-Grâce. Mademoiselle de la Roche-sur-Yon fut la princesse qui accompagna ce cœur, qui étoit porté dans le carrosse

par l'abbé de Castries, nommé à l'archevêché de Tours, premier aumônier de madame de Berry; il étoit dans le fond du carrosse avec mademoiselle de la Roche-sur-Yon; au devant étoient la duchesse de Saint-Simon, dame d'honneur de madame de Berry et la duchesse de Louvigny, et aux portières étoient madame de Brassac et madame de Châtillon, dame d'honneur de madame la princesse de Conty, mère de mademoiselle de la Roche-sur-Yon. — La comtesse de Konigsegg fut conduite à l'audience du roi, et prit congé de S. M.

Dimanche 23. — Le roi, sur les six heures, alla à Saint-Cloud voir Madame. S. M. portera le deuil de madame la duchesse de Berry six semaines et M. le duc d'Orléans le portera trois mois. Il n'y eut point de conseil de régence et M. le duc d'Orléans est toujours fort affligé. — A dix heures du soir on mena le corps de madame la duchesse de Berry à Saint-Denis sans grande cérémonie; il y avoit seulement une quarantaine de flambeaux portés par ses pages et ses gardes. Le carrosse où étoit le corps de cette princesse étoit suivi de celui où étoient l'archevêque de Tours, son premier aumônier, et ses autres aumôniers; et puis venoit le carrosse où étoient ses dames. Le convoi sortit par la porte Maillot, qui est une des portes du bois de Boulogne, et traversa la plaine de Saint-Denis. — M. Hop, ambassadeur de Hollande, fit son entrée à Paris et après l'entrée retourna chez lui et n'alla point à l'hôtel des ambassadeurs, parce qu'il n'est qu'ambassadeur ordinaire.

Lundi 24. — Le roi alla entre quatre et cinq heures à l'Académie des belles-lettres qu'on appeloit auparavant l'Académie des inscriptions, et ce fut M. de Boze, secrétaire de cette compagnie, qui porta la parole au roi, en l'absence des principaux officiers. — On continue à la duchesse de Saint-Simon les 21,000 francs de pension qu'elle avoit comme dame d'honneur de madame de Berry; à madame de Pons les 9,000 francs qu'elle avoit comme dame d'atours; 4,000 francs de pension à chacune des

quatre dames de madame de Berry, et on donne 2,000 écus de pension à mademoiselle Davèze, sa première femme de chambre. On leur conserve à toutes leur logement dans le Luxembourg; madame de Saint-Simon a prié qu'on redonnât l'appartement du Luxembourg qu'elle avoit à mademoiselle de Langeais, qui avoit cet appartement-là avant que madame de Berry logeât au Luxembourg. — Madame de Mouchy avoit souhaité être dans le carrosse des dames de madame de Berry qui suivirent son corps; mais madame de Saint-Simon lui manda hier que n'ayant point de charge, il n'y avoit point de place pour elle dans ce carrosse.

Mardi 25. — Le roi alla se promener aux Champs-Élysées. — Il paroît par les courriers qui arrivèrent hier de M. le prince de Conty et du maréchal de Berwick que ce prince et ce maréchal ne sont pas trop bien ensemble. Madame la princesse de Conty en a parlé à M. le duc d'Orléans, qui croit jusqu'ici que M. le prince de Conty n'a pas raison de se plaindre de ce maréchal. — M. de Bournonville, gendre du duc de Guiche, et qu'il étoit allé voir à Puteaux, sa petite maison de campagne, y est tombé si malade, qu'on le croit en très-grand danger; il n'a point de frère et a deux sœurs qui sont la duchesse de Duras et mademoiselle de Bournonville; ce seroit une grande succession pour elles. — On mande de Londres que le duc de Schomberg est mort subitement à sa maison de campagne, âgé de soixante-dix-neuf ans; il étoit fils du maréchal de Schomberg que nous avons vu commander l'armée du roi en Catalogne, et avoit épousé une fille de l'électeur palatin, père de Madame, qu'il avoit eue de madame de Degenfeldt, que l'empereur fit comtesse à sa considération.

Mercredi 26. — Le roi prit le deuil pour la mort de madame de Berry; et le soir il vit de son balcon, sur la rivière, un divertissement que les bateliers avoient préparé pour S. M., qui en fut très-contente. — M. de Bour-

nonville reçut le matin tous ses sacrements et étoit à l'extrémité; mais le soir, la petite vérole parut et on croit que cela le pourra tirer d'affaires. — On continue au chevalier d'Hautefort, premier écuyer de madame de Berry, et au comte de Saumery, son premier maître d'hôtel, leurs logements dans le Luxembourg. — On eut des lettres du maréchal de Berwick du 18; en voici la copie : « Le mauvais temps continue à nous incommoder et rend les chemins quasi impraticables; nous n'avons pourtant pas laissé, avant-hier au soir, de faire un boyau de l'autre côté de la rivière pour y établir une batterie de canons et de mortiers. Le roi d'Espagne s'est rapproché de Pampelune; il est campé à Warthe, à demi-lieue de cette place. » — M. l'évêque de Nevers mourut le 20 dans son diocèse; il s'appeloit l'abbé de Bargedé.

Jeudi 27. — M. le Blanc fut hier à la Bastille et se promena dans le jardin avec M. de Pompadour à qui l'on donne beaucoup plus de liberté qu'il n'en avoit. Il lui est permis de souper chez le gouverneur, et il y soupa hier au soir; il se peut promener tant qu'il voudra, et dans les jardins et dans les cours, sans avoir de gardes à sa suite. M. de Bois-David et lui se verront tant qu'ils voudront; ce sont de grands adoucissements pour un prisonnier, et qui font bien espérer par la suite. — Madame de Mouchy avoit demandé une audience à M. le duc d'Orléans, qui la lui a refusée, et on donne le logement qu'elle avoit dans le Luxembourg au duc de Brancas. — Madame d'Argenson a la petite vérole; M. le garde des sceaux, son mari, est allé demeurer dans un logement qu'il a à la Madeleine, dans le faubourg Saint-Antoine. — M. Robert, ci-devant procureur du roi au Châtelet, mourut ces jours passés âgé de quatre-vingt-six ans; il étoit homme de beaucoup de mérite. Il avoit exercé cet emploi plus de quarante ans; mais il y a déjà quelques années qu'il avoit cédé sa charge à un homme qui a épousé sa petite-fille.

Vendredi 28. — M. le duc d'Orléans dit à Dumont, an-

cien gouverneur de Meudon, qui y avoit été mis par monseigneur le dauphin, grand-père du roi, qu'on lui rendoit ce gouvernement que madame de Berry avoit donné à M. de Rioms quand on lui céda Meudon pour son habitation au lieu du château d'Amboise ; et il dit de plus à Dumont qu'il fît revenir tous les gens que Monseigneur y avoit établis et qu'on leur rendoit à tous leurs emplois. — Madame de Mouchy alla chez M. de la Vrillière, qui lui donna ordre pour elle et pour son mari de sortir de Paris. — Les spectacles recommencèrent. — Madame la duchesse Royale, mère du roi de Sardaigne, est dangereusement malade ; elle est née le 11 avril 1664 ; ainsi elle est dans sa soixante-seizième année.

Samedi 29. — On publia un arrêt du conseil d'État qui cède à la compagnie des Indes le bénéfice des monnoies pour neuf années à commencer du 1er août, moyennant la somme de cinquante millions payables en quinze mois consécutifs à commencer du 1er octobre prochain, à raison de 3,333,000 livres par mois et qui finira à la fin de 1720 — M. et madame de Mouchy sont sortis de Paris et vont à Champigny près de Saint-Maur ; on croit qu'ils iront plus loin. — On eut des lettres du maréchal de Berwick du 22 ; en voici la copie : « La nuit du 19 au 20, on ouvrit la tranchée avec quatre bataillons sous les ordres de M. de Cilly et de M. de la Fare. Les ennemis ne découvrirent le travail qu'au grand jour. La parallèle étoit environ à deux cents toises du chemin couvert, la droite appuyée à la flaque d'eau et la gauche à la mer. La nuit du 20 au 21 l'on fit une seconde parallèle à soixante toises en avant de la première, avec perte seulement d'un soldat de tué et de deux blessés, quoique le feu fût assez grand. La nuit passée, l'on a fait encore une troisième parallèle environ à cent toises du chemin couvert ; l'on a aussi commencé une batterie de dix pièces de canon pour ruiner les défenses de la ville. Les ennemis font un très-gros feu de canon nuit et jour ; mais notre

perte a été très-médiocre. Le roi d'Espagne est toujours dans son même camp à deux lieues de Pampelune. » — On a donné à madame Stafford, fille du feu comte de Gramont, le logement dans le Luxembourg qu'avoit le capitaine des gardes de madame de Berry.

Dimanche 30. — Le roi quittera le Louvre et retournera aux Tuileries mercredi. — Conseil de régence l'après-dînée. — M. le duc d'Orléans alla coucher à Saint-Cloud et n'en reviendra que fort tard demain. — On publia un arrêt qui permet à la compagnie des Indes d'emprunter vingt-cinq millions, mais qui ne pourront être prêtés que par ceux qui ont déjà des actions dans cette compagnie. — Le prince d'Auvergne a eu de M. le duc d'Orléans une gratification de 10,000 écus et il les a mis sur la compagnie des Indes en achetant des actions sur le pied de 400, à quoi ces actions sont montées présentement ; et on assure qu'elles augmenteront encore beaucoup. — Par les dernières nouvelles qu'on a eues de Turin, on apprend que Madame Royale est beaucoup mieux.

Lundi 31. — M. Chauvelin, conseiller d'État ordinaire, mourut le matin. M. de Châteauneuf, qui a été notre ambassadeur en Hollande, avoit l'expectative ; ainsi il prendra la place au conseil quand il voudra. — La Billarderie est parti pour Châlons, où il porte à madame du Maine la permission d'aller à un château dans le voisinage, où elle aura plus de domestiques et où elle se pourra promener. On a envoyé aussi à M. du Maine des chevaux et des chiens pour qu'il puisse chasser ; on l'oblige seulement à revenir le soir à Doullens où il est. — Les actions de la banque sont encore augmentées d'aujourd'hui ; elles sont présentement à plus de 450.

Mardi 1er *août*. — M. le duc d'Orléans alla ces jours passés à Chelles voir Madame sa fille ; il lui donne 100,000 francs pour payer des dettes de l'abbaye et faire quelques accommodements dans la maison. — M. le garde des sceaux, qui a conservé sa place de conseiller

d'État, monte à la place d'ordinaire; il étoit le plus ancien conseiller d'État de semestre. — M. l'évêque de Lescar, qui s'appeloit l'abbé Cassagne, est mort; on prétend que celui à qui on donnera cet évêché n'aura point de bulles à payer parce qu'il n'y a pas un an que celui qui vient de mourir les a payées; mais on se trompe, cela n'est que dans le concordat germanique et n'est point dans le concordat françois; l'évêque qui vient de mourir avoit l'abbaye de......

Mercredi 2. — Le roi quitta le Louvre et retourna le soir aux Tuileries qui sont nettoyées présentement. — M. le duc d'Orléans travailla l'après-dînée, durant près de quatre heures, avec le duc de Saint-Simon, le petit Renaut, M. Dalman et M. de Louville sur la dîme royale; il eut la patience de se faire lire un mémoire fort long fait par M. de Louville, et fort bien fait. Le résultat de cette conférence fut que M. le duc d'Orléans ne prendroit point son parti sur l'établissement de la dîme royale dans le royaume que dans un an, quand il aura vu comme on s'en trouvera dans la généralité de la Rochelle et dans une élection de Normandie où Cilly l'a établie et dans laquelle élection M. le duc d'Orléans a beaucoup de terres. — Le roi alla le matin à l'Académie d'architecture; et le soir, avant que de rentrer aux Tuileries, il alla à la Monnoie des médailles, et Launay, qui en est directeur, frappa une médaille devant lui, ayant d'un côté le portrait de S. M. et au revers la partie du zodiaque qui contient les trois signes d'été, avec ces mots autour : *Lustrando fovet et recreat*, et dans l'exergue : *Dùm suam numismatum fabricam inviseret*. — Madame d'Argenson, femme de M. le garde des sceaux, mourut hier; elle étoit sœur de MM. de Caumartin, et l'évêque de Vannes, un de ses frères, s'étoit enfermé avec elle durant sa maladie. — On eut par l'ordinaire des lettres du maréchal de Berwick du 25 dont voici la copie : « La nuit du 22 au 23 l'on commença une quatrième parallèle depuis la tête de la flaque d'eau jus-

qu'à la mer; mais elle n'a pu être achevée que la nuit dernière. L'on a aussi poussé une sape par delà la tête de la flaque d'eau, pour gagner la rivière. Nous avons commencé ce matin à tirer à ricochet sur l'ouvrage à corne et le chemin couvert avec vingt pièces de canon ; nous avons aussi douze mortiers. »

Jeudi 3. — On a eu avis que l'échange des ambassadeurs des deux empereurs s'étoit fait le 15, dans l'endroit où on a élevé trois colonnes qui servent de limites aux deux empires, et que cela s'est fait avec beaucoup de politesse et de démonstrations de joie des deux côtés. — Madame la marquise de Vérac mourut ici de la petite vérole ; elle laisse trois enfants. Elle auroit été fort riche un jour, et son mari, qui est lieutenant général de Poitou, a de fort belles terres en ce pays-là ; feu son père, qui avoit la même charge, étoit chevalier de l'Ordre. Le père et la mère de celle qui vient de mourir sont encore en vie. — Les actions de la banque de la compagnie des Indes sont montées à un si haut point que tout le monde en est étonné ; il y a des gens qui y ont fait des profits immenses et qu'on n'oseroit dire de peur de n'être pas cru, tant ils sont excessifs.

Vendredi 4. — Il arriva un courrier du maréchal de Berwick ; les lettres qu'il apporte sont datées du 29. Il paroît par ce que mandent tous les officiers généraux de cette armée, que la ville ne tiendra pas encore longtemps. Ils disent que la garnison se défend fort mollement et que nos batteries ont fait brèche à la ville ; et quoiqu'elles soient de l'autre côté de la rivière, comme il n'y a point d'eau dans cette rivière quand la marée est basse, on pourroit bien aller à l'assaut de ce côté-là, ce que les assiégés n'attendront pas ; ainsi on croit aux premiers jours avoir nouvelle de la prise de la ville. — Voici la lettre de M. le maréchal de Berwick : « La nuit du 24 au 25, l'on a poussé deux parallèles depuis la tête de la flaque d'eau jusqu'à la rivière. La nuit du 25 au 26, l'on a travaillé à

une nouvelle batterie de six pièces pour battre le corps de la place, à la droite de l'ouvrage à corne. L'on commença aussi le 26 au matin à battre en brèche la courtine entre les deux tours au bord de la rivière. La nuit du 26 au 27, l'on a ouvert deux sapes en avant sur les angles saillants de la demi-lune et du demi-bastion de la droite de l'ouvrage à corne. La nuit du 27 au 28, l'on s'est logé sur l'angle saillant du chemin couvert de la corne droite. La nuit dernière l'on s'est logé sur l'angle du chemin couvert de la demi-lune. »

Samedi 5. — On a donné à madame de Caux, sœur de feu madame de la Vieuville, qui étoit dame d'atours de feu madame de Berry, l'appartement au Luxembourg qu'avoit M. de Rioms, et on a rendu à madame de Beauvau le même logement qu'elle avoit étant dame de madame de Berry, et on l'a même augmenté — J'appris que M. d'Estampes, capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, avoit obtenu un brevet de retenue de 50,000 écus sur sa charge. — On dit que le secrétaire du prince de Cellamare, à qui on avoit permis de retourner en Espagne, a été arrêté à Orléans et mené dans le château de Saumur.

Dimanche 6. — M. de Butkeley, beau-frère de M. le maréchal de Berwick, arriva le matin, et apporta la nouvelle que la ville de Saint-Sébastien s'étoit rendue le 1er de ce mois. — M. le duc d'Orléans alla coucher à Saint-Cloud. — On donne à mademoiselle d'Aumale, qui étoit à Saint-Cyr auprès de madame de Maintenon, un logement dans le Luxembourg. — On a donné le gouvernement de Saint-Sébastien à M. de Guerchy, lieutenant général, homme de naissance et de mérite. — M. Ferrant, qui a été intendant en Bretagne et depuis, dans le conseil de marine, a parole de M. le duc d'Orléans pour la première place vacante dans le conseil. Il n'a point de brevet d'expectative comme l'avoit M. de Châteauneuf ; mais la promesse que lui a faite M. le duc d'Orléans suffit ; il lui a permis même de le dire et il en reçoit les compliments.

Lundi 7. — Le roi a donné au chevalier de Pezé, un des gentilshommes de sa manche et capitaine aux gardes, le gouvernement de la Meutte, comme l'avoit M. de Rioms durant la vie de madame de Berry; on lui donne 1,000 écus d'appointements. — M. le duc d'Orléans donna plusieurs audiences à Saint-Cloud; il a dit qu'il avoit fait un nouvel arrangement sur les postes; on n'est pas encore sûr que M. Law s'en chargera ni qu'il en augmente la ferme et diminue le port des lettres comme on le dit. — Il n'y a point encore de nouvelles de Sicile qui puissent faire juger bien sûrement des affaires de ce pays-là. — Il y a de grands désordres à Bruxelles, et il paroît que dans les Pays-Bas les peuples ne sont pas contents des ministres de l'empereur.

Mardi 8. — On parle d'une grande augmentation de troupes dans l'infanterie, dans la cavalerie et dans les dragons. On dit aussi qu'on demande douze mille mulets au pays où ces animaux-là sont les plus communs; on les veut employer au service de notre armée d'Espagne, et les provinces qui les fourniront y trouveront leur compte. — Les actions de la banque des Indes haussent toujours; elles n'ont baissé qu'un seul jour et elles furent augmentées dès le lendemain. — Le roi de Danemark, qui est entré en Norwége, où on croit qu'il veut faire le siége de Bahus, a déjà pris Marstrand; la garnison a été faite prisonnière; il s'est avancé jusqu'à Stromstadt, qui ne s'est point défendue.

Mercredi 9. — M. le duc d'Orléans, qui avoit soupé à la campagne, en se promenant sur le bord de la rivière, s'est donné une grande entorse au pied, qui l'empêchera de pouvoir marcher durant quelques jours. — On a donné à madame de Sabran un logement dans le Luxembourg; toutes les portes du jardin sont ouvertes depuis la mort de madame de Berry, ce qui fait une grande commodité et un grand agrément pour ce quartier-là, et en enchérit les maisons. — Madame de Croissy,

mère du marquis de Torcy, qui est malade depuis longtemps, est si mal présentement, qu'on n'en espère plus rien; elle meurt avec une fermeté extraordinaire, quoiqu'elle souffre des douleurs prodigieuses.

Jeudi 10. — M. le duc d'Orléans est assez incommodé de son entorse; cela ne l'empêche pas de beaucoup travailler. — On dit toujours que M. Law prendra la ferme des postes; mais cela n'est pas encore déclaré, et même il parle comme un homme qui ne songe point du tout à s'en charger. — Les actions de la banque sont encore augmentées; elles sont présentement à plus de 460. — M. le Duc et madame la princesse de Conty, sa tante, qui plaidoient depuis longtemps, s'accommodent. M. le Duc donne à cette princesse la terre de Senonches, qui vaut près de 50,000 livres de rente, 100,000 francs d'argent comptant; et M. le duc d'Orléans, en faveur de l'accommodement, fait augmenter la pension de madame la princesse de Conty de 20,000 francs.

Vendredi 11. — M. le duc d'Orléans ne peut pas marcher; on le traîne dans un fauteuil à roulettes, et il fera venir dimanche le conseil de régence chez lui, ne pouvant pas aller aux Tuileries. — Le parlement rendit un arrêt sur la lettre de M. de Soissons à M. le régent, qui condamne cette lettre à être brûlée par la main du bourreau. — On a nouvelle que le comte de Gallatsch, à qui l'empereur venoit de donner la vice-royauté de Naples, étoit mort d'apoplexie. — Fargès, qui a gagné, dit-on, dix millions à la banque, a deux filles qu'il marie, l'une à M. de Parabère, et l'autre au jeune marquis de Saint-Pierre, fils du premier écuyer de madame la duchesse d'Orléans.

Samedi 12. — Il arriva un courrier du maréchal de Berwick; les lettres sont du 7. Les assiégés ont fait une sortie; ils ont tué ou blessé quarante ou cinquante soldats et douze ou quinze officiers; c'est le régiment de Normandie qui étoit à la tranchée qui a le plus perdu à cette action. — M. de Bonrepaux mourut ici subitement dans sa maison; il

avoit la goutte; il voyoit tous ses amis et regardoit la goutte comme un bonheur; il avoit 27,000 francs de pension. M. de Bonnac, son neveu, notre ambassadeur à Constantinople, est son héritier. — On eut par l'ordinaire des lettres du maréchal de Berwick; mais elles ne sont que du 5, et la sortie a été faite depuis cette lettre.

Dimanche 13. — M. le duc d'Orléans tint le conseil de régence chez lui. — Madame de Croissy, mère de M. de Torcy, est malade depuis longtemps; elle a reçu tous ses sacrements, on dit qu'elle est à l'extrémité. — Il y a des lettres de plusieurs endroits d'Italie qui portent que le 6 de ce mois, il y eut une grande action en Sicile, où les Impériaux ont été fort battus. Ces lettres disent aussi que le général Mercy est mort des blessures qu'il avoit reçues au combat du 20, près de Francavilla; toutes ces nouvelles sont fort incertaines, et fausses la plupart du temps. — On mande de Vienne qu'il y a des difficultés sur le mariage de l'archiduchesse avec le prince électoral de Saxe, ce qui en retarde l'accomplissement. Il devoit être fait le 6 de ce mois.

Lundi 14. — Mademoiselle de la Roche-sur-Yon avoit demandé plusieurs fois à madame la princesse de Conty, sa mère, permission d'aller à Chelles voir madame l'abbesse; on le lui a permis. Elle y a mené madame de Châtillon, qui est auprès d'elle, et l'a renvoyée sur-le-champ, lui disant qu'elle étoit résolue de demeurer dans la maison; elle a écrit à madame sa mère qu'elle vouloit s'y faire religieuse. — M. de Maisons a la dispense pour avoir sa séance de président à mortier au parlement; il n'a que vingt ans; il avoit déjà eu une dispense pour avoir voix et séance parmi les conseillers. Il n'y a point d'exemple de présidents à mortier qui aient été reçus si jeunes. — Il arriva un courrier de Turin qui apporte des nouvelles de Sicile fort contraires à celles qui sont venues de plusieurs villes d'Italie, car on mande de Turin que les Impériaux font le siége de Messine et qu'ils se sont

déjà rendus maîtres d'un faubourg ; on ne sait plus du tout ce qu'il faut croire de ce pays-là.

Mardi 15. — La levée des troupes coûtera sept à huit millions. On donne à chaque capitaine de cavalerie et d'infanterie quarante écus par cavalier et par soldat, et on donne aux capitaines de cavalerie les chevaux. Jamais on n'avoit tant donné pour des nouvelles levées; il y avoit dans chaque compagnie d'infanterie soixante-neuf hommes ; on les augmente de onze ainsi elles seront de quatre-vingts hommes. On augmente les compagnies de cavalerie de dix maîtres; elles seront de trente-cinq. On augmente le régiment des gardes de seize hommes par compagnie ; elles étoient à cent dix, elles seront à cent vingt-six, et on fait une troisième compagnie de grenadiers, qu'on donne à Clisson quoiqu'il ne soit pas le plus ancien capitaine à monter ; ces places-là sont fort demandées. Dans la cavalerie, on augmente d'un escadron le régiment de M. de Vaudemont et on augmente aussi le régiment des hussards de Raski d'un escadron ; il n'y en avoit qu'un dans chacun de ces deux régiments.

Mercredi 16. — Le roi donna audience aux députés des États, de Languedoc, et il y eut une grande contestation entre M. de Maillebois, lieutenant général de cette province en année, et M. de la Vrillière, secrétaire d'État de cette province. L'affaire fut jugée en faveur de M. de la Vrillière; il s'agissoit de savoir qui présenteroit au roi les députés des États *. — Madame vint dîner au Palais-Royal, et puis alla aux Carmélites, et des Carmélites elle retourna à Saint-Cloud; elle n'a point été aux spectacles depuis la mort de madame de Berry. — Par les dernières nouvelles qu'on a eues de madame du Maine, qui sont du 11, elle étoit à un château qui est auprès de Châlons et qui appartient au président Brunet ; mais elle trouve l'air de ce château fort mauvais, parce que les fossés, qui étoient pleins d'eau, ne sont présentement que de la boue qui infecte la maison, et comme madame du Maine est fort in-

commodée, cette infection augmente son mal et elle demande à être transportée à un autre château qui appartient à l'abbé de Cîteaux. — On a donné à M. de Lautrec, fils du marquis d'Ambres, 50,000 écus de brevet de retenue sur une des deux lieutenances générales de Guyenne qu'il a. — Voici la copie de la lettre du maréchal de Berwick écrite du camp devant le château de Saint-Sébastien, le 8 août :

« Depuis le 5 de ce mois, l'on n'a travaillé uniquement qu'à accommoder les logements pour que les troupes puissent y être en sûreté contre les pierres, bombes et grenades. Nos mortiers ont commencé à tirer, et nous avons six pièces de canon qui tirent contre le Mirador pour en ruiner les défenses. Le 5, entre midi et une heure, les ennemis firent une sortie considérable par leur droite et par leur gauche, mais ils furent reçus avec tant de vigueur par nos troupes qu'ils n'osèrent approcher nos boyaux, et après un quart d'heure de gros feu, ils furent obligés de rentrer. Ils y ont perdu du monde ; nous y avons aussi eu cinquante ou soixante hommes de tués ou blessés. Le roi d'Espagne a quitté son armée ; il est allé à Corella, d'où, selon les apparences, il reprendra le chemin de Madrid. Le prince Pio est actuellement avec une grande partie de l'armée du côté du Bourguet et de Roncevaux ; ils travaillent à rompre les chemins et à faire des abattis. »

* Voilà ce que perdent les charges à tomber à es gens infimes. On n'a jamais contesté au lieutenant général d'une province d'y faire les fonctions de gouverneur en son absence ; c'en est une que présenter les députés des États, et toutefois, la Vrillière la prétend et l'emporte, parce qu'il n'eut affaire qu'à Maillebois, et de là en avant, voilà cette fonction ôtée aux lieutenants généraux par les secrétaires d'État dans un pays où rien de suivi par règles et par maximes, et tout par exemples et par considérations.

Jeudi 17. — Il arriva un courrier de M. le prince de Conty. Ce prince a la dyssenterie, et on croit qu'il sera obligé de se faire porter à Bayonne. — Les actions de la

banque sont aujourd'hui à plus de 600. — On a donné l'évêché de Nevers à M. de Fontaine, conseiller au parlement de Paris, qui est fort riche ; il est oncle de madame Chauvelin, femme du président à mortier. — On a donné un appartement dans le Luxembourg à madame de Sabran. — On a nouvelle, que le 22 du mois passé, la paix fut signée à Stockholm entre la Suède et l'Angleterre; la reine de Suède, dès le lendemain, la ratifia, et le roi d'Angleterre, qui est à Hanovre, doit déjà avoir envoyé sa ratification. On ne sait point encore les conditions de cette paix.

Vendredi 18. — Mademoiselle de la Roche-sur-Yon, sur les instantes prières de madame la princesse de Conty sa mère, est revenue ici. — La Billarderie, qui est auprès de madame du Maine, l'a transportée du château de Chailly, qui est à M. Brunet, à un château proche de là, en attendant qu'il la puisse mener à une maison de M. l'abbé de Cîteaux, où elle sera beaucoup plus commodément; cette princesse se loue fort de M. de la Billarderie et dit qu'il lui a sauvé la vie; mais elle est toujours fort incommodée. — On remet les gardes du corps sur le même pied où ils étoient à la mort du feu roi; les compagnies seront de trois cent cinquante ce qui fera le nombre de quatorze cents. On leur donne 500 francs pour chaque cheval ; je ne sais pas encore ce qu'on leur donne de plus pour le reste de la dépense qu'il faut qu'ils fassent. — Sainte-Maure a acheté la capitainerie de la plaine de Saint-Denis de Catelan à qui il en donne près de 40,000 écus.

Samedi 19. — M. de Belle-Isle arriva à sept heures du matin, descendit chez M. le Blanc, qui le mena d'abord au Palais-Royal, et quand le roi fut sorti de la messe et que S. M. s'alla promener dans le jardin, M. le Blanc le mena aux Tuileries. Ils trouvèrent le roi qui se promenoit en bateau sur la grande pièce d'eau, où il s'amusoit à pêcher. Dès que le roi aperçut M. le Blanc il le fit entrer dans son bateau avec M. de Belle-Isle, qui lui rendit compte

de la situation où il avoit laissé les affaires de Saint-Sébastien. Les difficultés qu'on a trouvées à l'attaque du château font qu'on change le siége en blocus. M. de Belle-Isle partit le mardi, qui étoit le 15; il a laissé M. le prince de Conty un peu moins mal, mais jusqu'ici on n'a pas pu le transporter à Bayonne.

Dimanche 20. — Le roi alla se promener aux Champs-Élysées.— Il y eut conseil de régence l'après-dînée; après ce conseil, M. le duc d'Orléans alla à l'Opéra; il n'avoit point encore vu de spectacles depuis la mort de madame de Berry. — On remet la gendarmerie sur le pied qu'elle étoit à la mort du feu roi. — Il y a un nouvel écrit de M. de Soissons, qui ne veut point répondre au parlement, mais qui déclare à tous ceux de son diocèse qu'il avouoit la lettre à M. le duc d'Orléans que le parlement fit brûler il y a quelques jours; il n'en désavoue pas même l'impression. — M. de Bouillon, quoiqu'en très-mauvaise santé et très-foible, veut absolument partir pour Navarre; il sera trois jours en chemin. On dit que M. d'Albret, son fils, se remarie, et qu'il épouse mademoiselle de Moncha de Gordes, mais cela est fort incertain.

Lundi 21. — Le roi alla sur les cinq heures se promener à la Meutte pour la première fois. — On publia un arrêt pour le payement des pensions, par lequel tous les pensionnaires peuvent envoyer à la banque chercher leur argent pour l'année courante et pour toutes les années passée; ils seront payés sur-le-champ en perdant trois pour cent, et s'ils aiment mieux attendre, ils n'y perdront rien par la suite — La ville de Sainte-Menehould a été presqu'entièrement brûlée; il n'y est resté que neuf maisons, et depuis cela, on a appris qu'il y avoit encore eu un grand incendie à la Charité-sur-Loire; c'est une désolation affreuse pour les habitants de ces deux villes. — Le jeune comte de Mérinville, fils unique, qui étoit aide de camp dans notre armée d'Espagne, est mort de maladie en ce pays-là.

Mardi 22. — On fit partir dimanche un courrier, pour

faire changer en blocus le siége du château de Saint-Sébastien, et en attendant que ce courrier qui porte l'ordre soit arrivé, le siége continue. Il y a quelques lettres arrivées aujourd'hui qui portent qu'une bombe tombée dans ce château y a fait un grand désordre. — Le bruit avoit couru qu'on supprimoit toutes les charges de présidents des enquêtes et plusieurs charges de conseillers; que c'étoit pour cela que le parlement s'étoit assemblé aujourd'hui; mais ce bruit est entièrement faux. M. le duc d'Orléans a dit aujourd'hui qu'il ne comprenoit pas qui pouvoit avoir fait courre ce bruit-là. L'assemblée du parlement n'étoit que pour s'opposer à l'évêché que M. de Lorraine veut établir dans ses États, qui porteroit préjudice aux évêchés de Metz, de Verdun et de Toul, de Strabourg, de Langres, et un peu à l'archevêché de Besançon *. — L'évêque de Blois est mort; il s'appeloit l'abbé Bertier; cet évêché est très-agréable, et l'évêque qui vient de mourir, et qui en a été le premier évêque, y a fait bâtir une belle maison.

* Ce bruit ne fut point un faux bruit, mais on le fit passer pour tel et on eut raison. Quelqu'abattu que fut le parlement du dernier lit de justice, il n'en fut que plus irrité, et revenu, par le temps, du premier étourdissement, il ne s'appliqua qu'à éluder tout ce qui le regardoit dans les enregistrements que le roi y avoit fait faire en sa présence. Cette compagnie est conséquente pour son intérêt. Elle se prétend la modératrice de l'autorité des rois; sur quoi fondé? c'est une autre affaire, mais elle le prétend et y tient bon. De cette maxime, elle en tire une autre sur les enregistrements : elle ne les prend point comme une publication qui oblige, parce qu'elle ne peut être ignorée, ni la nécessité de l'enregistrement comme celle de la notorieté, d'où résulte l'obéissance à des lois qu'on ne peut plus ignorer; elle les prétend comme l'ajoûtement d'une autorité supérieure, en genre de lois, d'ordonnances et d'édits, à une autorité qui seule les peut rendre, mais qui ne les peut faire valoir ni observer sans le concours de cette autre autorité, qui est celle que le parlement ajoute à celle du roi par l'enregistrement; et de cette dernière maxime suit, que tout effet d'autorité nécessaire, mais forcée, est nul, et que par conséquent tout ce que le roi porte au parlement y est vainement enregistré par la force et par la crainte, et

ne le peut être valablement qu'autant que ce qui s'y porte a été auparavant communiqué et approuvé par le parlement, ou qui porté directement au lit de justice, y est discuté avec liberté pour y être admis ou rejeté. Dans cet esprit il étoit tout simple que le parlement, non-seulement ne se crût pas tenu à observer rien de tout ce qui avoit été enregistré au lit de justice malgré la compagnie et contre ses prétentions, mais encore en droit d'agir d'une manière tout opposée à la teneur de ce qui y avoit été ainsi enregistré. Ce fut aussi ce que le parlement fit pas à pas avec toute la circonspection, mais en même temps avec toute l'intention et la fermeté possible. M. le duc d'Orléans en étoit exactement instruit, et fort embarrassé. Law l'étoit encore davantage; il avoit bien des manéges et des opérations à faire qui demandoient un parlement soumis, et il avoit affaire à un prince qui n'aimoit pas les tours de force, et qui sembloit épuisé sur ce point par celui où il avoit été enfin contraint. Dans cette perplexité, il imagina de trancher ce nœud gordien. Il se trouvoit au plus haut point de son papier : le feu du François y étoit, et il n'y avoit que peu de gens en comparaison du grand nombre qui préférassent l'argent à ce papier. Il proposa donc à M. le duc d'Orléans de rembourser avec ce papier toutes les charges du parlement de gré ou de force; de se parer au public, d'ôter la vénalité des charges qui en effet a tant fait crier autrefois, et qui nécessairement entraîne de si profonds abus; de les remettre toutes en la main du roi pour n'en plus disposer que gratuitement comme avant que les charges fussent vénales, et le rendre le maître ainsi du parlement par des commissions qu'il donneroit pour le tenir d'une vacance à l'autre, et qui seroient continuées après ou changées en faveur d'autres sujets, suivant son bon plaisir. Ce spécieux si avantageux éblouit le régent. Le duc de la Force appuya cette idée de concert avec l'abbé Dubois, qui ne vouloit pas trop y paroître, mais qui faisoit agir et qui dans la crainte des revers, et dans la connoissance et du parlement et de son maître, se tenoit derrière la tapisserie, d'où il dirigeoit ses émissaires. Lui-même y trouvoit son compte, dans ses vues de se rendre le maître de l'État, sous le nom de M. le duc d'Orléans, puis du roi majeur; mais il sentoit tous les hasards de la transition, et ne se vouloit pas commettre. Il y a lieu de croire que ce fut de son artifice que vint à M. le duc d'Orléans la volonté de consulter là-dessus le duc de Saint-Simon. C'étoit un des hommes du monde qui portoit avec le plus d'impatience, les prétentions et les entreprises contre l'autorité royale, et qui par attachement à sa dignité, demeuroit le plus publiquement ulcéré de toutes les usurpations que cette compagnie lui avoit faites et de tout ce qui s'étoit passé en dernier lieu là-dessus sur le bonnet, dans les fins du roi et depuis sa mort. C'étoit aussi par là, que M. le duc d'Orléans, dont les soupçons n'éparguoient pas ses plus éprouvés ser-

viteurs, avoit toujours regardé de cet œil tout ce que Saint-Simon lui avoit dit dans les commencements des entreprises du parlement sur son autorité, et que le duc étoit demeuré à cet égard dans un entier silence depuis, et qui n'avoit été rompu que par M. le duc d'Orléans, lorsqu'il lui parla du lit de justice peu de jours avant qu'il fut tenu. Les mêmes raisons et le même naturel du prince, le devoient donc éloigner de consulter, sur ce remboursement du parlement, M. de Saint-Simon, s'il n'y avoit été poussé d'ailleurs. Mais en même temps qu'il étoit celui de tous de qui le régent devoit être plus en garde là-dessus, à son sens, c'étoit un coup de partie, à ce qui sembloit aux intéressés, de faire consulter un homme si fait exprès pour seconder leurs désirs, et qui rassembloit en soi tout ce qu'il falloit pour les faire réussir pleinement et avec promptitude. Quoi qu'il en fût, une après-dînée que Saint-Simon travailloit à son ordinaire tête à tête avec le régent, ce prince lui expliqua les entraves que le parlement lui donnoit sans cesse, le peu de compte que cette compagnie faisoit publiquement du lit de justice, et le peu de fruit qu'il en tiroit; puis proposa l'expédient et tira de sa poche un mémoire bien raisonné du projet. Saint-Simon entra fort dans les plaintes du régent, de la conduite du parlement et dans les raisons de le ranger au devoir à l'égard de l'autorité royale. Il allégua ses causes personnelles de désir de le mortifier et de le voir remis dans les bornes où il devoit être, et les avantages que sa dignité ne pouvoit manquer de trouver dans l'exécution de ce projet; mais il ajouta, qu'il le trouvoit de première vue bien injuste d'une part, et bien hardi de l'autre, et que ce n'étoit pas là une résolution à prendre sans beaucoup de mûres délibérations, et sans en avoir bien pesé toutes les grandes suites et toute l'importance. M. le duc d'Orléans ne lui en laissa pas dire davantage, et voulut lire le mémoire d'abord de suite sans interruption, puis une seconde fois en raisonnant dessus : cette lecture première confirma le duc dans l'éloignement qu'il avoit témoigné d'abord, et quand ce fut à la seconde lecture, il fit toujours des raisonnements qui alloient à la réfutation. Le régent, surpris au dernier point d'y trouver le duc contraire, mais déjà entraîné et enchanté du projet, ne fut pas content de cette résistance. Il lui témoigna l'un et l'autre, essaya de le piquer sur les intérêts de sa dignité auxquels il le savoit fort sensible, et lui dit qu'il falloit donc laisser le parlement le maître, ou en venir à bout par l'unique moyen qu'on en avoit; puis se répandit sur l'odieux et les inconvénients infinis de la vénalité des charges et sur le bonheur public de ce changement, et sur l'acclamation qu'on en devoit attendre. Saint-Simon le voyant si prévenu et reployer son mémoire pour le mettre dans sa poche, sentit tout le danger où on l'alloit embarquer. Il lui dit donc, que quoiqu'il y eût fort longtemps qu'ils fussent là-dessus, cette matière étoit trop importante, ou pour

ou contre, pour n'être pas plus mûrement examinée ; qu'il avoit dit ce qui s'étoit d'abord présenté à son esprit ; qu'en y pensant davantage, et en faisant plus de réflexions avec loisir tout seul, sur ce mémoire, peut-être changeroit-il d'avis, et qu'il le désiroit ; que pour cela, il le prioit qu'il pût l'emporter chez lui et le mieux examiner tout à son aise. M. le duc d'Orléans y consentit, le lui donna, mais voulut le ravoir et l'entretenir le surlendemain, et ne lui donna pas un plus long terme. Il revint au jour marqué avec un mémoire de sa main, qu'il lut au régent, auquel il ne trouva point de réponse, et qui demeura convaincu que le projet étoit la chimère du monde la plus dangereuse ; en effet il n'en fut plus parlé.

Ceux qui l'avoient conseillé, voyant M. le duc d'Orléans si armé contre leurs raisons qu'ils n'avoient point de répliques à opposer, se continrent dans le silence ; mais ce ne fut pas pour toujours : ce projet leur étoit trop cher pour l'abandonner et par s'ôter toutes sortes d'obstacles, et par ce grand débouchement de papier dont Law sentoit le poids de loin, en quelque vogue présente qu'il fût. L'été suivant se passa en luttes avec le parlement, et ces luttes donnèrent lieu aux promoteurs du projet abandonné de tâcher de le ressusciter. M. de Saint-Simon étoit allé passer quelques jours en sa maison de la Ferté. Le lendemain de son arrivée, il fut chez M. le duc d'Orléans, qu'il trouva avec du monde. Après quelques moments de conversation générale, il prit Saint-Simon dans un coin, et lui dit qu'il avoit bien à l'entretenir de choses importantes et pressées, et que ce seroit pour le lendemain. Le duc le pressa de lui en dire la matière ; le régent eut peine à s'expliquer, puis il lui dit qu'il étoit excédé du parlement, et qu'il falloit reprendre le projet du remboursement et voir enfin aux moyens de l'exécuter ; l'autre lui témoigna toute sa surprise de le voir revenir encore une fois à un expédient si ruineux, et de l'abandon duquel il étoit demeuré si pleinement convaincu. M. le duc d'Orléans insista, mais coupa court, et lui donna rendez-vous au lendemain ; le duc lui dit qu'il étoit tout prêt, mais qu'il n'avoit rien de nouveau à lui exposer sur cette matière, et qu'il seroit surpris si on lui en proposoit quelque solution praticable ; la même nuit, la fièvre le prit, et il s'envoya excuser du rendez-vous. Le jour d'après M. le duc d'Orléans envoya savoir de ses nouvelles et quand il le pourroit voir ; c'étoit une fièvre double tierce, qui impatienta d'autant plus les promoteurs du projet, qu'apparemment ils trouvèrent M. le duc d'Orléans arrêté à n'avancer pas sans lui, car deux jours après, le duc de la Force vint forcer sa porte de la part du régent. Il trouva M. de Saint-Simon dans l'accès, et hors d'état de raisonner. Suivant la mission qui l'amenoit, il lui demanda avec empressement quand ce pourroit être parce que l'affaire pressoit ; c'étoit la première fois qu'autre que M. le duc d'Orléans lui en eût parlé. M. de

Saint-Simon répondit à M. de la Force qu'il ne prévoyoit pas être sitôt en état d'aller au Palais-Royal ni de parler d'affaires, mais que si celle-là pressoit tant, il avoit tellement tout dit à M. le duc d'Orléans tout ce qu'il en pouvoit dire, il y a plus d'un an, qu'il n'avoit plus rien à y ajouter, et que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de lui prêter à lire un mémoire qu'il avoit fait là-dessus, et que par hasard il avoit gardé. En effet, il le lui envoya l'après-dînée du même jour; apparemment qu'ils le trouvèrent péremptoire, car M. de la Force le lui rapporta quelques jours après. M. de Saint-Simon n'étoit pas encore trop en état, et moins en volonté, d'entrer en matière avec lui; l'autre aussi n'y insista pas, et se contenta d'avouer en général, que le mémoire étoit bon. Il y a lieu de croire qu'il n'y fut pas trouvé de réponse, parce que M. le duc d'Orléans lui dit lorsqu'il le vit, qu'il n'y avoit pas moyen de songer davantage à ce projet, et en effet il n'en fut plus du tout parlé depuis. Ce qui ne se peut comprendre, mais ce qui arrivoit pourtant continuellement, c'est que tout cela fut su et par le premier président, avec qui M. de Saint-Simon étoit demeuré en rupture plus qu'ouverte, et sans le saluer depuis l'affaire du bonnet, à la fin du feu roi. Peu après ceci, le parlement fut envoyé à Pontoise, et de Mesmes, y allant avec sa famille, dit en carrosse à madame de Fontenille sa sœur, le risque que le parlement avoit couru, et qu'il lui donnoit à deviner qui l'avoit sauvé dont il ne sortoit pas de surprise, et nomma Saint-Simon. Ils surent aussi la part contradictoire que le duc de la Force y avoit eue, et surent après s'en venger cruellement.

Mercredi 23. — Le roi donna audience au prévôt des marchands et à la maison de ville, et on lui présenta les nouveaux échevins, comme cela se fait tous les ans. — M. de Soubise arriva le matin; il apporta la nouvelle que le château de Saint-Sébastien s'étoit rendu, nouvelle qui surprit fort agréablement M. le duc d'Orléans, qui ne croyoit pas que cela pût être si prompt. On ne sait point encore le détail de la capitulation. M. de Soubise a laissé M. le prince de Conty un peu moins mal. M. de Berwick avoit voulu envoyer M. de Soubise porter la nouvelle de la prise de la ville; mais il s'en étoit excusé parce qu'il avoit voulu être au siége du château. On a brûlé trois gros vaisseaux de guerre espagnols qui étoient sur le chantier et prêts à mettre à la mer dans un petit port appelé Sant-Antonio ou Santona au delà de Bilbao. —

Madame la duchesse d'Orléans a pris madame de Clermont pour être auprès d'elle ; elle a cinq dames présentement.

Jeudi 24. — Le roi vit de dessus sa petite terrasse un feu d'artifice magnifique qu'on avoit mis au milieu du rond d'eau (1); la foule du peuple qui entra dans les Tuileries étoit si grande qu'en sortant, il y eut quelques femmes écrasées ou étouffées par vouloir sortir trop précipitamment. Madame la Duchesse la jeune revint hier au soir de Neuilly ; elle a voulu venir voir le feu et s'en retournera à Neuilly incessament, dont l'air lui fait beaucoup de bien, à ce qu'elle dit. — On a fait partir un courrier qui porte des ordres au maréchal de Berwick, et on fera incessamment partir M. de Belle-Isle qui portera à ce général des décisions plus précises sur ce qu'il aura à faire. — On commence à parler des plantations qu'on établit dans le Mississipi ; il y a déjà des gens qui en sont chargés et qui prétendent que dans trois ans les profits y seront immenses. — On mande d'Allemagne que le traité entre l'Angleterre et le roi de Prusse est signé.

Vendredi 25. — Le roi, sur les six heures, alla au Louvre, dans l'appartement de la reine-mère, d'où il vit un di-

---

(1) « A l'entrée de la grande allée du jardin des Tuileries s'élevoit au milieu du bassin une fontaine d'ordre rustique sous le titre de fontaine de Thétis, qui versoit ses ondes sur différentes rocailles en forme de nappes. Un gros rocher de figure octogone servoit de base à cet édifice et formoit une vaste grotte percée de quatre côtés dont les arcades soutenoient plusieurs fleuves et nayades appuyés sur leurs urnes d'où sortoient de gros bouillons d'eau qui sembloient inonder le rocher. L'entrée de cette grotte étoit défendue par plusieurs dragons qui vomissoient des torrents d'eau par la gueule et par les naseaux. Une double enceinte de grosses roches éparses en rendoit l'approche inaccessible. C'est dans cette grotte de Thétis que les poëtes ont feint que Phœbus alloit se reposer après avoir fini son cours. Un nouveau soleil parut s'élever de cette grotte et vint par ses rayons dissiper les ténèbres de la nuit. Au même instant la fontaine, le rocher, la grotte et les dragons, tout parut enflammé. Les cascades furent changées en tourbillons de feux d'où partirent mille éclairs pour annoncer le triomphe et la majesté de cet astre nouveau. » (*Mercure* d'août, page 167.)

vertissement sur l'eau que MM. de la maison de ville lui avoient préparé ; il vit joûter les bateliers et tirer l'oie (1) Il y eut un monde si prodigieux et aux bords de l'eau sur les quais, dans les maisons du quai, et dans les habitations qui sont sous la galerie du Louvre, que le spectacle fut fort beau. Le roi alla ensuite entendre le salut aux Capucins, puis retourna aux Tuileries [charmé] de l'empressement que le peuple témoignoit à le voir, quoique la plupart ne le vissent que de fort loin. — M. le duc d'Orléans alla dîner à Chelles. — On mande de Vienne que toutes les difficultés sur le mariage de l'archiduchesse avec le prince électoral de Saxe sont levées; que le mariage devoit être consommé le 20, qui étoit dimanche passé, et qu'ils devoient partir de Vienne deux jours après pour aller en Saxe. — La vice-royauté de Naples n'est point encore donnée.

Samedi 26. — M. le duc d'Orléans fut enfermé avec quelques inspecteurs et quelques brigadiers d'infanterie, sur ce qu'on lui a représenté que les capitaines auroient peine à soutenir leurs compagnies à quatre-vingts hommes; on propose de les dédoubler, et il paroît que c'est l'avis du maréchal de Berwick et de tous les maréchaux de France. —M. le Duc, qui étoit à Chantilly, d'où il ne devoit revenir que dimanche pour le conseil de régence, y reçut hier au soir un courrier de madame sa mère qui l'a fait revenir ce matin. — Les États de Languedoc haranguèrent M. le duc d'Orléans; il fut toujours debout en s'appuyant sur son bâton, ce qui est une marque qu'il est moins incommodé de son entorse. Sa réponse fut gracieuse et favorable. C'étoit l'évêque d'Alais qui portoit la parole ; il est de la maison d'Hennin-Liétard, qui est une maison ori-

(1) « Le même jour, fête du roi, Sa Majesté reçut plusieurs bouquets. Parmi ceux qui lui ont été présentés on n'en a point trouvé de plus galant que celui de S. A. S. Mgr le Duc. Il consistoit en un mannequin lié de coulés d'argent, rempli de toutes sortes d'oiseaux et d'un pot pourri des plus fins de la Chine. » (*Mercure* d'août, page 169.)

ginaire de Flandre. Madame la duchesse d'Orléans n'a point voulu recevoir la harangue ; elle n'en avoit point voulu non plus, ni des États de Bourgogne, ni des États de Bretagne * .

Voici la lettre du maréchal de Berwick, du 19 :

« Le 17 de ce mois, le château de Saint-Sébastien a capitulé, et nos troupes ont pris le même jour possession d'une porte et de partie des ouvrages. Nos bombes avoient entièrement détruit leurs provisions de bouche ; demain la garnison sortira avec les honneurs de la guerre, et sera conduite à Pampelune. Le chevalier de Givry, que j'avois fait embarquer sur l'escadre angloise avec un détachement de cette armée, débarqua le 12, auprès de Santona, sept ou huit cents hommes de milices, et quelques invalides avoient été contraints de s'éloigner de la plage par le feu de nos vaisseaux, après quoi ils jugèrent à propos de disparoître totalement, de manière que nos troupes se rendirent maîtres des forts et des batteries, où l'on fit crever cinquante et une pièces de canon qu'on y trouva. L'on mit ensuite le feu à trois gros vaisseaux de guerre qui étoient sur le chantier ; l'on a aussi brûlé une très-grande quantité de madriers, planches, bois à constructions, agrès et goudron. L'on a emporté beaucoup de ferrailles. L'on estime que la perte des Espagnols monte de deux à trois millions. Nos troupes sont revenues de cette expédition la veille de la reddition du château. »

* Il ne se pouvoit un deuil plus public ni plus éclatant de la situation de M. du Maine, quoique sur le point de sortir de prison, que ce refus de madame la duchesse d'Orléans de recevoir des harangues ordinaires de tous les ans des députés des États de ces provinces.

Dimanche 27. — Au conseil de régence, qui se tint au Palais-Royal, M. le duc d'Orléans ne pouvant pas encore aller aux Tuileries, on accepta les propositions de la banque des Indes, qui se charge de la ferme générale, qui étoit à 48,500,000 livres, et dont elle donne cinquante-deux mil-

lions; si bien que le roi y gagne 3,500,000 livres par an. Outre cela, on accepta la proposition que fait cette banque de prêter au roi douze cents millions, à trois pour cent d'intérêts, avec quoi on remboursera toute la maison de ville et toutes les autres dettes du roi. On payera les billets d'État et on remboursera les charges qui ont été supprimées. — M. le duc d'Orléans achète pour M. le duc de Chartres, son fils, le gouvernement de Dauphiné qu'a M. de la Feuillade; il lui en donne 550,000 francs, et lui fait payer comptant, outre cela, les 100,000 écus de brevet de retenue qu'il a sur ce gouvernement qui vaut environ 20,000 écus de rente. De plus, on lui paye les appointements qu'il avoit pour l'ambassade de Rome depuis le jour qu'il y a été nommé*.

* M. le duc d'Orléans songeoit peu à des établissements pour M. son fils. Canillac l'y força d'importunité pour avoir un large robinet d'argent à son ami la Feuillade, qui sut toujours recevoir sans cesser d'être l'ingratitude même. Pour la charge de l'infanterie, ce fut l'ouvrage du maréchal de Villeroy pour le rendre suspect et en aliéner le roi, de ses aveux sur ce chapitre à son retour de Lyon que tout avoit disparu et changé de face, que n'y auroit-il point à dire [*sic*] !

Lundi 28. — L'arrêt qui avoit été résolu hier au conseil fut publié. — L'évêché de Blois a été donné à M. l'abbé de Caumartin, évêque de Vannes; et l'évêché de Vannes a été donné, dit-on, à l'abbé de Maupeou, agent du clergé. — M. de Richelieu a beaucoup plus de liberté à la Bastille depuis quinze jours, et il a, dit-on, envoyé ses gens à Richelieu pour le faire meubler. — On a donné à Muret, le plus ancien lieutenant du régiment des gardes, la compagnie qu'avoit Clisson; elle vaquoit parce que Clisson a été fait capitaine de grenadiers. — Le fils de Bernard, qui avoit acheté de Gacé le régiment Dauphin-étranger, à qui il en avoit donné près de 50,000 francs, est mort ici de la petite vérole.

Mardi 29. — M. le duc de Chartres a pris pour capitaine de ses gardes M. de Clermont, qui aura 2,000 écus

d'appointements*. — Madame l'abbesse de Chelles sera bénite le 12 ou le 14 de septembre, et on fait venir pour cette cérémonie la coadjutrice de Saintes, qui est fille de M. Biron, et plusieurs abbesses. — On chantera demain le *Te Deum* pour la prise de la ville et du château de Saint-Sébastien. — On a donné au fils du maréchal de Bezons le régiment Dauphin-étranger qu'avoit le fils de Bernard, et l'on donne au chevalier de Beringhen le régiment qu'avoit le fils de M. Bezons. — On mande de Hambourg que le roi de Danemark a levé le siége du château d'Elsbourg, et la garnison de ce petit château a fait une action qui mérite qu'on en mette ici le détail.

Voici la lettre qu'on a eue de Gottembourg du 5 de ce mois. Les nouvelles qui en viennent sont entr'autres une relation de la prise de Marstrand par les Danois. Le commandant du fort doit avoir conspiré avec les Saxons révoltés, et eut 3,000 ducats pour la reddition de la ville ; mais on lui fait son procès ; l'étroite prison où on l'a mis en marque une funeste issue pour lui.

« La citadelle d'Elsbourg s'est mieux défendue du 1er jusqu'au 4 ; les Danois y ont jeté plus de onze mille bombes, dont la garnison, qui consistoit en sept cents hommes, a été tellement détruite, qu'il n'en a resté que dix hommes en état de défense, mais qui ont constamment refusé de se rendre. La nuit du 3 au 4, la citadelle a été secourue par des troupes fraîches et de nouvelles munitions de Gottembourg ; en même temps, quelques mille Suédois venant de la terre ferme en de petits bateaux, et descendant à la faveur de la grosse fumée, sont tombés sur les Danois, qui avoient leur batterie de soixante-quatre mortiers et trente-six gros canons sur une île à côté de la citadelle, et les ont défaits entièrement. Cette batterie prise, on en a tourné l'artillerie sur la flotte danoise, et, conjointement avec le canon de la citadelle, l'a délabrée si fort en peu de temps, qu'elle a eu bien de la peine à se retirer. On fait monter la perte

des Danois à cinq mille hommes et quantité de bâtiments. Il y a des lettres qui disent que le commandant danois, le sieur Tordenschild, est mort de sa blessure, ayant eu un bras emporté. » Ce Marstrand, que les Danois ont pris, étoit le lieu où les Suédois mettoient les prisonniers d'État.

* Les princes du sang, comme tels, n'ont ni gardes ni capitaines des gardes, mais seulement en qualité de gouverneurs de provinces lorsqu'ils le sont, et comme tous les autres gouverneurs de province, et le seul premier prince du sang a un gentilhomme de la chambre. Ils l'appellent maintenant premier gentilhomme de la chambre, et en ont tous un. La date de cette nouveauté peu à peu imperceptiblement introduite, est depuis la mort du roi, et n'a paru qu'assez longtemps après.

Mercredi 30. — M. le duc d'Orléans alla dîner à Chelles. — On chanta le *Te Deum* pour la prise de Saint-Sébastien. — M. de Richelieu sortit de la Bastille et alla coucher à Conflans chez M. le cardinal de Noailles. — On eut des lettres du maréchal de Berwick du 22, en voici la copie :

« La garnison sortit avant-hier; elle consistoit environ à quinze ou seize-cents hommes. Le manque de souterrains les a forts incommodés, et leurs magasins de vivres ont été totalement détruits. La cavalerie des ennemis est toujours dans le même camp, à deux lieues de Pampelune; la plupart de leur infanterie est dans Pampelune. Ils continuent à travailler à rompre les chemins. »

Jeudi 31. — M. le prince de Conty envoya à madame sa mère un courrier parti de Bayonne le 25, qui arriva ici avant-hier au soir; il lui mande qu'il n'a plus la dyssenterie ni aucune fièvre; qu'il compte de pouvoir se mettre en chemin le 1er septembre et d'aller en litière à petites journées jusqu'à Bordeaux, où il se reposera quelques jours, et puis, dans la même voiture, d'aller à Poitiers, où il demeurera jusqu'à ce qu'il soit entièrement rétabli; il espère pouvoir être ici avant le 20 septembre. — Madame la Princesse demandoit à M. le duc d'Orléans que madame du Maine pût venir à Anet, où elle demeureroit sous sa conduite. Madame la Princesse comptoit d'y être avec elle; cela lui

a été refusé, mais on la fait sortir de Bourgogne. On ne sait pas encore où elle ira; en attendant, elle est à Savigny, château qui appartient à un président de Dijon, qui d'abord lui avoit refusé sa maison et qui ensuite alla lui demander pardon, et sa femme même se mit à genoux devant elle pour cela.

Vendredi 1er *septembre.* — Ce devoit être aujoud'hui le service du feu roi à Saint-Denis, mais on travailloit à l'église depuis quelques jours pour le service de madame de Berry, et il auroit fallu faire des dérangements qui auroient embarrassé et coûté beaucoup; on a remis à mardi le service du roi, et demain on fera celui de madame de Berry, où toutes les compagnies supérieures sont conviées. — M. Law a été à l'Hôpital général, où il a donné à mademoiselle Pataclin 50,000 francs d'argent comptant, et en sortant d'avec elle, il lui a laissé une promesse de lui donner pareille somme tous les premiers jours de l'an pendant qu'il vivra, pour assister les pauvres qui sont dans cette maison — Madame de Croissy, malade depuis longtemps, est beaucoup plus mal encore, et on ne croit pas qu'elle puisse aller jusqu'à la fin du mois.

Samedi 2. — On fit à Saint-Denis le service de madame de Berry. — On eut des lettres du maréchal de Berwick du camp de Saint-Jean-de-Luz le 26 août; en voici la copie : « Nos troupes ont commencé à s'allonger du côté de Navarreins; M. de Cilly est resté auprès de Saint-Sébastien avec dix-sept bataillons et six escadrons. Le roi d'Espagne est retourné vers Madrid. Les ennemis ont envoyé trois mille chevaux et environ deux mille hommes de pied vers la Catalogne. » — La nouvelle de la prise de la ville de Messine par les Impériaux se confirme; mais les châteaux ni la citadelle ne sont pas encore pris, et la citadelle est très-forte et très-bien munie.

Dimanche 3. — Conseil de régence. — Il arriva un courrier de M. de Bonneval qui va passer en Sicile avec une partie des troupes destinées à la conquête de la Sardai-

gne; il mande que non-seulement la ville de Messine est prise, mais qu'un des châteaux est pris aussi. — Il paroît ici un décret de l'inquisition contre le mandement du cardinal de Noailles; ce décret a été passé en présence du pape, et le mandement de M. le cardinal de Noailles est condamné avec des qualifications très-fortes. — Le P. le Tellier, confesseur du feu roi, est mort à la Flèche; il avoit une pension de 4,000 livres qui lui a toujours été payée régulièrement.

Lundi 4. — On reçut des lettres de Suède du 16 d'août par lesquelles on apprend que les troupes du czar font de grands désordres en Suède : ils ont brûlé des villes assez considérables même, et l'épouvante est grande en ce pays-là où ils espéroient être secourus par les Anglois depuis la paix conclue avec eux; mais ces secours ne paroissent pas encore. — On a conservé au petit Briquemaut la pension qu'il avoit comme enseigne des gardes de madame de Berry, et au chevalier de Brassac celle qu'il avoit comme exempt de cette compagnie. — On parle de supprimer beaucoup de petites charges dans Paris, établies depuis trente ans et que le roi remboursera à ses dépens, et on ne lèvera plus les droits que ces petites charges levoient, ce qui sera un grand soulagement pour le peuple.

Mardi 5. — On fit à Saint-Denis l'anniversaire du feu roi; l'évêque de Dôle officioit; M. le comte de Toulouse y étoit; il y avoit sept ou huit dames et une douzaine de courtisans. — M. le duc d'Orléans travailla l'après-dînée avec le garde des sceaux, le prévôt des marchands, le lieutenant de police et M. Law. Il fut résolu de supprimer beaucoup de petites charges dans Paris qui sont fort à charge aux peuples et qu'on remboursera. M. Law prétend que cela épargnera quinze millions par an à la ville de Paris où les vivres seront à meilleur marché. — M. de Luxembourg a gagné son procès; les conclusions de l'avocat général avoient été le matin telles qu'il les pouvoit désirer. La chambre se rassembla l'après-dînée n'ayant pas pu

opiner le matin ; et l'avis de M. Gilbert, avocat général, a été suivi en tout ; l'arrêt ne sera prononcé que demain au matin. M. Gilbert parla hier trois heures, et deux heures aujourd'hui, avec une éloquence qui a été admirée de tous ceux qui l'ont entendu.

Mercredi 6. — L'arrêt de M. de Luxembourg fut prononcé. M. de Béon est condamné en tous les dépens et en l'amende, et MM. du ...... de Bar, seront admonestés de ne plus se servir des termes dont ils se servoient en parlant de M. de Lorraine, qu'ils traitoient de leur souverain. — La grand'chambre condamne M. l'évêque de Soissons à 10,000 livres par an d'aumône pour les hôpitaux de son diocèse, s'il ne se rétracte, et s'il ne désavoue dans huit jours la lettre écrite à M. le duc d'Orléans et son autre écrit qui a paru depuis. Avant que d'avoir parlé de l'affaire de M. de Soissons, la grand'chambre avoit déclaré non recevable le décret de l'inquisition venu de Rome depuis quelques jours, en ordonne la suppression et en défend la lecture.

Jeudi 7. — Le roi quitta hier le deuil ; mais les courtisans le porteront encore six semaines. On avoit cru que le roi le quittant, la cour le quitteroit aussi ; mais cela a été réglé autrement ; le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, l'a déclaré aux domestiques du roi, et l'introducteur des ambassadeurs l'a déclaré aussi aux ambassadeurs*. — On eut ces jours passés la nouvelle que le prince électoral de Saxe avoit épousé, le 20 du mois d'août, l'archiduchesse, et qu'ils étoient partis le 22 de Vienne pour arriver en Saxe le 1er septembre. Le comte de Konigsegg n'est point chargé, comme on l'avoit dit, de la conduire ; on espère pour lui un plus grand emploi. La comtesse sa femme, qui en partant d'ici étoit allée à Nivelle, où elle a été chanoinesse, en repartit le 29 en poste pour aller à Vienne trouver son mari.

* C'est toujours sur le roi que se règlent tous les deuils de la cour, parce qu'il n'y a qu'un respect supérieur à tout autre, qui est le sien, et

qui fait un deuil quand il s'y met, et le fait quitter quand il le quitte. Ce même respect le fait encore porter sans lui de ses enfants, parce qu'un père n'en porte point le deuil par une supériorité que les sujets ne partagent pas, tandis qu'ils partagent sa douleur et qu'ils portent le deuil sans lui, en ces seuls cas, par respect pour lui. Mais de le porter avec lui et de le prolonger sans lui, c'est ce qui est contre tout respect et tout exemple; on ne comprend donc pas comment cela s'est pu faire, quoiqu'il se soit fait. Personne ne se soucioit de madame la duchesse de Berry, et M. le duc d'Orléans montroit un continuel exemple du premier respect dû au roi, et étoit fort éloigné de rien vouloir pour soi, qui y pût être tant soit peu contraire; mais telle est en tout la bassesse des François, d'en faire toujours plus qu'il n'est dû et qu'on ne leur en demande, quand on a du pouvoir et de la supériorité en quelque genre effectif que ce soit.

Vendredi 8. — On chanta le *Te Deum* dans la chapelle des Tuileries pour la prise de la ville et du château de Saint-Sébastien. — M. le duc d'Orléans alla dîner à Chelles, où l'on prépare un festin magnifique pour le jour de la bénédiction de madame l'abbesse; il y aura huit cents couverts et il y a plus de trente abbesses qui y sont conviées dont quelques-unes sont déjà arrivées de leurs provinces. M. le duc d'Orléans dit à Chelles que le chevalier d'Orléans étoit grand prieur de Malte; on ne sait point encore ce qu'on donne pour cela au chevalier de Vendôme *. — On incorpore le régiment des bombardiers dans le régiment Royal-artillerie; Destouches, qui étoit colonel-lieutenant des bombardiers, aura 12,000 francs de pension pour le dédommager de l'emploi qu'on lui ôte.

* Le chevalier de Vendôme avoit passé sa vie à se ruiner et manger tout ce qu'il avoit pu d'ailleurs. Les biens du grand prieuré étoient tombés dans le dernier désordre, et l'ordre avoit à cet égard une action toujours prête contre lui. Il avoit tiré infiniment de Law, et n'étoit pas d'avis d'en réparer ses bénéfices. Les accroissements prodigieux et inattendus qu'il avoit vu arriver à son rang par le feu roi à cause de ses bâtards, et que son impudence avoit augmentés depuis, par des tentatives que la foiblesse et la politique de M. le duc d'Orléans avoit souffertes, lui avoient tellement tourné la tête, que la chute des fondements de ce rang au dernier lit de justice, n'avoient pu le rappeler à la pre-

mière moitié de sa vie, ni le détacher de la folle espérance de revenir au rang de prince du sang. Il la combla par vouloir avoir postérité, et ne put comprendre que cette postérité même seroit un obstacle de plus à ses désirs. Il s'abandonna donc à sa chimère, et Law, son confident et son ami, en profita pour faire sa cour au régent et procurer au bâtard qu'il avoit reconnu de madame d'Argenton le grand prieuré de France. Le marché en fut bientôt fait et payé. Pas un de ceux qui y entrèrent de part ou d'autre, n'étoient pas pour en avoir plus de scrupule que du marché d'une terre et d'une charge, ni l'ordre de Malte ni le grand maître pour oser refuser un régent du royaume. Cela passa donc avec si peu de difficulté, qu'on le sut fait avant de le savoir à faire. Il s'en trouva davantage à la dispense des vœux et de se marier pour le chevalier de Vendôme; mais enfin il l'obtint par le crédit de M. le duc d'Orléans et par les sûretés qu'il donna à la maison de Condé de ne répéter rien de la succession de son frère, qui par la donation entre-vifs de son contrat de mariage fondée sur la profession de cet unique frère, étoit passée tout entière aux héritiers de madame de Vendôme, excepté ce qui se trouva réversible à la couronne. Ce ne fut pas tout : Vendôme chercha partout à se marier, et partout personne ne voulut d'un vieux ivrogne, vivant de rapines, sans fonds de bien que le portefeuille qu'il s'étoit fait et, de plus, pourri de vérole. Lui au contraire se persuadoit qu'il n'y avoit rien de trop bon pour lui. Il chercha donc en vain et se lassa enfin d'une recherche ridicule et inutile; il continua sa vie accoutumée qui l'obscurcit toujours de plus en plus, et qui ne dura que peu d'années depuis cette dernière scène de sa vie.

Samedi 9. — On donne au maréchal de Matignon 2,000 écus d'augmentation d'appointements sur le gouvernement d'Aunis; et cette augmentation d'appointements reviendra au chevalier de Matignon, son fils cadet. — Pléneuf est revenu de son exil; il est en pleine liberté; son accommodement est fait avec ses créanciers, et on le remboursera de sa charge *. — Cronstrom, envoyé de Suède, est mort; il y a plus de trente ans qu'il est en France où il avoit été d'abord secrétaire d'ambassade, puis résident, et enfin on lui avoit donné depuis quelques années la qualité d'envoyé. — On mande de Vienne que le cardinal de Strottenbach a la vice-royauté de Naples par intérim, et pendant qu'il sera dans cet emploi, le cardinal del Giudice fera les affaires de l'empereur à Rome. — M. de

Céreste, frère cadet du marquis de Brancas, a eu une pension de 4,000 livres.

* Pléneuf étoit un Berthelot, gens d'affaires, et un des frères de la femme du maréchal de Matignon, mère des deux Matignons, chevaliers de l'Ordre à la Pentecôte 1724 et le premier jour de l'année suivante. Ce Pléneuf étoit né pour le malheur de la France, puisqu'il fut père de la trop fameuse madame de Prie. Il fut aussi très-funeste à l'État par les voleries immenses qu'il commit sur les vivres et les hôpitaux des armées d'Italie, dont il amassa tant de trésors et qu'il cacha si bien, lorsque dans la régence il se vit recherché par la chambre de justice, et qu'il fit une banqueroute frauduleuse et prodigieuse, et se sauva hors du royaume. Ce fut de là qu'il plaida, mains garnies en sûreté, et qu'il se servit pour se tirer d'affaires, sans qu'il lui en coûtât rien, de ce qui corrompt tout dans le monde, je veux dire de ses richesses et de la beauté. Sa femme en avoit, des agréments encore plus, et tout l'esprit et la sorte d'esprit d'insinuation, de suite et d'intrigues, qui est la plus propre au grand monde, et à y régner autant que le pouvoit une bourgeoise. Le mari d'extérieur grossier, lourd, stupide, étoit le plus délié matois et qui alloit le mieux à ses fins; sans scrupule de moyens, et qui avec beaucoup d'esprit étoit propre aussi aux affaires et à l'intrigue. Il fit tant par les siennes en Piémont où il s'étoit retiré, et par celles de sa femme qui gouvernoit M. le Blanc et Belle-Isle, et qui fut leur perte dans les suites par la rage de sa fille contre elle et la réciproque jalousie d'empire et de beauté, que Pléneuf fut initié et vu de bon œil à la cour de Turin et auprès du roi de Sardaigne même, directement. Il entama le propos du mariage de mademoiselle de Valois avec le prince de Piémont, se fit avouer par M. le duc d'Orléans, et même autoriser pour aller en avant. Je ne sais d'où cela vint au duc de Saint-Simon, mais ce fut à lui que M. le duc d'Orléans s'adressa pour faire les réponses à Pléneuf, et manier avec lui cette affaire, après que madame la duchesse d'Orléans lui eut demandé avec instance de pardonner à Pléneuf une insolence qu'il lui avoit faite du temps du chancelier Voisin, sous le feu roi, dont il étoit premier commis, pour un valet à lui qu'il avoit fait placer dans le gouvernement de Blaye au fort de Médoc, et que Saint-Simon en avoit fait chasser après la mort du roi. La négociation alla vite et très-bien. Madame de Pléneuf, que madame la duchesse d'Orléans voyoit là-dessus en secret, apportoit les lettres de son mari au duc de Saint-Simon, et en venoit prendre les réponses. Cela dura quelques mois, et venoit à conclusion lors du retour de l'abbé Dubois d'Angleterre. Alors Saint-Simon, qui ne traitoit qu'à regret avec un homme tel que Pléneuf, et qui connoissoit les jalousies de l'abbé Dubois, la foiblesse de M. le duc d'Or-

léans pour lui, et que ce mariage qui devoit paroître si flatteur à M. le duc d'Orléans, n'en étoit que médiocrement goûté par des raisons peu raisonnables, mais particulières, lui proposa de ne pas faire un pot à part de cette partie seule des affaires étrangères, et de la remettre à l'abbé Dubois, ce que ce prince approuva au grand regret de madame la duchesse d'Orléans et de madame de Pléneuf, mais à la grande satisfaction du duc de Saint-Simon. L'abbé Dubois, qui pour sa fortune à soi n'avoit en tête que la quadruple alliance dont la Sicile devoit être le premier fruit pour l'empereur aux dépens du roi de Sardaigne, que j'appelle par avance de ce nom, n'avoit garde de conclure avec lui un mariage, à la veille de le dépouiller, ou qui en le préservant ruineroit tous ses projets de fortune particulière. Il fit donc languir la négociation pour se préparer à la rompre, la laissa transpirer exprès et revenir à Madame sans y paroître, parce qu'il en étoit méprisé et haï, mais dans l'espérance de quelque trait de férocité allemande. Il devina: Madame étoit la droiture et la franchise mêmes avec de grands défauts, dont un étoit de pousser sans mesure cette droiture et cette franchise; elle n'en fit pas à cette occasion à deux fois. Elle étoit de tout temps en commerce de lettres avec la reine de Sardaigne toutes les semaines; elle lui manda sans détour qu'elle apprenoit qu'il étoit sérieusement question du mariage du prince de Piémont avec mademoiselle de Valois; qu'elle l'aimoit trop pour lui vouloir faire un si mauvais présent et pour la tromper; qu'elle l'avertissoit donc, etc., et tout de suite tout ce qu'elle en savoit ou croyoit savoir; puis la lettre partie et hors de portée de pouvoir être arrêtée, dit ce qu'elle avoit mandé à M. [le duc] et madame la duchesse d'Orléans, qui en fut outrée. M. le duc d'Orléans, n'avoit jamais été de bon pied en cette affaire et beaucoup encore moins qui depuis qu'elle avoit passé entre les mains de l'abbé Dubois, ne s'en soucia point, et l'abbé rit de bon cœur de cet effet de son artifice. Ce mariage tomba de la sorte, et peu après, mademoiselle de Valois épousa le fils aîné du duc de Modène, M. le duc d'Orléans trouvant qu'elle ne méritoit pas mieux et pressé de s'en défaire. Pléneuf ayant sauvé son bien et raccommodé ses affaires, revint à Paris en homme important, où il ne vécut pas longues années depuis.

Dimanche 10. — Il n'y eut point de conseil de régence; il n'y en aura qu'à la mi-octobre. — Les actions de la compagnie des Indes sont présentement à plus de 900. — Mardi on publiera l'arrêt pour la suppression de beaucoup de petites charges créées depuis trente ans. — La duchesse de Duras, qui a gagné un million sur la compagnie d'Orient, a payé toutes les dettes de sa maison, qui

montoient à 750,000 livres, et a acheté de Boisfranc, la maison du faubourg Saint-Honoré où loge présentement l'ambassadeur de Hollande et dont elle donne 129,000 livres. — On a nouvelle que le roi Jacques, qu'on appelle toujours en Angleterre le prétendant, est arrivé en Italie où il va consommer son mariage avec la princesse Sobieska; il y a déjà quelques jours qu'on sait son départ d'Espagne et présentement on apprend qu'il est arrivé en Italie.

Lundi 11. — Le roi alla se promener au bois de Boulogne. — M. le prince de Conty arriva de l'armée; il avoit mandé qu'il n'arriveroit que jeudi. — Mademoiselle de Clermont a une grosse fièvre, et on craint que ce ne soit la petite vérole. On la craignoit aussi pour mademoiselle de la Roche-sur-Yon, malade depuis quelques jours; la petite vérole n'a point paru, mais elle a toujours une grosse fièvre, et est encore assez mal. — M. de Richelieu devoit partir aujourd'hui pour Richelieu; mais il n'ira pas si loin, il va à Saint-Germain, où il a une maison. — Madame la duchesse du Maine doit partir demain de Savigny pour venir à Chamlay; elle n'a point été à Regenne, maison de plaisance de l'évêque d'Auxerre. Il y a plus de trente lieues de Savigny à Chamlay; et, comme cette princesse est d'une santé fort foible et fort languissante, elle sera assez longtemps en chemin pour donner le loisir de lever le scellé qu'il y a à Chamlay, qui est une terre qu'on va vendre.

Mardi 12. — La petite vérole parut le matin à mademoiselle de Clermont; elle est toujours chez madame la Princesse, sa grand'mère, qui l'avoit, et madame la Duchesse, sa mère, qui étoit à Saint-Maur, en est revenue et va souvent la voir. — Mademoiselle de la Roche-sur-Yon qui est à Issy avec madame la princesse de Conty, sa mère, n'a point la petite vérole; mais elle est fort mal, et elle fut saignée le matin de la gorge. Madame la Duchesse la jeune, sa sœur, qui est toujours fort incommodée et fort

foible, et quoique l'air de Neuilly lui fût bon, en est partie pour venir à Issy, où elle veut même coucher dans la chambre de mademoiselle sa sœur. Ces deux princesses se sont toujours fort aimées, et on loue fort ce que fait madame la Duchesse. — M. le duc d'Orléans a fait donner à madame de Trévoux une pension de 1,000 écus; son mari, qui étoit colonel réformé, et qui servoit dans notre armée en Espagne, y est mort. Sa femme, qui est accouchée depuis huit jours, n'en sait rien; M. le duc d'Orléans a donné ordre qu'on ne le lui dît point. Il étoit neveu du P. de Trévoux, confesseur de M. le duc d'Orléans.

Mercredi 13. — Mon fils eut une grosse fièvre la nuit. — Madame la duchesse de Ventadour est assez considérablement malade. — Les actions sont présentement à plus de 1,000, et on va publier un arrêt du conseil pour recevoir cinquante millions sur ce pied là. L'archiduchesse qui vient d'épouser le prince électoral de Saxe a renoncé à la succession, et le comte de Flemming, ambassadeur du roi de Pologne, y a renoncé pour le prince son mari; la renonciation fut faite la veille du mariage. — On a des lettres de Naples du 21 du mois passé qui portent que les forts de Castellaccio et de Matagrifone, s'étoient rendus à discrétion; que don Luca Spinola, qui commandoit à Messine, avoit abandonné le retranchement de Terra Nova, qui enfermoit le palais du vice-roi, et qu'il en avoit fait sortir trois bataillons siciliens.

Jeudi 14. — Madame d'Orléans, abbesse de Chelles, fut bénite par le cardinal de Noailles; Madame, M. le duc d'Orléans et mademoiselle de Valois étoient à cette cérémonie; il y avoit des tables pour plus de six cents personnes: Madame et M. le duc d'Orléans mangèrent en particulier avec les dames qu'ils avoient amenées, et madame l'abbesse étoit à une table où il y avoit cinquante couverts. Madame la duchesse d'Orléans n'alla point à Chelles; elle alla dîner à sa maison de Bagnolet. — M. de Marillac est mort; il étoit doyen du conseil. M. le Pelletier lui succède

en cette place. Le doyen du conseil a le double des appointements des conseillers d'État ordinaires. M. de Vaubourg, le plus ancien conseiller d'État de semestre, monte à la place d'ordinaire.

Vendredi 15. — Madame la duchesse de Ventadour, qui est malade depuis quelques jours, reçut tous ses sacrements. — La petite vérole parut le matin à M. de Courcillon. — On a publié un arrêt du conseil d'État du roi qui permet à la banque de faire encore pour cent vingt millions de billets, parce que ceux qu'ils ont faits jusqu'ici ne suffisent pas pour tout l'argent qu'on y porte de tous côtés. — Par les dernières nouvelles qu'on a eues des frontières d'Espagne, on apprend que sur la nouvelle de la marche de nos troupes vers le Roussillon, les habitants de la Conque de Trems s'étoient mis sous la protection de la France; c'est un petit pays par delà la Sègre tout environné de montagnes, ce qui lui a fait donner le nom de Conque.

Samedi 16. — Il arriva le matin un courrier qui apporta la nouvelle que la paix étoit conclue entre la reine de Suède et le roi de Prusse ; que la flotte angloise s'étoit jointe à la flotte de Suède, et qu'elles étoient en présence de celle du czar ; cette nouvelle a besoin de confirmation. — J'appris qu'il y a déjà plus de deux mois qu'on a donné au marquis de Saint-Pierre, premier écuyer de madame la duchesse d'Orléans, l'abbaye d'Évron pour l'abbé son fils; et son fils aîné, comme chevalier de Saint-Lazare a une pension de 2,000 francs sur cette abbaye.

Dimanche 17. — Le roi alla se promener à la Meutte. M. le duc de Chartres prêta serment entre les mains du roi pour le gouvernement de Dauphiné. — Madame de Croissy mourut*. M. de Colbert, sous-lieutenant des gendarmes de la garde, mourut aussi ; sa charge a été donnée à M. du Pourpry, et la cornette qu'avoit M. du Pourpry a été donnée au frère de celui qui vient de mourir.

* Madame de Croissy étoit fille unique de Béraud qui, de médecin étoit devenu riche et s'étoit fait grand audiencier. C'étoit une femme de beaucoup d'esprit, qui s'étoit accoutumée au grand monde pendant les ambassades de son mari, et qui y étoit fort propre. Son goût étoit le jeu, la magnificence et la grande représentation, où elle excelloit à bien faire les honneurs de sa maison, avec une politesse et un discernement particuliers, mais ailleurs impérieuse. Son démêlé à Nimègue avec la femme [du comte Olivencrantz, premier ambassadeur de Suède] (1) qui commença par une dispute au jeu, fut poussée si loin, que les maris prirent parti dont les suites ne furent pas heureuses pour la France par la haine que cet ambassadeur remporta chez lui et qu'il inspira au conseil de son maître.

Lundi 18. — Le nonce prendra son audience de congé dans peu de jours. — M. de Madaillan, enseigne des gendarmes, en a acheté la sous-lieutenance 200,000 livres et il a vendu l'enseigne au petit de l'Hôpital, qui lui en donne 50,000 écus; elle ne lui en avoit coûté que 40,000; ainsi sa sous-lieutenance ne lui coûte que 170,000 livres. — M. de Courcillon reçut tous ses sacrements.

Mardi 19. — On a nouvelle que le petit Briquemaut, qui servoit dans notre armée d'Espagne, est mort. — Voici la copie d'une lettre de M. le maréchal de Berwick écrite au Mont-Louis le 12 de ce mois: « J'arrivai hier ici, et je compte d'y rester quelques jours, c'est-à-dire jusqu'à ce que j'aie fait mes arrangements pour ce que nous aurons à faire pendant le reste de la campagne. M. de Bonas est campé à la ville d'Urgel avec sept bataillons; M. de Fimarcon est auprès de Puycerda avec trois bataillons. Je n'ai point de nouvelles que l'armée des ennemis ait fait de mouvements; elle est toujours campée auprès de Sanguessa. Nous n'avons aucun avis certain que le détachement parti d'auprès de Pampelune il y a plus d'un mois, soit

---

(1) Ce qui est entre [ ] manque dans le texte des additions. Nous rétablissons ce passage d'après les *Mémoires* de Saint-Simon, tome XI, page 172 de l'édition in-12 donnée par M. Chéruel.

encore arrivé en Catalogne, quoique l'on m'ait dit qu'il étoit auprès de Lérida. »

Mercredi 20. — M. le marquis de Courcillon mourut de la petite vérole *; l'affliction que cette mort causa à l'auteur de ces mémoires l'empêcha de les continuer. Voici ce que j'ai pu recueillir pendant ce temps-là jusqu'au 30. M. le comte d'Évreux a acheté le gouvernement de l'Ile de France du duc d'Estrées. — M. le marquis de Louvois est mort à Rambouillet, où la petite vérole l'a pris; il avoit la survivance de la charge de capitaine des Cent-Suisses et étoit colonel du régiment d'Anjou-cavalerie. — Le comte de Recheim, chanoine de Strasbourg, est mort en ce pays-là; il avoit deux belles abbayes en France, celle de Bordeaux auprès de Fontainebleau, où le roi Louis le Jeune est enterré, et celle de Saint-Evron. — Le maréchal de Villeroy, le maréchal d'Estrées et le duc de Noailles allèrent le 25 demander à M. le duc d'Orléans la survivance qu'avoit le marquis de Louvois pour son fils, qui n'a que seize mois, et l'ont obtenue. Le régiment qu'il avoit a été donné au marquis de Gontaut, et celui de Courcillon a été donné au marquis de Béthune, gendre du duc de Tresmes, qui est raccommodé depuis quelques jours avec madame de Béthune, sa mère, sœur de la feue reine de Pologne. — Le fils de M. de Surville, colonel-lieutenant du régiment de Condé, est mort; M. le Duc a donné ce régiment au frère de celui qui vient de mourir. — Le roi a créé, en faveur du marquis de Lambert, fils de madame de Lambert, un gouvernement à Auxerre; ses terres en sont très-proches. Il aura 8,000 livres d'appointements, mais il avoit 4,000 livres de pension qui seront supprimées par là. — Le nonce prit son audience de congé du roi le 26 et de M. le duc d'Orléans le 27. — Il y a un arrêt de conseil d'État du 19 qui reçoit les offres de la compagnie des Indes pour le remboursement des quatre millions de rentes constituées au profit de ladite compagnie sur la ferme du tabac, supprime les droits établis sur les suifs, huiles et cartes et les

24 deniers pour livre sur le poisson. — M. le duc de Boufflers épouse mademoiselle d'Auvergne, fille du duc d'Albret; on donne 200,000 francs à la fille et on lui en assure 100,000 après la mort de son père. M. de Boufflers, qui est gouverneur de Flandre, jouit de près de 50,000 écus de rente; il n'a pas encore quatorze ans, et le mariage ne se fera que quand il aura cet âge-là. — On mande de Cologne, que le landgrave de Hesse-Rhinfels épouse une des princesses de Sultzbach, nièce de madame de Dangeau. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi qui ordonne qu'il ne sera plus délivré de souscriptions qu'à ceux qui payeront un dixième comptant en billets de l'État, billets de la caisse commune, etc., et les neuf dixièmes restant à payer de mois en mois, ne pourront être payés qu'en pareils effets; cet arrêt est du 26 de ce mois. — Madame revint le jeudi 28 dîner à Paris chez madame la duchesse du Lude, et puis alla voir la comédie de sa loge ; elle n'avoit point été aux spectacles depuis la mort de madame de Berry. — Le duc de Bizache, père de M. le comte d'Egmont, est mort depuis quelques jours; c'est par sa femme que les biens de la maison d'Egmont viennent à son fils, car lui étoit Napolitain, de la maison Pignatelli dont étoit le dernier pape, Innocent XII. — Le 28, le roi fit la revue des gardes du corps, des deux compagnies des mousquetaires et des grenadiers à cheval, dans la plaine des Sablons. S. M. passa dans les rangs, et vit défiler les troupes. M. le duc d'Orléans y étoit avec lui. — Le comte d'Évreux a acheté du duc de Tresmes la capitainerie de Monceaux, dont il lui donne 200,000 livres; il n'y a pas 4,000 francs d'appointements à cette capitainerie. Le marquis de Gesvres avoit la survivance du duc de Tresmes, son père, et il l'aura sous le comte d'Évreux comme il l'avoit. — Voici la copie d'une lettre de M. le maréchal de Berwick, datée du Mont-Louis le 19 septembre :

« M. le prince de Pio est en marche de Navarre pour la Catalogne; le reste de ses troupes est arrivé auprès de Lé-

rida. Je vais aujourd'hui à Puycerda d'où je me rendrai dans quelques jours au camp d'Urgel. »

On parle d'envoyer à Nantes un conseiller d'État, douze maîtres des requêtes, deux conseillers au Châtelet et un homme pour faire la charge de procureur général dans cette commission. M. de Châteauneuf, nouveau conseiller d'État, sera le président; on a nommé les douze maîtres des requêtes, dont voici les noms :

M. de Châteauneuf, conseiller d'État.

Maîtres des requêtes : MM. Maboul, Barillon, d'Evry, Hébert, Baussan Saint-Aubin, Angran, Poncher, Bertin, Parisot, Vattan, procureur général de la commission, Midorge et Pajot. MM. Bruant des Carrières et Barangue, conseillers au Châtelet seront les substituts du procureur général. — On a créé encore cinquante millions nouveaux pour la banque, outre les cinquante millions qu'on y avoit établis depuis quelques jours, et l'arrêt en est publié; on donne à toutes ces nouvelles actions mille pour cent et on a dix mois pour payer toute la somme. — M. le cardinal de la Trémoille a ordre, à ce qu'on prétend, de faire des protestations à Rome sur les refus des bulles que le pape ne veut pas accorder; on croit même que les protestations sont déjà faites, et on s'attend que les bulles arriveront incessamment, parce que Rome ne voudra pas se commettre davantage avec la France.

Comme l'auteur de ces mémoires ne veut pas encore me les dicter, je les écrirai jour par jour et je tâcherai d'être mieux informé, afin que cela soit plus exact.

* Courcillon qui n'avoit qu'une cuisse, n'en fut ni plus triste ni plus réglé en ses mœurs. C'étoit un homme singulier, qui par la faveur de madame de Maintenon et par sa hardiesse et la plaisanterie qu'il tiroit de tout, s'étoit acquis, puis conservé la liberté de tout hasarder, et qui par sa blessure s'étoit mis sur le pied d'aller partout, et jusque chez le feu roi, sans chapeau et sans épée. Un trait de lui entre une infinité dont il faisoit quelqu'un tous les jours, mais qu'il savoit toujours n'adresser qu'avec esprit, suffira pour faire connoître de quoi il étoit capable. Il étoit au biribi, à Luxembourg, où madame la duchesse de

Berry jouoit avec grand monde qu'il entretenoit tout à la fois de son babil. Tout à coup il lui prit une verve de dire, que s'il avoit un plein, il seroit si aise qu'il ne pourroit s'empêcher de baiser quelqu'une des dames qui étoient là, et comme il étoit homme à le faire, les voilà toutes à en avoir peur. Le plein vint; le voilà à sauter sur son pied comme une pie, à crier qu'il étoit homme de parole, et pendant l'effroi des dames qui se cachoient le visage, il va tomber sur madame de Bellegarde. C'étoit la fille unique de Verthamon, premier président du grand conseil, qui avoit épousé avec des millions le second fils de d'Antin. C'étoit une créature toute neuve, élevée dans un grenier, point encore accoutumée au monde, timide à l'excès, modeste au dernier point, laide encore plus, et très-vertueuse; qui de plus ne le connoissoit que de nom. A ce choix, éclat de rire universel; les voilà tous deux à se débattre, et si bien qu'ils tombèrent par terre roulant l'un sur l'autre. La pauvre femme désespérée gagna le dessous de la table à quatre pieds, et Courcillon après, qui la joignit, la chiffonna, et fit en dépit de toute sa résistance, claquer des baisers sur sa joue, qui furent entendus à travers de tout le bruit de ce combat. Quand ce fut après à sortir de là-dessous, on peut juger de l'embarras, de la honte et du dépit de cette pauvre créature, qui reparut toute déchirée, échevelée et dans un état à faire pitié, rendu trop universel. Au fond, ce Courcillon ne valoit pas grand'chose, avec bien de l'esprit, de la lecture et un grand courage, mais qui ne se refusoit rien aux dépens de qui il appartenoit, et qui étoit d'une débauche outrée. Lui et madame de Bellegarde vécurent [peu] peu de temps après ce combat. M. et madame de Dangeau, qui n'avoient que lui, en furent très-affligés. Sa veuve, fille unique de Pompadour, s'en consola fort aisément; elle est encore une des plus belles personnes de France. Sa fille unique, veuve sans enfants d'un fils aîné du duc de Chaulnes, a épousé le prince de Rohan (1).

Dimanche 1er octobre. — Le comte de Crussol, fils du feu marquis de Florensac, est mort de la petite vérole, à Villacerf, chez son beau-père. Je crois qu'il a un ou deux enfants; sans cela, madame d'Agenois, sa sœur, se trouveroit une grande héritière. Il avoit acheté depuis peu le régiment de Béarn-infanterie; M. de Nancey, fils de M. de la Châtre, a eu ce régiment. Il y a déjà quelque temps qu'il avoit donné 10,000 écus au plus ancien colonel à

---

(1) Le 31 août 1732.

remplacer, pour avoir sa place à la première vacance, et dès ce temps-là on lui donna commission de colonel.

Lundi 2. — L'évêque d'Avranches, qui demeuroit au Luxembourg avec M. de Coëtenfao, son frère, y est mort. M. Huet, ancien évêque d'Avranches, qui a quatre-vingt-dix ans, est encore en vie et se porte assez bien. — On parle fort du mariage de M. le chevalier de Vendôme, qui vient de quitter le grand prieuré et qui attend de Rome la dispense de ses vœux; on dit qu'il va épouser milady Powis, fille du feu gouverneur du petit roi Jacques. On prétend qu'elle a gagné trois ou quatre millions à la banque; mais ce mariage-là est fort incertain.

Mardi 3. — Le roi alla voir madame la duchesse de Ventadour, et lui fit compliment sur sa convalescence. — Voici la copie d'une lettre de M. le maréchal de Berwick du camp de Puycerda, le 23 septembre :

« Notre canon est en marche pour Urgel, mais il va lentement à cause des mauvais chemins; j'espère que vers la fin du mois nous pourrons commencer le siége. L'armée des ennemis s'est arrêtée auprès de Huesca. »

On a nouvelle que le petit Renaut * est mort aux eaux de Pougues, qu'il a voulu prendre en trop grande abondance. Il étoit lieutenant général et cordon rouge; on lui avoit donné depuis peu l'expectative de grand'-croix, et il la portoit déjà. C'est lui qui étoit chargé d'établir la dîme royale, ce qui lui avoit attiré beaucoup d'ennemis, et auparavant il étoit fort aimé et fort estimé; ceux qui le haïssoient ne l'ont jamais accusé d'avoir agi par intérêt.

* Ce petit Renaut, ainsi nommé de sa très-petite taille, fine et proportionnée, étoit des dernières frontières de France vers la Guipuscoa, de fort bas lieu, dont l'application, le savoir, la valeur et la vertu firent la fortune. Son rare désintéressement le laissa pauvre, et son amour pour l'État et pour le bien public, le jetèrent dans les idées de la taille proportionnelle, dont il s'infatua, et qui ne le fit pas aimer où il l'essaya, malgré la pureté de ses mains et de ses intentions. Le roi l'estimoit, et à son exemple, ce qu'il y avoit à la cour de plus sérieusement

distingué parmi les seigneurs et les ministres, et particulièrement monseigneur le duc de Bourgogne et M. le duc d'Orléans. Il étoit grand Malebranchiste et grand mathématicien; simple d'ailleurs, modeste infiniment, et de bonne compagnie. Le chagrin du peu de succès de ses essais et un voyage qu'il entreprit malade, pour les continuer, le tuèrent en chemin, aidés de trop d'eau dont il se noya et dont il étoit grand buveur par principe de santé. Il étoit grand'croix de Saint-Louis et un des meilleurs lieutenants généraux de mer.

Mercredi 4. — On sut le matin que les bulles pour les évêques qu'on a nommés aux évêchés vacants étoient accordées et arriveroient par le premier ordinaire*. Le courrier qui a apporté cette nouvelle arriva hier à minuit chez l'abbé Dubois. C'est un gentilhomme de la princesse des Ursins qui est à Gênes, à qui le cardinal de la Trémoille, son frère, avoit mandé de faire porter cette nouvelle ici en diligence. — Il y a encore un arrêt aujourd'hui pour cinquante millions nouveaux à la banque, tous pareils aux deux derniers établis depuis quinze jours, et il y a autant de presse pour remplir ces cinquante millions qu'il y en avoit aux deux derniers; cela fait un peu baisser les premières actions. — Orry**, qui a tant fait de bruit pendant qu'il étoit en Espagne, est mort depuis quelques jours.

* Ces bulles étoient pour Tours et pour Bayeux, sur je ne sais quelle chicane, où Rome céda après avoir fait sentir sa mauvaise humeur par ce délai. Le crime pour Tours étoit que l'abbé de Castries passoit pour attaché au cardinal de Noailles, ce qui ne l'empêcha pas de se faire sacrer par lui; cela même le fit passer à Alby incontinent après, par je ne sais quel inconvénient que cela fit trouver à Tours. Il y perdit le climat et la proximité; il s'approcha de son Languedoc et y gagna un grand revenu. Et pour Bayeux sur la première vie de l'abbé de Lorraine et en effet sur son attachement au cardinal de Noailles.

** Orry, d'origine la plus obscure, et chassé par la duchesse de Portsmouth dont il avoit été domestique et fait les affaires, où elle prétendoit qu'il l'avoit fort volée, avoit frisé la corde plus d'une fois en France et en Espagne. Il y a fait tant de bruit qu'on en a parlé plus d'une fois dans ces notes. Lui-même auroit-il cru que son fils seroit devenu contrôleur général, et encore malgré lui?

Jeudi 5.— Il y a déjà quelques gentilshommes de Bre-

tagne arrêtés ou en fuite; on nomme entre autres M. de Polduc, qui, quoique fort peu riche, a l'honneur d'être de la maison de Rohan. — On lève à Toulon et à Marseille un régiment d'infanterie qui sera composé de déserteurs à qui on fait grâce; ce régiment est destiné pour Mississipi, et on en fait colonel la Mothe qui commandoit il y a quelques années le régiment d'infanterie de Noailles. On parle aussi d'envoyer à Mississipi cinquante compagnies d'infanterie de nouvelles levées. — L'abbé d'Estrades, fils de la comtesse d'Estrades, est mort de la petite vérole; on cache sa mort à sa mère parce qu'elle est malade, mais comme ils sont dans la même maison, elle le saura apparemment bientôt.

Vendredi 6. — On accorde à l'archevêque de Tours ses bulles; mais il faut qu'il renonce à l'archidiaconat de Narbonne; on a jugé que ces bénéfices étoient incompatibles. L'archidiaconat de Narbonne étoit presque d'un aussi bon revenu que l'archevêché de Tours. — Madame la duchesse d'Orléans alla voir les filles de l'Ave Maria, et ensuite chez madame la grande-duchesse, qui est arrivée des eaux en meilleure santé qu'elle n'y étoit allée. — Madame de Bellegarde, belle-fille de M. d'Antin, est considérablement malade de la petite vérole à Bellegarde; la duchesse de Brissac sa tante, qui y étoit, a voulu demeurer avec elle. Son mari y est resté aussi; tout le reste de la compagnie est revenu à Petit-Bourg ou à Paris. — Voici la copie d'une lettre du maréchal de Berwick du camp de Puycerda, le 26 septembre :

« Le prince de Pio est campé à Balaguier avec un gros corps; il en a aussi un assez considérable à Ager. Je marche aujourd'hui à Montailla, et je compte d'arriver demain au camp d'Urgel. »

Samedi 7. — Le roi, dans la plaine des Sablons, fit la revue des seize compagnies de gendarmerie qui ne composent que quatre escadrons. M. le duc d'Orléans y salua le roi à la tête de sa compagnie de gendarmes. Le roi, après la

revue, alla se promener à sa maison de la Meutte. — On a fait six brigadiers de gendarmerie qui sont : MM. de Cernay, le marquis d'Oise, Chantelus, Nérestang, Montesson et Meré. Je ne sais pas leurs rangs. M. de Nérestang, dont je viens de parler, va prendre le nom de Gadagne, qui est une terre dans le comtat d'Avignon que le pape a érigée en duché il y a déjà plusieurs années. Il a hérité de cette terre par madame de Gadagne qui est morte depuis quelques mois. — Le duc de la Trémoille a la petite vérole. — M. de Montmaur, frère de Raimond, introducteur des ambassadeurs, est mort; il avoit composé plusieurs ouvrages et entre autres un sur l'analyse des jeux, qui est un livre d'un grand travail et fort exact.

Dimanche 8. — M. le duc du Maine est entièrement guéri de son choléra-morbus. — Les commissaires nommés pour aller en Bretagne sont prêts à partir; il paroît que les affaires de ce pays-là sont plus sérieuses qu'on n'avoit cru d'abord; il y a eu des assemblées imprudentes, et il y a déjà quelques gentilshommes en fuite et quelques-uns d'arrêtés. — L'ardeur pour avoir des actions à la banque est plus grande que jamais, et les gens qui ont fait des souscriptions un peu fortes, et qui s'en étoient accommodés avec des agioteurs, ont déjà plusieurs procès ensemble. — On a donné des commissions de colonel au marquis de Saulx, frère du comte de Tavannes, neveu du chancelier Daguesseau, et au comte de Claire, qui sort de la petite vérole; on dit qu'on en a donné plusieurs autres encore.

Lundi 9. — M. le duc de la Trémoille mourut à midi. Il vouloit recevoir ses sacrements le matin; mais le chirurgien qui étoit auprès de lui l'assura qu'il n'y avoit plus de danger à son mal. Il n'a voulu avoir que cet homme-là auprès de lui dans sa maladie. M. de la Trémoille n'a qu'un fils et point de filles; ce fils avoit la survivance de premier gentilhomme de la chambre. — Il y a quelques changements dans la gendarmerie; on dit

qu'elle sera toujours commandée à la guerre par un maréchal de camp de ce corps; c'est le chevalier de Mommeins présentement, qui sera chargé de cet emploi. Il vaquoit un guidon dans ce corps qu'on a donné au chevalier de la Vieuville, frère de madame de Parabère.

Mardi 10. — M. Law est établi dans sa nouvelle maison, où il y a plus de foule qu'il n'y en eut jamais chez pas un ministre; il est allé coucher à la Marche pour avoir le loisir de respirer. Son frère est arrivé depuis quelques jours, et il lui a donné la maison qu'il avoit dans la place de Vendôme, toute meublée. — Les commissaires qui vont à Nantes ont ordre de n'y voir aucun gentilhomme breton. Jusqu'ici, il ne paroît pas que le parlement de Rennes ait eu part au dernier mouvement qu'on prétend qu'a fait la noblesse. — On a nouvelles qu'enfin les Moscovites sont sortis de Pologne et du grand-duché de Lithuanie.

Mercredi 11. — Voici la copie d'une lettre du maréchal de Berwick, écrite du camp d'Arfa près d'Urgel, le 29 septembre :

« Notre canon n'est point encore arrivé, ce qui retarde le siége. Le prince Pio étoit avant-hier avec son armée à Ager; il a des détachements sur la montagne de Montsec, d'où il publie qu'il veut descendre dans la conque de Trems. M. de Bonas est campé à la Pobla, sur la Noguera de Pallarèse, dans un bon poste avec dix bataillons et deux régiments de dragons. »

Madame de Bauffremont a la petite vérole. — Madame Lappara mourut le matin; elle étoit veuve de Lappara, fameux ingénieur et lieutenant général, qui fut tué au Mont Jouy; elle tenoit une bonne maison à Paris où plusieurs gens de la cour et de la ville s'assembloient quelques jours de la semaine.

Jeudi 12. — On mande de Bretagne que MM. de Poncalec, de Bonamour et de Polduc sont en fuite; on en a pris quelques autres qu'on a mis dans le château de

Nantes. Il n'y a pas un seul homme du parlement ni en fuite ni arrêté. — On fait construire dans le royaume près de quatre cents casernes pour les troupes tant infanterie que cavalerie, et l'arrêt en est publié; c'est une grande dépense pour le roi; mais cela épargnera beaucoup au peuple. — Le chevalier de la Pailleterie, chef d'escadre des galères, est mort; c'étoit un garçon fort estimé dans la marine et de tous ceux qui le connoissoient ici. On a donné sa place de chef d'escadre des galères à Barras de la Penne, et l'expectative de la première vacance au chevalier de Langeron, frère de l'abbé de Maulevrier. — M. de Madaillan, oncle du sous-lieutenant des gendarmes du roi, est mort; il avoit près de quatre-vingt-dix ans.

Vendredi 13. — Les conseils de régence recommenceront dimanche. — Il y a un règlement de police imprimé pour diminuer beaucoup d'impôts dans Paris. — Voici la copie d'une lettre du maréchal de Berwick, écrite du camp d'Arfa, le 2 de ce mois :

« L'armée des ennemis est toujours campée auprès d'Ager avec un gros détachement sur la montagne de Montsec, à l'entrée de la conque de Trems; mais jusqu'à présent ils n'ont point encore osé y descendre. Le camp de M. de Bonas est à la Pobla et il a des détachements d'arquebusiers à la vue des postes des ennemis. Don Louis de Cordova, lieutenant général, a marché le 29 de Cardonne à Solsone avec son camp volant. J'espère que dans deux ou trois jours notre canon arrivera. »

Madame de Bellegarde mourut hier à Bellegarde; c'est une grande affliction pour la maison de M. d'Antin, car c'étoit une femme de beaucoup de mérite et qui auroit eu des biens immenses; elle n'a point eu d'enfants. — J'appris qu'on avoit donné une pension de 1,000 écus à la veuve de M. Chauvelin, conseiller d'État.

Samedi 14. — M. de Châteauneuf, chef de la commission pour la Bretagne, partira mardi; tous les commis-

saires ont ordre de se trouver à Nantes le 24 au plus tard. — On parle fort de supprimer les receveurs généraux, en les remboursant; et le roi, par les trois cents millions nouveaux que lui prête la banque, a bien plus d'argent qu'il ne faut pour rembourser toutes les charges supprimées et celles qui sont encore à supprimer. On publia l'arrêt par lequel la banque prête au roi trois cents millions nouveaux; elle lui en avoit déjà prêté douze cents, ainsi le roi lui devra quinze cents millions au denier trois pour cent, qui font quarante-cinq millions d'intérêts. La banque promet de ne plus recevoir d'actions nouvelles, ni en nouvelles espèces ni en vieilles. Comme il y avoit beaucoup plus de souscriptions qu'il n'en falloit pour remplir les cinquante millions nouveaux sur la banque, M. le duc d'Orléans verra avec M. Law ceux qu'il jugera à propos d'en ôter en leur faisant rendre leurs souscriptions.

Dimanche 15. — Le conseil de régence devoit recommencer, mais on l'a remis à dimanche parce que la plupart des gens qui sont de ce conseil sont encore à la campagne. — Madame vint hier matin aux Carmélites, dîna au Palais-Royal, et y entendit la comédie italienne, puis retourna à Saint-Cloud, d'où elle ne reviendra pour s'établir au Palais-Royal qu'après la Saint-Martin. — M. de la Guibourgère, syndic des États de Bretagne par commission, fort estimé de tous ceux qui le connoissoient, est mort ici. M. le duc d'Orléans a fait donner 1,000 écus de pension à sa veuve. — M. le Duc est revenu de Chantilly, où il avoit fait un assez long séjour. — Madame de Coigny, mère du colonel général des dragons et sœur de MM. de Matignon, mourut ces jours passés.

Lundi 16. — Madame la Duchesse la mère et M. le Duc firent l'honneur à M. de Dangeau de lui envoyer M. le vicomte de Tavannes, premier gentilhomme de la chambre de S. A., pour lui dire qu'ils ne songeroient point à la survivance de son gouvernement de Touraine si cela lui pouvoit déplaire en quelque chose; que cela avoit été mis

dans la *Gazette* (1) sans leur participation, qu'ils ne vouloient rien faire dans tout cela si il n'en étoit pleinement content, et qu'il n'avoit qu'à dire ce qu'il souhaitoit. M. de Dangeau répondit qu'il n'avoit de vues que de faire avoir la survivance au duc de Luynes son petit-fils; mais que cela ne se pouvant pas, par les engagements que M. le duc d'Orléans avoit pris avec M. le Duc, il attendroit ce que ces princes auroient réglé ensemble; que pour lui, il n'avoit fait ni ne feroit aucun pas là-dessus; qu'il avoit une confiance entière, et qu'il étoit fort soumis à leurs ordres. M. le duc d'Orléans avoit fait dire à M. de Dangeau par le marquis de Brancas et ensuite avoit confirmé la même chose au maréchal de Villeroy, qu'il jugeoit raisonnable que M. le Duc payât dès cette heure le brevet de retenue, qui étoit de 250,000 livres, dont il y en avoit 100,000 pour madame de Dangeau et qu'il donnât, outre cela, 50,000 écus pour le consentement que M. de Dangeau donneroit à cette survivance; mais comme M. le Duc étoit en ce temps-là à Chantilly, il falloit attendre son retour pour terminer cette affaire. M. de Tavannes et M. de Dangeau se séparèrent fort contents l'un de l'autre.

Mardi 17. — M. de Tavannes revint le matin chez M. de Dangeau, et lui apporta les 400,000 livres, que M. de Dangeau le pria de trouver bon qu'il ne reçût pas qu'il n'eût eu les ordres de M. le duc d'Orléans, quoiqu'il fût fort content de cette somme. Le marquis de Brancas étoit allé dès le matin chez M. le duc d'Orléans lui rendre compte du bon procédé de M. le Duc dont M. de Dangeau étoit fort content; mais qu'il ne vouloit rien faire avant que d'avoir reçu les ordres de S. A. R. — M. le duc d'Orléans dit au marquis de Brancas qu'il approuvoit fort tout ce qui s'étoit

(1) On lit dans la *Gazette* du 30 septembre, page 480 : « Le roi a donné au comte de Charolois le gouvernement de Touraine, vacant par la mort du marquis de Courcillon, en survivance du marquis de Dangeau, son père, qui le conservera durant sa vie. »

fait de part et d'autre, et qu'il étoit fort aise que cette affaire fût finie au contentement des parties. M. de Tavannes revint l'après-dînée, et M. de Brancas, ayant rapporté à M. de Dangeau la réponse de M. le duc d'Orléans, on envoya querir les notaires. M. et madame de Dangeau signèrent la quittance pour les 250,000 livres de brevet de retenue, et puis M. de Dangeau donna un billet particulier qu'il avoit reçu 50,000 écus pour le consentement qu'il avoit donné à la survivance; ces deux signatures étoient nécessaires à M. le Duc parce que c'est pour M. le comte de Charolois, son frère, qu'il achète cette survivance *. Dès ce soir-là, même, M. le duc d'Orléans mit le gouvernement de Touraine sur le pied du gouvernement de Dauphiné qu'a M. le duc de Chartres. M. de Dangeau ne jouira que des appointements qu'il avoit avant cette augmentation, qui ne vont pas tout à fait à 10,000 écus. M. le comte de Charolois a présentement la survivance.

* Ce fut encore le roi qui paya à Dangeau le gouvernement de Touraine et le mit sur le pied des grands gouvernements pour M. le comte de Charolois, outre ses pensions et tout ce que le roi lui donna d'actions à faire valoir au centuple sur lui-même.

Mercredi 18, *à Paris*. — Le roi alla se promener à la Meutte. — On mande de Regennes, où est madame la duchesse du Maine, que cette princesse a une perte de sang qui, jointe à ses autres maux, met sa vie en danger. — Les commissaires qui vont en Bretagne sont partis pour Nantes. — Il y a quelques jours que l'arrêt pour la suppression des receveurs généraux fut publié. Les anciens actionnaires de la compagnie des Indes pourront s'en défaire à mille pour cent, mais l'arrêt n'en est pas encore publié. — Milord Maréchal, si attaché au roi Jacques, et qui étoit dans les montagnes d'Écosse avec milord Tullibardine, s'est sauvé de ce pays-là après le mauvais succès de leurs affaires et est depuis quelques jours à Paris, où il se montre publiquement. Milord Tullibardine est demeuré dans les montagnes d'Écosse.

Jeudi 19. — On quitta le deuil de madame de Berry ; il y a six semaines que le roi l'avoit quitté. — Arnoux, intendant des galères et du commerce, est mort ici ; cet emploi vaut 18 à 20,000 livres de rente et a été donné à Vaucresson, frère de celui qui vient de mourir. — Plemarest, sous-lieutenant de gendarmerie, est mort. Le marquis de Ligny a monté à la sous-lieutenance des gendarmes d'Anjou qu'avoit Plemarest. Le marquis de Villaine a l'enseigne des gendarmes d'Orléans qu'avoit le marquis de Ligny, et le marquis de Gramont, qui avoit un guidon dans une des compagnies de la gendarmerie, aura le guidon des gendarmes écossois qu'avoit M. de Villaine ; il change parce que le guidon des gendarmes écossois a quelques avantages au-dessus des autres guidons. M. de Valsemé a eu le guidon de M. de Gramont ; M. de Coëtenfao, aide major, a été fait major ; cette charge n'avoit point été remplie depuis que Dauger la quitta. M. de Saint-Jal a été fait aide-major à la place de M. de Coëtenfao. Le chevalier de Mommeins est chargé de faire les revues de ce corps et d'en rendre compte à S. A. R.

Vendredi 20. — Il y a quelques jours que le roi étant allé voir mademoiselle de la Chausseraye, à sa petite maison de Madrid, elle lui fit présent d'une jolie vache fort ornée pour entrer dans la ménagerie qu'il établit à la Meutte ; et M. le duc d'Orléans, qui s'y trouva, donna au roi beaucoup de vases de porcelaine fort ornés d'argent et de bronze doré pour le service de la vache ; ceux qui ont vu le présent disent que rien n'est plus agréable et plus magnifique. Il parut que cela avoit fait un vrai plaisir au roi. — Le chevalier de Saint-André arriva le matin ; il a été envoyé pour porter la nouvelle de la prise de Castel-Ciudad, qui est le château de la ville d'Urgel et qu'on appelle d'ordinaire la Seu d'Urgel. Il partit le 12 ou le 13 de l'armée, et on va présentement faire le siége de Roses. La garnison du Castel-Ciudad a été faite prisonnière de guerre et ils ont capitulé dès que le canon a commencé à tirer.

Samedi 21. — M. le duc d'Orléans prit médecine et fit venir un des Paris, à qui il donna une partie de l'emploi qu'avoit Couturier. — Madame la Princesse doit partir incessamment pour aller à Chamlay, voir madame la duchesse du Maine, qu'on croit qui y doit être arrivée. — Le chevalier de Saint-André, qui apporta hier la nouvelle de la prise de Castel-Ciudad, a été fait brigadier, et repartira dans trois jours. — On proroge jusqu'au mois de janvier le second payement de ceux qui ont fait des souscriptions, pour leur donner moyen de payer plus commodément, et ils payeront trois mois à la fois; ils payeront trois autrès mois encore à la fin de mars, et puis les trois autres derniers à la fin de juin. On a fait ce règlement parce que les rentes de la ville ne sont pas encore toutes liquidées et expédiées, et qu'il sera plus commode de payer en trois payements qu'en neuf. — Voici deux lettres du maréchal de Berwick qui sont venues par l'ordinaire; le dernier ordinaire avoit manqué, c'est ce qui fait qu'il y avoit deux lettres. La première est du 5 de ce mois, en voici la copie :

« Les ennemis s'étant emparés du pont de Montagnan, où nous avions un poste d'arquebusiers, le marquis de Bonas y a marché avec dix compagnies de grenadiers. Les ennemis étoient postés sur une hauteur au nombre de deux cents hommes de pied, deux cents chevaux et quelques miquelets; il les a attaqués et battus. Il en a tué environ trente soldats et trois ou quatre officiers; il a pris cinquante soldats et trois officiers; la cavalerie s'est sauvée à toutes jambes. Notre canon a tiré ce matin sur la Tour blanche; la brèche a été quasi faite au bout de cinq heures, et les troupes qui y étoient au nombre de trente soldats et trois officiers se sont rendus prisonniers. Nous allons faire notre batterie en avant contre le château. »

Voici la seconde lettre, du camp d'Urgel du 9 octobre :

« Notre canon a commencé ce matin à tirer contre le

château, et l'on occupe des postes fort près des ouvrages. L'armée des ennemis est en mouvement, s'allongeant du côté de Girone. Je compte de marcher demain du côté de Boulou. J'ai laissé M. de Coigny pour finir le siége. »

Dimanche 22. — Le roi appeloit toujours M. le duc d'Orléans : « Monsieur » en lui parlant. M. le duc d'Orléans l'a supplié de l'appeler : « mon oncle » comme le feu roi l'appeloit toujours : « mon neveu », et le roi présentement l'appelle : « mon oncle ». — Le conseil de régence recommença. M. l'archevêque de Rouen y entre et y prit sa place. — M. Law, qui est accablé d'affaires, sera quelques jours plus renfermé chez lui pour travailler plus à son aise. — Le bruit court que la Chapelle, intendant de M. le prince de Conty, a eu une lettre de cachet dont M. le prince de Conty qui l'aimoit fort, est très-affligé. — On garde quelques millions des cinquante nouveaux qu'on a mis à la compagnie des Indes pour les officiers qui servent en Espagne, afin qu'à leur retour, ils puissent profiter du gain qui s'y sera fait et de celui qui s'y fera à l'avenir.

Lundi 23. — M. l'abbé Dubois entrera aussi au conseil de régence, comme conseiller de ce conseil ; il n'y étoit entré jusqu'ici qu'au conseil des affaires étrangères et il y entroit par sa charge de secrétaire des affaires étrangères. — Il est vrai que la Chapelle a eu une lettre de cachet et on l'envoie à Bourges. — Le roi fait payer tout ce qu'il devoit dans les pays étrangers ; il étoit dû environ quatre millions à l'électeur de Bavière, 6 ou 700,000 écus d'anciennes dettes au feu roi de Suède ; et outre cela, le roi a envoyé un million à la reine de Suède.

Mardi 24. — On publia un arrêt pour recevoir à la compagnie des Indes les billets qu'on aura expédiés pour les pensions comme billets royaux. — Davizart est sorti de la Bastille ; il est fort malade. M. de Saint-Geniez se promène présentement avec M. de Pompadour.

Le chevalier de Menil avoit cette permission-là aussi depuis deux jours; ainsi ils sont à cette heure cinq qui ont permission de vivre ensemble; ces cinq sont : M. de Pompadour, mademoiselle de Launay, M. de Bois-David, M. de Menil et M. de Saint-Geniez; c'est un grand adoucissement pour ces cinq prisonniers.

Mercredi 25. — Madame la Princesse partit pour aller à Chamlay voir madame du Maine, qui y doit être arrivée; madame la Princesse n'est pas en trop bonne santé, et son médecin s'opposoit fort à ce voyage. — M. le Duc a donné à M. Millain la charge de secrétaire des États de Bourgogne qui vaut 8,000 francs et qui étoit possédée par la Faye, qui a acheté une charge de secrétaire du cabinet du roi; il ne pouvoit pas conserver ces deux emplois-là. Millain a d'ailleurs 8,000 livres de pension du roi comme secrétaire du chef du conseil de régence. Sur la charge de secrétaire des États de Bourgogne, il y a une pension de 1,000 écus pour un vieil homme qui a eu autrefois cette charge et qui, en la quittant, conserva cette pension. Millain est procureur général de l'ordre de Saint-Lazare.

Jeudi 26. — Madame de Bourbon, religieuse à Fontevrault, a l'abbaye de Maubuisson, dont l'abbesse s'étoit brouillée avec les religieuses, qui lui avoient fait un grand procès et qui l'avoient gagné contre elle, ce qui l'a obligée de quitter son abbaye; on lui donnera 2,000 écus de pension pour se mettre dans quelque couvent. Madame de Bourbon est la fille aînée de madame la Duchesse, et est très-bonne religieuse, quoiqu'elle fût entrée dans le couvent sans une grande vocation. — On parle fort du mariage de mademoiselle de Valois avec le fils de M. de Modène. — Le marquis de Brancas a obtenu la survivance de la lieutenance générale de Provence pour son fils, qui n'a pas encore neuf ans et qui est un très-joli enfant. Il y a quelques jours que cette grâce-là lui a été accordée; mais cela n'étoit pas encore public.

Son père, qui s'en va en Provence, l'emmènera avec lui.

Vendredi 27. — Le mariage de la princesse dont on parloit est tout à fait résolu. Elle a eu de la peine à se résoudre à quitter la France; mais enfin, elle a consenti à épouser M. le prince de Modène; c'est un prince fort bien fait et qui n'a que vingt et un ans. Madame la duchesse de Brunswick, sa grand'mère, et qui est à Modène, est sœur de madame la Princesse et a toujours fort souhaité que son petit-fils épousât une princesse françoise; madame de Modène, mère de ce prince, est morte il y a déjà quelque temps. — Voici la copie d'une lettre du maréchal de Berwick écrite de Perpignan le 18 de ce mois :

« J'arrivai ici le 16 et je me rends aujourd'hui au Boulou, où toute l'armée sera rassemblée demain; les pluies et débordements nous ont un peu retardés. »

Samedi 28. — M. le duc d'Orléans fut longtemps le matin chez mademoiselle de Valois, qui a eu de la peine à se résoudre à quitter la France; on ne dit point encore quand le mariage se fera, ni quelle dot on lui donne; on croit seulement qu'elle sera considérable. — Il arriva le soir un courrier de Chamlay, qui apprend que madame la Princesse y arriva le vendredi. — Le traité entre MM. du clergé et M. Law est entièrement fait pour le remboursement des dettes du clergé. L'abbé de Broglie, agent du clergé, l'a signé et l'arrêt en sera publié lundi. — Il est arrivé à Brest un vaisseau qui appartient au roi d'Espagne, mais qui est commandé par la Jonquière, capitaine de vaisseau françois, qui mande à M. le comte de Toulouse, qu'il avoit partagé au Pérou avec les Espagnols le gain qu'ils avoient fait dans leurs courses sur les Malouins qui trafiquoient dans ces mers sans aveu et comme de véritables forbans. La Jonquière n'apprit que nous étions en guerre avec l'Espagne que sur les côtes du Brésil, et n'a osé retourner en Espagne de peur d'y être arrêté ; il en étoit sorti avec commission du roi d'Espagne et sur un vaisseau espagnol. Il y a

même quelques Espagnols qu'il a amenés sur son vaisseau à Brest ; on les renverra avec les effets qu'ils y ont et sur le vaisseau qui appartient au roi d'Espagne.

Dimanche 29. — Conseil de régence. — Madame la duchesse d'Orléans alla à Montmartre avec mademoiselle de Valois ; elles y demeureront jusqu'à vendredi. — M. l'abbé de Castries fut sacré archevêque de Tours par M. le cardinal de Noailles. — L'évêque de Grenoble, qui venoit à Paris, est mort en chemin dans une hôtellerie à Fontainebleau ; il s'appeloit l'abbé de Montmartin et venoit à Paris pour s'accommoder avec sa belle-sœur. Cet évêché, qui ne valoit pas 20,000 livres de rente avant que le cardinal le Camus en fût évêque, en vaut près de 30,000 présentement. — La pauvre marquise de la Porte mourut à Paris le soir, fort regrettée de tous ceux qui la connoissoient ; elle avoit reçu ses sacrements quelques jours auparavant, et est morte avec beaucoup de fermeté et de religion. — Le comte de Konigsegg, qui étoit ici ambassadeur de l'empereur, s'en va en Saxe ; il est nommé grand maître de la maison de l'archiduchesse, femme du prince royal.

Lundi 30. — Il y eut conseil de régence, et M. le duc d'Orléans a commencé à prendre les eaux de Balaruc. — On publia un arrêt pour rembourser plusieurs droits établis depuis 1689. On en publia un autre pour le remboursement des rentes du clergé. M. Ogier, receveur général du clergé, ne sera plus en charge, et les ecclésiastiques payeront les deux cinquièmes moins qu'ils ne payoient, car les rentes se payoient aux particuliers à cinq pour cent et ils ne se payeront à la compagnie qu'à trois pour cent. — Le fils du marquis de Brancas prêta son serment au roi pour la lieutenance générale de Provence ; il est de l'âge du roi, à quelques mois près. — On assure que la flotte angloise, dont on parloit depuis si longtemps sans savoir à quoi elle étoit destinée, avoit fait sa descente à Vigos. Milord

Stairs a eu des nouvelles aussi que M. de Bonneval étoit arrivé en Sicile ; on ne doute pas que la citadelle ne soit prise présentement.

Mardi 31. — Après le conseil de régence d'hier, qui fut fort court, M. le Duc alla à Chantilly faire la Saint-Hubert, et M. le prince de Conty à l'Ile Adam. — On a des nouvelles de l'arrivée de madame la Princesse à Chamlay ; elle y a trouvé madame du Maine fort foible et fort abattue. — L'abbé de Montmorel, qui avoit été aumônier de la dernière dauphine, est mort ; c'étoit un homme de beaucoup de mérite et un de ceux qu'on avoit proposés en même temps que M. l'abbé de Fleury pour être confesseur du roi. — Le roi de Danemark a accepté la médiation de l'Angleterre pour la paix avec la Suède et un armistice pour six mois ; on ne doute pas qu'il n'y ait bientôt un congrès à Brunswick pour cela ; cependant il ne paroît pas jusqu'ici que le czar veuille accepter la médiation. — Le vicomte de Tavannes, premier gentilhomme de la chambre de M. le Duc, a acheté de M. d'Entragues la lieutenance générale du Maconnois et le gouvernement particulier de Macon ; il en donne 200,000 francs, et on lui donne un brevet de retenue de 50,000 écus.

Mercredi 1er *novembre, jour de la Toussaint.* — Le roi se confessa à l'abbé Fleury, son confesseur, et ensuite assista à toutes les dévotions de la journée ; il entendit le sermon de l'abbé de Barcos. — M. le duc d'Orléans a pris des eaux de Balaruc ces trois jours-ci, et s'en trouve fort bien ; il sera purgé demain. — J'appris que M. de Chaseaux, premier président de Metz, et qui étoit veuf depuis quelque temps, avoit pris le petit collet, et qu'on lui avoit donné le prieuré de la Culture Sainte-Catherine, qui est un fort joli bénéfice dans Paris ; il gardera sa charge de premier président. — Voici la copie d'une lettre du maréchal de Berwick écrite au camp du Boulou le 22 octobre :

« Toute l'armée est campée ici, partie en deçà et partie en delà de la rivière. Il a fait un très-vilain temps, qui nous a un peu dérangés; mais nous ne laisserons pas de descendre demain dans la plaine de Lampourdan. Le vent s'est mis au nord; ainsi j'espère que bientôt la mer nous portera les secours dont nous avons besoin. Nous n'avons point encore nouvelle de l'armée ennemie. »

Jeudi 2. — Le roi alla se promener à sa petite maison de la Meutte, où il se plaît fort. — M. le duc d'Orléans fut purgé, et malgré la purgation il travailla toute la journée comme à son ordinaire. — Le vieux Tambonneau est enfin mort; il y a longtemps qu'il étoit sans espérance; il avoit, dit-on, quatre-vingt-sept ou quatre-vingt-huit ans. — L'abbé Alary a obtenu une pension de 2,000 livres; c'est M. de Fréjus qui la lui a fait obtenir et qui l'emploiera à le faire travailler sous lui pour le roi. — On a nouvelle que M. de Bonneval est arrivé en Sicile avec toutes les troupes qu'il y mène. Le marquis de Lède s'est retiré dans le milieu du pays et on s'attend d'apprendre aux premiers jours que la citadelle de Messine s'est rendue, quoique don Luca Spinola qui y commande, continue à faire une très-belle défense.

Vendredi 3. — Madame la duchesse d'Orléans et mademoiselle de Valois sa fille, revinrent de Montmartre, où elles étoient allées dimanche. On croit que mademoiselle de Valois partira à la fin du mois pour Modène; elle a consenti au mariage proposé et en paroît contente présentement. — Le grand commerce pour les actions de la compagnie des Indes se fait depuis plusieurs mois dans la rue Quincampoix, où il y a une telle foule, qu'on a voulu y apporter quelque ordre. On y a mis pour cela des gardes aux deux bouts de la rue; on a fait de très-expresses défenses d'y aller les dimanches ni les jours de fête. Il y aura des tambours ou des cloches qui marqueront l'heure de la retraite à neuf heures

du soir les autres jours, afin qu'on soit obligé de se retirer, et ces tambours ou ces cloches avertiront aussi le matin à six ou sept heures, qui est le temps qu'on y pourra entrer. — La conspiration qu'il y a eu à Vienne a été découverte; le plus considérable de cette conspiration étoit le comte de Nimpchs, beau-frère du comte d'Altheim, qui est favori de l'empereur. Il paroît que cette conspiration n'étoit qu'une cabale de cour contre le prince Eugène, pour le perdre dans l'esprit de l'empereur auprès de qui les mauvais offices qu'on lui rendoit avoient déjà fait quelqu'impression. Le comte d'Altheim n'avoit nulle part à cela et on croit que les Espagnols qui sont à Vienne ont été les promoteurs de cette entreprise.

Samedi 4. — Il y a beaucoup de troupes commandées pour se tenir prêtes à marcher en Espagne au mois de février; on en fera revenir beaucoup de celles qui ont servi cette année en ce pays-là. La gendarmerie est commandée; on y enverra quatorze compagnies du régiment des gardes qui ne feront que deux bataillons; on veut que les bataillons soient de huit cent cinquante hommes; on envoie aussi un bataillon des gardes suisses; on y fera marcher le régiment du roi. Je ne sais point quelles sont les autres troupes. La compagnie de Pezé est une des quatorze du régiment des gardes qui doivent marcher. — Vivans, ancien lieutenant général, est mort ici de la petite vérole. Madame de Montpipeau en est morte aussi.

Dimanche 5. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée à l'ordinaire. — M. l'abbé de Lorraine fut sacré évêque de Bayeux à Notre-Dame, dans le chœur, ce qu'on n'avoit fait jusqu'ici que pour M. l'évêque de Châlons, frère de M. le cardinal de Noailles. Le chapitre de Notre-Dame avoit prié M. le cardinal de faire ce plaisir-là à M. l'évêque de Bayeux, ce qu'il leur a accordé très-volontiers. — On parle fort d'une nouvelle compagnie pour

le commerce ; mais cela n'est pas entièrement réglé. — M. Law a acheté la terre de Roissy, qui est magnifiquement bâtie et à quatre lieues de Paris ; il en donne 1,250,000 livres au marquis de la Carte qui a eu cette maison par sa femme.

Lundi 6. — Mademoiselle de Valois, étant à cheval dans le bois de Boulogne, et voulant sortir par la porte Maillot, ne se baissa pas assez de dessus son cheval ; elle se blessa à la tête ; on la saigna le soir, on rasa ses cheveux où on trouva qu'il n'y avoit aucun danger à sa blessure. — Le projet de la nouvelle compagnie du commerce est rompu ou du moins suspendu pour quelque temps ; et si on reprend ce dessein-là, on croit que ce sera pour le joindre à la compagnie des Indes. Il y avoit plus d'empressement à demander des actions sur cette nouvelle compagnie qu'il n'y en avoit encore eu à aucune opération de M. Law, tant la confiance est établie.

Mardi 7. — Il y eut une grande distribution de bénéfices : M. l'archevêque de Toulouse a l'archevêché de Narbonne ; l'archevêque d'Alby a l'archevêché de Toulouse ; l'archevêque de Tours a l'archevêché d'Alby, et on donne l'archevêché de Tours à M. l'abbé d'Auvergne. On a donné au frère de M. le Blanc l'évêché d'Avranches. — Mademoiselle de Valois parut le soir au jeu de madame la duchesse d'Orléans ; elle a encore un peu de douleurs dans la tête. — Il a paru sur les côtes de Bretagne deux vaisseaux de guerre espagnols ; on prétend que sur ces vaisseaux il y avoit dix-huit cents hommes d'embarqués et beaucoup d'armes ; que le maréchal de Montesquiou, sur cet avis, avoit fait marcher des troupes de ce côté-là en cas qu'ils voulussent faire une descente et que ces vaisseaux s'étoient retirés. Cette affaire-là n'est pas encore bien éclaircie.

Mercredi 8. — Outre la nomination des bénéfices qu'on sut hier, on a appris aujourd'hui que l'évêque d'Alais a l'archevêché d'Ambrun ; l'évêché de Sisteron a été donné

au P. Laffiteau*, jésuite, qui n'avoit pas encore fait ses derniers vœux, et à qui la cour a fait faire plusieurs voyages à Rome dont elle a été contente; et le pape lui a témoigné beaucoup de bonté. Les abbayes ne sont point encore données. On a donné une pension de 12,000 livres à M. Lemonnier, chevalier de Saint-Lazare, sur l'évêché de Sisteron. — Les conférences aux Grands-Augustins pour la liquidation des dettes du clergé ont commencé aujourd'hui; il y a six archevêques et six évêques nommés pour cela. — M. le Guerchois, lieutenant général, est gouverneur de la ville et du château d'Urgel; le château s'appelle Castel-Ciudad; on lui donne 12,000 livres d'appointements. — Le baron de Benterider est arrivé; il a la qualité de plénipotentiaire.

* Laffiteau étoit ce jésuite qui fit cette course légère dans la chaise du cardinal de la Trémoille de Rome à Paris et de Paris à Rome pour faire échouer le voyage que le régent avoit fait faire à l'abbé Chevalier à Rome sur la Constitution, et qui par sa conduite droite, patiente, mais ferme, avoit forcé toutes les barricades qu'on avoit multipliées contre lui. Ce bon père étoit aussi chargé de la négociation personnelle de l'abbé Dubois pour son chapeau, aux dépens duquel, nonobstant les mœurs des jésuites desquels il étoit parvenu à se faire fort ménager, il entretenoit une fille en chambre et en plein Rome, et y donnoit de forts bons soupers à ses familiers, à ce qu'on a su du cardinal de Rohan. L'abbé Dubois découvrit qu'il le trahissoit au lieu de le servir; il n'osa éclater dans l'état douteux où il étoit encore contre un homme à tout faire, et qui avoit son secret; mais il songea à l'éloigner de Rome sans le rapprocher d'ici, pour le tenir ainsi à l'écart. C'est ce qui lui fit donner l'évêché de Sisteron, au grand regret des jésuites, qui ne veulent point d'évêques de leur compagnie, et du nouveau prélat aussi, à qui il fâchoit fort de cesser d'être personnage et libertin pour un aussi petit morceau; mais il fut apaisé à force d'espérances, et quand il fut à Sisteron, on l'y laissa.

Jeudi 9. — M. le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, a été reçu à merveille à Malte; il a été installé dans sa nouvelle dignité, et est présentement de retour en France. — Le prince Emmanuel de Lorraine, frère du duc d'Elbeuf, est arrivé ici; il vit le matin

M. le duc d'Orléans; il a été réhabilité et peut demeurer en France présentement; il hériteroit du duc son frère s'il mouroit sans enfants. — On croit que ces vaisseaux dont on avoit parlé et qui avoient paru sur les côtes de Bretagne n'étoient point des vaisseaux espagnols; ainsi il ne s'en parle plus. — Dans la distribution qu'on fait des actions sur la compagnie des Indes pour les officiers de l'armée d'Espagne, on donne dix actions aux lieutenants généraux, six aux maréchaux de camp, quatre aux brigadiers et trois aux colonels. — J'appris qu'on avoit donné 10,000 écus à chacun des fermiers généraux qu'on a ôtés.

Vendredi 10. — Madame la Princesse doit repartir lundi de Chamlay; pendant le séjour qu'elle y a fait (1), elle a

---

(1) Madame la Princesse y passa une quinzaine de jours. « Tout occupée, dit Mme de Staal, de mettre fin à la captivité de la princesse sa fille, elle la conjura de lui avouer sincèrement tout ce qui s'étoit passé dans son affaire. Madame la duchesse du Maine lui en rendit un compte exact, par lequel elle la convainquit qu'il n'y avoit rien eu dans tout ce qu'elle avoit fait, ni contre le roi, ni contre l'État, ni rien même qui pût essentiellement préjudicier au régent.

« Madame la Princesse, sur cet exposé, lui conseilla d'en faire l'aveu à ce prince avec la même vérité, comme le plus sûr et peut-être le seul moyen d'obtenir non-seulement sa liberté, mais celle de toutes les personnes engagées dans la même affaire, qui souffroient pour elle. La nécessité de tirer de prison M. le duc du Maine qui venoit d'y être dangereusement malade sans qu'elle l'eût su; le risque de l'y voir périr tout innocent qu'il étoit, lui furent principalement représentés par madame la Princesse et par M. de la Billarderie.

« Malgré ces puissantes considérations elle insistoit toujours sur les inconvénients d'une telle démarche, et protesta que son intérêt seul ne l'y résoudroit jamais, et que quelque pressants que fussent les autres motifs qu'on lui présentoit, elle ne pouvoit faire cette confession qu'elle ne sût si les personnes engagées avec elle s'étoient décelées elles-mêmes : sans quoi elle risqueroit leur perte et son propre honneur.

« Il fut donc décidé qu'il falloit au préalable éclaircir ce point. On savoit que M. de Pompadour et l'abbé Brigaud avoient donné d'amples déclarations. Si M. de Laval et M. de Malesieu avoient persisté à nier, il ne falloit pas songer à un aveu qui ne se pouvoit faire sans les commettre; mais présenter une requête au parlement pour demander la liberté de madame la duchesse du Maine, conformément aux lois du royaume, qui ne permettent pas de retenir personne en prison au-delà d'un terme marqué pour produire le sujet de leur

vu madame du Maine en particulier tant qu'elle a voulu ; mais les dames qui étoient avec madame la Princesse n'avoient pas permission de la voir sans témoins. Sa santé est toujours fort languissante. — Voici la lettre du maréchal de Berwick du 28 octobre et l'ordre de bataille (1) de son armée :

« Nos vaisseaux de guerre françois sont arrivés dans le golfe de Roses ; mais le vent a été si violent, qu'aucun de nos bâtiments de charge n'ont pu arriver. Nous attendons le calme avec impatience afin de pouvoir débarquer l'artillerie et tout ce qui est nécessaire pour le service du siége. L'armée des ennemis est campée du côté de San Saloni. »

---

détention. Madame la duchesse du Maine dressa un modèle de cette requête, qu'elle laissa entre les mains de madame la Princesse.

« Ces résolutions étant prises, madame la Princesse assura madame sa fille que dès qu'elle seroit à Paris elle sauroit positivement (et cela lui sembloit facile) ce qu'avoient fait le comte de Laval et M. de Malesieu ; et qu'elle ou l'abbé de Maulevrier, son homme de confiance, le lui manderoit aussitôt. Pour traiter cet article sans risque, madame la duchesse du Maine donna à madame la Princesse des phrases communes, où elle attacha le sens des principaux points dont il falloit l'instruire. L'une de ces phrases vouloit dire : Laval a avoué ; l'autre : il n'a rien dit. Il y en avoit de même pour M. de Malesieu. » (*Mémoires de Madame de Staal, écrits par elle-même.* — Londres, 1755, in-8°, tome II, pages 270 à 274.)

(1) Voir ci-contre l'ordre de bataille de l'armée de Catalogne.

PREMIÈRE LIGNE.

Général	Officiers généraux	*Brigadiers :*	Corps	
M. le maréchal **de Berwick**, général.	**Aile droite.**		*Dragons.*	
	Lieutenant général : **M. Cilly.**	BARBAZAN	Mestre de camp général.	2
	Maréchaux de camp : **MM. de Lieuville, Givray, Châteaumorand.**		Goësbriant.............	2
			Beaucourt	2
		BAUFFREMONT ..	Languedoc.............	2
			Bauffremont...........	2
			Cavalerie.	
		SAINT-GERMAIN.	Marquis de Curson, commandant	
			Houssarts de Rasky	1
			Royal	2
			Saint-Germain	2
			La Reine..............	2
		SÉGUR	Orleans................	2
			La Roche-Guyon.......	2
			Villequier	2
			Royal-Roussillon.......	2
			Infanterie.	
	Lieutenants généraux : **MM. de Caylus, Guerchy.**	CHATEAUBOURG.	Picardie	3
	Maréchaux de camp : **MM. Tarneau, Maulevrier, Damas, Cadrieux.**	LAGER.........	Auvergne...............	2
			Bretagne...............	1
		LA MOTTE.....	Saillant................	2
			Blaisois................	1
		BETTAN........	Ustellas...............	2
			Hessy..................	2
		LA MAZELIÈRE.	Royal-Vaisseaux	2
			Olonne	1
		LUTTEAUX	Richelieu..............	2
			Beaujolois	1
			Navarre	3
	Aile gauche.		*Cavalerie.*	
	Lieutenant général : **M. de Coigny.**	MANICAMP	Royal-Piémont	2
	Maréchaux de camp : **M. le duc de Duras.**		Lorraine..............	2
		FROIDEAU......	Froideau-carabiniers...	3
			Sanguin...............	2
		FOURNAISE.....	Villeroy...............	2
			La Tour..............	3
			Le Roy................	2
			Dragons.	
		L'ÉPINAY.......	Saumery...............	2
			L'Epinay..............	2
		LAUTREC.......	Lautrec	2
			Dauphin..............	2

ARMÉE DE CATALOGNE.

SECONDE LIGNE.

	Brigadiers :			
		Cavalerie.		Esc.
	LAIRAN	Royal-étranger	2	6
		Brissac	2	
		Beringhen	2	
	LANOUE	Conty	2	4
		Rottembourg	2	
	DU CHAYLAR	Noailles	2	4
		Dauphin	2	
				14
Lieutenants généraux : **Le Guerchois, Fimarcon.** *Maréchaux de camp :* **MM. Roch, Ceberet, Lambert, Flavacourt.**		*Infanterie.*		Bat.
	LA FARE	Normandie		3
	DU CREIL	Poitou	2	3
		Bassigny	1	
		La Couronne	2	3
		Rouergue	1	
	LENK	Alsace	2	3
		Lenk	1	
		Touraine	2	3
		Perche	1	
	MIDDLEBOURG	La Marine		3
				18
		Cavalerie.		Esc.
	VAUDREY	Bretagne	2	4
		Vaudrey	2	
	MONTEIL	Monteil	2	4
		Gesvres	2	
Lieutenant général : M. le chevalier **de Pezeux.** *Maréchal de camp :* **M. de Belle-Isle.**	GONTAUT	Luynes	2	6
		Charlus	2	
		Royal-Cravatte	2	
				14
				Esc.
	Cavalerie	Première ligne	47	75
		Deuxième ligne	28	
				Bat.
	Infanterie	Première ligne	22	40
		Deuxième ligne	18	

Samedi 11. — La Chapelle revint de son exil et M. le prince de Conty va souper chez lui dès ce soir*. — M. de Luxembourg a vendu au duc de Lorraine le comté de Ligny 2,600,000 livres. — Le vilain temps retarde fort le siége de Roses et on commence à croire qu'il ne se fera point, parce que les vents contraires empêchent les vaisseaux d'y arriver. — Madame la Princesse arrivera ici mercredi de Chamlay. — On prend la pépinière qui est à la barrière du Roule pour y bâtir un hôtel des monnoies magnifique. — M. de Chabannois, fils de feu M. de Saint-Pouanges, mourut ici de la petite vérole, à ce qu'on dit dans sa famille ; d'autres gens prétendent que ce n'est pas de cela dont il est mort.

* Ce la Chapelle étoit un très-hardi et très-dangereux fripon, recrépi de bel esprit, et de l'Académie françoise ; aussi ne fut-il pas longtemps exilé, je ne sais pour quelle sottise particulière. Il ne vécut pas longtemps depuis son retour.

Dimanche 12. — Conseil de régence. — Les États de Languedoc commenceront le 14 de décembre, l'assemblée de Provence à peu près en même temps. Le marquis de Brancas est parti pour aller se faire recevoir à cette assemblée ; les États de Languedoc commencent toujours leurs séances un jeudi. — On croit toujours que l'assemblée du clergé se fera au mois de mai, à l'ordinaire, et qu'elle se tiendra à Pontoise, où présidera l'archevêque de Rouen ; mais cela est encore fort incertain, parce que les archevêques et évêques, qui travaillent aux Grands-Augustins pour les comptes de M. Ogier, leur receveur, jugent que le travail sera long et d'un furieux détail. — On a des nouvelles sûres que la citadelle de Messine se rendit le 18 du mois passé par capitulation. Milord Stairs avoit déjà eu cet avis-là depuis quelques jours ; mais on en vouloit encore douter. On croit que les Impériaux iront bientôt faire le siége de Palerme.

Lundi 13. — On ne dit rien encore de ce qu'a fait la chambre royale qu'on a envoyée à Nantes ; on sait

seulement qu'elle a répandu une grande épouvante dans la Bretagne, et que les États de cette province s'assembleront au mois de janvier. — On a publié un arrêt pour le remboursement des créanciers des États de Bretagne. — On a donné une gratification de 10,000 livres à l'évêque de Clermont, en attendant qu'on lui donne une abbaye environ de pareil revenu. — On croit que le frère de M. Fagon, évêque de Lombez, aura l'évêché de Vannes; et que l'évêché de Lombez sera donné à un frère de M. le Blanc.

Mardi 14. — On attend dans huit jours un courrier de Modène, après quoi l'envoyé de ce prince fera la demande en forme de mademoiselle de Valois au roi, à M. le duc d'Orléans et à madame la duchesse d'Orléans. — On a publié un arrêt portant suppression des officiers de gardes en titre des bois, eaux et forêts de S. M. — On attend ici M. le cardinal de Rohan dans la fin de ce mois.

Mercredi 15. — Madame la Princesse arriva de Chamlay où elle a laissé madame du Maine toujours fort incommodée, mais un peu consolée pourtant d'avoir passé quelques jours avec madame sa mère. — On mande d'Espagne que le duc d'Ormond s'est embarqué à Saint-Ander avec seize ou dix-huit cents hommes de troupes réglées et dix mille fusils.

Jeudi 16. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi, qui nomme des commissaires pour juger les différends mus et à mouvoir sur les oppositions formées et à former aux différents remboursements ordonnés par S. M. pour le prompt payement des dettes de l'État. — Le duc de Châtillon, frère de M. de Luxembourg, veut faire le retrait du comté de Ligny que M. de Luxembourg a vendu au duc de Lorraine; et M. le prince de Conty retire le duché de Mercœur que Lassay avoit acheté 800,000 francs.

Vendredi 17. — Le marquis de Dangeau, auteur de ces mémoires, fut taillé par Thibaut, qui est le chirurgien qui travaille à l'Hôtel-Dieu à ces opérations-là, et l'opéra-

tion se fit fort heureusement. — Le frère de M. Fagon, évêque de Lombez, a été fait évêque de Vannes; et le frère de M. le Blanc a été nommé à l'évêché de Lombez.

Samedi 18. — M. le comte de l'Hôpital a remis à madame la grande-duchesse sa charge de son chevalier d'honneur, et elle l'a donnée au chevalier de Sebbeville. — M. Ferrand, conseiller de la cour des aides, est mort; c'étoit un savant, bel esprit et qui avoit fait beaucoup de poésies fort agréables.

Dimanche 19. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi qui nomme des commissaires pour procéder à la liquidation de la finance des offices de payeur et de contrôleur des augmentations de gages. — La flotte de l'amiral Norris, qui étoit dans la mer Baltique, a eu ordre de retourner en Angleterre. — Le bruit est fort répandu que M. Law a fait son abjuration depuis quelques jours à Melun entre les mains de l'abbé de Tencin *. — La mort de M. de la Trémoille, et le bas âge de son fils qui a sa charge, avoit fait courre le bruit que le prince de Talmond, son oncle, exerceroit cette charge; mais il ne l'a point prétendu et les trois autres premiers gentilshommes de la chambre exerceront la charge tour à tour durant deux mois. Le duc de Tresmes qui va sortir de son année servira les deux premiers mois, et puis au mois de juillet il servira encore deux autres mois; les deux autres gentilshommes de la chambre serviront ensuite chacun à leur tour deux mois durant.

* Law visoit au grand ou plutôt l'abbé Dubois, et M. le duc d'Orléans pour lui; mais tout étoit impossible sans changer de religion et sans être naturalisé. Il fallut donc commencer par le premier pas. L'abbé de Tencin étoit frère d'un président du parlement de Grenoble et de deux sœurs: l'une qui a passé sa vie à Paris dans les meilleures compagnies de la ville, femme d'un M. Fériol demeuré assez ignoré et belle-sœur de celui qui a été ambassadeur à Constantinople; l'autre religieuse professe pendant plusieurs années dans les Augustines de Montfleury, aux environs de Grenoble. Toutes deux belles, aimables; madame Fériol avec plus de douceur et de galanterie, l'autre avec infiniment plus

d'esprit, d'intrigue et de débauche. Elle attira bientôt les meilleures compagnies de Grenoble à son couvent, dont la facilité de l'entrée et de la conduite ne put jamais être réprimée par tous les soins du cardinal le Camus, et par la commodité de trouver, au bout de la plus belle promenade d'autour de Grenoble, un lieu de soi-même extrêmement agréable, et où toutes les meilleures familles de la ville avoient des religieuses. Tant de commodités dont madame de Tencin abusa largement, ne firent que lui appesantir le peu de chaînes qu'elle portoit. On la venoit trouver avec tout le succès qu'on eut pu désirer ailleurs; mais un habit de religieuse, une ombre de régularité quoique peu contrainte, une clôture bien qu'accessible à toutes les visites des deux sexes, mais dont elle ne pouvoit sortir que de temps en temps, étoit une gêne insupportable à qui vouloit nager en grande eau, et à qui se sentoit des talents pour faire un personnage par l'intrigue. Quelques raisons pressantes de dérober les suites de ses plaisirs à une communauté qui ne peut s'empêcher d'être scandalisée des éclats du désordre et d'agir en conséquence, ne fut-ce que par un honneur auquel on ne peut entièrement renoncer, tout cela la hâta de sortir de son couvent sous quelque prétexte, avec ferme résolution de n'y plus rentrer. L'abbé Tencin et elle ne furent jamais qu'un cœur et qu'une âme par la conformité des leurs, si tant est que cela se puisse appeler en avoir. Il fut son confident, et il sut la servir si bien par son esprit et par ses intrigues, qu'il la soutint bien des années au milieu de la vie, des plaisirs et des désordres du monde, dans la province et jusqu'au milieu de Paris, sans avoir changé d'état. Elle fit même beaucoup de bruit par son esprit et par des aventures sous le nom de la religieuse Tencin, et le frère et la sœur eurent l'art que personne ne l'entreprit sur cette vie vagabonde et débauchée d'une religieuse professe, qui en avoit même quitté jusqu'à l'habit, de sa seule autorité. On feroit un livre de la vie de cette créature, qui ne laissa pas de se faire des amis par les charmes de son corps et même plus par ceux de son artificieux esprit. Vers la fin du dernier règne, elle et son frère trouvèrent enfin moyen d'obtenir de Rome un changement d'état, et de religieuse de la faire chanoinesse, je ne sais plus d'où, et où elle n'alla jamais. Cette solution demeura imperceptible en nom, en habit, en conduite, et ne fit ni bruit ni changement. C'est l'état où la mort du roi la trouva, et où fort peu après, elle devint la maîtresse de l'abbé Dubois, et bientôt la confidente, puis la directrice de la plupart de ses secrets et de ses desseins. Cela demeura assez longtemps caché, et tant que la fortune de cet abbé eut besoin de quelques mesures; mais depuis qu'il fut archevêque, et encore plus, dès qu'il fut cardinal, elle devint maîtresse publique, dominant chez lui à découvert et tenant une cour chez elle comme étant le véritable canal des grâces et de la fortune. Ce fut donc elle qui fit celle de son frère bien-aimé

qu'elle fit bientôt connoître à son amant secret, lequel ne tarda pas à le goûter comme un homme si fait exprès pour le seconder en toutes choses et lui être singulièrement utile. Un esprit vaste, mâle, hardi, entreprenant, surtout incapable de se rebuter d'aucune difficulté, et d'une patience de plusieurs vies, mais toujours agissante vers son but, sans jamais s'en détourner ; un esprit plein de ressorts et de ressources, bien souple, fin, discret, doux et âpre selon le besoin, et capable sans effort de toutes sortes de formes ; maître en artifices, contempteur souverain de tout honneur et de toute religion, en gardant soigneusement tous les dehors de l'une et de l'autre ; fier et bas toujours selon les gens et les occurrences, et toujours avec esprit et discernement ; d'une ambition démesurée et surtout altéré d'or, non par avarice ni par désir de dépenser ou de paroître, mais comme voie abrégée de parvenir à tout. Il joignoit quelque savoir et tous les agréments de la conversation[1], des manières et du commerce, à une singulière souplesse et à un grand art de cacher avec jugement tout ce qu'il ne vouloit pas être aperçu. Ce ne fut donc pas merveilles si, produit et secondé par une sœur maîtresse, il fut admis par un ministre avec lequel il avoit de si essentiels rapports. Tel fut l'apôtre d'un prosélyte tel que Law, administré par l'abbé Dubois. Leur connoissance étoit déjà bien faite; la sœur dont le crédit n'étoit pas ignoré de Law dès les commencements de l'amour de l'abbé Dubois pour elle, n'avoit pas négligé de se l'acquérir. Elle n'étoit plus débauchée que par habitude ou par ambition, et elle avoit trop d'esprit pour ne pas sentir qu'à son âge et à son état, une ambition personnelle ne pouvoit pas la mener bien loin. Elle étoit donc toute tournée sur ce cher frère, et suivant son principe, elle le fit gorger par Law, et le gorgé sut de bonne heure mettre son papier en or. Ils en étoient là, quand il fut question de ramener au giron de l'Église ce protestant ou anglican, car lui-même ne savoit guère ce qu'il étoit. On peut juger que l'ouvrage n'en fut pas difficile; mais ils eurent le jugement de le faire et de le consommer en secret, de sorte que ce fut pour quelque temps un problème, et qu'ils sauvèrent par ce moyen une partie du ridicule et du scandale d'une telle conversion opérée par un tel convertisseur. Quelqu'habile que fût l'abbé Tencin à se couvrir, sa réputation avoit beaucoup souffert de celle de sa sœur et de son identité avec elle. Il n'avoit pu dérober au public quelques aventures de l'espèce des siennes, il en avoit eu d'autres pour des marchés de bénéfices, qui avoient transpiré. On savoit depuis, quoiqu'en gros, qu'il avoit immensément tiré de Law, et il lui avoit été impossible de cacher jusqu'alors ses grands et pernicieux talents à tout le monde. Il y passoit donc pour un scélérat très-dangereux, mais que son esprit et ses grâces rendoient agréable dans un certain commerce général où il étoit souffert par ceux qui le connoissoient, et toujours désiré par le gros qui étoit moins instruit

et qui se prenoit aisément par le dehors. Choisi par l'abbé Dubois pour succéder à Laffiteau et aller à Rome presser sa pourpre, il dédaigna d'accommoder un procès qui lui étoit intenté en simonie, et de plus en friponnerie pour avoir dérobé une partie du marché qu'il avoit fait. Dans les faveurs où il se trouvoit et à la veille d'aller à Rome par ordre apparent du régent, mais en effet par celui de l'abbé Dubois déjà devenu redoutable, il n'imagina jamais que sa partie osât le pousser à bout, et ne put se figurer que le parlement le condamnât dans cette position brillante. Mais ce brillant même l'aveugla; il soutint son affaire, elle fit du bruit, lui-même parla en pleine audience. Le jour du jugement, M. le prince de Conty, dont la malice ne dédaignoit aucune occasion de mal faire, voulut se divertir de ce qui s'y passeroit à tout hasard, et comme la cause étoit à l'audience du matin de la grand'chambre, il y entraîna quelques pairs qui prirent place avec lui, et d'autres qui se mirent dans les lanternes. La cause se continua. L'avocat contraire à l'abbé Tencin engagea le sien à des assertions les plus fortes, et mit à dessein l'abbé dans la nécessité de les confirmer lui-même avec une audace de nécessité vertu, puis tira de son sac le papier original qui prouva nettement et la simonie et la friponnerie, qui passa entre les mains des juges, et qui les indigna avec tout l'auditoire, lequel, excité par M. le prince de Conty, fit une risée et une huée épouvantable. Cependant on alla aux opinions, en conséquence desquelles, de Mesmes, premier président, fit approcher l'abbé Tencin et l'admonesta cruellement, sans épargner les termes les plus fâcheux et de la voix la plus intelligible; puis prononça l'arrêt qui le condamna en tout et partout aux dépens, et de plus à une aumône qui est une marque d'infamie. Alors commencèrent les huées, tandis que l'abbé Tencin se couloit honteusement dans la presse pour se dérober aux regards des honnêtes gens et aux insultes de la canaille. Le bruit de ce jugement se répandit à l'instant dans Paris avec tout l'éclat et le scandale qui en étoient inséparables. Tout autre que l'abbé Dubois eût changé d'agent pour Rome; mais celui-là étoit tellement à son point et dans ses mœurs, et ses talents lui semblèrent si difficiles à rassembler dans un autre, que dès le lendemain il le fit partir. Il eut raison sans doute; ce n'étoit pas du mérite et de la vertu qu'il attendoit le cardinalat, et ce négociateur étoit supérieur à tout autre pour faire utilement valoir l'or, l'intrigue et les divers ressorts où l'abbé Dubois avoit établi toutes ses espérances. La sœur, après avoir perdu son tout-puissant amant et causé, depuis, la mort tragique d'un homme chez elle, en plein Paris, par la continuation de sa vie débauchée et avec le bruit qu'une telle affaire ne manque jamais de causer, eut le crédit par ce même frère déjà parvenu à l'archevêché d'Embrun, d'en étouffer les poursuites. Elle se tourna depuis à un métier plus sérieux; elle devint une mère de l'Église et le bureau d'adresse de tous

les complots des furieux de la Constitution. Le trop fameux concile d'Embrun avoit mis son frère sur le chandelier. Il en hâta la récompense. La pourpre promise, mais trop lente à venir, lui parut mériter de tout sacrifier. Le cardinal Fleury ne lui tenoit pas tout ce que sa fureur outrée pour la Constitution lui avoit arraché; il n'étoit pas content de ce qu'il ne menaçoit pas Rome pour la presser de le faire cardinal. Il y envoya les lettres du premier ministre, à qui il fit une affaire aussi sérieuse qu'un homme dans cette puissance en pût avoir au dehors, et signala ainsi un abandon au pape, qu'il ne douta pas qui ne fût immédiatement suivi de l'envoi de la barrette qui lui étoit assurée par les deux cours, et qu'il avoit chèrement achetée du roi Jacques d'Angleterre: mais pour se trop presser, il gâta tout. Le cardinal Fleury sut bien se tirer d'affaires avec Rome, qui avoit de si continuels besoins de lui; il fit retirer la nomination par le roi d'Angleterre; il fit déclarer au pape et aux cardinaux que si l'on passoit outre à faire Tencin cardinal, jamais la France ne le reconnoîtroit, et qu'elle s'en ressentiroit, et il envoya une défense à ce cardinal manqué, de sortir de son diocese. Vers ce temps-là se tint l'assemblée du clergé de 1730, où la cour ne voulut pas qu'il fût parlé d'autre chose que de don gratuit et d'affaires temporelles, et où les furieux avoient dessein d'agiter beaucoup de choses sur la Constitution, sur les appels comme d'abus des jugements ecclésiastiques aux parlements, et de remuer beaucoup d'affaires. Ils étoient veillés, et ce fut alors que leurs assemblées secrètes se tenoient les nuits chez la religieuse Tencin, où des évêques alloient travestis, et où ce pauvre idiot mais saint évêque de Marseille se laissa mener masqué en cavalier par des gens qui en savoient plus que lui, et fut reconnu en cet étrange équipage. Cela valut une lettre de cachet à la Tencin pour sortir de Paris; mais ce qui s'appeloit évêques catholiques, ayant le cardinal de Bissy à leur tête, firent tant d'instances, et de peur de pis, se voyant découverts, donnèrent tant de paroles de ne penser plus à rien pour l'assemblée, que la Tencin devenue le pilier et le ralliement de la saine doctrine et le centre de la petite Église cachée, si excellemment orthodoxe, eut tacite permission de demeurer à Paris, où elle continua d'être le creuset d'où sortirent les plus violents partis et les plus dangereuses pratiques des ambitieux, sous le voile de la Constitution. Les jésuites, le cardinal de Bissy et les plus signalés d'entre les évêques ne lui refusoient rien, et cette créature fut constamment le canal le plus assuré de leurs grâces. Enfin M. d'Embrun, lassé du personnage tranquille et dépouillé de tout autre soin que de celui de soutenir l'Église et de n'agir que par sa sœur et par les ressorts les plus cachés, en fit tant remuer auprès du cardinal de Fleury, et sous la direction de sa sœur, lui demanda tant d'humbles pardons, témoigna de si amers repentirs, prodigua tant de flatteries et de bassesses, que vers le mois de mai 1736,

il eut permission de revenir et fut reçu du cardinal Fleury comme en triomphe.

Lundi 20. — M. de Rebenac, fils de M. de Souvré, mourut il y a quelques jours à la campagne chez M. son père; il avoit la survivance de la charge de maître de la garde-robe. — Il y a quelques jours que M. de la Grandville, maître des requêtes, fut mis dans le conseil de marine en la place de M. Ferrand, conseiller d'État depuis peu; et M. de la Grandville, outre cela, est mis dans le conseil de commerce; il a 10,000 francs d'appointements comme conseiller de la marine et 3,000 francs comme conseiller du conseil de commerce; il est gendre de Pinsonneau qui vient de vendre à madame de Parabère la terre de Blanc, en Berry, qui ne lui avoit coûté que 400,000 francs et il la vend plus de 1,100,000.

Mardi 21. — M. Law a acheté un million l'hôtel Mazarin; et, outre cela, il achète la maison du comte de Tessé 550,000 livres, et la prête pour deux ans à M. de Mazarin sans intérêts, afin que M. de Mazarin eût le loisir d'en faire bâtir une autre pendant ce temps-là. — M. le duc d'Orléans a fait donner 80,000 livres à M. de Meuse pour lui aider à payer au comte de Fougger ce qu'il lui devoit sur le fief en Alsace que madame de Meuse a eu en mariage; et dans le procès qu'il avoit eu pour cela, qui a duré fort longtemps, il avoit été condamné à payer cette somme. — On n'a point de nouvelles que les Impériaux aient encore attaqué Palerme; l'armée d'Espagne, sous le marquis de Lèdé, est retranchée à Francavilla : ainsi les affaires de Sicile ne sont pas encore tout à fait finies.

Mercredi 22. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi qui nomme des commissaires pour juger les différends mus et à mouvoir au sujet des négociations des actions de la compagnie des Indes. Il y a un autre arrêt qui ordonne que, nonobstant la suppression des

payeurs et contrôleurs des augmentations de gages, le payement des arrérages d'icelles sera fait par lesdits payeurs jusques et compris la présente année 1719. — Le marquis de Senneterre est revenu d'Hanovre, où il étoit ambassadeur de France auprès du roi d'Angleterre, et il ira à Londres continuer son ambassade dès qu'il apprendra que ce roi y sera arrivé. — L'opération qu'on fit le 17 au marquis de Dangeau a été si heureuse, qu'il n'a pas eu depuis le moindre accès de fièvre.

Jeudi 23. — Le comte de la Marck demande depuis longtemps qu'on lui permette de faire revenir son équipage de Suède. On ne lui a pas encore accordé; ainsi il est toujours incertain de sa destinée. — Il y a un arrêt qui ordonne que les receveurs des consignations et autres dépositaires publics ne pourront faire supporter aux parties intéressées aucune diminution sur les espèces qui leur ont [été] ou [qui leur] seront consignées. — On parle d'une grande augmentation de troupes; mais il n'y a encore rien de réglé.

Vendredi 24. — On publia un arrêt qui ordonne la réunion générale des domaines. — On a résolu une réforme de trois régiments de dragons qui sont les trois derniers des quatorze qu'on avoit conservés. Depuis ces quatorze régiments, on avoit levé les dragons d'Orléans que l'on avoit donnés à la Fare-Tournac; c'est présentement M. de Trainel, gendre de M. le Blanc, qui est colonel de ce régiment. On a fait la Fare-Tournac maréchal de camp; on lui donne le cordon rouge de 4,000 francs et M. de Trainel, outre cela, lui donne 40,000 livres. Il y a déjà quelques mois que ce traité-là étoit réglé; mais cela n'étoit pas tout à fait déclaré.

Samedi 25. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi qui nomme des commissaires pour la réunion des domaines. — Mademoiselle de Chausseraye achète la maison de M. d'Armenonville dont elle lui donne un million, et M. d'Armenonville loue la maison pour toute

sa vie et pour celle de M. de Morville, son fils, ambassadeur en Hollande; et la loue 20,000 francs. — M. le Duc a acheté de M. le comte de Guise le comté de Clermont en Beauvoisis. La princesse d'Harcourt, mère du comte de Guise, avoit acheté depuis quelques années cette terre du prince de Carignan.

Dimanche 26. — Le courrier que M. le duc d'Orléans avoit envoyé à Modène avec les articles du contrat de mariage de mademoiselle de Valois et du prince de Modène arriva avec la signature de ces articles; madame la duchesse d'Orléans alla l'après-dînée à Saint-Cloud dire cette nouvelle à Madame. — L'évêque de Nevers et l'évêque de Tarbes prêtèrent serment entre les mains du roi. M. le duc d'Orléans étoit présent. — On ne parle que de terres et de maisons dans Paris qu'on retire; le prince de Tingry veut retirer l'hôtel de Luxembourg qu'a vendu M. son frère, mais il s'y trouve beaucoup de difficultés.

Lundi 27. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi qui ordonne que les engagistes des bois engagés ou aliénés réunis au domaine de S. M. par arrêt du 21 de ce mois remettront leurs quittances de finances, contrats, etc., pour être sur iceux procédé aux liquidations par les sieurs commissaires nommés par ledit arrêt. — M. le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, prit place au conseil de marine comme général des galères, et il a sa place après le maréchal d'Estrées.

Mardi 28. — L'ambassadeur de Malte présenta au roi le chevalier Fraguier, premier enseigne de la compagnie des gardes du grand maître, au nom duquel il présenta à S. M. des oiseaux de proie que les grands maîtres envoient ordinairement aux rois très-chrétiens. — Il y a un arrêt portant suppression de tous les offices de grands maîtres alternatifs et mi-triennaux possédés séparément des offices de grands maîtres anciens des eaux et forêts. — M. le duc d'Orléans donna part au roi

du mariage de mademoiselle de Valois; cette princesse, M. le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans reçoivent les compliments de toute la cour.

Mercredi 29. — Il y a un arrêt concernant les anciennes rentes de la ville assignées sur le clergé. — On dit que les Hollandois accèdent à la quadruple alliance; mais cela est encore fort incertain. — Madame de Pons, dame d'honneur de madame la Duchesse la jeune, quitte sa charge; elle dit que c'est sa mauvaise santé qui lui a fait prendre ce parti. Il y a déjà longtemps qu'elle vouloit quitter; mais M. le Duc l'a toujours priée de demeurer. — Le bâtiment dans l'hôtel de Soissons d'une salle magnifique pour un opéra Italien qu'on y veut établir, et on fait venir pour cela des meilleurs chanteurs et chanteuses d'Italie [*sic*].

Jeudi 30. — Il arriva un courrier du maréchal de Berwick qui écrit de Perpignan; il mande qu'il arrivera ici vendredi. — Il y a un arrêt qui permet aux propriétaires des augmentations de gages et de toutes autres parties employées dans les États du roi, d'en recevoir le remboursement, quoiqu'elles aient été créées et établies avant le 1er janvier 1689. — La plaie du marquis de Dangeau est entièrement fermée, et il commence à sortir : il y a peu d'exemples d'une opération si heureuse; car il n'a plus besoin d'être pansé.

Vendredi 1er décembre. — M. le duc d'Orléans alla au conseil de finances, et puis il leur donna congé pour quinze jours. — On ne recevra plus ni or ni argent à la compagnie des Indes pour donner des billets de banque, et il faudra que tous les payements se fassent en billets de banque. — On a donné 800,000 livres à madame de Châteauthiers, dame d'atours de Madame; c'est une fille d'un très-grand mérite.

Samedi 2. — Madame revint ici de Saint-Cloud, et elle passera l'hiver à Paris. Le roi la vint voir et lui fit compliment sur le mariage de mademoiselle de Valois.

Madame la duchesse d'Orléans a reçu le portrait du fils de M. de Modène, dont elle est fort contente, car il a une très-belle physionomie. — L'arrêt pour ne plus recevoir ni or ni argent à la compagnie des Indes est publié. — Le marquis de Conflans, un des premiers gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans, mourut le soir; le petit d'Armentières, son neveu, avoit la charge; et, comme il est enfant, M. de Conflans, son oncle, l'exerçoit pour lui.

Dimanche 3. — Le roi entendit dans la chapelle le premier sermon de l'avent prêché par l'abbé Barcos. — Madame alla à midi chez le roi, et puis alla dîner aux Carmélites, où elle entendit le salut. — Il y eut conseil de régence. — L'arrêt d'aujourd'hui fait croire à tout le monde qu'il y va avoir une diminution sur la monnoie. — M. de Bellegarde, fils de M. d'Antin, est à l'extrémité, de la petite vérole, et a reçu tous ses sacrements.

Lundi 4. — M. le duc d'Orléans vint le matin mettre la première pierre à l'église de Saint-Sulpice. On a frappé une médaille pour cela; le portrait de M. le duc d'Orléans est d'un côté et de l'autre l'inscription est : *Civibus opes Regi trophæa Deo aras.* — On publia le matin un arrêt pour la diminution de 20 sols sur les louis d'or et de 4 sols sur les écus; on en fera autant au 1er janvier et au 1er février : ainsi, les louis ne vaudront plus que 30 livres au 1er février et les écus à proportion. On publia aussi un édit qui ordonne une fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent fin; les pièces d'or seront de 15 livres et celles d'argent de 20 sols; ces espèces ne se fabriqueront que dans la Monnoie de Paris.

Mardi 5 — Mademoiselle d'Ogletorp, sœur de la marquise de Mézières, épousa, il y a deux jours, le marquis des Marches, fils du marquis d'Antremont, ambassadeur du roi de Sicile, qui fut rappelé il y a quelques mois; elle lui porte en mariage 800,000 livres qui sont des profits de la compagnie des Indes. — La grand'mère de la

princesse de Tingry, qui avoit épousé en secondes noces un vieux Béthune, chef d'escadre, qui étoit fort retiré, mourut le matin; madame de Harlay, sa fille, mère de madame de Tingry, en hérite de 15,000 livres de rente. — Le marquis de Bellegarde, fils de M. d'Antin, mourut le soir de la petite vérole: rien ne pouvoit le consoler de la mort de sa femme, qui mourut il y a deux mois, et il a toujours été languissant depuis ce temps-là; ils n'ont point laissé d'enfants. Il avoit la survivance de la surintendance des bâtiments qu'a son père, et étoit fort aimé de tous ceux qui le connoissoient.

Mercredi 6. — Le chevalier de Conflans exercera la charge de premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans qu'a M. d'Armentières, son neveu, qui n'a que sept à huit ans, et pour la lui faire excercer, on lui en donne la survivance. M. de Nocé, comme ayant l'expectative de premier gentilhomme de la chambre, espéroit que ce seroit lui qui exerceroit cette charge. M. de Conflans qui vient de mourir avoit beaucoup gagné à la compagnie des Indes: ainsi, il laisse sa femme et ses enfants fort riches, quoiqu'il ne le fût pas naturellement. — M. le duc d'Orléans a la bonté de nous prêter l'appartement des Marronniers à Meudon, ce qui nous a fait beaucoup de plaisir; c'est le même logement qu'on avoit donné à M. le cardinal de Rohan et à madame de Ventadour avant que madame de Berry eût pris Meudon pour sa demeure. On prêta en ce temps-là Trianon à madame de Ventadour et à M. le cardinal de Rohan. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi qui défend, sur peine de 3,000 livres d'amende, d'exposer dans le commerce aucun billet de monnoie, billets de l'épargne, billets de fermiers et receveurs généraux et autres qui ont été ci-devant supprimés. — M. le cardinal de Rohan arriva à Paris, où il passera l'hiver.

Jeudi 7. — La levée des troupes est toute réglée; cela ira à près de quarante mille hommes. On donne 40 écus

par chaque soldat, et on donne par cavalier 50 écus, et on fournira les chevaux à la cavalerie et aux dragons. On ne donnoit dans le temps du feu roi que 50 écus en tout pour les cavaliers, et les capitaines fournissoient les chevaux. — On prépare un ballet pour le roi, qu'on dansera les premiers jours de l'année; les entrées de ce ballet seront dans les entr'actes de la comédie de l'*Inconnu* (1). Le roi y dansera, M. le duc de Chartres et beaucoup de jeunes courtisans. — Le P. Quesnel*, qui a tant fait de bruit, et dont les ouvrages en font tant encore, est mort à Amsterdam et a fait une profession de foi en mourant, qu'on a rendue publique et qu'ils ont fait mettre dans les gazettes de Hollande.

* Le P. Quesnel a tant fait de bruit dans le monde toute sa vie, et un bruit si soutenu et si connu de toutes sortes de personnes, qu'il seroit inutile d'en rien dire ici.

Vendredi 8. — Le maréchal de Berwick arriva; il avoit déjà mandé, il y a quelques jours, qu'il arriveroit ce jour-là; et c'est l'homme du monde le plus exact dans les mesures qu'il prend. Voici la liste des officiers qui demeureront sur la frontière et qui sont employés :

MM.	Cilly	à Bayonne.
	Fimarcon	en Roussillon.
	Le Guerchois	en Cerdagne.
	Le chevalier de Pezeux . . .	en Guyenne.
	Caylus.	en Haut-Languedoc.
	Puynormand	à Saint-Jean-Pied-de-Port.
	Châteaumorand	en Limousin.
	Duc de Duras	en Guyenne.
	Cadrieux	à Tarbes.
	Rooth.	à Perpignan.
	Chevalier de Damas.	à Oléron.

(1) Comédie héroïque en cinq actes et en vers par Thomas Corneille et de Visé.

MM.	Dauzeville	à Bayonne.
	Belrieu.	à Saint-Sébastien.
	Leuville.	en Languedoc.
	Tarneau	en Guyenne.
	Bonas.	en Cerdagne.
	Chevalier de Givry	à Bayonne.

Les six archevêques et les six évêques qui s'assemblent aux Grands-Augustins travaillent tous les jours trois ou quatre heures et n'auront pas fini leur travail avant Pâques; cela pourra bien retarder l'assemblée du clergé, parce qu'il faut que ces affaires-là soient finies avant l'assemblée.

Samedi 9. — M. le duc d'Orléans travailla longtemps le matin avec M. le maréchal de Berwick, qui a été reçu à merveille. — Le duc de Richelieu a permission d'être à Paris; mais il n'a pas permission encore de voir le roi ni M. le duc d'Orléans. Il a vendu l'hôtel de Richelieu, dans la place Royale, à madame la grande-duchesse qui l'achète à vie et lui en donne 80,000 livres; et, outre cela, elle lui donne pour deux ans la maison dans la place où elle loge présentement. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi qui commet quatre personnes qui viseront pour les directeurs de la compagnie des Indes les certificats qui seront délivrés aux porteurs des souscriptions de ladite compagnie. — On parle de deux hommes qui ont été arrêtés au pied des Pyrénées, voulant passer en Espagne par des chemins fort détournés, et qui étoient chargés de beaucoup de lettres; l'un de ces hommes-là est major du régiment de Luxembourg, qui est au roi d'Espagne, et l'autre est un Italien.

Dimanche 10. — M. le duc d'Orléans travailla encore le matin avec M. le maréchal de Berwick et l'après-dînée il y eut conseil de régence. — M. l'archevêque de Rouen prêta son serment au roi. — Il arriva hier au soir un courrier de Rome qui apporta la nouvelle de la promotion de

dix cardinaux, dont il y en a neuf déclarés et un *in petto;* en voici la liste :

M. de Gesvres, archevêque de Bourges.
M. de Mailly, archevêque de Reims.
M. Spinola, nonce en Allemagne.
M. de Bentivoglio, nonce en France.
M. de Bossu, archevêque de Malines.
M. Pereira de la Cerda, évêque de Faro.
M. Althan, évêque de Vaccia.
M. Belluga, évêque de Carthagène.
Le P. Salerne, jésuite *.

On assure qu'on a vu ce matin M. Law entendre la messe à Saint-Roch et qu'ainsi sa conversion est véritable (1).

* Presque tous les cardinaux de cette promotion méritent qu'on les fasse connoître : il n'y a que Spinola, nonce à Vienne, Pereira de la nomination de Portugal, et Althan, frère du favori de l'empereur et nommé par lui, qui soient dans l'ordre ordinaire ; des six autres, il en faut parler en leur rang.

Gesvres avoit plus de soixante ans, et il y en avoit plus de trente qu'il couroit infatigablement après le cardinalat. Le goût lui en étoit venu à Rome par celui qu'Innocent XI, Odescalchi, avoit pris pour lui. Il l'avoit fait son camérier d'honneur ; le nouveau prélat sut lui plaire et à toute la cour de Rome. Il en prit si bien toutes les manières qu'il ne s'en est jamais défait depuis, soit habitude ou politique ; tout lui rioit à Rome, et il y passoit pour un de ceux qui touchoient de plus près à la pourpre, lorsque les démêlés avec le roi pour les franchises, vinrent au point que tous les François furent rappelés, et que M. de Lavardin fit cette étrange ambassade à Rome, où le pape l'excommunia et ne le vit jamais. Gesvres eut pour prix de son obéissance et de la perte de ses grandes espérances, Bourges qui vaqua tout à propos, et fut peut-être le premier abbé de ce règne qui sauta tout d'un coup à l'archevêché. Il ne le regarda que comme une planche après le naufrage, et tâcha de

(1) On lit dans le *Mercure* de décembre, page 174 : « Le 8 M. Law a fait son abjuration à Melun, entre les mains de M. Tencin, abbé de Vézelay et grand vicaire de Sens » et en note : « Cette abjuration a été faite dans le mois de septembre 1719. »

s'en faire un échelon pour arriver où il tendoit, tout aussitôt qu'Alexandre VIII, Ottobon, et le roi furent raccommodés. Ce pontificat dura trop peu pour M. de Bourges. Pignatelli ou Innocent XII, qui régna plus longtemps, lui marqua de la bonne volonté; mais il n'étoit plus à Rome dans la prélature; il lui falloit une nomination. Il brigua celle du roi Jacques II d'Angleterre, et n'oublia rien pour devenir ami particulier de MM. de Croissy, de Pomponne et de Torcy qui avoient les affaires étrangères. Cette nomination n'ayant pu réussir, il tâcha de s'assurer de celle de M. le prince de Conty lorsqu'il fut élu roi de Pologne, puis de son heureux compétiteur. Le roi Stanislas porté par le victorieux roi de Suède sur le trône de Pologne, dont il avoit chassé le roi Auguste, électeur de Saxe, M. de Bourges eut encore sa nomination, et derechef encore celle du même Auguste, lorsqu'à son tour il eut chassé Stanislas et repris la couronne, et tout cela du consentement du roi. Enfin cette dernière nomination réussit et il fut transporté de joie. Qui n'eût cru que parvenu au bout de plus de trente ans de travail et de peines au seul but de toute sa vie, il n'en eût pas joui pleinement; mais voilà de ces traits des jugements de Dieu qui confondent les hommes : Gesvres, archevêque de nom sans presque jamais de résidence, et qui depuis longtemps s'étoit déclaré ne vouloir retourner jamais à Bourges et y avoit tout démeublé et vendu, fut encore moins cardinal qu'archevêque. Idolâtre de ses écus et de sa santé, il ne pensa qu'à éviter d'aller à Rome, et pour en montrer son impossibilité n'alla presque point à Versailles, après que la cour y fut retournée en 1722, et dînoit en chemin. Il s'abstint de toutes les cérémonies, se renferma de plus en plus chez lui, où il vécut à l'italienne, mangeant seul, et tous ses valets logeant et mangeant dehors; se promenoit tout le matin aux Tuileries, faisoit très-peu de visites et bientôt plus du tout, et se retira du conseil de conscience où on l'avoit mis *ad honores*, et de toutes sortes d'affaires même de celles de la Constitution. Il eut l'ordre du Saint-Esprit dans les suites, mais sans aller depuis à pas une cérémonie de l'Ordre, et vécut en solitaire dans sa maison, où sa pourpre ne lui fut d'aucun usage, que pour s'entendre donner de l'éminence par ses valets et se voir vêtu de rouge dans ses miroirs. Du reste, ce n'étoit pas un homme sans savoir et sans lumières. Il se défit de son archevêché en faveur de l'abbé de Roye, qu'il voulut absolument de préférence à son neveu, quoique très-bien avec le duc de Tresmes son frère, et eut de grosses abbayes. Ce neveu, qui devint depuis évêque comte de Beauvais, n'y perdit pas.

Mailly, sans ailes comme en avoit eu Gesvres, ne visa pas moins haut que lui et n'y travailla pas moins. Mis dans l'Église malgré lui par un père et une mère violents et absolus dans leur famille, il fit de nécessité vertu comme il put à travers les plus cuisants regrets, et ne prit

d'ecclésiastique que ce qu'il n'en put laisser. Il eut besoin du mariage du comte de Mailly, son frère, avec une nièce à la mode de Bretagne de madame de Maintenon, mais dont elle prit soin comme de sa véritable nièce, pour se tirer d'abord fort petitement de misère, puis d'ennui en devenant aumônier du roi, enfin à force de bras, archevêque d'Arles à la mort du dernier Grignan. A peine y fut-il nommé, qu'il songea à mettre à profit le voisinage d'Avignon et la facilité de la mer pour le commerce avec Rome. Il fit toutes sortes d'avances à Gualterio, vice légat d'Avignon, qui de sa part y répondit en homme de beaucoup d'esprit et très-liant qu'il étoit, et qui étoit instruit de ce qu'étoit l'archevêque d'Arles et la comtesse de Mailly, sa belle-sœur. Le but de ces vice-légats est de sortir de leur emploi par la nonciature de France, qui leur assure le cardinalat, et pour cela il faut s'y rendre agréable, parce qu'une des distinctions des trois grandes couronnes qui sont : l'Empire, la France et l'Espagne, est l'exclusion de leur nonciature de tout sujet qui déplaît, et le choix d'un entre trois ou quatre que la cour de Rome propose. La liaison fut donc bientôt formée entre les deux prélats par leurs vues et leurs besoins respectifs, qui se tourna depuis en amitié intime qui ne finit qu'avec leur vie. Tôt après, Gualterio vint nonce en France, où il plut extrêmement, et où il se mit si bien avec le roi, que, devenu cardinal, il lui donna une grosse pension et lui promit l'Ordre et une riche abbaye. Il eut peu après celle de Saint-Victor de Paris, et il revint quelques années après voir le roi tout exprès de Rome, dont il fut si bien reçu et traité avec tant de distinction et de familiarité pendant tout un été qu'il demeura à la cour, et toujours de tous les Marlys, qu'on se persuada que le roi avoit sur lui de grandes vues. Comme il ne fit point de promotion de l'Ordre, il ne le lui donna point ; mais M. le Duc, devenu premier ministre, acquitta cette parole du feu roi en 1724. Il scella sa faveur en finissant sa nonciature, en visitant les bâtards après les princes du sang dont il porta la peine à Rome par un discrédit qui ne finit qu'avec sa vie. Pour revenir à l'archevêque d'Arles, il intrigua si bien à Rome qu'il s'y fit des amis, qu'il trouva des prétextes d'écrire au pape des assurances de respect, qu'il s'en attira des brefs ; tout cela se passoit dans une obscurité profonde. Il étoit défendu depuis Henri IV à tous les évêques et autres bénéficiers de France, d'avoir aucun commerce avec la cour de Rome sans une permission expresse, qui passoit par le secrétaire d'État des affaires étrangères, et qui ne s'étendoit jamais au delà de l'affaire pour laquelle elle étoit accordée et même ne l'étoit pas toujours, et c'étoit un crime qui étoit sévèrement châtié que d'y avoir le moindre commerce sans permission. Le roi en étoit très-jaloux, et ce n'a été que toutes les dernières années de son règne, que l'affaire de la Constitution, qui fit tant d'ambitieux et de fortunes, énerva cette loi et puis l'anéantit par un usage tout contraire dont la France

a senti tout le malheur. M. d'Arles avoit donc un soin extrême de se cacher, mais cherchant sans cesse à se mettre de mieux en mieux avec le pape, il trouva le moyen de s'attirer un bref sur les reliques de saint Trophyme, un des premiers évêques d'Arles, dont il avoit fait inspirer au pape quelque désir d'en avoir. Il lui en envoya. Ce présent fut trop bien reçu, car il fit du bruit ainsi que le bref de remercîment, tellement, que l'avis en vint de Rome. Le roi en fut si irrité que l'archevêque eut besoin de toute l'adresse du nonce Gualterio, de tous les mouvements du peu d'amis qu'il avoit à portée, et de tout le crédit de sa belle-sœur auprès de madame de Maintenon, pour calmer l'orage, qui fit du bruit à la cour. Cette aventure rendit l'archevêque plus timide pour un temps, mais lui servit à Rome. Il avoit gagné les jésuites, comme on peut bien croire d'un homme de cette ambition, et il se les étoit de plus en plus dévoués par s'être brouillé à l'excès, et fort mal à propos encore dans une assemblée du clergé, avec le cardinal de Noailles qui y présidoit et à qui il ne pardonna de sa vie. Ces motifs l'entraînèrent, contre ses lumières mêmes avouées à ses amis, dans l'affaire de la Constitution qu'il jugeoit mauvaise et dangereuse de plus à l'épiscopat, par la forme de soumission qu'on y exigeoit; mais le cardinal de Noailles, qui se trouvoit à la tête du parti contraire, le détermina pour sa fortune et pour une vengeance que la douceur de ce cardinal n'avoit pas méritée. M. d'Arles avoit passé à Reims peu avant la mort du roi. Le P. Tellier y voulut un ennemi du cardinal de Noailles, qui par l'éminence de son siége fût un personnage nécessaire, et il ne s'y trompa pas. Le commerce avec Rome étoit peu à peu devenu libre aux prélats françois. Celui-ci ne s'endormit pas à en tirer tous les avantages qu'il put, se ménager de ses anciennes liaisons, et de celles que l'affaire de la Constitution faisoit aisément naître. De là, ses lettres si violentes et si redoublées, et le double mérite qu'il en tira à Rome, et pour avoir osé les faire et les publier, et pour la flétrissure qu'elles avoient reçues de la condamnation au feu par les arrêts du parlement. Toutes ces choses soutenues des plus continuelles flatteries au pape, qui lui faisoit part de ses homélies dont il étoit entêté et dont l'archevêque l'enthousiaste, le firent cardinal sans la participation de la France, ni d'aucun de ses parents ni de ses amis de ce pays-ci. Le régent fut irrité au dernier point lorsqu'il en apprit la nouvelle, et voulut se porter aux extrémités. Saint-Simon qui fut mandé étoit ami de l'archevêque. Leurs maisons de même pays avoient plusieurs alliances directes et réciproques; l'union et un certain intérêt l'une pour l'autre s'y étoit toujours soutenu, et outre cela, ils étoient personnellement liés quoique d'opinions fort différentes en beaucoup de choses. Il sentit tout le crime de l'archevêque, il sentit aussi toute la foiblesse du régent après le premier feu passé et tous les embarras avec une dignité que les couronnes ont mise

en possession paisible de toute indépendance et de toute infidélité. Ami, de plus, d'un homme qu'il falloit perdre ou laisser en possession de son larcin, il se conduisit en conséquence. Le régent, content d'avoir éclaté par la défense de prendre la pourpre et par l'obéissance de l'archevêque, qui fut bien averti, permit enfin qu'il restât quelques jours caché à Paris, où il étoit venu contre ses ordres, mais sans aucune marque de cardinal. De là Saint-Simon obtint une audience secrète, où il le conduisit par une porte de derrière. Il avoit fait la leçon au prélat, qui sut la retenir, et la conversation, entre eux trois, se passa si bien, que l'archevêque, contre son espérance, eut permission de se dire et compter cardinal en pays étranger par ses lettres, pourvu qu'il s'en abstînt dans le royaume et que n'y en prît aucune marque. Tout cela n'étoit que des degrés de bienséance qui ne durèrent pas longtemps; l'archevêque s'en retourna à Reims, où il tint parole et peu après sa paix fut faite. Il revint; Saint-Simon le présenta en public au régent, qui lui permit d'aller présenter sa barrette au roi pour la recevoir de sa main, ce qui fut exécuté. Comme les cardinaux sont en possession de ne pouvoir être assez riches, celui-ci ne fut pas longtemps sans être pourvu de la belle abbaye de Saint-Étienne de Caen, que Saint-Simon lui fit encore donner, et comme le temps du sacre paroissoit s'approcher, le cardinal, qui le devoit faire dans son église par le droit de son siége, obtint que le marquis de Nesle, fils de son défunt frère aîné, porteroit la queue du manteau de l'Ordre du roi le lendemain du sacre qu'il en devoit recevoir le collier de ses mains. Cette fonction donne l'Ordre, la promotion suivante, à celui qui l'a faite, même n'ayant pas l'âge comme celui-ci ne l'avoit pas, et comme il étoit arrivé à M. de Nevers. Voilà donc un homme au comble de ses vœux : cardinal, ce qu'il avoit si passionnément souhaité toute sa vie, et le premier duc et pair par son siége, dont il ne s'applaudissoit guère moins, touchant de plus à l'honneur de sacrer le roi, sûr du lot d'avance pour son neveu, et en état de figurer en grand et dans l'État et dans l'Église et de se faire compter dans les affaires de la Constitution. Mais qu'est-ce que l'homme et ses fortunes? A peine eut-il tâté de toutes ses grandeurs qu'il savouroit dans toute leur étendue, qu'un mal subit l'arrêta prêt à partir pour le conclave. Il crut être guéri par l'opération d'une espèce de fistule; mais l'humeur attaqua la tête avec des douleurs si insupportables, dès qu'il fut retourné en son diocèse, qu'il en mourut en très-peu de jours et sans avoir eu un moment à se reconnoître.

Après avoir dit ce qui regarde le cardinal de Mailly tout de suite, il ne faut pas omettre une anecdote curieuse dont il ne fut que l'occasion. Le Blanc, secrétaire d'État de la guerre, mais que le régent employoit aussi à beaucoup d'autres choses, étoit chez lui lorsqu'il reçut la nouvelle de la promotion. La colère de celle de Mailly, les mesures à prendre

et tous les raisonnements qui se firent là-dessus, conduisirent aisément jusque sur les trois heures après midi, d'autant que M. le duc d'Orléans qui ne dînoit jamais ne songeoit pas toujours au dîner des autres. Le Blanc arrivant chez lui, trouva sa femme et sa fille à table avec douze ou quinze personnes, comme il le vouloit toujours lorsqu'il arrivoit tard, à quoi ses diverses affaires le rendoient assez sujet. Il se met à table, fait ses excuses, et le hasard le place vis-à-vis l'évêque de Soissons Languet, et le chevalier de Tourouvre. Comme la nouvelle de la promotion alloit devenir publique, il la leur dit, et ajouta que c'étoit ce qui l'avoit retardé. Chacun s'empressa de lui demander le nom des nouveaux cardinaux; il les nomma : à cel de Mailly l'évêque de Soissons le fit répéter les yeux hors de la tête, puis se la prenant à deux mains s'écria de toute sa force : « Ah! il m'a pris mon chapeau! » Le silence subit de toute la compagnie stupéfaite le rappela à lui-même. Il se remit, baissa les yeux sous les regards de tout le monde attachés sur lui et ne dit plus pas un mot; mais sa surprise et la rage l'avoient trahi. Qui eut dit du plat abbé Languet, languissant dans toutes les antichambres de Versailles, et croyant avoir fait fortune d'être parvenu à une place pécuniaire d'aumônier de madame la duchesse de Bourgogne et à une de grand vicaire d'Autun, que non content d'être évêque, et évêque de Soissons, il oseroit lever les yeux jusqu'à la pourpre. Saint-Sulpice d'abord, dont le curé étoit son frère, et la Constitution après, lui tournèrent la tête d'ambition. Peu de gens osèrent se déshonorer dans les commencements de cette affaire par un abandon à découvert. Il fut des premiers et il se signala par ces fameux avertissements qui firent tant de bruit et de scandale dont il se donna pour l'auteur, tandis qu'on a su du même cardinal de Mailly, lors archevêque de Reims, qu'ils lui avoient été portés pour les faire passer sous le sien, qu'il ne voulut tâter ni de l'ouvrage ni du mensonge; et que sa surprise fut sans égale lorsque, peu de jours après, il les vit imprimés sous le nom de M. de Soissons. Il étoit vrai qu'il briguoit sourdement la pourpre, et que Rome suivant sa politique l'entretenoit d'espérances sans la vouloir prostituer à un sujet aussi infime, et duquel à beaucoup moins, elle étoit bien sûre de tirer toutes les folies et les fureurs qu'elle voudroit. Aussi ne s'est-elle pas trompée, et les suites en ont fait la pleine démonstration fort au delà même des intentions de Rome. En effet, il se trouvera bien peu d'auteurs et encore moins d'évêques aussi féconds en sophismes continuels, aussi hardis à citer faux, à tronquer les passages, à en tirer le contraire de ce qu'on y lit en joignant ce qui précède et ce qui suit, enfin aussi audacieux à supposer des faits et des mensonges. Tels, pour un exemple entre mille, que celui des plaintes des curés et des chanoines d'Auxerre et de tout ce diocèse portées à lui de la doctrine de leur évêque Caylus et dans une lettre imprimée sous son nom et

avouée de lui, adressée à cet évêque dans la confiance que ce bas clergé n'oseroit le démentir, qui néanmoins le fit avec éclat par une autre lettre signée de tous et imprimée de leur aveu, qui témoigne leur étrange surprise d'une fausseté sans la moindre apparence, et leur attachement unanime à cette même doctrine, bien loin de s'en être jamais plaint à M. de Soissons, alors archevêque de Sens, qui y est demeuré muet et devenu leur métropolitain par des voies très-peu correctes. Ce prélat est si connu par tant de funestes endroits qu'excepté les mœurs, il se peut dire qu'il n'a aucune partie saine, on y peut ajouter ni agréable. Mais il figure trop pour qu'il soit besoin de s'arrêter plus longtemps sur l'ambitieux et ridicule auteur de Marie Alacoque.

Bentivoglio avoit quitté un régiment de cavalerie au service de l'empereur pour entrer dans la prélature. Sa naissance lui valut en moins de rien la nonciature de France, et celle-ci la pourpre fort peu après. C'étoit un ignorant parfait, un emporté sans mesure, un débauché qui n'en faisoit pas mystère, et qui laissa une fille qu'il avoit eue d'une comédienne à Paris et qui a joué longtemps à l'Opéra, où l'on ne l'appeloit que *la Constitution*, en mémoire de son père qui la portoit, et à Paris et depuis à Rome, à toutes extrémités. Il eut à son retour la légation de la Romagne, d'où ses fureurs le firent promptement rappeler. Il ne les signala pas moins au seul conclave où il se trouva, et mourut peu après, méprisé et détesté de tout le monde, dans un âge peu avancé.

Bossu, frère du prince de Chimay, avoit fait ses études à Rome, et dirigé par les jésuites qui toute sa vie suppléèrent à ses talents nuls en tout genre, visa dès lors au cardinalat. Il revint en Flandre plus Romain que les Romains mêmes, mais avec d'excellentes mœurs et beaucoup de piété. Comme elle étoit sans nulle lumière dans un sujet d'une grande naissance, c'étoit ce qu'il falloit aux jésuites pour régner sous son nom, et c'est ce qui lui valut l'archevêché de Malines, dont ces pères furent en effet les seuls et véritables archevêques. Bientôt après, se trouvant si bien de leur choix, leurs mêmes soins le firent tant valoir à Rome, qu'il fut de cette promotion sans la participation de l'empereur, qui entra d'autant plus en colère que ce prélat reçut et mit la barrette sans avoir attendu sa permission. Il tonna, il menaça, il saisit quelque temps des revenus, il donna force dégoûts; mais enfin il s'apaisa un peu par un voyage de soumission qu'il lui fit faire à Vienne après le premier conclave où il alla tôt après sa promotion. L'empereur l'y retint longtemps et désagréablement, mais il étoit et demeura cardinal. Les gens de bien sont souvent autant et plus glorieux que les autres. Il prit le nom de cardinal d'Alsace; son nom est Hennin-Liétard, grand, ancien, illustre; pour d'Alsace, ce fut une chimère qu'il mit au jour le premier de sa race; on s'en étonna, on en rit, mais ce fut tout, et ce nom de guerre lui demeura.

Belluga arriva à la pourpre par des sentiers plus droits. C'étoit un bon gentilhomme castillan que sa piété éclatante avoit fait choisir à Philippe V pour l'évêché de Murcie dans les commencements de son règne. Il s'y gouverna comme on s'y étoit attendu, et il y fut en exemple à toute l'Espagne. Lorsque la guerre y fut portée jusque dans ses entrailles, et que le roi et la reine, sa première femme, sortis de Madrid se trouvèrent aux dernières extrémités et avec très-peu d'espérance de conserver aucune pièce de la monarchie, sans argent ni subsistance pour ce qui leur restoit de troupes, l'évêque de Murcie se signala entre quantité de seigneurs, d'évêques et de gentilshommes espagnols. Lui seul fournit gratuitement deux mois de subsistance à l'armée, ou du sien qu'il épuisa et qu'il engagea, ou du fonds de ses diocésains, qu'il toucha par son exemple et par ses continuelles prédications, et il donna de plus de quoi payer aux troupes plusieurs prêts qui leur étoient dus. Le sort des armes étant devenu aussi favorable au roi d'Espagne qu'il lui avoit été contraire, et se trouvant après paisible sur son trône, l'évêque de Murcie ne crut pas qu'il lui fût rien dû. Il ne compta que d'avoir fait son devoir, et demeura, comme il avoit toujours fait, renfermé dans son diocèse, uniquement occupé du soin de son salut et de celui des autres. L'épuisement où tant de diverses secousses avoient mis les finances d'Espagne obligea enfin à chercher des voies de les réparer. Ce qu'on appelle la croisade, parut d'un secours plus prompt et plus net, et on l'augmenta fort d'un trait de plume; c'est une contribution sur le clergé, que les papes, qui le dominent en Espagne et dans tous les pays d'obédience, encore plus d'inquisition, ont souvent accordée aux rois d'Espagne pour la guerre contre les Maures, et qui, sous le même prétexte, quoique cessé depuis longtemps, a été si ordinairement continué qu'il a passé en ordinaire. Cette surtaxe émut le clergé, et Belluga plus qu'aucun autre; il ne crut pas pouvoir en conscience livrer au roi un bien consacré aux autels et aux pauvres. Il fit grand bruit, il résista avec la plus grande fermeté aux ordres réitérés du roi, et comme son exemple à donner lors de la nécessité avoit été grand et en spectacle à toute l'Espagne, son exemple n'eut pas moins de crédit pour le refus. Le roi embarrassé, s'aigrit; Belluga inébranlable porta ses plaintes à Rome, et fut cause que cette affaire devint très-considérable, et ne put finir que par un accommodement. Lors de son plus grand feu, la promotion se fit, et Belluga célèbre à Rome par son zèle pour l'autorité du pape et l'immunité du clergé, fut déclaré cardinal sans y avoir jamais pensé. Il le montra bien; il n'en apprit la nouvelle qu'avec surprise, et déclara tout de suite qu'il ne l'accepteroit jamais sans la permission du roi, qu'il n'espéroit pas dans sa disgrâce; en effet, le roi d'Espagne, qui regarda la promotion de Belluga comme une injure qui lui étoit faite, lui envoya défendre de l'accepter, mais le refus continuel avoit

précédé la défense. Le pape, à son tour piqué, envoya un bref impératf à Belluga d'accepter en vertu de sainte obéissance, mais ce bref ne put le tenter ni l'ébranler. Il répondit modestement qu'il n'y alloit ni de la religion ni de l'Église qu'il fût cardinal ou qu'il ne le fût pas, mais qu'il y alloit du devoir et de la conscience d'un sujet d'obéir à son roi et de lui être soumis ; donc, nulle puissance ne pouvoit le délier ni le faire départir. C'est qu'il ne s'agissoit ici que d'une dignité; s'il y avoit eu de la religion ou de l'hérésie mêlée, je ne sais si l'on penseroit au delà des Pyrénées comme on pense en deçà, et comme toute l'antiquité a pensé en tout pays. Quoi qu'il en soit, telle fut la réponse du fameux évêque de Murcie, et dans laquelle il persévéra malgré tout ce que Rome commise y employa de caresses et de menaces. Ce spectacle plaisoit fort à Madrid, qui laissoit faire sans se remuer et qui le laissa durer plusieurs mois sans que Belluga y ait jamais ni fait ni laissé faire la moindre démarche en sa faveur, ni qu'il en ait paru moins tranquille ni moins absorbé dans ses devoirs et dans sa vie accoutumée. Rome aussi eût dédaigné d'agir auprès du roi d'Espagne ; tellement, que lorsqu'il n'y songeoit plus, il partit un courrier de Madrid avec un ordre à Belluga d'accepter la pourpre et un pour Rome avec une lettre du roi d'Espagne au pape pour le prier de la lui donner. Ainsi l'affaire fut finie avec une gloire sans égale pour Belluga, qui, sans se hâter ni changer rien à son habit ni à sa calotte, vint présenter sa barrette au roi, la recevoir de sa main, et le remercier comme ne la tenant que de ses bienfaits. Ce contraste fut un peu fort pour Alsace et pour Mailly et fut fort célébré partout. Dans la suite, Belluga trop zélé, voulut entreprendre des réformes que les évêques d'Espagne ne purent souffrir ; ils s'élevèrent contre, tellement que Belluga dégoûté de son pays pour n'y pouvoir pas procurer le bien qu'il avoit espéré, fit trouver bon au roi d'Espagne qu'il remît son évêché entre ses mains et qu'il se retirât à Rome ; c'est ce qu'il exécuta. Il y a été comme à Murcie, toujours sujet très-attaché, chargé même dans des entre-temps des affaires d'Espagne, et y a eu part dans tous, et sa vertu qui surnage en lui aux lumières politiques, lui a acquis une vénération et même une considération que celles-ci n'ont pas, quoique plus dans leur centre en cette capitale du monde.

Salerne étoit un jésuite italien qui s'étoit mêlé de la conversion du roi Auguste. Je ne sais s'il y avoit eu plus de peine que l'abbé Tencin à celle de Law. Auguste, électeur de Saxe, vouloit être roi de Pologne, et il n'y avoit pas moyen sans être catholique. Il avoit affaire à tout son électorat, en vertu duquel il étoit chef né et protecteur de tous les protestants d'Allemagne, et ce titre lui donnoit la première considération et une autorité qui le faisoit ménager par l'empereur. Il ne les vouloit pas perdre, et ils étoient bien difficiles à concilier avec sa con-

version. Son domestique n'étoit pas plus aisé : sa mère et sa femme étoient du plus grand zèle pour leur religion. La première ne le voulut plus voir depuis qu'il eut changé, ni presque plus sa femme que par des visites courtes et rares quand il venoit en Allemagne, sans que jamais elle ait voulu mettre le pied en Pologne. Parvenu pourtant à concilier deux choses si opposées, il espéra la même fortune pour son fils, qui, comme on le voit maintenant, ne l'a pas trompé. Il se servit pour sa conversion de ce même père Salerne, qui, travesti, l'accompagna dans tous ses voyages et s'enfermoit dans sa chambre tous les matins avec lui, où que ce fut, et où par permission du pape il lui disoit la messe avant qu'on le sût converti ; c'est ce qui valut la pourpre à cet habile jésuite dans cette promotion.

Lundi 11. — M. l'archevêque de Bourges, qu'on appellera le cardinal de Gesvres, porta au roi la calotte qu'il venoit de recevoir; il la mit à ses pieds, et le roi la lui remit sur la tête. — On a fait partir le chevalier de Velleron pour aller à Reims porter à l'archevêque l'ordre de ne point mettre la calotte sur sa tête. — Le P. Salerne qui a été fait cardinal de cette promotion-ci, est le jésuite qui a converti le prince royal de Pologne. — M. Law fut élu ces jours passés à l'Académie des sciences en la place du petit Renaut, lieutenant général, un des honoraires, et il y sera reçu mercredi. — Il y a un arrêt qui commet encore cinq personnes pour signer les billets de banque afin que cela aille plus vite.

Mardi 12. — Le roi alla dîner à la Meutte. — La famille de l'archevêque de Reims ne reçoit point de compliments sur le cardinalat; on est en peine du parti que prendra ce prélat. — Le maréchal de Berwick a travaillé encore ce matin avec M. le duc d'Orléans ; il y travailla hier. Il y a quelques changements sur les troupes qui doivent servir l'année qui vient en Espagne. Le maréchal demande qu'on lui laisse une partie de celles qui y ont servi cette année; et on lui laisse plus de trente bataillons et quelques régiments de cavalerie et de dragons; on remet des majors dans les régiments de cavalerie et de dragons. — Les actions de la compagnie des Indes baissent

considérablement ; elles avoient passé 2,000 ; elles sont présentement à 1,700. — On publia un arrêt qui ordonne que les pièces de 20 sols seront réduites au 1er janvier à 18 sols et les pièces de 10 sols à 9. Il y a un autre arrêt qui ordonne que la compagnie des Indes jouira du bénéfice des monnoies jusqu'en 1728.

Mercredi 13. — Le chevalier de Pezé achète le régiment du roi qu'il avoit voulu acheter dès l'année passée, et pour faire consentir Nangis * à le vendre, on lui donne le gouvernement de Salces en Languedoc qui ne valoit que 10,000 livres, mais qu'on augmentera jusqu'à 16,000 ; on lui laisse la pension de 2,000 écus qu'il avoit comme colonel du régiment du roi, et des 40,000 écus que le chevalier de Pezé donne pour acheter ce régiment, il y en aura 55,000 livres pour lui ; les 65,000 livres restant seront pour M. de Saint-Abre, qui avoit le gouvernement de Salces et à qui on donne de plus une pension d'environ 5,000 livres. M. de Saint-Abre a demandé qu'après sa mort on laissât 2,000 livres de cette pension à une de ses filles pour qui il a une amitié particulière. — M. Law prit sa place d'honoraire à l'Académie des sciences; cette place étoit vacante par la mort du petit Renaut. — Blécourt, gouverneur de Navarreins, est mort; son gouvernement est donné à Louville pour le dédommager de ce qu'il avoit perdu en quittant l'Espagne ; il avoit d'assez gros appointements du roi catholique, qui les lui avoit ôtés depuis quelques années.

* Nangis, avec une aimable figure dans sa jeunesse, le jargon des femmes et du grand monde, une famille qui elle-même formoit le grand monde, sans esprit et sans talent pour la guerre, mais une valeur brillante et les propos d'officier, une ambition de toutes les sortes et de cette espèce de gloire envieuse qui se perd en bassesses pour arriver, a longtemps fait une figure flatteuse et singulière par l'élévation de ses heureuses galanteries, et par le vol des femmes, du courtisan et de l'officier. Ce groupe tout ensemble forma un nuage qui le porta longtemps avec éclat, mais qui dissipé par l'âge et par les changements laissa voir le tuf et le squelette. Il avoit le régiment d'infanterie du roi qui

sous le feu roi étoit un emploi de grande faveur, et qui sembloit devoir mener à la fortune par les distinctions et l'affection singulière qu'il donnoit à ce régiment par-dessus tout autre, et par les privances attachées à l'état du colonel qui travailloit directement avec le roi sur tous les détails de ce corps, où nul inspecteur ni le secrétaire d'État de la guerre n'avoient rien à voir. Après la mort du roi, l'âge de son successeur et l'incertitude du goût et du soin qu'il prendroit de ce régiment dégoûtèrent Nangis. Il aima mieux le vendre quoiqu'il ne lui eût rien coûté. Il en eut la permission du régent; le duc de Richelieu eut l'agrément de l'acheter; le marché fut fait et convenu, mais lorsqu'il fallut payer, l'héritier du grand Armand (1) se trouva court et les paroles de part et d'autre furent rendues. Les choses en étoient là depuis plusieurs mois sans que Nangis eût trouvé marchand, lorsque Pezé se présenta. C'étoit un gentilhomme des plus simples, du pays du Maine, parent éloigné du maréchal de Tessé par la généalogie, mais tout au plus près par la galanterie. Il avoit eu une mère que le maréchal avoit trouvée aimable. Pezé étoit un cadet; il en prit un tendre soin et le mit page de madame la duchesse de Bourgogne de fort bonne heure, dont il étoit premier écuyer. Courtarvel, frère aîné de Pezé, avoit du bien, mais pour lui tout seul et plantoit ses choux chez lui. Leur grand-père avoit épousé la fille aînée d'Artus de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, et d'une fille du maréchal de Souvré, dont la famille s'étoit crue heureuse de se défaire honnêtement de la sorte par les disgrâces de son corps, et le mari qui la prit s'estima très-honoré d'une telle occasion de faire cette alliance. L'autre fille de M. et de madame de Lansac épousa Louis de Prie, seigneur de Toucy, et de ce mariage vint madame de Bullion, grand'mère de Fervaques, chevalier du Saint-Esprit en 1724, et madame la maréchale de la Mothe, laquelle étoit ainsi cousine germaine du père de Pezé dont il s'agit ici, et lui par conséquent issu de germain des duchesses d'Aumont, de Ventadour et de la Ferté, filles de la maréchale. Cette alliance si proche, le tira du régiment des gardes, où il étoit entré en sortant de page, et le fit gentilhomme de la manche du roi. C'étoit un jeune homme plein d'esprit, de manége, de finesses, d'adresses, de ressources dans l'esprit, liant et agréable, et d'une ambition qui lui fit trouver toutes sortes de talents pour arriver à la plus haute fortune. Il fit si bien, qu'il persuada au monde que le roi l'avoit pris en amitié, et que cette raison le fit compter, lui acquit des amis considérables et à qui il ne manqua jamais en aucun temps, et lui fraya le chemin à tout. Lorsqu'à la mort de madame la duchesse de Berry on donna la Meutte au roi comme un jouet pour l'amuser, Pezé prévoyant

(1) Le cardinal de Richelieu.

que cette petite maison pourroit prospérer avec les années, en désira le gouvernement et l'obtint par le duc de Saint-Simon, ami intime du duc d'Humières, de tous temps, lequel l'engagea à procurer cette grâce. De là, Pezé pensa au régiment du roi comme à une autre sorte de germe de fortune, et ce fut encore M. de Saint-Simon qui lui en fit obtenir l'agrément. Nangis se trouva choqué qu'il fût donné avant que le marché fût convenu, et ne voulut plus vendre. Pezé ne se le tint pas moins de ce procédé, et demanda si son argent n'étoit pas d'un aussi bon aloi que celui de M. de Richelieu. L'affaire se tourna de travers, et M. le duc d'Orléans, qui ne vouloit blesser ni l'un ni l'autre, mais qui aimoit mieux Pezé que Nangis, traîna tant qu'il put et s'exposa aux cris de la vieille maréchale de Rochefort, grand'mère de Nangis et dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans dès son mariage. Tant fut procédé que Nangis en eut à peu près le même prix dont il étoit convenu avec M. de Richelieu, et attrapa en sus pour pot de vin un gouvernement de 15,000 livres de rente, avec quoi encore il fit le mécontent, et lui et Pezé n'ont jamais été bien ensemble. L'un est devenu pour rien chevalier d'honneur de la reine, qui est son vrai ballot, sans discontinuer de servir, et chevalier de l'Ordre en 1728; l'autre a montré des talents et une capacité à la guerre d'Italie qui le portoit à tout, et qui l'ont fait regretter, malgré l'envie extrême de tous les généraux et de toutes les troupes. Il est mort lieutenant général et déclaré en chapitre chevalier de l'Ordre, des blessures qu'il reçut en se distinguant infiniment à la bataille de Guastalle en 1735, à la porte des plus grands honneurs, et arrivé en très-peu de temps déjà à de forts grands, et tels qu'il ne les eût jamais espérés dans les premiers temps de sa vie. Il avoit épousé une fille et sœur des Béringhen, premiers écuyers, dont il demeura veuf, et n'a laissé que deux filles, et pour tout ajouter extrêmement riches.

Jeudi 14. — M. le duc d'Orléans travailla le matin avec M. le maréchal de Berwick et M. le Blanc, et il paroît qu'il est fort content de M. le Blanc, ce qui détruit les bruits qui avoient couru. — Le chevalier de Velleron est de retour; il a trouvé M. de Reims en chemin, qui venoit droit à Paris et qui n'a point voulu porter la calotte que le courrier du pape lui a apportée. Il n'a point voulu en recevoir les compliments à Reims, et dès qu'il eut reçu l'ordre que le chevalier de Velleron lui portoit, il retourna avec lui à Soissons, d'où il écrivit à M. le duc d'Orléans pour lui rendre compte de sa conduite et lui mande qu'il retourne à Reims, où il attendra ses ordres. — Les actions

de la compagnie des Indes sont encore fort baissées; elles ne sont plus qu'à 1,500. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi qui commet encore six hommes pour signer les billets de banque de 1,000 livres, 100 livres et 10 livres.

Vendredi 15. — Madame est assez enrhumée depuis quelques jours, et ne sort point. — Madame de Bourbon, religieuse à Fontevrault, a refusé de venir être abbesse de Maubuisson; on a donné cette abbaye à la sœur de M. de Torcy, qui étoit ici abbesse de Panthemont. — Le duc de Richelieu a eu l'honneur de voir depuis deux jours le roi et M. le duc d'Orléans; ainsi il est en pleine liberté. — Le duc de Brancas a eu une pension et quelqu'argent comptant; il est présentement logé dans le Luxembourg, et dit qu'il est content et à son aise. — On donne une pension de 2,000 écus à M. de Béthune, ancien chef d'escadre, qui vient de perdre sa femme et qui ne subsistoit que du bien qu'elle lui avoit apporté.

Samedi 16. — Le comte de la Marck a enfin permission de faire revenir de Suède son équipage; ainsi il n'y retournera point. On ne laisse en ce pays-là que [Tourbery] qui y a déjà demeuré longtemps. — Le duc de Duras a la petite vérole à Duras, et le chevalier de Lorraine l'a aussi à Montpellier, mais on le croit hors d'affaire. — Les actions de la banque sont fort remontées parce qu'on a fait afficher dans la rue Quimcampoix que la compagnie les prendroit à 600 de ceux qui voudroient s'en défaire. — M. Trudaine, lieutenant de gendarmerie, a eu un cordon rouge.

Dimanche 17. — Le roi prend le marc d'or; c'est sur quoi étoient payés les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et le roi fait un fonds de 400,000 francs pour les payer, si bien que quand le nombre des cent seroit rempli, ils seroient tous payés. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée. — Le bruit est fort répandu que M. Law achète la charge de prévôt de l'ordre du Saint-Esprit de M. le

Camus, premier président de la cour des aides, qui conservera le cordon bleu; il faut faire dans cette charge les mêmes preuves que les chevaliers de l'Ordre.

Lundi 18. — Il est arrivé depuis quelques jours un courrier d'Espagne dont on n'a rien dit; mais aujourd'hui il commence à transpirer que ce courrier a apporté des nouvelles considérables et agréables. — Madame la Princesse a vu M. le duc d'Orléans qui lui a fait espérer que madame du Maine seroit bientôt en liberté. — Sur les bruits qui ont couru qu'il y avoit des gens qui vouloient attenter à la vie de M. Law, on lui a donné seize Suisses du régiment des gardes pour coucher dans sa maison, et on en a mis huit aussi dans la maison de son frère. — On a donné une pension de 4,000 livres au chevalier de Nangis.

Mardi 19. — Le courrier d'Espagne qui arriva ces jours passés a apporté la nouvelle que le cardinal Albéroni étoit disgracié * et avoit ordre même de sortir d'Espagne. Le roi d'Espagne a écrit à M. le duc d'Orléans et lui demande un passe-port pour ce cardinal, qui compte, dès qu'il l'aura reçu, de venir s'embarquer en Provence pour passer à Gênes. M. le duc d'Orléans a envoyé ce passe-port, et le courrier qui le porte doit être à cette heure par delà Poitiers. On ne fait plus un secret de la nouvelle qu'on regarde comme une assurance prochaine de la paix avec l'Espagne. — Le comte de Noyan fut arrêté le matin et mené à la Bastille : depuis qu'il étoit revenu de son exil il avoit passé tout l'été avec sa femme dans une petite maison près de Paris, et n'étoit point retourné en Bretagne ; il se croyoit en pleine sûreté ici. — M. l'archevêque de Reims arriva ici le soir; il ne prend point encore la qualité de cardinal; il espère ces jours-ci avoir audience de M. le duc d'Orléans.

* Albéroni, cardinal, premier et unique ministre au plus haut point de la puissance, devint tout à coup le bouc émissaire de toute l'Europe. Pour faire passer incognito ses trésors en Italie, il y avoit allumé la guerre, et dépouillé M. de Savoie de la Sicile et l'empereur de la Sar-

daigne, avec le projet de s'emparer de Naples après la conquête de la Sicile, sans abandonner les vues sur la Lombardie. L'Angleterre ne lui pouvoit pardonner les deux projets de remettre Jacques III sur son trône, le premier par le roi de Suède, le second à l'appui du czar. La France, qui avoit peine à se disculper d'avoir attaqué l'Espagne pour le seul intérêt de l'abbé Dubois à se dévouer l'empereur par le roi Georges pour protecteur pour sa pourpre, se rejetoit sur les mécontentements reçus d'Albéroni. Ce ministre qui avoit enfermé le roi et la reine dans la plus étroite prison, avoit fait main basse d'exils, de prisons, de pillages. Les grandes choses qu'il avoit faites au dedans et qu'il avoit été si près d'opérer au dehors, ne le sauvoient point du désespoir général où il avoit mis tout ce qui étoit considérable en Espagne. Tout y trembloit sous lui, mais tout le détestoit. Tant qu'il demeura maître de cet étroit intérieur du palais, il méprisa les cris publics qu'il empêchoit bien d'y être entendus, et il n'avoit pas lieu d'être plus inquiet des dépêches du dehors qui lui étoient toutes portées, et dont il ne montroit au roi que ce que bon lui sembloit. Mais des riens de cour qu'un si puissant ministre méprisa, le brouillèrent avec la nourrice de la reine, qui avoit toute sa confiance, et la seule qui eut quelques moments à la voir seule tous les matins au sortir de son lit. Cette nourrice comprit bien qu'elle seroit chassée comme tant d'autres et du plus haut parage, si elle n'y mettoit ordre de bonne heure. Elle avoit de l'esprit et de l'intrigue ; elle se découvrit aux François pour s'appuyer de notre cœur ; elle la fut, et comme elle étoit intéressée en créature de son espèce, elle s'assura d'une récompense si elle réussissoit. Elle fut bien instruite, après quoi elle en fit confidence à la reine excédée de sa prison qu'elle n'espéroit pas d'élargir tant que dureroit ce ministère, et fatiguée à l'excès de l'empire qu'il prenoit sur elle-même. Le complot fut bientôt fait. Le roi toujours François dans le cœur, et dans l'impuissance de résister à tant de forces unies contre lui, fut aisément persuadé par la reine qui n'en vouloit qu'à son ministre, et d'acheter la paix et sa réconciliation par un sacrifice devenu nécessaire, même en Espagne, par l'horreur avec laquelle il étoit regardé des Espagnols. Ce fut ainsi qu'Albéroni fut perdu en peu de jours, et qu'il ne s'en aperçut que par l'ordre qu'il reçut de se retirer sans plus se présenter devant LL. MM. CC. Il le soutint avec courage, et l'exécuta avec tant d'audace, que même en cet état il fit trembler ses ennemis dans la peur qu'ils eurent qu'il ne se raccommodât. Comme il avoit été toujours maître de tout, il avoit mis à quartier tout ce qu'il lui avoit plu, et entre autres le testament original du feu roi d'Espagne qui nommoit Philippe V son successeur, et il l'emporta. Le roi et la reine n'en furent informés qu'après son départ. Ils dépêchèrent après; il fut fouillé, le testament fut trouvé avec beaucoup d'autres papiers très-importants

qui furent rapportés au roi, et dont Albéroni osa jeter les hauts cris. Le chevalier de Marcieux, qui lui fut envoyé aux frontières pour ne le pas quitter de vue que hors du royaume, ne le fut point pour lui faire honneur. L'affaire de Bretagne n'étoit pas finie, et celles qui avoient suivi l'arrêt fait de la personne de l'ambassadeur d'Espagne fumoient encore. On craignit les pratiques d'Albéroni tout disgracié qu'il étoit, passant par la France, où tout ce qui étoit contraire au régent avoit eu recours à lui, ou y étoit disposé. Ce fut donc un surveillant qu'on lui donna à son passage, où on lui retrancha toute liberté, tout accès, toute curiosité, et où on ne lui laissa point rendre d'honneurs. Il le sentit vivement, mais il se conduisit avec une sagesse infinie. Parvenu à grandes difficultés jusqu'à Rome, il s'y jeta entre les bras de l'empereur dont la protection chèrement achetée de ses ministres le fit arriver enfin dans cet asile de sa dignité. Il y fut longtemps méprisé, et il fit semblant d'y tout mépriser à son tour. Peu à peu son argent lui ouvrit des voies et son esprit acheva de les aplanir. Il est enfin parvenu à la légation de Ravenne où il capte les peuples par ses largesses et par des dépenses immenses qu'il fait du sien pour rendre l'air plus sain par des desséchements de marais et des écoulements d'eau, aussi chers que nécessaires, et par ouvrir des canaux et les rendre navigables pour l'utilité du commerce.

Mercredi 20. — On ne parle que du cardinal Albéroni qui étoit le plus grand obstacle à la paix avec l'Espagne dont on ne doute plus. On a envoyé avec les passe-ports de M. le duc d'Orléans pour le cardinal Albéroni ceux de l'empereur que Benterider, son plénipotentiaire, a donnés, et ceux du roi d'Angleterre qu'a donnés milord Stairs. Dans l'ordre qu'a donné le roi d'Espagne au cardinal Albéroni, il y a défense à lui de paroître devant le roi ni la reine, de sortir dans huit jours de Madrid, et cela, attendu que ce cardinal étoit un obstacle à la paix et qu'il étoit fort haï en Espagne. — Il arriva hier un courrier du marquis de Brancas; il mande que l'assemblée de Provence a accordé au roi 700,000 francs de don gratuit dès le premier jour de l'assemblée, qui fut le 12. — Madame Houel mourut ici le matin. C'étoit une femme de mérite; elle avoit été fille d'honneur de feu madame de Guise. Elle étoit fille de M. de Langeais et d'une sœur du maréchal de Navailles. Son mari est arrivé depuis huit jours de l'Amérique où

il a de grands biens; il est officier général et capitaine aux gardes.

Jeudi 21. — M. le duc d'Orléans a souhaité que Contades fût major général de l'armée destinée contre l'Espagne. Contades a répondu qu'il étoit tout prêt d'obéir; mais qu'il ne pouvoit pas s'empêcher de lui représenter que cet emploi-là tomboit naturellement à Villars, premier aide-major des gardes; que c'étoit un très-honnête homme, très-capable et outre cela son ami particulier. S. A. R. lui dit qu'elle le dédommageroit d'ailleurs. Contades répondit que Villars n'étoit sensible qu'à l'honneur et qu'il n'étoit point touché par l'intérêt. M. le duc d'Orléans lui donne un cordon rouge. On donne aussi un cordon rouge à Destouches de l'artillerie. — Madame de Menestrel, belle-mère du maréchal de Bezons, est morte. — L'abbé Morel *, qui avoit été envoyé du feu roi en plusieurs cours, est mort fort âgé et fort incommodé depuis longtemps; il étoit homme de plaisir et fort à son aise.

* Cet abbé Morel étoit d'une honnête famille de Paris de conseillers au parlement, bon vivant, ami de Saint-Pouanges, et par lui connu de M. de Louvois, homme d'esprit, de beaucoup de sens, sûr, secret, vrai et judicieux, et de plus homme d'honneur et si désintéressé, qu'il ne s'est jamais soucié de fortune ni de biens. On s'est toujours bien trouvé de lui partout où on l'a employé. Les étrangers l'estimoient et s'y fioient, et nos ministres de guerre et d'affaires étrangères, toujours si brouillés ensemble, s'accommodoient également bien de lui. Beaucoup de choses très-importantes lui ont passé par les mains et beaucoup de fois, de la plupart desquelles personne n'a jamais rien su que le roi et les ministres qui en avoient le secret.

Vendredi 22. — M. l'archevêque de Reims a vu M. le duc d'Orléans; mais il étoit entré et est sorti par les derrières. — On mande de Madrid, dans des lettres à des particuliers, que ce qui avoit donné le dernier coup à la disgrâce du cardinal Albéroni, c'est que la reine avoit été irritée contre lui de ce qu'il s'opposoit à une

grâce qu'elle avoit accordée à la princesse de Robecque, qui étoit mademoiselle de Solre; mais il y a des raisons dans cette disgrâce plus essentielles que celle-là. — On a des lettres du duc de Duras du 14, de sa petite vérole; il est entièrement hors de danger.

Samedi 23. — M. le duc d'Orléans a donné pour 100,000 écus d'actions à la maréchale de Rochefort; et outre cela, il a avancé les dix premiers mille écus pour la souscription. Il a donné aussi 100,000 francs d'actions à Blanzac, gendre de la maréchale, qui en avoit grand besoin. — L'abbesse de Malnoue est morte; elle étoit de la maison de Rosmadec. Madame d'Orléans, abbesse de Chelles, demande cette abbaye pour madame de Bréauté, qui est religieuse à Paris et qu'elle aime fort. L'abbaye de Panthemont est donnée à une fille du prince de Guémené qui étoit religieuse à Saint-Antoine. — L'abbé Dubos fut élu à l'Académie françoise à la place de l'abbé Genest; il y avoit vingt-quatre académiciens, et il eut les vingt-quatre voix.

Dimanche 24. — La princesse de Guémené, revenant de la messe, se trouva mal en carrosse; elle alloit chez le prince de Rohan, et dès qu'elle y fut entrée elle expira. — On a donné à madame de Bréauté l'abbaye que madame l'abbesse de Chelles avoit demandée pour elle. — Le mariage du prince d'Auvergne avec mademoiselle de Trente* est sûr, et ils en reçoivent les compliments l'un et l'autre. — Toutes les nouvelles de Hollande, depuis quatre jours, disent que les États Généraux ont accédé à la quadruple alliance. — L'abbé de Sève est fait coadjuteur d'Arras; il est neveu de l'évêque et son grand vicaire. — M. Law a donné de l'argent à l'Opéra pour qu'il n'y eût plus que des bougies au lieu de chandelles; cela s'exécute présentement.

* Cette mademoiselle Trente étoit une Angloise, demoiselle, disoit-elle, et qui se prétendoit à Paris à cause de la religion. La première femme du maréchal d'Alègre, bel esprit à sa manière, et dévote en titre d'office,

charmée de son ramage, la retira chez elle, où elle a été très-longtemps, et où elle ne tarda pas à se faire connoître par ses intrigues et par son esprit souple, liant, entreprenant, hardi, et qui surtout vouloit faire fortune. Elle attrapa lestement force Mississipi de Law, donna dans la vue au prince d'Auvergne, connu si longtemps sous le nom de chevalier de Bouillon, qui avoit tout fricassé et qui cherchoit à se marier sans pouvoir trouver à qui. Le décri où ses débauches et d'autres aventures fort étranges l'avoient mis, joint à sa gueuserie, n'épouvantèrent point l'aventurière Angloise, et la firent atteindre à ce mariage, au grand déplaisir des Bouillon. Elle a toujours depuis mené ce mari par le nez et a acquis avec lui des richesses infinies par ce même Mississipi. Il est pourtant mort avec peu de bien parce qu'il avoit été soulagé de la plus grande partie de son portefeuille, que sa femme lui avoit fait prêter, et qu'elle a été fort accusée d'avoir mis de côté. Quoi qu'il en soit, cela a été perdu pour le mari et pour les siens, sans moyens contre la femme, qui est demeurée brouillée avec tous les Bouillon, et qui n'a point eu d'enfants qui aient vécu. Elle a cherché tant qu'elle a pu, avant et depuis, à faire un personnage, mais la défiance en a été telle partout, qu'aucun parti n'en a voulu. Elle s'est retranchée sur la dévotion, la philosophie, la chimie et le bel esprit dans un très-petit cercle de gens à faute de mieux.

Lundi 25, *jour de Noël.* — Le roi se confessa à l'abbé Fleury, son confesseur, assista à la grande messe, et l'après-dînée, S. M. entendit le sermon de l'abbé Barcos. — M. l'archevêque de Reims compte de retourner à Reims à la fin de la semaine. — On a des lettres de Bretagne qui portent que madame de Bonamour et madame de Landivy ont été arrêtées; leurs maris sont en fuite; que M. de Poncalec a pensé être pris dans une forêt qui est à M. de Goësbriant; qu'il ne s'est sauvé que par la vitesse de son cheval, qu'on le poursuit encore et qu'on croit qu'on le prendra. — C'est samedi qui vient que doit se tenir le bilan ou assemblée pour les comptes de la compagnie des Indes. On croit que le dividende sera de quatre pour cent; on avoit dit que le roi y seroit; mais on juge qu'il fait trop froid pour l'y mener.

Mardi 26. — Madame est considérablement mieux de son rhume, dont elle a été fort incommodée ces jours passés. — La dispense pour le mariage de Mademoiselle

avec le prince de Modène est arrivée. — Le maréchal de Berwick travaille presque tous les jours avec M. le duc d'Orléans. — On envoie sur les frontières de Catalogne le chevalier de Marcieux, colonel du régiment des vaisseaux, qui se tiendra auprès du cardinal Albéroni dès qu'il entrera sur les terres de France et qui l'accompagnera pendant qu'il sera dans le royaume; il y a un exempt des gardes du corps avec lui. — Le bill pour les pairs d'Écosse, que les wighs vouloient faire passer dans la chambre basse et sur lequel il y a eu plusieurs grandes contestations, a été rejeté.

Mercredi 27. — M. le duc d'Orléans a donné au duc de Tresmes pour 100,000 écus d'actions; il en a donné aussi pour 100,000 écus à M. de la Châtre, pour 200,000 livres à M. Rouillé du Coudray et au chevalier de Marcieux pour 150,000 livres; il en avoit donné il y a déjà quelques jours pour 100,000 livres à madame de Tonnerre. — On apprend, par les lettres de Vienne, que le prince Eugène est mieux que jamais avec l'empereur qui a puni tous ceux qui vouloient lui rendre de mauvais offices fort injustes. — Le comte de Konigsegg, grand maître de la maison de l'archiduchesse, femme du prince royal, est en Saxe; la comtesse de Konigsegg y est avec son mari. Ils ont été reçus à merveille et ils mandent qu'ils sont fort contents; le comte de Konigsegg a de gros appointements, et de l'empereur, et du prince royal.

Jeudi 28. — M. le prince de Dombes, qui est toujours à Eu, est entièrement guéri de sa petite vérole. — Madame est entièrement guérie de son rhume. — M. de Benterider reçut la nouvelle que la ville de Palerme s'étoit rendue aux Impériaux et que l'armée d'Espagne n'étoit plus que de dix mille hommes. — Le mariage du duc d'Albret avec mademoiselle Powis est rompu. — Chazeron, gouverneur de Brest, et qui a été longtemps lieutenant des gardes du corps, mais qui depuis peu avoit cédé sa brigade à son fils, est mort ici après une longue maladie; on a donné son

gouvernement à son fils. — La nouvelle qu'a reçue Benterider n'est point confirmée par toutes les lettres qu'on a reçues de plusieurs villes d'Italie. — Les États de Languedoc ont accordé au roi les deux millions de don gratuit et le million de capitation comme l'année passée.

Vendredi 29. — On envoie demain un courrier à M. du Maine pour lui porter la permission de venir à Clagny; on envoie aussi à madame du Maine la permission de venir à Sceaux. Madame la Princesse a souhaité que la Billarderie allât à Chamlay pour l'accompagner dans son voyage parce qu'il lui a été fort utile et qu'il a eu toujours beaucoup de soin d'elle; mais ce n'est point comme officier des gardes qu'on l'envoie, car elle est en pleine liberté, hormis qu'elle ne pourra pas venir à Paris non plus que M. du Maine, et que le mari et la femme seront en lieux différents. — On ne dit rien encore du cardinal de Polignac ni des prisonniers de la Bastille; mais cela donne bonne espérance pour eux. — Il y a un arrêt qui proroge jusqu'au 1er juillet 1720 les délais accordés aux vaisseaux du roi pour rendre les fois et hommages dus à S. M. à cause de son heureux avénement à la couronne.

Samedi 30. — Le bilan ou assemblée pour les comptes de la compagnie des Indes se fit le matin. M. le duc d'Orléans y alla à dix heures; on y avoit laissé un fauteuil pour le roi. Il y avoit environ six cents actionnaires et il falloit avoir cinquante actions pour avoir droit d'y assister et de donner sa voix. Voici à peu près ce qui y a été résolu : On a été bien charmé de tout ce qu'a dit et fait M. le duc d'Orléans qui a parlé avec une bonté et une sagesse qui lui ont attiré de grands applaudissements. Le dividende est de quatre pour cent en comptant les actions sur le premier pied et à deux pour cent en les prenant à deux mille. On donnera aussi un dividende pour les nouvelles actions qui sera payé lorsqu'elles seront remplies. On établit deux bureaux à la banque; l'un pour acheter et l'autre pour vendre les actions. On affichera

tous les jours à quel prix les actions seront et les samedis on fera mettre dans la Gazette le prix desdites actions de toute la semaine, jour par jour, afin qu'on en soit informé dans les provinces et que les gens qui ne sont point à Paris voient s'ils ne sont point trompés dans les commissions qu'ils donnent. Le tabac va devenir marchand. On fera des magasins de chanvre dans toutes les provinces du royaume. On n'a point accordé aux directeurs la proposition qu'ils faisoient de pouvoir retirer les trois quarts des 200,000 francs d'actions qu'ils ont mis en dépôt et qui sont montés dans la suite à deux millions; on leur a donné 30,000 francs d'appointements.

Dimanche 31. — Outre ceux que j'ai déjà nommés à qui M. le duc d'Orléans a donné des actions depuis peu, il en a encore donné à beaucoup d'autres que je ne sais pas tous. Je sais seulement que de M. Courtenay, le fils, en a pour 200,000 francs, le marquis de Varennes pour 100,000 et Marthon pour 50,000. — M. l'archevêque de Reims repartit pour Reims, où il ne prendra point la qualité de cardinal ni aucune marque de cette dignité, et quand il écrira à Paris ou en quelques autres lieux de France, il ne signera que: « l'archevêque de Reims, » mais quand il écrira au pape ou aux cardinaux, il pourra signer: « le cardinal de Mailly. » On lui permet même de prendre cette qualité dans toutes ses lettres aux pays étrangers. — On donne une pension de 2,000 écus à M. Rose, fils du feu maréchal de ce nom; c'est le maréchal de Villeroy qui l'a demandée pour lui. On en donne une aussi de 1,000 écus à M. de Montgommery, et on en donna une de 2,000 écus ces jours passés à l'abbé de Lignerac. — M. de Bois-David sortit le soir de la Bastille.

ANNÉE 1720.

Lundi 1er *janvier, à Paris.* — Le jour est pris pour le mariage de mademoiselle de Valois, et ce sera, dit-on, le 25 de ce mois. — La marquise de Dampierre fut choisie, hier au soir, pour dame d'honneur de madame la Duchesse la jeune, à la place de madame de Pons qui demandoit depuis longtemps à se retirer*. — L'abbé d'Entragues** a fait une démarche si étonnante qu'on a peine à la croire, quoiqu'il y eût longtemps qu'on a des soupçons de sa mauvaise croyance. Il alla ces jours passés chez l'ambassadeur de Hollande, où il fit abjuration publique de la religion catholique et communia avec les protestants; il s'est même vanté dans quelques maisons d'avoir communié sous les deux espèces. M. le duc d'Orléans, qui en a été informé, avoit donné ordre qu'on le mît à la Bastille; mais des princesses ont intercédé pour lui et ont cru qu'il valoit mieux le laisser sauver. Sa famille a eu peine à lui faire prendre ce parti tant il est extraordinaire dans toutes ses manières. — On publia un arrêt qui proroge au 16 de ce mois la diminution qui devoit être aujourd'hui pour la ville de Paris seulement.

* M de Pons, aîné de cette grande maison, mais fort pauvre, dut tout à M. de la Rochefoucauld le favori, jusqu'à sa subsistance; très-glorieux, avec beaucoup d'esprit et un esprit très-orné, sans service, peu de cour, et fort avare depuis qu'il est devenu riche par son mariage. Il est surprenant qu'avec tant de naissance, de biens et de gloire ils se fussent adomestiqués à l'hôtel de Condé. Il l'est moins qu'ils s'en soient lassés comme la femme de l'aîné de la maison de Montmorency, à qui

elle avoit succédé. Madame de Dampierre, qui eut sa place, étoit belle-sœur du chevalier de Dampierre, écuyer de M. le Duc, de la maison de Cugnac, qui anciennement a eu des chevaliers du Saint-Esprit et qui est bonne ; elle mourut tôt après dans cette place peu convenable à son orgueil, qui étoit extrême, et qui avec beaucoup d'esprit et de méchanceté n'étoit soutenue d'aucune sorte de qualité personnelle.

** L'abbé d'Entragues n'étoit rien moins qu'Entragues-Balzac, et ne le prétendit jamais; son nom est Cremeaux. Ce sont de très-simples gentilshommes, du côté de Lyon, et rien plus. Ce qui les mit au monde, fut le mariage de son frère avec la sœur utérine de madame de la Vallière, maîtresse du roi, dont le nom est Courtarvel, aussi de la plus médiocre noblesse. Son père, qui s'appeloit Saint-Remi, étoit premier maître d'hôtel de M. Gaston; il épousa la veuve de la Vallière qui s'appeloit le Prévost, et qui n'étoit rien, et déjà veuve en premières noces de Benard Rezay, conseiller au parlement, lorsqu'elle épousa la Vallière, dont elle eut la maîtresse de Louis XIV, mère de madame la princesse de Conty et le père du duc de la Vallière. Elle eut en troisièmes noces une fille qui épousa ce frère de l'abbé d'Entragues qui mourut jeune, et lui laissa un fils grand joueur et grand batteur de pavé, et toutefois cousin germain de madame la princesse de Conty et de la Vallière. La différence d'une mère avouée que n'avoient pas les enfants du roi et de madame de Montespan, et l'attachement dont madame la princesse de Conty se piqua toujours pour madame sa mère, distingua fort tous ses parents auprès d'elle. Ce fut par là que l'abbé d'Entragues s'introduisit chez elle sous la protection de sa belle-sœur, propre tante de cette princesse, et toujours traitée d'elle en tante. Il se mêla fort avec le grand monde et la meilleure compagnie parmi laquelle il eut des amis distingués. Très-bien avec M. et madame du Maine, toujours de tout à Sceaux, et bien encore avec madame la Duchesse et même avec M. le Duc; c'étoit ce qu'on entend par dire une espèce, mais espèce singulière, plaisante, dangereuse au possible, avec de pernicieuses et quelques bonnes qualités, et qui méritent qu'on s'y étende pour la rareté, et parce que n'ayant jamais fait de personnage, il est difficile de le trouver nulle part. C'étoit un grand homme sec, bien fait, avec des manières aisées, mesurées, très-polies et sentant fort le grand monde et la bonne compagnie; de beaucoup d'esprit et l'esprit extrêmement orné de science, d'histoire, de belles-lettres; d'une grande lecture, et d'une rare mémoire, qui s'énonçoit nettement et agréablement, et qui avoit un tour naturellement plaisant sans le vouloir être; grand remarqueur et dangereux pour les ridicules, avec tous ceux qu'on peut avoir et qu'il avouoit de très-bonne grâce; du reste sans mœurs aucunes, sans honte des plus vilaines débauches, exilé longtemps, et souvent pour cela; se moquant de la cour avec liberté, et n'ayant non

plus de peur que de honte. Il se piquoit d'être extraordinaire; il l'étoit aussi en tout et au dernier point. Il affectoit toutes les manières des femmes, travailloit en tapisserie, portoit un éventail, et en déshabillé se coiffoit comme elles; avec une pâleur de mort, du rouge aux lèvres, du noir aux sourcils. Les grands jours, étant en Normandie, M. Pelletier de Souzy, qui en étoit, se crut honnêtement obligé d'aller voir l'abbé d'Entragues à Caen, où il étoit exilé et où la commission passoit; on l'introduisit dans une chambre sur le midi. Il voit un lit couvert, une personne dedans en peignoir à son séant, en cornettes et en rubans à sa tête, travaillant en tapisserie. Pelletier regarde bien, puis recule, fait des excuses et des révérences à cette dame, dit qu'il croyoit entrer chez M. l'abbé d'Entragues et qu'il est bien honteux de s'être mépris et d'être indiscrètement entré. La personne qui étoit au lit eut beau le rappeler et protester qu'elle est l'abbé d'Entragues, Pelletier court encore et crut qu'on se moquoit de lui. C'étoient là les façons journalières de ce bon ecclésiastique. Il se l'étoit fait par choix, quoiqu'aîné, avec la vocation qu'on voit par ce peu qu'on en dit, et le rare est sans poltronnerie, car cet homme-femme n'avoit peur de rien. Il couchoit ses mains suspendues pour se les rendre plus blanches, et se faisoit saigner très-souvent du pied, puis marchoit tout le jour dans les rues, quoiqu'il eut un carrosse et d'assez bonnes abbayes. On l'avertissoit qu'il deviendroit hydropique, il répondoit que c'étoit sa friandise. Très-rangé dans ses affaires quand le jeu ne le dérangeoit point, ce qui arrivoit souvent, propre en tout et à l'excès, d'un goût exquis en habits, en meubles, en ornements, en maisons, [il] se crevoit de fruits et de glaces jusqu'à la dernière vieillesse, et du reste très-sobre. Un curé fort à son aise, d'une de ses abbayes, le vint voir un soir qu'il neigeoit fort; l'abbé lui demanda s'il vouloit souper avec lui, et sur ce qu'il accepta, l'avertit qu'il n'y avoit à manger que pour lui seul et fort légèrement, mais qu'il s'en trouveroit bien pour deux s'il s'en vouloit contenter: le curé en compliments et demeure; peu de temps après, on apporte des oublies chargées de neige sur une assiette, il en offrit au curé qui, surpris du mets, en voulut tâter et l'abbé mangea le reste. Cependant la conversation continua; vers minuit l'abbé lui demanda en riant, s'il ne se couchoit point à Paris, et que pour lui il lui en sembloit heure. Le curé depuis longtemps surpris, de ne voir point de couvert mis, le fut bien davantage: « Comment! coucher, répondit-il, et souper, quand sera-ce donc, puisque vous m'avez fait l'honneur de m'en prier? — Souper! reprit l'abbé, cela est plaisant, vous avez soupé il y a deux heures et vous l'avez déjà oublié? » Le curé crut rêver et ne pouvoit comprendre ce qu'on lui vouloit faire accroire; enfin l'énigme s'expliqua; la neige et les oublies étoient le souper, et il étoit vrai que c'étoit celui que l'abbé faisoit d'ordinaire en pareil temps quand il pas-

soit la soirée chez lui. C'étoit un homme instruit de tout ce qui se passoit, qui s'insinuoit dans les maisons, qui avoit tout ce qu'il falloit pour y être bien reçu et souvent aussi pour en être chassé par le peu de sûreté de son commerce. Il aimoit les tracasseries et les poussoit volontiers aux noirceurs pour le plaisir d'un bon mot, ou pour se divertir; au reste, doux, poli, insinuant à merveilles et complaisant sans bassesse. C'étoit un composé le plus étrange qui se pût voir et que tout son maintien promettoit, qui étoit tel qu'il n'y avoit personne qui ne le remarquât entre mille, ni qui pût résister à la curiosité de savoir qui il étoit. Ce qui lui fit faire la surprenante démarche qui donne ici lieu de parler de lui, personne, ni lui-même n'en a pu rendre aucune raison; la haine de la cour, de tout gouvernement du feu roi, quoiqu'il ne fût plus, licence et libertinage d'esprit qu'il n'eût osé hasarder de son temps, en un mot folie. Il se piqua quelque temps du personnage de confesseur persécuté; il s'en lassa bientôt, et dès qu'il en fut las on le fut aussi de le tenir à la Bastille. Il revint au giron de l'Église et comme on ne pouvoit imaginer rien de sérieux de lui, il fut incontinent après reçu dans toutes les maisons qu'il avoit accoutumé de fréquenter, et avec la même familiarité qu'auparavant, princes du sang et autres. Il affecta un peu de temps de se faire voir à la messe disant un grand bréviaire, car tous ses bénéfices lui demeurèrent; puis peu après, il revint à sa vie ordinaire quand il crut son apostasie oubliée. Il ne laissoit pas avec ses mœurs dépravées de donner considérablement aux pauvres, et il est parvenu à plus de quatre-vingts ans sans aucune sorte d'infirmité, toujours dans sa même vie. Il mourut d'une maladie assez longue avec beaucoup de courage, et toutefois à ce qu'il parut enfin en bon chrétien.

Mardi 2. — Les bureaux de la compagnie des Indes s'ouvrirent l'après-dînée pour la vente et l'achat des actions comme cela avoit été résolu samedi. Les actions étoient à 910 pour acheter et on en donne 900 à ceux qui veulent vendre. Les commissaires nommés pour ces opérations-là conféreront ensemble les soirs pour voir s'il s'est présenté plus de vendeurs que d'acheteurs, et selon cela, les actions augmenteront ou baisseront. Tous les matins on affichera le prix où elles seront, qui ne variera point pendant la journée. — On fit ces deux jours passés des grands-croix dans l'ordre de Saint-Louis, qui sont : Bruzac, major des gardes du corps, et Ségur le père. On fit aussi des cordons rouges, parmi lesquels

sont : MM. de Conflans, lieutenant général; Clermont, commissaire général de la cavalerie; la Billarderie des gardes du corps; Vallière de l'artillerie et Collandre.

Mercredi 3.—M. le duc d'Orléans travailla l'après-dînée juqu'à sept heures avec M. le garde des sceaux et puis alla à l'Opéra. — M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu iront joindre M. du Maine à Clagny dès que la santé de M. le prince de Dombes sera entièrement rétablie; ils ont permission de demeurer avec lui. — Le marquis de Poncalec a été arrêté en Bretagne; il y avoit quelques jours qu'on le suivoit dans une forêt où il étoit caché; on l'a trouvé déguisé en paysan. — Des douze maîtres des requêtes qu'on avoit envoyés à Nantes, il en est revenu trois, qui sont : Barillon, Saint-Aubin et Parisot; je ne sais point la raison de leur retour.—La duchesse d'Estrées la jeune a eu 4,000 francs de pension d'augmentation; elle en avoit déjà une de 2,000.

Jeudi 4. — M. le duc d'Orléans a donné pour 200,000 livres d'actions à madame de Fontaine-Martel, qui en avoit déjà des anciennes. — Le parlement va faire le procès à l'abbé d'Entragues; M. le duc d'Orléans dit que si on l'avoit pris, il l'auroit envoyé à Saint-Lazare ou aux Petites-Maisons.

Voici la liste de tous les jeunes courtisans qui danseront au ballet du roi :

Le roi, M. le duc de Boufflers, M. de Gondrin, M. le comte de Ligny, M. de Maulevrier, M. de Crussol, M. de Courcelles, M. de Rupelmonde, M. de Chaulnes ou M. de Tressan.

Mgr le duc de Chartres, M. de Lorges, M. de Renel, M. de Croissy, M. de Coigny, M. de Villars, M. de Langeron, M. de Biron, M. de Turenne, M. d'Alincourt, M. de Montmorency, M. de Bezons, M. de Charlus, M. de Chambonas, le marquis de Villeroy et Ballon.

Vendredi 5. — M. de Pompadour sortit le matin de la Bastille; M. le Blanc l'y alla prendre et le mena chez madame de Pompadour. Il a ordre, après

avoir demeuré quelques jours à Paris, de s'en aller dans ses terres. Le chevalier de Menil sortit aussi de la Bastille et a ordre de s'en aller à Caen ; il espère qu'on lui permettra d'aller à Angers, qui est son pays. On a fait sortir aussi de la Bastille beaucoup de domestiques de madame du Maine. Voici ce qu'il y reste encore de prisonniers pour cette affaire : le marquis de Laval, Malezieu le père, mademoiselle de Launay, M. de Saint-Geniez et l'abbé Brigaut. — On sut le soir qu'on fait M. Law contrôleur général des finances* ; mais cela ne sera déclaré que demain et nous saurons en même temps ce qu'on fait pour M. d'Argenson.

* Il étoit temps de faire jouir Law de sa conversion. M. le duc d'Orléans ne pouvoit plus s'accommoder d'un autre chef dans les finances, Law vouloit l'être. Il rejeta sur autrui tous les inconvénients qui arrivoient à son système, dont il étoit pénétré de bonne foi, et avec cette même bonne foi, se promettoit des merveilles quand il n'auroit plus de maître avec qui compter. Argenson, qui se trouvoit garde des sceaux, c'est-à-dire dans une place aussi fragile que relevée, et de la chute de laquelle il n'y a plus de ressources, sentit en homme de beaucoup d'esprit qu'il étoit, qu'il étoit temps de céder à un homme qu'il ne faisoit plus sûr de contrarier, et que les finances qui lui avoient valu en même temps les sceaux les lui feroient perdre en perdant ces mêmes finances. Il n'y contentoit personne, et l'orage se formoit à mesure qu'on le sentoit perdre du terrain auprès du régent. Il se hâta donc de lui en faire un sacrifice et de s'en procurer un pont d'or, dont les grâces à ses enfants furent inouïes par leur âge.

Samedi 6. — M. le duc d'Orléans mena le matin M. Law au roi ; il est déclaré contrôleur général des finances. — On fait M. d'Argenson lieutenant général de la police dans tout le royaume ; il cède à son fils aîné, qui n'a que vingt-cinq ans, la place de conseiller d'État qu'il avoit réservée quand il fut fait garde des sceaux. On donna ces jours passés un cordon rouge à Collandre, son gendre. — Il y aura quelques changements dans le conseil de finance : M. de la Force n'en est plus ; on donne la qualité de directeurs à MM. de la Houssaye.

des Forts et Fagon. Il y aura quatre rapporteurs qui sont : MM. d'Ormesson, Gaumont, Baudry et le président Dodun. M. de Fourqueux le fils, qui avoit place dans ce conseil, n'en sera plus. M. Amelot, conseiller d'État, entrera dans ce conseil quand il s'agira du commerce.

Dimanche 7. — Conseil de régence. Après le conseil, M. le comte de Toulouse alla à Boulogne voir M. le duc du Maine. Madame la duchesse d'Orléans y alla aussi. M. du Maine y coucha dans la maison de des Chiens. — Comme le roi d'Espagne n'a plus que jusqu'au 2 de février à prendre son parti sur la paix, on croit qu'avant la fin du mois elle sera faite. On mande de Madrid que le cardinal Albéroni en est parti à la grande satisfaction des Espagnols, et qu'il va droit en Catalogne pour passer ensuite en Provence, où il s'embarquera pour Gênes. Depuis son départ, il paroît que c'est Grimaldo*, secrétaire *del despacho universal*, en qui LL. MM.[r] CC. prennent le plus de confiance.

* Grimaldo étoit un Biscayen de la plus obscure naissance et d'une figure tout à fait ridicule et comique, surtout pour un Espagnol. C'étoit un petit homme, blond comme un bassin de vermeil, très-court et fort pansu, avec deux petites mains appliquées sur son ventre, qui sans s'en décoller, gesticuloient toujours, avec un parler doucereux et des yeux bleus et un sourire qui donnoient à son tout l'accompagnement du visage. Il avoit beaucoup d'esprit, fin, adroit, politique, bas et haut à merveilles, suivant ce qui lui convenoit, et à qui lui convenoit : il avoit l'art de ne s'y point méprendre. La première fois que M. de Berwick alla en Espagne, on le lui voulut donner pour secrétaire espagnol, et il l'auroit pris si Grimaldo eût su le françois ou lui l'espagnol, qu'il ignoroit entièrement, et pour le françois, l'autre n'en a jamais su un mot, et sur les fins, à peine l'entendre, mais sans jamais le parler ni entendre tout. Hors d'espérance de cette condition, il en chercha une autre, et il entra commis dans le bureau d'Orry, [avant que celui-[ci] fût devenu homme principal en Espagne. Il goûta Grimaldo par son esprit liant, insinuant, infatigable et net au travail, fécond en ressource et ne se rebutant jamais de rien. Ces qualités le mirent à la tête d'un bureau et le crûrent en commis à proportion qu'Orry crût en puissance. Il fut par lui connu et goûté de madame des Ursins, et par eux approché

du roi et de la reine, et admis à travailler avec eux quand Orry n'en avoit pas le loisir ou qu'il ne le vouloit pas prendre. De là il devint secrétaire d'État avec le département de la guerre, où il n'y avoit rien à faire qu'à recevoir et exécuter les ordres d'Orry et de madame des Ursins, auxquels il faut dire qu'il demeura fidèle à tous les deux et à leurs amis et créatures lors de leur chute, et toujours depuis, tant qu'il a vécu. Dans une telle dépendance, on peut juger qu'il fut des premiers dont Albéroni se défit, et qu'il ne le laissa pas rapprocher tant qu'il fut le maître. Dans cette sorte d'exil, Grimaldo toujours titulaire d'un emploi qu'il n'exerçoit en aucune de ses parties, demeura retiré chez lui, s'étant conservé des amis qui n'osoient avoir de commerce avec lui qu'avec de grandes mesures. Le roi d'Espagne, malgré cet éloignement, n'avoit point changé pour lui; de temps en temps il l'en faisoit assurer, et quelquefois il le faisoit consulter sur des affaires. Il l'a même fait venir deux ou trois fois lui parler la nuit dans le plus profond secret. Le duc del Arco, favori de tout temps du roi et son grand écuyer, étoit le canal de ces choses; il étoit ami intime de Grimaldo. C'est le seul seigneur d'Espagne qui n'ait jamais fléchi le genou devant Albéroni, et qui ait toujours affecté pour lui de l'indifférence, de l'indépendance et de la hauteur, sans que l'autre ait jamais pu l'entamer sur rien, ni osé songer à l'éloigner. Grimaldo dans cette situation secrète auprès du roi, fut remis en place au moment de la chute d'Albéroni, et à son tour exerça tous les ministères et dépêcha seul avec le roi avec une autorité et un crédit supérieur, et qui portoit sur tous les genres d'affaires et de grâces. Il s'y fit aimer, estimer, considérer, haïr de personne, et son estime passa au dehors par la manière dont il se conduisit et dont il manioit les affaires. Il est pourtant vrai que la reine, qui avoit chassé madame des Ursins et mis Albéroni en place, dont toutes les impressions lui étoient demeurées malgré sa disgrâce, n'aima jamais Grimaldo. Elle ne put l'ébranler avant l'abdication du roi, ni empêcher qu'il ne reprît sa place et son premier crédit lorsque le roi reprit la couronne; mais quelque temps après, elle le perdit, c'est-à-dire elle lui fit quitter sa place.

Grimaldo, devenu ministre principal, eut la foiblesse de vouloir être homme de qualité. La ressemblance de nom l'entêta de s'enter dans la maison Grimaldi de Gênes, et il en prit les armes pleines. Quand il y eut accoutumé le monde, il aspira à la grandesse, mais il n'y put atteindre. Le roi en quittant la couronne, lui donna la Toison et lui permit de se retirer auprès de lui à Saint-Ildephonse, où ce prince se mêloit toujours fort des affaires et Grimaldo sous lui. Il eut, au retour du roi à la couronne, le vain titre de conseiller d'État. Ces honneurs ne l'empêchèrent pas de vivre dans l'obscurité à Madrid, les huit ou dix ans qu'il survécut à sa place, qu'il eut la douleur de voir occuper par son

premier commis, dont il avoit fait la fortune et qu'il avoit élevé son domestique.

Lundi 8. — Le roi alla au Palais-Royal, où il vit Madame, M. le duc d'Orléans, madame la duchesse d'Orléans et Mademoiselle. — Il y eut un grand dîner chez M. le garde des sceaux où étoient l'abbé de Pomponne, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, le maréchal de Tallard et M. le Premier pour les affaires de l'Ordre et M. Law; ils y demeurèrent jusqu'à sept heures du soir et on y régla tout ce qui regarde le changement fait sur le marc d'or. Le roi assure sur tous ses revenus 400,000 francs pour le payement des chevaliers de l'Ordre; il y aura samedi un chapitre où les chevaliers signeront ces délibérations qui sont fort avantageuses à l'Ordre. — Milord Stanhope arriva ici; on ne doute pas qu'il ne soit chargé d'une commission importante, car c'est un des principaux ministres du roi d'Angleterre*.

* Milord Stanhope étoit le même qui, étant jeune et à Paris, avoit fort vécu avec M. le duc d'Orléans en débauche. Il étoit devenu lieutenant général, et servoit en Espagne dans l'armée ennemie, lorsque M. le duc d'Orléans commandoit celle du roi d'Espagne. La connoissance s'y renouvela par des trompettes et des envois, et c'étoit sur lui que M. le duc d'Orléans étoit accusé d'avoir fait fonds et d'avoir lié sa patrie pour se faire roi d'Espagne. Il est certain qu'il y avoit toujours eu du goût et autant de liaison de part et d'autre, que la distance des conditions et des situations l'avoit pu permettre. Stanhope avoit aussi fort connu l'abbé Dubois à Paris et à Londres dans les divers voyages d'oisiveté et d'amusement que cet abbé y avoit faits avant qu'il pût être question d'une minorité, et ils étoient demeurés en liaison de débauche. Ce fut aussi par lui qu'il espéra de nouer son intrigue pour le cardinalat auprès du roi d'Angleterre, dont Stanhope étoit ministre confident avant qu'il fût question du Walpoole, et Stanhope, qui de son côté espéra de plus grandes choses de l'abbé pour le service de son maître, se prêta volontiers à son ambition. Il vécut assez pour remplir l'une et l'autre, et sa mort, arrivée aussitôt après, fit place à Walpoole dont la puissance dure encore (1).

(1) Walpoole ne quitta le ministère qu'en 1742.

Mardi 9. — Le nouveau conseil de finances se tiendra au Palais-Royal. — On fait encore une assez grande augmentation dans les troupes; cependant on ne doute pas que la paix avec l'Espagne ne soit fort prochaine. — L'abbé d'Entragues, qui avoit été jusqu'à Anchin pour sortir du royaume, au lieu d'aller de là à Tournay dont il étoit fort proche, a voulu aller à Lille, et étant à Lille, il est allé chez le gouverneur et s'est nommé. Le gouverneur, qui est le comte de Lille, a envoyé un courrier à M. le duc d'Orléans pour lui mander qu'il l'a fait arrêter. — M. de Pompadour, qui en sortant de la Bastille, avoit ordre de s'en aller à ses terres dans le Périgord, a la permission de n'aller qu'à Dangeau (1), qui est beaucoup plus près, et c'est un grand soulagement pour lui et pour sa famille. Le chevalier de Menil a eu permission d'aller à Angers.

Mercredi 10.— M. le duc d'Orléans donna une audience particulière à milord Stanhope; il n'y avoit que M. l'abbé Dubois à cette audience. On prétend que milord Stairs avoit mandé au roi d'Angleterre que la confiance que M. le duc d'Orléans avoit eue en lui étoit fort diminuée, et qu'ainsi il croyoit qu'il faudroit envoyer un autre ministre en ce pays-ci. — M. le duc d'Orléans a donné depuis quelques jours la valeur de 200,000 écus à la Fare, son capitaine des gardes, et cela en effets, dont il est très-content. — Madame d'Armagnac a la petite vérole. — M. de Poncalec, qui a été pris en Bretagne, a été transféré à Nantes et interrogé par M. de Beaussan, l'un des maîtres des requêtes qu'on y avoit envoyés. — J'appris que madame de Vivans avoit eu, depuis la mort de son mari, une pension de 2,000 francs, et que le marquis de Castries avoit eu pour 100,000 francs d'actions que madame la duchesse d'Orléans avoit demandées

(1) Dangeau n'est qu'à vingt-quatre lieues de Paris. (*Note de Dangeau.*)

pour lui; il en auroit eu davantage sans qu'il n'y en avoit plus à donner.

Jeudi 11. — Il y a un grand changement dans les intendances; tout ce que j'en sais est que le fils de M. d'Argenson va à Maubeuge à la place de M. Doujat. Avant que de partir, M. d'Argenson prendra sa place au conseil. — Bien des gens vont voir M. du Maine à Clagny; on en demande la permission à M. le duc d'Orléans, qui le trouve très-bon; mais M. du Maine n'aime à y voir que ses amis et serviteurs particuliers. — M. le duc d'Antin partit le matin pour aller à Petit-Bourg, où madame du Maine arriva le soir. — Il y a de nouvelles primes pour la compagnie des Indes; les directeurs de la banque en sont chargés, et il y a autant d'empressement qu'il y en avoit aux premières actions. — M. de Bonas, qui étoit dans la conque de Trems, a laissé des troupes à Castel-Ciudad et s'est retiré, voyant que le prince Pio marchoit à lui avec un corps fort supérieur. — Des trois demoiselles d'Avaugour qui étoient à Paris, deux sont mortes depuis huit jours et la troisième est à l'extrémité; elles ont une quatrième sœur, qui est madame de Courtenay, qui est fort mal aussi.

Vendredi 12.—Le conseil de finances, qu'on n'appellera que l'assemblée des finances, se tint au Palais-Royal. — M. le duc d'Orléans dit publiquement qu'on ne pouvoit quasi plus douter de la paix avec l'Espagne; on ne fait point sauter les fortifications de Saint-Sébastien, comme on l'avoit dit, et il n'est point vrai qu'elles eussent été minées. On a fait sauter quelques fortifications extérieures à Fontarabie et on devoit faire sauter aussi celles du corps de la place, mais on a envoyé des contre-ordres. — On mande d'Espagne que l'infant don Philippe est fort mal; que le cardinal Albéroni arriva le 20 à Saragosse, ce qui détruit les bruits qui avoient couru qu'il alloit s'embarquer en Portugal. — Madame la duchesse du Maine arriva à Sceaux.

Samedi 13. — Le roi a signé le contrat de mariage du prince d'Auvergne et de mademoiselle de Trente. — Madame la princesse de Conty la mère veut prendre pour sa dame d'honneur la marquise de Crèvecœur qui avoit été, il y a quelques années, dame d'honneur de madame la princesse de Conty, sa belle-fille. M. le prince de Conty dit qu'il ne verra point madame sa mère si elle veut avoir cette dame d'honneur-là. — Il y a un arrêt du conseil d'État du roi qui ordonne que dans trois jours les receveurs des tailles seront tenus de sortir de Paris et de se rendre à leurs recettes, à peine de confiscation de leurs offices. — La seule mademoiselle d'Avangour qui restoit, est morte; elle a peu survécu à ses deux sœurs.

Dimanche 14. — Conseil de régence l'après-dînée. Le matin il y eut chapitre des chevaliers de l'Ordre pour signer tout ce qui avoit été résolu lundi chez M. le garde des sceaux; il est de la forme que ces délibérations du chapitre soient signées au moins de dix-huit chevaliers. — Madame de Rabodanges est morte; elle étoit fille du feu maréchal de la Ferté. Elle avoit eu la petite vérole dans une maison dont on l'avoit fait sortir, ce qui a un peu fait crier contre les maîtres de cette maison. — Il y a assez de changements dans les intendances. M. d'Imbercourt, intendant de Montauban, est rappelé, et on envoie en sa place M. de Saint-Maurice, fils de M. de Bernage. M. de Martangis, intendant de Bourges, a demandé à revenir; on envoie à sa place M. de Courteil, frère de M. de Saint-Contest, qui étoit intendant à Alençon et on envoie à Alençon M. de Pomereu.

Lundi 15. — Il y eut conseil de régence qui dura jusqu'à huit heures du soir. M. le duc d'Orléans donna encore le matin une audience à milord Stanhope, et milord Stairs assista à cette audience. Dans le conseil de régence, on a lu toutes les dépositions de ceux qui sont sortis et de ceux

qui sont encore à la Bastille et ensuite on lut celle de madame la duchesse du Maine*. — M. Doujat, qui étoit intendant à Maubeuge, où l'on envoie le fils aîné de M. d'Argenson, va à Moulins à la place de M. Turgot; et M. Turgot va à Soissons à la place de M. de Nointel, qui a demandé à revenir.

* Par les mesures de l'abbé Dubois, pour demeurer seul maître absolu de toute cette affaire de la Bastille, et par la fumée qui finit ce grand feu apparent, on peut juger de ce que c'étoit que des dépositions de gens si principaux déjà sortis de la Bastille, et des dépositions lues dans une cohue telle que le conseil de régence étoit devenu pour lors. Elles ne purent toutefois être si bien ajustées, qu'à travers tout l'art de leur légèreté, elles ne fissent sentir que le plus court eût été la suppression entière. On écouta, on se tut exactement sur tout, sans que personne songeât à ouvrir la bouche, et chacun sortit confus et plein d'admiration. M. de Laval fit l'arrière-garde des prisonniers, et fut après, plus maltraité que les autres; c'est que l'ingratitude le mérita, et qu'on ne voulut châtier qu'elle.

Mardi 16. — Il arriva un courrier d'Espagne qui apprit la mort de l'infant don Philippe; il apporte des conditions de paix dont nous ne sommes point informés. — M. de Machault, lieutenant général de la police, quitte sa place, et on la donne au second fils de M. le garde des sceaux, qui n'a que vingt-trois ans. M. son père, par ses bons conseils, le soulagera dans cet emploi. On donne une expectative de conseiller d'État à M. de Machault, et on lui rend les 50,000 écus qu'il avoit donnés à M. le garde des sceaux. Ce n'est point une charge, ce n'est qu'une commission très-difficile et qui demande une prodigieuse application; elle ne vaut pas 15,000 livres de rente quand on veut faire son devoir avec la dernière exactitude; mais M. de Machault dit qu'elle vaut beaucoup, pour peu qu'on en veuille abuser. On donne aussi une expectative de conseiller d'État à M. d'Angervilliers, intendant d'Alsace. — On prendra ici le deuil lundi pour la mort de l'infant don Philippe.

— On publia un arrêt qui proroge le cours des espèces jusqu'au mois de mars.

Mercredi 17. — M. le duc d'Orléans, après son lever, alla à Saint-Cloud pour prendre l'air, et s'en revint de fort bonne heure, ayant beaucoup à travailler l'après-dînée. — M. le prince de Conty avoit envoyé chercher M. Law, dont il n'est pas content; il lui a parlé fort rudement. M. le prince de Conty en alla parler à M. le duc d'Orléans. M. Law alla aussi se plaindre à S. A. R. de la manière dont ce prince lui avoit parlé. M. le duc d'Orléans a exhorté M. le prince de Conty à être plus modéré*. — Les commissions de M. de Machault et de M. d'Angervilliers pour conseillers d'État sont du même jour, et M. de Machault aura la première place vacante parce qu'il est plus ancien maître des requêtes. — Le prince d'Auvergne épousa hier au soir mademoiselle de Trente; la noce se fit à l'hôtel de Bouillon, où ils demeureront encore quelque temps en attendant qu'ils aillent habiter la maison de la marquise de Maulevrier, qu'ils ont achetée 425,000 livres; elle ne lui en avoit pas coûté 100,000.

* M. le prince de Conty avoit tiré des monts d'or de M. le duc d'Orléans et de Law en particulier encore; non content de tant de trésors, il voulut continuer. M. le duc d'Orléans s'en lassa, d'autant plus qu'il n'avoit pas été content de sa conduite lors des brouilleries du parlement, où il avoit essayé de faire un personnage peu séant à sa naissance, à son âge et aux monstrueuses grâces qu'il recevoit tous les jours. Rebuté du régent, il espéra mieux de Law, et fut trompé dans son attente; les prières et les souplesses ayant manqué, il essaya de faire peur à Law, et d'arracher de vive force ce qu'il n'en avoit pu obtenir autrement. Law eut peur en effet, mais ce fut d'accoutumer ces princes à le tyranniser par leurs hauteurs et leurs menaces, et eut recours à M. le duc d'Orléans. Le régent piqué de ce procédé dont il sentit les dangereuses suites et le pernicieux exemple, encore à l'égard d'un étranger sans appui, qu'il venoit de faire contrôleur général assez légèrement, se mit en colère et la fit sentir à M. le prince de Conty. Celui-ci n'osa branler et demanda pardon; mais outré, et d'avoir échoué et d'avoir eu la tête lavée, il eut recours au soulagement des femmes, et se répandit

en propos contre Law, qui ne lui firent plus de peur et encore moins de mal, et peu d'honneur au prince de Conty parce qu'on en connoissoit la cause.

Jeudi 18. — Il arriva un courrier de Rome par lequel on apprend que le cardinal de la Trémoille est à la dernière extrémité. — Il est permis à tout le monde d'aller voir M. le duc du Maine; mais pour madame du Maine, M. le duc d'Orléans a réglé qu'on demanderoit à madame la Princesse la permission d'aller à Sceaux, et madame la Princesse n'aime pas que beaucoup de monde lui demandent cette permission-là. — Il y a eu plusieurs conférences depuis quelques jours entre les ministres de l'empereur, d'Angleterre, de Sardaigne et de Hollande, où étoit toujours M. l'abbé Dubois, et l'on croit que c'est pour surmonter quelques petites difficultés qui restent encore sur la paix avec l'Espagne. — M. d'Orçay, intendant de Dauphiné, épouse la cadette des filles de M. de Saint-Abre *, pour qui le père a plus d'amitié que pour ses autres filles.

* Saint-Abre étoit un vieux libertin, qui avoit été bien fait et qui avoit aimé et été bien traité des dames. Il aimoit encore mieux la table sans être ivrogne, avec de l'esprit et des saillies qu'il ne retenoit pour rien; libertin d'esprit comme de corps, s'étoit battu plus d'une fois en sa vie; plein d'honneur et d'un commerce très-sûr. Ces qualités l'avoient initié dans ce qu'il y avoit de meilleur et de plus brillant dans le monde, sans en avoir jamais voulu faire d'autre usage que d'être en bonne compagnie et se divertir. Il n'avoit jamais voulu se lier au service, et avoit servi presque toute sa vie volontaire, aide de camp, puis avec le premier général ou officier général de ses amis qui l'emmenoit. Il étoit extrêmement bien et familier avec feu M. le Duc et feu MM. les princes de Conty, avec qui il alla en Hongrie, intimement avec M. de la Rochefoucauld le favori, et encore mieux avec ses enfants. Sa femme étoit de la branche de Bayez, qui est avouée par eux pour être de la Rochefoucauld, fort bien encore avec tous les Bouillon. Son nom étoit la Cropte, de fort anciens gentilshommes du Limousin, dont étoit la mère de cette demoiselle de Limeuil d'une branche de la Tour que MM. de Bouillon n'ont osé désavouer, quoiqu'ils en aient désavoué d'autres aussi certaines, depuis qu'ils sont

princes, mais qui subsistent; mademoiselle de Limeuil, dis-je, si connue dans l'histoire, pour être accouchée à *Lyon* du fait du prince de Condé, tué à Jarnac, dans la garde-robe de Catherine de Médicis, qui par elle, tiroit les secrets du prince, mais qui la chassa parce qu'elle ne put soutenir le bruit étrange de ce scandale d'un accouchement si mal placé. Saint-Abre étoit souvent en province, avoit peu d'ordre et de soin dans ses affaires, veuf et point de garçons, avec deux filles qui le faisoient enrager, et lui elles, et une troisième qu'il aimoit fort et qu'il maria de la sorte pour l'aider à débrouiller son fait et avoir de quoi vivre. Il ne mourut que longtemps après, toujours avec la meilleure compagnie, et toujours de très-bonne compagnie lui-même, et fort plaisant sur la cour, les ministres et les favoris, où il n'alloit jamais, excepté M. de la Rochefoucauld. Il eut une vraie singularité, c'est que voyant très-souvent M. de Lauzun, il le tenoit de court comme un petit garçon.

Vendredi 19. — Conseil de finances au Palais-Royal. — Le cardinal Albéroni a passé à Montpellier; on a donné ordre à ceux qui commandent en Languedoc et en Provence de lui faire des honnêtetés dans les endroits où il passeroit; mais de ne lui pas rendre tous les honneurs qu'on a accoutumé de rendre aux cardinaux. Il a fort entretenu le chevalier de Marcieux et ne dit pas de bien du roi ni de la reine d'Espagne et encore moins des grands d'Espagne; il offre à M. le duc d'Orléans de lui enseigner les moyens de faire la guerre en Espagne avec encore plus de succès. — Il y a un arrêt pour les rentes de la maison de ville qui fera plaisir à ceux qui n'ont point encore retiré leurs fonds; on leur permet d'y laisser leur argent à trois pour cent et on remboursera ceux qui voudront être remboursés.

Samedi 20. — M. le prince de Conty paroît toujours fort animé contre M. Law, et depuis avoir parlé à M. le duc d'Orléans, il en a parlé encore ailleurs en termes assez forts. — Milord Stanhope est reparti pour l'Angleterre, et M. Stabub, qui étoit ici avec lui, comme un homme de confiance, et qui a déjà été employé à plusieurs affaires, s'en va à Madrid. — On a eu la nouvelle de la mort du cardinal de la Trémoille; il étoit arche-

vêque de Cambray, abbé de Saint-Amand, de Saint-Étienne de Caen, qui sont deux fort grosses abbayes, et il en avoit deux ou trois autres; il étoit frère du duc de Noirmoustier et de la princesse des Ursins*. — On croit que le mariage de mademoiselle de Valois ne se fera que dans l'autre mois, parce que l'évêque de Modène a omis quelque chose pour la publication des bancs.

* Le cardinal de la Trémoille étoit un petit homme fort bossu et laid, avec beaucoup de physionomie; il avoit de l'esprit, mais un esprit plaisant et libertin comme ses mœurs qu'il ne prit jamais la peine de contraindre ni son esprit d'apprendre rien. Ce n'étoit pas le chemin de parvenir dans l'état ecclésiastique; aussi prit-il de bonne heure le parti de profiter du grand mariage que sa sœur avoit fait à Rome en y épousant le duc de Bracciano, aîné de la maison des Ursins, prince du Soglio et chevalier du Saint-Esprit, pour aller se transplanter dans un pays où ces défauts ne sont pas un obstacle à la fortune. Il s'y contraignit aussi peu qu'il avoit fait en France, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé par le roi auditeur de rote par la considération de M. et de madame de Bracciano et les services des cardinaux de Bouillon et d'Estrées, alors amis intimes de sa sœur. Son union avec elle ne laissa pas d'être toujours fort médiocre; elle le vouloit porter au cardinalat et le reprenoit de ses vices, auxquels il avoit lâché la main, et de ses bouffonneries, qui, mêlées d'escroquerie pour subvenir à des besoins que ses passions multiplioient, le faisoient fort mépriser. Il la voyoit peu et se moquoit volontiers d'elle; les basses compagnies où il se plaisoit le plus n'aidoient pas à les rapprocher. A la mort du duc de Bracciano, madame de Bracciano étoit à Rome après de longs séjours en France. Elle n'avoit jamais eu d'enfants et elle trouva de grandes dettes qui lui donnèrent beaucoup d'affaires, et qui l'obligèrent à laisser vendre à don Livio Odescalchi, neveu du feu pape Innocent XI, le duché de Bracciano avec la condition qu'elle cesseroit d'en porter le nom, ce qui lui fit prendre celui de princesse des Ursins que la suite de sa vie a rendu célèbre. L'abbé de la Trémoille, avec le caractère d'auditeur de rote, ne put s'empêcher par honneur d'entrer dans ces affaires de sa sœur; elles se trouvèrent fort embrouillées et pleines de prétentions réciproques. L'abbé de la Trémoille trouva souvent que madame sa sœur avoit tort, le lui dit aussi souvent; elle le trouva fort mauvais et au point qu'ils se brouillèrent ouvertement; elle prétendit après, qu'il servoit contre elle ceux à qui elle avoit affaire, et s'en persuada si bien, qu'elle crut capital pour elle de l'éloigner de Rome. Cela étoit difficile à pratiquer contre un auditeur de rote, dont la place est considérable

et la fonction continuelle. Elle imagina de s'adresser à visage découvert à l'inquisition, et de s'y plaindre de l'affront qu'elle recevoit de la conduite de son frère qu'elle accusa nettement de sodomie. Vrai ou faux, l'accusation intentée ne se put rétracter, ni l'inquisition s'empêcher d'instrumenter. On peut juger du fracas et du scandale. L'abbé de la Trémoille en eut si grand'peur qu'il se sauva à Naples, où il étoit encore lorsque la princesse des Ursins fut choisie pour être camereramayor de la reine d'Espagne, et il n'accommoda son affaire avec l'inquisition qu'après le départ de sa sœur pour aller joindre la princesse sur sa route et l'accompagner en Espagne. Quoique les procédures tombassent et qu'il demeurât auditeur de rote, cette éclatante aventure entée sur toute la vie et le maintien de l'abbé de la Trémoille, mit un si fâcheux vernis sur sa personne, que lorsque madame des Ursins pensa être renvoyée en Italie sur ses démêlés avec l'abbé d'Estrées, et l'ouverture qu'elle fit de sa dépêche au roi, qu'après un exil à Toulouse elle eut permission de venir se justifier à la cour et qu'elle eut eu l'art de tourner cette justification en éclatant triomphe, elle fit M. de Noirmoustier duc vérifié, et voulut, uniquement pour sa propre vanité, faire son autre frère, l'abbé de la Trémoille, cardinal. Le pape tint bon pendant six mois contre tous les efforts du roi et du roi d'Espagne, protestant tout haut qu'il ne déshonoreroit pas le sacré collége au point de faire cardinal un bouffon débauché et pis encore; mais l'abbé de la Trémoille le fut enfin par les instances infatigables des deux couronnes. Sa vie depuis son cardinalat fut un peu moins scandaleuse du côté des mœurs publiques; mais il ne put contenir ses bouffonneries ni voiler son ignorance. Au fond, bon homme, sociable, aimable à qui n'y prenoit point de part, mais emportant partout où il pouvoit et ne rendant guère, ce qui fit un cardinal chargé des affaires du roi qui n'eut que la considération de son emploi, et qui personnellement n'en eut jamais aucune.

On a suffisamment parlé du cardinal de la Trémoille, mais une anecdote trop curieuse ne peut être omise ici et qu'on a sue en son temps même et de la première main. On a vu ailleurs aussi en ces notes, tome VII, page 275, quel étoit le duc de Noirmoustier, son frère, combien il étoit avant dans tout, et recherché toute sa vie de tout ce qu'il y avoit de plus grand et de meilleur, tout aveugle qu'il étoit dès sa première jeunesse et sans sortir presque jamais de chez lui. L'abbé d'Auvergne se piquoit d'être intimement de ses amis; il étoit très-souvent et très-familièrement chez lui. Il étoit vrai que ses proches en étoient; mais il ne l'étoit pas moins que Noirmoustier le connoissoit bien, et le souffroit par bienséance. Deux ans environ avant ce temps-ci, M. de Noirmoustier, qui logeoit porte à porte du duc de Saint-Simon, mais qui n'avoit jamais eu aucune habitude avec lui, l'envoya prier de vouloir

bien lui donner une heure dans la journée ou le lendemain où il pût lui aller parler. Saint-Simon, avec politesse, alla chez lui sur-le-champ; il le trouva seul avec sa femme; c'étoit d'assez bonne heure dans l'après-dînée. Après les premiers compliments sur la liberté de s'adresser à lui sans avoir avec lui aucune liaison, il lui dit qu'il lui alloit parler avec la même confiance que s'il avoit souvent vécu avec lui, parce qu'il savoit qu'on le pouvoit en sûreté, et parce qu'il se trouvoit dans un embarras dont il n'y avoit que lui qui pût le tirer. Avant d'entamer le fait, il faut savoir que M. de Noirmoustier, hors d'âge et d'état d'avoir jamais eu la moindre relation avec M. le duc d'Orléans en aucun temps de sa vie, en avoit été un où il avoit été regardé comme un ennemi, par rapport à sa sœur la princesse des Ursins, et à beaucoup de liaisons étroites, toutes contradictoires à M. le duc d'Orléans. Cette même raison avoit empêché M. de Saint-Simon de profiter en aucune sorte du voisinage d'un homme aussi recherché et d'aussi bonne compagnie, et fit aussi sa surprise d'un préambule si ouvert pour une première occasion. M. de Noirmoustier pria donc M. de Saint-Simon de vouloir bien lui dire franchement, si son frère, le cardinal de la Trémoille, avoit eu le malheur de déplaire à M. le duc d'Orléans. Il fut rassuré là-dessus, et cela même, à ce que témoigna M. de Noirmoustier, augmenta sa surprise. Il dit ensuite à M. de Saint-Simon, que l'abbé d'Auvergne qu'il voyoit de tous les temps fort souvent, de toute la famille duquel il étoit ami particulier, et qui se donnoit pour être le sien et celui de son frère, avoit fait proposer à son frère de lui donner la démission de l'archevêché de Cambray, et fait entendre que c'étoit M. le duc d'Orléans qui le vouloit ainsi, mais qui aimoit mieux n'y pas paroître; que le cardinal, à qui cela avoit semblé extraordinaire, n'y avoit pas ajouté grande foi, mais que les instances s'étant redoublées avec des avertissements qui annonçoient la menace, il n'avoit pu croire que l'abbé d'Auvergne allât jusque-là de soi-même; que dans cette inquiétude, il lui en avoit écrit pour savoir ce qu'il plaisoit au régent, à qui il donneroit sa démission pure et simple toutes les fois qu'il désireroit, puisqu'il tenoit la place du roi, et que c'étoit de sa grâce qu'il avoit reçu son archevêché; que cette affaire les affligeoit fort l'un et l'autre; qu'il avoit cherché les moyens d'être éclairci des volontés du régent, sans avoir pu trouver de voie sûre; que tandis qu'il les cherchoit, les instances s'étoient redoublées avec un équivalent de menaces, des conseils de céder et de s'en faire un mérite et des protestations de la peine et de la douleur où cette volonté déterminée du régent le jetoit lui-même abbé d'Auvergne, son ami, son parent, son serviteur de lui et de son frère de tous les temps, ainsi que toute sa famille; que dans cette crise ne sachant au monde à qui s'adresser, il avoit imaginé la voie qu'il prenoit avec confiance et le compliment au bout. La surprise de Saint-

Simon fut extrême et telle qu'il se fit répéter un si étrange fait encore deux autres fois, sur quoi madame de Noirmoustier alla chercher des lettres du cardinal et en lut à Saint-Simon les articles qui regardoient et qui énonçoient ces faits et la perplexité où elle le mettoit. Saint-Simon leur dit qu'il leur rendroit confiance pour confiance dès cette première fois et sous le même secret qu'ils lui avoient demandé ; qu'à la mort de l'abbé d'Estrées nommé à Cambray, M. le duc d'Orléans s'étoit hâté de donner cet archevêché au cardinal de la Trémoille pour le bien donner par la dignité, la naissance et l'actuel service à Rome, mais en même temps pour se délivrer de la demande que la maison de Lorraine auroit pu lui en faire pour l'abbé de Lorraine, à qui il ne vouloit pas donner ce grand poste si frontière et de celle aussi des Bouillon pour l'abbé d'Auvergne à qui il l'auroit moins donné qu'à qui que ce fût, à cause de sa mère, de sa belle-mère, de sa belle-sœur, de sa nièce, toutes des Pays-Bas, et de leurs biens et alliances ; qu'il étoit parfaitement sûr de cette disposition de M. le duc d'Orléans qui la lui avoit dite dans le temps même, et qu'il n'avoit rien aperçu depuis qui l'eût pu faire changer de sentiment ; que de plus c'étoit un prince si éloigné de toute violence, qu'il étoit fort difficile d'imaginer qu'il songeât a en faire une de cette nature et à un homme de l'état et de la naissance du cardinal de la Trémoille et dont il ne l'avoit point vu mécontent. M. de Noirmoustier se sentit fort soulagé de cette opinion d'un homme aussi avant que celui-là l'étoit dans la confiance de M. le duc d'Orleans, mais il desira davantage, et demanda à Saint-Simon si ce ne seroit point abuser de lui dès la premiere fois, que de le supplier d'en parler franchement au régent ; Saint-Simon y consentit, mais en avertissant Noirmoustier qu'il ne le pouvoit qu'en faisant à M. le duc d'Orléans la confidence entière. Noirmoustier répondit qu'il l'entendoit bien ainsi, en le suppliant du secret, et en lui offrant la demission du cardinal dont il avoit pouvoir, si elle lui étoit agréable. M. de Saint-Simon lui voulut faire le plaisir entier sur ce qu'il dit qu'il étoit fâché de n'avoir pas ete averti deux heures plus tôt, parce qu'il sortoit d'avec M. le duc d'Orléans auquel il auroit parlé. M. de Noirmoustier se mit aux regrets à cause de l'ordinaire de Rome, et M. de Saint-Simon l'en consola en le quittant pour retourner au Palais-Royal. Le régent, surpris d'un retour si prompt et si peu accoutumé, lui en demanda la cause. En entendant le recit, le voila à rire aux éclats et à se récrier sur la friponnerie insigne et l'impudence sans pareille. Il chargea M. de Saint-Simon de dire à M. de Noirmoustier de sa part que jamais il n'avoit ouï parler de rien d'approchant, ni n'en avoit rien imaginé lui-même ; qu'il étoit très-content du cardinal de la Trémoille et très-éloigné de se repentir de lui avoir donné Cambray, qu'il le prioit donc de le garder sans aucune inquietude, mais qu'il les prioit aussi l'un et l'autre d'être de plus persuades

que, quand bien même il seroit possible qu'il vînt au cardinal la volonté de s'en démettre et qu'on ne pût l'en empêcher, il n'y avoit évêque ni abbé en France à qui il ne donnât Cambray plutôt qu'à l'abbé d'Auvergne. Comme l'heure des plaisirs des soirs approchoit, Saint-Simon ne fit pas durer la conversation après les premiers élans de surprise et les premiers propos de ce qu'elle produisit si naturellement. Il se hâta d'aller délivrer M. et madame de Noirmoustier qui avoient toujours l'âme en peine, et qui se dilatèrent à cette réponse, merveilleusement. On peut juger de ce qui fut dit de leur ami et cousin l'abbé d'Auvergne, auquel toutefois ils résolurent de n'en pas faire semblant, mais de lui faire écrire par le cardinal de la Trémoille une négative si sèche et si nette qu'il n'osât plus retourner à la charge, et qui lui fît sentir qu'il étoit découvert. Il le sentit si bien, en effet, qu'il demeura tout court, mais sans cesser de voir M. de Noirmoustier comme si jamais il n'eût été question de cette affaire. Avant de se quitter, les deux ducs se souvinrent que cette infâme tentative étoit le second tome de celle du cardinalat, lorsque le cardinal de Bouillon étoit chargé des affaires du roi à Rome, avec ordre de s'opposer en son nom et de toutes ses forces à la promotion du duc de Saxe-Zeitz, évêque de Javarin, que l'empereur pressoit de toutes les siennes, et qui le fut de Clément XI en 1706. Plusieurs mois auparavant, le pape témoignant son extrême embarras au cardinal de Bouillon entre le roi et l'empereur auxquels il ne vouloit pas déplaire, et les anciens engagements qu'il avoit pris, le cardinal saisit la conjoncture de faire l'abbé d'Auvergne cardinal en trompant le roi et le pape. Il fit accroire au pape qu'il n'avoit qu'un moyen de satisfaire ces deux puissances, mais qu'il lui en coûteroit un chapeau; qu'il étoit si bien auprès du roi, qu'il étoit sûr de le faire consentir à la promotion de Saxe-Zeitz, pourvu que l'abbé d'Auvergne fût fait cardinal de la même. Le pape, qui lui avoit grande obligation du pontificat, et qui le marqua bien en s'intéressant autant qu'il fit auprès du roi pour lui, lors de sa dernière disgrâce, accepta l'expédient de tout son cœur. Alors Bouillon, qui, en effet, étoit parti de la cour à merveilles avec le roi, mais qui commençoit à s'y gâter pour des choses qu'on a pu voir dans ces notes et qui seroient déplacées ici, lui manda que dans l'impossibilité absolue d'empêcher la promotion de Saxe-Zeitz dont l'empereur avoit la parole, et que le pape ne pouvoit plus différer, il avoit tout tenté pour que le roi eût aussi un chapeau hors la promotion des couronnes, pour être égalé en cela à la faveur promise à l'empereur; qu'il y avoit échoué, mais qu'enfin le pape, qui le combloit de bontés, voyant sa peine de ne pouvoir servir le roi en ce point comme il le désireroit passionnément, l'avoit chargé de lui mander qu'il ne pouvoit en aucune sorte admettre qu'il nommât un cardinal pour cette promotion; mais que, s'il en vouloit absolument un en même temps que

Saxe-Zeitz, il consentiroit à promouvoir l'abbé d'Auvergne par l'amitié qu'il avoit pour lui, son oncle, et sans se laisser ébranler pour aucun autre tel qu'il fût. Pour cette fois le roi n'en fut pas la dupe; il se fâcha même tellement de cette hardie tentative de le prendre pour tel sur le soupçon qu'il en eut, qu'il donna en réponse l'exclusion positive à l'abbé d'Auvergne, et manda qu'il aimoit mieux que Saxe-Zeitz passât sans qu'il eût de chapeau pour lui. Le pape alors vit à découvert la double et insigne friponnerie dont le roi après fut pleinement éclairci. Il n'en revint jamais pour le cardinal de Bouillon. D'autres choses qui arrivèrent de suite, le plongèrent dans une dernière disgrâce dont il n'est plus sorti. Saxe-Zeitz fut cardinal quelques mois après, et dans cette promotion le roi n'eut point de chapeau.

Dimanche 21. — Conseil de régence. — Il y eut hier comédie chez le roi. — On parle fort de transférer à Nantes quelques prisonniers de la Bastille. — On a nouvelle que l'impératrice mère, sœur de l'électeur palatin, est tombée en apoplexie et qu'elle est à l'extrémité. — Madame la princesse de Conty fit le mariage de mademoiselle de Feuquières, fille de sa dame d'honneur, qui est fort jolie, avec M. de Soyecourt-Boisfranc qui est fort riche; il est neveu du duc de Tresmes *. — M. de Chazeaux, premier président de Metz, a donné sa démission du prieuré de Sainte-Catherine de la Couture qu'on lui avoit donné depuis peu, et on lui donne l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, qu'avoit l'abbé Morel qui vient de mourir.

* Boisfranc étoit un très-riche financier qui, pour se mettre à couvert, s'étoit fait à force d'argent surintendant de la maison de Monsieur, et beau-père du marquis de Gesvres, aujourd'hui duc de Tresmes et frère du cardinal de Gesvres. Il maria son fils à la fille de feu M. de Soyecourt, grand veneur et chevalier de l'Ordre, laquelle avoit deux frères et qui n'apporta quoi que ce soit en mariage. Il arriva que ces deux frères, tous deux non mariés, furent tous deux tués à la bataille de Fleurus, et qu'elle devint en un jour une très-riche héritière. Le fils de ce mariage qui fut unique épousa, comme on le voit ici, mademoiselle de Feuquières. Madame de Feuquières, sa mère, étoit fille unique du marquis d'Hocquincourt, chevalier de l'Ordre en 1688, fils du maréchal. Elle avoit eu peu en mariage; ses frères moururent tous l'un après l'autre et elle hérita de tout leur bien. Elle avoit un fils et une fille tous deux uniques; elle

ne donna rien à sa fille, qui tôt après perdit son frère et hérita de tout, tellement que tous les biens des maisons de Belleforière, de Mouchy et de Pas fondirent tous en deux générations sur ce Boisfranc dont la grand'mère recueillit de plus, déjà fort vieille, presque toute la riche succession du président de Maisons. Voilà le succès de ces mariages infâmes. On y sacrifie une fille de qualité pour conserver tout aux mâles, et les vilains qui les épousent à ce que l'on croit pour rien, en accumulent sur leur tête des successions immenses. Celui-ci outre son néant, a aussi accumulé tant et de tels vices, qu'il est interdit, expatrié, et n'oseroit sous peine capitale, rentrer dans le royaume. Il vit à Gênes dans le dernier mépris, et ce qui est monstrueux, son fils épouse, cette année (1736), une fille du duc de Saint-Aignan, ambassadeur à Rome, dont toute l'Italie est offensée, tandis qu'en France on le trouve heureux de se défaire d'une fille pour rien, avec sa nombreuse famille et le dérangement où ses ambassades ont mis ses affaires.

Lundi 22. — Le roi devoit prendre le deuil aujourd'hui pour la mort de l'infant don Philippe ; mais il ne le prendra que demain parce qu'on lui avoit fait un habit noir au lieu de lui en faire un violet ; il le portera trois semaines, mais il le quittera le jour du mariage de mademoiselle de Valois. — On eut nouvelle que l'impératrice mère étoit morte ; elle avoit soixante-cinq ans ; elle laisse trois filles : la reine de Portugal et deux archiduchesses qui ne sont pas mariées ; on n'en prendra le deuil qu'après que celui de l'infant sera fini. — On a recommencé d'afficher à la banque. — Dacier, garde des livres du cabinet du roi, vend 10,000 écus la survivance de cette charge, et en garde les appointements durant sa vie et durant celle de sa femme ; il garde aussi le logement que cela lui donne dans le Louvre. Il est secrétaire perpétuel de l'Académie.

Mardi 23. — Le roi prit le deuil pour la mort de l'infant don Philippe. — Il y a un arrêt qui remet les louis ordinaires à 36 livres et les écus à 6 livres, et les louis qu'on appelle les Noailles à 45 livres et les écus à 7 livres 10 sols. Toutes les autres monnoies sont aussi augmentées ; mais cela jusqu'au dernier jour de février seulement, et durant ce temps-là il est permis aux François et aux étrangers

de faire sortir l'argent du royaume. La plupart des gens croient que comme cet argent sera sur un pied beaucoup trop haut, il en sortira peu. — Le commandeur de Bellefontaine est mort; il étoit le plus ancien lieutenant général de la marine et homme de grande réputation; il avoit une belle commanderie en Flandre. Sa place de lieutenant général a été donnée à Champigny, chef d'escadre, et qui est du conseil de marine. On a fait la Roche-Allard chef d'escadre; ces deux choix ont été fort approuvés.

Mercredi 24. — Le roi fit encore la répétition de son ballet; mais le jour qu'on le dansera avec les habits n'est pas encore pris. — Il avoit couru des bruits que M. le premier président se défaisoit de sa charge; mais ces bruits n'ont aucun fondement; il y en a un peu davantage à ce qu'on dit que M. de Novion vend sa charge de président à mortier; mais cela n'est pas encore entièrement conclu; et son fils, qui voudroit avoir la charge, et qui est conseiller, mais qui n'est pas bien avec son père, en traverse la vente. — M. le comte de Vienne mourut ces jours passés; il étoit frère de feu M. de la Vieuville et étoit père du marquis de Saint-Chaumont.

Jeudi 25. — On dit que dans les propositions de paix que les Espagnols font, ils demandent, outre les places qu'on a prises sur eux en Espagne et qu'on veut bien leur rendre, le port de Pensacola dans le Mississipi; qu'ils demandent Gibraltar et Port-Mahon et qu'ils veulent que la Sardaigne leur demeure. S'ils persistoient dans ces demandes, la paix pourroit bien ne se pas conclure sitôt; mais on croit qu'ils ne s'y opiniâtreront pas et on ne doute presque point de la paix. — L'impératrice-mère n'est point morte, comme la nouvelle en étoit venue; mais elle est toujours si mal qu'on n'en espère plus rien. — On dit que M. de Persan offre à M. de Novion 1,400,000 livres de sa charge de président à mortier. — Le pauvre Rangoni mourut quasi subitement et dans des douleurs

affreuses; il étoit d'une des meilleures maisons du Modénois. Il y a déjà plusieurs années qu'il étoit en France; il étoit dans toutes les bonnes compagnies, et se faisoit aimer partout où il alloit.

Vendredi 26. — Madame d'Orléans, abbesse de Chelles, a la rougeole. — Conseil de finances au Palais-Royal. — Madame la duchesse de Villars est la duchesse nommée pour accompagner mademoiselle de Valois en Italie, et on dit qu'elle aura un cadenas* à table comme la princesse.. — M. de Noyan, qui étoit à la Bastille, fut mené ces jours passés à Nantes où il sera jugé par les commissaires. — Les parents de M. le comte de Laval ont eu de M. le duc d'Orléans l'audience qu'ils avoient demandée pour solliciter la liberté du prisonnier. S. A. R. répondit que quand les choses ne regardoient que sa personne, il étoit toujours prêt à faire grâce et à pardonner; mais que quand cela pouvoit regarder le roi ou l'État, on ne pouvoit y apporter trop d'attention et trop examiner, et qu'il souhaitoit que M. de Laval se trouvât innocent. On dit que depuis quelques jours il est encore plus resserré dans la Bastille qu'il n'étoit.

* C'étoit la mode d'avoir oublié ce qui étoit le mieux établi, et de contester tout aux ducs; c'est pour cela que Dangeau, qui avoit vu une autre conduite, qui en étoit bien fâché, mais qui étoit trop honnête homme aussi pour s'inscrire en faux contre la vérité, coule en douceur le cadenas de la duchesse de Villars à table avec mademoiselle de Valois. Il le laisse ainsi trouver étrange et nouveau; mais il se garde pourtant bien de le dire, ni d'autre part, d'assurer le fait positivement, de peur de le constater. La vérité est, que jamais les princes du sang n'ont pris de cadenas à table avec les ducs qu'ils ne leur en aient donné, pareillement des soucoupes, et ils ont toujours été servis à table par la même sorte de domestiques des princes du sang que les princes du sang, comme ils ont un fauteuil pareil au leur toujours, et sont conduits hors de l'appartement et les duchesses au carrosse. Jamais les princes du sang ne l'ont disputé, mais depuis longtemps l'ont évité en ne prenant plus rien de tout cela eux-mêmes, pour n'en donner ni aux ducs ni aux princes étrangers; mais en ce voyage qui se faisoit avec céré-

monie dans les carrosses du roi, et les tables servies par ses officiers, il n'y avoit pas moyen d'éviter. La duchesse de Villars qui prévit que dans un tel temps que celui-ci, on disputeroit tout, voulut s'assurer de tout avant le départ, et sans difficulté aucune, l'ordre fut donné pour que son traitement fût en tout égal et pareil à celui de mademoiselle de Valois, c'est-à-dire fauteuil, cadenas, soucoupe, verre, couvert et même sorte d'officiers pour servir la princesse du sang et la duchesse, et rien de tout cela pour aucune des autres dames. Ce fut un grand crève-cœur par le temps qui couroit, que cette distinction publique et de tous les jours. Les dames du voyage, car tout étoit devenu pareil, l'essuyèrent pourtant tout du long, et la duchesse de Villars ne fut pas la dupe d'une politesse si aisément tournée en prétention, puis en anéantissement de tout. Mais elles mirent mademoiselle de Valois de leur côté, qui, ne pouvant empêcher que les ordres ne fussent exécutés à la lettre, hasarda quelquefois de vouloir manger seule Comme elle s'arrêtoit partout et qu'elle allongeoit le voyage par les séjours et par les plus petites journées qu'elle pouvoit, la duchesse de Villars, qui sentit l'affectation et qui ne voulut pas mortifier ces dames au point de prendre un cadenas avec elle quand mademoiselle de Valois ne mangeoit pas avec elles, ce qui n'étoit point pris de la sorte jusqu'au milieu du règne du feu roi et se faisoit toujours, manda ce procédé de manger souvent seule, et mademoiselle de Valois eut ordre de manger avec la duchesse de Villars et les autres dames. Dans tout le reste, la duchesse de Villars eut toutes les attentions et les politesses qu'elle put avoir, mais elle maintint son rang dans son entier.

Samedi 27. — Le roi répéta encore son ballet, et M. le duc d'Orléans étoit à la répétition. — Madame du Maine vint ici de Sceaux voir madame la Princesse, qui est assez incommodée. — Miane, qui commande dans le château de Nantes et qui avoit été chargé de prendre M. de Poncalec, et à qui on avoit donné quelques troupes pour cela, s'est si bien acquitté de sa commission qu'il l'a pris dans les bois et l'a mené à Nantes. On a été fort content de la manière dont il s'est gouverné dans cet emploi; on l'a fait brigadier, et on lui a donné une pension de 1,000 écus. On dit que c'est un très-honnête homme et fort aimé en ce pays-là. — Il y a une chose extraordinaire dans la *Gazette de France* (1); c'est qu'il y a une page et demie qui n'est

(1) Cette lacune existe en effet pages 47 et 48 de la *Gazette* de 1720.

pas écrite; on croit que c'est quelque article qu'on a fait retrancher.

Dimanche 28. — Conseil de régence. — Madame d'Orléans, abbesse de Chelles, se porte beaucoup mieux, on la croit hors d'affaire. — Le comte de Clère épouse l'aînée des filles du comte de Chamilly; il n'a que deux filles et n'a point de garçon; elle aura un assez grand bien. La noce se fera mercredi. — Le marquis de la Villemeneust est arrivé du camp de M. de Bonas, et on lui a donné un cordon rouge. — Il y a un arrêt qui apporte de grands changements à celui qui avoit été publié, il y a trois jours, sur les monnoies. — Le prince de Murbach, frère de madame de Dangeau, est à l'extrémité, à ce qu'on me mande d'Alsace, où il est dans ses terres.

Lundi 29. — M. le duc de Chartres commence à apprendre à monter à cheval. M. le duc d'Orléans alla l'y voir monter. — Quand on lut au conseil de régence les dépositions qu'avoient faites madame du Maine et quelques-uns des prisonniers, on lut aussi ce qui avoit rapport à M. de Richelieu, quoiqu'il y eût déjà plusieurs mois qu'il fût sorti de la Bastille. — Madame de Dangeau apprit la mort du prince de Murbach *, son frère, qui l'a faite son héritière; il avoit beaucoup de bénéfices, mais il n'avoit point de terres. Il y a longtemps qu'il jouissoit d'un gros revenu, mais il dépensoit beaucoup en bâtiments. L'amitié qu'il lui a témoignée par là en mourant augmente encore l'affliction qu'elle a de l'avoir perdu.

* Ce prince de Murbach, frère de madame de Dangeau, portoit le nom de son abbaye de Murbach, qui est commandataire assez riche et donne le titre de prince de l'Empire. Il avoit plusieurs autres bénéfices.

Mardi 30. — Madame du Maine vint voir madame la Princesse, qui est encore assez incommodée; elle vit aussi mesdames les princesses de Conty mère et fille; elle a la permission de venir à Paris quand madame la

Princesse l'y mande; mais il faut qu'elle aille recoucher à Sceaux. — Il y a six ou sept des jeunes courtisans qui devoient danser au ballet du roi qui n'y pourront pas être. Le duc de Boufflers a la rougeole; le cadet des enfants de M. de Luxembourg l'a aussi, et son frère aîné, qui l'a vu, ne pourra pas voir le roi. Le cadet des enfants de M. de Chaulnes est dans le même cas; il a la rougeole et son frère aîné l'a vu. Outre ces cinq-là, le petit de Rupelmonde et le petit de Cagny sont aussi malades. Le maréchal de Villeroy a choisi d'autres jeunes gens pour danser à la place de ceux qui n'y peuvent pas être; ainsi le ballet ne manquera pas.

Mercredi 31. — Le jour est pris pour le mariage de mademoiselle de Valois, et ce sera de lundi en huit jours. — Le roi d'Espagne a jusqu'au 18 de février à se déterminer sur la paix ou sur la guerre. — Les compagnies des gardes qui devoient marcher le 15 du mois ne marcheront qu'au mois de mars; on saura en ce temps-là le parti qu'aura pris le roi d'Espagne. — Madame de Lorraine mande à Madame qu'il leur est arrivé un courrier de Vienne qui apporte la nouvelle de la mort de l'impératrice-mère; elle n'étoit pas bien revenue de son attaque d'apoplexie. — On va faire sortir Malezieu de la Bastille avec ordre de se tenir à quarante lieues de Paris.

Jeudi 1er *février*. — Mademoiselle sera mariée le lundi 12, et partira le jeudi 15; on ne lui dit point encore le jour qu'elle doit partir, de peur de l'affliger; à mesure que son départ approche, son affliction augmente. — On a donné au prince de Talmond * une pension de 20,000 francs que l'on met sur le gouvernement de Sarrelouis, qui ne valoit que 16,000 francs; il en vaudra 36,000 présentement. On lui donne outre cela 100,000 écus pour payer ses dettes. — Le cardinal Albéroni a écrit de Marseille à M. le régent une lettre encore plus forte que celle qu'il lui avoit écrite de Montpellier, s'offrant tou-

jours de lui donner les lumières nécessaires pour réduire le roi d'Espagne. Il y a dans une de ses lettres que le pape, l'empereur et le roi d'Espagne rendront compte à Dieu de ce qu'il n'a pas eu les bulles de l'archevêché de Séville. Beaucoup de gens ont vu ses lettres **.

* Madame et la mère du duc de la Trémoille et du prince de Talmond étoient sœurs, filles du landgrave de Hesse et de sa fameuse épouse qui a si courageusement servi la France. On l'a déjà vu dans ces notes, parmi de si grandes et de si continuelles profusions à tout le monde, il eut été étrange que le prince de Talmond ne s'en fût pas senti; mais il vouloit être duc, et fut au désespoir d'en voir faire à la majorité sans en être, et ne s'en cacha pas.

** Albéroni, qui ne visoit à rien moins qu'à se rendre le tyran d'Espagne, perdit toute mesure et tout jugement pendant quelque temps, de désespoir d'avoir manqué son coup. C'est ce qui le fit éclater avec tant d'ingratitude, d'infidélité, et pour soi-même avec une indécence qui l'eût déshonoré, si la pourpre ne comptoit entre ses priviléges, la liberté et l'impunité de tout ce qu'il y a de plus infamant et de plus criminel en tout genre, sans qu'il en soit rien, pas même dans la conduite de personne avec ces francs coupables et très-imperceptiblement dans l'opinion entre un nombre infini d'exemples que le sacré collége en présente; à peine Bouillon et Grimani sont-ils morts; Albéroni, Fini, Coscia, sont pleins de vie. Celui dont on parle ici, avoit commencé par s'acquérir tout droit d'impunité la plus étendue, et quoi qu'il commît, de la plus sûre et de la plus ferme considération, avec la pourpre et les moyens par elle de revenir toujours à figurer où que ce fût. Mais ce n'étoit pas assez pour ses vues; il vouloit Tolède : à son défaut, parce qu'il étoit rempli, Séville, dont il ne s'en fallut rien qu'il n'eût les bulles, ayant été chassé presqu'aussitôt après qu'il eut été nommé à ce riche archevêché; alors le joignant à sa pourpre, il n'eût pu être chassé d'Espagne, s'il avoit eu le temps dans sa puissance de pratiquer le clergé, et de s'en faire un parti qui l'eût rendu redoutable à la cour, et qu'il avoit compté qui le maintiendroit dans le premier ministère. C'est ce qui, à faute et en attendant vacance d'archevêchés, l'avoit engagé à se saisir toujours de l'évêché de Malaga et à se faire sacrer, et ce qui, malgré sa chute, le rendit si opiniâtre à en donner sa démission, et si longtemps là-dessus rebelle au pape et au roi d'Espagne, parceque c'étoit encore tenir son projet par un filet, qui tout chimérique qu'il étoit devenu, par n'avoir pas eu le temps de le faire mûrir et éclore, lui tenoit toujours le plus avant au cœur. C'est pour le dire en passant, le danger extrême du gouvernement des ecclésiastiques qui

se rendent si facilement indépendants de leurs rois, et qui, ce grand pas fait, ont des moyens de se maintenir par une force contre laquelle la temporelle a la honte d'avoir à lutter ou de souffrir, et quelquefois d'étranges inconvénients à subir, et toujours en plein spectacle.

Vendredi 2. — Il est arrivé un courrier d'Espagne qui apporte de bonnes nouvelles; mais toutes les dépêches ne sont pas encore déchiffrées; on en sait assez pour ne douter quasi plus de la paix. — Malezieu est sorti de la Bastille et a ordre d'aller à Toury; sa famille souhaiteroit fort qu'on lui permît d'aller à une terre qu'il a auprès de Fontainebleau. — On a donné au cardinal de Gesvres l'abbaye de Saint-Amand affermée 12,000 écus; on croit qu'on la pourra augmenter. — Le duc de Lauzun * est dangereusement malade. — M. le marquis de Busset épouse mademoiselle de Thois-Gouffier; le mariage se fera dimanche. MM. de Busset portent le nom de Bourbon parce qu'ils sont bâtards d'un prince du sang, qui depuis, fut évêque de Liége, et les enfants qui en sont venus prirent le nom de Busset parce que la femme dont ils sortent étoit de ce nom, qui étoit une bonne maison. — On a donné une pension de 4,000 livres à la marquise de Bellefonds.

* On a déjà vu M. de Lauzun dans ces notes. Il est plus court de n'en rien dire que d'effleurer par les plus longs articles une matière si curieuse, et dont l'abondance fourniroit des livres. Il demanda et se fit donner la bénédiction par le duc de la Force comme l'aîné de sa maison, quoiqu'il prétendit l'être lui-même, et que cette fonction n'ait jamais appartenu à ce titre, et la donna, lui, au curé de Saint-Sulpice son pasteur, auquel il se confessa. Puis ayant voulu demeurer seul, et ayant ouï M. et madame de Biron, ses héritiers, se glisser dans sa chambre, il se mit à faire des prières tout haut et à disposer de tous ses biens en faveur des hôpitaux pour se divertir de leur épouvante. En un mot, son extrémité, qui fut longue et qu'il sentoit dans tout son péril, fut une comédie perpétuelle et une farce qu'il se donna à lui et aux autres. Il revint de cette maladie en parfaite santé; mais il mourut quinze jours avant M. le duc d'Orléans, tout à la fin de 1723, d'un cancer à la bouche qu'il soutint jusqu'au bout avec tout le courage, la tranquillité et même la piété possibles, mais toujours avec singularité. Dès le commencement de ce terrible mal, il en prévit toute l'horreur et la fin, et pour

éviter d'être en spectacle et d'être importuné, étant encore allant et venant, il se confina dans le plus intérieur du couvent des Petits-Augustins, où l'on entroit de sa maison, et où il étoit servi de chez lui comme s'il y fût resté; et par ce moyen, il se barricada contre tout le monde. Sa femme, uniquement suivie d'une de ses femmes, avoit permission du cardinal de Noailles de l'y voir, et aucune autre; et pour des hommes, il ne vit que ses beaux-frères, ses neveux, et deux ou trois amis, et encore le moins qu'il put. Rien de plus étonnant qu'un homme de quatre-vingt-onze ans dans cet état, avoir la tête aussi saine et aussi nette jusqu'au dernier bout, et en faire en tout un aussi bon et aussi sage usage, pendant près de quatre mois que cette maladie dura dans cette retraite.

Samedi 3. — Le roi répéta le soir son ballet, et le fils de M. Law * remplit une des places des danseurs qui ne pourront pas y être. Je ne sais pas encore qui remplit les sept autres; il en vaquoit huit. Ce ballet sera dansé mercredi. — M. le duc d'Orléans dit à Madame que la paix étoit faite avec l'Espagne, mais on n'en saura les conditions que demain. — Je sortis pour la première fois depuis mon opération, et j'allai faire ma cour au roi qui me fit jouer avec lui. — La banque pour l'achat et la vente des actions est fermée jusqu'au 10 de ce mois; et passé ce jour-là, il sera permis à la compagnie des Indes de faire visiter dans toutes les maisons, même dans les maisons royales, et de confisquer tous les louis et les écus qu'on y trouvera. On veut qu'il n'y ait plus que des pièces de 20 sols ou au-dessous, ou des billets de banque dans le commerce, ce qui ne laissera pas d'être d'une grande incommodité et qui afflige beaucoup de gens **.

* Le fils de Law du ballet du roi fut une de ces bassesses dont le maréchal de Villeroy étoit si fécond parmi toutes ses hauteurs. Personne ne crioit tant contre Law, personne ne se faisoit tant de mérite que lui d'une opposition si publique, personne encore ne se piquoit plus de ne ménager point le régent et de lui faire contre, dans l'idée de devenir l'idole du parlement et du peuple, et avec le roi entre ses mains, d'arriver à faire la principale figure; aussi cette misère lui réussit-elle mal partout, et au Palais-Royal, aussi bien que parmi les ennemis du gouvernement.

** Le système de Law tiroit à sa fin. Pour dire ce seul mot de finances, si on se fût contenté de sa banque, et de sa banque réduite dans de justes bornes, on auroit doublé tout l'argent du royaume, et apporté une facilité infinie à son commerce et à celui des particuliers entre eux, parce que la banque étant toujours en état partout de faire face, des billets, continuellement payables de toute leur valeur, auroient été de l'argent comptant et souvent préférable à l'argent comptant par la facilité du transport. Encore faut-il convenir que tout bon que cela étoit en soi, c'étoit un établissement qui ne pouvoit l'être que dans une république, ou dans une monarchie telle que l'Angleterre, dont les finances se gouvernent par ceux qui les fournissent; mais dans un État léger, changeant, absolu, tel que la France, la solidité y manquoit, conséquemment une juste confiance, puisqu'un roi et, sous son nom, un ministre, un favori, une maîtresse, cent choses enfin, pouvoient renverser la banque dont l'appât étoit trop grand et en même temps trop facile. Mais d'ajouter au réel de cette banque, la chimère du Mississipi, de ses actions, de sa langue, de sa science, c'est-à-dire un tour de passe-passe continuel pour tirer l'argent des uns et le donner aux autres, il falloit bien que, puisqu'on n'avoit ni mines, ni pierre philosophale, ces actions à la fin portassent à faux, et que le petit nombre se trouvât enrichi de la ruine entière du grand nombre, comme il arriva. Ce qui hâta la culbute de la banque et du système, fut la prodigalité de M. le duc d'Orléans, qui sans bornes et sans choix, ne pouvoit résister à l'importunité et qui donnoit à toutes mains; on a peine à croire ce qu'on a vu, et la postérité considérera comme une fable ce que nous-mêmes ne nous remettons que comme un songe. Tant fut donné à une nation avide et prodigue autant que désireuse et que nécessiteuse, par son luxe et par son désordre, que le papier manqua et que les moulins n'en purent assez fournir. On peut juger par là de l'abus inimaginable de ce qui etoit établi comme une ressource toujours prête, et qui ne pouvoit subsister telle, qu'en ajustant ensemble les deux bouts, et se conservant toujours de quoi répondre. Aussi arriva le temps fatal que cela devint impossible. Alors les billets commencèrent à perdre, un moment après à se décrier, et le décri devenu public, nécessite de le soutenir par la force puisqu'on ne le pouvoit plus d'industrie; et dès que la force se fut montrée, chacun désespéra de son salut. On vint à vouloir d'autorité supprimer tout usage d'or, d'argent, de pierreries; à vouloir persuader que depuis Abraham qui avoit payé argent comptant un champ pour la sepulture de Sara, jusqu'à nos temps, on avoit été dans l'illusion et dans l'erreur la plus grossière dans toutes les nations policées du monde, sur la monnoie et les métaux dont on la fait; que le papier étoit l'unique utile et le seul nécessaire, et qu'on ne pourroit faire plus de mal à nos voisins, jaloux de notre grandeur, que de faire passer

chez eux tout notre argent et toutes nos pierreries; mais comme à ceci il n'y avoit point d'enveloppe, personne ne se laissa persuader, et de là, recours à l'autorité, qui ouvrit toutes les maisons des particuliers aux visites et aux délations pour n'y laisser aucun argent, et pour punir sévèrement quiconque en réserveroit de caché. Jamais souveraine puissance ne s'étoit si violemment essayée et n'avoit attaqué rien de si sensible ni de si indispensablement nécessaire pour le temporel; aussi fut-ce un prodige plutôt qu'un effort de gouvernement et de conduite, que des ordonnances si terriblement nouvelles n'aient pas produit, non-seulement les révolutions les plus tristes et les plus entières, mais qu'il n'en ait pas seulement été question, et que de tant de millions de gens, ou absolument ruinés ou mourant de faim et des derniers besoins auprès de leur bien, et sans moyens d'aucuns secours pour leur subsistance et leur vie journalière, il ne soit sorti que des pleurs et des gémissements. La violence toutefois étoit trop excessive, et en tout genre trop insoutenable pour pouvoir subsister longtemps. Il en fallut donc revenir à de nouveaux papiers et à de nouveaux tours de passe-passe; on les connut tels, on les sentit, mais on les subit plutôt que de n'avoir pas vingt écus en sûreté chez soi, et une violence plus grande en fit admettre volontiers de moindres. De là donc, tant de manéges, tant de faces différentes en finances, et toutes tendantes à fondre un genre de papier par un autre, c'est-à-dire faire toujours perdre les porteurs de ces différents papiers, et ces porteurs l'étoient par force, et la multitude universelle. C'est ce qui en finance occupa tout le reste du gouvernement et de la vie de M. le duc d'Orléans, ce qui chassa Law du royaume, ce qui sextupla toutes les denrées et toutes les marchandises, ce qui ruina le commerce général et les particuliers, et ce qui fit, aux dépens du public la fortune de quantité de fripons de toute espèce, employés en divers degrés dans cette confusion. C'est ce qui occupa encore plusieurs années depuis la mort de M. le duc d'Orléans, et c'est ce dont la France ne se relèvera jamais, quoiqu'il soit vrai que les terres en soient considérablement augmentées. Pour dernière plaie, les gens tout-puissants qui ne s'étoient fait faute du Mississipi, et qui ont mis toute leur autorité à s'en sauver sans en rien perdre, l'ont rétabli sur ce qu'ils ont appelé la compagnie d'Occident, qui avec les mêmes tours de passe-passe particuliers à un commerce exclusif aux Indes, qui achève d'anéantir celui du royaume, sacrifié à l'énorme intérêt d'un petit nombre de particuliers, dont le gouvernement n'ose s'attirer la haine et la vengeance en attaquant un article si délicat.

Dimanche 4. — Conseil de régence où M. le duc d'Orléans montra la signature du roi d'Espagne qui accède à la quadruple alliance. On ne sait pas encore tous les

détails, mais on en est très-content. — Madame alla le matin voir le roi comme elle va tous les dimanches, et l'après-dînée elle vint aux Carmélites. — M. de Lauzun reçut tous ses sacrements; il eut l'après-dînée un grand redoublement dans lequel il perdit connoissance; il étoit un peu moins mal le soir. Il n'a plus de charge que celle de capitaine des becs-de-corbin, qui sera supprimée et qui est d'un très petit revenu. Il y avoit une autre charge pareille qui fut supprimée quand du Charmel quitta la cour pour se mettre dans la retraite, et on le remboursa de ce qu'il avoit donné au maréchal d'Humières, de qui il l'avoit achetée.

Lundi 5. — Le roi d'Espagne a écrit une lettre à M. le duc d'Orléans très-honnête et très-gracieuse. — Sainte-Maure a obtenu pour son neveu, fils de son frère aîné, la survivance de sa charge de premier écuyer de la grande écurie, et outre cela, un brevet de retenue de 100,000 écus. — On envoie sept vaisseaux de guerre au Mississipi; il y en avoit déjà cinq de commandés; on y en ajoute deux qui sont des vaisseaux de plus de soixante pièces de canon. — On a donné à la duchesse de Villars 100,000 francs pour la dépense du voyage qu'elle va faire en conduisant la princesse en Italie; les fiançailles se feront dimanche chez le roi. — On a quitté le dessein qu'on avoit de faire venir à Paris un opéra italien; l'on a cru que cette musique-là, quoique fort belle, ne réussiroit pas ici. Le prince de Carignan avoit engagé les plus belles voix d'Italie à venir.

Mardi 6. — Sainte-Maure marie son neveu, à qui il a fait donner la survivance de sa charge, à mademoiselle de la Neuville, fille de l'intendant de Franche-Comté, à qui on donne plus d'un million en mariage, et Sainte-Maure donne à son neveu la terre d'Archiac qu'il acheta, il y a quelques années, de la maison de Bourdeille, et dont on lui offre présentement 300,000 écus. — Mademoiselle de Choiseul est morte; il y a longtemps qu'elle languissoit.

Elle étoit dans un couvent, et c'étoit la seule des enfants qui restoit du feu duc de Choiseul *. — Le roi a donné 200,000 francs à M. de Courtenay le père ; on lui a donné le choix de cette somme ou de 20,000 francs de pension ; il a mieux aimé prendre les 200,000 francs **.

* On étoit bien loin alors d'imaginer que le parlement donneroit au feu duc de Choiseul une autre fille dont madame d'Hautefort avoit pris soin et qu'elle avoit voulu marier à un maître à danser, puis à Silva dont la réputation et la fortune en médecine étoient alors fort éloignées de ce qu'on les a vues depuis, et qui tous deux n'en voulurent point M. le prince de Conty eut bien de l'argent de madame d'Hautefort pour en faire son affaire ; un prince du sang tel qu'il soit, qui autorise bassement le parlement dans une minorité, y acquiert du crédit, et ce crédit réussit pour cette fille dont l'exemple en mit plusieurs autres dans des familles qui ne les y attendoient pas. Madame d'Hautefort, qui étoit Pompadour et sans enfants et qui s'étoit capricée de cette affaire sur la fin de sa vie, et M. le prince de Conty, ne tardèrent pas longtemps après à en aller rendre compte à Dieu, et cette fille du parlement très-peu après sans testament et sans alliance.

** M. de Courtenay n'avoit pour soi qu'une figure qui répondoit bien à une naissance qui ne se pouvoit disputer que par l'autorité supérieure. L'abbé Dubois, avant toute apparence de minorité, avoit été reçu familièrement chez lui ; il s'en souvint, et lui procura cette grâce sans qu'il eût songé à en demander aucune. Cette maison a fini dans le fils de celui-ci, qui se tua d'un coup de pistolet dans son lit pour première marque de folie. Il n'avoit ni frères ni enfants, et une sœur unique mariée à M. de Bauffremont.

Mercredi 7. — Le roi dansa son ballet. M. Law, le fils, en devoit être ; mais la rougeole a pris à sa sœur qu'il a vue ; ainsi il n'en a point été. — M. de Lauzun avoit été un peu moins mal les deux derniers jours ; mais ce soir on le trouve dans un danger pressant. — Les quatre mariages de Fargès se sont faits aujourd'hui : le père s'est marié le matin ; ses deux filles et sa belle-sœur se sont mariées le soir à sa maison de Montfermeil. La sœur de sa femme a épousé M. de Ximenès ; l'aînée de ses filles a épousé M. de Parabère et la cadette le jeune marquis de Saint-Pierre. — La duchesse de Villars est assez incommodée ; on croit

que cela retardera le départ de la princesse de quelques jours. Les fiançailles se feront toujours dimanche et le mariage lundi, et on remetà un autre jour l'anniversaire de madame la dauphine, qui devoit être lundi.

Jeudi 8. — Tout le monde fut fort content du ballet du roi; on le vit avec grand plaisir dansant de la meilleure grâce du monde *. Il y eut un grand ordre malgré le peu de place qu'il y a (1). Le petit Gondrin, l'un des danseurs, s'y trouva mal et la rougeole a paru ce matin. — Il va paroître un arrêt qui défend de porter des pierreries à tout le monde généralement; mais on donnera permission à beaucoup de gens qui demanderont à en porter. On veut par là empêcher que l'on n'en achète autant qu'on a fait depuis quelques mois, et on prétend que les étrangers en ont vendu ici pour plus de cent millions et qu'ils se préparoient encore à en faire venir beaucoup qu'ils vendroient très-chèrement. — J'appris que la Noue, premier écuyer de M. le prince de Conty, avoit obtenu depuis son retour d'Espagne une augmentation de pension de 1,000 écus; le roi lui en donnoit déjà 1,000; ainsi il en a 2,000 présentement.

* Le maréchal de Villeroy, qui avoit vu danser des ballets au feu roi et qui apprenoit à celui-ci à ôter la moitié des œufs frais qu'il mangeoit et tous les bouts des ailes de perdrix, de faisans et de gélinotes, et à n'en jamais manger les cuisses, parce que le feu roi mangeoit ainsi, voulut faire danser un ballet au roi. Le maréchal les aimoit et y avoit brillé. Il leur devoit reconnoissance, puisque sans les ballets il n'auroit jamais brillé nulle part; mais il ne prenoit pas garde, lui qui avoit été si avant dans les galanteries et qui en avoit conservé le goût et les façons, que le feu roi étoit amoureux quand il donnoit des fêtes, que la galanterie en est l'âme, et que le roi n'étoit pas en âge de sentir encore ce que c'étoit; mais les raisonnements, surtout les conséquents, ne furent jamais son fort. Le feu roi avoit dansé, n'importe à quel âge et dans quelles circonstances, il fallut que le roi dansât. Il dansa donc, non

(1) Voir les détails de ce ballet dans le *Mercure* de février, pages 182 à 186.

comme il voulut, mais comme le maréchal voulut, et comme le put un prince qui, bien que couronné, étoit enfant, par conséquent timide et désolé de se voir en spectacle et glorieux comme le sont les enfants, de danser avec des gens plus âgés et plus forts que lui, et qui bien aisément dansoient beaucoup mieux. C'est ce qui lui a donné une telle aversion pour la danse, les ballets et les bals, qu'il n'en a jamais voulu ouïr parler depuis, et que cette aversion s'est étendue jusqu'à toutes sortes de fêtes, de spectacles et même de cérémonies, ce qui ne rend pas une cour gaie, brillante, auguste, ni majestueuse.

Vendredi 9. — On a fait aujourd'hui l'anniversaire de madame la dauphine, qui ne se seroit fait que lundi sans le mariage. — Conseil de finances au Palais-Royal. — Le comte de Sparre est arrivé depuis quelques jours; il avoit été à Vienne avant que de venir ici; nous l'avons vu longtemps en France. Il est lieutenant général en France, a toujours servi avec beaucoup de distinction, et depuis avoir quitté le service, il avoit été ici ambassadeur. Il n'étoit que baron en ce temps-là; depuis son retour en Suède, on l'a fait maréchal, sénateur et comte. Il n'a point de caractère représentatif, mais il est plénipotentiaire. Le comte de Bielke, qui est envoyé de Suède, est arrivé aussi. — On publia deux arrêts : l'un qui réduit les rentes qui restent sur la ville, celles du clergé et celles des pays d'État à deux pour cent, à commencer au mois de juillet; l'autre arrêt réduit les pièces de 20 sols à 18, à commencer au 1er mars, et cela, tant pour les pièces courantes que pour celles que l'on bat présentement.

Samedi 10. — Le roi dansa son ballet pour la seconde fois; on est toujours charmé de le voir en si bonne santé et avec toutes les grâces qu'il a. — On publia l'arrêt pour les pierreries; il n'y aura que les évêques qui puissent porter des bagues. — Le fils de M. de Torcy et le fils de M. de la Vrillière, qui étoient du ballet du roi, ont tous deux la rougeole; voilà bien des jeunes gens et de ceux qui dansoient avec le roi qui ont été attaqués de ce même mal, mais pas un n'en meurt. — M. de Lauzun fut fort

mal toute la journée, d'une grosse fièvre avec des redoublements; cependant les médecins n'en désespèrent pas encore malgré son grand âge. — Saint-Geniez doit sortir ces jours-ci de la Bastille, et on l'envoie à Beauvais, n'ayant pas la liberté de demeurer à Paris; c'étoit le lieu où il a mieux aimé qu'on l'envoyât.

Dimanche 11. — Les fiançailles de mademoiselle de Valois avec le prince de Modène se firent dans le cabinet du roi, sur les six heures du soir. M. le duc de Chartres y tenoit la place de prince de Modène. Après les fiançailles, le roi alla au Palais-Royal dire adieu à cette princesse; il lui a fait un présent magnifique d'un collier de diamants et de perles. Il y avoit beaucoup de monde aux fiançailles, mais peu de dames considérables; on n'y avoit convié personne, mais on croyoit qu'il s'y en trouveroit davantage *. Le cardinal de Rohan fit la cérémonie. Mademoiselle de Montpensier portoit la queue de la mante de mademoiselle sa sœur. — On dit qu'il y a un arrêt pour faire encore pour deux millions de billets de banque, qui serviront à remplacer ceux qui sont endossés, qu'on supprimera. Je n'ai point encore vu cet arrêt.

* Rien de si capricieux que le François sur les hauteurs et les bassesses: il est vrai que les princes du sang ont toujours prié de leurs fiançailles et de leurs noces; il est vrai encore que les fils de France n'ont jamais prié de celles de leurs enfants, sans que la foule ait été moindre. M. le duc d'Orléans se trouvoit le premier petit-fils de France depuis l'établissement de ce rang; le mariage de sa fille aînée avec M. le duc de Berry, fils de France, n'étoit pas dans le cas de prier. Il avoit cru ne devoir prier personne à la vesture, à la profession ni à la bénédiction de madame de Chelles, aussi ne s'y trouva-t-il que des familiers et au plus petit nombre; tout le reste domestiques ou gens d'église peu distingués, excepté le nécessaire. A cette troisième fois il ne crut pas qu'un mariage aussi médiocre, et d'une fille qui n'étoit point aimée de sa famille, valut la peine d'inviter, ni le privilége de son rang et de sa place dans l'État, l'un et l'autre unique, ne dut pas aussi l'en exempter. Il s'en dispensa donc, et l'on vit ces mêmes gens qui faisoient foule autour de lui sans cesse pour en arracher des grâces et se les procurer par toutes sortes de raffinements, de bassesses, le narguer tout

d'un coup, et tous, comme de concert, se tenir chez eux pour n'avoir pas été conviés. Peut-être aussi que le désespoir des suites du Mississipi qui étoient alors dans toutes leurs horreurs, donnèrent lieu à ce dépit pour en passer la mauvaise humeur sur quelque chose.

Lundi 12. — Le mariage de la princesse se fit à midi dans la chapelle des Tuileries, et après la cérémonie, le roi la conduisit à son carrosse et dit au cocher : « A Modène. » C'est un usage toujours pratiqué, et quand la princesse, sœur de M. le duc d'Orléans, fut mariée au roi d'Espagne à Fontainebleau, le roi, en la conduisant à son carrosse, dit au cocher : « A Madrid. » L'officier des gardes et les gardes qui la doivent conduire eurent ordre de suivre le carrosse comme si elle eût dû partir dans le moment. On fit partir en même temps M. de Sabran pour porter à Modène la nouvelle que le mariage étoit célébré. Il n'y eut à la cérémonie du mariage que les mêmes gens qui étoient aux fiançailles, excepté la duchesse de Villars qui doit conduire cette princesse et qui a fait un effort pour assister à la cérémonie. On compte toujours qu'elle partira lundi. — Le roi alla l'après-dînée à la porte Saint-Antoine voir les masques ; il n'y en avoit point de beaux, car on ne savoit point que le roi y dût aller. Il y eut de grands cris de joie et de *Vive le roi!* Il ira encore demain, et comme on en est averti, il y aura davantage de masques.

Mardi 13. — Le roi alla l'après-dînée à la porte Saint-Antoine où le spectacle fut plus agréable qu'hier. — S. M. donne à l'envoyé de Modène son portrait enrichi de diamants magnifiques ; ce présent est beaucoup plus beau que celui qu'on a accoutumé de faire aux envoyés. C'est Raimond, introducteur des ambassadeurs, qui est chargé de lui porter de la part du roi. Madame la princesse de Modène ne recevra point de visites chez elle en cérémonie ; elle alla se promener l'après-dînée à la porte Saint-Antoine pour voir les masques. — On publia un arrêt du conseil portant défenses à toutes personnes,

à l'exception de la compagnie des Indes, de contracter à l'avenir aucuns engagements sous le nom des primes pour fournir ou recevoir à terme des actions, souscriptions ou polices de ladite compagnie.

Mercredi 14. — Madame la Duchesse la jeune se trouva mal; on craignit qu'elle n'eût la rougeole, et on la transporta des Tuileries, où elle étoit, au pavillon de l'hôtel de Condé. — Il y aura de demain en huit jours, qui sera le 22 du mois, une assemblée à la banque pour les affaires de la compagnie des Indes; comme c'est une assemblée extraordinaire, on croit qu'il y aura quelque règlement nouveau. — On dit que la cour de Lorraine viendra ici à Pâques et qu'on les logera au Luxembourg où on va faire travailler. — On nous mande d'Allemagne que la princesse de Sultzbach la mère, est morte. Son fils succédera à l'électeur palatin s'il n'a point d'enfants mâles, comme il y a apparence qu'il n'en aura point; et outre les biens allodiaux, il héritera des biens patrimoniaux, parce qu'il a épousé la fille de l'électeur. La princesse qui vient de mourir étoit fille de la feue princesse de Hesse, sœur de madame de Dangeau.

Jeudi 15. — Le roi entre aujourd'hui dans sa onzième année; il en a reçu tous les compliments; mais en France il y a moins de cérémonie pour cela que dans les autres pays. — La rougeole de madame la Duchesse est déclarée; mais elle a fort peu de fièvre. Cette maladie-là n'est pas grand'chose cette année; car il y a vingt jeunes personnes considérables qui l'ont eue qui s'en portent toutes bien. — M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu sont arrivés à Clagny, où ils demeureront auprès de M. du Maine; ils iront voir madame leur mère à Sceaux quoique M. leur père n'y aille point. — Par les dernières lettres qu'on a reçues de nos commissaires qui sont à Nantes, il ne paroît pas que les affaires de Bretagne soient si prêtes à finir; on a emprisonné encore beaucoup de gens depuis peu. — On

joua la nouvelle tragédie d'Arouet (1), qui ne réussit point; il avoue lui-même qu'elle n'est pas bonne, et se plaint de ses amis à qui il l'avoit montrée, qu'ils l'avoient flatté là-dessus; il l'a retirée des comédiens.

Vendredi 16. — Madame la princesse de Modène alla à Chelles voir madame sa sœur; on croit toujours qu'elle partira les premiers jours de la semaine qui vient; cependant la duchesse de Villars, qui doit la conduire, ne se porte pas bien; cela pourra retarder son départ. — M. le comte de la Marche, fils de M. le prince de Conty, a une pension de 20,000 écus; il n'a pas encore trois ans. — Il court de bons bruits sur les pensions; on prétend qu'on les rétablit à être payées dans leur entier du 1er janvier de cette année, et que cela sera déclaré aux premiers jours. On parle fort aussi de quelques changements sur les directeurs de la banque, et qu'on y mettra des gens plus considérables; on en sera éclairci jeudi. — Saint-Geniez sortit de la Bastille.

Samedi 17. — Le roi dansa son ballet avec toute la grâce imaginable; plus on le voit, plus on s'attache à sa personne. Madame n'y étoit point parce que les comédiens italiens l'avoient fort priée de voir la comédie qu'ils jouoient au Palais-Royal. M. le duc d'Orléans ni madame la duchesse d'Orléans n'y étoient pas non plus. — Le roi assistera demain au conseil de régence; il étoit porté dans le testament du feu roi que dès qu'il auroit dix ans, il y assisteroit pour le former aux affaires, mais il n'opinera point. — Outre tous les enfants qu'on a déjà nommés qui ont eu la rougeole, M. de Ruffec, fils du duc de Saint-Simon, et le comte de Montfort, frère du duc de Luynes, l'ont eue et s'en portent fort bien. — Le roi n'avoit pas bien dormi la nuit d'hier du vendredi au samedi, et cela inquiétoit un peu; mais il se porta bien tout le long du jour et dansa son ballet

(1) *Artémire*. Voir au 23 février suivant.

comme je l'ai dit. J'allai voir ce ballet; mais j'en sortis après avoir vu danser le roi sa première entrée, et on avoit eu la bonté de me placer à la porte afin que je pusse sortir plus commodément.

Dimanche 18. — Conseil de régence, où le roi alla pour la première fois. Après qu'il y eut demeuré quelque temps, et qu'on y eut parlé des affaires les plus considérables, on lui proposa d'en sortir s'il aimoit mieux aller jouer ou se divertir à quelqu'autre chose; qu'il fît tout ce qui lui seroit de plus agréable; il répondit que ce qu'il aimoit le mieux c'étoit de demeurer au conseil et il s'y tint. Il avoit fait en entrant un petit compliment qui fut très-bien et qu'il fit de la meilleure grâce du monde (1). Durant le conseil même, il fit quelques questions fort à propos. Tout ce qui a été résolu pour jeudi à l'assemblée de la compagnie des Indes fut proposé et fort approuvé; il y aura à cette assemblée beaucoup de changements et de règlements qui seront agréables au public. — M. de Lesparre, second fils du duc de Guiche, épouse mademoiselle de Biron, qui a gagné 800,000 francs à la compagnie des Indes.

Lundi 19. — M. le duc de Chartres eut un peu de fièvre et la rougeole parut bientôt après. Madame de Modène, sa sœur, qui devoit partir mercredi, fut saignée du pied le soir, et on croit qu'elle aura la rougeole comme M. son frère. — Madame la princesse de Lislebonne* mourut le matin d'une suppression d'urine; elle avoit quatre-vingt-deux ans; c'étoit une princesse d'un grand mérite. M. le prince de Vaudemont, son frère, est allé dans une petite maison qu'il fait accommoder dans le faubourg Saint-Antoine. Madame de Remiremont, sa fille aînée, qui logeoit avec elle, est allée chez madame la princesse d'Épinoy, sa sœur. — On supprime

(1) Saint-Simon a écrit de sa main, en marge : « faux. »

vingt-six présidents ou conseillers du parlement de Rennes; on avoit ajouté vingt-six charges pareilles dans les deux dernières augmentations qu'on avoit faites dans ce parlement; mais ce ne sera point ces vingt-six derniers-là qui seront supprimés; on choisira dans tout le corps du parlement ceux dont on n'est pas content et on les remboursera de ce que leurs charges leur ont coûté. — On ôte plusieurs directeurs de la banque dont on prétend que la conduite n'a pas été bonne. — Nous entrâmes dans notre nouvelle maison de la rue de Bourbon (1).

* Madame de Lislebonne étoit bâtarde de Charles IV, duc de Lorraine, qui a tant fait parler de lui dans le monde, et de Béatrix de Cusance, veuve du comte de Cantecroix, qu'il fit appeler princesse de Cantecroix. L'histoire du deuil de la duchesse Nicole, sa femme, qu'il prit quoiqu'elle se portât bien, et son faux mariage à Bruxelles avec Béatrix, est connue de tout le monde. Elle épousa en 1660 M. de Lislebonne, frère de M. d'Elbeuf, qui servit longtemps dans les troupes de ce duc de Lorraine, et beaucoup après dans celles du roi. Il y avoit fort longtemps qu'il ne servoit plus lorsqu'il mourut en janvier 1694. Il étoit pauvre, grand menteur et fort débauché, en sorte qu'il arrivoit souvent à madame de Lislebonne de manquer de tout, même de dîner et de souper, que son mari emportoit chez ses gueuses. M. de Louvois, qui le sut, y suppléa souvent avec la plus grande générosité et la plus respectueuse. Madame de Lislebonne avoit beaucoup d'esprit, de sens, de vues et de conduite, et Lorraine, digne des Guises. Elle éleva ses deux filles dans cet esprit, les mena à la cour, s'introduisit dans l'amitié de madame la princesse de Conty de chez qui Monseigneur ne bougeoit alors, et le roi lui en sut un gré infini, comme d'une compagnie utile par sa vertu et son esprit, et honorable par ce qu'elle étoit. Peu à peu, elle gagna la confiance entière de Monseigneur, et fit en sorte qu'elle la partagea avec ses filles, ce qui a duré toute la vie de ce prince, et leur donna

(1) Voir la *Notice sur la vie de Dangeau*, tome 1er, pages XL et LXXXVI. L'hôtel de Dangeau, place Royale, est celui qui est maintenant occupé par la mairie du VIIIe arrondissement. Il était orné de peintures par Lebrun, Lesueur et Rousseau. — Cf. *Mémoires inédits sur les membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon, 1854, in-8°, tome 1er, pages 12 et 158, et l'*Abecedario* de Mariette publié dans les *Archives de l'art français*.

d'autant plus de considération, qu'elles eurent l'art de se rendre utiles au roi, qui fut bien aise de cette entière confiance. Il y avoit déjà plusieurs années que madame de Lislebonne s'étoit retirée de la cour, d'abord peu à peu, puis entièrement, après qu'elle y eut bien ancré ses filles. M. de Vaudemont, son frère du même amour, avoit dix ans moins qu'elle, et leur union, quoique presque toujours fort séparés de lieux, fut toujours la plus intime. Quand la catastrophe d'Italie l'amena à Paris, il logea chez elle, et ne fut jamais qu'un avec elle et ses filles. Madame de Lislebonne, qui depuis longtemps voyoit peu de monde et qui n'en étoit pas moins occupée d'affaires pour sa maison, ne fut occupée que de lui et de dévotions, qui ne l'empêchèrent pas de continuer ses pratiques et d'entrer dans les desseins des Impériaux sur la Franche-Comté, sans qu'à son égard et de sa famille il en ait été autre chose ni que leur considération en ait diminué.

Mardi 20. — La rougeole parut le matin à madame de Modène. — M. de Menou, sous-lieutenant de gendarmerie, a acheté de Malarel la lieutenance des chevau-légers d'Orléans, dont il donne 125,000 francs, et il vend sa sous-lieutenance 100,000 francs, à quoi ces charges-là sont taxées. — On fortifie Seissel sur le Rhône entre Genève et Lyon ; c'est là où le Rhône commence à porter bateau et on en donne le gouvernement à Cadrieu. Je ne sais point encore quels appointements on y attache. — M. de Benterider a donné part de la mort de l'impératrice-mère et on en prendra le deuil dimanche. — Le soir la marquise de Villeroy se trouva mal ; on croit que ce sera la rougeole qui est une maladie fort commune présentement, mais dont personne de connoissance n'est mort; ce qui inquiète davantage sur son mal, c'est qu'elle est dans son neuvième mois à ce qu'on croit.

Mrecredi 21. — Le roi dansa son ballet; il le dansera encore samedi pour la dernière fois. — M. et madame d'Ancezune ont la rougeole ; ils avoient quitté la maison de M. de Torcy, parce que son fils, frère de madame d'Ancezune, l'avoit. — On a donné à madame de Remiremont la pension de 12,000 francs qu'avoit madame la princesse de Lislebonne, sa mère. — Les affaires de la Cons-

titution prennent un bon chemin et ceux qui voient cela de plus près croient que l'accommodement se fera bientôt. On parle même d'envoyer le courrier à Rome, par le retour duquel on attend le consentement du pape à ce qui s'est fait ici. — On publia un arrêt qui continue jusqu'au dernier de ce mois les espèces sur le pied qu'elles sont pour Paris, et jusqu'au 10 de mars pour les provinces.

Jeudi 22. — La compagnie des Indes fut assemblée ; il y eut beaucoup de règlements de faits ; M. le duc d'Orléans et M. le Duc y étoient. Plusieurs gens disent qu'ils ont entendu dire à M. le duc d'Orléans, pendant qu'il étoit à cette assemblée, qu'il alloit faire payer les pensions dans leur entier, à commencer dès le mois de janvier passé. — M. le prince de Conty gagna son procès contre M. de Lassay pour le retrait du duché de Mercœur. — La marquise de Villeroy accoucha hier au soir d'une fille ; on avoit répandu le bruit qu'elle avoit la rougeole ; mais cela ne s'est pas trouvé vrai. — Madame d'Arcy, fille de madame la Lande, sous-gouvernante du roi, qu'on avoit cru durant huit heures morte, ne l'est point ; on espère même qu'elle n'en mourra pas.

Vendredi 23. — Mademoiselle de Montpensier a la rougeole ; le fils du maréchal de Villars, M. de Maurepas, secrétaire d'État, et madame sa femme, l'ont aussi. — Le conseil de régence se tiendra au Louvre et non aux Tuileries pendant qu'il y aura de la rougeole au Palais-Royal, et le roi n'y assistera point pendant ce temps-là. — On a publié un arrêt qui confirme celui qu'on avoit donné il y a quelques mois pour la réunion des domaines. — On rejoua sur le théâtre de la Comédie la tragédie d'*Artémire* faite par Arouet; elle avoit été trouvée très-mauvaise la première fois qu'on la joua et l'auteur même l'avoit retirée des comédiens. Depuis, gens considérables ont souhaité de la revoir ; il y a changé quelques vers et la pièce a mieux réussi.

Samedi 24. — Le roi dansa son ballet pour la dernière fois. — Madame la princesse de Modène fut assez mal toute la journée. M. le duc de Chartres est tout à fait hors de danger; mais il a encore un peu de fièvre. — La duchesse de Luynes et son fils ont la rougeole. — On a publié un arrêt pour la vaisselle d'argent, par où il est défendu aux orfévres de travailler, excepté pour ceux qui auront des permissions, et qui règle pour la vaisselle plate que les plats n'excéderont pas le poids de dix marcs et que la douzaine d'assiettes n'en excédera pas trente. On ne pourra employer à aucun ouvrage d'or plus d'une once. — On a imprimé l'arrêt des résolutions qui furent prises à la banque jeudi.

Dimanche 25. — Le roi prit le deuil pour la mort de l'impératrice-mère; il le portera six semaines. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée au Louvre. M. le duc d'Orléans étant obligé d'y être, le roi n'ira point tant qu'il y aura de la rougeole au Palais-Royal. — Madame de Modène avoit mal passé la nuit; mais elle fut mieux sur le soir, et on commence à la croire hors de danger. — Il y a un arrêt qui remet les louis d'aujourd'hui à 36 livres, ceux qu'on appelle les Noailles à 45, et les écus à proportion. — Il y eut quelques petits désordres à la comédie; les comédiens voulurent jouer la tragédie d'Arouet malgré lui, et la jouèrent quoiqu'il s'y opposât violemment. — Le roi d'Espagne a envoyé 2,000 pistoles à la princesse des Ursins.

Lundi 26. — M. l'abbé Dubois s'est mis dans les ordres, et on ne doute point qu'on ne lui donne l'archevêché de Cambray*; il y a déjà quelques jours qu'il a fait avoir à son frère aîné la survivance de sa charge de secrétaire du cabinet et il lui en cède l'exercice. — Le roi d'Espagne a écrit une lettre au pape pour lui demander très-instamment d'ôter la pourpre au cardinal Albéroni et de se saisir de sa personne s'il entre dans les États de l'Église; et en même temps, S. M. C. a écrit à l'empereur et

au roi pour les prier de joindre leurs instances auprès de Sa Sainteté sur ce sujet. — On espère que les affaires de la Constitution seront finies avant Pâques.

* Dubois, qui vouloit tout, et qui par degrés précipités l'un sur l'autre marchoit à pas de géant, se crut susceptible de toutes les dignités et tendoit même au cardinalat. Il demanda donc Cambray avec une hardiesse mêlée de timidité et de ruse, et comme une fortune que M. le duc d'Orléans pouvoit lui faire par sa seule volonté. Le régent peu scrupuleux à la collation des bénéfices, ne laissa pas d'être effrayé de la bassesse et de la scandaleuse vie de celui qui lui faisoit la proposition. Il n'appuya pas trop sur la première qu'il lui fit toutefois sentir, mais il insista tellement sur l'autre, qu'il lui demanda qui pourroit être le sacre qui le voudroit sacrer. « Oh ! s'il ne tient qu'à cela, répondit brusquement Dubois, et que vous n'y trouviez que cette difficulté, elle sera bientôt levée » et insista plus fort. « Mais qui donc trouveras-tu, dis-le, si tu peux? — Qui je trouverai? il est tout trouvé; votre premier aumônier qui est là-dedans, sans en aller chercher plus loin ; » et d'emblée, arracha ainsi Cambray. Tressan, évêque de Nantes, alors premier aumônier de M. le duc d'Orléans, et mort archevêque de Rouen, lui donna en effet les ordres, mais ce fut avec l'affront qu'il ne put jamais obtenir ni démissoire ni territoire du cardinal de Noailles, à qui il ne l'a jamais pardonné. Il fut donc obligé d'aller à Pontoise du diocèse de Rouen, où, par dispense du pape, il reçut tous les ordres comme à la fois. Le jour même qu'il fut ordonné prêtre et qui fut celui de sa première communion à ce que dit plaisamment le duc Mazarin, il y eut conseil de régence, et il y vint à l'extrême surprise de tout le monde. M. le prince de Conty avec ce ricanement de M. son père, mais qui assurément n'en avoit pas les grâces, fut à lui, lui parla des ordres si brusquement reçus et de son sacre qu'il alloit suivre, de sa surprise et de celle de tout le monde, et lui fit un pathos qui tenoit d'un assez plaisant sermon ; l'abbé le laisse dire, puis répondit froidement, que s'il étoit un peu plus instruit de l'antiquité, il trouveroit ce qui l'étonnoit tant moins étrange, puisqu'il ne faisoit que suivre l'exemple de Saint-Ambroise, qu'il étala tout entier. Saint-Simon, qui étoit avec eux et deux ou trois autres du conseil, entendant Saint-Ambroise, s'enfuit à l'autre bout du cabinet, et d'horreur et de peur de lui dire d'achever donc, et de ne pas omettre combien peu Saint-Ambroise désiroit, et combien peu il s'attendoit à ce qui lui arriva, et comme il se cacha pour n'être point évêque. Il sentit que cela le prenoit à la gorge et qu'il ne pouvoit le ravaler. Cet exemple de Saint-Ambroise courut bientôt le monde, et ne diminua pas son extrême indignation.

Mardi 27. — Madame la Duchesse est guérie de la rougeole; mais on craint qu'elle ne retombe dans ses maux de l'an passé. — Il a passé ici un courrier du roi d'Espagne qui va en Sicile y porter l'ordre de cesser en ce pays-là tous actes d'hostilités. — On assure qu'on a fait partir un courrier pour aller à Rome demander l'indult pour l'archevêché de Cambray et les bulles pour M. l'abbé Dubois, ce que le pape, apparemment, lui accordera de bon cœur. — M. de Sennecterre* est parti pour son ambassade d'Angleterre et Pléneuf est parti avec lui qu'on croit chargé d'une commission secrète en ce pays-là. — On ne sauroit plus douter que les pensions ne soient payées dans leur entier. M. le duc d'Orléans l'a dit en plusieurs occasions, et elles seront payées du 1er janvier de cette année.

* Saint-Nectaire (1) étoit un homme de beaucoup d'esprit et de monde, d'assez de lecture, et distingué à la guerre par sa valeur et par ses talents; d'ailleurs l'homme le plus avare, le plus ambitieux, le plus delié, le plus allant à ses fins, et qui avec une profession apparente de délicatesse, en avoit le moins sur les moyens de parvenir, et le plus d'art pour y arriver sous mille couvertures. Il avoit assez d'amis distingués qui lui faisoient honneur, mais qui, l'ayant enfin reconnu dans ces temps-ci de la régence, commencèrent à s'en défier puis l'abandonnèrent tous. Il étoit l'ami le plus intime de madame de Pleneuf pour en parler modestement, et initie dans tous les secrets de cette infernale famille. Il eut seul celui de demeurer étroitement lié avec madame de Prie dans tous les temps jusqu'à sa mort, et pour ceci si fort un avec sa mère; il en tira tout ce qu'il voulut, et il se peut dire que cette position fut le comble de l'industrie. Il eut l'Ordre par elle en 1724, substitué la veille à un autre qui fut efface et qui ne l'eut que quatre ans depuis. Saint-Nectaire, depuis la chute de ces femmes, hors de portée de tout, et reconnu, s'est livré a son avarice, à sa campagne, à la solitude et à l'obscurité. Ce sont gens de qualité distinguée, de même maison que le feu maréchal de la Ferte et de branches peu éloignées. Il est très-riche, point marié, et sa sœur qui n'avoit rien alors avoit épousé Villacerf.

(1) C'est l'orthographe primitive de Senneterre.

Mercredi 28. — Madame de Modène, qui est guérie de sa rougeole, compte de pouvoir partir le 15 de mars. — M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu, qui sont à Clagny, ont été voir madame du Maine, leur mère, à Sceaux. Mademoiselle de Montauban retournera auprès de madame du Maine, qui la demande, dès qu'elle sera en état de marcher. — Malezieu avoit fait demander par son fils à madame la Princesse la permission d'aller à Sceaux ; mais madame la Princesse ne l'a pas jugé à propos. — On a publié une ordonnance pour faire sortir des étrangers rebelles dans huit jours de toutes les terres de l'obéissance du roi ; cela a été publié à son de trompe et cela a fait d'abord une nouvelle à laquelle on donnoit différents motifs * ; mais ce n'est qu'une convention faite dans la quadruple alliance et on fit l'année passée une pareille proclamation ; ainsi cela regarde fort peu de gens ; mais on ne veut manquer à rien de ce qui est dans les traités.

* Cette infamie fut une clause expresse du traité d'Angleterre qui y gagnoit tout et la France rien, puisqu'il n'y peut avoir de François réfugiés en Angleterre qui donne au roi la moindre inquiétude pour sa couronne. Ce respectif donc fut un voile fort clair pour faire passer une clause aussi nouvelle et aussi destructive de l'honneur, de la souveraineté et de la liberté. Cela ne fut pas accordé sans que le régent ne reçût des remontrances fort vives d'un de ses serviteurs, qui lui fit remarquer les deux objets de cette clause qui ne touchoient point les Anglois, mais le roi Georges et son ministère uniquement, et qui étoient également honteux à la France. L'un de chasser le roi Jacques, et quiconque seroit de son parti, ou qu'il plairoit à la cour d'Angleterre d'en soupçonner, chose que Portland, qui avoit charge de le demander lorsque le roi Guillaume [fut] reconnu du feu roi, n'osa jamais entamer, quoique reçu comme en triomphe, parce que le roi se déclara qu'il en regarderoit la demande comme le dernier affront, tellement qu'on n'en avoit osé parler depuis. De plus c'étoit s'ôter un moyen le plus sûr de se faire ménager et respecter par la cour d'Angleterre et de la tenir en inquiétude toutes les fois qu'on le voudroit et même de lui nuire dangereusement par la position de la France à l'égard de l'Angleterre. L'autre objet étoit encore plus honteux à la France, s'il étoit possible,

et tout aussi dommageable, et regardoit encore plus l'intérêt particulier du ministère d'Angleterre, et blesseroit tous les Anglois : c'est que par là on s'engageoit à ne souffrir aucun Anglois qui lui fût opposé, et qui se retirât de peur d'en être maltraité. Or c'étoit la situation précise de tout le dernier ministère de la reine Anne et de tout ce qui lui avoit été attaché, qui souffroit la persécution la plus ouverte et la plus violente du ministère du roi Georges, et c'étoit à ce précédent ministère que la France devoit la paix sans laquelle elle étoit perdue sans ressource, et qui se laissoit forcer à payer un si grand service de cette cruauté. Les conséquences d'une pareille conduite sont aisées à tirer; mais c'étoit l'intérêt le plus pressant de ce qui gouvernoit alors l'Angleterre, que d'obtenir cette clause, et déjà l'abbé Dubois qui tendoit à la pourpre par le crédit du roi Georges auprès de l'empereur, n'avoit plus d'yeux que pour s'en frayer le chemin, et cet intérêt l'emporta dès lors sur toute sorte de raison d'honneur et de politique.

Jeudi 29. — Fourille, qui avoit un cordon rouge, est mort; il étoit aveugle depuis longtemps; il avoit eu une augmentation de pension il n'y a pas longtemps. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit et de mérite, qui avoit été capitaine aux gardes et toujours fort estimé; il avoit obtenu depuis peu une abbaye pour un fils qui a toujours eu grand soin de lui. M. le duc d'Orléans a donné une pension à sa veuve. — On a ôté à MM. Paris, qui sont quatre frères, les emplois qu'on leur avoit donnés depuis quelque temps. On dit même qu'on est fort en colère contre eux et qu'on parle de les exiler; on prétend qu'ils cabaloient contre M. Law. — Le grand maître de Malte est mort; il s'appeloit Perellos de Roccaful; il étoit Aragonois. On a élu en sa place le bailli Zondedari, frère du cardinal de ce nom.

Vendredi 1er *mars*. — Le roi alla dîner à la Meutte, et en revint à cinq heures pour être à son étude, car il n'y manque jamais et étudie tous les jours le matin et l'après-dînée, et même les fêtes et les dimanches. — Madame de Modène, qui compte toujours de partir bientôt, aura dans son carrosse mesdames de Villars*, de Simiane, de Bacqueville et de Goyon. — Les actions avoient baissé jusqu'à 620; elles remontent un peu présentement. — On a

commencé à visiter dans quelques maisons pour voir s'il n'y a point d'argent qui excédât la somme qu'on peut avoir chez soi; on prétend que bien des gens en ont caché de grosses sommes, et qu'il y a déjà eu des délateurs qui en ont averti. — Le vieux Baron rentre à la comédie; il avoit quitté il y a longtemps.

* La duchesse de Villars accompagnoit la princesse de Modène de la part du roi; ce fut une nouveauté. Cet honneur n'avoit encore été fait qu'aux filles et aux petites-filles de France qui se marioient en pays étranger; mais le père de la princesse de Modène étoit régent et il avoit fait pair le mari de cette duchesse. Madame de Simiane, fille de feu M. de Grignan, chevalier de l'Ordre, lieutenant général de Provence, et de madame de Grignan, si connue par les lettres de madame de Sévigné, sa mère, étoit veuve de Simiane, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, et dame de madame la duchesse d'Orléans qui accompagna la princesse de leur part. Madame de Bacqueville étoit extrêmement attachée à la princesse. Toutes deux demandèrent cette consolation avant de se séparer apparemment pour toujours. On fut surpris de la complaisance parce qu'encore qu'elle fût fille de M. de Châtillon, chevalier de l'Ordre, premier gentilhomme de feu Monsieur, elle avoit épousé, n'ayant rien, ce M. de Bacqueville qui étoit riche, mais dont le père étoit moins que rien, et connu pour tel à Rouen, où il étoit premier président de la chambre des comptes. Madame Goyon étoit fille d'une madame des Bordes qui avoit passé sa vie sous-gouvernante des enfants et des petits-enfants de Monsieur. Cette fille avoit été élevée avec eux, étoit fort bien avec la princesse, d'ailleurs avoit épousé un homme qui pour n'être qu'écuyer de la grande écurie, étoit de même nom et maison que MM. de Matignon.

Samedi 2. — Madame la duchesse de Modène n'est pas encore rétablie; elle est moins bien qu'elle n'étoit il y a trois jours. — Le maréchal de Berwick entrera au conseil de régence et y prendra demain sa place. — M. Law a été saigné deux fois; cependant il travailla l'après-dînée chez M. le duc d'Orléans. — La fille dont la marquise de Villeroy est accouchée, il y a huit jours, est morte; on croit qu'elle n'étoit pas venue à terme. La mère s'est déjà blessée plusieurs fois, et la crainte qu'on a qu'elle n'eût point d'enfant, fait que le maréchal de

Villeroy est plus pressé de marier M. d'Alincourt, le cadet de ses petits-fils. — M. Shum, envoyé du roi de Pologne, est mort ; il étoit fort bon homme et fort estimé ici.

Dimanche 3. — Conseil de régence l'après-dînée au Louvre. Le roi n'y alla point; il attendra pour y retourner que M. le duc d'Orléans soit moins entouré de rougeole. Le maréchal de Berwick y prit sa place. M. Law n'y étoit point ; il est encore incommodé. —Mademoiselle de Bournonville se marie au comte de Mailly, l'aîné de la maison des Mailly. L'archevêque de Reims, son oncle, lui donne à vendre la maison qu'il a dans Paris avec quoi il payera ses dettes ; il a 25 ou 30,000 livres de rentes en fonds de terre. L'archevêque, outre sa maison qu'il lui donne, les logera et les nourrira dans la maison de M. de Fieubet, qu'il a louée auprès de l'Arsenal.

Lundi 4. — Le comte d'Apremont, qui étoit venu ici pour les affaires de la succession du comte de Recheim, son oncle, est mort chez le comte de la Marck. Sa mère étoit sœur du prince Ragotzki, et il avoit épousé la fille du marquis de Prié, qui commande en Flandre. — On dit que M. et madame de Lorraine viendront ici après Pâques et qu'ils logeront dans l'appartement de madame de Modène et dans celui de M. le duc de Chartres ; mais cela est fort incertain. — La reine d'Espagne est, à ce qu'on croit, dans le neuvième mois de sa grossesse ; ainsi on compte qu'on aura bientôt des nouvelles de son accouchement, et si c'est d'un infant il sera nommé en même temps qu'il sera ondoyé, parce que les infants n'ont point de titre en naissant et qu'ils ne sont distingués entre eux que par leurs noms de baptême.

Mardi 5. — On a imprimé l'arrêt pour le rétablissement des pensions dans leur entier comme elles étoient à la mort du feu roi. Il y a un autre arrêt pour la suppression des maréchaussées; on remboussera ceux qui avoient acheté et on rétablit ces compagnies sur un pied qui les rendra plus utiles au public. — On parle fort d'une augmen-

tation sur l'argent. — La marquise d'Alluye est fort mal ; on assure qu'elle a quatre-vingt-dix ans ; elle étoit encore fort gaie et de bonne compagnie et avoit beaucoup d'amis qui s'assembloient souvent chez elle dans son appartement du Palais-Royal. Madame a beaucoup d'amitié pour elle ; elle a été longtemps fille d'honneur de la reine-mère.

Mercredi 6. — Madame la princesse de Modène veut partir lundi ; mais on ne sait pas si sa santé lui pourra permettre encore de se mettre en chemin. — L'arrêt pour l'augmentation des monnoies a paru ; les louis sont mis à 48 livres et ceux qu'on appelle les Noailles à 60 ; les écus à 8 livres et les Noailles à 10 ; les pièces de 20 sols à 30. Toutes les pièces étrangères sont augmentées aussi à proportion des louis ; il y a dans ce même arrêt beaucoup de changements faits à la banque. — Madame fit jouer au Palais-Royal la tragédie d'*Artémire*. — L'évêque de Murcie, qui s'appelle Belluga, et qui a été nommé cardinal à la dernière promotion qu'a faite le pape, n'a point encore voulu accepter la grâce que lui a faite Sa Sainteté, qui n'a pas accoutumé d'être refusée en pareilles occasions.

Jeudi 7. — M. l'abbé Dubois reçoit les compliments sur sa nomination à l'archevêché de Cambray ; on a envoyé un courrier à Rome pour avoir l'indult, et on croit que le même courrier rapportera les bulles. — Les Génois, à la prière du pape, ont fait arrêter à Sestri de Levant le cardinal Albéroni, et on croit qu'ils l'enverront à Civita-Vecchia. On ne doute pas que le pape ne le fasse mettre au château Saint-Ange dès qu'il y sera arrivé *. — La diète de Pologne, qui se tient à Varsovie, devient fort orageuse ; les sentiments y paroissent fort partagés, principalement sur la charge de général des troupes étrangères que le roi Auguste a donnée au maréchal Flemming, que ce roi veut qui soit indépendante de celle de grand maréchal de la couronne. La plupart des députés sont d'avis qu'elle en

doit dépendre si on la conservoit, et soutiennent de plus que cette charge-là est inutile. Ils sont fort aheurtés sur cela, et apparemment la diète finira bientôt et désagréablement pour le roi, contre qui on murmure encore sur le traité qu'il a fait avec l'empereur et le roi d'Angleterre, sans la participation de la république.

* Cet arrêt, qui fit grand'peur au cardinal Albéroni, ne fut que l'effet d'une complaisance passagère du pape pour les ardentes instances du roi d'Espagne.

Vendredi 8. — Le roi signa le contrat de mariage de M. de Lesparre, qui s'appelle présentement le comte de Gramont, avec mademoiselle de Biron; la noce se fera mardi. — MM. les cardinaux de Rohan et de Bissy travaillèrent chez M. le duc d'Orléans, qui paroît fort content d'eux. On avoit dit qu'il ne l'étoit pas tant du cardinal de Noailles, et cela faisoit craindre que l'accommodement ne fût retardé; mais, sur le soir, S. A. R. fut plus contente de cette Éminence, et apparemment l'affaire finira dès demain. — Madame de la Hoguette, mère de madame de Nangis, est à la dernière extrémité. Madame de Nangis est sa fille unique, et M. de Nangis lui rend tous les soins qu'un gendre bien attaché peut rendre; c'est une femme de beaucoup de mérite et qui depuis longtemps vit dans une grande retraite et mène une vie fort édifiante. Sa fille a toujours vécu avec elle dans une union très-intime.

Samedi 9. — Madame la princesse de Modène veut toujours partir lundi, et on a chargé tous les chariots qui mènent ses bagages et qui partiront dès demain. — On est convenu de tout sur l'affaire de la Constitution, et cela doit être signé mercredi au plus tard. M. l'évêque de Clermont, qui a fort négocié dans cette affaire, vint le soir chez M. le cardinal de Rohan dire que M. le cardinal de Noailles ne faisoit plus aucune difficulté. — Madame de la Hoguette mourut le soir. — La jeune madame de Brou, femme de l'intendant de Bretagne, est morte aussi; elle

étoit fille de M. de la Bourdonnaye, conseiller d'État. — Milord Stairs retournera incessamment en Angleterre; on dit que le chevalier Robert Sutton est nommé ambassadeur à sa place.

Dimanche 10. — M. le duc d'Orléans dit publiquement le matin que l'affaire de la Constitution étoit accommodée entièrement. MM. les cardinaux et les évêques qui sont entrés dans cette affaire et M. l'abbé Dubois le dirent aussi à tous ceux qui leur en demandèrent des nouvelles. — Les équipages de madame la princesse de Modène sont partis, et elle va demain coucher à Essonne. — On a fait des visites en beaucoup de maisons pour chercher de l'argent, et on a déjà rendu un arrêt contre M. Adine, qui étoit un des directeurs de la banque, et qui passe même pour très-habile dans sa profession; il avoit des louis de Noailles et des pistoles d'Espagne pour 8 ou 10,000 écus; on les a confisqués. Il a été condamné à 10,000 livres d'amende, et on lui ôte son emploi; on croit pourtant que ces visites-là ne se feront pas souvent, et qu'on se contentera de quelques petits exemples.

Lundi 11. — Madame la princesse de Modène partit entre une heure et deux pour aller coucher à Essonne. M. son père la conduisit jusque-là et revint ici le soir avant dix heures. Cette princesse couchera demain à Fontainebleau, à la capitainerie, qu'on lui a fait meubler; elle doit y être purgée mercredi. — On a demandé à Rome l'indult pour l'archevêché de Cambray durant toute la vie du roi, et on craint que le pape ne la veuille donner que *pro hac vice tantum*, comme il l'a toujours donné jusques ici. — Le czar a accepté la médiation de l'empereur pour sa paix avec la Suède, et il enverra ses plénipotentiaires à l'assemblée de Brunswick, qui commencera incessamment. — On a publié un édit pour unir à la charge de bibliothécaire du roi celle de garde des livres du cabinet qu'avoit M. Dacier, à qui on en laisse la jouissance et les appointements durant sa vie.

Mardi 12. — Les fiançailles du comte de Gramont et de mademoiselle de Biron se firent hier au soir chez le duc de Noailles, dont la maison étoit magnifiquement illuminée. Le mariage s'est fait ce matin à l'archevêché, et la noce ce soir chez M. de Biron. — On publia une déclaration du roi pour abolir l'usage des espèces d'or au 1er mai prochain et pour indiquer les diminutions sur lesdites espèces à commencer du 20 du présent mois pour Paris et du 1er avril pour les provinces; pour abolir pareillement au 1er août prochain l'usage de toutes les espèces d'argent, à l'exception des sixièmes et douzièmes d'écus et livres d'argent; pour indiquer les diminutions sur lesdites espèces à commencer du 1er avril aussi prochain et pour ordonner qu'à commencer du 1er mai prochain les sixièmes et douzièmes d'écus, ensemble les livres d'argent diminueront de prix chaque mois jusqu'au 1er décembre, auquel jour elles demeureront fixées, savoir : les sixièmes d'écus et livres d'argent à 10 sols et les douzièmes d'écus à 5 sols.

Mercredi 13. — Madame de Modène a écrit de Fontainebleau, où elle arriva hier; elle devoit y être purgée, mais la gelée l'en a empêchée. Elle y séjournera aujourd'hui pour y voir la maison, qu'elle n'avoit jamais vue, et elle en partira demain pour aller coucher à Nemours. — Les cardinaux de Rohan, de Bissy et de Gesvres et vingt-neuf archevêques ou évêques ont signé aujourd'hui au Palais-Royal pour la paix de l'Église. M. le duc d'Orléans avoit la signature de M. le cardinal de Noailles; il y a cinq évêques de ceux qui ont accepté la bulle qui n'ont pas voulu signer; ce sont les évêques de Nîmes, de Chartres, de Saintes, de Dôle et de Couserans. — M. de Mailly épousa mademoiselle de Bournonville.— On a donné une pension de 1,000 livres à Saint-Geniez, qui sort de la Bastille et qui est relégué à Beauvais; on a donné aussi 2,000 livres de pension à Roquefeuille, ancien capitaine de vaisseau.

Jeudi 14. — Madame de Modène coucha à Nemours; elle joua beaucoup au biribi dans la soirée; on a fait une banque pour elle d'environ 80 ou 100,000 francs. Elle arrivera demain à Montargis, où elle demeurera quelques jours, parce qu'elle s'y fera purger, le temps étant adouci. — On permet aux chevaliers des ordres du Saint-Esprit, de Malte et de Saint-Lazare d'avoir des diamants à leurs croix. — On assure que M. le duc de Saint-Simon a obtenu pour le cadet de ses enfants une augmentation considérable d'appointements pour le gouvernement de Senlis qu'il lui a cédé. — On dit que M. Law revend la terre de Roissy, qu'il avoit achetée plus d'un million de M. de la Carte. — Le P. Cloche*, François de nation, général des dominicains, qui avoit quatre-vingt-treize ans, est mort à Rome.

* Ce père Cloche avoit été plus de quarante ans général de son ordre, et avec plus d'autorité et de considération à Rome dans toutes les affaires et sous tous les pontificats que presque tous les cardinaux qui y demeuroient. Il y étoit de plus aimé et estimé au dernier point; mais il étoit François de nation et d'affection déclarée, c'est ce qui l'empêcha toujours de parvenir au cardinalat, auquel il ne tendit jamais.

Vendredi 15. — M. le duc d'Orléans alla dîner à Chelles, et en revint d'assez bonne heure pour être encore à l'Opéra. — On craignoit que mademoiselle de Beaujolois n'eût la rougeole, ce qui auroit empêché Madame et M. le duc d'Orléans de voir encore le roi de six semaines; mais la petite princesse n'a eu que la fièvre. — On tint le conseil de finances au Palais-Royal et on tiendra encore dimanche le conseil de régence au Louvre, après quoi, les conseils auront congé jusqu'après la Quasimodo.— Mademoiselle de Monaco est arrivée; elle est à la Conception et son mariage avec le prince d'Isenghien se fera après Pâques. — Il y a des lettres de Gênes qui disent que le cardinal Albéroni est considérablement malade à Sestri de Levant; il n'a

point été embarqué pour passer à Civita-Vecchia comme on l'avoit dit. — Je tins à l'abbaye de Saint-Germain le chapitre de Saint-Lazare que je devois tenir au mois de décembre; mais l'opération de la taille qu'on m'avoit faite quelques jours auparavant, m'obligea de le remettre au 15 de mars.

Samedi 16. — Le cardinal de Rohan travailla le matin avec M. le duc d'Orléans. — M. de Lassay, qui continue son procès contre M. le prince de Conty pour la terre de Mercœur, lui a fait signifier le droit de prélation qu'il avoit obtenu du roi il y a quelque temps, mais dont il n'avoit point parlé dans tout le cours du procès. M. le prince de Conty prétend que ce droit n'est point applicable à l'affaire présente. — La marquise d'Alluye a reçu tous ses sacrements; ceux qui la disent la moins vieille lui donnent quatre-vingt-sept ans et d'autres assurent qu'elle en a quatre-vingt-quatorze; c'est une très-bonne femme, qui a beaucoup d'amis, et qui seroit fort regrettée, surtout de Madame, qui l'aime beaucoup. — Les spectacles ont été bien remplis aujourd'hui et ils ne recommenceront qu'après la Quasimodo.

Dimanche 17.— Conseil de régence au Louvre et il n'y en aura point qu'après la Quasimodo. — M. le duc d'Orléans a prié M. l'évêque de Soissons d'aller à Reims dire à M. l'archevêque qu'il peut prendre la qualité de cardinal; qu'il vienne à Paris, qu'il apporte sa calotte aux pieds du roi et que S. M. la lui mettra sur la tête. — Le fils du maréchal de Berwick épouse mademoiselle de Duras, à qui l'on donne 100,000 écus en mariage et madame de Lesdiguières, sa tante, lui en assure 50,000 après sa mort. — On a la confirmation que la diète de Pologne est rompue, dont le roi Auguste est très-mal satisfait; mais le czar en est fort content, et on prétend que c'est par ses intrigues dans cette cour-là que l'assemblée a été séparée. Les offices de l'empereur pour le roi Auguste n'ont pas eu tout l'effet qu'on en espéroit.

Lundi 18. — Madame la Duchesse la jeune, qui est présentement dans les grands appartements de l'hôtel de Condé, est retombée dans ses maux de l'année passée et est plus mal encore qu'elle n'étoit; les médecins n'en espèrent plus rien, et elle-même se croit sans ressource. — L'archevêque de Reims arriva le soir, et alla tout droit au Palais-Royal; M. le duc d'Orléans lui dit qu'il le mèneroit le lendemain au roi qui lui mettroit la calotte sur la tête. — Le comte de Matignon est tout à fait guéri, et l'entrevue de mademoiselle de Monaco avec le prince d'Isenghien s'est faite chez lui. — Il y a un arrêt qui permet aux gentilshommes d'être fermiers des princes du sang sans déroger*.

* Dangeau auroit pu s'étendre sur l'éclaircissement de cet article sans déroger à sa politique. De qui cet arrêt; à quelle occasion, et pourquoi des gentilshommes prendre à ferme des biens des princes du sang? Ne point déroger en chose dérogeante méritoit bien du moins un édit enregistré. Il se trouvera sans doute que c'étoit pour des gens d'affaires qui se trouvoient être secrétaires du roi, tandis que les Mémoires présentent ici une idée générale fort confuse, et sans doute encore plus fautive.

Mardi 19. — L'archevêque de Reims porta sa calotte au roi, qui la lui mit sur la tête; il a signé pour la paix de l'Église. Il paroît que plusieurs gens dans Paris, qui étoient du parti du cardinal de Noailles, approuvent ce qu'il a fait. — On a envoyé beaucoup d'argent dans les provinces pour remédier à l'inconvénient qu'il y avoit que les billets de banque ne pouvoient pas y être payés. — On porte une si grande quantité d'or et d'argent à la banque depuis quelques jours qu'on ne peut pas suffire à le recevoir. — Il y a un arrêt qui augmente les droits pour la sortie des blés du royaume et qui ôte les deux tiers sur l'entrée du pied fourchu dans Paris et dans les autres villes du royaume. Il y a un autre arrêt pour défendre, pendant le cours de la présente année,

l'entrée des espèces et matières d'or et d'argent dans le royaume.

Mercredi 20. — Madame la Duchesse la jeune est plus mal que jamais; on ne croit pas qu'elle puisse passer la journée de demain. — Madame de Duras a donné part à sa famille du mariage de sa fille avec le fils du maréchal de Berwick*; elle lui donne 50,000 francs de moins qu'on avoit dit; mais elle s'engage à les nourrir et les loger pendant dix ans. Elle s'en va en Guyenne, où elle emmènera sa fille, qui n'a pas encore quatorze ans. Le roi donne 10,000 francs de pension au fils du maréchal de Berwick. — Il y a un arrêt pour ordonner que les espèces et matières d'or seront reçues à la Monnoie de Paris jusqu'au 1er avril sur le même pied qu'elles sont reçues dans les autres hôtels des monnoies partout le royaume.

* Le fils unique du premier lit du duc de Berwick étoit exclu de succéder à la dignité de duc et pair de son père, et établi en Espagne grand d'Espagne. Celui dont il s'agit ici étoit l'aîné du second lit, qui mourut sans enfants tôt après son mariage, et sa veuve a longtemps depuis épousé le duc d'Aumont d'aujourd'hui. Les deux aînés d'après voulurent être d'Église; le second de ceux-là mourut au séminaire de Saint-Sulpice d'une saignée à la langue pour une esquinancie dont on ne put jamais étancher le sang. C'est donc le quatrième fils du second lit, et en tout le cinquième fils de M. de Berwick qui a recueilli l'aînesse, et qui sur la démission de son frère, prêtre et reçu duc et pair au parlement, est devenu aussi duc et pair.

Jeudi 21. — M. le duc d'Orléans fit embrasser tous les cardinaux dans son cabinet, et ils s'embrassèrent de bonne grâce et d'un air de sincérité. — Madame la Duchesse la jeune est morte. — On a envoyé quelques abbés dans les provinces pour faire signer les évêques qui sont dans leurs diocèses. — Il y a beaucoup d'arrêts pour des règlements qui ne sont pas de grande importance, mais par où il paroît qu'on songe au soulagement du public. — Madame alla, il y a deux jours, voir M. le duc de Chartres, qui depuis sa rougeole est à Saint-

Cloud dans la maison qu'occupoit M. Terrat au bout des jardins vis-à-vis de Sèvres. — Il y a dans toutes les gazettes une chose extraordinaire que je crois devoir écrire, qui est que dans le comté d'Essex, en Angleterre, il y est mort une femme nommée madame Honywood dans sa quatre-vingt-treizième année, qui a laissé trois cent soixante-seize de ses descendants, savoir : seize fils ou filles, cent quatorze petits-fils ou petites-filles, deux cent vingt-huit de la troisième génération et neuf de la quatrième.

Vendredi 22. — Le comte de Horn alla dans la rue Quincampoix, voulant, disoit-il, acheter pour 100,000 écus d'actions ; il donna rendez-vous dans un cabaret à un agioteur qui lui porta des actions dans un portefeuille. Le comte de Horn, qui avoit deux de ses amis avec lui, se jeta sur le malheureux agioteur, et lui donna plusieurs coups de poignard et prit son portefeuille. Un des deux brigands qu'il avoit avec lui, voyant que l'agioteur n'étoit pas encore mort, acheva de le tuer ; ces deux-là ont été pris et le troisième s'est sauvé. On ne doute pas que justice n'en soit faite promptement et sévèrement, l'action étant si abominable ; et plus celui qui l'a commise est homme de condition, plus il est nécessaire d'en faire exemple. Il est frère du prince de Horn-Horn ; il n'y a plus de Horn-Montmorency ; il y a beaucoup de gens de qualités ici de ses parents proches.

Samedi 23. — M. le duc d'Orléans alla le matin à Saint-Cloud, où M. le duc du Maine l'alla trouver. On ne sait rien de ce qui s'est passé entre eux ; mais il paroît que M. le duc du Maine en est content. — La famille du comte de Horn se remue fort pour tâcher d'obtenir grâce pour lui. M. le duc d'Orléans évite de leur parler, et on ne croit pas qu'ils en obtiennent rien. — Madame la Duchesse fut enterrée dans le cloître des Grandes-Carmélites où mademoiselle de Condé et madame de Vendôme avoient été enterrées. Mademoiselle de Clermont mena le corps, accom-

pagnée de mesdames les duchesses de Sully et de Tallard. Le convoi fut fort magnifique, et on assure qu'il y avoit plus de deux mille flambeaux. — On vit à la banque et on fit le calcul de la somme qu'il y avoit en or et en argent, et on y trouva plus de neuf cents millions.

Dimanche 24. — M. le duc d'Orléans persiste à ne vouloir faire aucune grâce au comte de Horn. Quelques gens de sa famille à qui S. A. R. n'a pas pu éviter de parler, lui demandoient qu'on traitât le comte de Horn comme un fou, et qu'on l'enfermât aux Petites-Maisons, lui disant même, qu'il avoit une mère et un oncle enfermés; M. le duc d'Orléans répondit qu'on ne pouvoit se défaire trop tôt de fous qui portoient la folie jusqu'à la fureur; et ensuite les gens qui vouloient servir ce comte lui représentèrent quelle infamie ce seroit pour une famille aussi illustre et qui appartenoit à tant de souverains de l'Europe. Il répondit que l'infamie étoit dans le crime et non pas dans le supplice; ils le pressèrent encore davantage, lui disant : « Mais, Monseigneur, il a l'honneur de vous appartenir à vous-même. — Eh! bien, Messieurs, leur répliqua-t-il, j'en porterai l'infamie avec vous. » — On fit partir pour Rome le courrier qui porte la nouvelle de la signature des prélats; on n'a pu le faire partir plus tôt.

Lundi 25. — Le comte de Horn devoit être exécuté aujourd'hui; mais on a fait une procédure qui auroit allongé l'affaire de quelques jours à cause de la semaine sainte, et il a fallu anéantir cette procédure, ce qu'on a fait ce soir; et il sera exécuté demain en plein jour, malgré toutes les instances que gens considérables ont faites à S. A. R. — M. de Mortagne, chevalier d'honneur de Madame, est mort*; elle a donné la charge au comte de Simiane, son premier écuyer, et celle de premier écuyer n'est pas encore donnée; plusieurs gens la demandent; mais Madame n'est pas encore déterminée. — M. de Lautrec, fils du marquis d'Ambres et gendre du premier président, a vendu son régiment de dragons à..........;

il conserve son rang de colonel et demeurera incorporé dans le régiment qu'il a vendu, dont on lui donne 170,000 francs.

* On a suffisamment parlé ailleurs en ces notes de Mortagne. Simiane, qui lui succéda, étoit un cousin des deux frères Simiane qui ont été l'un après l'autre premiers gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans, et dont le dernier fut chevalier de l'Ordre en 1724, par l'égard que M. le Duc qui étoit lors premier ministre, eut pour la promesse que Simiane avoit eue de la nomination de feu M. le duc d'Orléans, qui, avoit droit d'en donner une.

Mardi 26. — Le roi alla voir madame la Princesse, madame la Duchesse et mesdames les princesses de Conty mère et fille. — Mademoiselle de la Roche-sur-Yon est légataire universelle de madame de la Duchesse, sa sœur, qui vient de mourir. Cette princesse assure fort qu'elle évitera tous procès avec M. le Duc; mais madame la princesse de Conty, sa mère, dit qu'elle soutiendra ses droits et ceux de sa fille. — Le comte de Horn et Mille, son complice, qui est Piémontois, furent roués vifs à la Grève, sur les quatre heures après midi, à la grande satisfaction du peuple et du public, qui a fort loué la sévérité de M. le duc d'Orléans *. Le troisième complice, qui s'appelle Lestang, est en fuite; il sortit de la chambre au moment que l'assassinat fut achevé; c'est lui qui gardoit la porte. On croit avoir des indices de sa retraite, et on espère s'en saisir incessamment. On dit que les suppliciés ont accusé beaucoup de monde à la question, et qu'ils ont avoué beaucoup d'autres crimes.

* Il y eut bien du pour et du contre sur cette exécution du comte d'Horn. Le crime étoit horrible en soi, en toutes ses circonstances, et dans un homme de cette qualité; nul prétexte donc à lui sauver la vie. Mais il faut savoir que le supplice de la roue emporte une infamie aux Pays-Bas en Allemagne qui rejaillit tellement sur toute la famille, que les neveux mêmes et les nièces du roué, à plus forte raison ses enfants, ses frères et ses sœurs, sont exclus d'entrer dans tous les chapitres pour plusieurs générations. Outre la honte d'une telle exclusion, c'est une porte fermée à la plus honorable, la plus commode et la plus ordi-

naire décharge des familles, dont la naissance peut y entrer, et souvent encore à une grande fortune, par les prélatures souveraines et les électorales où l'on peut parvenir. Cela fut vivement représenté au régent par le duc de Saint-Simon, quoiqu'il n'en fût prié par personne dont il ne se souciât, qu'il connût, et qu'il ne fût point parent de la maison d'Horn. Le régent y entra et goûta la proposition de commuer la peine, par cette raison, à lui faire couper la tête. L'exemple étoit fait par la condamnation, justice étoit faite par l'exécution publique à mort, et il n'y a personne de raisonnable qui ne fut entré dans la raison de cette commutation de peine. Saint-Simon partit pour sa maison de la Ferté, ayant lieu de compter que le comte d'Horn seroit décapité. Mais Law, outré d'un genre de crime qui portoit sur sa banque, avoit résolu la roue. L'abbé Dubois et lui n'étoient qu'un alors, et ils l'emportèrent dès que Saint-Simon fut parti. Non-seulement la maison d'Horn fut au désespoir, mais toute la grande noblesse des Pays-Bas fut outrée et ne se contraignit pas de le témoigner sans ménagement et longtemps.

Mercredi 27. — Le roi entendit les ténèbres dans la chapelle des Tuileries. — On a des nouvelles de madame de Modène, de Nevers; elle continue son voyage assez tranquillement, et, dès qu'elle est arrivée dans les lieux où elle doit coucher, elle y joue au biribi jusqu'à trois heures du matin, et n'en repart qu'à midi. — On donne des pensions de 2,000 écus à tous les lieutenants généraux, de 4,000 livres à tous les maréchaux de camp, hormis à ceux qui ont des gouvernements ou qui ont déjà des pensions; mais si ces pensions sont plus foibles, on les augmente jusqu'à cette somme-là. — M. de Châtillon quitte son inspection de cavalerie que l'on donne à Vernicourt qui a été lieutenant colonel de son régiment, et on donne à M. de Châtillon 2,000 écus de pension. — Milord Stanhope arriva ici le matin; il eut audience de M. le duc d'Orléans avant midi. Milord Strafford est arrivé aussi; mais c'est pour ses affaires particulières; il a beaucoup d'actions à la banque.

Jeudi saint 28. — Le roi s'étoit trouvé un peu mal hier au soir et cette nuit; il avoit eu une fonte et quelques vomissements, mais il a bien dormi depuis, a entendu le sermon de la Cène, prêché par l'abbé Alléon de Bourdon,

chapelain du roi, après quoi le cardinal de Rohan fit l'absoute, et le roi lava les pieds à douze pauvres; ensuite S. M. alla aux Feuillants où elle entendit l'office et assista à la procession. L'après-dînée, le roi entendit ténèbres dans la chapelle des Tuileries et se porta fort bien tout le jour. — M. le Duc reçut les visites des courtisans en grands manteaux *; il y en avoit beaucoup dans l'antichambre qu'on donnoit à ceux qui n'en avoient point apporté. — La reine d'Espagne est accouchée d'un infant; il a été ondoyé et on lui a donné le nom de Philippe. En Espagne, on leur donne le nom de baptême en les ondoyant; la raison de cela, c'est que les infants n'ont point d'autres titres que leurs noms de baptême.

* On a déjà vu en ces notes la nouveauté de ces visites en manteaux, la répugnance qu'on y eut, et l'indécence avec laquelle elles se firent, la patience avec laquelle tout fut souffert et la précaution singulière d'un magasin de manteaux dans les antichambres, de peur que quelqu'un n'en prît pas. Ce furent en cette occasion toutes les mêmes choses; ainsi rien de plus ni de différent à en dire de ce qui en a déjà été dit.

Vendredi saint 29. — Le roi eut encore la nuit quelques petites inquiétudes, et les médecins avoient voulu qu'il ne sortît point; mais il se sentit assez bien pour aller entendre l'office aux Feuillants et n'en fut point incommodé. Il entendit ténèbres l'après-dînée dans la tribune de la chapelle des Tuileries; il fut fort gai toute l'après-dînée. — L'abbé de la Fare-Lopis qu'on a envoyé aux évêques de Provence pour avoir leurs signatures en a déjà envoyé trois ou quatre; il n'a pas encore vu les autres évêques. — Le marquis de Rothelin ne fut point fait brigadier à la promotion de l'année passée, quoiqu'il fût en rang de l'être; on vient de le faire présentement et on le remet dans son rang comme s'il l'avoit été à cette promotion-là. — Mademoiselle de Beauvau a eu une pension de 2,000 francs; c'est un bien que l'on fait aux pauvres, car elle leur donne tout ce qu'elle a.

Samedi 30. — Le roi passa fort bien la nuit et fut fort gai toute la journée. — Le mardi 26, MM. de Poncalec, le chevalier de Talhoüet, Montlouis et Coëdic, capitaine de dragons, eurent le cou coupé à Nantes; et on en a effigié seize autres qui sont : MM. les comte et chevalier de Polduc, Rohan, Bourgneuf, Trevelec fils, du Croesquer et son frère l'abbé, Rosconan, la Boissière-Kerpedron, de Villegly, Talhouet de Borserant, la Beraye, la Houssaye père, le chevalier de Crosco, Kérentré de Gouello, de Lambilly, conseiller au parlement de Rennes, Talhouet de Bonamour et Melac-Hervieux*. — Madame de Briquemont a eu une pension de 4,000 livres. — On enverra le cordon bleu à l'infant qui vient de naître; tous les infants, ses frères du premier lit et du second, le portent; mais l'infant qui vient de mourir ne l'avoit point.

* Ces Bretons vouloient livrer leurs ports à l'Espagne, y recevoir les troupes et les commissions du roi d'Espagne, prendre les armes et marcher en France; tout cela juridiquement prouvé et avoué. Ceux qui se sauvèrent, se retirèrent par mer en Espagne où tous eurent des pensions et des emplois. Peu, mais quelques-uns y ont fait fortune, quelques autres sont revenus chez eux après la mort de M. le duc d'Orléans et le changement de toutes choses; la plupart sont morts dans la terre étrangère.

Dimanche 31, *jour de Pâques*. — Le roi est tout à fait quitte de sa fluxion et il assista à toutes les dévotions de la journée et se confessa à l'abbé Fleury, son confesseur. L'après-dînée, il entendit le sermon du P. Boursault.

On a fait dix-sept lieutenants généraux dont voici la liste : MM. de Puynormand, le chevalier de Damas, le duc de Duras, duc de Mortemart, Cadrieu, Lambert, Maulevrier-Langeron, Contades, Châteaumorand, le comte de Bueil, le chevalier de Montmorency, le prince de Robecque, Châtillon, le marquis de la Rochefoucauld, Marignane, Rothe, Vérac. Ils ne sont point là par ordre. — Ce sera le marquis de Maulevrier-Langeron, qui vient d'être

fait lieutenant général, qui portera le cordon bleu à l'infant don Philippe.

Lundi 1er *avril.* — Le roi alla à Montmartre voir madame la duchesse d'Orléans; les religieuses le vinrent recevoir à la porte et le conduisirent dans le chœur où elles chantèrent le *Te Deum* ; après quoi S. M. se promena dans la maison. — Madame la princesse de Modène a demeuré quelques jours à Nevers où la fièvre l'a reprise; elle n'arrivera à Antibes, où elle doit s'embarquer, que dans le mois qui vient. — On fait revenir de Rome M. l'abbé de Gamaches* qui étoit auditeur de rote; on prétend qu'il a voulu se mêler de trop d'affaires; il a envoyé à sa famille plusieurs lettres qui le justifient fort, mais ici on l'a trouvé trop entreprenant. — On avoit parlé de faire des maréchaux de camp comme on a fait des lieutenants généraux; mais présentement on croit que cela est remis.

* L'abbé de Gamaches étoit fils de Cayeux, lieutenant général, duquel le père étoit chevalier de l'Ordre. Cayeux avoit été mis par le feu roi auprès de M. le duc d'Orléans après la mort du marquis d'Arcy, qui avoit été son gouverneur, et Cayeux le suivit sans titre quelques années, après quoi, il passa auprès de monseigneur le duc de Bourgogne, lorsque le roi mit MM. d'O, de Cheverny et de Saumery auprès de lui. Sa femme et sa mère étoient tante et nièce, filles et sœurs de MM. de Loménie et de Brienne, secrétaires d'État. Le frère de l'abbé de Gamaches avoit épousé la fille de Pomponne, sœur de madame de Torcy; mais le crédit des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers qui lui avoient valu cet emploi et celui de M. de Torcy, ministre et secrétaire d'État jusqu'à la mort du roi qui l'y avoit soutenu, étoit fini. L'abbé de Gamaches dont le nom étoit Rouault, étoit fort glorieux, encore plus ambitieux, et extrêmement plein de lui-même. Il faut dire aussi qu'il n'étoit pas sans mérite et qu'il avoit du savoir et de l'esprit pour toute sa race; mais il ne souffroit pas aisément de supérieur, ne démordoit point de ce qu'il avoit entrepris, et savoit parfaitement être ami et ennemi. Avec ces qualités il s'appliqua fort à la rote, et y acquit la réputation d'un des plus habiles; quand il y fut ancré, son humeur se déploya et son ambition se donna l'essor. Il ne songea qu'à plaire à la cour de Rome et à ceux qui la gouvernoient ou pouvoient la gouverner à leur tour, et se mit dans la tête de se faire cardinal par cette voie. Il

fut piqué des mystères que lui faisoient les divers agents de l'abbé Dubois; il se brouilla avec eux et il les traversa tant qu'il put, et pour leur nuire, et pour faire sentir à l'abbé Dubois qu'il avoit besoin de lui. La fureur en prit à l'abbé Dubois qui trouva plus court de le rappeler dans la puissance où il se trouvoit. Un autre que l'abbé de Gamaches en eût été accablé; pour lui il commença par s'excuser et par se plaindre : mais comme il s'aperçut que cette conduite n'opéroit point de changement à son rappel, il déclara que ce rappel n'étoit point en la puissance de l'abbé Dubois, pour couler plus doucement, qu'elle passoit celle du régent et du roi même. Il représenta qu'il avoit à la vérité été nommé par le feu roi pour être auditeur de rote pour la France, mais qu'en cela même le pouvoir étoit consommé; que du moment qu'il étoit pourvu, agréé à Rome, et en possession, il étoit devenu magistrat d'un des premiers tribunaux du monde qui ne dépendoit en rien du roi, ni pour sa personne, ni pour sa place, ni pour ses fonctions; que si l'on pouvoit prouver juridiquement des crimes, alors un auditeur de rote comme tout autre magistrat en subissoit la punition, mais prononcée par le pape, qui étoit le souverain de Rome, où se tenoit la rote, et sous l'autorité et la protection duquel elle faisoit ses fonctions; que de crimes ni même de mauvaise conduite, il ne craignoit point qu'on lui en pût imputer, encore moins prouver, et qu'il s'en tenoit là avec tranquillité, d'autant qu'il n'avoit à répondre que devant le pape, de l'intégrité et de la bonté duquel il ne pouvoit prendre de défiance. L'abbé Dubois sauta en l'air, mais quand il eut bien tempêté, il craignit de se commettre avec une cour dont il espéroit tout et de s'y rendre odieux. Il écouta volontiers ce qu'on lui voulut dire en faveur de l'abbé de Gamaches; mais comme il désiroit passionnément aussi retirer de Rome un homme qui lui pourroit beaucoup nuire, et qui étoit sur les pistes de tous ses agents, car il en entretenoit quatre ou cinq à Rome inconnus les uns aux autres, il lui offrit l'archevêché d'Embrun. Gamaches, incapable d'abandonner ses vues, le refusa tout net, et déclara qu'il ne vouloit point quitter Rome ni la rote; mais, profitant de cet adoucissement avec esprit, il fit le reconnoissant, offrit ses services à l'abbé Dubois, et en effet il lui en rendit de fort bons pour se le gagner. Avec tous ces manéges il demeura auditeur de rote. Cela ne laissa pas de faire un véritable scandale. Jamais auditeur de rote n'avoit imaginé ne pouvoir être rappelé, et cet exemple, qui fit grand bruit, ne fit pas honneur à l'autorité du roi, et y porta une plaie qui doit bien faire prendre garde à l'avenir aux nominations à la rote. Enflé de ce succès, et ayant toujours MM. Séraphin, de Polignac et de la Trémoille devant les yeux, qui, d'auditeurs de rote étoient devenus cardinaux, mais c'en étoit trois en plus d'un siècle, Gamaches ne se contint plus, et se brouilla dans la suite avec la plupart de nos cardinaux et de ceux qui

furent chargés des affaires de France ; ce fut même dans les suites avec tant d'éclat avec le cardinal de Polignac, chargé des affaires du roi, que Gamaches perdit tout respect et toutes mesures en discours et en conduite, ne le vit plus, et cessa de lui rendre tout devoir, tant comme cardinal que comme ministre du roi, et cela fut souffert parce qu'on lui avoit laissé gagner ce terrain, et que dans les fins, on mortifioit volontiers le cardinal de Polignac. Ce n'étoit pas que depuis quelques années Gamaches n'eût donné forces prises sur soi, et même une qui dura longtemps et qui fit du bruit à Rome, mais il n'en fut autre chose. Il y avoit beaucoup d'amis dans le sacré collége, dans la prélature, chez le pape, parmi la principale noblesse, et n'étoit pas aussi sans ennemis. Ce fut la situation où le duc de Saint-Aignan le trouva lorsqu'il y arriva en qualité d'ambassadeur de France ; mais il n'eut guère le temps de voir comment il s'en accommoderoit, car peu de mois après, l'abbé de Gamaches mourut d'une maladie ordinaire, mais qui fut fort courte et qui mit fin à tous ses grands projets. Il étoit riche de lui, et entre ses bénéfices, il avoit l'abbaye de Montmajour d'Arles, qui est très-considérable.

Mardi 2. — Madame la duchesse d'Orléans demeurera à Montmartre jusqu'à lundi, et puis ira passer quelques jours à Bagnolet; elle ne peut pas rentrer encore dans son appartement du Palais-Royal, parce qu'on y travaille. — La maréchale de Chamilly a eu une pension de 2,000 écus : son bien, qui est tout en rente, étoit fort diminué ; elle avoit besoin de ce secours-là et elle le mérite bien. — On parle de faire encore quelques lieutenants généraux qui avoient été oubliés. — On mande d'Allemagne que l'électeur palatin a enfin consenti à rendre l'église du Saint-Esprit aux protestants ; mais il y a d'autres articles sur lesquels ils ne sont point encore d'accord ; ainsi l'affaire n'est point du tout finie.

Mercredi 3. — Milord Stanhope s'en retourne incessamment en Angleterre où le parlement s'oppose toujours à la reddition de Gibraltar qu'on avoit promise aux Espagnols ; mais le parlement ne fait ces oppositions que pour chagriner les ministres, car il n'est point de l'intérêt de l'Angleterre de continuer la guerre avec l'Espagne. — On fait marcher quarante escadrons vers les frontières

d'Espagne; mais ce n'est que pour consommer les fourrages qu'on avoit amassés en ces pays-là, et le commerce entre la France et l'Espagne est rétabli dans toute la frontière. — On attend de Suède aux premiers jours la nouvelle que le prince héréditaire de Hesse aura été déclaré roi.

Jeudi 4. — Miane, qui commande au château de Nantes arriva; on donne l'amnistie aux Bretons qui n'ont pas encore été condamnés. — Le mariage du fils du maréchal de Berwick avec mademoiselle de Duras se fera lundi. — Mortani est un des nouveaux lieutenants généraux qui ont été faits; il y en a quatre autres encore dont on ne m'a point dit les noms, et qui seront remis dans leurs rangs comme s'ils avoient été déclarés en même temps que les dix-sept. — On mande de plusieurs endroits que le czar et la czarine sont allés prendre les eaux à Olonitz, qui est à quatre journées de Pétersbourg; sa flotte qu'il a considérablement augmentée, n'a pas pu encore être mise à la mer à cause de la quantité des glaces qui sont sur les côtes, et on espère que la flotte d'Angleterre qui vient au secours de celle de Suède, sera arrivée avant le dégel.

Vendredi 5. — L'après-dînée, madame la duchesse du Maine alla au Palais-Royal et fut quelque temps avec S. A. R. Madame la princesse de Conty la jeune étoit avec madame du Maine. Cette princesse est sortie fort contente de cette conversation; elle a permission de demeurer à Paris et partout où il lui plaira; mais elle ne sera point contente qu'elle n'ait vu M. du Maine. Elle espère le voir bientôt et qu'il se rendra à toutes les instances qu'elle fait pour cela. Elle a parlé à S. A. R. pour la liberté de mademoiselle de Launay qu'on lui a fait espérer : elle a parlé aussi pour M. de Laval; mais on lui a répondu là-dessus que l'affaire étoit plus importante qu'elle ne pensoit et méritoit un long examen.

Samedi 6. — Le roi alla se promener à Vincennes et vit la volerie pour la première fois de l'année; mais il

plut tout le jour, ce qui diminua fort le plaisir de cette promenade. — Le conseil des parties recommença. — Les vivres et les étoffes ont été depuis quelques jours à un prix démesuré; mais cela commence un peu à diminuer, et on ne doute pas qu'à chaque diminution d'argent, les marchandises ne diminuent. Il y a aussi des diminutions sur la nourriture des chevaux, qui est pourtant encore à un prix excessif. — Tous les gens qui reviennent de la campagne disent qu'il y a apparence d'une bonne récolte cette année, dont on a très-grand besoin, car celle de l'année passée fut fort mauvaise, et le royaume en a beaucoup souffert; car la cherté étoit dans les provinces les plus éloignées aussi bien que dans le voisinage de Paris.

Dimanche 7. — Le roi quitta le deuil en violet qu'il portoit pour la mort de l'impératrice, et prit le noir pour la mort de madame la Duchesse; il ne le portera que jusqu'à vendredi, mais au Palais-Royal, on le portera quinze jours de plus. — Les spectacles recommenceront mardi; et le lendemain, le vieux Baron, fameux comédien, et qui avoit quitté la comédie, il y a longtemps, reparoîtra sur le théâtre au Palais-Royal. — Le fils aîné de madame Fériol achète de l'abbé de Vaubrun la charge de lecteur du roi, dont on lui donne 80,000 livres, un fort gros pot-de-vin et 4,000 livres de pension : il n'y a que 1,600 livres d'appointements à cette charge, mais elle donne les entrées chez le roi, et c'est ce qui la rend considérable.

Lundi 8. — Le roi alla se promener aux Champs-Élysées. — Madame la duchesse d'Orléans alla de Montmartre à Bagnolet, où elle passera quelque temps en attendant que le bâtiment qu'on fait au Palais-Royal au-dessus de son appartement soit achevé. — Milord Stanhope prit congé du roi; il étoit venu ici pour l'affaire de Gibraltar que le parlement d'Angleterre ne veut point rendre à l'Espagne, à qui on l'avoit toujours fait espérer. La décision de cette affaire est remise à l'assemblée qui se tiendra pour la

conclusion entière de la paix, et on croit que ce sera à Aix-la Chapelle; mais cela n'est pas encore tout à fait réglé. — Le fils du maréchal de Berwick épousa mademoiselle de Duras.

Mardi 9. — On a fait partir un courrier pour Nantes, qui porte l'amnistie pour tous les Bretons qui sont en prison ou accusés et qui n'ont point encore été jugés. — Madame l'abbesse du Lis est morte; elle étoit sœur de feu M. de Croissy. — On mande de Flandre que le prince de Berghes est mort; il avoit épousé une fille du duc de Rohan et n'a point laissé d'enfants*. — Les spectacles ont recommencé. — On mande de Rome que la princesse Sobieski, que le roi Jacques a épousée, est sûrement grosse de trois mois; les Anglois n'appellent jamais ce prince que le prétendant ou le chevalier de Saint-Georges. — Le duc d'Havré, qui a été longtemps en Espagne colonel des gardes wallonnes et qui est sorti de ce pays-là fort mécontent, étoit revenu ici, a passé quelques temps à Saint-Germain chez le duc de Noirmoustier, a trouvé moyen de se raccommoder avec l'empereur qui l'a remis en possession de ses terres en Flandre où il est présentement. Madame sa femme, qui est sœur du prince de Lanti, est encore ici chez M. le duc de Noirmoustier, frère de sa mère.

* Ce prince de Berghes, grand d'Espagne de Philippe V et chevalier de la Toison d'or du même roi, n'étoit point de l'ancienne maison de Berghes mais des bâtards de Gueldres; sa grandesse s'est éteinte avec lui faute d'enfants. Il étoit frère de mademoiselle de Montigny, dernière maîtresse de l'électeur de Bavière, qui lui fit de grands biens et qui la maria enfin au comte d'Albert, malgré toute la famille de ce comte, qui n'avoit que les bienfaits de l'électeur, à qui ses malheurs l'avoient attaché. Le père du prince de Berghes et de mademoiselle de Montigny défendit Mons, dont il étoit gouverneur lorsque le feu roi le prit, et est mort chevalier de la Toison d'or et gouverneur de Bruxelles.

Mercredi 10. — Le parlement s'assembla sur l'édit qu'on y a porté pour mettre toutes les rentes du royaume à deux

pour cent, et il y fut résolu qu'on y feroit des remontrances par écrit; c'étoit le président d'Aligre qui présidoit. Le premier président est à la campagne où il fait des remèdes, et M. de Novion ne s'y trouva pas. — Le bruit s'étoit répandu qu'on avoit fait trois maréchaux de camp qui étoient la Fare, Lyonne et de Lille; on nommoit même les trois hommes qui achetoient leurs régiments, qui étoient le grand prieur, le fils aîné de M. de Sassenage et le vicomte de Tavannes; mais cela ne s'est pas trouvé vrai. Le vicomte de Tavannes est gentilhomme de la chambre de M. le Duc. — On a fait encore quelques lieutenants généraux qui étoient dans le rang de l'être et qui n'avoient pas été nommés.

Jeudi 11. — La banque a affiché que tous ceux qui avoient des billets pourroient les y porter, qu'on leur en donneroit des récépissés, afin que leurs effets fussent en sûreté et qu'ils ne craignissent plus les vols, qui devenoient très-fréquents dans Paris; et on leur rendra ces billets en tout ou en partie quand ils les demanderont. — Mademoiselle de Launay doit sortir incessamment de la Bastille; M. le duc d'Orléans l'avoit fait espérer la semaine passée à madame du Maine, qui lui demandoit cette grâce-là. Elle lui avoit parlé aussi pour demander la liberté de M. de Laval; mais elle ne put pas l'obtenir. — M. le duc d'Orléans m'accorda une pension de 500 écus que je lui demandai pour mademoiselle de l'Isle du Gât.

Vendredi 12. — On a des lettres de madame la princesse de Modène; elle écrit de la Palice et mande que madame de Simiane est considérablement malade; elle a demeuré deux ou trois jours avec elle, et depuis cela, on a su que cette princesse en étoit repartie et que madame de Simiane avoit la petite vérole. On a envoyé querir à Lyon Coifond, qui est un médecin fameux. — On avoit fort parlé du mariage du duc de Lorges avec la fille aînée de M. le premier président; mais il y a des gens, dans la famille du duc de Lorges, qui traversent fort ce mariage

— On a fait une inspection d'infanterie nouvelle pour le chevalier de Marcieux; il aura dans son inspection l'Orléanois et quelques provinces voisines. — On mande de Rome que le cardinal Priuli y est mort; il n'étoit mort que le cardinal de la Trémoille depuis la dernière promotion. Il y avoit deux cardinaux; Priuli, celui qui vient de mourir, avoit été auditeur de rote.

Samedi 13. — Le roi alla l'après-dînée à la volerie dans le parc de Vincennes; en revenant, il trouva dans la rue Saint-Antoine le saint sacrement qu'on portoit à un malade; il fit arrêter son carrosse, en descendit, et se mit à genoux dans la rue, quoiqu'elle fût fort crottée; cela a fort édifié tous ceux qui l'ont vu en cet état, et il auroit peut-être suivi le saint sacrement jusques chez le malade sans qu'on craignît qu'il y eût eu du mauvais air. — Chalmazel épouse mademoiselle de Bonneval, à qui on donne 50,000 écus présentement et on lui en assure encore autant après la mort de père et mère; elle n'a qu'un frère, et il y a plus de 40,000 livres de rente en fonds de terre dans la maison. Chalmazel avoit épousé, en premières noces, une fille du maréchal d'Harcourt, qui est morte sans enfants; il est neveu et héritier de Chamarande.

Dimanche 14. — Madame alla le matin chez le roi, avec qui elle tint un enfant du grand prévôt, et l'après-dînée elle alla aux Carmélites; elle ira samedi à Saint-Cloud pour y demeurer jusqu'après la Toussaint. — Les conseils de régence recommencèrent. — L'indult pour l'archevêché de Cambray est arrivé; le pape l'accorde pour toute la vie du roi comme on le demandoit. — La Bédoyère, procureur général du parlement de Bretagne, le président de Rochefort et quelques autres encore de ce parlement ont ordre de se défaire de leurs charges. — Il court une lettre du prince de Horn au régent qu'on croit une lettre supposée et qui a été faite par gens malintentionnés.

Lundi 15. — Le roi alla dîner à la Meutte, et, en revenant, se promena dans les Champs-Élysées. — On doit donner au roi mercredi les remontrances du parlement par écrit. — La noce du prince d'Isenghien avec mademoiselle de Monaco se fit chez le comte de Matignon, et ensuite la mariée alla coucher chez son mari. — L'évêque de Coutances est mort; il étoit fils de M. de Brienne, qui étoit secrétaire d'État pour les affaires étrangères avant M. de Lyonne. L'évêque qui vient de mourir étoit le doyen des évêques de France; il avoit trois assez belles abbayes dont il y en a une unie à l'abbaye de Chelles; c'est présentement M. d'Arras qui est le doyen des évêques de France. — Outre les dix-sept lieutenants généraux qui furent faits il y a quelques jours, on en a fait encore cinq depuis, qui sont : Mortani, autrefois colonel de hussards; l'Escherenne, Savoyard, qui a été longtemps officier général dans les troupes de l'électeur palatin; du Barail, gouverneur de Landrecies, et qui étoit colonel du régiment du roi avant Nangis; Lessart et Serville.

Mardi 16. — Le bailli de Mesmes, ambassadeur de Malte, eut audience du roi et ensuite de M. le duc d'Orléans; il avoit un cortége magnifique de tous les chevaliers de Malte qui sont ici. M. d'Arpajon y étoit comme chevalier né, par le privilége de sa maison. L'ambassadeur donna part au roi de la mort du grand maître Perellos et de l'élection du nouveau grand maître, qui est le bailli Zondedari. — L'abbé de la Fayette tomba le soir en apoplexie; il a beaucoup de bénéfices. — Il y a deux nouveaux arrêts : l'un en faveur des cardinaux, archevêques, évêques et autres bénéficiers du royaume, et l'autre en faveur des communautés ecclésiastiques et hôpitaux du royaume. Ces arrêts leur permettent d'employer les remboursements qui leur ont été faits en actions de la compagnie des Indes, à condition qu'elles seront déposées à la banque.

Mercredi 17. — Le parlement porta au roi les remontrances sur les rentes qu'on veut mettre au denier cinquante. C'étoit le président d'Aligre qui étoit à la tête de la députation, et qui, après avoir fait un petit compliment au roi, mit les remontrances sur la table. Le roi répondit qu'il les feroit examiner et qu'ensuite il leur enverroit ses ordres. — On a fait ces jours-ci un service à la Pitié pour le P. Quesnel; on ne dit point aux dépens de qui ce service s'est fait ni celui qui l'a ordonné; on sait seulement que les évêques de Montpellier et de Boulogne y étoient, et on croit que cela n'a pas été agréable à la cour. On disoit que ces deux évêques auroient des lettres de cachet. — Milord duc de Perth *, mourut ici; il avoit été grand écuyer de la feue reine d'Angleterre.

* Le duc de Perth avoit été gouverneur du roi Jacques, qui est à Rome, et avoit la Jarretière, et sa femme étoit morte dame d'honneur de la reine d'Angleterre. Il étoit frère du duc de Melford, dont il a été parlé plus d'une fois dans ces notes.

Jeudi 18. — Le bruit court que l'empereur est malade, qu'il s'est blessé en tombant de cheval; mais on croit ce bruit faux. — On eut nouvelle que le prince héréditaire de Hesse-Cassel a été déclaré roi par la diète, qui est composée des quatre États, et reconnu par les Suédois. Il se nomme Frédéric; il est le fils aîné des enfants qui restent au landgrave de Hesse-Cassel. Il est né le 28 avril 1676; il épousa, le 11 avril 1700, Louise-Dorothée, fille du feu roi de Prusse Frédéric et sœur du roi de Prusse d'aujourd'hui. Elle mourut sans enfants, le 23 décembre 1705. La reine Ulrique-Éléonore, sa femme, est née le 23 janvier 1688. Il étoit déjà l'aîné de sa maison à son premier mariage.

Vendredi 19. — Le roi alla au Palais-Royal voir Madame, qui partira demain pour Saint-Cloud. — Madame la duchesse d'Orléans est encore pour quelques jours à sa maison de Bagnolet, où elle a vu M du Maine,

ses deux fils et M. le comte de Toulouse. — On a des lettres de madame la princesse de Modène, qui n'étoit pas encore à Lyon; elle écrit de Roanne, et continue son voyage fort lentement. L'envoyé de Modène, qui l'accompagne, se plaint un peu du manque de considération qu'on a pour lui; cette princesse mange souvent toute seule. — Madame la duchesse du Maine est retournée à Sceaux; elle avoit passé quelques jours avec sa fille à Chaillot, et depuis elle avoit couché deux nuits à l'Arsenal. — La duchesse Sforce a la rougeole au Palais-Royal, et l'on croit que cela fera qu'il n'y aura point de conseil de régence dimanche, M. le duc d'Orléans ne voulant pas voir le roi pendant qu'il y a des maladies de venin au Palais-Royal.

Samedi 20. — Le roi alla se promener à Vincennes, où il vit la volerie. — Madame alla dîner à Saint-Cloud, où elle demeurera jusqu'à la fin du mois de novembre.— Pionsac, gouverneur d'Oléron, est mort; c'est un fort joli gouvernement, qui est demandé par bien des gens.— Madame l'abbesse de la Trinité de Caen, sœur du maréchal de Tessé, est morte. L'abbaye est une des plus belles de France; le maréchal de Tessé la demande pour une de ses filles qui a été nourrie dans la maison, et qui a une petite abbaye dans le voisinage. — On a publié deux arrêts; l'un porte qu'il sera fait pour 430 millions de billets de banque, de 1,000, 100 et 10 livres, et ordonne que dans trois mois les billets de 10,000 livres seront rapportés pour être coupés en billets de 1,000, 100 et 10 livres. L'autre arrêt porte qu'il sera imprimé vingt mille billets d'une action chacun, pour servir à la conversion des huit mille billets de dix actions chacun, imprimés en conséquence de l'arrêt du 12 mars dernier.

Dimanche 21. — Le roi eut une petite vapeur en sortant de la messe; mais cela se passa dès qu'il fut dans sa chambre, et le reste de la journée il fut en bonne santé.

— Il n'y eut point de conseil de régence. — Il y a trois évêques qui ont ordre d'aller dans leurs diocèses; deux anti-constitutionnaires, qui sont M de Montpellier et M. de Boulogne, et un acceptant, qui n'approuve pas le projet tel qu'il est, de la paix de l'Église avec le cardinal de Noailles et ceux de son parti; c'est M. l'évêque de Nîmes. — Montgon, capitaine de grenadiers du régiment des gardes, eut le gouvernement d'Oléron; sa compagnie de grenadiers est donnée à d'Orçay, qui étoit depuis longtemps capitaine dans le régiment et fort estimé, et sa compagnie est donnée à Champigny qui étoit lieutenant de grenadiers.

Lundi 22. — Le roi fut fort gai toute la journée et se porte très-bien. — Le parlement s'assembla et ils résolurent tous unanimement de ne point registrer l'édit des rentes au denier cinquante et de faire des remontrances réitératives. Après la séance du parlement, les gens du roi allèrent au Palais-Royal, où ils rendirent compte à S. A. R. de ce qui avoit été délibéré dans leur compagnie. M. le duc d'Orléans leur répondit qu'on ne changeroit rien à la résolution qu'on avoit prise, et après cette réponse, qui fut fort courte, il monta dans sa chaise pour aller à Chelles voir madame sa fille. — Le maréchal de Tessé a obtenu pour sa fille, l'abbaye de la Trinité de Caen, qui est très-noble, et qui vaut plus de 40,000 livres de rente à l'abbesse. — On publia un arrêt qui ordonne qu'il ne sera plus fourni aux bureaux de la banque ni dans aucuns autres des bureaux de S. M. des billets de banque pour les sixièmes et douzièmes d'écus, pour les livres d'argent et les louis d'argent.

Mardi 23. — La princesse de Montauban obtint hier une pension de 20,000 livres dont elle a déjà été payée. — On donne à la compagnie des Indes Belle-Isle, moyennant 50,000 livres de rente qu'elle donnera au roi. Le roi se réserve tous les droits honorifiques; il y laissera un gouverneur et toutes les fortifications. L'île sera un entrepôt

considérable pour la compagnie, qui y établira de grands magasins. — La nouvelle qu'on avoit débitée de la maladie de l'empereur est entièrement fausse; il n'a point fait de chute de cheval et se porte fort bien; on croit l'impératrice grosse. Voilà les dernières nouvelles qu'en a eues M. de Benterider par un courrier qui arriva hier. — On a publié ce matin deux arrêts; l'un concernant les débets qui restent entre les mains des payeurs des rentes de l'hôtel de ville de Paris, l'autre qui ordonne le remboursement des créanciers de la communauté des inspecteurs de la police sur les vins.

Mercredi 24. — Le roi achète d'une compagnie particulière ce que les François ont dans l'île de Saint-Domingue et l'île Avache, qui en est fort proche, et dont il n'y a encore tout au plus qu'un quart de défriché. La compagnie qui est en possession des terres que nous avons à Saint-Domingue et de l'île Avache, demande de grands dédommagements pour les dépenses qu'elle y a faites, et l'on croit que, par la suite, le roi joindra cela à la compagnie des Indes, qui lui rendra plus que l'argent qu'il a donné pour l'acquérir; on assure que l'île Avache est très-fertile et qu'on en peut tirer beaucoup de bonnes choses. — On a donné une pension de 2,000 écus à M. d'Imbercourt qui a été rappelé de son intendance. — M. de Rioms, qui n'avoit pas eu permission de revenir depuis la campagne qu'il a faite en Espagne, l'obtint il y a quelques jours et il est arrivé ici; on dit même qu'il se marie *.

* Rioms ne pouvoit pas être agréable à M. le duc d'Orléans après tout ce qui s'étoit passé en dernier lieu avant son départ pour l'armée. La campagne finit trop tôt après la mort de madame la duchesse de Berry, pour que son retour ne réveillât bien des discours qui n'étoient bons qu'à éviter; il eut donc ordre de ne rapprocher point de Paris qu'il n'en eût une permission expresse, et elle lui fut donnée lorsqu'on crut tout assez éloigné et oublié pour qu'il n'en fût plus question à son retour.

Jeudi 25. — On a eu des lettres de l'arrivée de la princesse de Modène à Lyon. M. le duc d'Orléans lui a écrit pour la prier de presser un peu plus sa marche; il y a déjà plus de six semaines qu'elle est en chemin. — On a fait imprimer et rendu public l'arrêt de la chambre royale de Nantes, et on a publié en même temps l'amnistie pour les accusés qui n'ont point été jugés encore. Outre les quatre gentilshommes qui ont eu le cou coupé et les seize qui ont été effigiés, et dont nous avons marqué tous les noms, il y en a encore dix qui sont exceptés de l'amnistie, qui sont : MM. le comte de Lescouet, le chevalier de Lescouet, le sieur de Roscouet de Kersoson, de Salarien l'aîné, de Keranguen-Hiroé, le chevalier de Coarargan, de Boissy-Becdelièvre, les frères Fontaineper et de Kervasy l'aîné. M. de Noyan, qui étoit prisonnier au château de Nantes, a été mis en liberté, et est arrivé ici. — Breteuil, le capitaine de gendarmerie, épouse milady Clare, nièce de la maréchale de Berwick, et le maréchal de Berwick en fera la noce à Saint-Germain ces jours-ci : on donne en faveur du mariage 4,000 francs de pension à Breteuil, qui reviendront à sa femme en cas qu'il meure avant elle.

Vendredi 26. — M. le duc d'Orléans monta en carrosse avant midi et alla à Bagnolet voir madame la duchesse d'Orléans. — On a commencé depuis deux jours à prendre dans les rues tous les mendiants, hommes et femmes ; on enferme dans les hôpitaux ceux qui ne sont point en état de travailler et de gagner leur vie, et ceux qui sont en état de pouvoir travailler, soit hommes, soit femmes, on les enverra aux colonies. On prendra aussi tous les vagabonds et gens sans aveu ; il y avoit beaucoup de ces gens-là qui commettoient des désordres dans Paris, et on y veut remédier *. — La princesse des Ursins, qui est à Gênes, a vendu à M. le Duc, l'île de Noirmoustier, dont il donne un million ; et de ce million, il en revient au duc de Noirmoustier, frère de madame des

Ursins, 100,000 écus qu'il a payés pour elle et 150,000 francs pour les marais qui étoient dans son partage. Ces 450,000 francs qui lui reviennent demeureront entre les mains de M. le Duc, qui lui en payera l'intérêt à quatre pour cent; il n'en pourra rembourser la moitié que dans six ans et l'autre moitié seulement à la mort de madame la duchesse de Noirmoustier. Les 550,000 francs qui restent du prix seront envoyés à madame des Ursins, qui quitte Gênes parce que cet air-là lui est fort malsain et elle s'en va à Rome.

* A force de jouer des gobelets sur le Mississipi, on eut envie de faire en ces vastes pays des établissements effectifs; ce fut pour les peupler qu'on fit les enlèvements des mendiants valides et de gens sans aveu de toutes parts pour les y transporter; mais cela fut exécuté avec tant de violence et de friponnerie, et il en mourut un si horrible nombre par les chemins et aux ports, faute de nourriture et de toute sorte d'humanité, que cela éleva d'étranges cris contre le gouvernement, qui par une conduite aussi odieuse de ceux qui furent employés à ces enlèvements et à ces transports, en perdit toute l'utilité effective, et fut enfin contraint de cesser ce qui causoit tant de cris.

Samedi 27. — Le roi alla à la volerie à Vincennes. — Le maréchal de Matignon marie sa fille avec le fils de M. de la Cour. M. de la Cour est beau-frère de Caumartin, est fort riche et est seigneur de la terre de Balleroy qui est une terre en Normandie d'un gros revenu, et parfaitement bien bâtie; il marie aussi le chevalier de Matignon, son fils. Le comte de Gacé, frère du chevalier de Matignon, n'a point d'enfants et n'en aura point apparemment étant, comme il est, séparé de sa femme; il en use fort bien avec le chevalier, son frère, à qui le maréchal fait des avantages dans ce mariage; il épouse une nièce de la duchesse de Noirmoustier, qui sera son héritière et qui s'appelle mademoiselle de Braine. — M. du Pourpry, qui a depuis quelques jours vendu la charge qu'il avoit dans les chevau-légers, a été choisi par Madame pour la charge de son premier écuyer, qui vaque parce que

M. de Simiane, qui l'avoit, a été fait chevalier d'honneur de cette princesse.

Dimanche 28. — Le roi alla se promener aux Champs-Élysées. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée au Louvre, parce que M. le duc d'Orléans ne voit point encore le roi à cause de la rougeole de madame la duchesse Sforce; elle est presqu'entièrement guérie présentement. — La noce de M. de Chalmazel avec mademoiselle de Bonneval se fit à Ivry chez le père de la mariée; ils demeureront trois ans, lui et sa femme, chez M. de Bonneval. — Le prince héréditaire de Hesse, qui avoit été élu roi de Suède par les quatre États, a été proclamé. — On eut nouvelle de Rome que la princesse, femme du roi Jacques, que les Anglois appellent toujours le chevalier de Saint-Georges, étoit grosse: cette nouvelle peut devenir considérable, et ne fera pas plaisir apparemment au roi Georges.

Lundi 29. — Madame l'abbesse de Chelles a demandé une pension de 8,000 francs pour madame la comtesse de Gramont; on lui a accordée. On en a donné une aussi de 2,000 écus à la duchesse de Brissac, fille de la maréchale d'Estrades. — M. de Châteauneuf, président de la chambre royale de Nantes, et presque tous les maîtres des requêtes qui la composoient sont partis de Nantes, et il y en a déjà quelques-uns d'arrivés; ils s'assembleront quelquefois à l'Arsenal pour achever de juger quelques gentilshommes bretons dont le procès est commencé et qui sont exceptés de l'amnistie. — M. le duc d'Orléans, aussitôt après son lever, alla visiter les nouveaux bâtiments qu'il fait faire, et sortit par une porte du Palais-Royal qui donne dans la rue de Richelieu, monta en carrosse, et alla dîner à la campagne. — On publia deux arrêts: l'un pour le rétablissement des francs-salés, l'autre pour accélérer le remboursement des créanciers du clergé et des officiers des décimes.

Mardi 30. — Le roi se promena longtemps dans son

petit bosquet aux Tuileries. — On eut nouvelle que madame de Modène étoit partie de Lyon où elle a demeuré neuf jours pendant lesquels elle a été toutes les après-dînées à la comédie, et a beaucoup joué au lansquenet et au biribi. — M. de Vaudemont partit pour retourner à Commercy. — Il y eut hier quelques petits désordres, à la Grève et dans la rue Saint-Antoine, des archers qui vouloient arrêter des hommes et des femmes comme s'ils eussent été des vagabonds et gens sans aveu, et qui se trouvèrent des gens établis à Paris, en faveur de qui le peuple se souleva, et il y eut quelques archers de tués et plusieurs de blessés. Les ordres qu'on leur a donnés sont fort bons et fort sages; mais ces archers ne les ont pas bien exécutés. — Madame de Coëtquen la jeune a eu une pension de 4,000 francs.

Mercredi 1er *mai*.— M. de Charolois arriva à Chantilly; M. le Duc, son frère, alla l'y recevoir* et ils reviendront ensemble à la fin de la semaine. — M. le duc d'Elbeuf alla trouver le comte de Matignon pour lui dire que le prince de Pons l'avoit chargé de lui faire savoir qu'il se croyoit obligé de retirer l'hôtel de Matignon; mais qu'il ne vouloit point que M. de Matignon songeât à en sortir, et qu'il l'y laisseroit demeurer toute sa vie. M. de Matignon répondit qu'il espéroit avoir d'assez bonnes raisons pour ne devoir point craindre ce retrait; qu'il le remercioit de la manière polie dont il lui avoit parlé; mais qu'il l'assuroit en même temps qu'il ne profiteroit pas de la grâce que M. le prince de Pons prétendoit lui faire, et qu'il pouvoit lui dire que s'il étoit assez malheureux pour perdre son procès, il quitteroit sa maison dès le lendemain et qu'il n'y remettroit jamais le pied**. — Dupuy-Vauban, gouverneur de Béthune, a obtenu une pension de 4,000 francs; il en avoit déjà une de pareille somme.

* Turmenies, garde du trésor royal après son père, et après avoir été maître des requêtes et intendant de province avec réputation, étoit un garçon de beaucoup d'esprit, sur un pied avec tous les ministres

fort au-dessus de ce qu'il étoit, extrêmement mêlé avec la meilleure compagnie de la cour et de la ville, bien avec le régent, et sur un pied de telle familiarité avec M. le Duc et M. le prince de Conty père et fils, qu'ils trouvoient tout bon de lui, et ce qu'ils n'auroient souffert de personne. Le voisinage de l'Ile-Adam, la chasse et la table l'avoient mis sur ce pied-là avec les pères, et il s'y étoit conservé avec les enfants; c'étoit un homme qui, sentant très-bien la force de ses paroles, ne pouvoit retenir un bon mot, et dont l'impunité avoit aiguisé la hardiesse, laquelle d'ailleurs n'étoit que liberté sans aucun air d'insolence, et sans jamais se déplacer avec personne. Il avoit même trop d'esprit et de monde pour être impertinent, et d'ailleurs, il avoit beaucoup d'honneur. Il se trouva à Chantilly avec assez de monde des familiers de la maison, lorsque M. de Charolois y arriva de ses longs voyages. Chacun accourut pour le voir débarquer de sa voiture, où M. le Duc le reçut et l'embrassa; les autres s'empressèrent autour d'eux à faire leur révérence. Après les premiers mots entre les deux frères, M. le Duc lui présenta la compagnie, à pas un desquels il ne parla, et l'on demeura ainsi assez longtemps en cercle autour d'eux, sans que M. de Charolois dît une seule parole. Court-collet, car c'étoit le sobriquet de Turmenies, qui en effet avoit la tête engoncée, voyant ce qui se passoit, se tourne à la compagnie : « Messieurs, leur dit-il froidement et montrant M. de Charolois, faites voyager vos enfants et dépensez-y bien de l'argent; » et tout de suite passa d'un autre côté. Cet apophtegme fit du bruit et courut fort. Il ne s'en défendit point, et M. le Duc et M. le comte de Charolois ne firent qu'en rire; M. le Duc devoit y être accoutumé. Au commencement des actions de Law, M. le Duc se vanta chez lui avec complaisance, d'une quantité considérable qu'il en avoit eue; chacun se taisoit lorsque Court-collet impatienté, « Fi! monsieur, répondit-il, votre bisaïeul n'en eut jamais que quatre ou cinq, mais qui valoient bien mieux que toutes les vôtres. » Chacun baissa les yeux et M. le Duc se prit à rire sans lui en avoir su plus mauvais gré. Il ne vécut que peu d'années après, quoi qu'assez jeune, et fut fort regretté même pour les affaires de sa gestion; il ne laissa point d'enfants, et M. de Laval mis à la Bastille en même temps que M. [le duc] et madame la duchesse du Maine furent arrêtés, épousa tôt après sa sœur, veuve de Bayez. Ses apophtegmes n'étoient pas réservés aux princes du sang; il ne s'en contraignoit pour personne

** Matignon et M. de Marsan avoient épousé les deux sœurs, filles uniques et sans frère du frère aîné de Matignon, lui l'aînée, et M. de Marsan la cadette, veuve avec des enfants de M. de Seignelay, fils de M. Colbert. Un intérêt commun les avoit intimement unis; c'étoit l'amitié de M. Chamillart dont ils avoient tiré des trésors. M. de Marsan fit par son testament M. de Matignon tuteur de ses enfants,

avec l'autorité la plus étendue, et les plus grandes marques de confiance, et tout le monde convient que M. de Matignon y répondit par tous les soins, l'application et les tendresses d'un véritable père, et le succès d'un homme très-habile et accrédité M. de Marsan qui de soi n'avoit point de bien et n'avoit vécu que de grâces, d'industrie et de rapines, avoit mangé à l'avenant et laissa ses affaires en mauvais état. Matignon estima qu'un effet, tel que sa maison de Paris, étoit trop pesant pour des enfants en bas âge, dont le prix aideroit fort à liquider leurs biens, et crut la pouvoir acheter, quoique tuteur, à la conduite qu'il avoit eue dans leurs affaires. Il l'exécuta; il dépensa beaucoup à cette maison, où il alla demeurer, et vendit la sienne au maréchal de Matignon. Ce sont toutes ces choses qui rendirent si amer à Matignon le compliment du retrait dont il ne s'étoit jamais douté, et qui fut extrêmement blâmé dans le monde. Il soutint le procès; tout étoit pour lui hors la règle par la qualité de tuteur, et il le perdit au grand regret des juges et du public. Le jour même de l'arrêt, il retourna à son ancienne maison chez son frère, et de dépit acheta et augmenta la superbe maison dont il a peu joui et que son fils occupe encore, et il n'a revu les enfants de M. de Marsan qu'à la mort, avec qui les Matignon sont demeurés fraîchement.

Jeudi 2. — On publia un arrêt pour rembourser la compagnie de Saint-Domingue. — M. de Montauban, un des enfants du prince de Guéméné, et qui est colonel du régiment de Picardie, épouse mademoiselle de Meuve, fille d'un fameux banquier. On donne à la fille quatre millions dont il y en aura un qui demeurera en propre au mari; on dit qu'il lui en reviendra presque autant après la mort de son père. — Le mariage de M. de la Noue avec madame de Chevry* fut déclaré; il y a quatre ans qu'ils sont mariés, mais le mariage avoit été tenu secret sans qu'on en sache les raisons. M. de Téligny, frère de la Noue, gouverneur de M. le comte de Clermont, alla le dire à M. le prince de Conty de qui la Noue est premier écuyer. — L'armistice est publié en Sicile.

* Madame de Chevry, sans avoir été religieuse ni coureuse comme la Tencin, eut cette similitude avec elle, qu'elle fit pour M. de Cambray, frère de sa grande mère, et pour son petit troupeau, pour madame Guyon et pour sa petite église, le même personnage que l'ambition du frère et de la sœur fit faire à celle-ci pour la Constitution. Madame de

Chevry, qui n'avoit rien, avoit été mariée à un vieil homme qui tôt après devint aveugle, mais qui n'eut pas la complaisance de mourir de bonne heure, et quoiqu'il eût toutes les autres, il ennuya fort sa femme et ses nombreux amis et amies. Elle avoit beaucoup d'esprit, de manége et d'intrigue, aimoit le monde, le jeu et la parure, ce, néanmoins, fort dévote, disoit-elle et disoient ses amis, et il le falloit bien puisqu'en cela consistoit toute sa considération et son existence. Devenue riche par les avantages de son contrat de mariage, à la mort de son mari, ce fut une grande joie pour elle et pour tous ses amis, qui trouvèrent chez elle une bonne maison; mais les vapeurs énormes qui l'avoient gagnée pendant la vie de son mari, ne s'en allèrent pas avec lui, non plus que la pierre et la gravelle, qui la mettoient très-souvent en des états étranges, après lesquels il n'y paroissoit pas, et qu'elle soutenoit même au milieu du monde qui abondoit chez elle. Elle étoit les délices et la vénération de toute cette petite église et le ralliement de tout ce qui en étoit. Tout cela flattoit sa vanité et son amusement par la bonne compagnie et le nombre d'amis qu'elle avoit su attirer chez elle, outre ce petit troupeau; mais elle n'avoit jamais eu de mari et elle s'en donna un dont on ne l'auroit jamais soupçonnée: la petite église par vénération, les autres par la croire de meilleur goût, tous par l'état de sa santé. La Noue n'avoit rien vaillant; il n'étoit plus ni jeune ni bien fait comme autrefois; sa naissance étoit une bonne noblesse toute simple, et son esprit un simple usage du monde et anciennement de jeu et de galanterie, et rien plus. Il avoit servi toute sa vie dans le subalterne, faute de pouvoir avoir un régiment, qu'il avoit enfin trouvé à l'hôtel de Conty, avec une place d'écuyer qu'il ne garda guère, par la jalousie de M. le prince de Conty; de sorte que la déclaration de ce mariage fit un étrange vacarme parmi tous les amis de madame de Chevry, dont la maison ne fut plus depuis, à beaucoup près, si fréquentée, et déchut entièrement de cet état de petit tribunal où tout se jugeoit, qu'elle possédoit auparavant. La Noue mari, demeura toujours amant respectueux et soumis, mais cela ne dura guère; elle mourut et il ne profita de rien.

Vendredi 3. — Le roi devoit faire la revue des gardes françoises et suisses; mais la pluie l'a fait remettre à un autre jour. — L'évêque de Boulogne est parti; il étoit demeuré ici quelques jours (parce qu'il étoit malade) après le conseil qu'on lui a donné de retourner dans son diocèse; ce conseil étoit une manière d'ordre. — Un cocher du chevalier de Belabre, qui avoit achevé de tuer un des archers dans la bagarre qui arriva avant-hier, a

été mis en prison; on lui fait son procès, et on croit qu'il sera pendu. M. de Belabre en a parlé un peu fortement à M. le duc d'Orléans et plus fortement encore à M. le Blanc et à M. d'Argenson, lieutenant général de police; il n'en a pas été bien reçu. On dit même qu'il a une lettre de cachet pour aller à son régiment. — On mande de Vienne que l'on croit l'impératrice grosse, et que le voyage qu'elle devoit faire aux eaux de Carlsbad est rompu à cause de cela.

Samedi 4. — Le roi alla à la volerie à Vincennes. Le maréchal de Villeroy, qui étoit allé hier à Villeroy, en revint d'assez bonne heure pour suivre le roi à cette promenade. — On mande de Rome que le prince Vaini*, chevalier de l'Ordre, est mort; il y a présentement, je crois, soixante-cinq places vacantes dans l'Ordre. — M. Law assura, il y a quelques jours, M. le duc d'Orléans qu'il avoit pris ses mesures pour faire entrer incesamment dans le royaume un grand nombre d'artisans et de paysans étrangers pour labourer, ce qui feroit un grand bien au royaume, car il y a beaucoup de terres incultes et on manque d'ouvriers en bien des endroits. — Le duc de Valentinois, qui ne fut point fait brigadier à la dernière promotion, vend le régiment Royal-étranger-cavalerie au neveu de Sainte-Maure, qui lui en donne 50,000 écus et 10,000 francs de pot-de-vin.

* On a suffisamment parlé de cet Italien en ces notes.

Dimanche 5. — M. le Duc mena le matin M. le comte de Charolois, son frère, chez le roi; il a été plus de trois ans hors de France. — Il y eut conseil de régence l'après-dînée aux Tuileries. — M. le duc d'Orléans voit présentement le roi; il n'y a plus de rougeole au Palais-Royal. — On a des nouvelles de la princesse de Modène du 26. Les lettres sont de Roussillon qui est trois lieues par de-là Vienne; elle va droit à Marseille, où elle s'embarquera. Elle devoit s'embarquer à Antibes; mais cela

est changé. — On a donné 200,000 francs au prince de Soubise et 200,000 francs au marquis de Noailles pour payer leurs dettes. — Le duc de Duras, étant chez le comte d'Évreux, à la campagne, voulut aller donner à manger à un petit cerf qui étoit enchaîné dans l'écurie; le duc de Duras étoit seul. Le cerf rompit sa chaîne et vint à lui pour l'attaquer; il culbuta le duc de Duras, qui, par les cris qu'il fit, attira du monde à son secours; il en fut quitte pour quelques coups d'andouiller dans la cuisse. Les chirurgiens assurent qu'ils ne sont point dangereux.

Lundi 6. — Le comte de Peyre, un des trois lieutenants généraux de Languedoc, est mort. M. de Canillac, du conseil de régence et conseiller d'État, a sa charge. On lui avoit déjà donné, il y a quelque temps, quand le bruit vint que M. de Peyre étoit mort. Il n'y a point de brevet de retenue sur cette charge, et elle vaut 18 à 20,000 livres de revenu. — M. de Souatre a eu une pension de 3,500 livres. — On a publié une ordonnance du roi concernant ce qui doit être observé en arrêtant les mendiants et vagabonds. — Le chevalier d'Aubeterre a eu une pension de 2,000 francs et madame d'Hautefeuille en a eu une de 3,000. — Milord Stanhope revient encore ici et il doit arriver incessamment.

Mardi 7. — Le roi se promena l'après-dînée dans les Tuileries, comme il fait souvent, et joua à l'anneau tournant dans son bosquet, où il joue fort adroitement. Il dînera demain à la Meutte et montera à cheval pour la première fois; il s'en fait un grand plaisir. — Il y a un arrêt qui ordonne que dans les pays d'États, les particuliers qui payeront en billets de banque leurs quotes dans les impositions qui se lèvent au profit du roi, jouiront du bénéfice de dix pour cent accordé par l'arrêt du 5 mars dernier. — On a donné au comte de Tavannes, capitaine lieutenant de gendarmerie, une pension de 5,000 francs.

Mercredi 8. — Le roi dîna à la Meutte. Il y monta à cheval

dont il fut très-aise. Il y est de fort bonne grâce; il ne fut point embarrassé du tout, et même on lui permit de galoper un peu. Il n'y avoit que le maréchal de Villeroy et le prince Charles à cheval auprès de lui; on ne voulut pas que les autres gens qui étoient là montassent à cheval de peur que quelque cheval n'eût de l'ardeur et n'en donnât à celui du roi. — Madame vint le matin aux Carmélites, dîna au Palais-Royal, et puis y entendit la comédie, et retourna coucher à Saint-Cloud. — M. le duc d'Orléans prit médecine. — Il est arrivé un courrier de M. de Senneterre qui mande que l'accommodement est entièrement fait entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles, son fils. M. le duc d'Orléans a jugé à propos d'envoyer lui en faire des compliments; on en a chargé M. le duc de la Force*.

* L'abbé Dubois, dans le fort de la crise du cardinalat, étoit aussi dans le fort de l'engouement pour l'Angleterre; c'est ce qui lui fit saisir l'occasion de le marquer, et à M. de la Force, qui à toutes restes vouloit toujours être de quelque chose, d'en saisir aussi l'occasion pour faire l'ambassadeur. Le prétexte d'aller voir sa mère étoit moindre que l'inconvénient de montrer à l'église françoise de Londres un catholique, jadis leur frère, qui les avoit si rudement persécutés et qui en avoit su tirer parti. Mais le roi d'Angleterre, qui ne pouvoit empêcher que les éclats entre lui et son fils ne retentissent par toute l'Europe, ne s'accommoda point de leur en donner un nouveau qu'il pouvoit éviter, et trouva étrange qu'on eût imaginé en France de l'envoyer complimenter en pompe sur des détails désagréables et domestiques. Il s'en expliqua donc nettement dès qu'il le sut, et comme on ne songeoit par cette singulière démarche qu'à l'obliger autant qu'on le pouvoit, l'envoi tomba dès qu'on sut qu'il ne l'avoit point agréable, et le double mérite à son égard en demeura à l'abbé Dubois, qui étoit tout ce qu'il en avoit prétendu.

Jeudi 9. — Madame la duchesse d'Orléans, qui est encore à Bagnolet, fut saignée l'après-dînée pour des vapeurs qui l'incommodent. — Le chevalier de Retz, à qui on avoit rendu de mauvais offices auprès de M. le duc d'Orléans, ne le voyoit plus depuis quinze mois; mais il est présentement pleinement justifié au-

près de ce prince qu'il a eu l'honneur de saluer cette après-dînée et en a été fort bien reçu. — Le mariage de M. de Montauban avec mademoiselle de Meuve, fille d'un fameux banquier, est rompu; malgré tous les millions qu'on lui donnoit en mariage, la maison de Rohan n'a pas pu consentir à cette alliance. M. le duc d'Orléans est entré dans leurs raisons; il a donné une pension de 2,000 écus à M. de Montauban, et le prince de Rohan s'est chargé de lui faire donner 4,000 francs par sa famille et en est garant; cela le mettra en état de subsister plus honnêtement.

Vendredi 10. — Le roi fit la revue des gardes françoises et suisses dans le jardin des Tuileries; ils entrèrent par le pont-tournant du côté du Cours et sortirent par la grande porte du palais des Tuileries; le roi fut trois heures debout à cette revue. — Le roi de Sardaigne a permis à la princesse de Carignan de venir trouver le prince son mari ici; et la princesse Victoire, fille du comte de Soissons, qui étoit ici il y a quelques jours, eut ordre de retourner dans les États de ce roi; mais elle a obtenu de lui qu'elle n'iroit point à Turin et qu'elle ne seroit point dans un couvent. On lui a promis qu'elle demeureroit à Chambéry en toute liberté. Il y a déjà quelques jours qu'elle est partie de Paris, où elle se plaisoit fort, quoiqu'elle y menât une vie fort sage et fort retirée.

Samedi 11. — Le roi devoit aller à Vincennes à la volerie; mais il s'est trouvé un peu las d'avoir été hier trois heures debout à la revue, et le temps d'ailleurs étoit assez vilain; si bien que la promenade a été rompue. — Le marquis d'Oise, frère cadet du duc de Villars, se marie à la fille d'André, fameux Mississipien. La fille n'a pas trois ans, et le contrat de mariage est passé par lequel on lui donne 100,000 écus présentement et on lui fait une pension de 20,000 francs jusqu'au jour du mariage, dont il ne rendra point compte, et si la fille

meurt auparavant, il conservera tout ce qu'il aura reçu. Quand le mariage se consommera, on donnera un bien immense à la fille, et il la doit épouser dès qu'elle aura douze ans. André fait aussi de grands avantages à M. le duc de Villars, frère de M. le marquis d'Oise *.

* L'énorme folie d'une part et l'énorme cupidité de l'autre de cet étrange contrat de mariage de M. d'Oise est un échantillon de celles que le système de Law alluma en France. Qui en voudroit raconter les effets, les transmutations subites, les marchés incroyables, les fortunes dans leur immensité et encore dans leur rapidité, les chutes promptes et entières de la plupart de ces enrichis, par leur luxe et leur démence, la ruine de tout le reste du royaume, et les plaies profondes qu'il en a reçues et qui ne guériront jamais, feroit la plus curieuse, la plus amusante et peut-être la plus incroyable histoire qui sera jamais. Ce mariage avorta avant la fin de la bouillie de la mariée avec la culbute de Law, et les Brancas, qui s'en étoient doutés, s'étoient fait payer d'avance, le père et les deux fils. Le comble de la honte fut que les suites de cette affaire produisirent un procès plus de quinze ans après, et qui fut soutenu sans honte. Ces Brancas n'y étoient pas sujets.

Dimanche 12. — Madame la duchesse d'Orléans a eu des vapeurs qui l'ont incommodée quelques jours; mais elle en est quitte présentement. Elle ira ces jours-ci à Montmartre pour y passer les fêtes, et de là à Saint-Cloud, où elle demeurera jusqu'à ce qu'elle puisse habiter son appartement au Palais-Royal. — Il y eut conseil de régence et ils ont congé présentement pour trois semaines. — La noce du chevalier de Matignon se fit hier chez la duchesse de Noirmoustier, tante de la mariée, et ils sont aujourd'hui retournés à l'hôtel de Matignon où ils demeureront. — On a publié l'édit pour les rentes au denier cinquante; on l'a fait registrer au Châtelet. On a publié aussi un arrêt qui ordonne qu'il ne sera plus envoyé de vagabonds, gens sans aveu, fraudeurs et criminels à la Louisiane; que les ordres que S. M. auroit pu donner à ce sujet seront changés et la destination desdits vagabonds faite pour les autres colonies françoises.

Lundi 13. — On parle fort du retour du maréchal de Montesquiou, et on dit qu'on enverra le maréchal d'Estrées tenir les États de Bretagne ; on les tiendra pour quatre ans parce qu'on les tient tous les deux ans, et qu'il y aura deux ans qu'on en aura tenu quand ils s'assembleront. — Sur la nouvelle qu'on a eue par M. de Senneterre que le prince de Galles étoit raccommodé avec le roi son père, on a résolu d'envoyer à S. M. B. lui en faire compliment, et M. de la Force, qui avoit envie d'aller à Londres, pour y voir madame sa mère, a souhaité d'être chargé de cette commission. Plusieurs gens qui ont envie de voir l'Angleterre y passeront avec lui, et il doit partir à la fin de cette semaine. — La vieille comtesse du Roure est morte; elle avoit été fille d'honneur de feu Madame, et la compagne et la grande amie de mademoiselle de la Vallière, depuis duchesse de la Vallière.

Mardi 14. — Le roi fit porter son dîner dans l'appartement de M. de Fréjus pour voir de là la procession des Mathurins, qui ont racheté beaucoup de captifs, qui passoit sur le pont Royal. — Madame la duchesse d'Orléans a quitté Bagnolet ; elle est à Montmartre, où elle passera les fêtes, mais elle reviendra à Bagnolet si elle ne peut pas loger chez elle; et avant ce temps-là, en partant de Montmartre, elle ira passer huit jours avec Madame à Saint-Cloud. — M. de Dreux a obtenu pour son fils la survivance de sa charge de grand maître des cérémonies. — Polastron a eu ces jours passés une pension de 4,000 livres.— On mande d'Espagne que l'archevêque de Tolède*, qui a été évêque de Badajoz, est mort ; il s'appeloit dom Francisco Valero y Losa. Cet archevêché vaut 400,000 écus de rente, et les rois d'Espagne ont accoutumé de mettre dessus 100,000 écus de pension.

* Cet archevêque de Tolède, dont la rare vertu avoit percé jusqu'à la cour par les occasions de la guerre et des voyages autour du lieu dont il étoit curé, l'avoit fait évêque de Badajóz, où il la conserva toute

entière avec plus de moyens de la rendre utile aux autres et au roi même, qu'il servit de sa bourse et de ses prédications dans les temps de ses plus grands besoins. Ce fut ce même prélat qui de Badajoz et sans penser à rien moins, emporta l'archevêché de Tolède sur toute la considération et les instances du cardinal del Giudice, appuyé dans sa plus grande faveur de tout le crédit de madame des Ursins, dont elle fut si piquée, que peu après elle trouva le moyen de faire chasser de la cour et d'Espagne le père Robinet, le plus honnête homme, le plus sage et le plus digne confesseur que le roi d'Espagne ait eu, qui n'a cessé d'être regretté de toute l'Espagne, et qui sans regret s'est retiré à Strasbourg, où ses supérieurs l'ont envoyé après sa disgrâce, et où il vit dans une grande piété et dans une profonde paix.

Mercredi 15. — Les États de Bretagne se tiendront au mois d'août et dans l'évêché de Nantes; mais on ne sait pas encore si ce sera à Nantes ou dans quelque petite ville des environs; on y envoie le maréchal d'Estrées pour les tenir. Le maréchal de Montesquiou doit revenir incessamment*. — Le chevalier de Retz, qui est pleinement justifié auprès de M. le duc d'Orléans, a eu une pension de 2,000 francs, et il sera brigadier dans son rang comme s'il avoit été nommé à la dernière promotion. — M. Massei **, qui apporta la barrette au cardinal de Bissy, est arrivé, et on croit qu'il est nommé nonce en France. — Les Vénitiens ont remis la famille du cardinal Ottoboni dans la possession de tous leurs biens et de tous leurs honneurs; on croit qu'ils vont présentement envoyer un ambassadeur en France.

* Le maréchal de Montesquiou, vieilli dans le subalterne, ne sut pas soutenir l'emploi qu'il eut en Bretagne, où, avec de bonnes intentions, il offensa tout le monde, commettoit sans cesse l'autorité du roi, et s'y fit haïr et mépriser.

** Masséi étoit fils d'un trompette de la ville de Florence; il entra jeune parmi les domestiques du sieur Albane, petit compagnon alors en tout genre. Masséi avoit de l'esprit, de la vivacité, de l'adresse; il plut à son maître, il gagna après sa confiance et fit sa fortune avec la sienne. Il fut toujours son ancien domestique de confiance étant devenu pape, et si bien avec lui que la jalousie devint assez grande pour embarrasser le pape. Il prit donc un autre tour pour l'élever à la pourpre, et, sous

prétexte de lui envoyer porter une barrette en France, il y négocia aisément de l'y faire admettre pour nonce ordinaire lorsque Bentivoglio en revint; je dis aisément, parce que c'étoit le fort de la faveur du cardinal de Bissy, à qui Masséi porta la barrette. Il faut pourtant dire que ce nonce se conduisit en France, dans le temps du plus grand feu de la Constitution, avec beaucoup de modération, de sagesse et d'honneur, et qu'il y fut aimé et estimé de tout le monde. Il y languit longues années après la pourpre, parce que son maître mourut sans la lui avoir osé donner, et que du reste de son pontificat il ne fit plus aucun des nonces, et que Benoît XIII, qui lui succéda, qui étoit un saint très-singulier, et qui auroit été meilleur sous-prieur jacobin ou vicaire de village, tout au plus évêque *in partibus* que pape, ne voulut jamais faire de nonces, et disoit que ce n'étoit que des nouvellistes. Masséi mouroit de faim, car les nonces ont fort peu, et à ce qu'étoit celui-ci, son patrimoine ni ses bénéfices n'y suppléoient pas; il supporta son indigence avec dignité; il l'avouoit pour être excusé de la frugalité de sa vie, et s'en alla sans rien devoir, regretté de tout le monde. Lui aussi s'étoit tellement accommodé de la vie de ce pays-ci et du commerce des honnêtes gens, qu'il étoit outré de sentir que cela auroit une fin. Il disoit que s'il avoit sûrement son emploi pour toujours, et un revenu suffisant pour le soutenir, il ne voudroit jamais le quitter pour la pourpre et s'en aller; aussi fut-il très-affligé, quoique parvenu au cardinalat, et tout de suite à la légation de Romagne. L'embarras du cérémonial avec les bâtards, dont Gualterio s'étoit si mal trouvé à son retour à Rome, empêcha qu'il fût fait cardinal à Paris; mais il eut ordre de prendre congé, de partir et d'arriver dans un temps marqué fort court à Forli, sa patrie, où il trouveroit sa calotte, comme en effet il la trouva.

Jeudi 16. — Le roi alla se promener à la Meutte. — On parle fort du mariage du duc d'Albret avec mademoiselle de Gordes; on en avoit déjà fort parlé il y a quelques mois; mais cela avoit été rompu. — On publia un arrêt pour le remboursement des créanciers des États de Bretagne; on remboursera tous ceux qui ne voudront point laisser leurs rentes à deux pour cent. — Une de mesdemoiselles de Sainte-Hermine (car elles sont deux jumelles) se marie à un nouveau maître des requêtes qui s'appelle d'Orgeville et qui est fort riche; c'est M. de la Vrillière, parent de la demoiselle, qui fait le mariage, et la noce se fera chez lui, à Montrouge, qui est sa maison de campagne.

Vendredi 17.— Les bulles de l'archevêché de Cambray pour M. l'abbé Dubois sont arrivées avec le pallium et le gratis. — Le mariage de M. d'Albret avec mademoiselle de Gordes est entièrement réglé, et la noce s'en fera jeudi. — Madame la maréchale de Lorges a obtenu une pension de 9,000 francs; elle a toujours été dans une grande retraite depuis la mort du maréchal son mari et est femme de beaucoup de mérite. — On mande de Lille que l'abbé d'Entragues s'est refait catholique et a fait son abjuration entre les mains de l'abbé de Champigny; on ne sait pas encore s'il aura la permission de revenir à Paris. — Madame de Blanchefort, fille du feu marquis de Puysieux, a obtenu 4,000 livres de pension, 2,000 pour elle, et 2,000 pour son fils.

Samedi 18. — Le roi, après la messe, alla au manége; il y vit monter à cheval M. le duc de Chartres. Le roi ne fit pour cela que traverser les Tuileries parce qu'il y a une porte du manége qui donne dans le jardin. — On publia un arrêt pour constituer sur la compagnie des Indes quatre millions de rentes viagères à raison du denier vingt-cinq. Le roi s'engage à payer ces rentes de six mois en six mois par préférence à toutes autres dettes.—Les Vénitiens, qui sont raccommodés avec le roi *, envoient ici deux ambassadeurs; on dit qu'ils ont nommé pour cela Tiépolo et Foscarini. — M. Ubaldini est arrivé ici, qui apporte la barrette aux cardinaux de Gesvres et de Mailly.

* Le père d'Alexandre VIII étoit chancelier de Venise, qui est la première charge où un citadin puisse monter. Le pontificat du fils fit inscrire les Ottobons au livre d'or, et par là nobles vénitiens. Le cardinal Ottobon, depuis la mort de son oncle, accepta la protection de France; de là la colère des Vénitiens, qui l'effacèrent et les siens du livre de vie, et le roi qui s'en offensa rompit commerce avec eux.

Dimanche 19, *jour de la Pentecôte.* — Le roi assista à toutes les dévotions de la journée, et entendit le sermon du P. [la Nux]. — Madame la princesse de Modène partit

d'Avignon le 11, et elle doit s'embarquer avant la fin du mois. — M. le duc d'Orléans a beaucoup travaillé ces jours-ci avec M. l'abbé Dubois et avec M. Law; et on s'attend à voir paroître aux premiers jours un arrêt d'une grande importance. — Il y a présentement cent dix évêques ou archevêques qui ont signé pour la paix de l'Église.

Lundi 20. — Le prince de Montbéliard, qui est ici, demande que les enfants qu'il a de trois femmes soient tous reçonnus princes. De ces trois femmes, il y en a deux qui sont encore en vie et qui sont chez lui; il veut que l'on en appelle une la douairière et d'autre la régnante; il prétend que de la religion dont il est, et par les lois de l'empire, il a pu faire tout ce qu'il a fait. M. le duc d'Orléans a chargé le comte de la Marck et M. d'Armenonville d'examiner son affaire*. — Il arriva le soir un courrier d'Angleterre qui pourroit bien apporter quelques changements au voyage de M. de la Force en ce pays-là.

* Qu'une folie de cette nature ait passé par la tête de quelqu'un, il y a de quoi s'en étonner; mais que dire de ce qu'on la fait examiner comme quelque chose qui puisse l'être, cela fait voir à quel point le régent étoit facile à ce qui n'avoit point de contradicteur! M. de Montbéliard, du temps du feu roi, s'étoit contenté de vouloir faire légitimer ses enfants et en avoit été refusé; maintenant, il veut qu'ils soient non plus légitimés, mais légitimes; on se moqua de lui, et il s'en retourna. Qui ne croiroit cette chimère finie? Elle reparut à Vienne, où elle fut foudroyée, puis au parlement de Paris avec le plus grand éclat, après la mort de M. de Montbéliard en 1737. L'intrigue est trop longue et dépasse trop le temps de ces Mémoires pour la raconter ici, et les factums dispenseront aussi des faits; ils sont assez curieux pour être entre les mains de tout le monde. Finalement l'empereur se fâcha avec raison; on étoit en termes de faire la paix avec lui, et le roi arrêta toutes les procédures, la veille qu'après de longs et de célèbres plaidoyers, Gilbert de Voisins, procureur avocat général, devoit parler.

Mardi 21. — M. de la Force ne partira point qu'on n'ait encore eu des nouvelles d'Angleterre; il a même envoyé

un courrier pour faire revenir beaucoup de jeunes gens qui devoient passer la mer avec lui; tous ses équipages étoient partis aussi et tout reviendra. — La noce de mademoiselle de Sainte-Hermine se fit à Montrouge chez M. de la Vrillière; il y eut comédie italienne et une grande illumination. Celle du duc d'Albret, qui se devoit faire jeudi est remise à dimanche. — Par les dernières nouvelles qu'on a eues de Vienne, la grossesse de l'impératrice est encore fort incertaine.

Mercredi 22. — On publia un arrêt du conseil d'État du roi concernant les actions de la compagnie des Indes; et les billets de banque sont diminués dès aujourd'hui d'un cinquième; ainsi de 1,000 livres ils reviennent à 800 livres et les autres billets à proportion, et ils diminueront de mois en mois jusqu'à la fin de l'année que les billets de 1,000 livres ne seront plus qu'à 500 livres; les actions auront le même sort. Cet arrêt fait beaucoup de bruit, et la plupart des gens se croient ruinés par là. Les amis de M. Law prétendent prouver par bonnes raisons que cet arrêt fera du bien au lieu de faire du mal; mais ils auront peine à persuader le public *. — Le voyage de M. de la Force en Angleterre est non-seulement différé, mais tout à fait rompu.

* Cet arrêt fit ce qu'en matière de finance et de banqueroute, on appelle montrer le cul, et il le montra tellement à découvert, qu'on crut tout perdu beaucoup plus à fond qu'il ne se trouva, parce que ce n'étoit pas même un remède au dernier des malheurs. Le garde des sceaux, qui par l'occasion de Law étoit arrivé aux finances et parvenu aux sceaux, qui dans sa gestion l'avoit finement barré en tout ce qu'il avoit pu, et qui enfin s'étoit vu nécessité de lui quitter les finances, fut accusé d'avoir suggéré cet arrêt par malice et en prévoyant bien tous les maux. Le vacarme fut général et fut épouvantable; personne de riche qui ne se crût ruiné sans ressource, personne de pauvre qui ne se vît à la mendicité. Le parlement, si ennemi du système par son système, n'eut garde de manquer une si belle occasion. Il se rendit protecteur du public par le refus de l'enregistrement, et par les remontrances les plus promptes et les plus fortes, et le public crut lui devoir en partie la subite révocation de l'arrêt, tandis qu'elle ne fut donnée qu'aux gémissements

universels et à la tardive découverte de la faute qu'on avoit commise en le donnant. Ce remède ne fit que montrer un vain repentir d'avoir manifesté l'état intérieur des opérations de Law sans en apporter de véritable; le peu de confiance qui restoit fut radicalement éteint, et jamais aucun débris ne put être remis à flot. Dans cet état forcé, il fallut faire de Law un bouc émissaire. C'étoit aussi ce que le garde des sceaux avoit prétendu; mais, content de sa ruse et de sa vengeance, il se garda bien de se déceler en reprenant ce qu'il avoit quitté. Il étoit trop habile pour vouloir les finances en l'état où elles se trouvoient: en peu de temps de gestion on eût oublié Law, et l'on s'en seroit pris à lui. Il l'étoit trop aussi pour souffrir un nouveau contrôleur général qui pour son temps eût été le maître, et c'est ce qui en fit partager l'emploi en cinq départements. Véritablement il choisit celui qu'il voulut, et ayant ainsi remis un pied dans la finance, ses quatre collègues le furent moins que ses dépendants. Ce fut une autre comédie que celle que donna le régent en refusant de voir Law amené par la porte ordinaire par M. de la Force, et peut-être une suggestion du même garde des sceaux, qui les haïssoit tous deux, pour leur en donner la mortification, puis de voir le même Law dès le lendemain, mais par les derrieres, amené par Sassenage et reçu. M. le Duc, madame sa mère et tout leur entour étoient trop avant intéressés dans les affaires de Law et en tiroient trop gros pour l'abandonner; ce fut donc un autre genre de vacarme que M. le duc d'Orléans eut à soutenir. L'abbé Dubois, tout absorbé dans sa fortune ecclésiastique, qui couroit enfin à lui à grands pas, avoit été la dupe de l'arrêt, et puis n'osa soutenir Law contre l'universalité du monde. Il se contenta de demeurer neutre et inutile ami, sans que Law encore osât s'en plaindre. Dubois n'avoit garde de se brouiller avec un homme dont il avoit si immensément tiré et qui, n'ayant plus d'espérance, se pouvoit de piquer à le dire. Il n'avoit garde aussi de le protéger ouvertement contre un public entier aux abois et déchaîné; tout cela tint encore quelque temps Law comme suspendu par les cheveux, mais sans avoir pied nulle part ni consistance, jusqu'à ce qu'à la fin il fallut céder et changer encore une fois de pays.

Jeudi 23. — La désolation est grande dans Paris sur l'arrêt d'hier. On a jeté dans plusieurs maisons et dans plusieurs boutiques des billets fort séditieux; on fait une infinité de raisonnements sur cela, tous plus incertains les uns que les autres, et cela suspend toutes les autres nouvelles. — Le vieux M. de Guénégaud est mort subitement; il avoit été maître des requêtes et envoyé en Portugal. Il avoit été fait chevalier de Saint-Lazare par

M. de Nérestang; je l'avois fait chancelier de cet ordre et lui avois donné de plus une fort belle commanderie; et depuis ce temps-là, il en avoit si mal usé et avec l'ordre et avec moi, que je lui avois ôté sa charge.

Vendredi 24. — Le roi donnera dimanche le bonnet au cardinal de Gesvres; nous disons d'ordinaire en France la barrette au lieu du bonnet. — M. le duc d'Orléans travailla beaucoup avec M. Law, avec M. le Blanc et avec M. le cardinal de Bissy, mais tous séparément. M. le Duc, qui est revenu de Chantilly sur la nouvelle de l'arrêt, a parlé assez fortement contre cela. — J'appris que l'abbé Gautier, qui avoit été employé en Angleterre, il y a quelques années, et qui avoit été récompensé par une belle abbaye et par des pensions, étoit mort à Saint-Germain, dans le château neuf, où le roi lui avoit donné une habitation.

Samedi 25. — Le roi après son étude alla se promener, et à sa promenade monta à cheval. L'abbé Alary entra pour la première fois à son étude et l'entretint fort sur le blason; le roi lui fit des questions fort à propos et comme un homme à qui la matière plaisoit. — Il y eut comédie italienne au Palais-Royal comme il y en a tous les samedis, et M. Law étoit dans la loge de M. le duc d'Orléans et parut fort tranquille aux spectateurs. Ses amis assurent toujours que l'arrêt ne sera point désavantageux au public; il y a même des mémoires répandus pour le prouver; mais peu de gens se rendent à ces prétendues preuves, et la consternation est grande dans Paris.

Dimanche 26. — Le roi se mit un peu en colère contre un de ses gentilshommes de la manche, Pezé, à qui jusque-là il avoit témoigné plus d'amitié qu'à personne; on dit même qu'il le frappa et qu'il lui défendit de se présenter jamais devant lui *. — M. le duc d'Orléans travailla beaucoup l'après-dînée; et comme le parlement se rassemblera demain, et qu'apparemment on voudra

parler sur l'arrêt de mercredi, contre lequel il y aura une grande commotion dans Paris, on croit qu'il y aura des changements sur cela qui apaiseront un peu le public. — M. le duc d'Albret épousa mademoiselle de Gordes, à qui l'on croit que M. le duc d'Orléans fera donner une pension de 12,000 francs.

* Le roi avoit dix ans, mais élevé et tenu de façon qu'il étoit encore bien plus jeune que son âge. Pezé crut pouvoir basarder avec un enfant, et il se trouva que cet enfant sentit, et en enfant, qu'il étoit son maître. Au lieu d'étouffer ce soufflet comme une plaisanterie, et puis avertir le roi tête à tête de ce qu'il y avoit à lui dire là-dessus, le maréchal de Villeroy, toujours à gauche et ravi de faire montre de son autorité, chaussa le cothurne, harangua et força le roi à faire excuse à Pezé, ou dit même en termes ridicules dans la bouche d'un roi qui n'est pas d'âge à le faire parce qu'il le veut. Le roi pleura et fut outré. Il fut longtemps à ne revenir point pour Pezé, et à ne le traiter comme les autres que pour n'être pas grondé, et Pezé, affligé au dernier point de la chose, et au désespoir de la suite, ne fut occupé qu'à en étouffer tout ce qu'il put, et il eut l'adresse de se maintenir dans l'opinion de faveur du roi, dans l'esprit de la cour et du monde, qui lui servit plus que tout à sa fortune. Toutefois on a cru certain que jamais le roi ne l'a aimé depuis cette aventure, et qu'il apprit sa blessure (1), ses suites et sa mort de manière à confirmer dans cette opinion.

Lundi 27. — Le parlement fut assemblé le matin et ils nommèrent des députés pour aller faire des remontrances. Ces députés étoient M. le premier président, les présidents d'Aligre et Portail et deux conseillers qui sont l'abbé Pucelle et l'abbé Menguy. A midi, M. le duc d'Orléans envoya M. de la Vrillière pour dire au parlement qu'il révoquoit l'arrêt du conseil de mercredi, que les billets de banque demeureroient comme ils étoient avant l'arrêt. M. de la Vrillière trouva que le parlement étoit levé pour se rassembler l'après-dînée, et il alla chez M. le premier président pour lui dire la commission dont M. le duc d'Orléans l'avoit chargé l'après-dînée. Les cinq

(1) A la bataille de Guastalla le 19 septembre 1734.

commissaires allèrent au Palais-Royal, furent très-bien reçus de M. le duc d'Orléans, qui leur confirma ce qu'avoit dit M. de la Vrillière au premier président, et qui leur dit de plus qu'il vouloit rétablir des rentes sur la maison de ville à deux et demi pour cent. Les députés représentèrent à M. le duc d'Orléans qu'il étoit de sa bonté et de sa justice de mettre au moins ces rentes à trois pour cent. M. le duc d'Orléans leur répondit qu'il voudroit les pouvoir mettre non-seulement à trois, mais à quatre et à cinq ; mais que les affaires ne permettoient pas qu'on pût passer présentement les deux et demi. — Le roi alla se promener à la maison de M. le maréchal d'Estrées à Issy.

Mardi 28. — Madame la duchesse d'Orléans est revenue ici de Saint-Cloud ; son appartement est en état qu'elle le peut habiter. — Madame la princesse de Modène a écrit de Marseille du 21 ; elle en devoit partir quelques jours après pour aller s'embarquer à Antibes. — M. de la Houssaye, M. Fagon, M. le prévôt des marchands iront demain visiter la banque ; il avoit été résolu à la dernière assemblée de la banque que ces messieurs iroient la visiter au moins quatre fois l'année ; mais cela n'avoit pas été exécuté. — On publia l'arrêt qui remet les billets de banque dans l'état où ils étoient avant l'arrêt de mercredi.

Mercredi 29. — M. le Blanc alla le soir chez M. Law lui dire que M. le duc d'Orléans le remercioit des soins qu'il s'étoit donné dans sa charge de contrôleur général et qu'il le déchargeoit de cet emploi ; et que, comme bien des gens ne l'aimoient pas dans Paris, il croyoit devoir mettre auprès de lui un officier de mérite et connu pour empêcher qu'il ne lui arrivât quelque malheur. Il a choisi pour cela Bezenval, major des gardes suisses ; il y aura seize soldats suisses qui coucheront dans la maison. M. Law ne s'attendoit à rien moins et a paru fort tranquille. — Le maréchal de Tallard obtint pour le duc, son

fils, la survivance du gouvernement de Franche-Comté. — Madame la duchesse d'Albret a eu une pension de 10,000 francs.

Jeudi 30. — On a distribué à cinq personnes les différents emplois dont étoit chargé le contrôleur général : M. le garde des sceaux n'a voulu être chargé que des pays d'États ; M. Amelot aura la direction du commerce ; M. de la Houssaye aura la direction de toutes les fermes et des domaines qu'on veut réunir ; M. des Forts aura la direction de la compagnie des Indes et de la Monnoie ; et M. Fagon aura la direction de la banque. Ces messieurs travailleront deux fois la semaine avec M. le duc d'Orléans et ne diront qu'à lui ce qu'ils auront trouvé dans la banque ; ils ont défense même d'en parler à personne. — M. de la Force mena M. Law chez M. le duc d'Orléans ; mais M. le duc d'Orléans ne le voulut pas voir.

Vendredi 31. — Le roi alla entendre le salut aux Filles de Saint-Thomas. — Le bruit est fort répandu aujourd'hui qu'on a trouvé les affaires de la banque en bien meilleur état qu'on ne disoit, et qu'il y a beaucoup d'argent ; que le nombre des billets de banque n'outrepasse pas ce qui en avoit été créé par les arrêts. M. de Sassenage mena M. Law chez M. le duc d'Orléans ; il y entra par les derrières de son appartement et fut demi-heure avec lui. On assure que ses comptes sont fort nets et on ne le regarde plus comme un homme disgracié. On parle même de lui donner des postes d'honneur ; mais tout cela est encore fort incertain. M. Law est protégé par un grand prince, et plusieurs gens considérables s'intéressent pour lui et le croient nécessaire aux affaires en l'état où elles sont. — L'évacuation de la Sicile par les troupes espagnoles a commencé, et les Impériaux sont maîtres de Palerme.

Samedi 1er *juin*. — Le roi alla entendre le salut aux Capucines. — Il y a toujours beaucoup d'incertitudes sur ce qui regarde M. Law ; mais ses amis, qui sont en plus grand nombre qu'on ne croyoit, espèrent, puisqu'il a vu

M. le duc d'Orléans, qu'il sera pleinement justifié. Cette affaire a donné beaucoup d'embarras à M. le duc d'Orléans qui se trouva même fort incommodé le soir; il eut de grands vomissements. — M. l'abbé Dubois devoit être sacré demain archevêque de Cambray; mais il a été malade tous ces jours-ci et son sacre est remis de demain en huit jours; il sera sacré par M. le cardinal de Rohan. — La princesse de Soubise a été dangereusement malade à Trianon; mais tous les accidents de sa maladie sont fort diminués et on la croit hors de tout danger.

Dimanche 2. — Le roi, qui tous les jours de cette octave, a entendu le salut dans des églises différentes, après l'avoir entendu aux Carmes aujourd'hui, s'est allé promener dans les jardins du Luxembourg. — Il n'y eut point de conseil de régence et on dit qu'il n'y en aura pas même encore dimanche, parce que M. l'abbé Dubois, qui seul rapporte à ce conseil, sera sacré ce jour-là. — Le soir on a ôté à M. Law l'officier suisse qu'on avoit mis auprès de lui pour ne le point quitter. Il a encore vu M. le duc d'Orléans, et ce prince paroît fort content de lui et lui a rendu ses bonnes grâces. On ne sait pas encore le détail des emplois dont il sera chargé; mais on ne doute pas qu'il ne se mêle toujours des affaires de la compagnie des Indes et de la banque; tout sera réglé demain et on le rendra public. Il est sûr qu'on met un milliard de billets de banque en rente sur la ville à deux et demi pour cent. Les actions sur la compagnie qui avoient fort baissé se relèvent fort. L'agiotage qui se faisoit dans la rue Quimcampoix se fait présentement par permission dans la place de Vendôme.

Lundi 3. — Le roi entendit le salut à l'Ave-Maria. — M. Law travailla longtemps avec M. le duc d'Orléans, et l'on réduit le nombre des actions; il n'en restera plus qu'un tiers. L'arrêt en doit paroître demain. Le roi abandonne à la banque les cent millions d'actions qu'il avoit sur la compagnie; et les actionnaires qui voudront fournir

à la compagnie 1,000 écus en billets de banque sur chaque action qu'ils ont, qu'on prend sur le pied de 9,000 livres, auront un dividende à trois pour cent; ainsi les actions étant comptées sur le pied de 12,000 livres, ils auront 360 livres de dividende. — M. de Brezé, fils de M. de Dreux et petit-fils de M. de Chamillart, a épousé ces jours-ci mademoiselle de Nancré, nièce et héritière de feu Nancré, capitaine des Suisses de M. le duc d'Orléans.

Mardi 4. — Le roi alla entendre le salut aux Filles du Calvaire; on le mena ensuite à l'Observatoire, et en revenant de là il passa devant la maison où est logé M. le chancelier de Pontchartrain que le maréchal de Villeroy avoit fait avertir, et ce chancelier vint à son carrosse lui faire la révérence et fut charmé des honnêtetés du roi. — On publia l'arrêt pour les actions. Les actionnaires qui ne voudront pas fournir les 1,000 écus auront 200 livres de dividende. — Le couronnement du roi de Suède a été fait à Stockholm, quoique ces couronnements se fassent toujours à Upsal; l'archevêque d'Upsal fit la cérémonie. On publia en même temps une amnistie générale. Il y eut le soir un festin magnifique où le roi voulut que la reine fût assise à la première place; le roi et la reine étoient en habits royaux. — La vieille madame de Polignac, mère du cardinal, est à l'extrémité.

Mercredi 5. — Le roi entendit le salut aux Feuillants. — Le maréchal de Montesquiou est arrivé de Bretagne et on croit qu'on lui donnera une place dans le conseil de régence. — Mademoiselle de Launay est sortie de la Bastille et est à Sceaux auprès de madame du Maine. — On a nouvelle que la convention pour l'évacuation de la Sicile avoit été signée le 6 mai et que le 10 les Impériaux étoient entrés dans Palerme. — L'évêque de Murcie a accepté le cardinalat qu'il avoit refusé jusque-là; le pape lui a recommandé de l'accepter et il a obéi.

Jeudi 6. — Le roi entendit le salut à l'Assomption. — M. Law a été avec M. le chevalier de Conflans voir M. le

chancelier à Fresne et on s'attend à voir quelques changements considérables *. — La comtesse de Gacé est sortie depuis quelques jours de son couvent et on ne sait où elle est allée. MM. de Matignon ont obtenu des lettres de cachet pour la faire reprendre partout où elle sera. — M. des Forts a la principale direction des finances ; son titre c'est d'en être le premier commissaire. M. de la Houssaye n'a voulu être chargé de rien.

* Le garde des sceaux ne jouit pas longtemps de son insigne malice ; les amis de Law, après le premier feu passé, la firent sentir au régent, et tirèrent si bien sur le temps, que le garde des sceaux fut culbuté, sans que son ami l'abbé Dubois, qui entre Law et lui, nageoit entre deux eaux, l'osât soutenir. Le chancelier en eut les sceaux, mais comme il les dut à Law, qui fit pour cela un voyage à Fresne et pour s'assurer de lui, ce retour fut la première brèche d'une réputation jusque là la plus heureuse et qui n'a cessé de baisser depuis et de tomber tout à fait par différents degrés. Pour Argenson, il se retira en bon ordre, riche et ses enfants bien établis, riches aussi et tous deux en place avant l'âge. Il témoigna et soutint une grande tranquillité qui dans peu lui coûta la vie, fort ordinaire de presque tous ceux qui se survivent. Sa retraite fut sans exemple ; ce fut dans un couvent de filles, au dehors à la vérité, où il avoit un fort bel appartement et comme toute une maison, où il alloit tant qu'il pouvoit depuis longues années. Il avoit procuré et même donné beaucoup à ce couvent en faveur d'une madame de Veni, supérieure, qu'il aimoit extrêmement, et qui avoit infiniment d'esprit. Toute la famille d'Argenson lui faisoit fort sa cour, et elle sortoit de son couvent pour aller auprès de lui, lieutenant de police encore, lorsqu'il étoit malade. L'archevêque de Bordeaux ne logeoit point ailleurs quand il étoit à Paris. Argenson conserva l'habit et le rang de garde des sceaux pour sa chambre, car il n'en sortit plus qu'une fois ou deux pour voir le régent par les derrières, qui lui continua toujours beaucoup de considération, et l'abbé Dubois aussi, qui l'alloit voir quelquefois ; mais hors lui, deux ou trois amis au plus et la plus étroite famille, il ne voulut voir personne, et s'ennuya cruellement. C'est ce même couvent dont depuis sa mort, madame la duchesse d'Orléans a fait ses délices.

Vendredi 7. — M. le duc d'Orléans envoya M. le chevalier de Conflans à Fresne pour en ramener M. le chancelier. M. d'Argenson, sachant qu'on faisoit revenir

M. le chancelier, rapporta le soir à M. duc le d'Orléans les sceaux qu'on ne donne d'ordinaire que par commission ; ils lui avoient été donnés en charge le jour que le roi tint le lit de justice ; en rendant les sceaux, il a aussi donné sa démission, et a paru fort tranquille au Palais-Royal. M. l'abbé Dubois avoit été chez M. d'Argenson lui redemander les sceaux de la part de M. le duc d'Orléans.

Samedi 8.— M. le chancelier, qui étoit arrivé la nuit, alla le matin au Palais-Royal, et M. le duc d'Orléans lui redonna les sceaux que M. d'Argenson avoit reportés hier au soir. M. le duc d'Orléans mena ensuite M. le chancelier chez le roi, et après avoir vu S. M. il retourna au Palais-Royal, où il vit madame la duchesse d'Orléans et M. le duc de Chartres. L'après-dînée il y eut une assemblée au Palais-Royal où il vint et dans cette assemblée étoient les cinq députés du parlement et MM. des Forts, d'Ormesson et Gaumont ; il n'y avoit du conseil de régence que M. le maréchal de Villeroy qui est le chef des finances et M. de la Vrillière, secrétaire d'État.

Dimanche 9. — M. l'abbé Dubois fut sacré archevêque de Cambray au Val-de-Grâce par M. le cardinal de Rohan, assisté des évêques de Nantes (1) et de Clermont (2). M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres étoient au sacre ; et en sortant M. le duc d'Orléans alla à la campagne et laissa le Palais-Royal libre à M. l'abbé Dubois, qui donna à dîner dans le grand appartement, où il y avoit deux tables de trente couverts et de plus petites tables encore dans d'autres chambres ; tout cela servi avec une magnificence et un ordre merveilleux. M. le duc d'Orléans lui a donné un parfaitement beau diamant et on ne sauroit marquer plus de confiance et plus d'amitié qu'il a fait *. — Il n'y eut point de conseil de régence.

---

(1) Louis de la Vergne de Tressan.
(2) Jean-Baptiste Massillon.

* Voici une anecdote de rien, mais curieuse, et qu'on a cru ne devoir pas omettre pour montrer un échantillon de l'autorité, et du danger de déplaire à l'abbé Dubois. M. de Saint-Simon ne sut qu'il pensoit à Cambray que par sa nomination, qui fut en effet très-brusque. Elle fit un effet épouvantable dans le public; mais comme il n'y avoit plus de remède, M. de Saint-Simon n'en dit rien à M. le duc d'Orléans, qui, de son côté, sentant bien qu'il ne l'approuveroit pas, ne lui en dit pas un mot aussi. Vint le sacre de l'abbé Dubois et le murmure général de tout ce que le régent faisoit pour son ministre en cette occasion. Saint-Simon et lui ne se voyoient point alors, et cela même l'avoit retenu de parler au régent de tout le bruit que ce sacre faisoit contre lui. Il devint si grand, que Saint-Simon crut devoir passer par-dessus toute considération. La veille du sacre il fut trouver M. le duc d'Orléans, lui dit qu'il savoit bien qu'il ne lui avoit pas ouvert la bouche de la nomination de l'abbé Dubois, parce que sa maxime étoit de ne l'importuner jamais de choses faites, mais que le scandale en avoit été si universel et si grand, et qu'il se renouveloit si cruellement contre lui, à l'occasion de tout ce qu'il faisoit pour ce sacre, qu'il ne pouvoit s'empêcher de le lui représenter; que d'en faire la dépense, celle du festin, de le faire donner dans son propre appartement, et de faire faire les honneurs de tout par toute sa maison, il ne lui en disoit rien encore, quelque étrange que cela fût en soi, et quelque bruit que cela fît dans le monde, parce que cela étoit sur le point de l'exécution; mais que d'aller lui à ce sacre, outre qu'il ne pourroit faire plus pour son propre fils légitime si on étoit encore dans les temps où des princes du sang devinssent évêques, c'étoit, à la vie que tous deux menoient de profession ouverte et publique, s'aller moquer de Dieu et de la religion dans ses plus saints mystères et dans la plus auguste cérémonie, à la face de l'univers. Il paraphrasa ces points de ce qu'il put de plus persuasif, et conclut que pour lui marquer son attachement, il lui donnoit sa parole qu'encore qu'il sût bien comme il étoit alors avec l'abbé Dubois, il iroit à son sacre, quelque honte qu'il en eût, s'il vouloit lui donner la sienne de n'y point aller. M. le duc d'Orléans, qui d'abord avoit allégué son engagement à l'abbé Dubois d'y aller, et mille autres raisons dont il cherchoit à se défendre, ne put tenir à celles de Saint-Simon. Après l'avoir laissé parler assez longtemps sans dire un mot, se jeta à son col, lui dit qu'il étoit un ami véritable, et mille choses obligeantes, mais d'un homme persuadé; lui promit qu'il n'y iroit point, et le remercia de l'en avoir empêché. La nuit suivante il coucha avec madame de Parabère chez lui, au Palais-Royal; le rare est, qu'entre deux draps, il lui conta la conversation du duc de Saint-Simon avec mille louanges, et lui dit qu'il n'iroit point au sacre; à cela madame de Parabère répondit que Saint-Simon avoit grande raison, mais que pourtant

il iroit, et qu'elle le vouloit ainsi. Dispute entre eux deux, la maîtresse ne démordant point, mais sans alléguer aucune raison; M. le duc d'Orléans la pressa tant de lui dire pourquoi elle vouloit si fort qu'il allât à ce sacre, en trouvant que M. de Saint-Simon avoit raison de l'en empêcher, qu'enfin elle lui dit qu'il n'y avoit pas quatre jours qu'elle etoit raccommodée avec l'abbé Dubois avec lequel elle avoit été brouillée; qu'il savoit minute par minute qui il voyoit, et tout ce qu'il faisoit; qu'il ne manqueroit pas de savoir aussi, dès en se levant, qu'ils avoient passé la nuit ensemble, et que n'allant point le matin à son sacre, il ne douteroit jamais que ce ne fût elle qui l'en eût empêché; qu'il en seroit outré contre elle; qu'il feroit si bien, qu'il les brouilleroit tous deux, et qu'en deux mots elle vouloit qu'il fût à son sacre, et en effet il y alla. Saint-Simon, qui comptoit qu'il n'iroit point, mais qui pour sa rade [*sic*] ne voulut pas hasarder d'y aller lui, sans être sûr de son fait, sut à temps que M. le duc d'Orléans s'étoit mis en marche pour y aller, et sur cela se tint chez lui. Le hasard lui fit rencontrer le lendemain un homme de ses amis, qui l'étoit d'un autre homme qui couchoit aussi avec madame de Parabère, laquelle lui avoit conté cette aventure en mourant de rire, de qui il la venoit d'apprendre, et qui la rendit au duc de Saint-Simon. L'abbé Dubois conta depuis à Belle-Isle que de toutes les oppositions qu'il avoit essuyées du duc de Saint-Simon en divers temps; celle-là lui avoit été la plus sensible, au point qu'il n'en pouvoit revenir, et ce fut longtemps depuis, à l'occasion de l'ambassade d'Espagne pour la demande de l'infante, que Saint-Simon avoit obtenue à l'insu de ce cardinal Dubois, et pour l'exécution de laquelle la nécessité des affaires les obligea tous deux à se raccommoder comme dans les cours on se raccommode.

Lundi 10. — Le parlement enregistra l'édit pour la création des rentes sur l'hôtel de ville à deux et demi pour cent. — On a donné l'abbaye de Relec en Bretagne à M. l'archevêque de Bordeaux, frère de M. d'Argenson, qui vaut 16,000 livres de rente. M. le duc d'Orléans l'avoit promise à M. d'Argenson avant qu'il eût quitté les sceaux. M. d'Argenson s'est retiré à la Madelaine, où il ne veut voir personne; il a rendu visite à M. le chancelier. — M. Law paroît être mieux que jamais avec M. le duc d'Orléans. — La Peyronie, qui a la survivance de la charge de premier chirurgien du roi, a obtenu ces jours-ci une pension de 8,000 livres.

Mardi 11. — Le roi alla se promener à la Meutte. — On a

nouvelle que madame la princesse de Modène s'étoit embarquée à Antibes le 1er du mois. — On publia l'édit qui fut registré hier au parlement. On publia aussi un arrêt pour la diminution des monnoies qui commencera le premier jour de juillet.— Le roi de Prusse vient à Wesel, dans le duché de Clèves, et passera de là en Hollande.— Le comte Pinto, frère du feu duc d'Ossone, que nous avons vu ici longtemps, a gagné son procès à Madrid contre ses nièces et a été fait duc d'Ossone.

Mercredi 12. — M. le chancelier tint le conseil et le tiendra encore samedi; je ne sais point quel jour il marquera dans la semaine pour le tenir. — Les États de Bretagne s'assembleront le 20 août à Ancenis. — On dit qu'il y a une compagnie qui offre soixante millions pour la charge des vaisseaux qui reviennent des Indes au profit de la compagnie et dont la cargaison ne leur avoit coûté que vingt-sept millions; mais ce bruit est fort incertain.

Jeudi 13. — M. le duc d'Harcourt perdit tout d'une voix son procès contre la maison de Louvois. — Le roi d'Angleterre se prépare à partir pour l'Allemagne; on compte qu'il s'embarquera le 20 de ce mois. M. de Senneterre, notre ambassadeur, ne le suivra point présentement; il reviendra ici avant que d'aller à Hanovre, et milord Stairs, qui n'attend que ses ordres pour prendre congé, espère arriver à Londres avant que le roi son maître en soit parti.

Vendredi 14. — M. le comte de Charolois prendra dimanche place au conseil de régence, et on compte que le maréchal de Montesquiou l'y prendra aussi.— Le chevalier Sutton, qui vient ici relever milord Stairs, est parti de Londres et doit être arrivé en France présentement. — Le pape et le roi d'Espagne sont plus animés que jamais contre le cardinal Albéroni, et on travaille à son procès à Rome. On ne sait pas précisément où ce cardinal s'est retiré.

Samedi 15. — Beaucoup de colonels sont partis pour

aller à la revue que les inspecteurs doivent faire ; mais les inspecteurs ne sont point partis encore et leur voyage est si incertain que peut-être fera-t-on revenir les colonels. — M. de Saumery le fils, qui a été envoyé du roi en Bavière, a obtenu la survivance de la charge de sous-gouverneur du roi qu'a M. son père. — Il y a un arrêt pour les rentes sur la ville ; ceux qui auront porté leur argent dans ce mois-ci toucheront les six premiers mois de l'année.

Dimanche 16. — Conseil de régence l'après-dînée. M. le comte de Charolois y prit sa place. M. le maréchal de Montesquiou l'y prit aussi, si bien que présentement il y a trente personnes dans ce conseil. On y parla des rentes sur la ville et on résolut d'en augmenter le nombre. — M. Law a assuré que dans huit jours on donnera de l'argent à la banque, ce qui feroit fort cesser les murmures de Paris sur cela. — Il y a un arrêt qui ordonne que les anciens louis et matières d'or qui sont ou seront portées à la Monnoie seront convertis en louis d'or de la dernière empreinte.

Lundi 17. — Le chevalier Sutton, qui vient relever milord Stairs, est arrivé ; il prendra la qualité d'ambassadeur quand il le jugera à propos, et milord Stairs aura à la fin de la semaine son audience de congé. — L'évêque du Puy est mort ; il s'appeloit la Roche-Aymon. — Madame de Coëtquen la douairière est morte à Rennes dans un couvent ; il y a longtemps qu'elle s'étoit retirée de la cour, où elle avoit été fort bien avec feu Madame, où elle avoit été mêlée dans plusieurs affaires. Elle étoit sœur cadette de feu madame de Soubise et quoique moins belle que madame sa sœur, elle plaisoit presque autant qu'elle*.

* Madame de Soubise étoit aînée de madame de Coëtquen, et madame d'Espinoy sa cadette. Toutes deux avoient le tabouret ; c'est ce qui faisoit dire plaisamment à leur sœur qu'elle étoit entre deux sieges, le cul à terre. Elle est célèbre par l'amour de M. de Turenne et par le

secret qu'il lui confia du siége de Gand. Lui et M. de Louvois étoient les seuls qui le sussent, et ils étoient fort loin de s'aimer. M. de Louvois qui étoit informé de tout, le fut que madame de Coëtquen savoit ce grand projet, et tout de suite en avertit le roi de peur d'être soupçonné d'avoir parlé; mais le roi le savoit impénétrable, de manière que quelqu'estime qu'il eût pour M. de Turenne, il ne douta point que ce ne fût lui, et il espéra le remède d'où étoit venu le mal. Il en parla donc à M. de Turenne, qui rougit et qui avoua. En effet il empêcha madame de Coëtquen de parler davantage, et heureusement ce qu'elle avoit dit demeura étouffé. Cette aventure, que M. de Louvois ne laissa pas ignorer depuis qu'elle ne fut plus d'aucune conséquence par l'effet de l'entreprise, donna, tant le François est admirable, beaucoup de relief à madame de Coëtquen. Elle étoit belle, encore plus agréable, et de grande mine, avec de l'esprit et fort faite pour la cour et le grand monde, où elle figura longtemps, et fut assez avant en beaucoup de choses. Le roi la considéroit, aussi étoit-elle intimement avec madame de Soubise et aussi avec madame d'Espinoy.

Mardi 18. — Madame la princesse de Modène, qui arriva à Gênes le 3, en est repartie pour aller droit à Modène. Il y avoit eu quelques petites altercations entre l'envoyé de France et le ministre de Modène qui étoit à Gênes sur ce que la dot de cette princesse, qui est de deux millions et qui devoit y être payée, ne l'étoit point encore; mais tout cela est fini. Les dames qui l'avoient accompagnée reviennent; aucune n'est demeurée avec elle. Madame de Bacqueville comptoit d'y demeurer quelques mois; mais la duchesse de Villars avoit les ordres pour la faire revenir comme les autres. On avoit préparé à Gênes beaucoup de fêtes magnifiques pour cette princesse; mais il y a eu quelques difficultés sur le cérémonial qui ont empêché l'exécution de la plus grande partie. — Madame de Choisy, veuve de celui qui avoit été intendant à Metz, est morte; elle n'avoit point d'enfants; elle a laissé 5 ou 600,000 livres de biens à mesdemoiselles de Souastre, ses nièces.

Mercredi 19. — Comme c'est le tour de Reims et de Narbonne de nommer les agents du clergé, les assemblées provinciales de ces deux archevêchés se feront le 15 du

mois qui vient. Le cardinal de Mailly, qui a rompu toute communion avec trois évêques de ses suffragants, ne se trouvera pas à l'assemblée, et elle se fera à Soissons, qui est le premier siége suffragant de Reims. — M. le Meunier, qui avoit plus de quatre-vingt-dix ans et qui étoit le doyen des conseillers-clercs, est mort; il a laissé à mademoiselle de la Marguerie, sa nièce, un bien très considérable, et entre autres 50,000 écus en argent comptant, chose très-rare en ce temps-ci.

Jeudi 20. — Le duc de Noailles a obtenu la survivance du gouvernement et de la capitainerie de Versailles qu'a Blouin, pour le cadet de ses enfants, qui n'a que deux ou trois ans. Blouin a témoigné à M. le duc d'Orléans qu'il souhaitoit que cela tombât à M. le duc de Noailles et a représenté même que Versailles étoit naturellement de la capitainerie de Saint-Germain. Bontemps, premier valet de chambre du roi, et dont le père avoit la capitainerie de Versailles avant Blouin, avoit fort espéré cet emploi, et Blouin n'étoit pas content de son procédé dans cette occasion-là. — Le roi de Prusse est arrivé à Wésel et en doit même être reparti présentement pour aller en Hollande, où il compte de s'aboucher avec le roi d'Angleterre à son passage pour aller à Hanovre; il devoit partir de Londres le 21.

Vendredi 21. — M. le prince de Conty a gagné son procès contre M. de Lassay pour le retrait du duché de Mercœur, tout d'une voix et avec dépens et amende. On croit que c'est pour M. de Lassay que M. Law a fait le marché du duché de la Valette avec les héritiers de feu madame d'Elbeuf. Ce marché est fait à 1,800,000 livres, et quoiqu'il ne soit pas signé encore, on en a déjà payé 6 ou 700,000 francs aux créanciers. — Les conseillers d'État qu'on avoit nommés pour l'établissement des vingt-cinq millions de rentes sur la ville ne s'en mêleront point; cela est changé, et l'arrêt en doit paroître demain.

Samedi 22. — Milord Stairs prit congé du roi et lui présenta le chevalier Sutton, qui vient remplir sa place. — Les inspecteurs ont ordre de partir le 28, et on ne fera point la dernière levée de troupes qui avoit été ordonnée. — Il y a une déclaration qui dispense ceux qui mettront leur argent pour acquérir des rentes sur l'hôtel de ville de les faire viser par les conseillers d'État qui avoient été nommés par le précédent édit, et qui permet aux étrangers d'y mettre, les exempte du droit d'aubaine et leur donne toute sûreté là-dessus.

Dimanche 23. — Les députés des États d'Artois eurent audience du roi et lui présentèrent le cahier de la province; ils furent présentés par le prince Charles, gouverneur de la province en survivance, et par M. de la Vrillière, secrétaire d'État. L'après-dînée il y eut conseil de régence; ensuite M. le duc d'Orléans alla souper et coucher à Saint-Cloud. — Il y a une ordonnance du roi portant que les sujets de S. M. qui ont envoyé des fonds en pays étrangers seront tenus de les faire revenir dans le royaume dans le temps et sous les peines y marquées. — Le premier embarquement des troupes espagnoles en Sicile est prêt à se faire; on les débarquera en Catalogne.

Lundi 24. — M. le duc d'Orléans ne revint que le soir de Saint-Cloud, où il avoit couché. — Madame la princesse de Modène partit de Gênes le 12; on ne doute pas qu'elle ne soit présentement arrivée à Modène. — Le roi de Prusse est arrivé en Hollande, et on croit qu'il verra à Loo le roi d'Angleterre, qui doit passer en ce pays-là. On compte en Angleterre qu'il s'embarquera mercredi qui vient; dès qu'il sera embarqué, M. de Senneterre, notre ambassadeur auprès de lui, reviendra ici. — Il y a deux arrêts nouveaux: l'un en faveur des communautés ecclésiastiques et autres gens de mainmorte, l'autre concernant les officiers de décimes tant provinciaux que diocésains.

Mardi 25. — M. le duc d'Orléans donna audience aux ambassadeurs, comme il fait tous les mardis, et leur parut fort gai malgré toutes les affaires dont il est accablé. Il donna audience aussi aux députés d'Artois; le comte de Fiennes est le député de la noblesse de ce pays-là. M. d'Ancenis est le baron qui présidera la noblesse aux États de Bretagne. — On publia hier un arrêt qui ordonne que les billets de 1,000 et de 10,000 livres qui sont dans les caisses de la banque seront bâtonnés et coupés en deux par le milieu, dont une partie sera brûlée et l'autre partie remise au sieur Bourgeois pour lui servir de décharge. — M. de Courson, conseiller d'État, intendant à Bordeaux, demande à être rappelé de son emploi.

Mercredi 26. — M. le duc d'Orléans travailla longtemps le matin avec l'archevêque de Cambray, donna plusieurs audiences, et puis alla voir Madame, qui étoit arrivée de Saint-Cloud et qui, après son dîner, alla dans sa loge voir la comédie. — M. de Harlay de Cely, intendant à Metz, est arrivé; il n'est point encore rappelé de son emploi; mais on parle de lui donner l'expectative de conseiller d'État et même de l'envoyer pour quelques négociations. — On parle plus qu'on n'a fait encore d'ôter la charge de lieutenant général de police à M. d'Argenson le fils, et de la donner à M. de Baudry. — Il y a un arrêt qui nomme de nouveaux commissaires du conseil pour viser les nouvelles actions de la compagnie des Indes.

Jeudi 27. — Les inspecteurs de cavalerie et d'infanterie partent ou sont déjà partis; après qu'ils auront fait la revue, les colonels reviendront et on leur a donné aux uns et aux autres un peu d'argent pour faire leurs voyages. — La paix de l'Église paroît plus avancée que jamais; M. le cardinal de Noailles doit donner son mandement dans quelques jours, et dès qu'il sera rendu, les lettres patentes seront expédiées. Les deux partis ne sont pour-

tant pas encore tout à fait d'accord sur l'expression des lettres patentes. — On mande de Genève que le comte de Marr, qui a été fait duc par le roi Jacques, il y a déjà quelques années, est parti de Genève pour aller aux eaux de Bourbon et qu'il en a la permission du roi Georges, avec qui on le croit raccommodé.

Vendredi 28. — Milord Stairs, qui est parti d'ici, espère arriver assez à temps pour voir encore à Londres le roi d'Angleterre avant qu'il s'embarque. M. Sutton, qui le doit remplacer, ne prend point encore la qualité d'ambassadeur. — On va ôter à M. Trudaine, conseiller d'Etat, la charge de prévôt des marchands, qu'il exerce depuis près de quatre ans; ces charges ne se donnent que pour deux ans; mais on a accoutumé de les continuer. — On parle d'envoyer M. Amelot de Chaillou, maître des requêtes, intendant à Metz à la place de M. de Harlay de Cely, qu'on dit qui sera nommé à quelqu'emploi pour des affaires étrangères. — Les quatre Paris ont eu des lettres de cachet; on les envoie en Dauphiné qui est leur pays *.

* Ces quatre frères Paris, sortis d'un cabaret de la grande route de Paris en Dauphiné, et dont l'un, qui a le plus figuré, avoit été longtemps soldat aux gardes, s'étoient enrichis par leur union, leur esprit, leur conduite et leur capacité dans les affaires de finances, où ils avoient commencé par les derniers emplois. Ils ont fait tant de bruit et tant de maux sous le règne de M. le Duc et de madame de Prie, qu'ils gouvernoient, qu'ils se sont rendus célèbres pour toujours.

Samedi 29. — M. le duc d'Orléans monta en chaise à dix heures, et alla à Chelles voir madame sa fille. — Le président Dodun est nommé à l'intendance de Bordeaux à la place de M. de Courson, et a acheté une charge de maître des requêtes, et vend celle de président. — On a ôté à M. Trudaine la charge de prévôt des marchands, et on l'a donnée à M. de Châteauneuf, conseiller d'État, et qui étoit chef de la chambre royale de Nantes. On a ôté aussi à M. d'Ar-

genson, le fils, la charge de lieutenant général de police et on l'a donnée à M. de Baudry *. — Il y a un arrêt qui lève les défenses portées par celui du 16 avril et permet aux communautés ecclésiastiques et aux hôpitaux d'acquérir des rentes sur l'hôtel de ville.

* On a promis ci-devant dans ces notes un exemple encore plus fort que ceux qu'on en a donné, du peu de secret de ce qui se passoit tête à tête avec M. le duc d'Orléans. On va tenir parole, et ce qu'on va raconter a été su au temps même, de la première main. On cherchoit à ranimer quelque confiance, et l'on crut qu'un des plus utiles moyens d'y parvenir, seroit d'anéantir si authentiquement les papiers publics acquittés qu'il ne pût rester le moindre soupçon qu'on les pût remettre dans le commerce et gagner dessus de nouveau. On prit donc le parti de les remettre par compte, toutes les semaines, au prevôt des marchands, qui les brûloit solennellement à l'hôtel de ville à jour et heure marqués, en présence du corps de ville et de quiconque y vouloit assister. Trudaine, conseiller d'état, étoit lors prévôt des marchands; c'étoit un homme dur, exact, sans entregent et sans politesse, médiocrement éclairé, et aussi peu politique, mais pétri d'honneur et de justice, et qui d'ailleurs, devant ce qu'il étoit au feu chancelier Voisin, mari de sa sœur, n'avoit pas pris d'estime ni d'affection dans ce tripot, pour M. le duc d'Orléans ni pour son gouvernement, et qui ne s'étoit point caché de toute l'horreur qu'il avoit pour le système et pour tout ce qui s'étoit fait en conséquence. Il s'expliqua si crûment à l'occasion de ce brûlement de billets et de quelques méprises qui s'y commirent de la part de ceux dont il les recevoit, que ces messieurs, offensés, aigrirent M. le duc d'Orléans, et le persuadèrent qu'au temps scabreux où l'on étoit du côté du peuple et de la confiance, l'emploi de prévôt des marchands ne pouvoit être en de plus dangereuses mains. A cette disposition, Trudaine mit le comble par un propos imprudent qui lui échappa de surprise en public en un brûlement de billets, comme si quelques-uns de ceux-là lui eussent déjà passé par les mains. Tout aussitôt M. le duc d'Orléans en fut informé, et il est vrai que cela fut promptement débité partout, et ne fit pas un bon effet pour la confiance. Un jour ou deux après, M. de Saint-Simon vint à son ordinaire travailler avec M. le duc d'Orléans; dès qu'il parut, et le prince étoit seul dans une pièce du grand appartement du Palais Royal qui donne dans le petit: « Je vous attends, lui dit-il avec impatience, je veux vous parler de choses importantes », et s'enfonçant dans cette vaste pièce en se promenant seul avec lui, lui conte l'affaire de l'hôtel de ville comme on la lui avoit rendue, et tout de suite ajouta, que c'étoit

complot du maréchal de Villeroy et du prévôt des marchands, et qu'il avoit résolu de les chasser tous deux. Saint-Simon lui laissa jeter son feu, puis essaya de lui ôter ce complot de la tête, en lui faisant le portrait de Trudaine, condamnant sa rusticité et surtout son imprudence, et lui remontrant qu'elle ne méritoit ni un éclat ni un affront, mais bien un avertissement un peu ferme, d'être plus mesuré dans ses paroles. Il chercha à donner du poids à son avis par la mauvaise satisfaction toute récente qu'il avoit personnellement du prévôt des marchands qui lui avoit brutalement refusé de faire échevin Boulduc, apothicaire du roi, très-distingué dans son métier, et le régent ne le pouvoit ignorer, parce qu'il avoit donné son agrément avant que Saint-Simon l'eût demandé à Trudaine, dont cela ne se passa point sans de vives altercations tant sur le maréchal que sur l'autre. Saint-Simon représenta le double danger dans un temps si critique, de toucher pour la seconde fois à l'éducation du roi et de lui ôter le maréchal de Villeroy après M. du Maine, et quels affreux discours cela feroit renouveler dans un public outré du désespoir de sa fortune pécuniaire, et parmi un peuple qu'on cherchoit à soulever; qu'à l'égard du prévôt des marchands, ce seroit confirmer toute l'induction que les malintentionnés voudroient tirer de son imprudence, et perdre tout crédit et toute confiance à jamais, que d'ôter et à cette occasion, un homme de cette réputation d'honneur, de justice, de probité, de droiture; qu'on ne manqueroit pas d'en conclure qu'on avoit encore voulu jouer des gobelets et imposer au monde, en brûlant de faux papiers et remettre les véritables dans le public, et qu'on faisoit une violence sans exemple, d'ôter un prévôt des marchands avant l'expiration de son temps, parceque celui-ci n'avoit pu se prêter à une si indigne supercherie. M. le duc d'Orléans résistant à toutes ces remontrances par la persuasion du danger encore plus grand où il s'exposoit en laissant ces deux hommes en place, passa à déclarer à Saint-Simon, qu'il étoit non-seulement résolu à s'en défaire, mais à leur donner, lui Saint-Simon, et Châteauneuf, conseiller d'État, pour successeur. Inutile d'allonger ces notes d'une si longue quoique si curieuse dispute. Il suffira ici de dire qu'il s'écria qu'il n'accepteroit jamais la place de gouverneur du roi, et que plus il étoit attaché au régent, et moins en devoit-il être susceptible; sur Châteauneuf, que bien qu'il eût fait son devoir et justice en Bretagne, cette commission en gros étoit triste et fâcheuse, pour servir de degré à revêtir les dépouilles d'un magistrat populaire, cher par sa vertu, et qu'étant Savoyard, c'étoit encore une exclusion qui n'étant pas considérée par le régent comme telle, offenseroit beaucoup et donneroit beaucoup d'entraves et d'obstacles à ce premier prévôt des marchands étranger. M. le duc d'Orléans demeurant ferme sur tous les points, Saint-Simon se jeta à genoux, prit les siens entre ses bras, le conjura par tout ce qu'il put de

plus touchant, et protesta qu'il ne se relèveroit point qu'il ne lui eût donné sa parole de laisser le maréchal de Villeroy et Trudaine dans leurs places. Ce fut encore autre débat : enfin le régent se laissa toucher, et promit à plusieurs reprises ce que Saint-Simon exigea avant de se relever. Ils travaillèrent ensuite, puis Saint-Simon s'en retourna à Meudon, où il passoit l'été dans le château neuf qui lui avoit été prêté, et ne revint à Paris que pour les affaires. Le lendemain, sans aller plus loin, Trudaine fut remercié et Châteauneuf nommé, et pour la forme élu en sa place. Soit que M. le duc d'Orléans n'eût promis le contraire au duc de Saint-Simon que pour s'en dépêtrer, soit que les mêmes gens qui l'avoient aigri l'eussent poussé de nouveau depuis, et l'abbé Dubois aimoit fort Châteauneuf, qui étoit pauvre et mangeur, depuis surtout qu'il l'avoit vu en Hollande. Pour le maréchal de Villeroy, il n'en fut plus question. A quatre jours de là, il y eut conseil de régence ; M. de Saint-Simon y alla, et comme il se trouvoit de mois, il reçut les placets à l'ordinaire derrière la chaise vide du roi. dans la pièce avant celle du conseil, entre deux maîtres des requêtes. Bignon, depuis intendant de la Rochelle et tout jeune alors, en étoit un, qui dit à Saint-Simon, que Bignon, conseiller d'État, son oncle, auroit été le chercher à Meudon s'il n'avoit été incommodé, et qu'étant pressé de lui parler, il l'avoit chargé de lui demander si et quand il le pourroit trouver chez lui à Paris. Saint-Simon étoit de père en fils ami particulier des Bignon ; il dit au neveu qu'au sortir du conseil il passeroit chez son oncle, et il y alla. Dès que Bignon le vit, il lui dit que si Trudaine avoit osé aller à Meudon, il y auroit couru lui témoigner toute sa reconnoissance, que, ne pouvant la contenir, il l'avoit chargé de lui dire qu'il s'étoit acquis en lui un serviteur à jamais, et de là un torrent de louanges et de remercîments. Saint-Simon qui n'avoit de sa vie eu aucun commerce avec Trudaine, et qui n'imaginoit pas ce que Bignon lui vouloit dire, demeura fort étonné ; Bignon lui dit qu'il ne devoit point être si réservé, qu'ils savoient tout, et de là, raconta mot à mot la conversation entière qu'il avoit eue avec le régent qu'on vient de rapporter en gros. La surprise de Saint-Simon fut alors extrême ; il nia d'abord tant qu'il put, mais il n'y gagna rien, et le récit exact de tout et pour l'ordre, et jusque pour la plupart des termes, l'action de la fin, tout fut rendu par Bignon dans une si étrange justesse que Saint-Simon, malgré lui, ne put désavouer et se tourna à demander le secret pour toute reconnoissance ; c'est précisément ce qui lui fut refusé, et ils publièrent partout ce que Trudaine lui devoit, qui le vint voir au bout de quelque temps et qu'il a cultivé le reste de sa vie. D'imaginer après comme cela s'est su et avec cette précision, si un valet curieux relaissé entre deux portes, ou si le régent lui-même aura rendu cette conversation ? c'est ce que M. de Saint-Simon n'a jamais

pu savoir, ni de Bignon, ni de Trudaine, qui ne l'ont jamais voulu dire, ni d'ailleurs. Ce que Saint-Simon y gagna de très-rare, ce fut la malveillance du maréchal de Villeroy, qui ne put lui pardonner la destination de sa place, non pas même en faveur de ce qu'il la lui avoit fait conserver. Ce fut un renouvellement de la même crainte qu'il avoit déjà eue et puis un troisième après qui l'aigrit encore plus, et il n'a pardonné au duc de Saint-Simon que lorsque le duc de Charost a eu sa place.

Dimanche 30. — Conseil de régence l'après-dînée. M. le duc d'Orléans, après le conseil, alla à Saint-Cloud, où il coucha. — On a fait une furieuse opération à la cuisse au marquis de Rothelin, et on craint que la veine cave n'ait été offensée; madame sa femme, troublée par ce malheur-là, est accouchée d'un enfant mort. — L'abbé de Chaulieu * mourut ces jours passés ; c'étoit un homme de beaucoup d'esprit et qui avoit fait quantité de jolis vers; on espère qu'on en trouvera des copies pour les faire imprimer. Il étoit fort attaché à la maison de Vendôme et M. le grand prieur de ce nom lui avoit donné un bénéfice considérable qui dépendoit d'une de ses abbayes. Il avoit encore un autre bénéfice à la collation de M. l'abbé d'Auvergne comme abbé de Cluny. L'abbaye qu'avoit l'abbé de Chaulieu à la nomination de M. le grand prieur de Vendôme a été donnée par lui au chevalier de la Rochette.

* L'abbé de Chaulieu qui n'avoit d'ecclésiastique que le nom et quelques bénéfices, étoit homme de peu et peu accommodé; homme d'esprit, fort débauché, agréable dans la débauche et avec ses amis, audacieux ailleurs. Il faisoit aisément et très-bien de jolis vers et avoit assez de belles-lettres; la table le fit connoître et goûter au grand prieur de Vendôme, et par lui à son frère, avec qui il ne fut qu'un toute leur vie, jusqu'à ce qu'après beaucoup d'années que l'abbé de Chaulieu gouvernoit leurs affaires, M. de Vendôme ne put à la fin ne pas voir leur désordre, et jusqu'à quel excès son frère et l'abbé de Chaulieu avoient abusé de sa confiance; l'abbé fut honteusement chassé, et le roi même y entra fort. L'abbé de Chaulieu demeura attaché au grand prieur, mais moins mêlé avec la bonne compagnie libertine qu'auparavant. La Fare, capitaine des gardes de feu Monsieur, puis de M. le duc d'Orléans, son

camarade de belles-lettres, de vers et de débauches, demeura toujours de ses amis avec assez peu d'autres.

Lundi 1er *juillet.* — M. le duc d'Orléans revint le soir de Saint-Cloud, où il avoit couché. — On a nouvelle que madame la princesse de Modène arriva le 20 à Reggio, où le duc de Modène et le prince son fils étoient allés la recevoir; elle étoit partie de Gênes le 11 ou le 12 du mois passé. — Il y a un édit du roi portant création de douze offices de payeurs et douze offices de contrôleurs des rentes de l'hôtel de ville de Paris. — L'ancien évêque de Tulle est mort; il étoit fils de madame Ancelin, nourrice du feu roi, et c'est pour cela que par quolibet on l'appeloit l'évêque Téton. — On a publié ces jours-ci un arrêt du 27 du mois passé concernant les extinctions des rentes viagères constituées sur l'hôtel de ville de Paris.

Mardi 2. — Le roi apprend à tirer depuis quelques jours et il paroît déjà y être fort adroit. — M. le duc d'Orléans eut une assez grande migraine tout le jour. — Le parlement fait une députation à M. le duc d'Orléans pour lui représenter les inconvénients qu'il y a dans l'agiotage public qui se fait dans la place de Vendôme et sur l'argent dont on manque dans Paris. On en donne très-peu à la banque, et le peu qui s'en distribue aussi chez les commissaires y attire une foule de gens qui se plaignent et dont les commissaires eux-mêmes sont accablés. — Quoique le maréchal de Villeroy n'ait eu que la goutte, le peuple avoit été fort alarmé le sachant au lit, et les harengères même ont député deux d'entre elles, avec ordre de demander à ses gens la permission de le voir. Jamais le peuple n'a témoigné plus d'amitié à personne *.

* Il n'y avoit rien que le marechal de Villeroy n'eût mis en usage depuis la régence pour se rendre agréable au parlement et au peuple. M. de Beaufort lui avoit tourné la tête. Il crut qu'avec la confiance que le roi lui avoit marquée dans les derniers temps de sa vie, ce qu'il pensoit pouvoir attendre des troupes qu'il avoit si longtemps com-

mandées, et se trouvant le doyen des maréchaux de France, avec le roi entre ses mains, le gouvernement de Lyon où il étoit maître absolu, et son fils, capitaine des gardes du corps, c'étoit de quoi balancer l'autorité du régent et faire en France le premier personnage. Il se piqua aussi de s'opposer à tous les édits bursaux, à Law et à tout ce que le parlement répuguoit à enregistrer. Il rendoit au duc de Noailles la vie dure tant qu'il put, tandis qu'il eut les finances, quoiqu'il s'en mêlât comme de tout, très-superficiellement, et il avoit grand soin de faire répandre parmi le parlement et le peuple les périls auxquels il s'exposoit pour l'autorité et les bons avis de l'un et pour le soulagement de l'autre. Il tourmentoit le roi à toute heure que des magistrats se présentoient pour faire leur cour, et les distinguoit sur tous autres; il le montroit aussi au peuple avec affectation, et comme ce peuple s'étoit pris de passion pour le roi, à proportion qu'il s'étoit pris de haine contre le feu roi, et que les ennemis de la régence décréditoient M. le duc d'Orléans auprès de lui, ce fut aussi ce dont le maréchal se servit le plus dangereusement pour ses vues. Il portoit la clef du beurre de la Meutte dont le roi mangeoit, avec le même soin que le garde des sceaux n'en désempare pas les clefs, et il fit un jour une sortie épouvantable et avec apparat, parce que le roi en avoit mangé d'autre, comme si tous les autres vivres dont il usoit tous les jours, le pain, la viande, le poisson, les assaisonnements, le potage, l'eau, le vin, tout ce qui se sert au fruit, n'eût pas été susceptible des mêmes soupçons Il fit une autre fois le même vacarme pour des mouchoirs du roi, qu'il gardoit encore, comme si ses chemises et cent autres choses à son usage n'eussent pas été aussi dangereuses et que pourtant il ne pouvoit tout conserver et distribuer lui-même. C'étoient ainsi des superfluités de précautions qui indignoient les honnêtes gens, qui en faisoient rire d'autres, mais qui frappoient les sots et le peuple, et qui faisoient ce double effet de renouveler les idées horribles qu'on entretenoit soigneusement contre M. le duc d'Orléans, et que c'étoit aux soins, à la vigilance, à la fidélité du maréchal qu'on devoit la conservation de la vie du roi, et c'est ce qu'il vouloit bien établir dans l'opinion du parlement et du peuple, et à quoi il s'en fallut bien peu qu'il ne parvînt parfaitement. C'est ce qui lui attachoit ce peuple, et qui lui valut cette belle députation des harengères, qu'il reçut comme des ambassadrices, qu'il combla de caresses et de présents et qui le comblèrent de joie et d'audace. Elle le mena trop loin à la fin, mais sa chute aussi méritée qu'entière, et à laquelle il força le régent malgré lui, dépasse de trop loin ces Mémoires; il n'en put jamais revenir, et fit voir de plus en plus quel rien il étoit, et quels avoient été les choix et les goûts de Louis XIV.

Mercredi 3. — Madame la princesse de Carignan est

arrivée; elle s'appellera ici la marquise de Busque; elle y veut être tout à fait incognito. Le roi de Sardaigne a confisqué tous les biens du prince de Carignan, qui montent à 400,000 livres de rente, et n'a rien donné à la princesse pour son voyage, quoiqu'elle soit sa fille qu'il a eue de madame de Verue. Cette princesse verra fort peu de monde ici *. — Le marquis de Maillot, qui a plus de soixante et dix ans, épouse une fille du feu maréchal d'Harcourt qui n'en a que vingt-trois; il lui fait de grands avantages en l'épousant. Il avoit épousé en premières noces madame de Loury, qui étoit fort vieille et fort riche et qui lui avoit fait de grands avantages.

* Il étoit difficile que le roi de Sardaigne, qui toute sa vie avoit fait tant de mal à la France, pût lui faire un plus funeste présent que celui de lui envoyer sa bâtarde rejoindre M. de Carignan, son mari. Son règne ou plutôt celui de la femme, car le mari s'est toujours contenté de la vie obscure d'un bandit, s'est vu et senti par un chacun, depuis un temps fort court après son arrivée, et ce poids ne paroît pas prêt à s'allégir. Pour les 400,000 livres de rente saisis par le roi de Sardaigne, le pauvre Dangeau l'écrit sur parole; le prince ne pouvoit saisir que ce qui étoit dans ses États, et jamais puîné de Savoie n'a eu 200,000 livres d'apanage, sur lequel encore, supposé que le prince Thomas les eût eus, il a fallu partager deux fils et une fille, qui tous ont eu postérité, et dont M. de Carignan ne représentoit que l'aîné.

Jeudi 4. — M. le duc d'Orléans a fort bien reçu les députés du parlement et a écouté les remontrances fort doucement; il leur a répondu qu'il avoit fait des arrangements dont eux et le public se loueroient et que cela paroîtroit dans peu de jours; qu'ils vissent M. le chancelier et qu'ils s'entretinssent avec lui sur toutes les choses où ils croyoient qu'il fallût donner ordre; que le chancelier lui en rendoit compte et qu'il espéroit qu'ils seroient contents de sa réponse. — L'ancien évêque de Troyes donna à dîner au prince et à la princesse de Conty et à madame du Maine; on croit que les deux familles songent toujours à faire le mariage de

mademoiselle de la Roche-sur-Yon avec M. le prince de Dombes.

Vendredi 5. — M. le duc d'Orléans vint chez le roi l'après-dînée sur les trois heures, et un moment après la ville y arriva. Le nouveau prévôt des marchands prêta son serment au roi; il l'avoit prêté dès hier à la maison de ville. Le nouveau lieutenant de police vint aussi saluer le roi, et il avoit prêté son serment le matin à la chambre des comptes. — Il y eut conseil de finances et un arrêt sur les pierreries * dont on n'est pas content et qu'on ne croit pas qui puisse produire aucun bon effet; car il est ordonné non-seulement de n'en pas porter, mais de n'en pas garder et de ne les vendre qu'en pays étrangers.

* Cet arrêt des pierreries fit grand bruit, enté surtout sur tant d'autres, qui alloient tous à s'emparer de tout l'argent pour du papier décrié et auquel on ne pouvoit plus avoir la moindre confiance. En vain M. le duc d'Orléans, M. le Duc et madame sa mère, voulurent-ils persuader qu'ils donnoient l'exemple en se défaisant de leurs immenses pierreries dans les pays étrangers; en vain y envoyèrent-ils en effet, il n'y eut qui que ce soit qui en fût la dupe et qui ne cachât bien soigneusement les siennes qui en avoit, ce qui se put par le petit volume bien plus facilement que l'or et l'argent.

Samedi 6. — Madame la princesse de Modène arriva le 20 à Modène; on a la relation de tous les divertissements qu'on a donnés à cette princesse depuis son arrivée jusqu'au 24, et ce jour-là, elle devoit partir pour Reggio, où on lui prépare beaucoup de fêtes magnifiques. On compte que la duchesse de Villars et les autres dames qui l'ont suivie jusqu'à Gênes seront bientôt de retour. — Il y avoit eu beaucoup de difficultés faites par la maison de ville sur ce que M. de Châteauneuf n'étoit pas né à Paris et même qu'il n'est pas François, puisqu'il est né à Chambéry, où il a été président; mais on lui a donné toutes les lettres nécessaires pour le relever de ce défaut-là; et M. Trudaine, à qui il succède, et que la

maison de ville a fort regretté, a porté les esprits des échevins à le bien recevoir dans cette charge.

Dimanche 7. — Conseil de régence l'après-dînée. — Il y a quelques jours qu'une partie du manége de la grande écurie tomba; le roi y avoit été voir monter à cheval M. le duc de Chartres la semaine auparavant. S. M. tire tous les jours et y prend grand plaisir; il a déjà tué quelques oiseaux. Il monte à cheval assez souvent, et se réjouit fort de ce qu'il y a des brides de cuir à ses chevaux, car jusques ici ils n'en n'avoient eu que de soie; il trouve que les brides de soie ne se donnent qu'aux chevaux que les dames montent. — Il y a un arrêt qui ordonne que ceux qui acquerront, avant le 1er août prochain, les rentes créées par édit du mois de juin dernier, jouiront des arrérages desdites rentes, à commencer du 1er avril dernier.

Lundi 8. — M. le cardinal de Noailles doit donner son mandement dimanche, ce qu'on attend avec grande impatience pour assurer la paix de l'Église en France. M. Massei, qui est ici de la part du pape, ne prendra la qualité de nonce que quand cette paix-là sera entièrement faite. — On a coupé pour cent millions de billets de banque en billets de 10 livres, ce qui sera d'une grande commodité pour le public; et on paye à la banque ces billets de 10 livres; mais il y a une si grande foule qu'il y a tous les jours des gens écrasés. — Le marquis de Senneterre, notre ambassadeur en Angleterre, est revenu; il repartira dans quelque temps pour aller à Hanovre où le roi d'Angleterre est arrivé. — Le duc de Monteléon, vice-roi pour l'empereur en Sicile, fit son entrée à Palerme le 6 du mois passé.

Mardi 9. — Il court un imprimé d'un anonyme, qui seroit très-propre à empêcher la paix de l'Église. M. le cardinal de Noailles le désavoue et le parlement doit le condamner. — On continue à brûler à la maison de ville des billets de banque en présence du prévôt des marchands,

des échevins et de plusieurs gens qui y viennent, et il y en a déjà de brûlés pour trois cent soixante-quatorze millions. On y a brûlé aussi deux millions trois cent soixante mille actions ; on continuera à brûler des billets de banque et des actions jusqu'à ce que les billets de banque soient réduits à la quantité de cinq cents millions qui seront visés par le prévôt des marchands et les actions à deux cent mille qui seront visées par les commissaires nommés par le roi. — Le roi Jacques a donné part aux Anglois de la grossesse de la reine sa femme, les conviant de se trouver à ses couches.

Mercredi 10. — Les États de Bretagne, qui se tiendront à Ancenis commenceront le 2 de septembre. Le maréchal d'Estrées, qui ira les tenir, prépare un magnifique équipage pour cela; la maréchale sa femme l'y accompagnera. — On croit que la ville de Cambray sera choisie pour le lieu des conférences de la paix avec l'Espagne; ce qui sera fort agréable au nouvel archevêque de Cambray, parce que cela enrichira fort sa ville et qu'apparemment il sera le premier plénipotentiaire de France. — Il y eut, il y a quinze jours ou trois semaines, un feu d'artifice dans le bois de Vincennes qui fait beaucoup de bruit; cela s'étoit dit légèrement les premiers jours; mais cela est fort augmenté à cette heure et tout ce qu'on dit là-dessus est peut-être faux.

Jeudi 11. — On espère toujours que le mandement de M. le cardinal de Noailles paroîtra dimanche; mais il y a quelque chose sur les lettres patentes dont on n'est pas encore entièrement d'accord; on espère pourtant que tout cela finira la semaine prochaine. — On compte toujours que les assemblées qui se font à la place de Vendôme pour l'agiotage se feront dans le jardin de l'hôtel de Soissons; il y a déjà plusieurs baraques faites et on donne une somme considérable au prince de Carignan pour cela. — Il y a un arrêt en faveur des propriétaires des anciens contrats de rentes constituées sur l'hôtel de ville de Paris; ceux qui

ont encore leurs contrats et qui les voudront laisser à la maison de ville sur le pied du denier quarante en toucheront les intérêts à commencer du 1er avril de cette année.

Vendredi 12. — Il est sûr que le congrès pour la paix d'Espagne se tiendra à Cambray et on ne doute pas que l'archevêque de Cambray n'y soit plénipotentiaire de France. On parle d'y envoyer avec lui M. de Saint-Contest à qui on a fait la grande opération depuis trois semaines; mais il est guéri et est très-capable de l'emploi dont on parle. On dit aussi que M. de Morville sera notre troisième plénipotentiaire. — La duchesse de Villars revint de Gênes où elle a conduit la princesse de Modène; les autres dames ne sont pas encore arrivées ici; mais elles sont en France. La duchesse de Villars est revenue en poste.

Samedi 13. — La dernière feuille du mandement de M. le cardinal de Noailles est faite et on espère toujours que les difficultés qui restent sur les lettres patentes finiront la semaine qui vient. MM. les cardinaux de Rohan et de Bissy ont été assemblés pour cela chez S. A. R. où étoit M. le chancelier. — Presque toutes les puissances de l'Europe ont nommé leurs plénipotentiaires pour l'assemblée de Brunswick. La Suède avoit nommé le comte Sparre pour son premier plénipotentiaire; mais il s'en est excusé sur sa mauvaise santé. La France n'a encore nommé personne.

Dimanche 14. — Conseil de régence l'après-dînée. — Il y a un arrêt portant qu'il sera ouvert à l'hôtel de la banque à Paris et dans toutes les villes du royaume où il y a des hôtels des monnoies, un livre de comptes courants et de virement des parties dont le fond ne pourra passer six cents millions. — Madame de la Noue est morte à sa petite maison de campagne auprès de Paris; elle avoit été mariée trois fois: en premières noces à M. de Murcey, frère de madame de Caylus; en secondes noces à M. de Chevry; et elle avoit épousé depuis trois ou quatre ans M. de la Noue; mais le mariage ne fut déclaré que le mois passé, et depuis

elle n'étoit pas venue à Paris. Elle étoit nièce de feu M. de Fénelon, archevêque de Cambray.

Lundi 15. — Les députés du parlement s'assemblent souvent chez M. le chancelier au sujet d'un édit* qu'on projette pour rendre la compagnie des Indes compagnie de commerce; et en cas que le parlement l'enregistre, elle s'offre à payer tous les billets de banque qui resteront dans le royaume après les quinze cent millions qui auront été portés en rentes sur la ville ou en actions rentières, ou en rentes viagères; mais jusqu'ici il ne paroît pas que ces assemblées aient encore rien produit; on dit même que quelques conseillers du parlement ont parlé assez fortement à M. le chancelier.

* Cet édit fut la dernière ressource de Law et de son système. Aux tours de passe-passe du Mississipi il avoit fallu chercher à substituer quelque chose de réel depuis l'événement de l'arrêt surtout du 22 mai dernier, si célèbre et si funeste au papier. On voulut donc substituer aux chimères une compagnie réelle des Indes, et ce fut ce nom et cette chose qui succéda et qui prit la place de ce qui ne se connoissoit auparavant que sous le nom de Mississipi. On avoit eu beau donner à cette compagnie la ferme du tabac et quantité d'autres immenses revenus, ce n'étoit rien pour faire face au papier répandu dans le public, quelque soin qu'on eût pris de le diminuer à tous hasards, à toutes ruines, à toutes restes. Il fallut chercher d'autres expédients, et il ne s'en trouva point que celui de rendre cette compagnie compagnie de commerce, qui étoit à dire, sous un nom doux, simple et obscur, lui attribuer le commerce exclusif en entier. On peut juger comment une telle résolution put être reçue dans le public; aussi opéra-t-elle deux choses: une fureur qui s'aigrit tellement par la difficulté de toucher son propre argent jour par jour pour sa subsistance journalière, que ce fut merveille comme l'émeute s'apaisa, et que tout Paris ne se révoltât pas tout à la fois; et que le parlement, prenant pied sur cette émotion publique, tint ferme jusqu'au bout contre l'enregistrement de l'édit, et en fut envoyé à Pontoise. On voit bien que le pauvre Dangeau, accablé d'années et de la suite de sa taille, étoit tout proche de son terme, par le peu que ses Mémoires fournissent ici. Ce seroit en faire, et de très-curieux, que d'y suppléer ici, mais on ne s'est proposé que de le suivre, et puisqu'il n'en dit pas davantage, on se dispensera d'y ajouter.

Mardi 16. — Les députés du parlement s'assemblèrent encore chez M. le chancelier, où ils travaillèrent jusqu'à neuf heures, et M. le chancelier leur montra le projet de l'édit pour rendre la compagnie des Indes compagnie de commerce et qu'on souhaite que le parlement enregistre. M. le régent fit assembler le conseil de régence sur les quatre heures pour leur montrer le projet de cet édit, et il fut résolu de l'envoyer le lendemain au parlement pour y être registré.

Mercredi 17. — Il y eut une grande foule à la banque et dans les rues voisines, où il y eut dix ou douze personnes étouffées. On porta trois de ces corps morts à la porte du Palais-Royal, où les porteurs vouloient entrer. Les clameurs furent grandes; on prétend même que le peuple avoit été assemblé dès les quatre heures du matin. M. Law alla au Palais-Royal sur les dix heures; on vomit beaucoup d'imprécations contre lui dans les rues. M. le duc d'Orléans ne jugea pas à propos de le laisser sortir du Palais-Royal dans ces mouvements-là; il renvoya son carrosse, dont on cassa les glaces à coups de pierres; on alla à sa maison, où on jeta beaucoup de pierres aussi, et on cassa les vitres. Quand on sut aux Tuileries l'émotion du peuple qui étoit autour du Palais-Royal, on fit un détachement des compagnies qui étoient en garde chez le roi, qu'on envoya au Palais-Royal, où ils demeurèrent quelque temps; mais M. le duc d'Orléans jugea à propos de les renvoyer. Le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, M. de la Vrillière et M. le Blanc vinrent séparément parler au peuple. On fit emporter les trois corps morts. Au lieu des soldats des gardes qu'on avoit envoyés des Tuileries, on fit venir quelques brigades des archers du guet, et par douceurs et par prières le peuple se dissipa peu à peu. Le nouveau lieutenant de police vint aussi au Palais-Royal, et tâcha aussi de son côté à dissiper le peuple. — On porta le matin au parlement l'édit par lequel la compagnie des Indes s'obligeoit à rembourser pour six cent

millions de billets de banque dans un an, en payant cinquante millions par mois, moyennant qu'on la déclarât compagnie de commerce. Le chancelier avoit proposé cela dès le jour de devant aux députés du parlement et c'est pour cet édit que le conseil de régence avoit été assemblé le mardi extraordinairement. Le parlement refusa d'enregistrer l'édit, et envoya l'après-dînée les gens du roi à M. le duc d'Orléans pour expliquer les raisons qu'ils avoient eues. M. le régent paroît fort piqué de ce refus, et on craint que cela n'ait de fâcheuses suites. — Madame vint aux Carmélites le matin, ne sachant rien de tout ce qui s'étoit passé ; mais on vint le conter à madame de Châteauthiers, qui l'apprit à Madame, qui se hâta d'aller au Palais-Royal, où elle trouva la foule du peuple dispersée ; elle retourna le soir à Saint-Cloud.

Jeudi 18. — On publia une ordonnance du roi qui défend les assemblées du peuple sous de grandes peines, et qui porte qu'à cause des inconvénients qui sont arrivés à la banque, on n'y donneroit point d'argent et qu'elle seroit fermée jusqu'à nouvel ordre. On fait venir des troupes qui étoient à Montargis pour travailler au canal, et on leur a marqué un camp auprès de Charenton. On dit aussi qu'on fait venir le régiment du Roi sur les hauteurs de Chaillot et quelques régiments de cavalerie et de dragons à Saint-Denis. Tout cela marque que la cour veut être obéie et l'on ne doute pas que ce ne soit contre le parlement qu'on prend ces précautions. Cependant, le premier président et le procureur général ont encore travaillé avec M. le chancelier, et il seroit bien à souhaiter que cette affaire-là pût s'accommoder.

Vendredi 19. — Tout fut assez tranquille ce jour-là ; mais on craignoit pour le lendemain, qui est jour de marché. Les régiments des gardes ont ordre de se tenir prêts et les mousquetaires de tenir leurs chevaux bridés et de ne pas s'éloigner. Il ne paroît pas que les conférences du chancelier avec le premier président aient produit aucune

décision; le parlement veut soutenir ce qu'il a fait et M. le duc d'Orléans veut être obéi. Les troupes qu'on fait venir arriveront demain, et l'on s'attend à quelque chose de considérable dimanche. — On a envoyé de l'argent à Gonesse pour faire venir les boulangers comme à l'ordinaire, de peur qu'ils ne refusent de prendre des billets comme font presque tous les marchands et les ouvriers dans Paris.

Samedi 20. — Les régiments des gardes furent dispersés dans les marchés, ayant quelques officiers à leur tête. Tout s'y passa tranquillement; mais du côté du parlement il n'y a nulle apparence d'accommodement. Les mousquetaires et les régiments des gardes françoises et suisses ont ordre de se tenir prêts, et même on ne doute pas que le soir ils n'aient su une partie de ce qu'ils auront à faire demain. On fit encore le matin quelques désordres à la maison de M. Law, et quelques gens qui en sortoient furent insultés par le peuple. — On a nouvelle que le 2 de ce mois le roi de Danemark avoit signé le traité de paix avec la Suède. — Le roi d'Angleterre est parti d'Hanovre le 10 pour aller prendre les eaux de Pirmont; il n'a point mené ses ministres avec lui. La duchesse de Kendahl est du voyage.

Dimanche 21. — Le roi alla l'après-dînée se promener à la Meutte et au bois de Boulogne, où il tira quinze ou seize coups et tua trois lapins en courant, deux tourterelles sur des arbres, et cinq faisandeaux à qui on avoit coupé les ailes et qui couroient dans les allées du bois. — Dès les quatre heures du matin, quelques mousquetaires, ayant des officiers à leur tête, allèrent entourer la maison du premier président, et les autres allèrent à la grande-chambre pour empêcher que personne n'y entrât. Toutes les portes du palais furent gardées par des soldats aux gardes ayant des officiers à leur tête; et les mousquetaires, quatre à quatre, allèrent séparément chez tous les présidents, conseillers et officiers du parlement pour leur

porter l'ordre de se rendre à Pontoise dans deux fois vingt-quatre heures. Dès le jour même, beaucoup de présidents et de conseillers obéirent et partirent pour Pontoise. On ne s'est plaint d'aucun mousquetaire, quoiqu'ils fussent chargés d'une commission désagréable, et il n'y eut nulle émeute dans Paris. Sur le soir, on envoya à M. le procureur général 100,000 francs en argent et 100,000 francs en billets de banque de 100 livres et de 10 livres pour les distribuer à ceux du parlement qui en auroient le plus de besoin pour partir.

Lundi 22. — Quelques gens considérables du parlement voulurent voir M. le duc d'Orléans avant que de partir; il ne jugea pas à propos de les voir, et ils partirent presque tous le matin ou le soir. — On ne fait point venir à Chaillot le régiment du Roi, ni à Saint-Denis des régiments de cavalerie ni de dragons comme on l'avoit dit. — Les avocats, qui sont gens libres, ont résolu tous de ne point aller à Pontoise; ainsi les affaires des particuliers, même celles qui sont commencées, n'y seront pas jugées s'il n'y a quelques changements. — Il y a encore quelques petites difficultés sur la paix proposée dans l'Église; le mandement de M. le cardinal de Noailles est fait et on est d'accord de la forme des lettres patentes; mais cette Éminence demande que ces lettres patentes soient enregistrées, et cela est difficile, le parlement étant transféré à Pontoise.

Mardi 23. — On n'a point encore distribué d'argent à la banque; on en donne un peu dans les marchés. — On va publier un arrêt qui ordonne l'exécution de l'édit du présent mois qui accorde à la compagnies des Indes la jouissance à perpétuité de tous les droits et priviléges de son commerce, moyennant six cent millions de billets de banque qu'elle s'oblige à payer dans un an à cinquante millions par mois, et le premier paiement commencera au mois d'août; c'est cet édit que le parlement refusa d'enregistrer mercredi. — On envoie d'Evry,

maître des requêtes, intendant en Auvergne à la place du président Boucher, qu'on envoie intendant à Bordeaux à la place de M. de Courson, et on envoie intendant à Metz M. de Creil, qui étoit intendant à la Rochelle. On envoie pour intendant à la Rochelle M. Amelot de Chaillou, qui, quoique fort jeune, a déjà beaucoup de réputation. — M. de Harlay de Cely est nommé plénipotentiaire à l'assemblée de Brunswick, et on lui donne une expectative de conseiller d'État.

Mercredi 24. — Le roi envoya au maréchal de Villeroy à son dîner un oiseau qu'il venoit de tuer à balle seule. — Madame vint aux Carmélites le matin, dîna au Palais-Royal, et alla entendre dans sa loge la comédie de *Rodogune* (1); elle avoit dans sa loge M. le duc de Chartres, mademoiselle de Clermont et mademoiselle de la Roche-sur-Yon. M. le duc d'Orléans étoit dans la sienne avec madame de Parabère et quelques courtisans. — Ces jours passés, M. le comte de Charolois fit partir M. de Billy pour aller à Modène faire la demande de la seconde des princesses. M. le duc d'Orléans et toute la maison de Condé approuvent fort cette affaire. — M. le duc d'Orléans reçut le soir, en sortant de la comédie, cinq ou six fort beaux tableaux dont M. le duc de Modène lui fait présent (1). Par toutes les lettres qu'on reçoit de la princesse de Modène, elle est beaucoup plus contente de ce pays-là qu'elle ne croyoit l'être en partant d'ici. — Il n'y eut nul désordre aux marchés. Il y a toujours des mousquetaires à la grand'chambre; mais les boutiques du palais, ont toujours été ouvertes, et il n'y a plus de soldats aux portes

(1) C'est la tragédie de Pierre Corneille.

(2) La *Description des tableaux du Palais-Royal* par Dubois de Saint-Gelais, 1727, in-12, cite comme provenant du duc de Modène une Sainte Famille de Schidone, deux tableaux du Guide représentant Suzanne au bain et Suzanne avec les vieillards, une Descente de Croix de Louis Carache et deux tableaux de Paul Véronèse représentant Mars et Vénus et le Jugement de Salomon.

de la cour du palais. — Souternon, ancien lieutenant général et capitaine des gardes de M. le comte de Toulouse, mourut subitement chez M. de Biron, à qui il étoit allé rendre visite le matin ; il avoit une ancienne pension du roi de 6,000 livres, et ses appointements de capitaine des gardes de M. le comte de Toulouse, comme gouverneur de Bretagne, étoient de 8,000 livres. — On dit que le comte de la Marck est nommé premier plénipotentiaire pour l'assemblée de Brunswick ; mais cela n'est pas sûr.

Jeudi 25. — M. le duc d'Orléans tint conseil de finances extraordinaire le matin, et il y fit venir l'après-dînée les principaux négociants, Bernard, les deux Crozat, d'Esazaux, Annisson et des Lionnois. On cherche les moyens d'éteindre tous les billets de banque. M. Law a quitté le Palais-Royal et est retourné chez lui, où il reçoit déjà beaucoup de visites. On a déjà porté plus de cinquante millions pour les comptes en banque, et on croit que les étrangers y voudront mettre aussi, mais je ne sais si on leur permettra. A l'égard des rentes de la maison de ville, qui doivent être d'un milliard, il y aura quatre cents millions qui sont consommés par les récépissés et par ceux qui n'ont pas encore reçu leurs remboursements. On y a porté plus de trois cents millions, si bien qu'il y a moins de trois cents millions présentement à remplir. On a donné un arrêt pour l'exécution de l'édit qui fut porté au parlement il y eut hier huit jours et que le parlement ne voulut pas enregistrer.

Vendredi 26. — Le roi alla se promener à la Meutte ; il y monta à cheval, et rentra à cheval aux Tuileries. — Il y a une grande presse pour les souscriptions aux actions nouvelles qu'on établit, et des gens qui y paroissent les plus opposés s'empressent comme les autres pour en avoir. On prétend même que M. Law a reçu des lettres de quelques officiers du parlement qui lui en demandent, et on dit de plus que ceux qui ont pris de ces souscriptions y gagnent déjà. — On a envoyé à Pontoise une ordon-

nance du roi afin que le parlement enregistre la translation; on croit que dans cette ordonnance il y a quelques termes qui choqueront le parlement, mais qui ne l'empêcheront pourtant pas de l'enregistrer, en retranchant ces termes-là. — Le chevalier Molé est mort; il étoit colonel du régiment de Bretagne, qui est un fort bon et fort ancien régiment qu'on a donné au chevalier de Saint-Vallier.

Samedi 27. — M. le duc d'Orléans alla à Chelles voir madame sa fille. — Le président Dodun, qui avoit été nommé à l'intendance de Bordeaux (où l'on a nommé depuis le président Boucher), qui avoit acheté une charge de maître des requêtes et qui avoit traité de sa charge de président au parlement, a rompu ce marché, revend la charge qu'il venoit d'acheter de maître des requêtes, a renoncé à l'intendance de Bordeaux, et partit il y a quelques jours pour Pontoise, où il va faire sa charge de président. — On dit que le maréchal d'Estrées a pris pour 1,800,000 livres d'actions nouvelles. M. Law en a envoyé pour deux millions à madame de Saint-Pierre, et on s'empresse encore plus qu'on ne faisoit le premier jour pour en avoir.

Dimanche 28. — Il y eut conseil de régence, et après le conseil de régence, M. le duc d'Orléans alla coucher à Saint-Cloud. — Le parlement enregistra hier à Pontoise la déclaration du roi portant translation du parlement de Paris en la ville de Pontoise, donnée à Paris, le 21 juillet : « Registré, ouï, ce requérant, le procureur général du roi pour continuer par la cour ses fonctions ordinaires, et être rendu au roi le service accoutumé tel qu'il a été rendu jusqu'à présent, avec la même attention et le même attachement pour le bien de l'État et du public qu'elle a eu dans tous les temps; continuant ladite cour de donner au roi les marques de la même fidélité qu'elle a eue pour le roi ses prédécesseurs et pour ledit seigneur roi depuis son avénement à la couronne jusqu'à ce jour, dont elle ne se départira jamais; et sera ledit seigneur

roi très-humblement supplié de faire attention à tous les inconvénients et conséquences de la présente déclaration, et de recevoir le présent enregistrement comme une nouvelle preuve de sa profonde soumission ; et seront copies collationnées de la présente déclaration, ensemble du présent enregistrement, envoyées aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y êtres lues, publiées et enregistrées ; enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main et d'en certifier la cour dans un mois, suivant l'arrêt de ce jour. — A Pontoise, en parlement y séant, le 27 juillet 1720. — Signé : GILBERT. »

Lundi 29. — M. le duc d'Orléans revint le soir de Saint-Cloud. — On porte beaucoup d'argent aux comptes en banque, et on prend beaucoup de souscriptions pour les nouvelles actions. — On transportera jeudi à l'hôtel de Soissons le commerce qui se faisoit dans la place de Vendôme, et il y a cent soixante loges établies qui sont toutes louées *. Les billets de banque qu'on trafique ont perdu jusqu'à quarante-cinq sur cent ; mais ils perdent un peu moins présentement. A l'égard des actions nouvelles, ceux qui avoient pris des souscriptions y gagnoient le premier jour ; mais il n'y a pas grand profit présentement. — Les États de Bretagne, qui étoient indiqués au 2 de septembre, ne commenceront que le 10 ; le maréchal d'Estrées, qui y va présider, se prépare à partir le 20 août.

* Cet agiotage public demeura encore quelque temps à la place de Vendôme avant que d'être transporté au jardin de l'hôtel de Soissons, où véritablement il étoit plus dans son centre, sous les yeux de M. et de madame de Carignan, et lui payant bien le louage et en bien des façons. Parmi les seigneurs, on n'en comptoit guère que quatre ou cinq qui, pouvant avoir gros du Mississipi dès sa naissance jusqu'alors, avoient constamment refusé d'en recevoir quoi que ce fût. Les ducs de Saint-Simon et de la Rochefoucauld, les maréchaux de Villeroy et de Villars et le chancelier ; de ce petit nombre nombre, les trois du milieu étoient frondeurs, de projet et d'effet. Liés ensemble pour l'être, et comptant mieux faire leurs affaires par là, et de plus, devenir des personnages

avec qui le gouvernement compteroit; non que M. de la Rochefoucauld eût en soi ni dans ses emplois de quoi y parvenir, mais riche à millions et étroitement uni avec les Villeroy d'amitié intime de tout temps et de toute liaison, encore plus que par être beaux-frères, il les suivit en tout, et cet air de désintéressement leur donnoit dans le parlement et auprès du peuple toutes sortes de vastes espérances. Un jour que le maréchal de Villars passoit dans la place de Vendôme dans un beau carrosse accablé de pages et de laquais, à travers cette foule d'agioteurs qui avoient peine à faire place, le maréchal, avec cet air de fanfaron, se mit à crier par la portière contre l'agiot et le Missisipi, et à haranguer le monde sur la honte que c'étoit. Tant qu'il en demeura là, on le laissa dire; mais, s'étant après avisé d'ajouter tout haut, que pour lui il en avoit les mains nettes, qu'il n'en avoit jamais voulu prendre, et toutes sortes de vanteries paraphrasées, il s'éleva une voix forte qui s'écria : « et les sauve-gardes. » Toute la foule répéta, et le maréchal honteux et confondu, s'enfonça dans son carrosse et acheva de traverser la foule au petit pas, au bruit de cette huée qui le suivit encore au-delà.

Mardi 30. — M. le duc d'Orléans donna audience aux ambassadeurs comme il a accoutumé de faire tous les mardis.— Il y a un arrêt qui n'est pas encore publié pour l'augmentation des monnoies qui va presque à la moitié, mais on indique des diminutions qui commenceront au 1er septembre et puis au 15, ensuite au 1er octobre et en dernier lieu au 15 de ce mois-là, et alors les petits écus, qui au 1er août sont mis à 4 livres, seront réduits à 40 sols en diminuant de 10 sols à chacun des quatre termes qui sont portés dans l'arrêt; l'or et les gros écus augmentent et diminuent à proportion. — La charge de capitaine des gardes de M. le comte de Toulouse, vacante par la mort de Souternon, a été donnée à Tarneau.

Mercredi 31. — Le roi alla se promener à la Meutte, et tira dans le bois de Boulogne; il en revint à cheval. M. le duc d'Orléans alla souper le soir à la campagne. — Il y a une ordonnance du lieutenant de police pour la sûreté du commerce qui sera établi demain à l'hôtel de Soissons. — Il y a un arrêt pour l'augmentation de la mon-

noie de billon, et cette augmentation se fait à proportion de celle qui a été faite sur l'or et l'argent.

Jeudi 1er *août*. — Madame la Princesse avoit donné hier rendez-vous à M. le duc du Maine dans la maison de Landais, à Vaugirard. M. du Maine y vint ; madame la Princesse y mena madame du Maine et quand elle fut seule avec M. du Maine elle lui dit : « J'ai amené une dame avec moi qui a grande envie de vous voir. » Elle lui nomma madame du Maine dont M. du Maine se doutoit bien ; elle la fit entrer ; ils se virent, et furent assez longtemps ensemble *. Madame la Princesse, avant que d'avoir fait cette démarche-là, en avoit parlé à M. le duc d'Orléans, qui lui avoit témoigné qu'il approuvoit fort son dessein, et aujourd'hui elle lui a rendu compte de ce qui s'étoit passé hier, et M. le duc d'Orléans l'en a fort louée. Il y a apparence qu'au retour d'Anet, où va madame la Princesse pour un mois, elle tâchera d'achever ce raccommodement.

* Tant d'émotion et de vacarme sur les affaires publiques, où le patrimoine de chacun se trouvoit entraîné, fit juger à M. et à madame du Maine qu'on n'avoit plus guère loisir de songer à eux, et qu'il étoit temps de finir entre eux une importune comédie, et ils la finirent aussi en comédiens, dont peu de gens voulurent bien être les dupes. Après une réconciliation dans laquelle ils n'eurent pas honte de faire entrer le régent par madame la Princesse, dont ils se surent merveilleusement bien servir, et qui par sa plus que simplicité, y étoit aussi merveilleusement propre, madame du Maine revit le roi, et vécut après avec M. du Maine et jusqu'à sa mort, seize ans depuis, comme ils avoient fait toute leur vie, sans la plus petite altercation ni diversité, ce qui a de plus en plus démontré la vérité de cette comédie.

Vendredi 2. — Le roi ira lundi voir le camp de Charenton, et puis on renverra les régiments qui y sont, pour travailler au canal de Montargis d'où on les avoit fait venir. — Il y a plusieurs changes établis dans Paris où l'on donne de l'argent pour les billets de 100 livres et de 10 livres; mais on n'en donne point pour les billets de

1,000 livres, et on a peine à les faire couper en petits billets. — M. Trudaine, qui étoit prévôt des marchands avant M. de Châteauneuf, a eu une pension de 8,000 livres. — Beaucoup de choses sont renchéries dans Paris; mais le pain, le vin et la viande ne le sont point. On craint toujours que ces denrées n'augmentent.

Samedi 3. — M. le duc d'Orléans a donné un logement dans le Palais-Royal à M. Law. — Les lettres patentes pour les affaires de la Constitution sont expédiées et les deux partis en paroissent contents. M. le cardinal de Noailles demande qu'elles soient enregistrées au parlement, et on les y enverra la semaine qui vient; on croit même que le parlement les enregistrera. — On a fait quelques brigadiers de cavalerie; et le chevalier de Pezé, colonel du régiment du roi, a été fait brigadier d'infanterie; on dit qu'on en a fait aussi trois autres d'infanterie. — On a donné à madame la maréchale de Montesquiou une pension de 6,000 livres sur la ville d'Arras, dont M. son mari est gouverneur.

Dimanche 4. — Conseil de régence l'après-dînée où on lut les lettres patentes pour la Constitution; on ne demanda point les avis, mais il parut que tous ceux qui y étoient les approuvoient. M. le cardinal de Rohan n'attend que la fin de cette affaire pour retourner à Saverne. — On a donné à M. Foucaut, président au parlement de Toulouse, une pension de 3,000 livres. — Le P. de Sainte-Marthe, fort connu par son mérite et par tous ses ouvrages, général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, a été élu, dans le chapitre tenu à Marmoustier, supérieur général de cette congrégation; il avoit passé par tous les emplois importants de son ordre.

Lundi 5. — Le roi alla voir les six bataillons qui étoient campés au delà du pont de Charenton et qu'on renverra jeudi travailler au canal de Montargis d'où on les avoit fait venir. S. M. revint tard de cette revue, et ne

rentra qu'à huit heures et demie dans Paris; il avoit toujours été à cheval durant la revue. — M. de Châteauneuf, conseiller d'État, et nouveau prévôt des marchands, a obtenu une pension de 9,000 livres. — M. de Sabran, évêque de Glandèves, mourut il y a déjà quelques jours. — On dit que MM. de Montauban, Feydeau et Pardaillan sont les brigadiers d'infanterie qui ont été faits en même temps que le chevalier de Pezé.

Mardi 6. — Le régiment du roi qui est à Beauvais passa à Saint-Denis, où il demeurera deux jours, et le roi en fera la revue; il va en garnison dans quelque ville de Normandie. On a donné beaucoup de croix de Saint-Louis aux officiers des six bataillons qui étoient à Charenton. — On dit que madame de Melfort, veuve du duc d'Albemarle, a obtenu une pension de 9,000 livres; elle étoit fort mal dans ses affaires; elle est fille de feu madame de Lussan, dame d'honneur de madame la Duchesse. — On a donné à M. de Fautrières la lieutenance de roi du comté de Charolois.

Mercredi 7. — On n'a point encore envoyé au parlement à Pontoise les lettres patentes sur la Constitution. — On continue à brûler à la maison de ville beaucoup d'actions et beaucoup de billets de banque; mais on ne porte pas encore beaucoup de billets aux différents débouchés qu'on a proposés, et les vingt-cinq millions de rentes sur la maison de ville ne sont pas encore entièrement remplis; on avoit cru que cela iroit plus vite. — On rembourse actuellement les chapelains et les clers de la chapelle du roi qui avoient acheté leurs charges, et on leur en laisse la jouissance.

Jeudi 8. — On a donné à Bontemps, premier valet de chambre du roi, une pension de 8,000 livres qui lui avoit été promise il y a déjà quelque temps pour le consoler un peu de ce qu'il n'avoit point eu la survivance de la capitainerie de Versailles, qu'il avoit fort espérée; c'étoit un emploi que son père avoit eu longtemps. — On

mande de Marseille que depuis quelques jours il y est mort beaucoup de gens d'une maladie contagieuse; qu'on craint que cela ne se répande plus loin; il est défendu de sortir de la ville. Les chemins sont bouchés de tous côtés; le parlement d'Aix prend toutes les précautions nécessaires pour empêcher que cette maladie, qui ressemble fort à la peste, ne se communique aux pays voisins et de là dans tout le royaume.

Vendredi 9. — M. le cardinal de Noailles a donné son mandement, qui est imprimé. M. le chancelier et M. le cardinal de Rohan ont ce mandement. M. le duc d'Orléans l'a vu; on en est content. Il s'agit présentement des lettres patentes dont on est convenu des deux côtés; et M. le chancelier les doit sceller demain; et puis on les enverra au parlement à Pontoise pour les faire enregistrer. — M. le maréchal de Villeroy marie le marquis d'Alincourt, frère cadet du marquis de Villeroy, son petit-fils; il épouse mademoiselle de Boufflers, fille du feu maréchal de Boufflers et de la maréchale de Boufflers, sœur du duc de Gramont et femme d'un grand mérite.

Samedi 10. — M. le chancelier scella les lettres pattentes pour la Constitution, et on les va envoyer à Pontoise pour y être enregistrées. Les avocats ont tous refusé d'aller à Pontoise, et la plupart sont déjà allés à la campagne; ainsi les affaires des particuliers ne se jugent point. — On ne coupe plus les billets de banque de 1,000 livres; on espère pourtant qu'on donnera ordre pour recommencer à en couper, car cela incommode fort le public, les marchands ne voulant point prendre de billets de 1,000 livres. — Le roi de Pologne a fixé la diète au 30 du mois de septembre et les universaux ont été envoyés à tous les palatinats.

Dimanche 11. — Conseil de régence l'après-dînée; et puis M. le duc d'Orléans alla coucher à Saint-Cloud. — Les États de Suède finirent leurs séances le 18 juillet. —

Le comte de Saxe, fils du roi de Pologne et de la Konigsmarck est en France depuis quelque mois; on vient de le faire maréchal de camp comme il étoit dans les troupes du roi son père; et, pour s'attacher davantage au service de la France, il a acheté le régiment de Linck, qui est un régiment allemand qu'avoit le comte Sparre pendant qu'il a servi en France; il en donne plus de 100,000 francs.

Lundi 12. — M. le duc d'Orléans revint le soir de Saint-Cloud. — On mande de Madrid que le prince de Cellamare, le dernier ambassadeur d'Espagne, qui étoit ici, et que le roi d'Espagne n'avoit point voulu voir à son retour, a obtenu de quitter pour quelque temps son gouvernement et de revenir à Madrid. Il a été à l'Escurial, où il a salué le roi, dont il a été très-bien reçu; il y retournera dans quelques jours pour prendre possession de la grandesse dont il a hérité par la mort du duc de Giovenazzo, son père. — La comtesse d'Estrades a marié sa fille au marquis du Cayla, homme de qualité de Languedoc et qui a un beau château auprès de Montpellier; le frère de madame d'Estrades a donné beaucoup à sa nièce pour ce mariage. La noce s'en est faite aujourd'hui à Étiolles, leur maison de campagne.

Mardi 13. — Madame la duchesse du Maine doit voir demain le roi; elle ne l'avoit point vu depuis son retour. — L'évêque de Lectoure est mort en s'en allant dans son évêché; il étoit d'Illiers d'Entragues, et avoit été aumônier du roi. Il étoit regardé comme un homme fort opposé à la Constitution; il avoit été nommé à l'évêché de Clermont avant que de l'être de Lectoure, mais il n'en avoit jamais pris possession. — Bernard, très-fameux et très-habile négociant, et qui est, à ce qu'on prétend, d'une richesse immense, a épousé mademoiselle de Saint-Chamant, sœur cadette de celle qu'avoit épousée son fils qui est mort. Il lui fait de grands avantages en l'épousant; il a plus de soixante-et-dix ans. — Les

plénipotentiaires de l'Empereur et ceux du roi d'Espagne pour l'assemblée de Cambray sont nommés.

Mercredi 14. — Madame du Maine vit le roi comme il avoit été résolu hier; et M. le duc d'Orléans y étoit. — On a donné à madame la grande-duchesse qui avoit représenté le mauvais état de ses affaires, une pension de 40,000 écus qui lui sera payée 10,000 livres par mois. — On mande de Marseille par plusieurs lettres qu'on a reçues, que le mal contagieux y diminue fort et qu'il ne s'est point du tout répandu hors de la ville. — Les plénipotentiaires de l'empereur sont le marquis de Prié et M. de Benterider; ceux du roi d'Espagne sont le marquis de Saint-Istevan, M. de Beretti-Landi, et....

Jeudi 15. — M. le duc d'Orléans alla coucher à Saint-Cloud. — On fit la procession ordinaire à Notre-Dame. M. le cardinal de Noailles y officia. La chambre des comptes, la cour des aides et le corps de ville y assistèrent en la manière accoutumée; et ils avoient laissé la place pour MM. du parlement qui sont à Pontoise. — Les députés des États de Languedoc eurent hier audience du roi; ils présentèrent le cahier à S. M. L'évêque de Saint-Pons étoit le député pour le clergé et le marquis du Roure pour la noblesse; ils furent présentés par M. de Canillac, lieutenant général de la province, et par M. de la Vrillière, secrétaire d'État. — M. de Revel, lieutenant général, qui s'appelloit autrefois le chevalier de Broglie, est mort; il étoit grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Sa place a été donnée à Balivière, lieutenant des gardes du corps. M. de Revel avoit hérité de M. de Revel, son frère, chevalier de l'Ordre, des biens en Piémont et des monts de piété à Rome, qu'il a vendus et dont il avoit acheté une terre en Normandie. Par les conventions de la famille, ces biens là doivent revenir au second fils et non à l'aîné; et c'est pour cela qu'il les avoit eus et non le comte de Broglie, son frère aîné. Par cette même raison, comme il n'a point d'enfant, ils re-

viendront à M. de Bussy, le second fils de M. de Broglie.

Vendredi 16. — On a publié deux arrêts : l'un permet à la Compagnie des Indes de faire et délivrer des souscriptions pour vingt mille actions, outre et par-dessus cela portées par l'arrêt du 31 juillet dernier ; l'autre concernant les billets de banque ; et à commencer du 1er octobre prochain les billets de 10,000 livres et de 1,000 livres n'auront plus cours dans le commerce que dans les recettes et dépenses de S. M., et pour les billets de 100 livres et de 10 livres, ils continueront d'avoir cours comme espèces jusqu'au 1er mai de l'année prochaine, pendant lequel temps tous lesdits billets seront retirés volontairement par la Compagnie des Indes ou acquittés en espèces. Les billets de banque de 10,000 livres et de 1,000 livres seront reçus en acquisitions de rentes perpétuelles sur la maison de ville ou en acquisitions de rentes viagères, ou pour les rentes sur les recettes générales.

Le 22 août M. le marquis de Dangeau tomba malade d'une jaunisse, avec la fièvre, et mourut le 9 septembre, à huit heures et demie du soir, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans. C'est lui qui a écrit tous ces mémoires, et ne les a pu continuer que jusqu'au 16 août 1720 (1).

---

[1] C'est ainsi que se termine le dernier volume du manuscrit original conservé au château de Dampierre. Nous avons donné tome 1er, page xciv, quelques détails sur la mort de Dangeau.

APPENDICES AU T. VII, p. 417.

I.

Reconnaissance du duc d'Anjou comme roi d'Espagne.

Extrait des Mémoires du baron de Breteuil (1)

(Manuscrit des archives du château de Dampierre).

Le roi d'Espagne, après avoir été près de six semaines dans une agonie qui avoit fait l'attention de toute l'Europe, mourut le 1er novembre [1700], jour de la Toussaint, à trois heures après midi. Le Roi en reçut la nouvelle le mardi à midi, 9 du mois, dans le temps qu'il tenoit son conseil des finances. Blécourt, son envoyé à Madrid, avoit joint à sa lettre une copie informe de l'article du dernier testament du roi d'Espagne, par lequel il institue monseigneur le duc d'Anjou, second fils de monseigneur le Dauphin, héritier universel de tous ses royaumes et États.

Dès que le Roi eut reçu cette nouvelle, il envoya chercher monseigneur le Dauphin, qui étoit à la chasse; ce prince en revint sur

---

(1) Bien que le Journal de Dangeau soit plus détaillé que d'habitude sur tout ce qui regarde les scènes importantes de la reconnaissance et du départ du duc d'Anjou, nous croyons devoir publier sur l'histoire de ces événements un fragment encore inédit des Mémoires du baron de Breteuil, d'après une copie conservée aux archives du château de Dampierre.

Non-seulement ce document servira à compléter le récit de Dangeau, mais il donnera aux lecteurs un moyen de comparer la manière de Breteuil et celle de Dangeau. Il nous paraît impossible, après avoir lu ce que Dangeau et Breteuil ont écrit tous les deux sur la reconnaissance et surtout sur le départ de Philippe V, de ne pas être convaincu que le mémoire sur la maladie et la mort de Louis XIV est bien de Dangeau, et ne peut être de Breteuil. (*Voy. plus loin*, pièce n° 10.)

Nous publions aussi, pour faire suite au récit de Breteuil, une relation de la reconnaissance et du voyage de Philippe V.

les trois heures et demie, et le Roi aussitôt tint conseil, où il n'y eut que monseigneur le Dauphin, le chancelier de France, le duc de Beauvilliers, et le marquis de Torcy, tous trois ministres.

Cependant, comme les ambassadeurs qui étoient à la suite de la cour avoient reçu par le courrier de Bléeourt des lettres de leurs correspondants de Madrid avec l'article du testament, il devint public parmi les courtisans; et le fameux traité de partage de la succession du roi d'Espagne, signé le 4 du mois de mars dernier entre le roi, le roi d'Angleterre et les États Généraux, laissant les esprits dans l'incertitude de savoir si S. M. prendroit le parti du traité de partage ou celui du testament, chacun attendoit avec impatience quel seroit l'événement de ce conseil, et tous convenoient :

Que jamais potentat
N'eut à délibérer d'un si grand coup d'État.

Mais comme il n'étoit pas possible que S. M. pût prendre une résolution déterminée et qui pût être rendue publique jusqu'à tant que le testament lui fût connu d'une manière plus authentique, il ne fut pris dans ce conseil que des résolutions conditionnelles, et qui demeurèrent très-secrètes. Le lendemain 10, le Roi reçut une copie du testament, signée de tous ceux qui composent la junte établie par ce même testament; et dans le conseil que S. M. tint ensuite avec les mêmes personnes que j'ai ci-dessus nommées, elle prit une résolution formelle d'exécuter le testament et de déclarer monseigneur le duc d'Anjou roi d'Espagne; mais elle remit à son retour à Versailles, qui devoit être le lundi d'après, à rendre sa résolution publique.

Le duc de Beauvilliers, gouverneur de monseigneur le duc d'Anjou, fut celui qui, au sortir de ce conseil, lui apprit le premier sa haute destinée.

Le même jour le Roi en fit confidence à monseigneur le duc de Bourgogne, et le même jour ou le lendemain il la fit aussi à Monsieur, et leur dit de n'en point parler.

Le jeudi 11, le marquis de Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, qui avoit reçu un courrier de la régence (1), ayant rendu à S. M., dans une audience qu'il eut dans son cabinet, une dépêche par laquelle la régence supplioit très-instamment le Roi, au nom de la noblesse et des peuples d'Espagne, d'accepter pour son petit-fils tous les royaumes et États qui composent cette puissante monarchie, S. M. assura l'ambassadeur que l'Espagne et lui seroient bientôt contents,

(1) Il n'avoit pas reçu un seul courrier de Madrid pendant la maladie du roi, et jamais ambassadeur ne s'est trouvé dans un état plus deplorable que celui où il étoit depuis quelque temps. (*Note de Breteuil.*)

mais elle lui enjoignit d'en garder le secret jusqu'à tant qu'elle le fit éclater elle-même.

Le vendredi et le dimanche, l'ambassadeur reçut encore deux nouveaux courriers de la régence, avec des dépêches pour S. M., pleines de prières encore plus pressantes (1) pour leur accorder le duc d'Anjou ; et dès le vendredi le Roi dépêcha un courrier à la régence avec une lettre de S. M. qui leur apprenoit qu'il acceptoit pour le duc d'Anjou, son petit-fils, le testament du feu Roi Catholique, et qu'elle le feroit incessamment partir pour aller prendre possession de ses royaumes.

Le mardi 16 novembre, à Versailles, personne ne sachant encore que le moment approchoit où cette importante décision alloit éclater, l'ambassadeur fut, à la fin du lever du Roi, conduit dans le cabinet de S. M. par Sainctot, introducteur des ambassadeurs en semestre, à l'heure et dans la manière ordinaire pour les audiences secrètes, c'est-à-dire personne n'y étant que le marquis de Torcy, ministre d'État des affaires étrangères.

Dès que l'ambassadeur fut entré, le Roi appela monseigneur le duc d'Anjou, qui étoit dans l'arrière-cabinet avec messeigneurs ses frères, et l'ayant pris par le bras en lui donnant la droite, S. M. dit à l'ambassadeur : « Monsieur, voilà le roi d'Espagne. » A ces mots, l'ambassadeur se prosterna aux pieds de son maître, lui baisa la main, et lui fit un compliment en espagnol, ayant un genou en terre. S. M. prit la parole, et dit : « C'est à moi à répondre ; il n'entend pas l'espagnol ; » et dans sa réponse, elle fit l'éloge de la nation espagnole et de l'ambassadeur en particulier.

L'audience finie, Sainctot rentra pour reprendre l'ambassadeur, et dans le moment que la porte étoit ouverte pour l'en faire sortir, S. M. dit : « Qu'on laisse entrer tout le monde. » En un instant tout ce qui se trouva de courtisans entrèrent en foule dans le cabinet, et le Roi dit : « Messieurs, M. le duc d'Anjou est roi d'Espagne. Dieu le met sur le trône où les droits du sang l'appeloient. Le testament du feu roi l'en déclare héritier ; tous les grands et les peuples me le demandent ; il ne manquoit que mon consentement et je le donne avec joie. » Et puis se tournant vers le roi d'Espagne, il lui dit : « Ceci est un coup visible du ciel, dont vous devez être éternellement reconnoissant. Devenez bon Espagnol, c'est votre premier devoir ; mais n'oubliez jamais que vous êtes né François. Souvenez-vous que de l'union des deux couronnes dépend le repos de l'Europe et la félicité de vos peuples. »

(1) La dépêche du 7, qui arriva le dimanche, dit que la noblesse et les peuples demandent leur nouveau roi avec des détresses et des inquiétudes inconcevables. (*Note de Breteuil.*)

L'ambassadeur, qui étoit allé chercher son fils, perça la foule avec lui et sept ou huit Espagnols, qui saluèrent le roi le genou en terre.

Le nonce et l'ambassadeur de Venise, qui étoient entrés dans le cabinet avec la foule, saluèrent le roi d'Espagne, et, les premiers, des étrangers, l'appelèrent Sire et Votre Majesté.

Pendant que tout le monde s'efforçoit d'approcher le roi d'Espagne pour lui faire compliment, l'ambassadeur entretenoit le Roi en françois, et il dit entre autres choses, que les Pyrénées venoient d'être fendues, que les deux nations ne seroient plus désormais séparées, et qu'elles n'en feroient plus qu'une; et S. M. lui dit dans la suite de la conversation, en lui montrant le roi d'Espagne : « S'il m'en croit, il vous fera grand seigneur et bientôt. »

Tout cela dura près d'une demi-heure, et le Roi, qui avoit une audience publique à donner, renvoya le roi d'Espagne et messeigneurs ses frères dans l'arrière-cabinet, où l'ambassadeur, les Espagnols et quantité de courtisans les suivirent.

Cette audience avait été demandée par le comte de Zinzendorf, envoyé de l'empereur, qui venoit donner part à S. M. de la naissance d'un prince dont la reine des Romains étoit accouchée. Et l'on ne sauroit, ce me semble, s'empêcher d'admirer les bizarres effets du hasard qui fait trouver à la porte du cabinet du Roi l'envoyé de l'Empereur, chef aujourd'hui de la maison d'Autriche, afin que dans le moment qu'il croit y entrer pour avoir audience il en voit ouvrir les portes pour être le témoin d'un spectacle qui lui apprend que la maison d'Autriche vient d'être dépouillée de tant de royaumes, qui jusqu'à présent en avoient fait la grandeur, et que ces royaumes viennent de passer pour jamais dans la maison de France.

Pendant que le Roi donnoit audience au comte de Zinzendorf, les compliments que le roi d'Espagne recevoit, la joie des Espagnols qui l'entouroient et la vue d'une prompte séparation de messeigneurs ses frères les ayant attendris tous trois, ils se mirent à pleurer, et la plupart de ceux qui les environnoient, touchés par la nouveauté et la grandeur du spectacle, se mirent à pleurer aussi.

Incontinent après l'audience de l'envoyé de l'Empereur, le Roi alla à la messe, et prit le roi d'Espagne par la main pour lui donner la droite. Les pleurs se renouvelèrent à ce nouveau spectacle, et presque tous ceux qui en furent les témoins répandirent aussi de ces larmes que la joie imprévue et excessive ne manque jamais de faire verser.

Comme on n'avoit pas prévu cet événement, et que tout le monde étoit trop troublé de joie pour songer à des bagatelles, il ne se trouva sur le prie-Dieu qu'un carreau, et le Roi s'en apercevant le fit ôter; en sorte que pour cette première fois ils entendirent l'un et l'autre la messe sans carreau.

En revenant de la messe, le Roi dit au roi d'Espagne, quand ils furent dans la chambre qu'on appelle du Trône : « Monsieur, voilà votre appartement; vous en êtes désormais le maître, et vous y recevrez votre cour pendant le temps que vous nous ferez l'honneur de demeurer ici. Vous n'avez qu'à commander à tous mes officiers, ils ont ordre de vous obéir comme à moi. »

Après que le Roi eut quitté le roi d'Espagne, le prince de Condé, grand-maître de la maison du Roi, prit l'ordre de S. M. C. pour l'heure de son dîner.

Dès qu'il fut retiré dans son petit cabinet, monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc de Berry le vinrent voir sans aucune cérémonie.

Il dîna seul dans son appartement, et fut servi à son petit couvert par le duc de Beauvilliers, ci-devant son gouverneur, comme premier gentilhomme de sa chambre, de la même manière que le Roi est servi à son petit couvert. La maréchale duchesse de la Mothe, gouvernante des enfants de France, fut assise sur un tabouret pendant le dîner.

Au sortir du conseil, le Roi ordonna au comte de Pontchartrain, secrétaire d'État de la marine, de faire mettre en liberté tous les sujets d'Espagne qui se trouvent à présent sur les galères de France.

L'après-dînée, le roi d'Espagne alla dans le carrosse du Roi, seul avec le duc de Beauvilliers, ci-devant son gouverneur, voir monseigneur le Dauphin en son château de Meudon, où il étoit allé coucher le lundi, en revenant de Fontainebleau. Monseigneur le Dauphin, étant logé dans un appartement bas, vint jusque sur le haut du perron qui de sa salle des gardes donne dans la cour recevoir le roi d'Espagne, son fils, et après la visite, qui se passa debout (1), il le reconduisit jusqu'au même endroit, le vit monter en carrosse, et vit partir le carrosse.

Le soir, le roi d'Espagne soupa avec le Roi, qui le fit asseoir au-dessus de lui à table. On leur servit, pour laver les mains, une double serviette sur un même plat, qu'ils prirent tous deux en même temps. Le roi d'Espagne et le Roi étoient du même côté de la table, qui est carrée longue, sur deux fauteuils, le roi d'Espagne ayant la droite ; et monseigneur le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne et monseigneur de Berry étoient aux deux bouts de la table, sur des siéges ployants; monseigneur de Berry étant à côté de monseigneur de Bourgogne.

En sortant de table, le Roi dit au roi d'Espagne : « Monsieur, faites-moi l'honneur de venir un moment avec les dames jusqu'auprès de-

---

(1) La *Gazette de Hollande* a dit faussement que le roi d'Espagne avoit été assis dans un fauteuil à la visite de Meudon, et Monseigneur sur un tabouret. (*Note de Breteuil.*)

mon cabinet; » et en lui donnant la main ils allèrent dans le salon où S. M. a accoutumé de demeurer après souper deux ou trois moments avec les dames; et quand le roi d'Espagne en sortit pour s'aller coucher, le roi le reconduisit jusqu'à la porte de sa chambre à coucher, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée de l'antichambre la plus proche de cette chambre, au graud étonnement de toute la cour, surprise par la nouveauté de la cérémonie et du spectacle; et le Roi en se séparant lui dit : « Je souhaite que Votre Majesté repose bien cette nuit. » S. M. ne pouvoit s'empêcher de sourire en jouant cette espèce de comédie.

Le 21 au soir, je vis madame la duchesse de Bourgogne et Monsieur accompagner le roi d'Espagne jusqu'à la porte de la chambre du lit, l'un et l'autre marchant derrière les deux rois; et quand le Roi donna le bonsoir au roi d'Espagne, Monsieur dit à S. M. C. : « Au moins, Monsieur, remarquez qu'on vous rend ce qu'on vous doit. »

Le mercredi 17, sur les neuf heures et demie du matin, monseigneur le Dauphin vint de Meudon, et alla droit chez le roi d'Espagne avant d'entrer chez le roi; il le vit dans son petit cabinet sans aucune cérémonie. Sur les onze heures, le roi d'Espagne alla voir monseigneur le duc de Bourgogne, qui le vint recevoir à la porte de l'entrée de son grand appartement, c'est-à-dire à la porte de la salle de ses gardes; il n'avança que sur le haut des marches qui descendent de cette salle dans le salon, qui est commun à cet appartement et à ceux du Roi et de madame de Bourgogne; la visite se passa debout, et il le reconduisit au même endroit où il l'avoit été recevoir.

A midi, Monsieur, Madame, M. le duc de Chartres et madame la grande-duchesse de Toscane vinrent de Paris rendre visite au roi d'Espagne, qui reçut Monsieur et Madame à l'entrée en dedans de la porte de son grand cabinet, qui fut le lieu de la visite, qui se passa debout auprès de la cheminée. Ils sortirent de ce cabinet ensemble, et traversèrent la grande galerie pour aller dîner avec le Roi. S. M., qui étoit sortie de son cabinet, attendit le roi d'Espagne dans l'antichambre qui est entre sa chambre à coucher et la salle à manger, comme il fait à Fontainebleau pour le roi et la reine d'Angleterre quand ils y sont. Le roi d'Espagne et le Roi étoient du même côté, assis sur des fauteuils; monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc de Berry au bout à la droite, du côté du roi d'Espagne; à l'autre bout madame de Bourgogne et Monsieur, et, vis-à-vis les deux rois, Madame du côté de M. de Berry et M. de Chartres et madame la grande-duchesse du côté de Monsieur, et tous sur des siéges ployants.

Comme notre cour est celle de toute l'Europe où on a le moins d'attention aux cérémonies, et où les officiers de la maison du Roi s'appliquent le moins à les savoir, ils avoient donné au roi d'Espagne

un fauteuil, à table, dont le dossier étoit d'un demi-pied plus élevé que celui du Roi. Un étranger qui l'avoit remarqué, et qui l'avoit regardé comme une prééminence qu'on donnoit au roi d'Espagne, m'en parla par hasard. J'en avertis le Roi en lui faisant connoître que dans toutes les cours d'Italie et dans toutes les cours de l'Europe la différente hauteur du dossier du fauteuil met la différence entre les personnes; sur quoi le Roi ordonna qu'on en mît deux entièrement égaux; en sorte que cette inégalité de fauteuils ne s'est trouvée qu'aux trois premiers repas que le roi d'Espagne a faits avec S. M. (1).

Ce même jour, à six heures du soir, le roi et la reine d'Angleterre vinrent de Saint-Germain voir le Roi et le roi d'Espagne. Ils allèrent d'abord chez le Roi, qui les alla recevoir sur le pas de la porte de sa chambre à coucher, et traversa son salon, en donnant la main à la reine d'Angleterre, où il y avoit quantité de dames de la cour, et alla jusque dans son cabinet, où leur visite se passa la porte fermée. Dans ces occasions, le Roi, le roi d'Angleterre et la reine sa femme marchent de front, le roi d'Angleterre ayant la droite, la Reine au milieu, et le Roi à gauche de la Reine. En sortant de chez le Roi, LL. MM. BB. traversèrent la galerie pour aller voir le roi d'Espagne, qui vint les recevoir à la porte de son grand cabinet, qui donne du côté de cette galerie; et comme il est roi d'Espagne né par sa gravité, son silence et son sérieux naturel, il demeura si précisément en dedans de la chambre pour les recevoir qu'il n'avança pas une ligne pour écouter les compliments que le roi d'Angleterre commença à lui faire dans l'embrasure de la porte, qui est fort épaisse; au lieu que le Roi, sans y regarder de si près, avoit avancé jusque sur le seuil de la porte pour les recevoir; et la Reine voyant la froideur avec laquelle les deux rois s'abordoient leur dit : « Oh! Messieurs, embrassez-vous, car pour moi je vais l'embrasser de tout mon cœur. » Les deux rois s'embrassèrent, et ensuite la Reine embrassa le roi d'Espagne en lui disant : « Je vous assure, Monsieur, que l'affliction où nous sommes ne nous empêche pas de ressentir avec une joie extrême ce qui vous arrive; je souhaite que vous soyez aussi heureux roi que vous êtes grand roi. » Après ces premiers compliments ils marchèrent de front jusque dans la chambre du lit, qui joint le cabinet par où ils étoient entrés, et s'assirent sur trois fauteuils égaux, qui étoient rangés au pied du lit, le roi d'Espagne donnant la droite au roi et à la reine d'Angleterre. Les deux rois ne se couvrirent point, par civilité pour la reine. Les dames de la cour d'Angleterre, qui ont

(1) J'ai fait cette remarque afin que si quelque étranger ou quelque François avoit écrit que le roi d'Espagne a été assis sur un fauteuil à dossier plus haut que celui du Roi, on trouve ici ce qu'on y doit répondre. (*Note de Breteuil.*)

accoutumé de s'asseoir devant la reine depuis qu'elle est en France, s'assirent sur des tabourets, et la maréchale duchesse de la Mothe s'assit pareillement; elle étoit la seule dame françoise qui étoit à cette visite. La visite finie, le roi d'Espagne reconduisit LL. MM. BB. jusqu'à l'endroit ou il avoit été les recevoir. Comme la *Gazette de Paris*, du 20 novembre, a dit à l'article de *Versailles* que le roi d'Espagne alla recevoir LL. MM. BB. à l'entrée de son appartement, il faut expliquer comment cet appartement est fait.

Il commence, du côté du degré, par la salle des gardes, après laquelle il y a deux antichambres avant d'entrer dans la chambre du lit, et il finit par un grand cabinet, qui est immédiatement après la chambre du lit, et qui donne dans un salon qui est à un des bouts de la galerie de Versailles. Ce fut par ce côté-là que le roi d'Angleterre vint voir le roi d'Espagne; ainsi S. M. C. n'avança pour le recevoir qu'à l'entrée de la pièce de son appartement qui joint immédiatement la chambre du lit où se passa la visite du roi d'Angleterre.

Il est pourtant vrai que si LL. MM. BB. fussent venues par le côté du degré, le roi d'Espagne auroit été les recevoir à cette première visite jusque auprès de l'entrée de la salle des gardes, le roi en ayant donné l'exemple quand il reçut pour la première fois le même roi d'Angleterre, en 1688, à Saint-Germain-en-Laye, car j'y vis S. M. avancer, à trois ou quatre pas près, jusqu'à l'entrée de la salle des gardes, sur quoi elle m'a fait l'honneur de me dire à l'occasion de la cérémonie dont il est question aujourd'hui, qu'elle en fit plus ce jour-là qu'elle n'en auroit fait dans une autre occasion, parce que dans l'état malheureux qui faisoit pour lors venir le roi d'Angleterre a sa cour, il falloit passer par dessus les mesures ordinaires pour lui marquer ce que l'on doit à la majesté royale, en quelque état qu'elle se trouve, et la tendre compassion avec laquelle elle entroit dans ses malheurs. Cependant cela a fait un exemple, le roi d'Angleterre ayant rendu le réciproque au Roi, à la première visite que S. M. lui fut rendre, et l'ayant encore fait au roi d'Espagne comme vous le verrez ci-après. Dans toutes les autres visites que le roi et LL. MM. BB. se sont rendus réciproquement, ils ne vont, pour se recevoir et se reconduire, qu'à la porte de la chambre qui précède celle où se passe la visite, car quoique ici elle se passe toujours dans le cabinet et souvent dans les arrière-cabinets du Roi, ce n'est que parce qu'ils veulent être seuls et enfermés; et quand ils se sont rendu des visites publiques, elles se sont passées dans le salon qui joint la chambre, à la porte de laquelle S. M. va les recevoir.

Je ne dois pas oublier que le chemin du Roi pour aller à la messe étant de traverser l'appartement qu'il a donné au roi d'Espagne, S. M. C. vient l'attendre à la porte de son grand cabinet en dedans,

et lui donne la main tant que le Roi est dans son appartement; et le Roi à son tour lui donne la main quand ils approchent de la chapelle qui est de plain pied et au bout de cet appartement.

Le jeudi 18, S. M. C. fit donner trois mille louis d'or au marquis de Castel dos Rios, qui n'avoit touché aucun argent du feu roi d'Espagne depuis dix-huit mois qu'il est ambassadeur en France; il n'a pas même encore pu faire son entrée à Paris, ni prendre sa première audience publique, faute d'argent pour en faire la dépense.

Le vendredi 19, monseigneur le Dauphin revint de Meudon, et soupa avec le roi; le roi d'Espagne et le roi étoient placés comme je l'ai dit ci-dessus, dans des fauteuils; monseigneur le Dauphin étoit au bout de la table à droite, sur un siége pliant, madame de Bourgogne à côté de lui, et à l'autre bout de la table messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry.

Tous ces jours et les suivants, l'ambassadeur de Savoie, l'envoyé de Suède, celui de Danemark, ceux de Brandebourg, de Florence, de Lorraine, de Gênes, de Mantoue, de Modène et de Parme, vinrent faire des compliments à S. M. C. qu'ils traitèrent de Sire et de Majesté. Ils ne prirent pas des audiences en forme, parce qu'ils n'avoient pas eu le temps d'en recevoir les ordres de leurs maîtres et que le départ du roi d'Espagne pressoit trop pour les attendre; cependant ils furent tous présentés par Sainctôt, introducteur en semestre, ou par moi en son absence, ou par Villeras; et pendant tout le temps que le roi d'Espagne a resté à Versailles, Sainctot ou moi nous nous sommes tenus auprès de sa personne, parce que, par les titres de nos charges, nous sommes introducteurs des princes étrangers aussi bien que des ambassadeurs, et que le roi d'Espagne a dû être regardé comme si véritablement il venoit de Madrid. Ainsi, dans les actions de cérémonie, l'introducteur ou présente comme je viens de marquer que nous l'avons fait, ou dans celles dont la présentation est du fait de la charge du grand-maître des cérémonies, il demeure auprès du prince étranger comme nous l'avons fait Sainctot et moi, quand le grand-maître des cérémonies a présenté les cours supérieures de Paris au roi d'Espagne. Sainctot prétendoit même qu'il trouvoit trois exemples où l'introducteur avoit, conjointement avec le grand-maître des cérémonies, conduit ces compagnies quand elles étoient venues complimenter des reines étrangères : à la reine d'Angleterre en 1644, à la reine de Pologne en 1645, à la reine de Suède en 1657; mais le roi a décidé avec son équité ordinaire que ce n'est point le fait de l'introducteur de conduire les compagnies, et que c'est uniquement la fonction du grand-maître et du maître des cérémonies.

Le 19, S. M. C. prit le grand deuil du feu roi d'Espagne, avec un grand manteau de drap noir, à queue traînante d'une aune et demie,

un rabat de toile épaisse, des manchettes plates et un grand crêpe à son chapeau traînant jusqu'à terre.

C'est le duc de Beauvilliers qui, comme son premier gentilhomme de la chambre, a dû lui porter la queue dans son appartement; mais ce duc étant malade, le premier jour que S. M. C. prit le deuil, ce fut le duc d'Aumont, premier gentilhomme du Roi, qui la lui porta. Quand S. M. C. sortoit de son appartement, l'officier des gardes (1) qui la gardoit prenoit sa queue à l'entrée de la salle des gardes, où le premier gentilhomme de la chambre la quittoit, et il la reprenoit au même endroit des mains de l'officier des gardes, quand S. M. C. rentroit; sur quoi il est à remarquer que lorsque le Roi passoit par l'appartement du roi d'Espagne pour aller à la messe, et que le roi d'Espagne l'alloit recevoir à l'entrée de l'appartement, et lui donnoit la droite pour en faire les honneurs, on ne laissoit pas de lui porter la queue en présence du Roi et pendant qu'ils marchoient côte à côte en allant et revenant de la messe (2).

Le duc de Beauvilliers, le marquis de Saumery, ci-devant son gouverneur, deux gentilshommes de la manche, et l'écuyer qui étoit à lui pendant qu'il étoit duc d'Anjou, prirent aussi le deuil en grand manteau long de drap noir; l'ambassadeur d'Espagne et ses enfants prirent le même deuil; et comme c'est la coutume en France, lorsque les seigneurs paroissent la première fois avec un grand deuil et un grand manteau à la cour, de faire la révérence au roi, je dis à l'ambassadeur d'Espagne de se mettre avec son fils à la porte du cabinet de S. M., où Sainctot l'accompagna, et S. M. s'arrêta pour lui faire un compliment; ce que je marque, parce que c'est une chose très-nouvelle en fait de cérémonie qu'un ambassadeur ait donné part de la mort de son maître sans être en grand deuil, et que ce ne soit que huit jours après qu'il paroisse à la cour en grand manteau; mais ni la diligence que l'importance de l'affaire demandoit n'avoit pas permis à l'ambassadeur d'attendre qu'il fût en deuil pour prendre audience, ni il n'auroit pu la prendre publique pour donner en cérémonie part de la mort du roi son maître, n'ayant pas encore fait son entrée, ni en sa première audience dans les formes accoutumées, sans quoi un ambassadeur ne peut faire les fonctions ni avoir les honneurs du caractère représentant.

---

(1) Ce fut le comte de Druy, lieutenant des gardes du corps, qui la lui porta le premier jour. (*Note de Breteuil.*)

(2) Pareil exemple ne s'étoit jamais vu entre des rois; mais il est constant qu'entre d'autres personnes d'un rang égal, et même du plus haut rang après les rois, ce seroit une incivilité de se faire porter la queue dans son appartement à côté de celui qui viendroit rendre une visite. (*Note de Breteuil.*)

Le même jour 19, le prince de Galles vint de Saint-Germain rendre visite au roi d'Espagne, qui, habillé de son grand manteau, qu'on lui portoit, le reçut dans la chambre où est son lit, avança pour le recevoir jusque auprès de la porte de cette chambre, prit la main sur le prince de Galles; et quand ils furent environ au milieu de la chambre il s'arrêta, tournant le dos du côté opposé à la porte par où le prince de Galles étoit entré, et le prince de Galles se plaça, non à côté du roi d'Espagne, mais vis-à-vis lui, le dos tourné à la porte. La visite se passa debout, et le roi d'Espagne accompagna le prince de Galles, marchant devant lui jusqu'à l'endroit de sa chambre où il l'avoit reçu.

Le 20, le roi d'Espagne rendit visite à monseigneur le duc de Berry. Il reçut S. M. C. à l'entrée de son appartement, et la reconduisit au même lieu; la visite se passa debout.

La cour a pris le deuil du roi d'Espagne, le dimanche 21; le roi en violet et effilé; les ducs, princes, officiers de la couronne et les grands-officiers de la maison du roi, ont fait draper leurs carrosses.

Le lundi 22 novembre, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, celle des Monnoies, la Ville (1) et l'Université, conduites et présentées par le grand-maître et le maître des cérémonies, vinrent par ordre du roi à Versailles faire des compliments en forme de harangue au roi d'Espagne. S. M. C., vêtue en grand deuil, les reçut dans sa chambre du lit, assise dans un fauteuil placé au pied du lit, au-dessous de l'estrade. Le duc de Beauvilliers, en qualité de son premier gentilhomme, étoit derrière son fauteuil avec le marquis de Chazeron, lieutenant des gardes du corps, qui ce jour-là étoit de garde auprès de S. M. C. Le Parlement, en corps et robe rouge, mais en chapeau, et non en bonnet carré, arriva dans la chambre d'audience sur les deux heures et demie, le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, marchant entre le premier et le second président. Le roi d'Espagne, qui étoit assis et couvert, ôta son chapeau sans se lever dès que le premier président commença ses révérences; et quand le premier président commença à parler, S. M. remit son chapeau et l'ôta toutes les fois que le premier président dit *Sire;* elle l'ôta aussi quand la harangue fut finie; et, ayant fait avancer le premier président fort près d'elle, S. M. remit son chapeau pour répondre à son compliment; après quoi elle l'ôta, et se tint découvert pendant tout le temps que messieurs du Parlement défilèrent devant elle et lui firent la révérence; elle leur fit des petits signes de tête à mesure qu'ils la saluoient. Quand ces compagnies viennent haranguer le roi, le secrétaire d'Etat de la

(1) Le prévôt des marchands et les autres officiers de ville sont à genoux quand ils parlent au roi. (*Note de Breteuil.*)

maison du Roi les conduit et les présente avec le grand-maître et le maître des cérémonies, et il ne conduit pas pour un roi.

Nota. Je dois ce témoignage à la vérité, que les six réponses que le roi d'Espagne fit aux compliments de ces six compagnies, et dont je ne perdis pas un mot, furent, toutes six différentes, dignes d'être dans la bouche d'un roi et prononcées avec gravité, sans hésiter et sans se troubler; ce qui ne laisse pas d'être assez remarquable dans un prince qui n'a pas dix-sept ans accomplis, et qui n'a pas été élevé à être le maître.

Tout se passa de la même manière pour les autres compagnies. La Ville fit marcher ses présents devant elle, qui étoient six mannes couvertes de taffetas et remplies de confitures, et de flambeaux de cire blanche portées par des valets de ville. Le duc de Gesvres revint avec la Ville, ayant à sa gauche le prévôt des marchands, qui parla debout.

Les présidents de la Chambre des Comptes étoient vêtus de velours noir; le reste de la compagnie de satin noir.

Les présidents de la Cour des Aides étoient aussi en robe de velours noir, et le reste de la compagnie en robes rouges.

La Cour des Monnoies en robes noires.

Le prévôt des marchands avec une robe de velours mi-partie de pourpre et de cramoisi, et les autres officiers de la ville dans leurs habits de grande cérémonie.

L'Université étoit vêtue avec ses fourrures de cérémonie.

Comme Sainctot étoit ce jour-là à Paris pour amener au Roi un envoyé du duc de Brunswick-Wolfenbüttel, je me tins pendant les compliments des compagnies à côté du fauteuil du roi d'Espagne, et je les lui annonçai à mesure qu'elles venoient.

Le lendemain 23, le grand conseil en robes noires et l'Académie françoise vinrent faire compliment au roi. L'Académie ne fut pas conduite, mais seulement présentée par le grand-maître et le maître des cérémonies, par une distinction et une prétention du grand-maître des cérémonies que l'Académie prétend être nouvelle.

Sainctot fit ce jour-là auprès du roi d'Espagne la même chose que j'avois fait la veille.

Madame la duchesse de Bourgogne, incognito et cachée à la ruelle du lit du roi d'Espagne, écouta tous ces compliments; quantité de dames y étoient avec elle.

J'ai oublié de dire que le jour que le roi d'Espagne fut déclaré madame la duchesse de Bourgogne l'alla voir dans son petit cabinet, et que S. M. C. lui rendit sa visite le même jour; mais ce fut sans cérémonie et sans réception, ni chez l'un ni chez l'autre.

L'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas pour l'Espagne, après avoir fait chanter le *Te Deum* dans Bruxelles pour l'avénement

de monseigneur le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne, envoya à S. M. C., comme électeur, le comte de Monasterol, gentilhomme de sa chambre, avec qualité de son envoyé extraordinaire, pour lui faire compliment sur son avénement à la couronne. Il fut conduit, le mardi 23 novembre, à l'audience par Sainctot; et cette audience se passa de la même manière que celle des envoyés extraordinaires que le roi reçoit, à l'exception que le marquis de Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères, n'y étoit pas. Le duc de Beauvilliers et le marquis de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre du Roi, étoient derrière son fauteuil. Remarquez que quand l'audience se donne à la ruelle du lit il n'y a que les officiers de la chambre qui soient derrière le fauteuil, comme le grand-chambellan et les premiers gentilshommes de la chambre; mais que lorsque le fauteuil est au pied du lit le capitaine des gardes du corps partage le dos du fauteuil avec le premier gentilhomme de la chambre et se met à sa gauche, ainsi que je l'ai marqué aux compliments des compagnies.

Le capitaine des gardes du corps n'entre jamais dans le balustre du lit pour aucune fonction; et quoiqu'il n'y eût point de balustre, comme à l'appartement, par exemple, où le roi d'Espagne couchoit, quand l'audience se passe dans la ruelle, elle est censée se donner en dedans du balustre. Il ne se met point non plus derrière la chaise du Roi quand l'audience se donne dans le cabinet de S. M., mais partout ailleurs il partage le dossier du fauteuil avec le premier gentilhomme de la chambre.

Comme le roi d'Espagne n'a point d'équipages ni d'officiers à lui, on n'alla point querir l'envoyé à Paris; il se rendit de lui-même à la salle des ambassadeurs, à Versailles, où Sainctot le fut prendre, et il ne fut point traité.

Le comte de Monasterol ne demanda point à prendre audience du roi, sa mission n'étant que pour le roi d'Espagne.

Le même jour 23, le roi d'Espagne alla au château de Saint-Germain rendre visite au roi, à la reine d'Angleterre et au prince de Galles. Il avoit son grand manteau de deuil. Le duc de Beauvilliers, le marquis de Saumery, ses deux gentilshommes de la manche et son écuyer l'accompagnèrent vêtus de même.

Le roi d'Angleterre le vint recevoir à l'entrée en dedans de la salle des gardes, dont la porte touche à l'escalier. La visite se fit dans la seconde chambre, qui est après la salle des gardes, dans laquelle il n'y avoit point de lit. Ils furent assis sur deux fauteuils égaux, et le marquis de Chazeron, lieutenant des gardes du corps, qui avoit pris la queue du manteau du roi d'Espagne à la descente du carrosse, ne la quitta point que dans le moment qu'il s'assit, chose très-extraordinaire ainsi que je l'ai déjà remarqué. La même chose se pratiqua chez la reine.

Les deux rois se couvrirent pendant la visite, et le roi d'Angleterre reconduisit S. M. C. jusqu'à l'endroit où il l'avoit été recevoir.

Il passa de là chez la reine, qui est logée de l'autre côté du même degré; elle le vint pareillement recevoir à la porte en dedans de la salle des gardes, et le conduisit dans sa chambre à coucher, où la visite se passa l'un et l'autre étant assis sur deux fauteuils égaux, le roi d'Espagne ayant la droite, et la reine le reconduisit au lieu où elle l'avoit pris.

Et comme l'appartement du prince de Galles est derrière celui du roi son père, ce prince vint recevoir le roi d'Espagne au même endroit où le roi d'Angleterre l'avoit reçu et le conduisit dans sa chambre qui est trois ou quatre pièces au delà de celle où le roi d'Angleterre avoit reçu la visite du roi d'Espagne. Celle de S. M. C. au prince de Galles se passa debout, après laquelle ce prince reconduisit S. M. C. jusqu'à son carrosse, qu'il vit partir. En descendant le degré, le prince de Galles n'affecta point de marcher à côté du roi d'Espagne, mais il marcha toujours devant, comme font les courtisans (1).

Le mercredi 24, le roi d'Espagne alla à Paris rendre visite à Monsieur, qui s'était trouvé le matin à Versailles dans le cabinet du Roi au moment qu'on venoit savoir de S. M. si le roi catholique s'habilleroit en cérémonie avec son grand manteau de deuil pour aller au Palais-Royal, et S. M. ayant répondu que le roi d'Espagne devoit prendre son grand manteau, Monsieur le fit prier de n'en pas faire la cérémonie, parce que cela pouvoit lui être trop incommode; en sorte qu'elle alla au Palais-Royal en habit ordinaire; elle y arriva sur les quatre heures après midi, ayant deux trompettes à la tête de ses gardes. Elle étoit seule dans le derrière de son carrosse, et le duc de Beauvilliers et le marquis de Saumery étoient sur le devant.

Monsieur, accompagné de M. le duc de Chartres, vint recevoir le roi d'Espagne au milieu de son degré, c'est-à-dire sur le milieu de la petite rampe qui est au Palais-Royal entre les deux grandes, et il conduisit S. M. C. dans le fond de son grand appartement, où la visite se passa debout.

De là Monsieur conduisit le roi d'Espagne chez Madame, qui vint le recevoir à l'entrée de son appartement, c'est-à-dire à la porte de sa dernière antichambre, qui donne dans la salle des gardes de Monsieur, et

(1) Il paroît que le prince de Galles ne devoit pas se tenir en dedans de la porte de la salle des gardes, comme il fit, mais qu'il devoit avancer sur le palier, pour recevoir le roi d'Espagne, le plus loin qu'il pouvoit; car si S. M. C. n'avoit pas été voir le roi d'Angleterre avant de visiter le prince de Galles, il auroit dû le venir recevoir du moins aussi bas que Monsieur, qui l'a été recevoir au milieu de son degré. (*Note de Breteuil.*)

après la visite, elle reconduisit S. M. C. au même endroit où elle l'avoit reçu.

De chez elle, Monsieur conduisit S. M. C. chez madame de Chartres qui étoit dans son lit, parce qu'elle n'est pas encore relevée de couches; et, comme il y a une porte dans la chambre de madame de Chartres qui donne dans celle de M. de Chartres, le roi d'Espagne y passa pour rendre aussi visite à M. de Chartres dans son appartement. Toutes ces visites se passèrent debout, et après qu'elles furent finies, Monsieur et monseigneur le duc de Chartres reconduisirent S. M. C. jusqu'à son carrosse qu'ils virent partir.

Le roi d'Espagne n'a pas porté son grand manteau de deuil depuis le 24 novembre qu'il alla à Marly jusqu'à son départ, en sorte même que pour faire ses dévotions, le 1er décembre, il ne prit avec le collier de l'ordre du Saint-Esprit qu'un manteau court. On avoit mis dans la chapelle de Versailles en bas, où il communia, un drap de pied et des carreaux de drap noir, car, comme tous les autres jours, il a entendu la messe dans la tribune avec le roi, il n'y avoit pas eu lieu d'y mettre du deuil.

Le jeudi 25 novembre, le roi étant à Marly, Hemskerke, ambassadeur de Hollande, qui auroit dû savoir, depuis plus de trois ans qu'il est à la cour de France, que le roi ne donne point d'audience à Marly, pas même à ses sujets, ou qui du moins auroit dû, selon l'ordre établi, faire pressentir par l'introducteur des ambassadeurs s'il la pouvoit avoir, s'en alla le matin dire au marquis de Torcy qu'il demandoit une audience du roi. Mais S. M. refusa absolument de rompre la règle qu'elle s'est faite de n'en point donner à Marly, et dit que si l'ambassadeur avoit quelque chose de pressé à dire, il pouvoit le communiquer au marquis de Torcy; et sur cette réponse, l'ambassadeur lui dit qu'il avoit ordre des États Généraux de remettre un mémoire entre les mains du roi par lequel ils demandoient l'exécution du traité que S. M. avoit signé avec eux, pour le partage de la succession d'Espagne. Le marquis de Torcy l'alla dire au roi, et S. M. lui ordonna de répondre à l'ambassadeur qu'elle n'avoit signé ce traité que pour assurer la paix de l'Europe, et que le testament du feu roi d'Espagne l'assurant encore plus fortement, il avoit pris le parti de le faire exécuter.

Le vendredi 26, l'ambassadeur d'Espagne, à qui le roi avoit permis, avant de partir pour Marly, d'y aller une fois pour faire sa cour au roi d'Espagne, y mena avec lui le marquis de Bedmar, gouverneur des armes des Pays-Bas, le prince de Chimay, son frère, et un Espagnol nommé Valério, venus en poste de Bruxelles; ils y arrivèrent sur la fin du lever de S. M. qui les fit entrer dans son cabinet d'où, après les premiers compliments, l'ambassadeur, le prince de Chimay,

son frère, et Valério sortirent, et le marquis de Bedmar y resta seul avec le roi, Monseigneur et le marquis de Torcy. Il y rendit compte à S. M. de toutes les affaires des Pays-Bas Espagnols, et il y fut près de cinq quarts d'heure. Après quoi, l'ambassadeur le mena avec le prince de Chimay chez le roi d'Espagne qu'ils saluèrent un genou en terre et lui baisèrent la main à la manière espagnole. Après dîner, le roi se fit un plaisir de faire voir lui-même une partie de ses jardins au marquis de Bedmar, et on ne saurait rien ajouter à la distinction et à la considération avec laquelle S. M. le traita.

Le dimanche au soir, à Versailles, l'ambassadeur d'Espagne communiqua au roi et à S. M. C. une lettre qu'il avoit reçue du prince de Vaudemont, gouverneur du Milanois, par laquelle il prioit cet ambassadeur d'assurer S. M. C. de la joie qu'il avoit de son avénement à la couronne, et de la fidélité inviolable avec laquelle il la servira.

Le mardi matin 30 novembre, l'ambassadeur de Savoie prit audience du roi, conduit par l'introducteur des ambassadeurs, pour féliciter S. M. de la part de son maître, sur l'avénement du roi d'Espagne à la couronne. Il fut ensuite faire un semblable compliment à S. M. C. à qui, entre autres termes de respect dont il se servit, il demanda sa protection pour le duc de Savoie, son maître.

Le même jour au soir, le duc d'Havré, grand d'Espagne, et le marquis Valdefuentès, fils du duc d'Abrantès, saluèrent S. M. C., et, comme elle ne s'est point couverte en recevant aucun compliment, il n'a pas été question du privilége qu'ont les grands d'Espagne de se couvrir quand leur roi se couvre.

Le mercredi 1er décembre, le prince de Galles vint dire adieu au roi d'Espagne qui le reçut de la manière marquée à sa première visite; et à la fin de sa visite, S. M. l'embrassa.

Le même jour, le chancelier de France, suivi de quantité de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes en robes, alla au sortir du conseil prendre congé du roi d'Espagne, et lui fit un compliment, non pas en forme de harangue, comme avoient faits les premiers présidents des compagnies souveraines, mais seulement un compliment en très-peu de paroles et à la manière dont le fait un particulier. Le chancelier de France et le conseil ne haranguant jamais personne, pas même le roi, et n'étant par conséquent conduits ni annoncés par personne, le roi d'Espagne les reçut debout et sans chapeau, en dehors de la porte de son petit cabinet, ce lieu étant trop petit pour y faire entrer tout ce qui accompagnoit le chancelier.

Le jeudi 2 décembre, le roi d'Espagne, grand maître de l'ordre de la Toison d'or, la prit le matin en s'habillant, sans aucune cérémonie (1).

---

(1) On dit que les constitutions de l'ordre de la Toison portent que, lorsqu'on

La Toison qu'il prit est d'or, sans diamants dessus, mais elle est attachée avec trois coulants de diamants à un ruban couleur de feu qui est pendu au col de S. M. Elle continuera à porter avec la Toison l'ordre du Saint-Esprit en écharpe avec le cordon bleu, de même manière qu'elle l'a porté avant de prendre celui de la Toison.

L'après-dînée, le roi d'Angleterre, sans la reine, vint dire adieu à S. M. C., et tout se passa comme je l'ai marqué à la première visite de LL. MM. BB.

J'ai oublié de dire que quand les princes et les princesses du sang ont été voir S. M. C., elle a reçu les visites dans son petit cabinet, S. M. étant sans chapeau auprès de sa cheminée et sans avancer aucun pas pour les recevoir ni pour les reconduire, mais leur faisant des révérences plus marquées qu'aux autres personnes.

Le même jour 2 décembre, le roi catholique fit l'honneur à madame la maréchale de la Mothe, qui a été sa gouvernante, et au duc de Beauvilliers, qui a été son gouverneur, de les aller voir dans leurs appartements; ce sont les deux seules visites qu'il ait faites outre celles que j'ai ci-dessus marquées et qui ont fini à M. et à madame de Chartres.

Le vendredi 3, le comte de Monasterol prit son audience de congé de S. M. C., de la même manière que j'ai marqué à sa première audience; il est le seul ministre étranger qui ait pris des audiences en forme de lui, depuis qu'il a été roi jusqu'à son départ de Versailles.

L'après-dînée du même vendredi, veille du départ de S. M. C., tout se passa en adieux que toute la Cour lui fut faire, aussi bien qu'à monseigneur le duc de Bourgogne et à monseigneur le duc de Berry, ses frères, qui dès qu'il a été déclaré roi ont demandé à l'accompagner jusque sur la frontière du royaume. Les pleurs de la séparation recommencèrent dans la visite que madame de Bourgogne lui fut rendre, qui se passa sans aucune cérémonie, comme je l'ai marqué à la première qu'elle lui rendit.

Le roi d'Espagne a baisé les princesses et les duchesses qui sont venues prendre congé de lui, mais S. M. n'a point baisé les femmes de qualité non titrées qui furent prendre congé d'elle.

Le samedi 4 décembre, le roi d'Espagne partit de Versailles à dix heures et demie du matin, et monta dans le carrosse du roi, qui le conduisit jusqu'à Sceaux. Le roi et le roi d'Espagne étoient dans le fond du carrosse, le roi d'Espagne ayant la droite, et madame la duchesse de Bourgogne étoit entre eux; monseigneur le Dauphin et monseigneur le duc

---

est chevalier d'un autre ordre, comme le roi d'Espagne l'est de celui du Saint-Esprit, il n'est pas besoin d'aucune cérémonie pour prendre celui de la Toison. (*Note de Breteuil.*)

de Bourgogne étoient sur le devant, ayant monseigneur le duc de Berry entre eux; Monsieur étoit sur le strapontin à la portière du côté du roi d'Espagne, et Madame à l'autre portière.

La cornette des gendarmes et celle des chevau-légers avec cent gardes du corps marchoient devant et derrière les carrosses.

Les deux compagnies des mousquetaires attendoient LL. MM. en bataille à la porte du château de Sceaux, où elles sont arrivées à midi et un quart. En descendant de carrosse, LL. MM. sont entrées dans le grand appartement qui est à main gauche, et le roi, suivi d'une foule infinie de dames et de courtisans, a ordonné, après avoir passé les deux premières pièces de cet appartement, que personne ne le suivît. S. M., qui avoit déjà le visage baigné de larmes, passa seule avec le roi d'Espagne dans la chambre de cet appartement qui est au delà du cabinet de la Chine, et quelque temps après il y fit entrer monseigneur le Dauphin. C'est où se passèrent les plus tendres adieux qu'un père sensible à l'amitié puisse faire dans une telle occasion à un fils qui mérite d'être aimé.

Monseigneur le duc de Bourgogne et avec lui tout ce qu'il y avoit de princes et princesses, de dames et de seigneurs, et d'autres courtisans, étoient demeurés dans la salle de marbre qui sépare les deux appartements. Une tendre affliction y étoit peinte sur le visage de tout le monde, et presque tous y gardoient un profond silence, chose rare aux François.

Un quart d'heure après que le roi eut été avec le roi d'Espagne et monseigneur le Dauphin, S. M. fit appeler l'ambassadeur d'Espagne; et après un autre quart d'heure, le roi fit entrer monseigneur le duc de Bourgogne, madame de Bourgogne, messeigneurs de Berry, Monsieur et Madame, et fort peu de temps après monseigneur les princes et princesses du sang, pour faire leurs derniers adieux à S. M. C.

Après quoi, LL. MM. repassèrent le salon, suivies de toute la maison royale, qui fondoit en pleurs. A ce spectacle, tout ce qui se trouva sur leur passage se mit à pleurer, et le roi, plus attendri et plus en pleurs qu'aucun autre, embrassa S. M. C. à la porte de cet appartement qui donne dans le péristyle; mais son cœur le pressant d'embrasser encore une fois ce cher enfant, S. M. avança trois pas dans la galerie et l'embrassa très-tendrement et très-étroitement pour la dernière fois. S. M. au même instant rentra dans l'appartement, et le roi d'Espagne, suivi de toute la cour, alla monter dans son carrosse (1).

---

(1) En comparant les deux paragraphes qui précèdent avec le récit de Dangeau, tome XII, page 447, il est impossible de ne pas reconnaître que la relation de la maladie de Louis XIV est bien de ce dernier; c'est exactement la même forme et le même style.

Monseigneur le duc de Bourgogne étoit dans le fond avec S. M. C.; monseigneur le duc de Berry et le maréchal duc de Noailles étoient sur le devant; le marquis de Seignelay, maître de la garde-robe du roi, étoit sur le strapontin à une des portières, et le marquis Dénonville, sous-gouverneur de monseigneur le duc de Bourgogne, étoit à l'autre. Il étoit quelques minutes moins qu'une heure quand ils sont partis de Sceaux.

Le duc de Beauvilliers, s'étant trouvé incommodé depuis quelques jours, n'ira joindre qu'à Orléans; c'est lui et le maréchal duc de Noailles que S. M. a choisis pour conduire le roi d'Espagne avec messeigneurs ses frères jusqu'à tant qu'ils aient remis S. M. C. entre les mains des grands d'Espagne, qui doivent le venir recevoir sur la frontière.

Ils ont à leur suite cent vingt gardes du corps, commandés par les comtes de Vandeuil et de Montesson, qui garderont l'un le roi d'Espagne et l'autre monseigneur le duc de Bourgogne.

D'Arzilière et Francine, maîtres d'hôtel du roi, auront soin de leur traitement pendant la route; l'un servira le roi d'Espagne et l'autre les princes ses frères, parce qu'ils ne mangeront point avec S. M. C. à cause de la difficulté du fauteuil. Le marquis de Seignelay, maître de la garde-robe, a eu permission d'aller faire sa charge, pendant le voyage, auprès de S. M. C. et des princes.

Le maître des cérémonies les suit pour présenter les corps de ville et autres compagnies qui les harangueront pendant leur route; le grand maître des cérémonies ne marche que pour le roi.

Les jeunes gens de la cour qui sont à peu près de l'âge des princes sont presque tous de leur suite, et les ducs de Beauvilliers et de Noailles tiendront des tables magnifiques pour nourrir cette jeunesse.

Le roi a fait donner 50,000 livres à chacun pour aider à la dépense de leur voyage.

C'est le duc de Beauvilliers qui, comme premier gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne et de monseigneur le duc de Bourgogne, donnera tous les ordres.

Ni lui ni le duc de Noailles ne suivront le roi d'Espagne que jusque sur la frontière, et continueront après à suivre les princes dans les provinces qu'ils iront visiter après s'être séparés du roi leur frère. On compte que leur voyage sera de quatre mois et demi, et que la route d'ici à la frontière d'Espagne sera de quarante-deux jours.

Le roi d'Espagne dès qu'il entrera sur les terres d'Espagne ne gardera de François avec lui que Louville, qui étoit son gentilhomme de la manche avant qu'il fût roi, Valouze son écuyer calvacadour, la Roche son premier valet de chambre, Hersant son premier valet de garde-robe, le Père..., jésuite, son confesseur, un médecin, un chirurgien, quelques petits valets de chambre, huissiers, valets de garde-

robe et trois chefs de cuisine, c'est-à-dire ce qui est indispensablement nécessaire pour son service, et on le livrera aux Espagnols sans qu'il reste auprès de lui aucun seigneur françois, aucun ministre, aucun conseil ; confiance qui doit piquer d'honneur une nation aussi fière et aussi généreuse que le sont les Espagnols, et qui doit en même temps faire connoître à l'Europe entière que le roi, sincère et juste, est bien éloigné de vouloir rendre l'Espagne dépendante de ses conseils comme elle l'a été jusqu'à présent de ceux de la cour de Vienne.

II.

Diverses particularités qui se sont passées à Versailles au sujet de l'appellation de Philippe V, ci-devant duc d'Anjou, pour régner dans tous les royaumes qui composent la monarchie d'Espagne, vacante par la mort de Charles II, roi d'Espagne, dont ce prince laissa par testament Philippe V son héritier (1).

Louis XIV, profitant de l'avis des ministres de la régence, qui le prioient de faire partir incessamment le duc d'Anjou pour venir remplir le trône vacant par la mort de Charles II, Louis XIV déclara que ce prince seroit reconnu monarque universel de toute l'Espagne, suivant le testament de Charles II, et pour assurer pour toujours cette couronne à la famille royale de France, au cas de mort, à laquelle tous les princes du monde sont sujets comme les autres hommes, le conseil de S. M. trouva bon que Monsieur, frère unique du roi, fît une protestation contre l'archiduc, à qui cette couronne étoit substituée au cas que le duc de Berry devînt roi de France ou mourût sans enfants; que pour lors Monsieur succéderoit à la couronne d'Espagne. Cette protestation fut suivie d'une seconde que fit M. le duc de Chartres en qualité d'héritier présomptif de M. le duc d'Orléans.

Toutes ces précautions étant prises pour éloigner à jamais la maison d'Autriche de cette succession, le roi fit la cérémonie qui devoit faire reconnoître le duc d'Anjou pour roi d'Espagne. Le 16 du mois (2), S. M. donna une audience particulière au marquis de Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne. Le duc d'Anjou étant entré pour lors dans le cabinet, le roi lui dit : « Monsieur, le roi d'Espagne vous a fait roi; les grands vous demandent; les peuples vous souhaitent, et moi j'y

(1) Manuscrit des archives de la préfecture de Seine-et-Oise, fonds de Bombelles. Nous n'avons pu découvrir le nom de l'auteur de cette relation.

(2) De novembre 1700.

consens. Songez seulement que vous êtes prince de France; mais je vous recommande d'aimer vos peuples, de vous attirer leur amour par la douceur de votre gouvernement, et de vous rendre digne de régner dans la monarchie sur le trône de laquelle vous montez. »

Après ce discours pompeux, S. M. fit prendre la droite au duc d'Anjou, et dit au marquis de Castel dos Rios qu'il pouvoit le saluer comme son roi. Cet ambassadeur, ayant mis un genou à terre, baisa la main du nouveau roi. Cette première cérémonie fut suivie d'une déclaration publique que le Roi Très-Chrétien en fit, les portes de son cabinet étant ouvertes à toute la Cour, que M. le duc d'Anjou étoit roi d'Espagne. Pour lors, le marquis de Castel dos Rios présenta son fils aîné et les gentilshommes espagnols de sa suite au nouveau roi, pour lui baiser la main le genou à terre, comme il avoit fait. Je ne m'arrêterai pas ici à faire un récit circonstancié de toute la cérémonie que l'on observa à la Cour dans cette occasion, parce qu'elles ont été rapportées par d'autres écrivains. Je dirai seulement que depuis le 16 de novembre jusqu'au 4 décembre, qui fut le jour fixé pour le départ de S. M. C., tout ce temps se passa à donner des visites au nouveau roi, ou à en recevoir de lui. Les ducs de Bourgogne et de Berry, ses frères, le visitèrent. Monseigneur le Dauphin étant à Meudon, le nouveau roi, son fils, lui rendit aussi visite. Monsieur, Madame, le duc de Chartres, la grande-duchesse de Toscane, le roi Jacques et la reine son épouse, le nonce du pape et les ambassadeurs des princes souverains qui étoient pour lors à Paris, le vinrent saluer. Le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides, messieurs de l'Académie françoise, etc.

Venons au départ du nouveau roi. Jamais la cour de France n'a été dans une plus grande joie qu'à ce départ, ni en même temps dans un plus grand regret. D'un côté, elle voyoit partir avec plaisir un jeune prince qu'elle venoit d'élever sur la plus puissante monarchie du monde par des soins et des travaux infinis; et de l'autre, elle avoit un sensible regret de l'envoyer parmi une nation qui avoit été de tout temps sa plus mortelle ennemie, et qui ne peut aimer ses rois quand ils ne règnent pas à la mode du pays. Le premier sentiment étoit un effet de l'ambition du Roi Très-Chrétien, qui s'applaudissoit d'avoir si bien réussi dans ses desseins, et le second étoit un reproche secret que la conscience lui faisoit d'avoir trompé toute l'Europe pour donner une couronne à son petit-fils (1), qui appartenoit à la maison d'Autriche. On dit que les

(1) L'auteur de cette relation est hostile à Louis XIV; il ignorait toutefois les négociations qui avaient précédé l'acceptation du testament de Charles II. Louis XIV n'avait trompé personne, et n'espérait pas voir donner la couronne d'Espagne à son petit-fils par Charles II lui-même.

rois sont au-dessus de la justice; mais comme Dieu est au-dessus des rois, il confond aussi, quand bon lui semble, leurs projets, quand ils ne sont pas justes, de sorte que leurs desseins, quoi qu'il en arrive, sont toujours pesés par une sagesse supérieure à la leur.

Quand le duc d'Anjou partit pour l'Espagne, on ne s'attendoit point à le revoir un jour en France, comme cela peut arriver par le retour que prennent les affaires dans ce royaume (1). Mais si nos ministres avoient bien réfléchi sur les événements d'une terrible guerre qui s'alloit allumer à son occasion, peut-être qu'ils auroient été plus circonspects dans les conseils qu'ils donnèrent à S. M. d'accepter le testament du défunt roi d'Espagne Charles II.

Cependant le roi de France, qui regardoit l'élévation de son petit-fils sur le trône comme la plus belle action de son règne, n'épargna rien au monde pour en relever l'éclat et la faire briller aux yeux de toute la chrétienté. Il mit de puissantes armées sur pied, ouvrit ses trésors immenses, et répandit à pleines mains des richesses, dont il n'en restera que le souvenir s'il arrive jamais que l'archiduc ait le dessus. Ce monarque se donna des peines et des soins empressés, s'il en fut jamais, au départ du nouveau roi. Il régla lui-même la route, nomma les seigneurs de la Cour qui devoient être du voyage, le nombre des gardes du corps, les brigades de gendarmes, de chevau-légers et de mousquetaires gris et noirs, et les cent-suisses qui devoient faire la garde pendant la route et escorter S. M. pendant la route. Il ordonna aussi les équipages des deux princes, les ducs de Bourgogne et de Berry, qui prièrent S. M. T. Ch. de leur permettre d'accompagner le roi leur frère jusque sur les frontières d'Espagne. Le soir de la veille du départ de S. M. C, le roi fit venir dans son cabinet le duc de Beauvilliers, le maréchal de Noailles, gouverneur des enfants de France, et les marquis de Seignelay et de Razilly, sous-gouverneurs, et eut un entretien particulier avec ces seigneurs sur les soins qu'ils devoient prendre de la conduite et de la santé du nouveau roi et des enfants de France. S. M. leur dit qu'elle avoit destiné vingt-quatre bourses, de mille louis d'or chacune, dont les deux princes feroient le partage avec le roi leur frère; qu'outre cela, S. M. C. auroit un présent de cent mille louis d'or. S. M. T. C. ajouta que ce voyage coûteroit plusieurs millions, mais qu'elle seroit contente pourvu qu'elle fût assurée que les libéralités que l'on feroit seroient à propos. Elle conclut qu'elle leur recommandoit surtout de veiller sur les bonnes mœurs, et d'inspirer aux trois princes l'excellence des vertus héroïques et toutes sortes de beaux

---

(1) Cette phrase fait allusion à la bataille de Saragosse en 1710, qui faillit en effet faire perdre la couronne d'Espagne à Philippe V; la relation se trouve ainsi datée.

sentiments pour les rendre un jour dignes de régner avec autant d'éclat et de gloire que leurs ancêtres.

Le lendemain 4 décembre, jour du départ, S. M. C., étant habillée, elle entra dans l'appartement de monseigneur le Dauphin, où elle eut une entrevue d'une grosse demi-heure. Monseigneur le Dauphin, en lui faisant ses adieux, lui dit qu'elle devoit se souvenir toute sa vie du sacrifice généreux qu'il venoit de faire en sa faveur d'une couronne qui lui appartenoit de droit, mais qu'il avoit voulu la lui céder par un motif de tendresse naturelle à un père pour son fils; qu'outre l'amour paternel, des raisons d'État l'avoient porté à en user ainsi pour prévenir des guerres sans fin; que l'union apparente des deux monarchies réunies en sa personne, comme le plus proche héritier à la couronne de France, lui auroient immanquablement attirées; que, quoique premier prétendant à cette couronne, et toujours dans l'incertitude de devenir jamais roi, il se faisoit cependant un extrême plaisir de le voir, sans jalousie, monter sur le trône d'une des plus puissantes monarchies du monde, persuadé qu'elle n'oublieroit jamais ce bienfait; qu'il ne lui demandoit pour toute reconnoissance que de l'aimer toujours tendrement, aussi bien que ses frères les ducs de Bourgogne et de Berry, mais encore plus la couronne de France, dont il étoit sorti, avec laquelle il devoit entretenir une perpétuelle union; et la tendresse réciproque d'un père envers son fils, et du fils envers son père exprimèrent le reste de cette entrevue.

Après quoi, le Roi Très-Chrétien, avant que d'aller à la messe, entra dans un cabinet qui communiquoit à la chambre du nouveau roi et eut une conversation avec ce jeune prince, d'une demi-heure, monseigneur le Dauphin présent. Ce fut là où ce grand monarque, si habile à l'art de régner, donna les dernières leçons à son petit-fils pour l'instruire dans la science des rois et rendre son règne mémorable à la postérité. S. M. lui dit qu'il devoit se souvenir toute sa vie qu'il étoit enfant de France; qu'il ne devoit jamais épouser les sentiments d'une nation qui avoit toujours été ennemie irréconciliable de la couronne dont il sortoit, pour faire la guerre un jour contre ses frères; qu'il devoit conserver la mémoire des soins paternels qu'elle avoit pris et des trésors immenses qu'elle avoit sacrifiés pour l'élever au trône d'une monarchie qui contenoit plusieurs royaumes sous sa domination; que le souvenir des bienfaits qu'il venoit de recevoir de la couronne de France le devoit allier à jamais à cette couronne; que l'union réciproque qui devoit régner entre les deux monarchies feroit tout son appui et le rendroit un jour absolu en Espagne comme elle l'étoit en France; qu'elle ne doutoit point que le commencement de son règne n'effarouchât une nation qui avoit toujours aimé les princes de la maison d'Autriche, préférablement à tous autres; qu'elle prévoyoit que l'attachement que

les Espagnols avoient toujours eu pour cette [maison] pourroit bien allumer une guerre; mais qu'elle espéroit que les dispositions qu'elle avoit prises feroient avorter tous les projets de ses ennemis, et rendroient son règne en Espagne florissant; que pour parvenir à ce bonheur, elle lui conseilloit d'avoir pour maxime : l'abaissement des grands et l'élévation des petits, afin que les uns et les autres fussent dans une soumission rampante; que c'étoit là en quoi consistoit le véritable art de régner. Après ce discours, le Roi Très-Chrétien présenta au Roi Catholique à signer un traité d'union et d'alliance perpétuelle entre les deux couronnes. Par ce traité, S. M. C. cédoit au Roi Très-Chrétien et à la couronne de France, à perpétuité, les Pays-Bas et le Milanois, en considération des grandes dépenses que la France avoit faites pour l'élever sur le trône d'Espagne, le Roi Très-Chrétien s'engageant de donner un équivalent à l'électeur de Bavière et au prince de Vaudemont. De plus, S. M. C. promettoit de ne rien faire pendant son règne et celui de ses successeurs que de concert et suivant le conseil de S. M. T. C. et de ses ministres; qu'elle ne permettroit le commerce des Indes (1) à aucune nation qu'aux François. D'autre part, S. M. T. C. et ses successeurs à la couronne de France s'engageoient de secourir de toutes leurs forces le Roi Catholique et ses successeurs dans toutes les guerres que S. M. entreprendroit ou qui lui seroient déclarées par les ennemis des deux couronnes, etc.

Ce jeune monarque, après avoir entendu le discours que le Roi venoit de lui faire, et après avoir signé le traité qui lui fut présenté, entra dans l'appartement de Mme de Maintenon pour prendre congé d'elle. La marquise lui dit qu'elle avoit fait des vœux pour son élévation sur le trône, qu'il avoit plu à Dieu d'exaucer; qu'elle alloit à présent faire des prières à la même Providence pour son affermissement sur le même trône; qu'elle lui souhaitoit l'amour des peuples sur lesquels il alloit régner, suivi d'un règne plein de prospérité et de la victoire sur ses ennemis; que comme toute la France lui attribuoit l'honneur d'avoir toujours bien conseillé le Roi, elle voyoit avec plaisir que les avis qu'elle avoit donnés sur le traité de partage et sur l'acceptation du testament avoient si bien réussi; qu'elle prioit S. M. C. de la vouloir toujours honorer de son estime et de sa bienveillance, de n'oublier jamais la couronne de France, qui lui avoit donné la naissance, et de ne rien faire que de concert avec le Roi Très-Chrétien à qui il étoit redevable de son élévation.

Après ces entrevues, il y en eut encore une à Sceaux, maison de plaisance que M. le duc du Maine venoit d'acheter, où la Cour fit ses derniers adieux au jeune roi. Ce fut là où parut tout l'excès d'une ten-

(1) Les Indes occidentales, l'Amérique espagnole.

dresse réciproque, où la douleur et la joie mêlées ensemble furent au comble, ce qui faisoit un spectacle digne de la mémoire des siècles à venir. Mme la duchesse du Maine, la veille du départ de S. M. C., alla à Sceaux pour préparer toutes choses. Les duchesses de la Ferté et de Lauzun et Mme de Menneville et M. de Lassay l'accompagnèrent et lui aidèrent à faire tous les préparatifs destinés à la réception de tant de princes. Le duc du Maine et le comte de Toulouse s'y rendirent aussi à une heure après minuit. Le lendemain matin, la princesse d'Harcourt, Mme la Duchesse, Mlle d'Enghien, Mme la princesse de Furstemberg, la duchesse d'Humières, Mme de Courtenvaux y vinrent sur les onze heures pour y attendre LL. MM.

D'abord que la messe fut finie, les deux rois se rendirent par le grand escalier dans la cour où le carrosse les attendoit. Le roi d'Espagne se mit à la droite, le Roi Très-Chrétien à la gauche et Mme la duchesse de Bourgogne au milieu des deux monarques et Mgr le Dauphin et les ducs de Bourgogne et de Berry se mirent sur le devant; Monsieur et Madame prirent place aux deux portières du carrosse. Les dames qui suivoient la Cour occupoient les carrosses qui étoient de la suite de LL. MM. et des princes qui les accompagnoient, et marchoient devant. Le carrosse où étoient les deux monarques étoit suivi de cent gardes du corps, avec leurs trompettes et timballiers. Il étoit d'ailleurs entouré de valets de pied, et plusieurs officiers à cheval marchoient sur les ailes. Les chevau-légers de la garde alloient devant et les gendarmes fermoient la marche.

La Cour partit de Versailles dans l'ordre que je viens de marquer, le 4 décembre 1700, à dix heures et demie. On arriva à Sceaux à midi et un quart. On ne sauroit exprimer l'affluence de monde et le nombre de carrosses dont le chemin et les avenues de Sceaux étoient remplis. Les murailles des jardins, les toits des maisons pleins de toutes sortes de gens, même les arbres, que la curiosité d'un spectacle qui ne s'étoit jamais vu en France y avoit attirés. Le grand chemin étoit bordé des deux côtés de quatre files de carrosses. LL. MM., à leur arrivée, furent reçues à la descente du carrosse par M. le Prince, M. le Duc et le duc du Maine. Les deux rois, ayant percé la foule prodigieuse de monde qui occupoit l'entrée du château, se rendirent dans une chambre avancée, tandis que toute la Cour resta dans le salon. LL. MM. eurent dans cet appartement retiré un entretien d'une demi-heure, où le Roi Très-Chrétien donna à ce jeune monarque, son petit-fils, ses dernières instructions sur l'art de régner. La postérité apprendra un jour ce qui se passa dans cette célèbre et secrète entrevue. Après cette conversation particulière entre les deux rois, les princes de la Cour furent appelés chacun à leur tour pour venir faire les derniers adieux à S. M. C. Le Roi Très-Chrétien appela le premier Mgr le Dauphin seul; et

demi-quart d'heure après, S. M. appela l'ambassadeur d'Espagne, qui, après avoir pris congé de nouveau, se retira dans le salon. M. le duc et Mme la duchesse de Bourgogne furent ensuite appelés; M. le duc de Berry vint ensuite à son tour. Il fut suivi de Monsieur et de Madame, un moment après de M. le Prince, ensuite les princesses, puis M. le Duc, M. le duc du Maine, le comte de Toulouse et le prince de Conty.

Les tendres adieux de tant de personnes augustes furent suivis de beaucoup de larmes; et jamais la Cour n'a été pénétrée d'une si vive douleur qu'à cette séparation-là. Le Roi Très-Chrétien parut lui-même fort touché, et embrassa tendrement le Roi Catholique, son petit-fils. Il embrassa aussi les deux ducs de Bourgogne et de Berry, qui devoient accompagner le nouveau monarque jusqu'aux frontières des deux royaumes. Pour dernier adieu, S. M. T. C. embrassa une seconde fois le roi d'Espagne, ce qui attendrit extrêmement les spectateurs. Le nouveau roi monta enfin en carrosse, le Roi Très-Chrétien présent; le duc de Bourgogne se mit à sa gauche, et le duc de Berry et le maréchal de Noailles sur le devant; et aux portières se placèrent les marquis de Razilly et de Seignelay, sous-gouverneurs des enfants de France.

Après le départ du roi d'Espagne, Mgr le Dauphin monta en carrosse, et se rendit au château de Meudon pour dissiper une partie de la douleur que la séparation du nouveau monarque venoit de lui causer. Le Roi resta à Sceaux, et en partit avec la duchesse de Bourgogne pour retourner à Versailles, lorsque le régal splendide que le duc du Maine y avoit fait préparer fut achevé. On servit vingt-sept tables, où tous les princes et seigneurs et dames de la Cour furent traités avec une délicatesse et une magnificence sans égale. Les peuples même qui y étoient venus de tous côtés participèrent au festin, dont la célèbre mémoire doit se conserver jusque dans les siècles les plus reculés. On leur fit distribuer de tous côtés, du pain, du vin, du poisson, des fruits et des confitures et de toutes sortes de rafraîchissements en abondance. On compte jusqu'à 6,000 bouteilles de vin qui furent distribuées ce jour-là, où tout se fit avec une générosité et une magnificence qui n'ont jamais eu d'exemple. Voilà ce qui se passa de plus particulier à la Cour au départ de ce jeune monarque.

Je viens à notre route. Le Roi Très-Chrétien avoit si bien réglé la manière dont nous devions vivre pendant le voyage, qu'elle nous tenoit lieu pour ainsi dire de médecin. Nous avions ordre de ne point dîner, mais seulement déjeuner, et de nous en tenir-là jusqu'au souper. Pour moi qui suis accoutumé à faire régulièrement mes trois repas par jour, j'eus de la peine à me conformer à ce régime, et je n'étois pas le seul; mais il falloit, quoi que nous en eussions, en passer là et louer en même temps la sagesse du Roi qui prenoit un soin si particulier de notre santé.

Nous avions encore ordre de souper de bonne heure et de nous coucher de même. Pour ce dernier, je suis persuadé qu'il fut mal exécuté, si on en excepte les trois princes, le duc de Beauvilliers, le maréchal duc de Noailles, gouverneur, et les marquis de Seignelay et de Razilly sous-gouverneurs. J'avois lié commerce d'amitié avec le duc de ** et plusieurs seigneurs de la suite du nouveau roi, avec qui je passois agréablement les nuits. Nous en étions quittes le lendemain pour en dormir quelques heures sur nos chevaux chemin faisant, ce qui faillit me causer un accident funeste ; car étant tombé de mon cheval du haut d'une ravine, je roulai dans un ruisseau assez profond où je courus risque de me noyer. Cette imprudence m'attira les railleries des trois princes et de toute la Cour ; mais, comme j'étois accoutumé aux aventures, j'attribuai à mon heureuse étoile celle-ci, comme toutes les autres de ma vie, sans oublier celle qui m'étoit déjà arrivée, dès mon enfance, lorsqu'une cheminée tomba sur mon berceau. S. M. T. C. avoit encore prescrit aux gouverneurs que le nouveau roi auroit sa table seul, et les ducs de Bourgogne et de Berry la leur aussi, et qu'ils mangeroient en public pour se concilier l'amour des peuples. Tout ce qu'il y avoit de beau monde dans les villes qui étoient marquées dans notre route, se trouvoit au souper de S. M. C. et des princes. Comme la curiosité est inséparable du beau sexe, les dames qui se distinguoient par leur beauté étoient des premières à se faire voir au monarque, et j'ai remarqué que bien souvent leurs charmes auroient fait de grandes impressions sur l'esprit de S. M., sans les précautions du duc de Beauvilliers, qui, pour se régler sur les conseils que le Roi Très-Chrétien lui avoit donnés en partant, prévenoit adroitement toutes les ruses de l'amour.....

Si le duc de Beauvilliers avoit soin pendant le voyage que le nouveau roi n'entrât point dans des commerces galants avec les dames, le maréchal duc de Noailles n'en avoit pas moins pour les deux princes ses frères. Celui-ci tâchoit de prévenir les reproches que la duchesse de Bourgogne, nouvellement mariée, n'auroit pas manqué de lui faire, à son retour à la Cour, sur l'infidélité du duc son époux. Mais, si l'on contraint les princes dans leur jeunesse et pendant leur minorité sur le fait de la galanterie, on peut dire que, quand ils sont devenus souverains ou qu'ils sont montés sur le trône, ils se récompensent largement....

Je passe sous silence toutes les réjouissances que l'on a faites à Bordeaux à notre réception ; mais voici une petite aventure qui arriva au nouveau roi. Les princes sont susceptibles d'amour tout comme les autres hommes. S. M. mangeoit en public, et il étoit permis à tout le monde d'être dans la salle, de sorte qu'on voyoit un concours de toutes sortes de gens qui alloient et venoient ; les dames de quelque distinction se trouvoient pêle-mêle parmi cette foule. Le Roi étant au

dessert, il y eut une demoiselle bien faite qui s'approcha de la table, c'étoit une Gasconne, de l'âge de dix-huit ans, d'un teint vif, d'une taille majestueuse, et d'une grande propreté dans ses habits; d'ailleurs elle avoit quelque chose de brillant dans son air qui la faisoit regarder et distinguer de toutes celles de son sexe qui se trouvoient pour lors autour de la table du jeune monarque, à qui elle inspira de l'amour. Le Roi, sans autre façon, prit un bassin rempli de toutes sortes de confitures, et les renversa dans le tablier de cette jeune fille. Celle-ci reçut le présent de S. M. avec une modeste surprise; une rougeur lui monta au visage, qui en en relevant les charmes le fit remarquer de tous les spectateurs. Le jeune monarque, par plusieurs œillades, marquoit les impressions qu'elle avoit faites dans son cœur. Cependant la jeune Gasconne ne pouvoit soutenir sans une espèce de confusion une scène où elle prévoyoit que la galanterie auroit beaucoup de part; elle jugea à propos de se retirer un peu de la présence du monarque. S. M. la perdant de vue dit à l'oreille d'un page de s'informer du nom et de la demeure de cette jeune fille. Le repas fini, le Roi entra dans son cabinet, où il écrivit un billet doux, et le donna au page pour le porter à la personne qui faisoit l'objet de sa passion. Il étoit conçu en ces termes: « L'amour règne sur le cœur des rois comme sur celui de leurs sujets. Il ne reconnoît aucune puissance au-dessus de la sienne. Si les plus grands monarques du monde font gloire de se soumettre à son empire, trouvez-vous étrange, mon aimable, que je sois devenu sensible aux charmes de votre personne. Je ne vous demande qu'une heure d'entrevue pour vous marquer l'excès de ma tendresse, etc. » Le Roi, en donnant ce billet au page, lui remit entre les mains un beau diamant avec ordre d'en faire présent de sa part à la belle Gasconne lorsqu'il lui rendroit le billet. Le page confident exécuta ponctuellement les ordres de S. M. L'aimable Gasconne lut le billet tendre du monarque et reçut le présent. Comme elle étoit fille d'esprit, qualité naturelle aux Gasconnes, elle fit réponse à la déclaration d'amour que le Roi venoit de lui faire, par un billet qu'elle remit au page [et conçu] en ces termes.

« Sire, j'avoue que, si l'amour règne sur le cœur des rois comme sur celui du moindre de leurs sujets, la vertu, la constance et la fidélité régnent aussi bien chez les femmes d'une médiocre naissance que chez les reines. Je remercie fort V. M. de l'amour tendre qu'elle a conçu pour moi, et encore plus de l'aveu qu'elle m'en fait par le billet qu'elle s'est donné la peine de m'écrire. Peut-être que si j'étois sortie du sang des reines et des princesses souveraines, vous ne songeriez pas à moi, grand prince; mais qu'importe, l'amour est toujours bien placé, quelque part qu'il se trouve. Ainsi, Sire, comme j'ai déjà fait un sacrifice de ma fidélité à un amant avec qui j'ai des promesses de mariage, je prie V. M. de me dispenser d'une entrevue qui ne pour-

roit qu'être fatale à ma vertu. Cependant, Sire, je garderai votre beau diamant comme un précieux gage de l'amour dont il a plu à un si grand monarque de m'honorer dans un temps où je n'avois que des soupirs et des regrets à lui répondre. »

Nous arrivâmes enfin le 18 février auprès de Madrid. Le Roi mit d'abord pied à terre à Notre-Dame d'Atocha, pour y faire ses dévotions. La piété, les églises, les saints et les chapelles qui leur sont consacrées en Espagne, avoient été recommandées au jeune monarque, en partant de France, comme une loi fondamentale, tant pour se conformer au zèle ardent que les rois d'Espagne, ses prédécesseurs, ont toujours eu pour la religion que pour s'attirer le cœur des peuples. Après ces premiers devoirs, S. M. se rendit au palais de Buenretiro. Le marquis de Leganez, capitaine du château, vint au-devant d'elle dans le jardin du Cheval-de-Bronze, par où elle entra, et lui en présenta les clefs. Après le marquis de Leganez, le cardinal Porto-Carrero parut au bas de l'escalier, se mit à genoux à la vue du nouveau roi, et lui baisa la main. Ce jeune monarque, pour lui donner des marques toutes particulières de son affection, l'embrassa et lui fit un compliment qui exprimoit les grandes obligations qu'il avoit à son éminence.

S. M., s'étant rendue à son appartement, entra dans la chambre où les grands de l'Espagne l'attendoient, et ceux-ci lui baisèrent la main tour à tour. A mesure que les grands passoient pour ainsi dire en revue devant le nouveau roi, le cardinal Porto-Carrero et le duc d'Harcourt, se tenant derrière le fauteuil, les nommoient pour les faire connaître à S. M. De cette salle, le Roi entra dans une autre où les enfants et les frères des grands et autres seigneurs de la première distinction participèrent aussi à l'honneur de lui baiser la main. L'heure du souper étant venue, S. M. mangea en particulier dans une galerie, où les grands seuls et le cardinal qui bénissoit les viandes assistèrent seuls. Le reste de la soirée se passa en illuminations et en feux d'artifice qui furent tirés devant le palais de Buenretiro et enfin en réjouissances publiques où les peuples, par leur empressement à voir le nouveau roi, témoignèrent qu'ils avoient conçu de belles espérances de son règne. Cependant, comme ces sortes de spectacles ont toujours quelque chose de sinistre, un grand nombre de personnes furent les victimes de leur curiosité par les accidents funestes qui leur arrivèrent; car, parmi la foule, les uns furent écrasés et les autres étouffés. Le Roi, sensiblement touché des malheurs arrivés à son occasion, n'oublia point les instructions qu'on lui avoit données à la cour de France; il fit des largesses aux parents de ceux qui étoient morts, et donna même plusieurs sommes pour faire dire des messes pour le repos de leurs âmes; mais tous ces bienfaits ne les faisoient point revenir. Mauvais présage d'un règne qui alloit causer de grandes

révolutions dans la monarchie, comme on l'a vu dans la suite.

Les jours suivants se passèrent en discours pompeux et en harangues flatteuses que l'on venoit faire de tous côtés au nouveau roi, pour le féliciter sur son heureux avénement à la couronne. Sur ce propos, je ne saurois m'empêcher de rapporter ici le plaisant compliment que fit au Roi, arrivé depuis deux jours à Madrid, un certain Espagnol, lequel avoit appris les rats à danser sur la corde. C'étoit un homme d'un caractère aussi particulier que j'aie jamais vu ; il étoit grand et bien fait de sa personne, bouffon, facétieux et toujours le mot pour rire : à cette dernière qualité on l'auroit plutôt pris pour un François que pour un Espagnol, qui est ordinairement fier, grave et sérieux. Il portoit un habit de toutes sortes de couleurs, assez semblable à celui d'un arlequin ; il se faisoit porter en chaise dans Madrid par des porteurs, comme cela se pratique à Paris ; par devant et par derrière sa chaise, on voyoit une perche ayant au haut des enseignes qui représentoient d'un côté des rats dansant sur la corde, et de l'autre une espèce de poison qu'on nomme de la mort aux rats, dont il vendoit des paquets à tout le monde et à tout prix. Il vint à la cour dans cet équipage et demanda d'abord à parler au Roi. S. M., sur le rapport qu'on lui fit du caractère de cet Espagnol, ordonna qu'on le fît entrer; en entrant il fit plusieurs profondes révérences grotesques ; S. M. étoit pour lors avec plusieurs grands d'Espagne et de ses principaux ministres. L'aventurier, s'étant avancé à travers la foule, fit ce compliment au Roi en langue espagnole, dont voici la traduction : « Sire, je viens présenter à V. M. une nouvelle merveille du monde, inconnue jusqu'à ce jour; elle marque l'excellence de la nation qui vous a choisi pour son roi. Admirez, Sire, cette merveille, puisque c'est le plus fameux de tous les spectacles ; et souvenez-vous que, quoique le plus grand de tous les rois, V. M. n'a encore rien vu de plus surprenant que mes rats qui dansent sur la corde. »

Après ce discours, il prit de la main de l'un de ses porteurs une cage où ses rats étoient enfermés; et, s'étant approché d'une table, il tendit une corde sur laquelle il les fit danser au son d'un flageolet, avec tant de justesse et de cadence, que le Roi effectivement en fut charmé aussi bien que toute la cour. Pour moi qui étois présent, j'avoue que je n'ai encore rien vu de si particulier. Ces sortes d'animaux sont naturellement fort timides, comme tout le monde sait; il ne faut qu'un petit bruit pour les faire fuir ; cependant notre Espagnol avoit trouvé le secret de les apprivoiser si bien, qu'il n'y a point de singe qui danse sur la corde avec tant de hardiesse et de fermeté que le faisoient ses rats. Il en avoit six qui dansoient tour à tour toutes sortes de danses à l'espagnolette. Il leur avoit coupé la queue, qui est ce qu'ils ont de plus hideux ; ils avoient d'ailleurs des pendants d'oreilles

et un collier orné de grillets et de rubans de différentes couleurs.

Le Roi, après ce divertissement, voulut faire présent à l'Espagnol de 50 louis d'or; mais celui-ci les refusa généreusement, et dit à S. M. qu'il la prioit seulement de lui accorder une grâce. Le Roi lui demanda ce qu'il souhaitoit. « Sire, répondit-il, je prie V. M. de me permettre de faire danser mes rats dans Madrid. » Le Roi se mit à rire et lui dit qu'il lui permettoit. L'Espagnol, étant sorti de la cour, fit d'abord faire un écriteau en lettres d'or, qu'il plaça au-dessus de sa porte, avec cette inscription en gros caractères : *De la part du nouveau Roi, on fait danser ici les rats sur la corde.* La nouveauté du spectacle, encore plus l'écriteau, excitèrent tellement la curiosité publique, que tout Madrid s'empressoit pour venir voir ce que c'étoit. Il n'y a jamais eu de combat de taureaux si fréquenté. On payoit pour entrer dans la salle un-demi réal, qui est un demi-écu, argent de France. Un des gardes françoises du roi s'avisa de prendre un chat sous son manteau, qu'il porta dans la salle. Aussitôt que les rats parurent sur la corde, le garde lacha son chat; les rats effrayés prirent la fuite à la vue de leur cruel ennemi, et cherchant un asile sur les jupes des dames qui étoient présentes, c'étoit un plaisir singulier de voir, d'un côté, l'embarras et la confusion où elles se trouvoient, et de l'autre le désespoir où étoit l'Espagnol d'avoir perdu dans un moment ce qu'il avoit de plus précieux au monde. Enfin, on se saisit du chat; le garde s'évada, et fit sagement, car assurément on lui auroit fait un méchant parti. L'Espagnol ayant rassemblé ses petits animaux, il en fut quitte pour la peur.

Cet homme fit une grosse fortune à Madrid. Outre les sommes qu'il tira de sa salle par le moyen de son ingénieux écriteau, il se faisoit porter en chaise dans les principales auberges où les grands d'Espagne se régaloient, et leur donnoit, sur la fin de leurs repas, le divertissement de ses rats. Il n'en sortoit guère que ses poches ne fussent remplies de pièces de huit. Voilà comme quoi on parvient par diverses routes. Le monde est un théâtre sur lequel chacun joue un rôle pour s'enrichir.

APPENDICES AU T. XVI, p. 117.

I.

Lettre contenant la relation de ce qui s'est passé a la mort de Louis XIV et a l'occasion du lit de justice pour la régence (1).

Tout ce qui s'est passé ici depuis près d'un mois, mon cher frère, est trop important au bien de l'État pour vous en laisser ignorer les principales circonstances. Je ne doute pas cependant qu'on n'en ait déjà envoyé plusieurs relations dans les pays étrangers, et que quelqu'unes ne soient arrivées jusqu'à vous; mais peut-être ne seront-elles ni aussi détaillées ni même aussi sincères que ce que je vais essayer de recueillir ici des dernières paroles du Roi mourant et de tout ce qui s'est passé de plus remarquable, tant sur la fin de sa maladie que depuis qu'il a plu à Dieu, pour punir la France, de le lui enlever dans un temps où il étoit le plus nécessaire pour le bien du royaume, le rétablissement des affaires de l'État, et surtout pour achever l'éducation de M. le Dauphin, qui vient aujourd'hui de prendre sa place et de monter sur le trône.

Quoique la maladie du Roi ne se soit tout à fait déclarée que vers le milieu du mois d'août, on peut dire cependant qu'elle avoit dejà commencé longtemps auparavant; il faisoit son possible pour la dérober au public, remplissant comme à l'ordinaire tous ses exercices, et donnant le même temps et la même application aux affaires qu'il avoit toujours fait. On s'apercevoit cependant que ses forces diminuoient sensiblement, qu'il avoit peine à se soutenir sur ses jambes, et l'état de dépérissement dans lequel on le voyoit tomber de jour en jour faisoit dès lors appréhender à tout le monde le malheur qui nous mena-

(1) Nous avons trouvé cette lettre dans les archives du château de Dampierre; elle nous a paru contenir des particularités dignes d'être publiées.

çoit et que nous venons d'éprouver. Un régime de vie différent de celui que le Roi avoit observé, et des remèdes donnés à temps, eussent pu le prévenir; mais il n'etoit pas aisé de le déterminer à se rendre sur cela à l'avis des médecins, qui vraisemblablement ne connurent pas mieux eux-mêmes le genre de sa maladie, et lui permirent de manger des choses qui étoient tout à fait contraires à son état, ce qui a beaucoup contribué à abréger ses jours trop précieux à la France, et qui devoient durer toujours.

Dès le voyage de Marly il se sentit si fort échauffé qu'on ne pouvoit le désaltérer; et depuis ce temps jusqu'à celui de sa mort il ne s'est presque pas passé de nuit qu'il n'ait demandé jusqu'à huit et neuf verres d'eau; on ne comprenoit pas ce qui pouvoit causer cette grande altération. Une tumeur qui se jeta sur sa jambe droite avec inflammation fut prise par les médecins pour une humeur de sciatique ou de goutte. On le pansoit tous les jours, comme on auroit pu faire si le mal eût été purement extérieur. On en découvrit la cause, mais trop tard, et dans un temps où il ne pouvoit pas y avoir de remède et presque plus rien à espérer. Il dit à son premier chirurgien, avant que de retourner à Versailles, qu'il se sentoit la tête extrêmement embarrassée et qu'il croyoit qu'une saignée pourroit le soulager. Tout étoit concerté pour que la saignée se fît le lendemain, sans que personne le sût, pour ne point causer d'alarmes; mais son premier médecin lui représenta qu'il feroit mieux de chercher à se dissiper en faisant plus d'exercice qu'à l'ordinaire, et qu'aussitôt après son retour a Versailles on pourroit le faire saigner. Ce fut le 13 du mois d'août, et le lendemain il tomba tout à fait malade. Il se fit porter à la chapelle pour y entendre la messe; mais, dès le lendemain, jour de l'Assomption, il fut obligé de l'entendre dans sa chambre et de garder le lit. On n'y laissoit entrer que peu de personnes, et les officiers seulement qui étoient nécessaires auprès de lui ou qui avoient les grandes entrées. Il ne put faire ses dévotions le jour de la fête, et ne nomma point aux bénéfices; sa foiblesse augmenta même si fort en peu de jours, qu'il ne put se lever pour voir de dessus son balcon passer la gendarmerie en revue. M. le duc du Maine fut chargé d'en faire la revue de sa part. M. le Dauphin y vint en habit uniforme, et ce fut alors que M. le duc d'Orléans se mit à la tête de sa compagnie et salua M. le Dauphin de l'épée, dans le temps que ces compagnies défiloient devant lui.

Les médecins de Paris furent appelés pour consulter sur la maladie du Roi avec ceux de la cour. Il fut arrêté d'abord qu'on lui feroit prendre des eaux pour le préparer au lait. Celles de Bourbonne et ensuite celles de Plombières furent proposées; on changea d'avis quelques jours après, et on se détermina tout à fait au lait d'ânesse, mais le Roi n'en prit que trois fois. Il souffroit toujours beaucoup de sa jambe,

sans qu'on se fût aperçu encore que la gangrène y étoit; il ne laissoit pas cependant de vaquer aux affaires et de tenir les conseils comme à l'ordinaire. On s'assembloit auprès de son lit, quelquefois même deux fois par jour; mais le samedi 24 du mois il se trouva si mal d'une foiblesse causée par la douleur excessive de sa jambe, qu'on fut obligé d'interrompre le conseil qui n'a point été tenu depuis jusqu'au jour de sa mort. Il soupa le soir en public; mais à peine se fut-il mis à table qu'il se trouva mal, et qu'on fut obligé de le remettre au lit; il passa une partie de la nuit dans de grandes inquiétudes qui firent appréhender pour sa vie. Le lendemain, jour de Saint-Louis, il se trouva un peu soulagé, et ordonna que les tambours des gardes, qui ont coutume de s'assembler ce jour-là sous les fenêtres de son appartement, s'y trouveroient comme à l'ordinaire; il voulut aussi avoir la symphonie pendant tout son dîner; c'est le dernier qu'il ait fait en public. Il ordonna qu'on laissât entrer dans sa chambre tout ce qui pourroit y tenir, et qu'on en ouvrît les portes pour que tout le reste pût le voir; il se contraignit beaucoup pendant tout le repas pour ne pas paroître aussi mal qu'il l'étoit effectivement.

Sur les cinq heures du soir il demanda la musique; les dames de la suite de Mme de Maintenon furent aussi mandées pour voir le Roi et jouer dans sa chambre; mais les choses changèrent bien de face en un moment. Le Roi tomba dans un assoupissement, accompagné d'une foiblesse, dont il fut à peine revenu que, jugeant sa maladie plus sérieuse qu'il ne l'avoit cru jusqu'alors, il demanda de lui-même les sacrements, qu'il reçut avec beaucoup de foi, de piété et une entière résignation. Il avoit fait appeler le P. le Tellier pour se confesser la nuit précédente, après être revenu de la foiblesse qui lui avoit pris en soupant, et s'étoit enfermé encore avec lui pendant plus de deux heures le dimanche au soir. Ce fut M le cardinal de Rohan qui lui administra les sacrements. La consternation devint générale, et outre la perte que toute la France se voyoit à la veille de faire, chacun ressentoit encore celle qu'il faisoit en son particulier. Les médecins s'aperçurent enfin ce soir-là que la gangrène étoit à la jambe et qu'elle commençoit à gagner; ils avertirent le Roi que sa maladie étoit sans remède, et qu'il devoit se préparer sérieusement à la mort. Il fit alors le sacrifice de sa vie d'une manière vraiment chrétienne, et vit approcher sa fin avec une tranquillité d'esprit et une fermeté qui ont fait l'admiration de tout le monde, et qui l'ont rendu en mourant infiniment plus grand qu'il ne l'avoit été par toutes les grandes actions qui ont rendu sa vie si glorieuse. Se sentant affoiblir, il fit appeler M. le chancelier, à qui il remit un codicile qu'il avoit écrit de sa main quelques jours auparavant; il lui parla de ce qu'il vouloit qu'on fît après son décès, avec la même présence d'esprit et le même sang-froid

que s'il eût été dans une santé parfaite ; et sur ce que M. le chancelier lui parloit de quelques affaires dont il l'avoit chargé de lui rendre compte, le Roi lui répondit : « *Que cela viendroit dans son temps, et qu'il espéroit que Dieu lui en donneroit encore assez pour mettre ordre à tout.* »

Voyant Mme de Maintenon dans la désolation qu'on peut s'imaginer : *Pourquoi s'affliger*, dit-il, *madame, ma carrière n'a-t-elle pas été assez longue? Il est temps de la finir et d'aller paroître devant Dieu, et j'espère qu'il me fera miséricorde.* Depuis ce temps-là elle prit infiniment sur elle, renfermant au dedans toute la douleur qu'elle ressentoit, pour ne lui parler que de Dieu et lui rendre tous les petits services qu'elle pouvoit, oubliant son âge et ses infirmités; elle l'entretenoit souvent de la bonté de Dieu et de l'étendue de ses miséricordes. Il lui avoua qu'il appréhendoit fort la sévérité de ses jugements, mais qu'il en avoit aussi reçu trop de grâces pendant toute sa vie pour ne pas tout attendre de ses miséricordes.

Ce fut aussi de ces sentiments dont il a paru le plus occupé pendant sa maladie ; il remercioit Dieu continuellement de ce qu'il l'avoit fait descendre de saint Louis, et de ce qu'il lui avoit donné un règne aussi long et aussi heureux que celui dont il avoit joui, et lui demandoit souvent pardon de n'en avoir pas fait un meilleur usage, et de l'avoir autant offensé. Elle lui demanda s'il ne croyoit pas avoir quelques restitutions particulières à faire, et s'il n'avoit rien sur cela qui lui fît de la peine ; il répondit que pour ce qui regardoit les restitutions particulières, il ne se souvenoit pas qu'il y en eût aucune dont il fût chargé ; et pour ce qui étoit des restitutions qui pouvoient concerner le public, *Dieu savoit en quel état il laissoit son royaume, et qu'il espéroit qu'il ne le jugeroit pas dans toute la rigueur de ses jugements.*

Il fit appeler M. le duc d'Orléans à qui il parla en ces termes : *Mon neveu, j'ai toujours eu de l'amitié pour vous, même dans des temps où vous n'en étiez pas tout à fait persuadé; Dieu m'appelle à lui et veut me priver de la consolation que j'aurois ressentie de voir le Dauphin, mon arrière-petit-fils, en âge de pouvoir gouverner suivant les lois du royaume; votre naissance et les qualités que j'ai toujours reconnues en vous vous appellent à la régence ; et, si le Dauphin vient à mourir avant d'être en âge de régner, le gouvernement du royaume vous appartiendroit seul. Je vous recommande mon État et mes sujets. Prenez soin du Dauphin ; c'étoit la seule espérance qui me restoit depuis que Dieu m'a affligé par la perte des princes que leur naissance appeloit à la couronne. J'ai aussi nommé le duc du Maine surintendant de l'éducation du Dauphin, non pas que je n'aie en vous une entière confiance, mais par ce*

que les lois du royaume ne me permettoient pas de faire autrement. Ensuite, ayant fait venir M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, il dit, en adressant la parole à M. le duc d'Orléans : *Je vous les recommande tous deux, et je vous assure qu'ils ne manqueront jamais ni l'un ni l'autre au respect qu'ils vous doivent.* M. le duc du Maine s'étoit présenté dès la veille, et le Roi l'ayant aperçu un moment après qu'il eut reçu les sacrements, il se tourna de son côté et lui dit en lui tendant la main que sa présence lui faisoit de la peine et qu'elle l'attendrissoit.

Peu de temps après il fit appeler M. le Dauphin, et lui dit qu'étant près de mourir il le voyoit pour la dernière fois, qu'il lui laissoit un grand royaume à gouverner : *Souvenez-vous,* dit-il, *que quelque grand que vous soyez par votre naissance et par la qualité de Roi qui vous touche de bien près, vous avez encore au-dessus de vous un plus grand maître; soyez-lui fidèle; apprenez à le craindre, et faites-le respecter par vos sujets ; aimez la religion, et soyez persuadé que vos États ne fleuriront qu'à proportion que vous vous en rendrez le défenseur ; aimez vos peuples, et songez à vous en faire aimer ; ne m'imitez point dans ce j'ai fait de mal et surtout dans les guerres presque continuelles qui se sont faites de mon règne ; suivez les conseils du duc d'Orléans et ceux de la duchesse de Venta dour ; n'oubliez jamais les obligations que vous lui avez ; personne ne m'a rendu d'aussi grands services qu'elle; j'en ai une vraie reconnoissance.* Il dit ensuite qu'il voudroit bien encore avoir la consolation d'embrasser M. le Dauphin pour la dernière fois ; après quoi il lui donna sa bénédiction, et fit signe de la main qu'on l'emmenât parce que sa présence l'attendrissoit. Tous ceux qui furent témoins de ce discours ne purent retenir leurs larmes. Le jeune prince lui-même en fut si attendri qu'il jetoit les hauts cris; on fut obligé de l'emmener promptement.

MM. les duc de Bourbon, comte de Charolois et prince de Conty furent aussi mandés avec les princesses. Il leur parla à tous avec une bonté toute paternelle, et leur demanda pour dernier gage de leur amitié d'être toujours bien unis ensemble et de contribuer chacun de leur part à entretenir la paix dans la maison royale. M[me] la princesse de Conty, première douairière, fut si attendrie de son discours et de voir le Roi dans cet état qu'elle tomba en foiblesse. Le Roi dit qu'il lui avoit toujours reconnu un bon cœur. Il ne voulut plus depuis ce temps que ces princes rentrassent chez lui, disant que cela l'attendrissoit trop et qu'il ne vouloit plus songer qu'à la mort.

Il parla aussi à tous les grands officiers, et même aux bas domestiques de sa maison, leur demandant pardon s'il leur avoit fait tort en quelques choses, et des mauvais exemples qu'il avoit pu leur donner.

On peut dire qu'il n'a rien oublié et qu'il a porté son attention au

delà de ce que l'on peut attendre dans une maladie aussi douloureuse que la sienne. Ses soins ont été jusqu'à ordonner l'habillement que M. le Dauphin devoit porter en allant au Parlement tenir son lit de justice; il demanda plusieurs fois si on y avoit pensé et s'il étoit fait. Il défendit qu'on observât à sa pompe funèbre le grand cérémonial, qui ne l'avoit pas été depuis François Ier, et recommanda que ses obsèques se fissent le plus simplement et avec le moins de cérémonie qu'il se pourroit, et dit qu'il valoit mieux employer l'argent qu'on y auroit destiné à payer les troupes et à plusieurs autres dépenses qui étoient beaucoup plus nécessaires. Il ordonna qu'on payât exactement ce qui étoit échu des pensions qu'il avoit accordées sur sa cassette.

L'attention qu'il avoit pour toutes ces dispositions extérieures ne diminuoit rien de son application pour Dieu; il lui offroit incessamment son état, et lui demandoit la patience dont il avoit besoin pour souffrir tant qu'il plairoit à la Providence; il disoit qu'il sentoit ses forces diminuer, mais que sa foi n'en seroit jamais ébranlée. On l'entendoit souvent les nuits réciter ses prières ordinaires, exciter ceux qui étoient auprès de lui à demander à Dieu ce qui lui étoit nécessaire et à prier avec lui.

Depuis qu'il eut donné sa bénédiction à M. le Dauphin, et qu'il eut reçu les derniers sacrements, il ne se regardoit plus comme roi et s'en exprima souvent en ces termes à ceux qui lui parloient.

Cependant son mal s'augmentoit à un point qu'on croyoit chaque jour que ce seroit le dernier de sa vie. On eut cependant quelque rayon d'espérance, le mercredi qui précéda sa mort, par l'arrivée d'un médecin qui se présenta de lui-même et qui avoit fait plus de cent cinquante lieues de chemin pour lui faire prendre un remède dont il se trouva d'abord un peu soulagé. Se sentant mieux, la première chose qu'il fit ce fut de demander qu'on lui dît la messe, qu'on ne disoit plus dans sa chambre depuis quelques jours; il prit de ce remède jusqu'à trois fois; mais le vendredi au matin, le médecin l'ayant vu panser, et jugeant qu'il n'étoit plus du tout en état de guérison, il se retira dès le jour même.

Le samedi au soir le Roi entra tout à fait en agonie. La connoissance lui étant revenue un moment, pendant qu'on lui faisoit les prières de l'Église, il demanda de lui-même les secours qu'elle accorde alors à tous les fidèles.

Mme de Maintenon, qui s'étoit retirée à Saint-Cyr dès l'avant-veille, mais qui étoit revenue sur la nouvelle qu'elle avoit apprise du mieux où le Roi avoit paru, s'en retourna tout à fait, le samedi après midi(1), après avoir congédié ses domestiques, et déclaré aux personnes

---

(1) Aux observations que nous avons déjà mises, t. XVI, p. 126 et suiv.,

qui étoient encore auprès d'elle qu'elle ne vouloit plus voir personne ni recevoir des lettres de qui que ce soit. Le Roi l'avoit recommandée à M. le duc d'Orléans, en l'assurant qu'elle l'avoit toujours porté à faire pour lui ce qu'il venoit de faire. Ce prince l'embrassa, et depuis la mort du Roi l'a été voir à Saint-Cyr avec Madame.

La nuit du samedi au dimanche se passa dans de grandes inquiétudes. Depuis six heures du lendemain il perdit tout à fait la parole et la connoissance; il expira enfin le dimanche à huit heures et un quart du matin; sa mort fut aussi tranquille qu'il l'avoit désiré. M. le grand aumônier lui ferma les yeux, et son corps fut exposé une heure après son décès dans le même lit où il étoit mort. On fit la cérémonie ordinaire de crier trois fois de dessus le balcon qui donne dans la cour : *Le Roi est mort. Vive Louis XV!*

On vint avertir M. le duc d'Orléans, qui envoya sur-le-champ aux princes du sang pour aller tous ensemble saluer le nouveau roi dans son appartement. Le capitaine des gardes qui servoit auprès du feu roi vint prendre possession de sa personne. M. le duc d'Orléans, accompagné de M. le duc de Bourbon, de M. le comte de Charolois, de M. le prince de Conty, de M. le duc du Maine, de M. le prince de Dombes et de M. le comte de Toulouse, et suivi de toute la Cour et de la noblesse du royaume que la maladie du Roi avoit attirée à la cour, fut à l'appartement du nouveau roi, et le salua en cette qualité en lui présentant les princes de son sang et la noblesse. Les grands officiers de la maison du roi ayant M. le duc de Bourbon à leur tête, les premiers gentilshommes de la chambre, les capitaines des quatre compagnies des gardes du corps avec les officiers, ceux des gardes Françoises et Suisses, allèrent aussi lui rendre leurs hommages. M. le duc d'Orléans l'avoit ainsi décidé pour arrêter une contestation qui commençoit déjà à se former entre les ducs d'une part et la noblesse de l'autre. Il s'étoit tenu plusieurs assemblées de la part des ducs, pendant la maladie du Roi, dans lesquelles on avoit résolu que les ducs convieroient ceux des principaux seigneurs de la noblesse qui se trouveroient à Versailles dans le temps de son décès, de ne faire

---

sur le départ de Mme de Maintenon, il faut ajouter celle-ci. C'était l'usage alors d'abandonner les agonisants. Entre autres exemples, on peut citer celui-ci : « M. de Montausier n'est pas encore mort; il y a dix jours qu'il est à l'agonie. Il est abandonné des médecins, et ses parents mêmes ne le voient plus. (*Lettre de Bussy-Rabutin*, 28 avril 1690, édit. L. Lalanne, VI, 333). M. de Montausier ne mourut que le 17 mai, après trente jours d'agonie et d'abandon! — *Abandonné des médecins* signifie que les médecins ne voient plus le malade, parce qu'ils le regardent comme perdu, parce qu'il est *condamné* et que dès lors la Faculté n'a plus rien à faire.

qu'un corps avec eux lorsqu'ils iroient saluer le nouveau roi ayant M. l'archevêque de Reims à leur tête; il devoit présenter les ducs et les autres seigneurs et porter la parole en ces termes : *Les ducs pairs qui ne sont qu'un avec la noblesse de votre royaume.* Mais leur délibération s'étant répandue, elle fut désapprouvée par le plus grand nombre des seigneurs, qui se trouvèrent choqués de la proposition qu'on leur faisoit, et déclarèrent qu'ils ne se résoudroient jamais à marcher à la suite des ducs dans cette occasion, non plus que dans les autres où il ne seroit pas question du Parlement. Ceux des maréchaux de France qui ne sont pas ducs étoient les plus opposés à cette prétention ; ils s'en plaignirent à M. le duc d'Orléans, qui, pour mettre tout le monde d'accord, ordonna que toute la cour le suivroit indistinctement et qu'on ne garderoit aucun rang en allant à sa suite saluer le nouveau Roi.

On le vit dîner en public; il y fut servi par ses officiers, à la manière ordinaire. On fut ensuite chez M. le duc d'Orléans et chez les princes et princesses de la maison royale. Dès le soir, le grand maître et le maître des cérémonies eurent ordre de convoquer extraordinairement pour le lendemain les pairs et toutes les chambres du Parlement pour assister à la lecture du testament du feu roi.

Les ducs pairs et ceux à qui leur âge ne donne point encore de séance s'étoient assemblés le matin, au nombre de trente-sept, chez M. le duc de la Trémoille, pour y délibérer entre eux sur le refus que leur avoit fait jusqu'alors le premier président du Parlement de se découvrir en prenant leur voix, quoiqu'il ne refuse pas cet honneur aux présidents à mortier; il étoit question de savoir ce qu'on feroit en cas que M. le chancelier ou M. le premier président vînt aux ducs couvert pour prendre leur voix, et si on se découvriroit en cas qu'il prît les voix des conseillers découvert

On commença la séance par le rapport que M. le maréchal de Villars fut prié de faire à la compagnie des dispositions où il avoit trouvé M. le duc d'Orléans sur la prétention des ducs; il rapporta qu'il l'avoit trouvé très-bien disposé, mais dans la résolution cependant de demeurer neutre dans la prochaine séance, jusqu'à ce que, l'affaire ayant été discutée et examinée à fond, il fût en état de la juger. L'affaire mise en délibération, il fut arrêté à la pluralité des voix que l'on profiteroit de la disposition de M. le duc d'Orléans pour la compagnie ; qu'elle paroissoit trop favorable pour ne pas employer à faire revivre les anciens priviléges dont les ducs avoient joui par le passé ; que l'on parleroit couvert à M. le chancelier ou à M. le premier président, s'il venoit couvert aux ducs pour prendre leur avis ; et qu'on se couvriroit encore, si, après avoir pris l'avis des pairs ecclésiastiques et ceux des conseillers du même côté, découvert, il revenoit découvert aux

autres pairs pour prendre leur voix. On députa sur-le-champ à M. le duc d'Orléans MM. les maréchaux ducs de Villars et de Berwick et M. le duc de Saint-Simon, pour lui rendre compte de la délibération qui venoit d'être prise. Ils revinrent rendre réponse, qui fut que M. le duc d'Orléans approuvoit tout ce qui s'étoit fait, et persistoit toujours dans le consentement qu'il avoit donné aux ducs, mais qu'il les prioit de bien peser les suites que pourroit avoir le parti qu'ils avoient envie de prendre. On remit l'affaire de nouveau en délibération, et on persista dans le premier parti qui avoit été pris. Il y eut cependant du changement dans l'après-dînée, M. le duc d'Orléans ayant eu quelques conférences avec quatre ou cinq ducs, dans lesquelles il fut résolu, qu'en cas que le Parlement ne convînt pas de quelque tempérament qui mît tout le monde d'accord, M. le duc d'Orléans commenceroit la séance du Parlement par demander aux ducs de ne point insister sur la prétention qu'ils avoient par rapport au bonnet, pour ne pas interrompre des délibérations plus importantes au bien de l'État, sans préjudicier à leurs prétentions, sur lesquelles il feroit droit en temps et lieu, et pour cette séance seulement, sauf à eux à faire leur protestation dont il promettoit de leur faire donner acte.

M. le duc d'Orléans commença, en effet, par là la séance qui se tint au Parlement le lundi 2 septembre. Il arriva vers les neuf heures du matin, suivi de ses gardes, de ses officiers et de plusieurs carrosses. MM. le duc de Bourbon, le comte de Charolois, le prince de Conty, le duc du Maine, le prince de Dombes et le comte de Toulouse y arrivèrent en même temps; les pairs ecclésiastiques et laïques, au nombre de plus de quarante, se rendirent de leur côté, les derniers, en manteau court de deuil, et le Parlement en robe noire. On se plaça dans les bancs d'en-bas comme aux petites audiences. M. le duc d'Orléans fut reçu, au bas des degrés du palais, par deux présidents à mortier et deux anciens conseillers de la grand'chambre, et complimenté à la porte de la Sainte-Chapelle du Palais par le trésorier, en habits pontificaux, à la tête de son clergé; il répondit en termes tout à fait gracieux et qui marquoient la disposition favorable dans laquelle il étoit pour rendre service à tout le monde.

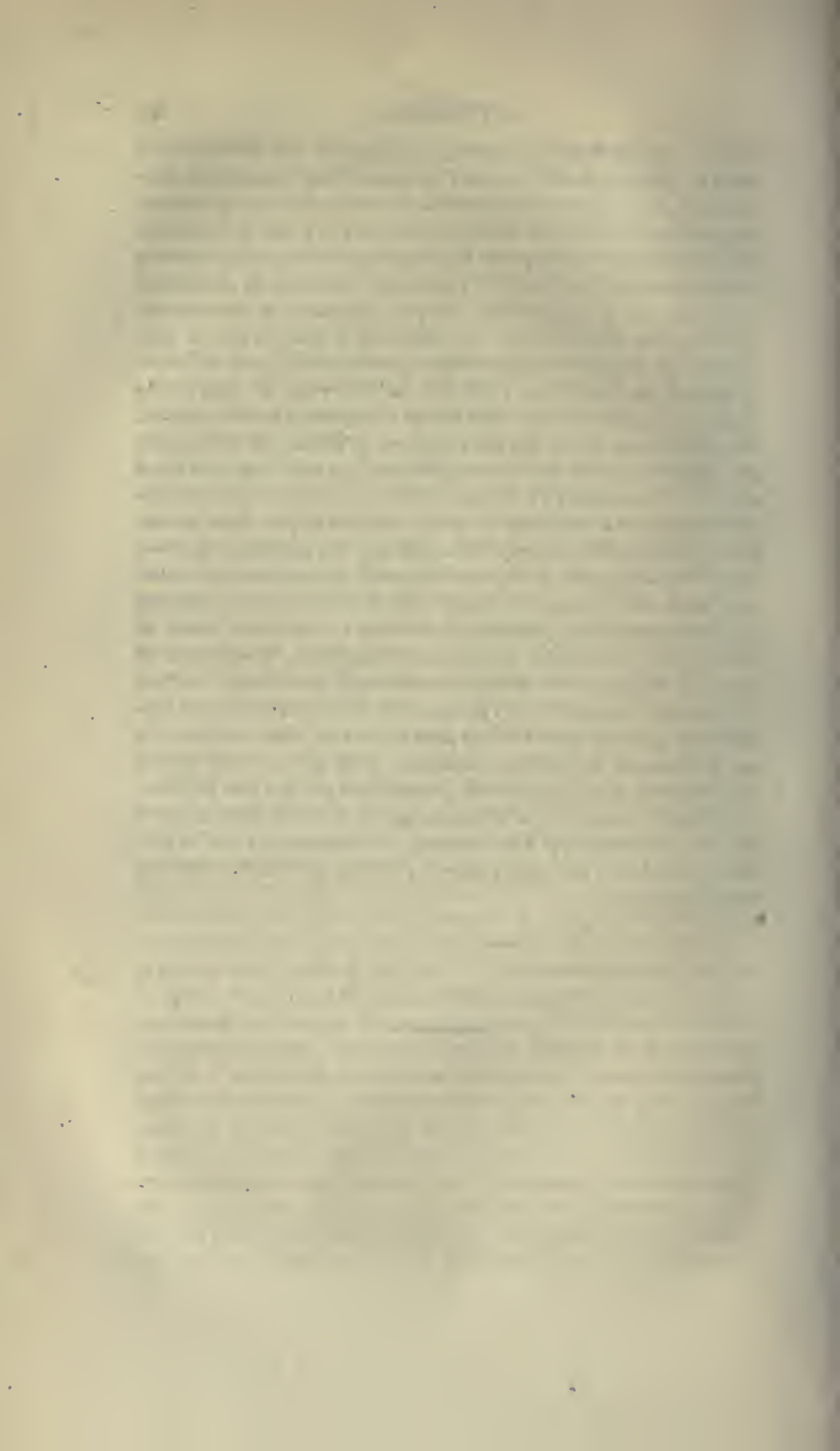
Le Parlement s'étoit assemblé dès cinq heures du matin, et il avoit été résolu à la pluralité des voix qu'en cas que les ducs voulussent parler couverts, on passeroit leurs voix sans les compter. On avoit aussi député à M. le duc d'Orléans pour savoir en quel endroit il vouloit être reçu; et sur ce qu'il répondit qu'on ne devoit pas venir le recevoir plus loin qu'à la porte de la grand'chambre, le Parlement résolut d'envoyer au-devant de lui jusqu'au bas des degrés du Palais. M. le duc d'Orléans commença par la déclaration qu'on a rapportée ci-dessus, et dit en peu de mots : *Qu'il avoit prié MM. les pairs de*

ne point parler pour cette fois seulement et sans conséquence pour la suite, de la contestation qu'ils avoient avec le Parlement touchant le bonnet, pour ne pas arrêter par une querelle particulière les délibérations qu'il avoit à prendre pour le bien de l'État, mais qu'il leur avoit donné sa parole que cela ne préjudicieroit en rien à leur droit, et qu'il leur rendroit lui-même justice après avoir examiné les raisons de part et d'autre.

M. le duc de Saint-Simon prit la parole au nom des ducs, et supplia M. le duc d'Orléans de se souvenir de ce qu'il venoit de leur promettre et de leur faire donner acte de la protestation qu'ils alloient faire; il ajouta ensuite que le respect qu'ils lui devoient, et le plaisir qu'ils avoient de lui faire un sacrifice en cette occasion, les avoit engagés de passer outre et de prendre un parti comme ils auroient fait en toute autre occasion. M. l'archevêque de Reims se leva ensuite; et, après un petit discours dans lequel il fit voir que rien ne pouvoit dédommager la France de la grande perte qu'elle venoit de faire que l'espérance qu'elle avoit dans la sagesse du gouvernement de M. le duc d'Orléans, il lut à haute voix un acte au nom de MM. les pairs, par lequel ils déclaroient que tout ce qui avoit été fait par le passé ou qui pourroit être fait à l'avenir contre leurs droits ne préjudicieroit en rien, et qu'ils prétendroient conserver avec la protection de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans; qu'ils le supplioient très-humblement de vouloir leur accorder et de leur faire donner acte de la protestation qu'ils venoient de faire pour leur servir en temps et lieu.

M. le duc d'Orléans dit ensuite : *Messieurs, après tous les malheurs qui ont accablé la France et la perte que nous venons de faire d'un grand roi, votre unique espérance est en celui que Dieu nous a donné. C'est à lui, messieurs, que nous devons à présent nos hommages et une fidèle obéissance; c'est moi, comme le premier de ses sujets, qui dois donner l'exemple de cette fidélité inviolable pour sa personne et d'un attachement encore plus particulier que les autres aux intérêts de son État. Ces sentiments connus du feu roi m'ont attiré sans doute ces discours pleins de bonté qu'il m'a tenus dans les derniers instants de sa vie, et dont je crois devoir vous rendre compte. Après avoir reçu le viatique, il m'appela et me dit : « Mon neveu, j'ai fait un testament où je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance; je vous recommande le Dauphin; servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver son royaume. » A ces paroles il en ajouta d'autres qui sont trop avantageuses pour les pouvoir répéter. Il finit en me disant : « J'ai fait des dispositions que je crois les plus sages, mais on ne sauroit tout prévoir; s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera. » Ce sont ses propres*

termes. Je suis donc persuadé que, suivant les lois du royaume, suivant les exemples de ce qui s'est passé dans de pareilles conjonctures, et suivant la destination du même feu roi, la régence m'appartient; mais je ne serai pas satisfait si à des titres qui se réunissent en ma faveur, vous ne joignez pas vos suffrages et votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même. Je vous demande donc, lorsque vous aurez lu le testament que le feu roi a déposé entre vos mains et le codicile que je vous apporte, de ne point confondre mes différents titres, et de délibérer également sur l'un et sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que la naissance me donne et sur celui que le testament y pourra ajouter. Je suis persuadé même que vous jugerez à propos de commencer par délibérer sur le premier; mais à quelque titre que j'aie droit d'espérer à la régence, j'ose vous assurer, messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du Roi et par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par vos conseils et par vos sages remontrances. Je vous les demande par avance, en protestant dans cette auguste assemblée que je n'aurai d'autre dessein que de soulager les peuples, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, et de travailler avec toute l'application possible à tout ce qui peut rendre un État heureux. Ce que je demande à présent, messieurs, c'est que les gens du roi donnent leurs conclusions sur la proposition que je viens de faire, de délibérer, aussitôt que le testament aura été lu, sur les titres que j'ai pour parvenir à la régence, en commençant par le premier, c'est-à-dire par celui que je tire de ma naissance et des lois du royaume.



II.

Pièces relatives a la mort de Louis XIV.

Tirées des registres du conseil secret du Parlement (1).

1.

Du lundi 26e *jour d'août* 1715.

Monsieur le premier président (2),

Sur la nouvelle reçue que le Roi, pénétré autant par sa grande piété que par l'état de sa maladie, avoit reçu la nuit dernière les saints sacrements de l'Église, même l'Extrême-Onction, le procureur général mandé, la cour a ordonné qu'incessamment prières publiques seront faites en cette ville de Paris pour le rétablissement de la santé de Sa Majesté, et à cette fin que la châsse de sainte Geneviève, en l'intercession de laquelle le peuple a une si grande confiance, sera découverte avec les solennités accoutumées; l'archevêque de Paris invité de donner de sa part les ordres nécessaires et les abbé et religieux de Sainte-Geneviève avertis du présent arrêté.

De Mesmes.

2.

Du lundi 26 *août* 1715, *du matin.*

Ce jour, la cour, après avoir donné arrêt pour faire des prières publiques en cette ville de Paris et découvrir la chasse de sainte Geneviève pour demander à Dieu le rétablissement de la santé du Roi, a

(1) Archives de l'Empire. U 357. — *Conseil secret du parlement*, de juillet à novembre 1715. — Recueil De Lisle.)

(2) Cette formule placée en tête d'une délibération du Parlement signifie que la cour est présidée par le premier président.

été arrêté de députer l'un des secrétaires de la cour pour aller à Versaille de la part de ladite cour pour savoir des nouvelles de la santé de Sa Majesté qui est si précieuse pour tout le royaume, et en particulier pour la compagnie, et monsieur le premier président a donné ordre à Me Guy Nouet, l'un des secrétaires, d'aller présentement à Versailles et d'en rendre compte à la cour à son retour.

3.

Du mardi 27 *août* 1715, *du matin.*

Ce jour les grand'chambre et tournelle, assemblées pour la réception de Me Henri Étienne Ysabeau en l'état et office de l'un des principaux commis au greffe de la grand'chambre, Me Guy Nouet, l'un des secrétaires de la cour, a dit en ces termes.

Messieurs, sur l'ordre dont il a plu à la cour m'honorer hier matin d'aller savoir de sa part des nouvelles de l'état où étoit le Roi, je suis arrivé à Versailles sur le midi; et, étant monté chez le Roi après avoir parlé d'abord au sieur Blouin suivant l'ordre que j'en avois, et qui m'a fait réponse que le Roi étoit fort mal, j'ai été introduit dans le cabinet du roi où étoient plusieurs de messieurs les ducs et maréchaux de France, messieurs les secrétaires d'État et la plupart des grands officiers. Je me suis adressé à monsieur de Pontchartrain, secrétaire d'État, qui m'a présenté à monsieur le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre, à qui ayant dit le sujet de la députation dont j'avois l'honneur d'être chargé, il m'a fait réponse qu'il n'étoit plus permis à aucun d'eux d'entrer dans la chambre, et qu'il ne pouvoit faire autre chose que me donner pour témoignage de l'état où étoit le Roi, la consternation que je voyois sur tous les visages; et, en effet, ils étoient tous attendris des dernières paroles que le Roi avoit dites étant ensemble et à plusieurs d'entre eux en particulier: ensuite de quoi ayant aussi ordre de parler à monsieur le chancelier et lui demander s'il n'avoit rien à faire savoir au Parlement, j'ai attendu qu'il sortît de la chambre, où il étoit entré peu auparavant et recevoit les ordres du Roi en présence de madame de Maintenon seulement; il y resta jusqu'à trois heures, pendant lequel temps j'ai vu porter à boire au Roi sur les une heure, et un bouillon à deux heures sonnantes, auquel moment est entré seulement le sieur Fagon, premier médecin, avec les officiers qui suivoient le bouillon. Monsieur le chancelier étant sorti sur les trois heures, j'ai eu l'honneur de lui rendre compte de ma

mission; il me fit réponse que le Roi étoit sur un déclin dont on voyoit la fin fort prochaine sans qu'il y eût aucune espérance; que le Roi jouissant néanmoins en cet état de toute la présence et bon esprit avec une tranquillité parfaite, avoit fait un codicile dont lui étoit actuellement porteur; qu'il rentreroit le soir chez le Roi et lui rendroit compte de l'attention de la cour.

4.

Du jeudi 29 *août* 1715.

Ce jour, sur les nouvelles que le Roi étoit à la dernière extrémité apportées sur les une heure et quatre et cinq heures du matin, de la part de monsieur le duc d'Orléans et de monsieur le chancelier, monsieur le premier président avec monsieur Joly, premier avocat général, et monsieur le procureur général, sont partis pour Versailles pour y recevoir les ordres qui leur pourroient être donnés suivant les intentions de Sa Majesté.

Nouvelles arrivées sur le midi que le Roi étoit beaucoup mieux par un remède que lui avoit donné un chirurgien ou médecin de Marseille qui demeure dans les Quinze-Vingts de Paris.

Sur le soir le mieux continuoit; ce qui donne beaucoup d'espérance.

Le vendredi 30e le Roi plus mal.

Du samedi 31 *août* 1715.

Ce jour, sur les sept heures du matin le Roi étant à l'extrémité, tous messieurs les présidents de la cour se sont assemblés au Palais, dans le cabinet de monsieur le premier président, pour conférer, etc. (*Sic*).

5.

Dimanche 1er *septembre* 1715.

Ce jour, sur les deux heures du matin; M. le premier président a reçu un courrier que le Roi étoit à l'extrémité, avec ordre de partir

pour Versailles avec M. le procureur général ; ce qu'ils ont fait sur les cinq à six heures ayant encore reçu un second courrier.

Et, sur les onze heures, nouvelles sont arrivées que le Roi étoit mort sur les huit heures du matin.

6.

Mort du roi Louis XIV.

Ce jour d'hui dimanche, 1er septembre 1715, sur les huit heures du matin, est décédé etc......

Il a témoigné jusqu'à l'extrémité des sentiments édifiants de piété, de soumission à la volonté de Dieu et le détachement des choses de ce monde, étant uniquement occupé de son salut et de ce qui regardoit le bien et le repos du royaume.

Après de grandes prospérités il avoit soutenu avec fermeté des changements presque inévitables dans une longue suite d'années, surtout la perte de tant de princes ses enfants, et il a conservé jusqu'aux derniers moments la même grandeur d'âme, soutenue par des sentiments de religion dignes d'un fils aîné de l'Église et d'un héros véritablement chrétien (1).

. . . .

Le 1er septembre il fut vu à découvert pendant tout le reste du jour, ayant dans sa chambre des prêtres qui psalmodioient continuellement. Le lendemain son corps fut ouvert en présence du duc d'Elbeuf et du maréchal de Montesquiou nommés à cet effet par le Roi ; et, suivant la coutume, on appela aussi à cette ouverture deux médecins de la Faculté de Paris et deux chirurgiens de la communauté de Saint-Cosme, outre le premier médecin et tous les autres médecins et chirurgiens du roi.

---

(1) On remarquera la coïncidence de ces expressions avec celles employées par Dangeau dans son mémoire. Le registre du *Conseil secret du parlement* contient diverses notes et relations sur la maladie et la mort de Louis XIV que nous n'avons pas cru devoir reproduire à cause de leur étendue, et parce qu'elles faisaient double emploi avec les autres documents publiés par nous. Nous avons seulement extrait de ce registre le paragraphe qui précède et celui qui suit.

III.

Note sur le mémoire de Dangeau racontant la maladie et la mort de Louis XIV.

Après que notre seizième volume eut paru, M. Frédéric Lock, éditeur des Mémoires du baron de Breteuil (1), contesta que la *Relation de la mort du Louis XIV* fût de Dangeau (2). L'un de nous répondit au directeur de *la Correspondance littéraire* la lettre suivante, dont jusqu'à présent il ne nous paraît pas qu'on ait réfuté les arguments.

Monsieur le Directeur,

Vous avez inséré dans votre numéro du 25 décembre 1858 une lettre de M. Lock, l'un des éditeurs des *Mémoires du baron de Breteuil*, dans laquelle il semble contester que Dangeau soit l'auteur de la relation de la mort de Louis XIV, que M. Soulié et moi nous avons publiée dans le tome XVI de notre édition du *Journal de Dangeau* (avec un tirage à part), et cela parce que cette relation se trouve reproduite « *identiquement* » dans le manuscrit des mémoires de Breteuil.

Permettez-moi un mot de réponse. D'abord ce n'est pas nous, comme le dit M. Lock, qui « *attribuons* » cette relation à Dangeau. La copie manuscrite, qui est à la Bi-

---

(1) Dans le *Magasin de Librairie.*

(2) Voir les deux lettres de M. Lock dans *la Correspondance littéraire*, t. III, p. 35 et 175.

bliothèque impériale de Vienne et dont nous nous sommes servis, a appartenu au baron de Hohendorf, grand amateur de livres et de manuscrits d'histoire, qui a dû se la procurer à Paris pendant son ambassade de 1716. Elle porte pour titre, de la même écriture que celle du mémoire : « *Mémoire du marquis de Dangeau* (1) *sur ce qui s'est passé dans la chambre du roi pendant sa maladie.* » La première édition du P. Lelong (1719) et le catalogue imprimé de la Bibliothèque hohendorfienne (1720), répètent que le manuscrit est de Dangeau (2). La forme de cette relation est d'ailleurs celle du Journal de Dangeau, et n'a rien de commun avec la forme des mémoires de Breteuil.

Examinons maintenant comment, de quelle manière et à quelle place se trouve cette relation dans les mémoires de celui-ci.

La Bibliothèque de Rouen possède, non point l'original, comme le dit M. Lock (3), mais une copie des mémoires de Breteuil, qui y a fait de sa main des corrections, des additions et mis des *veu* avec signature. Le manuscrit se compose de sept volumes in-folio, s'étendant de 1698 à 1715, et contenant presque tous, en tête, cette mention : « Ce livre est pour Versailles, et le double, mis au net et copié sur celui-ci, est à Paris. »

Jusqu'à ce que nous sachions où est le manuscrit original (4), le manuscrit de Rouen, authentiqué par Breteuil lui-même, est le guide le plus sûr que nous puissions suivre dans la discussion (5).

---

(1) Jusqu'à preuve contraire, ce titre, écrit à l'époque même, établit incontestablement que le mémoire est de Dangeau et non pas de Breteuil. (L. D.)

(2) Trois contemporains, et non pas nous, attribuent le manuscrit à Dangeau. Il nous paraît au contraire que c'est M. Lock qui l'*attribue* au baron de Breteuil. (L. D.)

(3) *Magasin de Librairie*, t. I, p. 120.

(4) S'il y en a un. (L. D.)

(5) Nous devons tous ces détails et ceux que nous donnerons plus loin à l'obligeance de l'un de nos amis de Rouen, qui a bien voulu nous les envoyer,

Le préambule de la relation, dans ce manuscrit, est *entièrement différent,* pendant une page entière, du préambule de la copie de Vienne (1). Parmi les versions fautives, attestant jusqu'à l'évidence que Breteuil, qui a corrigé plusieurs fois *de sa main* les fautes de son copiste, n'en est pas l'auteur, car il ne les aurait pas laissées passer, nous en citerons une, ne pouvant, faute de place, les reproduire toutes.

La copie de Vienne dit que le Roi parla avec « une éloquence juste et *précise* qu'il a eue toute sa vie.... » On lit sur celle de Rouen : « avec une éloquence juste et *pieuse.* » Breteuil n'est pas l'auteur de ce non-sens. Il aurait corrigé, nous ne craignons pas de le répéter, l'erreur du copiste, s'il eût été l'auteur de la relation (2). A chaque page, les deux copies diffèrent; il y a des lacunes de cinq lignes dans la copie de Rouen; autre part, il y a trois lignes ajoutées; bref, les deux copies, tout en étant à peu près semblables, offrent des différences réelles (3).

---

comparer les deux relations, celle de Vienne et celle de Rouen, et qui a constaté entre elles soixante-dix différences importantes ou légères. (L. D.)

(1) M. Lock (*Corresp. littér.*, p. 175) dit que ce préambule n'est pas *entièrement différent,* mais qu'il y a une transposition de quatre lignes, et « que la *différence capitale* consiste dans certains détails sur la maladie du Roi que donne Breteuil et que ne donne pas la copie de Vienne. » Ces deux préambules ne sont donc pas « *identiquement semblables* » comme il l'écrivait quelque temps auparavant (*Corresp. littér.*, p. 36). Au reste, comme on n'en finirait pas avec une telle discussion de mots, puisque M. Lock doit publier dans les mémoires de Breteuil la relation de Dangeau, le public jugera alors en connaissance de cause. (L. D.)

(2) M. Lock nous a fait l'honneur de nous répondre que le manuscrit des mémoires de Breteuil qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, dit : *précise* et non pas *pieuse.* Peu importe. Le manuscrit de l'Arsenal n'est qu'une copie; le manuscrit de Rouen a été revu par Breteuil, corrigé par lui, et il est pour nous, comme pour tout le monde, celui qui remplace le manuscrit original. Ce n'est pas d'ailleurs la seule bévue qui soit dans les manuscrits de Breteuil; et toutes attestent le même fait : que l'auteur de la relation n'est pas le baron de Breteuil, et qu'il a fait copier à la fin de ses mémoires la relation de la mort de Louis XIV. (L. D.)

(3) Pour traiter la question à un point de vue plus élevé, et laisser de côté ces discussions, la vérité est que les deux relations de Rouen et de Vienne se

Il me reste à dire maintenant à quelle place se trouve la relation de la mort du Roi dans le manuscrit de Breteuil ; et, pour mieux me faire comprendre, il est nécessaire que je donne l'analyse des dernières pages du t. VII et dernier des mémoires de Breteuil.

A la page 400 (18 août 1715), Breteuil raconte l'entrée de l'ambassadeur de Portugal, qui ne put obtenir d'audience solennelle à cause de la grande faiblesse du Roi. Immédiatement après (p. 402), il parle de la mort de Louis XIV, de l'exposition de son corps sur « le lit du trépas » ; il reproche au grand maître des cérémonies de n'avoir mis aucun deuil dans l'appartement ; puis il passe au lit de justice que le jeune roi Louis XV vint tenir au Parlement ; il entre dans quelques détails sur cette cérémonie (p. 403), parle ensuite de l'audience que le nouveau monarque donna aux ambassadeurs à Vincennes, le mardi 17 septembre 1715 (p. 404-413), et termine là ses mémoires particuliers, qu'il clôt par une citation de l'Énéide, écrite de sa propre main :

Hic cestus artemque repono,

témoignant ainsi que son œuvre est terminée, et que par conséquent il n'est pas l'auteur de ce qui va suivre.

C'est à la page suivante (p. 414), quand ses mémoires sont achevés et qu'il en a indiqué la fin d'une manière érudite et élégante, qui est tout à fait dans son genre d'esprit, que Breteuil fait transcrire une copie fautive, inexacte, de la relation de Dangeau, sous ce titre : « *Mémoire de ce qui s'est passé depuis le moment que le Roy Louis XIV a receu le viatique jusques à sa mort, arrivée le premier septembre mil sept cent quinze,* » et qui se termine, comme la copie de Vienne, par ETC. (fin de la p. 440).

Breteuil aurait-il donc fini ses mémoires par une phrase

complètent l'une par l'autre et donnent à elles deux un bon texte d'un important document historique. (L. D.)

inachevée et se terminant par *etc.*? Cela ne nous paraît pas possible, surtout après avoir trouvé, quelques pages plus haut, la fin des mémoires si positivement indiquée et de sa main (1). Le *etc.* nous paraît, au contraire, être un renvoi très-naturel à la suite du Journal de Dangeau (2), dont cette relation n'est qu'un fragment (3).

Vous voyez, Monsieur le Directeur, que si nous avons dit que la relation de la mort de Louis XIV était de Dangeau, ce n'était pas sans preuve, et que nous avons quelques raisons de persister dans notre opinion, même après la réclamation de M. Lock.

J'ajouterai, en terminant, que la plus grande partie de la relation a été insérée dans le *Mercure galant*, et l'on sait que Dangeau a fait, dans le cours de sa vie, de nombreuses communications à ce Journal (4).

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très-distingués,

L. Dussieux.

A Versailles, ce 12 janvier 1859.

---

(1) Ajoutons encore que la relation est suivie, dans les mémoires de Breteuil, de trois pièces qui ne sont pas de Breteuil, au moins la 2e et la 3e. *La seconde est copiée sur un imprimé;* c'est l'entrée de l'ambassadeur turc; la troisième est *l'entrée à Vienne* (Autriche) *de l'ambassadeur de France.* La première est un récit de *la séance tenue au Parlement*, le lendemain de la mort de Louis XIV. Nous ne pouvons pas affirmer qu'elle n'est pas de Breteuil, mais il serait bien difficile de prouver qu'elle est de lui. Le style est complétement différent de celui des mémoires de Breteuil. De même, le style de la relation de la mort de Louis XIV n'a rien de commun avec le style de Breteuil. (L. D.)

(2) Qui ne se termine qu'en 1720.

(3) Car il est à noter que le Journal de Dangeau est incomplet sur la maladie de Louis XIV. On peut voir à ce propos ce que nous disons dans notre tome XVI. (L. D.)

(4) M. Lock nous a répondu que Breteuil faisait aussi des communications au *Mercure;* nous n'avons jamais dit le contraire. Mais il ajoute qu'avoir supprimé le nom de Dangeau dans l'impression de son mémoire lui paraît un « étrange remercîment » de Fontenay, directeur du *Mercure.* Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit pour nous de ce fait que Dangeau, auteur du mémoire, le

communique à Fontenay pour le publier, et qu'il ne veut pas que son nom soit imprimé. Est-ce modestie, est-ce précaution? Je n'en sais rien; mais je trouve dans l'omission du nom de Dangeau dans le *Mercure*, un indice, un soupçon que c'est Dangeau qui a remis le manuscrit à Fontenay. Breteuil aurait fait de même. Les grands seigneurs voulaient bien donner des notes, des relations au *Mercure*, mais en secret. (Voy. *Journal de Dangeau*, t. III, p. 219). (L. D.)

IV.

LETTRE DE M........ À UN DE SES AMIS, EN RÉPONSE AU LIBELLE CONTRE LES DUCS (1).

(Mai 1716.)

Voici mon sentiment sur le libelle qui paroît au nom de MM. du Parlement contre MM. les Ducs, dont ils attaquent la naissance. Vous y découvrirez toute la sincérité et tout le désintéressement que vous me connoissez.

Il n'y a qu'une sorte de noblesse, qui ne s'acquiert point par les emplois de judicature. On respectera toujours le mérite dans les magistrats, lorsqu'il s'y rencontrera; mais, quant à la naissance, ils ont beau faire, ils ne seront jamais regardés que comme d'honorables bourgeois qui jouissent des priviléges des nobles. La robe ne produit point la noblesse; ceux qui y ont apporté la roture, l'y conservent. Il y a eu des chanceliers qui ont été obligés de prendre des lettres pour posséder des fiefs. Il est vrai que dans les derniers temps (2) on a accordé de la fumée à tous les acquéreurs des charges pour avoir de l'argent. A l'égard des illustrations, elles conviennent plus aux avocats qu'aux magistrats.

Les charges de connétable et de chancelier sont sans contredit les premières charges du royaume; mais avec cette différence, que l'épée du connétable a toujours été entre les mains d'un noble, et que la plume de chancelier a presque toujours été entre celles d'un roturier. Les chanceliers nobles étoient gens d'église. Il paroît qu'on ne s'arrêtoit point à la naissance, mais au mérite, pour le choix des chanceliers, encore plus pour celui des présidents, qui étoient élus par le Parlement même, et ensuite présentés au Roi. Il y en a eu très-peu, depuis que le Parlement est sédentaire, de gentilshommes ; la plupart

(1) Le manuscrit original de cette lettre se trouve à la bibliothèque impériale de Vienne, dans le même volume que le mémoire de Dangeau sur la maladie de Louis XIV.

(2) Du règne de Louis XIV.

sortoient de la lie du peuple. Blanchard (1) ne l'a point caché lorsqu'il parle de ceux qui ne pouvoient plus lui donner d'argent. C'est donc une idée extravagante de vouloir confondre aujourd'hui la noblesse avec la robe, et d'en faire un parallèle fondé sur une égalité de naissance; il faut s'en moquer comme de celui qui :

.... Longum invalidi collum cervicibus, æquat,
Herculis, Antæum procul a tellure tenentis (2).

L'anoblissement de Géraud Bastet (3) est faux et calomnieusement inventé; l'on défie l'auteur d'en trouver des preuves dans les registres inconnus qu'il cite. L'on a compilé dans ceux du Parlement tous les anoblissements; celui-là ne s'y trouve ni d'une manière ni d'autre. La manière dont l'auteur raconte la chose [en] fait voir clairement la fausseté. Il est constant qu'en 1300 il falloit être noble pour posséder un fief. Cet apothicaire qu'il nomme Jean Bastet ne l'étoit pas; ce ne fut que Giraud son fils, selon lui, qui fut anobli quatre ans après. Il falloit placer l'anoblissement plus haut, ou l'acquisition plus bas, pour donner au moins quelque couleur à sa fable; il n'en auroit pas coûté davantage. Mais l'imposture a cela de propre qu'elle jette les auteurs dans des contradictions manifestes qui les accablent. Il n'y a qu'à laisser aller un menteur, il détruit bientôt son propre ouvrage.

L'anoblissement de la maison de la Trémoille est une vision semblable à la première; il devoit le placer cent ans plus tôt, il auroit jeté quelque poussière aux yeux. On a les quittances de Guy de la Trémoille, aïeul de celui qu'on prétend anobli, de 400 livres pour lui et dix de ses écuyers. Guy, son fils, fut grand pannetier; il est vrai que cette maison s'éleva encore davantage sous Charles V et Charles VI, et dans la cour des ducs de Bourgogne, par un mérite reconnu des historiens.

Voici une lettre de jussion du Roi au Parlement, dont le seigneur de la Trémoille fut porteur. Vous jugerez de la différence qu'il y a entre un simple seigneur, encore fort éloigné de la pairie, et un jurisconsulte employé dans les plus grandes ambassades.

« Nos amez et féaux, nous avons donné charge à notre très-cher et bien-amé cousin le seigneur de la Trémoille qu'envoyons de par de là.... vous dire et aussi touchant l'office de maître des requêtes de notre hôtel dont nous avons pourveu Polliot, notre ambassadeur en

(1) *Les présidents à mortier du parlement de Paris, leurs emplois, charges, qualités, armes, blasons et généalogies*, par François Blanchard. — Paris, 1647, in-fol.

(2) *Juvenal*, sat. 3.

(3) Véritable nom des ducs d'Uzès, suivant le mémoire du Parlement.

Angleterre; à cette cause voulons et entendons qu'il jouisse dudit office, selon nos lettres de création et don que lui avons octroyé. Si, vous mandons et ordonnons que vous croyez et ajoutiez foi à ce que vous dira de par nous notre dit cousin, comme vous feriez à nous-même, et y faites à cette fin, en sorte qu'il n'y faille plus envoyer; autrement vous donneriez occasion de n'être content de vous et y pourvoir par un autre moyen.

« Donné à Baulne, etc. (1). »

Les seigneurs de la cour n'en parloient pas autrement. Voici une lettre du connétable de Montmorency qui n'étoit pas encore pair (2).

« Sire, à mon passer par Paris, ayant entendu qu'Aligret, votre avocat en votre cour étoit fort malade... je me suis à cette cause informé des avocats qui sont à Paris, et entr'autres j'ai eu si bon rapport d'un nommé Monthelon, duquel je pense qu'avez ouï parler, qu'encore que autrement n'aye connoissance de lui, je vous supplierai, Sire, avant que pourvoir à l'office, vous vouloir faire informer du dit Monthelon (3), et si l'on vous en dit autant comme l'on en fait à moi, je pense qu'aurez envie de prier icelui Monthelon de le prendre. Me recommandent tant et si très-humblement que faire puis en votre bonne grâce, je supplie Notre Seigneur qu'il vous doint en parfaite santé, très-bonne et très-longue vie. De Chantilly, ce 4 septembre 1532. Votre humble et très-obéissant sujet et serviteur, MONTMORENCY. »

L'histoire de Bethou, Écossois, est un vieux conte usé auquel on n'a jamais donné croyance (4). Quand on veut que des fictions pareilles ayent quelque cours, il ne faut pas les placer si près. Jean de Béthune, qui épousa Anne de Melun, fille de Hugues de Melun, vicomte de Gand, chevalier de la Toison d'or, et de Jeanne de Hornes, n'étoit pas le père, mais l'aïeul de Maximilien, ainsi que le veut l'auteur ignorant. Il est vrai que ce Jean mangea presque tout son bien, ce qui obligea son fils de se mésallier en épousant la fille d'un président de la chambre des comptes. Il n'y a point, je ne dis pas de duc et de pair, mais de seigneur en France, qui ne se croient mésalliés en épousant une fille de robe, quand bien même ce seroit celle du chancelier.

Le maréchal de Tavannes étoit un bon capitaine, mais un mauvais généalogiste; il avoit été archer dans la compagnie de Jacques Galliot,

---

(1) Blanchard, *Hist. des Présidents*, pages 147, 148.

(2) *Id. ibid.*, p. 160.

(3) Monthelon fut fait président deux ans après. C'est ce qu'il y a de meilleur dans la robe depuis plus de deux siècles. (*Note de l'auteur de la lettre.*)

(4) *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 688-691.

grand écuyer de France. Ce maréchal pourroit bien avoir dit quelque chose de méprisant sur M. de Rosny, car il auroit été le plus vain de tous les hommes s'il n'avoit point eu de fils. Mais, par malheur pour l'auteur, il étoit mort avant que Rosny, qui n'avoit que douze ou treize ans, eût paru dans le monde (1).

Cet auteur, convaincu de calomnies et de mensonges grossiers, prétend être plutôt cru qu'André Duchesne, cet historien si respecté des savants. Les Béthons d'Écosse, barons de Balfour, étoient d'une maison noble; le cardinal de Béthon en sortoit. MM. de Béthune ne rougiroient pas de cette origine, si elle étoit vraie.

La maison de Luynes prouve bien ses filiations jusqu'à Thomas d'Albert. Il est faux qu'Honoré fut juge ou avocat à Mornas; il étoit homme de guerre et suivit Henri IV dans presque toutes ses expéditions militaires.

Les maisons de Cossé et d'Estrées ont toujours été au nombre des maisons nobles de nom et armes, et l'on défie de leur fixer une origine vicieuse. Il est vrai que, par le malheur commun à bien d'autres, elles ne font pas monter leurs filiations jusqu'à des temps reculés; il faut que les titres aient été ou brûlés dans les guerres civiles, ou perdus par la négligence de leurs ancêtres. Une certaine tradition qui ne trompe jamais vaut bien une plus grande quantité de papiers. Le maréchal de Brissac, qu'on regardoit comme le maître de tous les capitaines de son siècle, étoit bien plus occupé à prouver sa noblesse par ses actions que par des parchemins qu'on ne lui disputoit pas.

Vignerot étoit à la vérité petit gentilhomme, mais il l'étoit. François I[er] disoit qu'il étoit le premier gentilhomme du royaume. Savoir jouer du luth, amuser par là un grand ministre et lui plaire jusqu'à faire sa fortune, est une preuve d'esprit, et pas de roture.

On sait que M. le duc de Saint-Simon est de la maison de Rouvroy; on ne sauroit donc attaquer sa naissance. Néanmoins, s'il tire de là sa vanité, il a tort (2). Si une fille de sa maison s'est mésalliée, si

---

(1) Le maréchal mourut en 1573. Rosny naquit en 1560. (*Note du manuscrit.*)

(2) Encore un document contemporain qui parle de la *vanité* de Saint-Simon. Saint-Simon ne fut pas épargné par ses contemporains. L'incroyable vanité « de ce petit homme » lui attira bien des épigrammes. Voici quelques chansons composées à son endroit.

1716.

Que Saint-Simon dans sa colere
Attaque la noblesse entiere,

son père, au rapport de Bassompierre, étoit punais, qu'est-ce que cela fait à sa noblesse? le maréchal de Schomberg a pu avoir un Rouvroy pour écuyer; le connétable de Montmorency avoit bien un Courtenay

---

Je me ris de cet avorton (*);
Et d'abord pour me satisfaire,
Je prends ce roquet au menton
Et je lui fais voir son grand-père.

Grand ennemi de la noblesse,
Petit duc, avec quelle adresse
Te crois-tu faire un grand renom;
Nous t'avons vu faux politique,
Nous te voyons traître et fripon,
Trois points pour ton panégyrique.
(*Recueil Maurepas*, XIII, 401.)

Un grand Noël de 1717 (*Maurepas*, XIV, 163), l'appelle *Hobereau*, et dit encore (p. 190), faisant allusion à sa retraite du service militaire:

L'ambrion Saint-Simon, don don,
Que son rang soutiendra, la la,
Partout hors des batailles.

Saint-Simon a l'honneur du premier couplet dans la chanson très-longue sur les ducs.

Le petit duc de Saint-Simon
Voudroit bien payer de son nom.
Pour les services de ses pères
On ne sauroit dire hélas!
Aussi bien on n'en connoit guère;
Pour mieux dire on n'en connoît pas.
(*Maurepas*, XIV, 231.)

Dans le tableau des *vins de la cour*, liste de personnages auxquels on ajoute les vins qui les caractérisent, on lit:

Le duc de Saint-Simon..... est de la piquette.
(*Maurepas*, XV, 296, novembre 1720.)

De très-singulières histoires circulaient sur ce personnage, que son caractère, ses opinions et son langage excessifs et exagérés en toutes choses, rendaient fort ridicule et dont tous les contemporains se sont moqués à l'envi.

« Il y a plusieurs jours que l'on parloit d'anecdotes singulières.... On parla de M. de Saint-Simon, favori de Louis XIII; c'est le père de M. de Saint-Simon d'aujourd'hui.... On ajoute que M. de Saint-Simon, qui est vivant, a été

(*) La marquise d'Huxelles écrivait le 17 avril 1704: « Nous avons M. le duc de Saint-Simon fort en péril, lui étant survenu, ensuite d'une saignée, une tumeur au bras, que l'on a ouverte crainte de la gangrène. Sa *petite constitution* fait appréhender que ce mal ne soit une corruption du dedans. » (*Journal de Dangeau*, t. IX, p. 488.)

pour page. Si les grands du royaume vouloient recevoir dans leurs maisons ceux qui s'y offriroient, ils en trouveroient d'aussi nobles qu'eux. Cela étoit ainsi autrefois, lorsqu'ils savoient user de leurs biens; mais aujourd'hui ils aiment mieux passer leur vie et manger leur bien avec un tas de canailles, qu'ils tirent de la charrue (1), que de se voir environnés de leurs propres parents dont le cortége les distingueroit de la bourgeoisie; ils aiment mieux les laisser languir dans leur province. On ne connoît à présent qu'un certain luxe roturier, et l'on n'a pas la moindre idée de la magnificence qui distinguoit anciennement les grands, et qui les feroit encore respecter aujourd'hui. La robe, enflée des richesses des traitants, n'auroit pas la hardiesse de les imiter ni de les insulter.

Vouloir ternir la maison de la Rochefoucauld par des histoires usées, c'est vouloir montrer qu'il est nuit en plein midi. Si l'on vouloit ramasser tous les contes qu'on a faits en divers temps sur presque toutes les maisons du royaume, il faudroit faire un livre entier. Je pense que, si le prince de Condé, oncle de notre grand Roi Henri IV, avoit su l'histoire de Georges Vert (2), il n'auroit pas voulu avoir François de la Rochefoucauld pour beau-frère.

Je ne suis pas surpris que l'auteur ne connoisse pas Beauvilliers, d'Hostun, Boufflers (3) et Cambout; il paroît n'avoir lu tout au plus que de mauvais mémoires composés du temps et depuis la Ligue. S'il lisoit les registres du Parlement, qu'il cite vaille que vaille, sans les avoir lus, il auroit trouvé la terre de Saint-Aignan érigée en comté il y a près de deux cents ans, et que les autres ont possédé de grands fiefs de temps immémorial, possession qui établit la preuve de la noblesse.

La Porte, Potier, Villeroy, Villars sortent de la robe, source de roture; ainsi ce qu'en dit l'auteur pourroit bien être vrai. Mais, si l'on compte la famille de Potier pour ce qu'il y a de meilleur dans la robe, et en Gesvres pour ce qu'il y a de plus mauvais parmi les pairs, que deviendra le parallèle, surtout si nous ajoutons que ces quatre familles ne sont entrées dans le nombre des pairs qu'après avoir effacé la tache de leur origine par des services éclatants rendus à l'Etat, et

---

jusqu'à l'âge de quatorze ans sans que l'on pût dire de quel sexe il étoit. Mais je ne garantis pas cette dernière anecdote. (*Note* datée du 22 avril 1751, conservée dans les archives du château de Dampierre, carton n° 6.)

(1) Il s'agit ici du luxe des domestiques, de la livrée.

(2) Le pamphlet disait qu'il avait été étalier-boucher.

(3) Le pamphlet imprimé dit à tort Boulainvilliers et Lauzun. Sur les copies manuscrites, auxquelles répond l'auteur de la lettre, il devait y avoir Beauvilliers et d'Hostun.

s'être lavées, en combattant pour leur patrie, et dans leur propre sang et dans celui des ennemis, ou en le mêlant avec celui des grandes maisons du royaume par d'illustres alliances.

Les ducs de Gramont sont de la maison d'Aure, très-noble et très-ancienne. Trois héritages considérables par trois alliances consécutives avant les amours de Henri IV montrent clairement que la passion du prince, encore roi de Navarre, n'est pas l'origine de leur fortune. Ils possédoient avant le temps de Corisandre d'Andouins toutes les terres qu'ils ont aujourd'hui. Ménaud d'Aure, vicomte d'Aster, qui épousa l'héritière de Gramont, étoit fils de Jean, vicomte d'Aster, et de Jeanne de Foix. Le mari de Corisandre d'Andouins étoit fils de l'héritière de Toulonjon, et Corisandre l'étoit elle-même; son mari mourut en 1580, avant qu'Henri IV fût en état de lui faire aucun bien. Son fils mérita les bonnes grâces de ce prince, lui ayant rendu des services signalés; mais les derniers emplois dont il fut honoré ne l'enrichirent pas. Vous voyez par toutes ces contradictions qu'il semble que l'auteur le fait exprès pour se faire passer pour un imposteur.

Les qualités de sergent d'armes et autres ne diminuent en rien la noblesse de la maison d'Aumont. Les nobles étoient autrefois les seuls qui portoient les armes; il falloit passer par les derniers emplois pour arriver aux premiers. Les fils de souverains étoient écuyers avant que de devenir chevaliers. Qu'on lise les listes d'hommes d'armes et archers qui composoient les compagnies d'ordonnances, on y trouvera les noms des meilleures maisons du royaume. Si l'auteur avoit lu dans Duchesne les anciens titres de la maison de Montmorency, l'unique qualité de *miles* qu'il sprennent l'auroit porté à dire qu'ils descendent d'un soldat de fortune.

La domesticité de la maison de Noailles est un fait en l'air, dénué non-seulement de preuves, mais de toute vraisemblance. Mais, quand bien même il seroit prouvé, que s'ensuivroit-il, si ce n'est que Roger [vicomte de Turenne] auroit eu un domestique de meilleure maison que lui, car son anoblissement est une pure vision. Les arrêts de Bordeaux et de Paris, contradictoirement rendus, qui maintiennent cette maison dans la possession de la terre de son nom, après avoir prouvé ladite possession par des filiations qui remontent jusqu'à Philippe-Auguste, sont des titres qui la mettent au-dessus de la critique; et l'insulte est toujours retombée sur ceux qui ont voulu l'entreprendre.

Il y a quatre ou cinq cents ans que les seigneurs de la Tour et les seigneurs de Noailles étoient à peu près au même niveau. Ceux-là montèrent d'abord si haut par des alliances qu'on les perdit quasi de vue; ceux-ci y sont venus à leur tour; les voilà donc à peu près à leur égalité originelle. Noailles, évêque de Dax, étoit un grand homme qui rendit de grands services à l'État; mais il n'en fut pas récompensé,

non plus que Montluc, évêque de Valence, son émule. J'ai bien de la peine à croire qu'il ait été en état d'acheter des héritages à son frère aîné, plus riche que lui et fort accrédité à la cour. Sa femme, de la maison de Biron, étoit dame d'honneur de la reine, et lui gouverneur des enfants de France, ambassadeur en Angleterre, général des armées navales, gouverneur de Bordeaux, lieutenant général de la province de Guyenne, capitaine de cent hommes d'armes. Cet auteur choisit bien mal ses époques. Qu'en dites-vous?

Il y a bien des ânes qui s'appellent Martin. Si le connétable de Bourbon avoit un valet de chambre nommé Goyon tout court, qu'y a-t-il de surprenant? Combien y a-t-il de goujats qui s'appellent Latour tout court.

La Rocque, auteur de la généalogie d'Harcourt-Beuvron, prouve bien la jonction avec sa tige. Vous pouvez le lire là-dessus.

Ce qui est dit des Pardaillan-Montespan pourroit se dire avec le même fondement de Montézuma ou des Incas du Pérou; M. d'Epernon ne s'amusoit pas à débiter de pareilles fables, à moins que ce ne fût pour rire, comme M. le maréchal de la Ferté, qui plaisantoit avec ceux qui le disoient issu du bâtard de Saint-Nectaire, évêque. Dès le temps de saint Louis, on voit cette maison en possession de la ville de Gondrin et de plusieurs autres belles terres. Roger-Gaston d'Armagnac (1) épousa, en 1337, Esclarmonde, baronne de Pardaillan, vicomtesse de Juillac; le contrat est reçu par Lobati et Giraud, notaires du comte d'Armagnac. Son fils fut marié avec Angélique d'Antin, fille de noble et puissant seigneur Corbonut d'Antin, à laquelle fut constitué 4,000 florins d'or au coin de France, reconnus sur la seigneurie de Mauvesin.

Ses autres alliances avec les héritiers des vicomtes de Castillon, de Médoc, de Montespan et d'Antin sont des preuves de sa grandeur. Arnaud d'Espagne-Montespan, beau-frère du roi de Majorque, porta la guerre en Catalogne contre le roi d'Aragon, soutenu des forces du comte de Foix, dont il avoit épousé la sœur. Le roi de France intervint et accommoda leurs différends. M. de Marca rapporte le traité de paix qui fut conclu entre ledit seigneur de Montespan et le roi d'Aragon (2). Le même auteur (3) rapporte un autre traité fait entre le roi d'Angleterre et la comtesse de Bigorre, et le baron d'Antin de l'autre, auquel le roi d'Angleterre fut obligé de restituer toutes les seigneuries,

---

(1) Ce personnage s'appelait, d'après le P. Anselme, Roger d'Armagnac, vicomte de Fezenzaguet. (Voir t. V, p. 193 du P. Anselme.)

(2) Citation peu exacte. *Histoire de Béarn*, livre 8, ch. 28, p. 7. (*Note du manuscrit.*)

(3) Citation qui ne se trouve point. (*Note du manuscrit.*)

terres et chevaux. On voit par des actes de dénombrement des biens de ces maisons qu'il s'en faut beaucoup que M. le duc d'Autin ait autant de terres que ses ancêtres. Le chanoine de Lectoure vient à merveille à tout cela, aussi bien que l'autorité du duc d'Épernon-Rouillac.

Lorsqu'après cette idée véritable qu'on doit avoir des maisons de MM. les pairs, je vois un amas confus de jurisconsultes qui n'ont jamais eu d'autre qualité que celle de maîtres, qualité qui marque la science et non la noblesse, qui veulent disputer le terrain à ces seigneurs, fondant leur droit sur un parallèle de naissance, ne pouvant prendre la chose sérieusement, je me mets à rire de toutes mes forces. Faisons, je vous prie, ce parallèle de messieurs de la robe avec messieurs les pairs modernes; établissons avec eux trois classes.

Boucher, Brulart, Lecocq, Violle; voilà sans doute la première classe, car c'est tout ce qui sonne le mieux dans le Parlement; comparons-les aux Guise, Nemours, Elbeuf, Foix, Luxembourg et autres. Que les conseillers ou magistrats fils de conseillers, mais petits-fils ou arrière-petits-fils de procureurs, gargotiers et autres artisans, soient la moyenne robe; nous les comparerons avec les ducs de Rohan, Mortemart, Noailles, Sully, Antin et autres. Que MM. les conseillers qui sont fils de marchands, achetants et vendants dans leurs boutiques, fassent la troisième classe; comparons-les aux ducs de Villeroy, Villars, Richelieu, Mazarin et Gesvres. Ai-je tort de rire?

La grande robe dira qu'elle a acquis la noblesse, et moi je dirai que non. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'ils en ont pris les titres; en sorte que les qualités pompeuses de très-haut, etc., peuvent à peine contenter leur vanité; ils feroient mieux de s'en tenir à la modestie de ceux qui les ont précédés dans cette profession; on les en estimeroit davantage.

Voici leurs qualités anciennes :

Ci-gist maistre Jacques Dandrie, conseiller du roi, nostre sire, et président au parlement (1).

Levache, qui mourut quatre ans après, étoit gentilhomme selon les registres, qui portent : *Curia vacat propter obitum domini Jacobi Levache militis et præsidentis parlamenti.* Depuis lui, je n'en connois point qui aient pris cette qualité.

Voici encore quelques épitaphes :

Ci-gist noble personne Me Pierre Brulart, conseiller, secrétaire du Roi, qui trépassa en 1483 (2).

(1) Blanchard, *Histoire des présidents,* p. 8.
(2) *Ibid.*, p. 360.

Pour montrer que la magistrature ne donnoit pas la noblesse, voici celle de son fils :

Ci-gist noble homme et sage maistre Jean Brulart, conseiller en la cour qui trépassa en, etc. (1).

Celle de son fils, de 1541, est de même. Le titre de noble homme ne marque que la noblesse de la profession. Lorsqu'il y avoit quelque place vacante au Parlement, on cherchoit les plus habiles jurisconsultes, et l'on ne s'embarrassoit pas de leur naissance. Voyez ce que contient leur registre au sujet d'une élection :

« Le samedi 12 août 1413 (2), le chancelier fut au Parlement pour faire élection par voie de scrutin au lieu de Henri de Marle, premier président, et au lieu d'un quatrième président; et furent nommés, au lieu du premier, Robert Mauger, qui a 42 voix, Simon de Nanterre 18, Jean Juvénal, avocat du roi, une; et neuf nommés au lieu du quatrième président, savoir : M[e] Pierre Bussière, qui a eu 17 voix; Jean de Quatre-Marées 15; Jean de Vailly 14; Jean de Longueuil 9; et cinq autres chacun une. Et le lundi 14 août, le greffier fut devers le roi au conseil à Saint-Paul, où fut publiée ladite élection et lui fut commandée la lettre de Mauger pour l'office de premier président; et parce que le roi et M. de Guyenne avoient grand désir à M[e] Jean de Vailly, le roi interrogea le duc de Guyenne et autres de son sang, qui le nommèrent. »

Lisez-en ce qui suit :

Le 21 février 1421, maître Jean Rapiout, avocat du roi, fut reçu à 400 livres de gages (3).

Le 19 avril 1423, maître Simon de Champluisant, tres-digne président de la cour, moyenna l'accord d'entre le chapitre de Noyon et Jean Boursenne (4).

Ci-gît honorable homme sage M[e] Guillaume Le Duc président au Parlement qui trépassa en 1452 (5).

Le 23 février 1445, au conseil, a été arrêté que M[e] Robert Piedfer sera reçu en quint président en la cour de céans (6).

Ce jour 26 avril 1478, présents quatre présidents et quarante-cinq conseillers, maître Guillaume de Lahaye, etc. (7).

---

(1) Blanchard, *Histoire des présidents*, p. 361.
(2) *Ibid.*, p. 46.
(3) *Ibid.*, p. 51.
(4) *Ibid.*, p. 61, 62.
(5) *Ibid.*, p. 70.
(6) *Ibid.*, p. 71.
(7) *Ibid.*, p. 116.

Le 8 février 1478 (1), sur ce que la cour a mis en délibération pour ce que maître Arnaud de Marle, jadis président en la cour, est allé de vie à trépas, et que M[e] Adam de Cambray a causé sa vieillesse, etc.

Ci-gît noble homme M[e] Cristophe de Carmonne, président en Parlement, mort en 1507, le 10 février (2).

Presque tous ces messieurs-là étoient d'une si basse extraction que l'on ne connoissoit pas leurs pères et mères. S'il se trouve quelque gentilhomme dans la robe, c'est par hasard, car, comme nous l'avons dit, il ne s'agissoit que de capacité.

Disons néanmoins que la connoissance des lois ne dégraderoit point la noblesse ; il seroit à souhaiter que les nobles s'y appliquassent ; ils rentreroient par là dans leur ancienne possession de rendre la justice par eux-mêmes et non point par leurs lieutenants, qui les méprisent. La chose fut proposée aux états de 1614, mais elle n'a pas eu suite. La noblesse françoise aime mieux la campagne que le cabinet.

De quoi s'avise l'auteur de faire parade des richesses de MM. du Parlement? Car s'il se trouve quelque famille qui soit en état d'insulter quelques-uns de MM. les pairs par les richesses, c'est alors qu'il découvre leur foible ; car l'exercice de la jurisprudence ne sauroit produire des monstres de fortune. Ce corps auguste est devenu l'asile de ces sortes de gens qui, non contents de s'être engraissés des deniers du prince et de ceux du peuple, attaquent la misère dont ils sont peut-être les seuls auteurs, et se mettent au nombre de ceux qui font les législateurs. C'est donc la rapine qui est la source de la gloire de plusieurs ; mais c'est une gloire bien triste, et on les voit, à la première ou seconde génération, rentrer dans leur premier néant ; au lieu que la haute noblesse se soutient par sa propre grandeur, et ce poids qui accable le bourgeois relève la noblesse. La fortune capricieuse a beau disparoître, elle revient toujours à son centre.

Il semble que cet auteur veut mettre la robe au-dessus de la noblesse en mettant les lois au-dessus de l'épée. C'est vrai que les armes ne sont que pour soutenir les lois. Mais les lois viennent du prince qui règne ; lui seul peut les faire et les abroger, et en soutenir la justice par ses armes. Le Parlement ne peut pas y changer une syllabe ; il n'en est que l'applicateur, le déclarateur et le promulgateur. Qu'il se défasse donc de cette folle prétention qu'il est le tuteur des rois. Cette maxime ne peut être tolérée dans un gouvernement monarchique tel qu'il est en France, et le législateur ne meurt jamais, parce que le Régent, qui est son seul tuteur, le représente et gouverne en sa place. Elle pourroit

(1) Blanchard, *Histoire des présidents*, p. 89.
(2) *Ibid.*, p. 134.

passer à Londres, mais ici elle doit être absolument proscrite; notre gouvernement est plus parfait (1).

L'auteur a tort s'il prétend détruire les priviléges de la pairie, en comparant les pairs modernes avec les anciens pairs. Ce sont toujours les mêmes; les ducs d'Aquitaine et de Normandie sont morts, et non pas leurs dignités; les rois qui les ont établis n'ont rien changé. M. le duc d'Uzès est pair comme le duc de Guise, et le duc de Guise l'étoit comme le duc de Vendôme, le duc de Vendôme comme les ducs de Bourgogne et de Normandie; l'évêque de Châlons d'aujourd'hui n'est pas moins pair que celui qui vivoit du temps des anciens pairs.

J'oubliois de vous dire que le faiseur de requêtes, plus propre à les appointer qu'à les composer, en l'article de MM. de Clermont choisit si mal son temps que lorsqu'il fait un Clermont-Chatte domestique dans la maison de Polignac, ce Chatte, qui doit être cousin de M. de Montpensier, étoit bien plus puissant en Velay, où il commandoit la noblesse et les autres troupes qui y étoient, que MM. de Polignac qui étoient alors embarrassés à soutenir un vilain procès qu'ils avoient contre la maison d'Apcher.

Cette lettre devient trop longue; je la finis en vous assurant que personne ne respecte plus que moi l'auguste corps de Parlement; je ne prétends point attaquer le mérite personnel d'aucun; le manque de naissance n'est pas un défaut qu'on leur puisse imputer; il n'y en a pas un qui ne sache bien que la vertu est la véritable noblesse et qu'il n'y a rien de si méprisable qu'un malhonnête homme quand il seroit le fils d'un prince, et si estimable qu'un homme vertueux et savant, fût-il le fils d'un artisan.

Malo pater tibi sit Thersites dummodo tu sis
Æacidæ similis, Vulcaniaque arma capessas,
Quam te Thersitæ similem producat Achilles (2).

Après tout, les grands auroient bien tort s'ils tiroient leur gloire de leur seule naissance; car s'il est vrai qu'ils descendent des Francs qui ont conquis les Gaules, ils descendent d'aventuriers, et l'on peut leur dire ce que Juvénal disoit aux nobles des Romains :

Et tamen, ut longe repetas longeque revolvas
Nomen, ab infami gentem deducis asilo.
Majorum primus quisquis fuit ille tuorum,
Aut pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.

(1) On était bien loin alors des idées constitutionnelles qui furent mises en circulation en France, quelques années plus tard, par les *Lettres philosophiques* et par l'*Esprit des lois*.

(2) *Juvénal*, sat. 8.

Je suis las plus que je ne saurois vous dire; je ne me sens pas le courage de relire cette lettre pour la corriger; vous excuserez la négligence d'un ami; mais quant à la vérité, il n'y a pas un mot qui ne le soit. Je conseille à messieurs de la robe de ne point se plaindre, ils doivent comprendre que je les ai ménagés, car si je levois certain voile, où en seroient-ils?

Je suis, etc.

APPENDICE AU T. XVII, P. 114.

Protestation du duc du Maine et du comte de Toulouse, et requête du duc de Bourbon et du prince de Conty, présentées au parlement les 19 et 21 juin 1717.

Dans son addition du 19 juin 1717, Saint-Simon nie de la manière la plus formelle deux passages du Journal de Dangeau des samedi 19 et lundi 21 juin, relativement à des démarches faites au parlement d'abord par le duc du Maine et le comte de Toulouse, puis par le duc de Bourbon et le prince de Conty. S'appuyant sur le témoignage du procureur général Joly de Fleury, dont il invoque la mémoire vingt ans après les événements (l'addition du 13 juin 1717 a été écrite en 1737), Saint-Simon suppose que Dangeau a été trompé par Pompadour, beau-père de son fils, qui lui a fait insérer une erreur dans son Journal, afin de faire preuve pour l'avenir, mais pour lui il demeure certain, « et que Dangeau assure la protestation et sa suite des deux princes du sang, et que la protestation ne fut jamais. » Nous avions répondu à cette assertion de Saint-Simon dans une note où nous disions qu'il étoit impossible que cette protestation n'eût pas existé et que nous la publierions si nous parvenions à la découvrir. En effet, en consultant les registres du parlement, nous avons constaté une fois de plus l'entière exactitude du Journal de Dangeau et l'ignorance ou la mauvaise foi de Saint-Simon ; mais avant d'en donner les preuves officielles, nous croyons devoir reproduire le passage des Mémoires de Saint-Simon dans lequel, sous le titre de « digression sur les mémoires de Dangeau, » il est revenu sur cette affaire en portant contre Dangeau les accusations les plus injustes et les plus malveillantes. On verra ensuite sur qui doivent retomber ces accusations.

« Tant que le roi vécut, dit Saint-Simon, Dangeau qui ne bougeoit de la cour, qui étoit son unique élément, y tenoit une maison honorable et vivoit là et ailleurs avec la bonne compagnie, et avec les gens les plus à la mode. Il avoit grand soin d'être bien informé des choses publiques, car d'ailleurs il ne fut jamais de rien. Depuis la mort du roi, ses informations n'étoient plus les mêmes ; l'ancienne cour se

trouvoit éparpillée et ne savoit plus rien ; lui-même resté chez lui, touchant à quatre-vingts ans, ne voyoit plus que des restes d'épluchures, et il y paroît bien à la suite de ses Mémoires depuis la mort du roi. A propos de cette requête au parlement de la prétendue noblesse sur l'affaire des princes du sang et des bâtards, il dit sur le samedi 19 juin *que le duc du Maine et le comte de Toulouse allèrent au parlement et firent leurs protestations contre tout ce qui seroit réglé dans l'affaire qu'ils ont avec les princes du sang ;* et sur le lundi 21 juin, il dit *que M. le Duc et M. le prince de Conty allèrent au parlement, qu'ils demandèrent que la protestation des princes légitimés ne fût pas reçue, et que M. le prince de Conty lut un petit mémoire lui-même.* Voilà qui est bien précis sur la date et bien circonstancié sur les faits.

« Je n'eus occasion de voir ces Mémoires que depuis la mort de Dangeau, et cet endroit me surprit au dernier point. Je n'en avois aucune idée. Je ne pouvois comprendre qu'un fait de cet éclat fût sitôt effacé de ma mémoire, surtout avec la part que j'avois prise à toute cette affaire, par rapport à l'intérêt des ducs. D'un autre côté, je ne pouvois imaginer que Dangeau eût mis dans ses Mémoires une fausseté de cette espèce et tellement datée et circonstanciée. Cela me tourmenta quelques jours; enfin je pris le parti d'aller trouver le procureur général Joly de Fleury et de lui demander ce qui en étoit. Il m'assura qu'il n'y en avoit pas un mot, qu'il étoit très-certain que jamais le duc du Maine et le comte de Toulouse n'étoient venus faire ces protestations au parlement, ni M. le Duc et M. le prince de Conty non plus demander qu'elles ne fussent pas reçues, qu'il avoit cela très-présent à la mémoire dans la place qu'il remplissoit dès lors, et qui le mettoit [en état] d'en être bien et promptement informé, s'il y en eût eu seulement la moindre chose, de ce que le parlement y eut fait ou voulu faire, et des suites que cela y aurait eues et au *Palais-Royal.* Il est vrai aussi que Dangeau *n'en marque aucune*, quoiqu'il fût impossible que cela n'en eût eu de façon ou d'autre, quoiqu'il soit exact à n'en omettre aucune. Reste à voir si c'est une fausseté qu'il ait faite exprès, et qu'à faute de mieux le duc du Maine ait désirée, pour qu'il restât au moins quelque part, et quelque part qui bien que sans plus d'autorité que les gazettes, seroit un jour comme elles entre les mains de tout le monde, pour qu'il restât, dis-je, un témoignage qu'il avoit conservé son prétendu droit aussi authentiquement qu'il avoit pu le faire, et qu'il l'avoit mis de la sorte à couvert contre tout jugement selon lui incompétent, par un acte si solennel, et qui n'avoit reçu ni condamnation ni contradiction. (En effet, elle en étoit bien à couvert, puisque jamais elle n'a été faite) et après prétendre que ne se trouvant pas dans les registres du parlement, elle en aura été ou omise par ordre

exprès du régent, ou tirée par la même autorité de ces registres si elle y avoit été d'abord mise. Peut-être aussi Dangeau l'aura-t il cru et mis sur la parole de Pompadour, avec la circonstance de M. le Duc et de M. le Prince deux jours après, pour mieux assurer et appuyer le premier mensonge, dont ce vieillard renfermé chez lui aura été la dupe. Quoi qu'il en soit, il est sûr que la chose est fausse, et que le procureur général Joly de Fleury, dont la mémoire ni la personne en cela ne peuvent être suspects, me l'a très-certainement et très-nettement assurée telle. De même conséquence et fausseté, et ce que le procureur général m'a certifié être également faux, c'est ce que Dangeau ajoute du même samedi 19 juin, jour qu'il raconte cette protestation faite dans la grand'chambre par les deux bâtards en personne, *que le parlement résolut de se rassembler le lundi matin pour répondre à la protestation des bâtards, et qu'en attendant ils envoyèrent recevoir les ordres de M. le duc d'Orléans là-dessus.* Puis de ce lundi 21 juin, jour où il marque l'entrée des deux princes du sang au parlement pour lui demander de ne pas recevoir la protestation des bâtards, il ajoute *que le parlement envoie les gens du roi au roi pour recevoir ses ordres sur ce qu'ils auront à faire sur la protestation des bâtards.* Après quoi il n'en parle plus non plus que de chose non avenue. Or, de façon ou d'autre, il y auroit eu des ordres au parlement là-dessus, et le parlement eût envoyé au régent pour les avoir; car au roi qui n'étoit pas d'âge à en donner, ce n'eût été qu'une forme, et du samedi il n'auroit pas attendu au lundi pour cela, ni s'il avoit envoyé dès le samedi au régent comme il l'insinue, il auroit encore moins envoyé au roi deux jours après (1). »

Le dernier éditeur des mémoires de Saint-Simon, M. Chéruel, a reproduit à propos de ce passage une note écrite sur la marge du manuscrit autographe et qui est attribuée à M. Le Dran, principal commis des affaires étrangères en 1761, lorsque les manuscrits de Saint-Simon y furent déposés. Cette note est ainsi conçue : « Le fait rapporté par Dangeau est vrai; je viens de le vérifier sur le journal du parlement. »

Mais cette rectification ne suffit pas pour démontrer *le mensonge dont ce vieillard renfermé chez lui aura été la dupe.* Les pièces (2) qui suivent vont prouver que ce n'est pas Dangeau qui a été trompé par Pompadour, mais que c'est Saint-Simon qui a été la dupe de Joly de Fleury.

---

(1) *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, publiés par M. Chéruel, Paris, 1857, Hachette, éd. in-12, tome IX, pages 174-176.

(2) Ces pièces sont extraites des *Registres du conseil secret du parlement de Paris*, conservés aux Archives impériales, X, 8422, f°s 440 à 444.

Du samedi 19 *juin* 1717, *du matin.*

« MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,

« Ce jour sur les huit heures et demie du matin, comme la petite audience finissoit, sont venus en la cour M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, princes du sang, qui ont pris leurs places traversant le parquet : M. le duc de Maine, après avoir salué la compagnie et remis son chapeau, a dit :

« Messieurs, nous ne doutons pas que vous n'ayez appris par la voix publique qu'il a été rendu un arrêt du conseil qui commet six conseillers d'État pour faire leur rapport touchant l'affaire qu'on nous a suscitée; comme le terme énoncé par cet arrêt expire demain, nous n'avons pas un moment à perdre pour prendre les précautions que nous jugeons nécessaires à nos intérêts : Ainsi, Messieurs, cette auguste compagnie étant déjà dépositaire de nos titres qu'elle a reçus avec une bonté qui nous engage à une éternelle reconnoissance, nous avons cru devoir lui déposer encore la protestation que nous avons faite contre tout ce qui pourroit être décidé, par jugement ou autrement, au préjudice de l'édit de 1714 et de la déclaration de 1715. Vous verrez, Messieurs, dans notre protestation les motifs qui nous ont obligés à le faire. »

Après quoi ils ont laissé sur le bureau du greffier en chef ladite protestation avec la requête par eux présentée à la cour y attachée, et ayant salué la compagnie ils sont sortis, traversant le parquet, conduits par deux huissiers frappant de leur baguette jusqu'à la Sainte-Chapelle.

Lorsqu'ils ont été sortis, il a été arrêté que la délibération seroit remise à l'assemblée des chambres, et attendu que la cour étoit obligée de tenir une grande audience extraordinaire à laquelle le czar ou grand-duc de Moscovie devoit assister, l'assemblée a été remise à lundi prochain.

Vu : DE MESMES.

Du samedi 19 *juin* 1717.

Ce jour est venu en la cour le tzar ou grand-duc de Moscovie, empereur de la Grande-Russie, qui est arrivé en cette ville le 7 du mois dernier, et doit en partir demain, lequel a voulu voir la manière dont se rend la justice dans le premier tribunal de France ; et à cause de lui a été donnée une grande audience, quoique ce ne fût pas jour à la tenir, et MM. les présidents ont pris leurs mortiers, et leurs fourrures et manteaux doublés d'hermine, quoiqu'ils ne le fassent pas en été, si ce n'est que le Roi vienne en son parlement.

Il est venu descendre chez M. le premier président avec le maréchal de Tessé qui l'a toujours accompagné pendant son séjour en cette ville et plusieurs personnes de sa suite, et comme M. le premier président étoit au Palais pour les fonctions de sa charge, il a été reçu en son hôtel par le sieur abbé de Mesmes et le sieur bailli de Mesmes, ambassadeur de l'ordre de Malte auprès du Roi, l'un et l'autre frères dudit premier président; et attendant qu'on vînt l'avertir pour aller à l'audience il s'est promené dans ses appartements et dans la bibliothèque dudit hôtel, dans laquelle ayant trouvé un globe terrestre et remarqué que la mer Caspienne qui confine ses Etats n'y étoit pas tracée dans sa véritable position, il en rétablit lui-même les limites, et dit qu'on pouvoit assurer M. le premier président de la justesse de cette correction, lequel a été bien aise de conserver par une inscription la mémoire d'un fait de cette singularité.

Il a été ensuite conduit par mesdits sieurs abbé et bailli de Mesmes, sur les neuf heures, par la porte du greffe, en la grand'chambre où il s'est placé pendant que messieurs étoient en la buvette; ledit empereur, le prince Kourakin avec le sieur Jagouzinsky, chambellan dudit empereur, le comte Savaragouzinsky, le général Bouterlin, tous quatre de sa suite, le sieur comte de Tessé, maréchal de France, grand d'Espagne et chevalier des ordres du Roi, le sieur abbé de Mesmes et le sieur bailli de Mesmes, ambassadeur de Malte, en haut dans la lanterne du côté de la cheminée, qui avoit été préparée et ornée de tapis de damas cramoisi à galons d'or; et dans l'autre lanterne pareillement ornée, le prince de Dolgorousky, le vice-chancelier baron de Souffiroeff, le sieur de Tolstoy, son ministre et secrétaire d'Etat, le sieur Areskin et le sieur Nareskin tous aussi de sa suite.

Et a été plaidée en sa présence la cause d'entre le nommé Besnard et les intéressés à la compagnie de la scieure [*sic*] sur laquelle a été rendu un arrêt qui sera au registre des plaidoiries.

Et M. Guillaume de Lamoignon, avocat du roi, en déduisant les faits de la cause, a dit :

Que la contestation est fort sommaire et peu digne d'attirer l'attention du grand prince qu'ils voient dans ce tribunal.

Que quelque loi que sa modestie parûsse (*sic*) leur imposer, ils ne peuvent s'empêcher de féliciter la cour de l'honneur qu'elle reçoit de sa présence.

Qu'on a vu plusieurs fois les souverains des empires voisins du nôtre venir admirer la profondeur des lumières et la sagesse des jugements de la cour, mais qu'il n'y avoit point d'exemple qu'un prince aussi éloigné de nous, aussi puissant dans l'Europe et dans l'Asie eût désiré d'être témoin de cette auguste séance.

Que si l'histoire doit être chargée du soin de transmettre à la posté-

rité les vertus et les grandes actions de ce héros, ce temple de la justice doit compter cette journée entre ses plus illustres, et les annales de la cour doivent à jamais en conserver la mémoire.

MM. les présidents et tous messieurs en entrant à l'audience et en sortant ayant fait au tzar une profonde inclination, il s'est levé et a aussi salué la cour, et étant sorti après elle il est entré à la buvette où il a encore salué tous messieurs très-gracieusement et examiné les habillements de MM. les présidents; et ensuite est venu chez M. le premier président, par la galerie qui répond à la Sainte-Chapelle, dont il a voulu attendre le retour et à qui il a donné toutes les marques possibles d'estime et de considération.

Quand il s'en est allé M. le premier président et toute sa famille l'ont reconduit jusqu'à son carrosse et l'ont vu partir avec de profondes révérences auxquelles il a répondu par des salutations très-gracieuses.

Vu : De Mesmes.

Du lundi 21 *juin* 1717, *du matin.*

Monsieur le premier président.

Ce jour toutes les chambres étant assemblées pour délibérer, à l'occasion de la protestation apportée samedi dernier par M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, princes du sang, et sur la requête par eux présentée à la cour, à ce qu'il lui plût ordonner qu'elle seroit déposée au greffe d'icelle; sont entrés en ladite cour M. le duc de Bourbon et M. le prince de Conty, princes du sang, qui ont pris leurs places à l'ordinaire, traversant le parquet. Lorsqu'ils ont été assis, M. le duc de Bourbon s'est découvert, et ayant remis son chapeau, il a dit qu'ils apportoient à la cour un mémoire au sujet de ladite protestation faite par M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, dont la compagnie voudroit bien que M. le prince de Conty fît lecture: ce qu'ayant fait, ils ont laissé ledit mémoire sur le bureau avec plusieurs exemplaires pour être distribués dans la compagnie, et sont sortis conduits par deux huissiers frappant de leurs baguettes jusqu'à la Sainte-Chapelle.

Lecture a été faite par M. le Nain, doyen, de ladite protestation, de la requête de M. le duc du Maine et de M. le comte de Toulouse y attachée et du mémoire apporté par M. le duc de Bourbon et M. le prince de Conty, et, la matière mise en délibération, il a été arrêté que lesdits acte et requête seroient montrés au procureur général du roi.

Le *soit montré* a été mis sur ladite requête par M. le Nain,

et elle a été portée aux gens du roi (1) avec les autres pièces ci-dessus pour donner leurs conclusions.

Et peu de temps après, les gens du roi entrés, M. Guillaume de Lamoignon, avocat dudit seigneur portant la parole, ont dit..... (2).

---

(1) Les gens du roi étaient :
Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, avocat général;
Guillaume-François-Joly de Fleury, procureur général ;
Germain-Louis Chauvelin, avocat général.

(2) Cette lacune existe dans le registre du parlement; mais en consultant le recueil de minutes et de projets de minutes qui a pour titre *Conseil secret du parlement depuis novembre* 1716 *en octobre* 1717; *De Lisle*, 1717 (Archives impériales, U 360), nous avons retrouvé un projet de compte rendu de cette séance qui nous a paru utile à reproduire textuellement malgré ses lacunes et parce que bien qu'il n'ait pas un caractère officiel il sert à montrer beaucoup plus clairement le rôle du parlement dans cette affaire. Le discours de l'avocat général Lamoignon est en partie reproduit dans ce projet de minute qui n'a pas été adopté par le premier président de Mesmes.

Du lundi 21 *juin* 1717.

M. le premier président.

MM. Le Nain.......	Conseillers d'honneur.	MM. D'Armaillé...	Conseillers d'honneur.
Cochet........		De Paris....	
Dreux.........		Pucelle......	
Huguet........		Devienne....	
De Bragelongne.		Menguy.....	
Le Musnier....		Joysel......	
Le Feron......		Genoud.....	
Robert.........		Croizet......	
De Creil.......		Benoise.....	
Chassepot......		Leclerc......	
Delaporte......		Lemairat....	
Fraguier.......		Berrier.....	Maîtres des requêtes.
Dumonceau....		Bertin......	
Delagrange.....		Crozat......	

Ce jour après le jugement de quelques instances légères et appointés à mettre, M. le premier président a dit que comme la compagnie devoit délibérer ce matin, les chambres assemblées, sur la protestation de M. le duc du Maine et de M. le comte de Toulouse par eux apportée samedi dernier et sur la requête par eux présentée à la cour à ce sujet, il croyoit que messieurs voudroient bien en entendre la lecture avant l'assemblée des chambres et a prié M. Dreux, à qui il a fait remettre les pièces, de prendre la peine de le faire afin que messieurs en fussent instruits par avance; ce que M. Dreux a fait.

Après quoi la petite audience a été tenue jusqu'à huit heures et messieurs se sont levés et allés à la buvette.

Et se sont retirés, après avoir laissé ladite protestation, ensemble la requête y attachée, avec les conclusions par écrit du procureur général du roi et les autres pièces sur le bureau.

Et sur les huit heures et demie toutes les chambres étant assemblées pour délibérer à l'occasion de ladite protestation, etc., sont entrés en ladite cour M. le duc de Bourbon et M. le prince de Conty, princes du sang, etc.

Lorsqu'ils ont été sortis M. Dreux, pour M. le Nain, doyen, a fait lecture de ladite protestation de M. le duc du Maine et de M. le comte de Toulouse, et de la requête par eux présentée à la cour, au bas de laquelle M. le premier président avoit commis M. le Nain pour rapporteur.

M. le premier président a pris les avis à l'ordinaire, commençant par M. le Nain, rapporteur, et finissant par MM. les présidents.

M. le Nain a été d'avis de mettre sur ladite requête : soit montré au procureur général du roi.

Plusieurs de messieurs d'avis d'y joindre le mémoire apporté par M. le duc de Bourbon et M. le prince de Conty.

M. Gilbert, président en la 2e des enquêtes, d'avis de rendre la requête, la cour n'en pouvant connoître.

M. le Feron, président de la 1re des enquêtes, d'avis de mander présentement les gens du roi.

Plusieurs de messieurs de même avis.

Il s'est trouvé 140 voix de l'avis de M. le Nain pour le *soit montré*, où l'arrêt a passé.

Et 41 voix à l'avis de M. Gilbert à rendre la requête.

Le *soit montré* a été mis par M. le Nain et la requête, protestation et mémoire portés aux gens du roi au parquet, pour y donner leurs conclusions.

Et peu de temps après, les chambres étant demeurées assemblées, les gens du roi sont entrés et M. Guillaume de Lamoignon, avocat dudit seigneur, portant la parole, ont dit : qu'ils avoient vu la protestation faite par M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse et la requête par eux présentée à la cour dont elle avoit ouï la lecture, et que cette requête méritoit toute l'attention de la cour; qu'il paroît par cette protestation et par les raisons qui y sont énoncées qu'ils ne peuvent être jugés que par les états du royaume juridiquement assemblés; que cette auguste compagnie, etc.; ces réflexions qu'ils venoient de lui faire, etc.; qu'à l'égard de la révocation de l'édit de 1714 et de la déclaration de 1715, etc.

Le juge de la contestation devoit être le juge de la protestation, etc., que la cour ne pouvoit prévenir un pareil jugement qui seroit préjudiciable à l'autorité du Roi, etc., mais que ce seroit alors que la cour seroit en état de pouvoir, etc.

Que la demande formée aux pieds du trône devoit y être decidée, etc.

La procédure faite, etc., et tout ce que l'on devoit pour la personne sacree du Roi : que c'étoit le sujet des conclusions par écrit du procureur general du roi qu'il soit rendu compte au Roi de ladite protestation pour lui marquer la déférence et la soumission qui est due au souverain.

Et se sont retirés, après avoir laissé sur le bureau, etc.

Et après la lecture des conclusions, il a été délibéré et arrêté qu'il sera rendu compte au Roi de ladite protestation, ensemble de la requête y attachée : et en conséquence députation arrêtée pour l'exécution dudit arrêté.

Et ont été députés MM. les présidents de la cour, six conseillers de la grand'chambre, un conseiller de chacune chambre des enquêtes et des requêtes avec les gens du roi.

Après quoi, les gens du roi mandés, M. le premier président leur a dit l'arrêté de la compagnie et les a chargés de savoir le jour et l'heure la plus commode au roi pour recevoir MM. les députés.

Lecture a été ensuite faite des conclusions du procureur général du roi par M. le Nain, qui portoient : « Je requiers pour le Roi être ordonné qu'il sera rendu compte au Roi de ladite protestation. »

La matière mise en délibération et les avis pris comme ci-devant et à l'ordinaire.

M. le Nain, rapporteur, a été de deux avis :

Le premier des conclusions;

Et le second d'ordonner que ladite protestation sera déposée au greffe sans préjudice des droits des parties au fond.

M. Cochet d'avis que les parties se retireront devers le Roi.

M. Robert d'avis de mettre les parties hors de cour quant à présent.

M. Meliand d'avis de mettre les parties hors de cour purement et simplement.

M. le président le Peletier, la requête rendue.

Ce qui faisoit six avis différents.

M. le président a compté les voix et plusieurs de messieurs sont revenus au premier avis de M. le Nain qui étoit des conclusions, et d'autres à l'avis de M. Cochet.

Il s'est trouvé 122 voix à l'avis des conclusions, qui étoit le premier de M. le Nain; où l'arrêt a passé;

60 à l'avis de M. Cochet;

10 à celui de M. Robert;

12 à celui de M. Meliand;

Et 3 à celui de M. le président le Peletier.

Après l'arrêt donné M. le premier président a dit, etc., et en conséquence députation au Roi arrêtée pour l'exécution dudit arrêté.

Ont été députés MM. les présidents de la cour, etc.

Après quoi, les gens du roi mandés, M. le premier président leur a dit en ces termes : « Celà a passé à vos conclusions à rendre compte au Roi de ladite protestation et de la requête y attachée; la cour a arrêté à cet effet une députation au Roi et elle vous charge de savoir le jour et l'heure la plus commode de Sa Majesté pour recevoir MM. les députés. »

Ce qu'ils ont promis faire et d'avoir l'honneur d'en rendre compte à la cour, et se sont retirés; et la cour s'est levée à midi sonné.

Ils ont répondu qu'ils exécuteroient les ordres de la cour et qu'ils auroient l'honneur de lui rendre compte de la reponse du Roi.

Ce fait, la cour s'est levée.

Vu : De Mesmes.

Mémoire apporté par M. le duc de Bourbon et M. le prince de Conty, ledit jour toutes les chambres étant assemblées (1).

[La protestation de MM. les ducs du Maine et comte de Toulouse légitimés, du 15 du présent mois de juin, portée au parlement le 19, est un attentat le plus formel contre l'autorité du Roi. Les princes du sang laissent à MM. du parlement et au public à faire leurs réflexions sur les conséquences de cette protestation.

Les princes du sang ont demandé par leur requête, qu'il plût au Roi de révoquer dans son lit de justice l'édit de 1714 et la déclaration de 1715.

S'il plaît au Roi de tenir son lit de justice, le parlement sera juge du fonds de cette affaire; ou si le Roi juge plus à propos de donner un édit, après avoir consulté le conseil de régence pour le faire enregistrer ou dans son lit de justice, ou en la manière ordinaire, le parlement sera juge pour l'enregistrement.

Il seroit contre la règle que le parlement reçût une protestation anticipée, contre un jugement qu'il doit rendre, dans laquelle les légitimés ont déclaré qu'ils la réitéreroient après le jugement rendu.

D'ailleurs comment le parlement recevroit-il des protestations contre des arrêts émanés de la propre autorité du Roi dans son conseil de régence ?

Il paroît donc qu'il n'y a point d'autre voie que de rejeter la requête et la protestation, ou de renvoyer les légitimés à se pourvoir par devers le Roi.]

Du mardi 22 *juin* 1717, *du matin.*

Monsieur le premier président,

Ce jour les gens du roi sont entrés et ont dit, que suivant les ordres de la cour ils avoient été hier au palais des Tuileries, où ils eurent l'honneur de saluer le Roi, et de lui dire ce que la compagnie avoit arrêté : que Sa Majesté leur fit l'honneur de leur dire qu'elle recevroit avec

---

(1) Cette pièce est conservée dans le recueil de Lisle (Archives Impériales, U 360). Ce qui est entre [ ] est imprimé sur une feuille volante.

plaisir MM. les députés et leur avoit donné jour à mercredi prochain 30 du présent du mois de juin, à onze heures du matin.

Et comme il étoit assez tard et que M. le premier président n'a pas cru devoir détourner MM. des chambres des affaires auxquelles ils pourroient vaquer pour leur faire entendre la réponse du roi, il a chargé les principaux commis au greffe, servants à la grand'chambre, de leur dire ce que les gens du Roi ont rapporté à la cour, et les prier de députer ceux d'entre eux qu'ils jugeront à propos.

Vu : De Mesmes.

Du vendredi deuxième juillet 1717.

Ce jour toutes les chambres assemblées, M. le premier président a dit que, mercredi trentième du mois dernier, MM. les présidents Potier, Charron, d'Aligre, de Lamoignon, Portail, Amelot et le Peletier; MM. le Nain, doyen, Chevalier, le Musnier, Gaudart, Robert et Dorieu, conseillers de la grand'chambre, et MM. Canaye de Saint-Martin, le Boistel, de Seré, Lucas, Anjorant et le Febvre, conseillers des enquêtes et requêtes, députés de la cour, s'étoient rendus chez lui avec les gens du Roi pour aller au palais des Tuileries, suivant l'arrêté du 21 du mois, rendre compte au Roi de l'acte en forme de protestation apporté en la cour le 19 par M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse et de la requête y attachée, par laquelle ils ont demandé qu'il fût déposé au greffe.

Qu'étant partis sur les dix heures et demie, trois de MM. les présidents avec lui dans son carrosse, plusieurs de MM. les députés dans deux de ses carrosses qu'il avoit fait suivre, et le reste de MM. les présidents et de MM. les députés et les gens du Roi dans leurs carrosses, ils étoient entrés en cet ordre dans la cour appelée des Suisses, au côté droit de la grande cour dudit palais, et qu'ayant trouvé à la descente de leurs carrosses un officier du château qui avoit été envoyé pour leur indiquer le lieu où ils devoient attendre la commodité du Roi, ils avoient été introduits dans la salle où les ambassadeurs ont coutume d'attendre, à la porte de laquelle étoit un suisse des appartements du Roi qui la garde lorsque les ambassadeurs sont dans la salle.

Que peu de temps après le sieur marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, avec le maître des cérémonies, et le sieur marquis de la Vrillière, secrétaire d'État, étoient venus les avertir que le Roi étoit prêt à les recevoir.

Que MM. les députés ayant pris leurs bonnets étoient aussitôt montés par le grand escalier à l'appartement du Roi, précédés du greffier

en chef Civil, conduits par le grand maître et le maître des cérémonies marchant sur la droite, et le sieur de la Vrillière marchant sur la gauche, lui premier président à la tête avec M. le président Potier à la gauche, MM. les autres présidents de la cour et les conseillers députes aussi deux à deux et les gens du Roi.

Qu'ils avoient trouvé le Roï au fond de la chambre du trône, assis dans un fauteuil, ayant M. le duc d'Orléans, régent du royaume, avec M. le prince de Conty debout à sa droite et M. le duc de Bourbon à sa gauche; M. le chancelier à côté de son fauteuil à droite un peu en arrière, et le sieur maréchal duc de Villeroy, son gouverneur, aussi un peu en arrière à gauche, Sa Majesté accompagnée d'un très-grand nombre d'officiers de sa couronne et de sa maison, et de personnes qualifiées de son État.

Qu'après les marques ordinaires de respect il a dit à Sa Majesté :

Sire,

Votre parlement, pénétré d'amour pour la personne sacrée de Votre Majesté, vient avec un très-profond respect se présenter aux pieds de son trône pour lui rendre compte de ce qui s'est passé en son assemblée du lundi 21 de ce mois.

M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse vinrent au Palais le samedi précédent, et présentèrent à votre parlement, Sire, un acte en forme de protestation avec une requête qui y étoit attachée, par laquelle ils demandoient que leurs protestations fussent déposées au greffe.

La compagnie ne s'étant pas trouvée ce jour-là en état de s'assembler remit au lundi suivant à en délibérer.

Le lundi, les chambres assemblées et la matière mise en délibération, votre parlement, Sire, crut que le parti le plus sage et le plus conforme au profond respect qu'il vous doit étoit, dans une affaire de cette importance, d'ordonner qu'il en seroit rendu compte à Votre Majesté.

C'est pour satisfaire à ce devoir que votre parlement vient remettre entre vos mains, Sire, l'acte que M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse lui ont présenté, avec la requête qui y est attachée.

Nous saisissons avec empressement cette occasion de renouveler à Votre Majesté les assurances de notre très-fidèle, très-constant et très-respectueux attachement pour votre personne sacrée, de la continuation de notre zèle pour la conservation des droits de votre couronne et de votre application continuelle pour le maintien de la justice.

Nous ne cessons de pousser vers le ciel les vœux les plus ardents pour qu'il plaise à Dieu augmenter de jour en jour ces marques d'une sagesse et d'une pénétration dont les effets prématurés surpassent votre âge et remplissent nos cœurs de joie et d'espérance.

Nous conjurons ce souverain Maître des rois qu'il veuille remplir de son esprit les personnes à qui l'éducation et la conduite de Votre Majesté ont été commises;

Qu'il lui plaise inspirer l'esprit de paix à tous les différents états de ce grand royaume, afin que, sous les ordres du grand prince qui soutient si dignement le poids du gouvernement et en secondant ses intentions, tous vos sujets concourent à procurer l'union, la tranquillité et la prospérité de l'État;

Qu'il plaise enfin à ce grand Dieu, qui vous a fait naître, Sire, pour gouverner un si puissant empire, vous donner une étendue suffisante de sagesse et de connoissances pour vous mettre en état de soutenir glorieusement un si pesant fardeau et faire que votre règne juste, long et paisible soit en bénédiction à tous vos peuples.

Ce sont les vœux ardents et sincères de votre parlement pour la personne sacrée de Votre Majesté et pour le bien de son royaume.

Et ensuite a remis entre les mains du Roi l'acte susdit, la requête y attachée que Sa Majesté a aussitôt donnée à M. le chancelier, et a répondu :

Monsieur, je suis très-content de tout ce que mon parlement a fait et de ce que vous venez de me dire en son nom. Mon chancelier vous dira mes intentions.

Après quoi M. le chancelier prenant la parole a dit :

Que le Roi donneroit à l'affaire dont le parlement avoit cru devoir lui rendre compte toute l'attention qu'elle méritoit par ses conséquences, et que Sa Majesté lui expliqueroit incessamment ses intentions sur ce sujet; que cependant elle lui ordonnoit d'assurer son parlement de la satisfaction qu'elle avoit, non-seulement de son zèle et de sa fidélité, mais de la sagesse et de la prudence avec laquelle il s'étoit conduit en cette affaire, comme il fait toujours en toutes celles qui intéressent le service du Roi, l'ordre public et le bien de l'État.

M. le duc d'Orléans a dit ensuite :

Je suis de mon côté très-édifié de la conduite du parlement et des preuves qu'il donne tous les jours de sa prudence et de son attachement au Roi, et je porterai en toute occasion Sa Majesté à lui marquer par ses grâces la satisfaction qu'elle a de ses services et de son respect.

Qu'avant de se retirer, lui premier président avoit demandé au Roi pour MM. les députés la permission de le saluer chacun en particulier; ce que le Roi ayant bien voulu permettre, chacun de messieurs à son tour s'est approché du Roi; et après de profondes révérences ils se sont retirés (1) ainsi qu'ils étoient venus, et ont été reconduits par les mêmes

(1) Dangeau dit à la date du 30 juillet 1717 : « Tous les députés saluèrent le Roi; M. le duc d'Orléans qui étoit à sa droite les nommoit tous; quand

personnes et au même ordre au lieu où ils avoient été reçus, et étant remontés en leurs carrosses sont retournés à leur logis.

Vu : DE MESMES.

Du lundi 5 juillet 1717, *du matin.*

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,

Ce jour toutes les chambres ayant été assemblées, les gens du Roi mandés, ont dit qu'ayant été samedi dernier au Palais-Royal, ainsi que M. le duc d'Orléans leur avoit marqué, il les avoit chargés de dire à la cour, de la part du Roi, que Sa Majesté recevroit MM. les députés aujourd'hui lundi 5 de ce mois, à l'heure de midi, pour leur faire entendre ses intentions au sujet de la députation qui lui fut faite par la cour mercredi dernier 30 juin.

Eux retirés, il a été arrêté que MM. les députés de la cour, au même nombre que mercredi dernier, iront ce jourd'hui, suivant les ordres du Roi, entendre sa volonté, et qu'autant que faire se pourra ce seront les mêmes députés.

Vu : DE MESMES.

Du mardi 6 *juillet* 1717, *du matin.*

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,

Ce jour toutes les chambres assemblées, M. le premier président a dit qu'hier, sur les onze heures et demie du matin, MM. les députés de la cour s'étant rendus chez lui avec les gens du Roi, ils en étoient partis et avoient été au palais des Tuileries suivant la volonté du Roi au même ordre que mercredi dernier 30 juin; qu'y ayant été reçus et conduits en la présence dudit seigneur par les mêmes personnes et ainsi qu'ils l'avoient été à la dernière députation, il lui avoit dit en le saluant : Sire, votre parlement se rend aux ordres de Votre Majesté. Le Roi leur fit l'honneur de leur répondre qu'il les avoit mandés pour leur faire entendre sa volonté, et que son chancelier la leur expliqueroit.

Que M. le chancelier prenant la parole avoit dit que le fait dont le parlement rendit compte à Sa Majesté mercredi dernier avoit

---

tous les députés eurent passé devant le roi, les gens du roi, qui marchent les derniers, s'approchèrent et M. de Blancmesnil, premier avocat général, parla un moment au Roi. » On voit qu'il est impossible d'être plus exact; Dangeau complète même les registres du parlement pour les détails.

un si grand rapport avec le fond de la grande et importante matière qui fait naître cet incident, que le Roi a cru devoir expliquer ses intentions sur l'un et sur l'autre par le même édit, et que c'est ce que Sa Majesté a fait par celui qu'elle enverra incessamment à son parlement ; que la compagnie y trouvera en même temps des marques de la justice et de la bonté du Roi, et qu'elle y verra qu'en maintenant les lois fondamentales de l'État, Sa Majesté est entrée dans les tempéraments qui pouvoient concilier en cette occasion l'exactitude de la règle avec la faveur de l'équité ; qu'elle ne doutoit pas que son parlement, qui depuis plusieurs siècles conserve le dépôt de l'ordre public avec tant de gloire et de fidélité, ne donne dans l'enregistrement de cet édit de nouvelles preuves du même zèle. A quoi M. le chancelier a ajouté qu'il ne lui restoit que d'assurer le parlement, suivant les intentions de Sa Majesté, du plaisir qu'elle aura toujours à lui donner en toute occasion des marques de sa protection et de la bonté qu'elle doit à une compagnie qui la sert si dignement.

A quoi lui premier président avoit répondu que le parlement ne manqueroit pas de se conformer aux volontés de Sa Majesté.

Et qu'ensuite, après de profondes révérences, ils s'étoient retirés et avoient été reconduits dans la même salle des ambassadeurs et de la même manière qu'il avoient été reçus.

Après quoi toutes les chambres étant demeurées assemblées, les gens du Roi mandés, M. Guillaume de Lamoiguon, avocat dudit seigneur, portant la parole, ont dit qu'ils apportoient à la cour un édit qui révoque celui du mois de juillet 1714 et la déclaration du 23 mai 1715, [qui avoient (1) communiqué aux princes enfants légitimés du feu Roi les droits que la naissance n'accorde qu'aux princes légitimes, et qui en même temps faisant connoître aux peuples l'estime et la considération qu'ils doivent avoir pour ces princes légitimés, leur conserve des honneurs qui n'appartiennent point à leur naissance, mais que leurs qualités personnelles ont pu leur acquérir.

Qu'ils ne diroient pas à la cour quelles raisons ont engagé le Roi de donner cet édit, qu'une voix plus éloquente en fit connoître hier les motifs aux députés de la compagnie en leur expliquant les intentions de Sa Majesté ;

Qu'il leur suffiroit, en requérant l'enregistrement de l'édit, de demander à la cour qu'il soit lu et publié l'audience tenant, et non-seulement qu'il soit envoyé dans les bailliages et sénéchaussées du ressort, suivant la formule ordinaire, mais encore qu'il en soit envoyé un duplicata dans chacun des autres parlements du royaume ;

---

(1) Ce qui est entre [ ] manque dans le registre du parlement ; nous le rétablissons d'après une minute du recueil de Lisle.

Que tel étoit l'usage dans les affaires importantes et qui concernoient le gouvernement général de l'État; usage qu'il est d'autant plus nécessaire de suivre dans cette occasion qu'il fut observé pour l'édit du mois de juillet 1714, qui est abrogé par celui qu'ils apportoient, usage fondé sur l'ancienneté et la prééminence de cette cour, qui seule est dépositaire du lit de justice du Roi qui représente sans cesse la Majesté Royale, et qui, pour se servir des termes d'un de nos rois, est souveraine et capitale du royaume pour discuter et déterminer en souverain ressort les matières qui touchent les droits de la couronne de France;

Que c'est dans cet esprit qu'ils avoient pris des conclusions par écrit qu'ils laissoient à la cour avec l'édit et la lettre de cachet du Roi.]

Ils ont laissé sur le bureau ledit édit et la lettre de cachet du Roi, adressante à la compagnie avec les conclusions par écrit du procureur général du roi, et se sont retirés.

Lecture a ensuite été faite de la lettre de cachet du Roi, dudit édit et des conclusions du procureur général du Roi.

M. le premier président a pris les avis en la manière ordinaire (1), et est intervenu arrêt ainsi qu'il a été rédigé séparément.

Et comme l'arrêt portoit que l'édit seroit lu et publié l'audience tenant et qu'il étoit dix heures sonnées, la cour s'est levée, et ladite publication a été remise à jeudi prochain.

Vu : De Mesmes.

L'édit du Roi qui révoque et annule l'édit du mois de juillet 1714 *et la déclaration du* 23 *mai* 1715, a été imprimé en 1717 chez la veuve Muguet, et nous croyons inutile de le reproduire en entier. Nous citerons seulement le passage relatif au dépôt de la protestation des princes légitimés au parlement, passage qui eût dû suffire à Saint-Simon pour se convaincre de l'existence de cette protestation.

« Cette requête a été suivie d'une protestation passée par-devant

---

(1) On trouve dans les minutes de De Lisle la liste des membres du parlement qui prirent part à cette délibération. Cette liste est trop longue pour la reproduire ici. Nous nous contenterons de dire que 113 membres, parmi lesquels se trouvent les présidents d'Aligre, Charron, Potier et le premier président de Mesmes, votèrent pour les conclusions du procureur général Joly de Fleury, et que 73 membres, au nombre desquels on remarque les présidents le Peletier, Amelot, Portail et de Lamoignon, furent d'avis de nommer des commissaires pour examiner l'édit et « d'aucuns pour le communiquer aux chambres pour l'importance de l'affaire. »

notaire qui tend aux mêmes fins, et dont nos très-chers et très-amés oncles le duc du Maine et le comte de Toulouse ont demandé que le dépôt fût fait au greffe de notre cour du parlement de Paris, *auquel ils ont présenté une requête à cet effet*. Mais notre dite cour, toujours attentive à conserver les règles de l'ordre public et à nous donner des marques de son respect et de son zèle pour notre autorité, a jugé avec sa prudence ordinaire qu'elle ne pouvoit prendre d'autre parti sur cette requête que de nous en rendre compte pour recevoir les ordres qu'il nous plairoit de lui donner. »

Des documents qui précèdent il résulte donc, conformément aux assertions de Dangeau, de ce vieillard si mal informé « qui ne fut jamais de rien, » et qui ne voyait plus que « des restes d'épluchures, » et contrairement aux dénégations du duc de Saint-Simon, membre du conseil de régence, et qui prétend avoir pris part à toute cette affaire :

1° Que le duc du Maine et le comte de Toulouse allèrent au parlement le samedi 19 juin, et firent leurs protestations ;

2° Que la délibération fut remise au lundi 21 à cause de la visite du czar Pierre Ier ;

3° Que le lundi 21 M. le Duc et le prince de Conty allèrent au parlement pour demander que la protestation des princes légitimés ne fût pas reçue, et que le prince de Conty lut un petit mémoire lui-même ;

4° Qu'après le départ des princes du sang, le parlement chargea les gens du Roi de savoir le jour et l'heure la plus commode au Roi pour recevoir les députés du parlement, et que le même jour 21 juin les gens du Roi furent reçus par le Roi, qui leur donna jour au mercredi 30 juin ;

5° Que Dangeau marque les suites de cette affaire, puisqu'à la date du 30 il rapporte que « le premier président dit au Roi que le parlement les avoit députés pour venir rendre compte à Sa Majesté de ce qui s'étoit passé le jour que les princes légitimés apportèrent leur protestation ; » ce qui est conforme au discours transcrit dans les registres du parlement ;

6° Que cette affaire eut des suites au Palais-Royal, puisque les gens du Roi y furent mandés par le régent, le samedi 3 juillet, ainsi que le prouve le procès-verbal de la séance du lundi 5 ;

7° Enfin que la démarche des princes légitimés au parlement est clairement indiquée dans l'édit de révocation enregistré au parlement le 6 juillet, et qu'à défaut d'autre preuve celle-là devait être connue de Saint-Simon, puisque le texte de l'édit avait été tiré à des milliers d'exemplaires et répandu dans toute la France.

Quant à Joly de Fleury, nous croyons avec Saint-Simon « qu'un fait de tel éclat ne lui auroit pas échappé de la mémoire ; » mais il est

probable qu'en 1737, à l'époque où les princes légitimés étaient rentrés en faveur et avaient reconquis une partie des priviléges que leur avait accordés Louis XIV, le procureur général du Roi au parlement de Paris ne se souciait pas de revenir sur des faits de cette nature, et que, comme nous l'avons dit, Saint-Simon fut dans cette circonstance la dupe de Joly de Fleury.

Ce qu'il y a de plus exact dans cette digression de Saint-Simon sur les Mémoires de Dangeau, c'est qu'ils sont aujourd'hui, comme il l'avait prévu, « entre les mains de tout le monde. »

SUPPLÉMENT

A LA

NOTICE

SUR LA VIE DE DANGEAU

ET SUR SA FAMILLE.

Depuis la publication de notre premier volume, nous avons retrouvé un grand nombre de faits sur Dangeau et sur les principaux membres de sa famille. Il nous a paru utile de réunir tous ces documents nouveaux et d'en former un supplément à la Notice que nous avons consacrée à Dangeau. Nous plaçons ces notes en renvois aux pages où elles auraient dû se trouver si nous les avions connues quand nous avons rédigé notre premier travail.

Page XIV.

VOLTAIRE.

Après la publication du *Siècle de Louis XIV*, La Baumelle fit imprimer une critique de cet ouvrage; Vol-

taire répondit à son adversaire; enfin La Baumelle répliqua et fit paraître à Londres, en 1763, un volume in-12, sous le titre de : *Lettres de M. de La Baumelle à M. de Voltaire.*

La Baumelle, dans ses critiques, avait demandé à Voltaire où il avait trouvé un mot de Louis XIV sur Villeroy. Voltaire avait répondu solennellement : « Apprenez que c'est dans les Mémoires du marquis de Dangeau que j'ai lu ces paroles : on se déchaîne contre Villeroy, parce qu'il est mon favori. » La Baumelle ne manqua pas l'occasion, et (p. 144 de l'ouvrage cité) lui dit :

Vous voilà donc réconcilié avec ces Mémoires du marquis de Dangeau que vous avez si fortement décriés. Faux quand ils vous contredisent, ils sont vrais quand ils vous plaisent. Je ne désespère pas de vous voir penser comme M. de Foncemagne sur le Testament du cardinal de Richelieu, comme M. de l'Écluse sur les Mémoires de Sully, et comme tout le monde sur l'authenticité de livres plus importants. Quant au Journal de M. de Dangeau, il est très-bon. Où avez-vous pris que c'étoit l'ouvrage de ses laquais ou d'un vieux valet de chambre qui écrivoit le soir toutes les impertinences et tous les mensonges qu'il avoit ouïs dans la journée? L'exemplaire original écrit de la main de ce seigneur fut revu par Mme de Maintenon, qui le goûtoit fort dans sa retraite de Saint-Cyr, et qui de sa main en corrigea quelques méprises.

Ce qui avait donné lieu à cette rude et fort juste réplique, c'est le passage suivant du *Siècle de Louis XIV* :

« Le maréchal de Villeroi, extrêmement malheureux en cette occasion (il avait été fait prisonnier à Crémone, le 1er février 1702), fut condamné à Versailles par les courtisans avec toute la rigueur et l'amertume qu'inspiraient sa faveur et son caractère, dont l'élévation leur paraissait trop approcher de la vanité. Le Roi qui le plaignait sans le condamner, irrité qu'on blâmât si hau-

tement son choix, s'échappa à dire : « On se déchaîne contre lui « parce qu'il est mon favori, » terme dont il ne se servit jamais pour personne que cette seule fois en sa vie. » Et en note : « Voyez les Mémoires de Dangeau (1). »

Comme toujours, Voltaire avait cité fort légèrement. Voici la phrase du Journal de Dangeau, à la date du 14 février 1702 :

Le Roi alla l'après-dînée se promener à Marly, et durant sa promenade il parla fort du maréchal de Villeroy, et de la manière du monde la plus tendre et la plus obligeante. Il marqua qu'il étoit fort étonné et indigné même contre les gens qui insultoient au malheur du maréchal ; il ajouta qu'il croyoit que l'amitié dont il l'honoroit lui attiroit une partie de la haine que l'on a contre lui. Il se servit même du mot de favori, terme qui ne lui étoit jamais sorti de la bouche pour personne. Enfin il parla longtemps comme un homme qui veut et sait soutenir les intérêts des malheureux, et c'est une grande consolation pour la famille du maréchal ; et cela fait bien voir le bon cœur du Roi qui n'abandonne jamais ceux qui le servent et sont attachés à lui.

C'est peut-être la seule fois que Voltaire ait reproduit le Journal de Dangeau d'une manière à peu près exacte. Voltaire a encore cité trois fois Dangeau ; si l'on vérifie ces trois citations, on les trouve fausses toutes les trois :

1° Lorsque le Roi choisit Barbesieux pour succéder à Louvois dans le ministère de la guerre : « J'ai formé votre père, lui dit-il, je vous formerai de même. » Il en dit à peu près autant à Chamillart.

Et en note : « Voyez les Mémoires manuscrits de Dangeau. On les cite ici parce que ce fait rapporté par eux a été souvent con-

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, 1752 (t. XX, p. 14, édit. Beuchot).

firmé par le maréchal de la Feuillade, gendre du secrétaire d'État Chamillart (1).

Cette phrase ne se trouve pas dans le Journal de Dangeau, et n'a pas été reproduite par Voltaire dans son Journal de la cour de Louis XIV.

2° Le Roi était si fier de sa prospérité qu'en parlant au duc de la Rochefoucauld au sujet des propositions que l'empereur lui faisait alors (2), il se servit de ces termes : « Vous les trouverez encore plus insolentes qu'on ne vous l'a dit. »

Et en note :

Du moins, c'est ce que rapportent les Mémoires manuscrits du marquis de Dangeau. Ils sont quelquefois infidèles.

Voici le passage du Journal de Dangeau, à la date du 28 mars 1701 (t. VIII, p. 68) :

Dans la proposition qu'ont faite à M. d'Avaux les députés de Hollande et l'envoyé d'Angleterre, ils demandent encore qu'on donne contentement à l'empereur et qu'il entre dans le traité qu'ils proposent. Le Roi, à son lever, a parlé de ces propositions-là à M. de la Rochefoucauld, et lui a dit : « Vous les verrez imprimées, et vous les trouverez encore plus insolentes qu'on ne vous le dit. »

Dangeau dit la veille, à la date du 27 mars :

On fait imprimer ces propositions pour faire voir à toute l'Europe le ridicule de leurs prétentions, et si l'on en vient à la guerre contre la Hollande, il n'y aura point de meilleur manifeste contre eux, car rien ne marque tant la mauvaise volonté de la Hollande et de l'Angleterre.

---

(1) *Siècle de Louis XIV*, (t. XX, chap. 8, p. 5).

(2) En 1701, au sujet de la succession de Charles II, roi d'Espagne.

3° Je lus il y a quelques années dix-huit tomes in-folio des Mémoires du feu marquis de Dangeau, j'y trouvai ces propres paroles : « La reine d'Espagne Marie-Louise d'Orléans est morte empoisonnée par le marquis de Mansfeld; le poison avait été mis dans une tourte d'anguilles; la comtesse de Pernits, qui mangea la desserte de la reine, en est morte aussi; trois caméristes en ont été malades. Le Roi l'a dit ce soir à son petit couvert. » Qui ne croirait un tel fait circonstancié, appuyé du témoignage de Louis XIV et rapporté par un courtisan de ce monarque, par un homme d'honneur qui avait soin de recueillir toutes les anecdotes? Cependant il est très-faux que la comtesse de Pernits soit morte alors; il est tout aussi faux qu'il y ait eu trois caméristes malades, et non moins faux que Louis XIV ait prononcé des paroles aussi indiscrètes. Ce n'était point M. de Dangeau qui faisait ces malheureux Mémoires, c'était un vieux valet de chambre imbécile, qui se mêlait de faire à tort et à travers des gazettes manuscrites de toutes les sottises qu'il entendait dans les antichambres. Je suppose cependant que ces Mémoires tombassent dans cent ans entre les mains de quelque compilateur, que de calomnies alors sous presse! que de mensonges répétés dans tous les journaux! Il faut tout lire avec défiance. Aristote avait bien raison quand il disait que le doute est le commencement de la sagesse (1).

Voltaire revient dans son *Siècle de Louis XIV* (2) sur cette affaire, et recommence ses invectives contre Dangeau :

Ceux qui ont lu les Mémoires *compilés* par le marquis de Dangeau trouveront que le roi dit en soupant : « La reine d'Espagne est morte empoisonnée dans une tourte d'anguilles : la comtesse de Pernits, les caméristes Zapata et Nina, qui en ont mangé après elle, sont mortes du même poison. »

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces Mémoires manuscrits qu'on dit faits avec soin par un courtisan qui n'avait

---

(1) *Dissertation sur la mort de Henri IV*, 1748, t. X, p. 388-9.
(2) Chap. XXVI, t. XX, p. 181 et suivantes.

presque point quitté Louis XIV pendant quarante ans, je ne laissai pas d'être encore en doute. Je m'informai à d'anciens domestiques du roi s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assurèrent tous que rien n'était plus faux... Enfin je sus que ces Mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que des nouvelles à la main, écrites quelquefois par un de ses domestiques, et je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style, aux inutilités et aux faussetés dont ce recueil est rempli.

Voici ce que dit Dangeau (t. V, p. 466) :

4 *septembre* 1696. Il vient des nouvelles de tous côtés que la reine d'Espagne est morte, non sans soupçon de poison, après avoir mangé un pâté d'anguilles; trois personnes qu'elle aimoit et qui en ont mangé avec elle, en sont mortes aussi; on dit même qu'elle a dit en mourant : « Et de deux. »

5 *septembre*. Le Roi nous dit à son souper que M. de Vendôme lui mandoit qu'en Catalogne on parloit publiquement de la funeste mort de la reine d'Espagne, et que la comtesse de Pernits, la Sapata et la Nina, trois personnes pour qui la reine avoit beaucoup d'amitié étoient mortes aussi, etc.

Voltaire n'a pas pu lire, puisqu'elles n'y sont pas, *ces propres paroles :* La reine d'Espagne Marie-Louise d'Orléans, parce que cette reine, première femme de Charles II, était morte le 12 février 1685. Il s'agit de la seconde femme de Charles II; Marie-Anne de Neubourg, qu'il épousa en 1690, et qui mourut en 1740. Aristote n'avait rien à faire dans tout ceci; il fallait simplement, au lieu d'inventer toute une histoire afin de se donner le plaisir de la réfuter, lire et citer exactement le Journal de Dangeau, où Voltaire aurait encore trouvé, à la date du 10 septembre :

Le Roi a eu nouvelle aujourd'hui que la reine d'Espagne n'étoit ni morte, ni empoisonnée, ni grosse, et que les bruits qui

avoient aussi couru de la maladie du roi d'Espagne n'étoient pas vrais.

Nous ne croyons pas nécessaire de faire suivre ces citations d'aucune réflexion. Les faits parlent assez par eux-mêmes. On trouvera plus loin, page 475, dans la préface aux Mémoires de Dangeau par le duc de Luynes et le président Hénault, une réfutation de cette erreur et de ces accusations de Voltaire.

Voltaire écrivait, le 16 juillet 1756, au comte d'Argental, toujours au sujet de Dangeau :

Si jamais on imprime les Mémoires du marquis de Dangeau, on verra que j'ai eu raison de dire qu'il faisait écrire les nouvelles par son valet de chambre. Le pauvre homme était si ivre de la cour qu'il croyait qu'il était digne de la postérité de marquer à quelle heure un ministre était entré dans la chambre du Roi. Quatorze volumes sont remplis de ces détails. Un huissier y trouverait beaucoup à apprendre, un historien n'y aurait pas grand profit à faire (1).

Page XX.

ABJURATION DE DANGEAU.

L'époque de la conversion de Dangeau est marquée par un grand nombre d'abjurations dans la noblesse, entre autres par celle de Turenne, qui est du 23 octobre 1668. Celle de Dangeau est de quelques jours antérieure; la *Gazette* la mentionne en ces termes :

---

(1) T. LVII, p. 102. (Ed. Beuchot.)

« Le 10 [octobre 1668] l'abbé Bossuet reçut en l'église des Carmélites de la rue du Bouloy l'abjuration du marquis de Courcillon d'Anjau, petit-fils de du Plessis-Mornay, ayant été commis pour cette fonction par notre archevêque, qui avoit durant plusieurs mois pris le soin de l'instruire; laquelle conversion est d'autant plus considérable que ledit marquis est fort éclairé sur les matières de la religion, et qu'il n'a changé de parti qu'après une entière connoissance de la vérité. »

Page xx, *note* 3.

Il est question dans cette note des sœurs de Dangeau; celles qui se convertirent n'abjurèrent qu'après la révocation, et deux d'entre elles au moins se retirèrent en Hollande (1). Ces cinq demoiselles de Courcillon étaient :

Suzanne, Élisabeth, Catherine, Charlotte, Françoise-Hélène.

Suzanne épousa son cousin Louis du Plessis, marquis de la Périgne; elle mourut avant la révocation. Sa fille, âgée de onze ans, fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques.

Élisabeth épousa Frédéric de Suzannet, baron de La Forest. Elle fut jetée dans un couvent à Poitiers, et abjura en 1686. Son exemple, dit l'intendant Foucault,

---

(1) Les registres de la secrétairerie d'État (*Archives de l'Empire*, E 3374) contiennent à la date du 20 décembre 1688 un « brevet de don en faveur du marquis de Dangeau des biens des demoiselles de Courcillon de Dangeau, ses sœurs, sorties du royaume. » — Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Parent de Rosan.

Lorsque le Roi voulait favoriser une famille dont quelques membres avaient refusé de se convertir, au lieu de confisquer les biens de ceux qui se réfugiaient en pays étranger, il les donnait à un nouveau converti de la même famille, qui en faisait passer le revenu à ses parents.

détermina la conversion de beaucoup de femmes.

Catherine, quatrième femme de Jean Guichard, marquis de Péray, fut enfermée le 20 janvier 1686, par ordre de Louvois; elle était encore prisonnière en 1687, dans le couvent des Hospitalières Saint-Gervais, et restait inébranlable. Son fils et sa fille, prisonniers aussi, abjurèrent en 1686.

Nous n'avons aucun renseignement sur Charlotte de Courcillon, morte sans doute de bonne heure.

Françoise-Hélène, à la révocation, fut enfermée au Calvaire, puis mise en liberté, et se retira à La Haye, où elle fonda deux pensionnats pour les jeunes personnes de qualité réfugiées (1).

Page XXII.

SERVICES MILITAIRES.

Quelques erreurs de détail et quelques omissions importantes nous engagent à refaire en entier le chapitre relatif aux services militaires de Dangeau, et à le présenter de nouveau à nos lecteurs sous la forme abrégée d'états de services.

1657 ou 1658. Dangeau sert sous M. de Turenne, en Flandre, comme capitaine de cavalerie.

Après 1659, il prend du service en Espagne, et combat avec les Espagnols contre le Portugal.

1662. Il assiste au siége de Jurumenha (2), qui fut pris le 8 juin.

---

(1) Nous avons rédigé cette note avec les documents que nous avons trouvés dans *La France protestante* de M. Haag; mais nous les avons corrigés à l'aide d'une note généalogique conservée dans les archives de la maison de Luynes.

(2) On trouve une relation de la « Prise de Gurumena sur les Por-

En homme intelligent, Dangeau fit alors une collection de plans des places du Portugal. Quand le Portugal se fut déclaré contre la France et l'Espagne, en 1704, Dangeau (voy. son *Journal*, avril 1704, IX, 488) remit à Louis XIV sa collection de plans, et le roi lui ordonna de les confronter avec ceux de M. Pelletier, qui ferait copier ceux qui lui manqueraient.

1663. Dangeau revient en France.

1665. Il est nommé colonel-lieutenant du régiment du Roi, créé en 1663, dont le roi était colonel, et qui était l'école militaire de ce temps. Dangeau en fut le premier colonel-lieutenant (1). C'est lui qui organisa dans son régiment les premières compagnies de grenadiers qui aient existé dans l'armée française.

1667. Dangeau, à la tête du régiment du Roi, fait toute la campagne de Flandre et prend part au fameux siége de Lille.

1672. Il est nommé aide de camp du roi, et fait avec Louis XIV la campagne de Hollande (2).

1672-73. *Ambassades en Allemagne et en Angleterre.*

1674. Dangeau prend part à la conquête de la Franche-Comté et à la prise de Dôle (3).

1677. Dangeau part comme volontaire, avec toute la jeunesse, au secours de Charleroi (4).

---

tugais par don Juan d'Autriche, général de l'armée d'Espagne, avec le journal du siége de cette place-là jusques à sa réduction, » dans la *Gazette* de 1662, p. 685.

(1) La *Gazette* se trompe quand elle donne, en 1668, à Dangeau le titre de mestre de camp du régiment Royal. C'était un autre régiment que le régiment du Roi.

(2) « Dangeau et le comte de Sault sont venus nous dire adieu : il nous ont appris que le roi, afin d'éviter les larmes, est parti ce matin à dix heures. » (Lettre de Mme de Sévigné, du 27 avril 1672.)

(3) « Quand le roi prit la Franche-Comté, en 1674, il m'envoya dans la place de Dôle faire la capitulation avec le marquis de Borgomainero, gouverneur de Dôle. » (*Journal de Dangeau*, 4 nov. 1695.)

(4) Le prince d'Orange ayant investi Charleroi le 6 avril 1677. M. de Luxembourg se porta au secours de la place; Louvois alla

1677. Il est avec le roi au fameux siége de Valenciennes et à la prise de Cambray (1).
1680. *Ambassade en Angleterre.*
1690. Dangeau fait la campagne sur le Rhin en qualité de menin de Monseigneur.
1691. Il est avec le roi, comme aide de camp de S. M. (2), au siége de Mons.
1692. Il est avec le roi au siége de Namur.

Les services militaires de Dangeau furent assez importants pour lui faire donner l'ordre du Saint-Esprit, en 1688.

« Ce fut, dit Saint-Simon (3), la première promotion où les gens purement de guerre eurent part comme tels. M. de Louvois... persuada au roi de donner en récompense militaire ce qui avoit toujours été destiné à la naissance, et, quoique toutes les promotions aient eu leurs taches, on ne s'étoit point encore tant récrié que sur celle-ci. MM. de Tilladet, de la Salle et de Beringhen passèrent par leurs charges... Dangeau, Maulevrier, Montclar, Calvo, Montal, Bissy, Montbron, Latrousse et Chazeron, *uniquement par la guerre.* »

---

le rejoindre. Comme les armées n'étaient qu'à une lieue l'une de l'autre, on s'attendait à un combat. « M. de Lesdiguières partit dans cette pensée, il y a trois jours, pour s'y trouver. A son exemple, toute la jeunesse en veut faire autant : Dangeau, le chevalier de Châtillon, Beaumont, Fervaques, Fiesque, Poussé, le chevalier de Vendôme et autres partent à toute heure. » (*Lettre de Bussy* du 19 août 1677, dans la *Correspondance de Bussy-Rabutin,* édit. L. Lalanne, t. III, p. 326.) Voy. aussi la lettre de Mme de Sévigné du 10 août 1677.

(1) *Gazette de France,* 24 mars et 17 avril 1677.

(2) D'après Quincy, *Hist. milit. de Louis XIV.* — Voyez le *Journal de Dangeau,* t. III, p. 304.

(3) *Additions au Journal de Dangeau,* t. II, p. 258.

Page XXIX.

GUERRE DE COUPLETS.

La chanson que nous avons citée parmi toutes celles qui furent faites contre Dangeau est tirée du *Recueil Maurepas* (année 1666, t. III, p. 9); elle y a été transcrite d'une manière inexacte; et puisque nous avons tant fait que de reproduire de pareilles miévreries, au moins faut-il qu'elles soient exactes. Voici le texte complet :

Estre des plaisirs de son roy,
Du jeu, du bal et de la chasse,
Faire exercice en bel arroy,
Monter quelquefois au Parnasse,

Donner tout à l'ambition,
Cajoler la blonde et la brune,
N'avoir point de religion
Quand il s'agit de sa fortune (*allusion à l'abjuration*).

Devenir chef du régiment, (*du Roi*)
Acheter un gouvernement, (*celui de Touraine*)
Se voir cordon bleu d'espérance;

Dangeau, par des hasards si grands,
Si la paix dure encor dix ans
Tu seras maréchal de France.

Ce sonnet est cité dans l'édition des *Lettres de Mme de Sévigné* donnée par Blaise, in-12, t. VI, p. 345. Il se trouve aussi dans *Recueil de Pièces curieuses*, La Haye, 1696, t. V, p. 704. Mais Dangeau n'y est pas nommé. C'est à ce sonnet que Mme de Sévigné faisait allusion quand, parlant de son fils, dans sa lettre à Bussy du 28 août 1678, elle disait : « C'est comme cela qu'on pourroit dire de lui *plus justement* qu'on ne di-

soit de Dangeau : Si la paix dure dix ans, il sera maréchal de France. » — Mme de Sévigné rendait justice à Dangeau.

La chanson était alors fort à la mode; à tort ou à raison, tout le monde était chansonné ; tous les actes de la vie publique comme de la vie privée, et surtout ces derniers, étaient l'objet de couplets qui se répétaient partout. La médisance, la calomnie, l'obscénité se donnent pleine carrière dans ces plates compositions. Certes, le *Recueil Maurepas* peutêtre utile sur quelques points de détail ; mais on a si fort exagéré son importance, depuis quelques années, qu'il est bon de résister à la tendance qui voudrait en faire un véritable document historique.

Nous en extrairons cependant quelques pièces sur Dangeau.

Quatrain sur une maladie du maréchal de Luxembourg.

(1692.)

Certain démon, jaloux du succès de nos armes,
Y mesle quelquefois de soudaines alarmes,
Et se complaît à voir Luxembourg alité
Tandis que Dangeau regorge de santé (1).

(1705.)

On demande quel est plus sot
Ou de Créey ou de Dangeau?
Moy, je dis que c'est Callière.
Laire la laire, lanlaire,
Laire la laire, lanla (2).

---

(1) T. VII, p. 267.
(2) T. X, p. 374.

Pages XXX *et* XXXI.

DUELS ET JEU.

Les chansons accusent Dangeau de poltronnerie, et nous avons déjà dit que Saint-Simon, d'ordinaire peu bienveillant pour lui, déclare hautement que Dangeau ne fut jamais accusé de poltronnerie. Dangeau paraît avoir été non pas poltron, mais fort peu endurant. Dès son arrivée à la cour, à peine sorti de sa province, il débute par un soufflet.

Tallemant des Réaux raconte l'historiette suivante (1) :

« Un huguenot, nommé M. Dangeau, qui a la mine fort niaise, au sortir de l'académie, alla à la cour. Je ne sais quel éveillé lui vint dire : Monsieur, je crois que vous avez étudié en philosophie. — Oui, répondit-il naïvement, j'ai fait mon cours. — Hé bien, ajoute l'autre, vous répondrez donc bien à ceci : « Tout homme est animal. — Voyons si vous répondrez bien à celui-ci, reprit Dangeau : « Tout homme est menteur : vous êtes homme, donc vous êtes menteur. » Et il lui donna un soufflet. »

Peu de temps après, Dangeau était l'un des joueurs de l'hôtel Mazarin; les gains qu'il y fit au jeu commencèrent sa fortune.

Le cardinal Mazarin faisoit grande dépense, il avoit compagnie de gendarmes, de gardes, de chevau-légers, et de mousquetaires. Il jouoit beaucoup ; et on ne peut dire tout ce que M. de Roquelaure lui gagna d'argent. C'est là aussi où M. de Dangeau a commencé à faire ses affaires ; car son père avoit tout fricassé, ou laissé perdre (2).

---

(1) 1re Edit. in-8°, VI, 52.

(2) *Longueruana*, p. 14. — Nous devons ce renseignement à M. Ed. Fournier.

L'abbé de Longuerue était lié avec l'abbé de Dangeau, et avait pu savoir par lui, sur les commencements de son frère, le marquis, le détail qu'il nous a donné.

Le jeu, qui avait attiré à Dangeau, en 1676, une querelle avec mylord Peterborough et les chansons qui tombèrent sur lui à cette occasion, lui valurent encore, en 1677, une autre affaire, qui le conduisit à la Bastille.

Dangeau se trouvait souvent en rivalité, à la cour, au jeu, auprès de Mme de Montespan, avec un courtisan nommé Langlée (1). Déjà en 1672 Mme de Sévigné nous fait connaître une première dispute qu'ils avaient eue ensemble :

« MM. Dangeau et Langlée ont eu de grosses paroles, à la rue des Jacobins, sur un payement de l'argent du jeu. Dangeau menaça ; Langlée repoussa l'injure par lui dire qu'il ne se souvenoit pas qu'il étoit Dangeau et qu'il n'étoit pas sur le pied dans le monde d'un homme redoutable. On les accommoda ; ils ont tous deux tort, et les reproches furent violents et peu agréables pour l'un et pour l'autre : Langlée est fier et familier au possible. Il jouoit l'autre jour au brelan avec le comte de Gramont, qui lui dit, sur quelques manières un peu libres : « Monsieur de Langlée, gardez ces familiarités là pour quand vous jouerez avec le roi. » (*Lettre de Mme de Sévigné* du 5 janvier 1672.)

Cinq ans plus tard la même scène se renouvela, mais avec des suites plus graves :

« Dangeau entra hier à la Bastille, écrit Mme de Sévigné, pour avoir, chez Mme la comtesse de Soissons, levé la canne sur Langlée (2), et l'avoir touché, dit-on, quoique légèrement. Le comte

---

(1) Voy. page XXIX de l'Introduction, les présents de Langlée et de Dangeau à Mme de Montespan, en 1676.

(2) Joueur célèbre et heureux de l'époque ; mort en 1708. Saint-Simon parle à plusieurs reprises de Langlée, fils d'un traitant et d'une femme de chambre d'Anne d'Autriche.

de Gramont se mit entre deux; les menaces furent vives. Langlée dit à Dangeau qu'il étoit un lâche (1), et que dans un autre lieu il n'auroit pas fait tant de bruit. Mme la comtesse alla demander justice au roi contre l'insolence commise dans sa maison. Le roi lui dit qu'elle devroit se l'être faite à elle-même. Le cardinal de Bonzi lui fit des excuses pour Dangeau ; elle dit que c'étoit l'affaire du roi; que si elle eût été chez elle (2), elle l'eût fait jeter par les fenêtres. Dangeau est à la Bastille; on va faire les compliments; je voudrois bien aller chez la Langlée, et faire compliment à Dangeau ; si vous ne voulez pas, je n'en ferai point du tout. La dispute étoit sur 800 louis que doit Langlée, et qu'il veut que Dangeau prenne sur Monsieur. « Vous me les payerez. — Je n'en ferai rien. » Et le reste. On est si avide de nouvelles, qu'on a pris cette guenille et qu'on ne parle d'autre chose. » *Lettre de Mme de Sévigné à sa fille* du 28 juillet 1677.

Les registres de la secrétairerie d'État (3) contiennent trois ordres du roi relatifs à cette affaire; nous les publions comme échantillons d'une source historique aussi précieuse que peu connue.

1677 (26 *juillet*). Ordre du Roi au sieur de La Grange, exempt des gardes du corps, pour conduire à la Bastille le sieur marquis de Dangeau.

Même jour. Lettre au sieur de Besmeaux, gouverneur du château de la Bastille, pour lui enjoindre d'y recevoir le marquis de Dangeau.

28 *dudit mois*. Lettre du Roi à M. de Besmeaux pour faire sortir le marquis de Dangeau.

Dangeau, sorti de la Bastille, continua à jouer et à

---

(1) Bussy-Rabutin (*Correspondance*, II, p. 310 et 333, édit. L. Lalanne) dit que Langlée appela Dangeau « poltron ».

(2) Bussy-Rabutin (*idem*) dit que ce fut en présence de la comtesse de Soissons. Il nous apprend qu'on accommoda l'affaire chez les maréchaux. *Voy.* aussi la lettre de Mme de Sévigné du 30 juillet 1677.

(3) Archives de l'Empire, E, 3363, f. 146.

mériter les éloges de Mme de Sévigné. A ceux que nous avons déjà cités, p. XXVII, il faut encore ajouter ceux qui suivent :

Mon fils me mande qu'il s'en va jouer au reversis avec son jeune maître (*Mgr le Dauphin*); cela me fait transir : deux, trois, quatre cents pistoles s'y perdent fort aisément : *Ce n'est rien pour Admète, et c'est beaucoup pour lui.* Si avant que de jouer on pensoit qu'on peut les perdre, et qu'il les faut payer le lendemain, je crois qu'on ne s'engageroit pas à de telles parties; mais on s'imagine qu'on les gagnera, et voilà souvent comme on se trompe. Si Dangeau est de ce jeu, il gagnera toutes les *poules :* c'est un aigle. Il en arrivera tout ce qu'il plaira à Dieu..... (1)

Page XXXV.

BELLES-LETTRES.

Aux indications que contient la note de la page XXXV il faut ajouter aux poésies de Dangeau que nous y avons indiquées :

1° Un *ballet* improvisé pour divertir le Roi dans une des visites qu'il fit à son frère à Villers-Cotterets, vers 1663, à son retour d'Espagne (2).

2° Une *requête* en vers adressée à la Reine pour lui demander les entrées dans l'appartement des filles de la Reine.

---

(1) *Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, aux Rochers, 30 juin 1680.

(2) M. Ed. de Barthélemy a publié dans la *Revue française* (XV, 1er nov. 1858) ce ballet, dont le manuscrit est dans les papiers de Conrart.

Placet à la Reine.

Dangeau vous demande une grâce;
Grâce qui ne vous coûte rien;
Mais il n'est point d'effort que sa Muse ne fasse
Pour obtenir un si grand bien.
En me donnant cet avantage
Vous contenterez tous mes vœux.
Je n'en serai pas plus heureux,
Mais j'en passerai pour plus sage.
En me donnant permission
Vous pouvez établir ma réputation
Sans que cela nuise à personne.
Que craindroit Votre Majesté?
Tous les exemples qu'elle donne
N'inspirent que l'honnêteté.

Réponse de Pellisson.

Vous demandez si bien, qu'on ne peut refuser :
On consent à votre demande.
Mais cependant on vous commande
D'être content du droit et de n'en point user.
Cherchez-vous ce qu'on appréhende?
S'il faut ne vous rien déguiser,
La raison en est juste et grande.
Vous demandez si bien, qu'on ne peut refuser (1).

3° L'*Impromptu* fait par le marquis de Dangeau, en présence du Roi et par son commandement, sur une absence. M. de Barthélemy pense avec raison que cet impromptu était certainement destiné à M[lle] de la Vallière (2).

---

(1) Ces deux pièces se trouvent dans les *Œuvres diverses de M. Pellisson,* 3 vol. in-12; t. I, p. 157.

(2) Voy. p. XXXIII de notre Introduction.

Loin de Philis, je suis loin de moi-même.
Je ne saurois souffrir d'autre entretien ;
Sans elle, hélas ! je ne suis bon à rien.
Consolons-nous dans ce malheur extrême :
Un grand amour seroit un trop grand bien
Si l'on voyoit toujours ce que l'on aime.

4° A propos de l'*Épître au comte de Gramont*, œuvre charmante d'Hamilton, l'un des amis de Dangeau, celui-ci lui adressa les vers suivants :

Pompe funèbre de Voiture,
Voyage tant vanté du fameux Bachaumont,
Badinages heureux du vieux Saint-Évremond,
Je ne vous fais aucune injure :
Vous devez céder sans murmure
A la nouvelle Lettre au comte de Gramont.

Hamilton répondit par une longue lettre, mêlée de vers, dont voici le début :

Certains Gascons rimant au bord de la Gironde,
Vous doivent un remercîment
Pour l'écrit le plus obligeant
Et le plus gracieux du monde,
Dans lequel il vous plut leur faire un compliment, etc., etc.

Dangeau répliqua, et envoya à Hamilton la lettre suivante :

Il n'est rien de plus joli que votre lettre au mylord, et j'en serois jaloux si j'avois les talents que me donnent vos Gascons. Mais en vérité, Monsieur, je ne mérite point leurs louanges, et je vois votre gloire sans envie ; car je ne suis point à portée d'entrer avec les maîtres de l'art, en vers et en prose.

A nos meilleurs auteurs vous donnez tablature,
Et vous ressuscitez Sarrazin et Voiture,
Quand ils chantoient les faits du prince de Condé ;
De ce fameux héros Berwick a l'encolure,

La démarche et le procédé.
Le Portugal, intimidé,
Qui connoît déjà son allure,
Sera bientôt persuadé
Que l'on va punir son parjure (1).
Ce pronostic, je crois, n'est pas trop hasardé;
Almanza (2) m'est un sûr augure
Qu'ainsi le ciel l'a décidé.

Le comble du bonheur du maréchal, c'est d'avoir un ami comme vous, qui sait en badinant et en le grondant lui donner des louanges si fines et si exquises. Elles ont été du goût de tous les honnêtes gens qui sont à Marly. Je vous suis sensiblement obligé de m'avoir envoyé cette charmante lettre, et pour la digne épouse du vainqueur. Tout commerce avec vous, Monsieur, et avec vos Gascons, me fera toujours beaucoup d'honneur et de plaisir (3).

On a vu, page XXXVI, que Boileau avait été patroné auprès du Roi par Dangeau. Ce n'est pas la seule fois que Dangeau ait protégé de jeunes poëtes. Un M. de Clerville, de Rouen, ayant obtenu, en 1699, le prix de poésie à l'Académie française, Dangeau trouva sa pièce si belle qu'il crut en devoir faire une lecture au Roi. L'évêque de Noyon avait fait les fonds pour le prix et avait fait imprimer les vers de M. de Clerville; Louis XIV, trouvant beau cet ouvrage, dit à M. de Noyon qu'il agréait qu'on lui présentât l'auteur; en effet, M. de Clerville fut présenté au Roi, à Marly, le 26 août 1699, et reçut les éloges de Louis XIV.

---

(1) Le Portugal, d'abord allié de Louis XIV et de Philippe V, au début de la guerre de la succession d'Espagne, avait abandonné notre cause et s'était uni avec l'Autriche et l'Angleterre.

(2) Belle victoire gagnée par Berwick, en 1707, sur l'archiduc Charles, compétiteur de Philippe V.

(3) Voy. *Œuvres d'Ant. Hamilton*, 3 vol. in-8°; Paris, Renouard, 1812.

Dangeau, toujours réservé, ne dit pas un mot dans ses Mémoires de ce fait, si honorable pour lui. Nous ne connaissons ces détails que par le *Mercure* de septembre 1699, p. 209 à 211 (1).

Enfin, aux pièces dédiées à Dangeau par les poëtes de son temps que nous avons indiquées en note (page xxxvi) nous ajouterons une ode de Houdar de la Motte, *Les Poëtes ampoulés*, adressée au marquis de Dangeau.

Page XLIV.

AMBASSADES.

1671. Dangeau, nommé ambassadeur en Suède, s'adressa à Chapelain pour lui demander s'il ne connaîtrait pas quelque homme de bien et d'érudition qui pût, à des conditions honorables, lui tenir compagnie pendant son voyage de Suède, et lui servir, soit par la conversation, soit par la lecture des bons livres anciens et modernes, à le divertir des objets désagréables (2). Chapelain lui donna un jeune homme de mérite, nommé Falaiseau, qui l'accompagna en 1672 en Allemagne. Dangeau était homme de lettres, et « ce besoin qu'il avait de l'entretien habituel d'un homme instruit lui fait honneur et nous est un témoignage de plus de ses goûts littéraires (3) ».

---

(1) Voy. le *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 136-7.

(2) Ces détails sont tirés d'une lettre manuscrite de Chapelain à Dangeau, publiée par M. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. XI, p. 10.

(3) *Sainte-Beuve*, loc. cit.

1673. De retour d'Allemagne (1), Dangeau fut envoyé à Modène. Le duc d'York, frère du roi d'Angleterre Charles II, et qui régna ensuite sous le nom de Jacques II, avait épousé, le 30 septembre, Marie-Béatrix-Éléonore d'Este, princesse de Modène. Dangeau avait pour mission d'aller prendre la nouvelle duchesse d'York et de la conduire en Angleterre en passant par la France (2). Accompagnée de la duchesse de Modène, sa mère, Marie-Béatrix-Éléonore vint le 5 novembre à Versailles, rendre ses devoirs à la reine de France.

« Elle avoit été amenée à Paris, dans les carrosses du roi par le marquis de Dangeau. Le sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, les présenta, et S. M., accompagnée de toutes les princesses et duchesses, les reçut dans un salon où, après avoir salué la duchesse d'York, elle la fit seoir dans un fauteuil à sa gauche. Ensuite de la conversation, le roi la vint prendre pour lui faire voir les appartements neufs du château, et la duchesse de Modène étant survenue, ils descendirent dans les jardins, et ces deux princesses montèrent seules dans la calèche de S. M. Elle les mena ainsi promener, et leur fit pareillement voir une grande partie des jets d'eau et le canal, où l'artillerie du vaisseau qui est dessus fit grand bruit à leur passage (3). »

Le 30 novembre, les deux duchesses, toujours accompagnées de Dangeau, arrivèrent à Boulogne, où elles

---

(1) « De Saint-Germain en Laye, le 21 (avril 1673). Le marquis Dangeau retourna ici d'Allemagne, où le Roi l'avoit envoyé, et fut reçu de Sa Majesté aussi favorablement que le méritoit l'heureux succès des négociations qu'il y a faites. » (*Gazette* de 1673, page 387.)

(2) Mme de Sévigné écrit à sa fille le 17 novembre 1673 : « J'ai soupé avec Dangeau chez Mme de Coulanges; nous parlâmes extrêmement de vous. Il jure que s'il ne vous eût trouvée à Aix, il eût mené à Grignan la princesse qu'il gouverne : il avoit parlé de vous dès Modène. »

(3) *Gazette de* 1673.

s'embarquèrent pour l'Angleterre. Le 1er décembre la duchesse d'York arriva à Douvres, où son époux la reçut « au tintamarre du canon du château et des vaisseaux ». Arrivé à Londres, Dangeau remit une lettre de Louis XIV au roi d'Angleterre, qui l'accueillit très-favorablement, « et le duc d'York lui a pareillement donné tous les témoignages d'une estime singulière (1) ».

1680. La *Gazette* nous apprend que Dangeau se rendit, en 1680, auprès du roi d'Angleterre en qualité d'envoyé extraordinaire. Sa mission finie, il reçut son audience de congé, et partit de Londres le 4 août pour revenir en France (2).

1703. Le roi Jacques conserva toujours un bon souvenir de Dangeau. Pendant son exil en France, le 5 septembre 1703, il lui en donna une preuve. Ce jour-là, Dangeau tint sur les fonts baptismaux, comme représentant le roi d'Angleterre, la fille aînée de Monsieur le Duc.

Page LXV.

LES MÉMOIRES DE DANGEAU.

Nous croyons avoir eu raison de donner le nom de *Journal* aux mémoires de Dangeau; mais nous nous sommes trompés en disant (p. IV) que leur auteur n'avait pas donné le nom à son œuvre; Dangeau dit : *mes mémoires*, et Saint-Simon n'appelle jamais autrement le journal que *les mémoires*.

---

(1) *Gazette de France*, 1673, p. 1167 et 1189.
(2) *Gazette de France*, 1680, p. 435.

« Personne n'ignoroit, dit Saint-Simon (1), que Dangeau n'écrivît chaque jour ce qui se passoit à la Cour et dans le monde. Le feu Roi lui en parloit quelquefois en plaisantant ; il ne s'en défendoit pas. » L'abbé Longuerue va plus loin (2). « Ce monsieur Dangeau, dit-il, savoit fort bien les belles-lettres. Il écrivoit un journal très-exact de la vie de Louis XIV, et de son aveu. »

« Il en montroit quelquefois à ses amis, ajoute Saint-Simon, pour rechercher les dates ou d'autres choses, et à la manière plus que sage et politique dont ils sont faits, il n'en pouvoit rien craindre. ». Nous savons en effet que l'abbé de Choisy eut communication du Journal de Dangeau (3). Dangeau, toujours bien informé, communiquait des nouvelles à la *Gazette* et au *Mercure* (4) quelquefois d'assez longs mémoires (5), mais toujours sans se nommer. Il envoyait aussi des nouvelles à ses amis lorsqu'ils étaient absents de la cour, entre autres aux maréchaux de Berwick, de Chamilly et de Boufflers (6). Une lettre d'Hamilton au maréchal de Berwick (7), alors en Espagne, confirme sur ce point la constante véracité du Journal de Dangeau.

---

(1) *Addition*, XVII, 113. — Voir aussi les *Mémoires*, édit. Chéruel, in-8°, XIV, 337.

(2) *Longueruana*, p. 270.

(3) Voy. p. III de notre Introduction, note 1.

(4) Nous avons dit (note 2 de la p. III de l'introduction) que Dangeau analysait la *Gazette* pour mettre dans son Journal les nouvelles étrangères. Cela est vrai quelquefois. Souvent aussi la comparaison des dates prouve que c'est Dangeau qui informait la *Gazette*.

(5) Par exemple, le récit de la mort de Louis XIV.

(6) *Voy.* Lettre du maréchal de Chamilly à Dangeau (*Journal de Dangeau*, IX, 241). Lettre du maréchal de Boufflers au même (IX, 241).

(7) *Œuvres d'Ant. Hamilton*, t. III, p. 137, édit. in-8° en 3 vol.

Adieu, Monseigneur, écrit Hamilton, je ne vous dis rien en fait de nouvelles, persuadé que *Mamzelle* (1) vous mande toutes celles d'ici, et que votre correspondant de Dangeau fait régulièrement copier quelques articles de son Journal pour ne vous pas laisser ignorer ce qui se passe à la cour et à la ville (2).

Dangeau, en 1718, était aussi en correspondance avec l'ambassadeur de l'Empereur (3). Il informait sur ce qui se passait à la cour et à la ville; mais il devait rechercher les nouvelles certaines sur ce qui se passait aux armées et loin de Versailles. Berwick est l'un de ses correspondants aux armées. Nous en connaissons encore un autre; M. Boursin, intendant de la marine à Dunkerque, communiquait à M. de Villermont des lettres et des documents que celui-ci transmettait à l'abbé de Dangeau, sans nul doute pour son frère; ces lettres se retrouvent, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, dans les papiers de l'abbé de Dangeau (4).

Il nous a semblé utile de rassembler ces quelques faits; ils prouvent, bien que peu nombreux, quels soins se donnait Dangeau pour être bien renseigné. Aussi de bonne heure son Journal acquit une juste réputation

Paris, Renouard, 1812. Cette lettre, écrite après la bataille d'Almanza, doit être de la fin de 1707 ou du commencement de 1708.

(1) Peut-être Mylady Caryll.

(2) Nous devons cet intéressant renseignement à M. Ed. Fournier. Le Journal de Dangeau renferme de nombreuses lettres de Berwick. On trouve aux dates du 10 juin 1710, du 18 décembre 1712, et du 5 août 1718, des faits qui attestent les relations de Berwick et de Dangeau.

(3) *Journal de Dangeau*, au 16 juillet 1718.

(4) M. Eug. Sue a publié dans son *Histoire de la Marine* (t. IV, p. 402 de la petite édition) un récit de la mort de Jean Bart, adressé par M. Boursin à M. de Villermont. — C'est encore à l'obligeance de M. Ed. Fournier que nous devons ces renseignements.

d'exactitude et de véracité. Saint-Simon, dans l'addition que nous avons déjà citée (1), reconnaît cette exactitude. Une fois (2), il lui reproche assez maladroitement d'appeler la bataille de Steinkerque le combat d'Enghien. Dangeau, en apprenant la nouvelle de cette affaire, avait écrit : *combat d'Enghien*, comme on le disait à ce premier moment; quand on eut donné le nom de Steinkerque à cette victoire, il l'appela de son nouveau nom. Saint-Simon, qui écrivait son addition quarante ans après la bataille, aurait pu se dispenser de faire une addition pour reprocher à Dangeau de ne pas l'avoir appelée bataille de Steinkerque avant qu'elle eût reçu ce nom.

Une autre fois, à propos des protestations des légitimés (3), Saint-Simon contestera la vérité des affirmations de Dangeau; on peut voir ci-dessus, pages 407 à 424, ce qui en est résulté pour Saint-Simon. Un autre grief de Saint-Simon, c'est l'ignorance de Dangeau en matière de ducs et de préséances. Quelque grave qu'elle ait pu être pour Saint-Simon, cette ignorance nous touche peu aujourd'hui, et nous voulons bien admettre, pour nous épargner la peine de vérifier le fait, que l'ignorance de Dangeau était aussi complète et absolue que Saint-Simon, fort compétent sur ce point, nous le reconnaissons volontiers, veut bien le dire.

On voit ce qui reste des attaques de Voltaire contre l'exactitude des mémoires de Dangeau; on voit à quoi se réduisent les reproches de Saint-Simon. Jamais œuvre n'a été plus critiquée, plus dénigrée, par deux ennemis plus acharnés que ce long et précieux Journal; son

---

(1) T. XVII, p. 113.

(2) T. IV, p. 142 et p. 151, du Journal de Dangeau.

(3) *Voy.* t. XVII, p. 113.

exactitude et son utilité n'en sont que plus solidement établies auprès de tous les esprits sérieux.

Dangeau poussait le désir d'être exact jusqu'à la minutie. Le roi ayant résolu de faire le siége de Mons, envoya ses instructions, ou, comme l'on disait alors, « l'instruction » au maréchal de Boufflers. « La dépêche, dit Dangeau, est de 147 pages de papier. M. de Louvois a été quatre heures à la lire au roi assez vite (1). » Nous eûmes la curiosité de vérifier le fait, ce qui était d'autant plus facile que les archives du Dépôt de la Guerre sont dans le meilleur ordre. Nous trouvâmes en effet la minute de la dépêche (2). Elle se compose d'un cahier de 173 pages; mais en défalquant quelques pages blanches ou biffées, il ne reste que 147 pages, ainsi que le dit Dangeau.

Sous le règne de Louis XV, on fit un grand nombre de copies du Journal de Dangeau, ce qui atteste que beaucoup de gens regardaient ce journal comme une œuvre utile. Louis XV, à plusieurs reprises, consulta ou demanda à consulter le manuscrit autographe que possédait le duc de Luynes, petit-fils de Dangeau (3). Aujourd'hui tous les écrivains sérieux sont d'accord sur l'utilité de ces annales. M. Sainte-Beuve (4) a montré quel parti on pouvait tirer de cette chronologie si exacte, si remplie de faits certains; et les importantes publications de Macaulay (5), de M. le duc de Noailles (6), de M. Th. Lavallée (7), de M. Fr.

(1) 14 mars 1691, t. III, p. 300.

(2) Vol. 1024, *Minutes de Louvois,* février 1691.

(3) *Voy.* les tables des *Mémoires du duc de Luynes.*

(4) *Causeries du lundi,* t. XI.

(5) *Histoire d'Angleterre depuis l'avénement au trône de Jacques II.*

(6) *Histoire de Mme de Maintenon.*

(7) *Hist. de la Maison de Saint-Cyr* et *Lettre de Mme de Maintenon.*

Baudry (1) sont là pour attester aux plus légers et aux plus incrédules que le Journal de Dangeau est une des sources les plus utiles et les plus précieuses de l'histoire de Louis XIV (2).

Page LXVIII, *note* 2.

GOUVERNEMENT DE TOURAINE.

16 octobre 1719.

Le marquis de Courcillon, fils de Dangeau, étant mort, Dangeau voulut faire passer son gouvernement de Touraine (3) à son petit-fils, le duc de Luynes, mais le régent le donna au comte de Charolais, frère du duc de Bourbon. Il est curieux (et nous n'en voulons tirer aucune autre conséquence) de constater que ce Dangeau

---

(1) Mémoires de l'intendant Foucault (*sous presse*).

(2) L'opinion que nous soutenons était parfaitement incontestée avant la popularité toute récente de Saint-Simon. Ainsi Craufurd écrivait en 1817 dans ses *Mélanges d'Histoire et de Littérature* (1 vol. in-8°, 1817, p. 254) :

« On vient de publier un extrait des Mémoires de Dangeau. Malgré les critiques qui en ont été faites, j'ai trouvé dans la lecture de cet ouvrage non-seulement du plaisir, mais de l'instruction. Nul autre, je crois, ne présente une peinture plus naïve ni plus fidèle de l'intérieur de la cour de Louis XIV. On y voit à chaque page le grand roi, le bon père, l'homme éminemment juste et généreux. Je n'entre pas dans les notes et les observations de l'éditeur, je me restreins à ce que dit Dangeau lui-même. »

(3) Dangeau avait été nommé gouverneur de Touraine le 1 mars 1667 et non le 22, comme nous l'avons dit page XL. Les lettres furent enregistrées au parlement le 27 mai suivant (Archives de l'empire, Table des ordonnances; Dépôt civil du parlement.) Nous devons cette communication à l'obligeance de M. Parent de Rosan.

si bafoué et « qui ne fut jamais de rien » avait cependant deux charges assez considérables pour que ses deux successeurs aient été le duc d'Orléans, fils du Régent(1), et le comte de Charolais, deux princes du sang. On trouvera dans le Journal de Dangeau (XVIII, 138) tous les détails relatifs à cette affaire, car pour cette fois (2)

---

(1) Pour l'ordre de Saint-Lazare.

(2) Que des esprits légers, et qui ont besoin de trouver des phrases toutes faites, continuent à répéter autant qu'ils le voudront que Dangeau était un courtisan vaniteux et ridicule, puisqu'ils ont trouvé ce mot dans Saint-Simon, ce type immortel de la vanité; mais que l'on sache que Dangeau dans ce long journal parle une seule fois de lui avec quelque détail, à propos du gouvernement de Touraine; partout ailleurs, quand il est question de lui, il y a seulement un mot qui indique encore plus sèchement qu'à l'ordinaire ce qu'il veut dire : encore est-ce bien rare. Ordinairement Dangeau ne mentionne pas dans son journal ce qui lui est personnel. Ainsi, le 21 avril 1690 l'Académie française vient à Marly haranguer le roi sur la mort de la Dauphine. Dangeau, chevalier d'honneur de la princesse et membre de l'Académie, assiste à la cérémonie, mais il n'en parle pas dans son journal, et c'est par une lettre de Bussy-Rabutin que nous savons le fait (*Correspondance de Bussy*, édit. L. Lalanne, VI, 331). En juin 1704 (t. X, p. 49), Dangeau donne une fête au duc de Mantoue. Il indique simplement le fait; tout autre en eût tiré vanité et se fût glorifié. Nous ne connaissons les détails de cette fête que par le *Mercure*, qui nous apprend, entre autres choses, que Dangeau composa les paroles d'un récitatif.

Saint-Simon lui reproche amèrement la vanité qu'il déployait aux cérémonies de l'ordre de Saint-Lazare. Nous arguons de faux cette accusation, au moins dans tout ce qu'elle a d'exagéré; car Dangeau ne parle qu'une fois ou deux des cérémonies de Saint-Lazare, et toujours en termes très-secs, et il nous paraît difficile d'admettre que ce vaniteux n'eût pas écrit un mot dans son journal au sujet de cérémonies où il n'aurait étalé que sa vanité et sa sottise. Comment admettre tant de bêtise le jour et tant de retenue le soir?

Nous ne savons ordinairement qu'il y a eu chapitre de Saint-Lazare que par le *Mercure*, Dangeau n'en disant rien dans son journal, en vertu d'un système constant, qui fut de parler de lui

Dangeau parle de lui et de ce qui lui est personnel. On remarquera surtout les égards qu'ont pour ce vieillard le duc et la duchesse de Bourbon.

Page LXIX.

LE MARQUIS DE COURCILLON.

« Cet original sans copie » mérite bien aussi que nous complétions sa biographie.

Il fit preuve d'une bravoure incomparable à la bataille de Ramillies, en 1706 ; il y fut blessé légèrement d'un coup de sabre à la tête. Le maréchal de Villeroy écrivait à Dangeau : « Il a fait des merveilles à la tête de son régiment. » Nous tirons du *Mercure* (mai 1706, p. 417) cette citation :

« Ce colonel (Courcillon) est si peu avancé en âge que j'ai vu plusieurs lettres qui disent, en parlant de lui, que l'on *voyoit partout ce petit garçon*.... Ce jeune marquis a chargé trois fois les ennemis à la tête de son régiment; il a eu un cheval tué sous lui, et il a reçu un coup de sabre à la tête, dont il est blessé légèrement, mais il a eu le bonheur de tuer celui qui l'a blessé, et par ce

---

le moins possible (*voy.* t. VII, 136 ; VIII, 274 ; XI, 268 ; XVII, 342). C'est le *Mercure* qui nous apprend encore que Dangeau assista, à Tours, à une grande cérémonie religieuse, en 1703, le jour de l'Assomption ; son journal n'en dit pas un mot, et cependant il y avait matière à tirer vanité de cette cérémonie. Gouverneur de Touraine, Dangeau avait représenté dans l'église de Saint-Martin la personne du roi de France, qui était, comme l'on sait, abbé de Saint-Martin (*voy.* IX, 286).

Tout ce que nous connaissons de Dangeau, journal, lettres, poésies, actes importants, tout est modeste, et trahit une préoccupation constante de modestie, de simplicité et de mesure (*voy.* encore l'affaire des dons de vaisselle, en 1709, au t. XII, p. 132).

moyen d'éviter les coups qu'il étoit prêt de lui porter de nouveau. Il a sauvé ses étendards et ses timballes. »

Courcillon fut moins heureux à Malplaquet (1709); il fut blessé à la cuisse : on lui fit mal l'amputation, et on fut obligé de recommencer l'opération. Les mémoires manuscrits du marquis de Sourches disent, à la date du 2 mars 1710 :

« Les chirurgiens ayant trouvé que la plaie du marquis de Courcillon alloit très-mal et que les chairs étoient si pourries que l'os les excédoit de beaucoup, ils avoient pris le parti de lui recouper la cuisse, sans néanmoins recouper le gros vaisseau, mais mettant le feu aux chairs et même en mettant un bouton dans la moelle de l'os, qui étoit corrompue, de sorte que peu de gens espéroient qu'il en pût revenir. Le marquis de Dangeau se vit néanmoins obligé, par les engagements qu'il avoit pris, d'aller ce matin-là à Paris pour y recevoir dans l'ordre de Saint-Lazare, dont il étoit grand-maître, le comte d'Averne, qui quittoit le petit collet, qu'il avoit toujours porté, pour épouser la fille du comte Sergio.

« Le 3 on sut que le marquis de Courcillon avoit été saigné et n'avoit point de fièvre, et tout le monde étoit surpris de sa tranquillité et du courage qu'il avoit témoigné dans la seconde opération, qu'il avoit regardée comme si on l'avoit faite sur un autre (1). »

Courcillon était lié avec Voltaire et divers jeunes seigneurs fameux par leurs débauches. En 1714, Voltaire adressa à Mlle Duclos, célèbre actrice, une pièce de vers assez obscène et intitulée : *L'Anti-Giton*, ou *la Courcillonade* (1). Voltaire y déplore que l'Amour soit remplacé par un ennemi qui,

---

(1) Voy. dans le *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 52, 53, 61, ce que dit la marquise d'Huxelles sur « la tranquillité » de Courcillon.

(1) *Œuvres de Voltaire*, éd. Beuchot, t. XIV, p. 5. Les mœurs infâmes que Voltaire reproche à Courcillon sont l'objet de nombreuses chansons du *Recueil Maurepas*. Voy. t. XIII, p. 307 et 385, etc.

...... jadis eut dans Gomorrhe
Plus d'un autel, et les aurait encore
Si par le feu son pays consumé
En lac un jour n'eût été transformé.

Chassé de partout, l'ennemi de l'Amour est venu à Lutèce.

Séjour fameux des effrénés désirs
. . . .
Là, pour tenter notre faible nature,
Ce dieu paraît sous humaine figure.....

D'un beau marquis il a pris le visage,
Le doux maintien, l'air fin, l'adroit langage;
Trente mignons le suivent en riant......

Pour faire cesser le règne du rival de l'Amour, Voltaire conjure la Duclos de prêcher d'exemple à l'hérétique :

Prêchez donc vite, et venez dès ce jour
Sacrifier au véritable Amour.

Quelques années après, Courcillon devenait raisonnable, et Voltaire, désespéré de ce changement, adressait au duc d'Aremberg (1), l'un de leurs compagnons de débauche et parti alors pour la Flandre, une épître pour le rappeler au plus vite à Paris.

Accours, vole, et reviens t'enivrer à Paris.
Ton salon est tout prêt, tes amis te demandent;
Du défunt Rothelin (2) les pénates t'attendent.
Viens voir le doux La Faye, aussi fin que courtois,
Le conteur Lasseré, Matignon le sournois,

---

(1) Léopold, duc d'Aremberg, né en 1690, blessé à Malplaquet, ainsi que Courcillon, en 1709 D'Aremberg était l'amant de Mme de Courcillon. Voy. *Maurepas* (année 1716).

(2) Philippe marquis de Rothelin, comte de Moussi, mort le 1er août 1715.

Courcillon, qui toujours du théâtre dispose,
Courcillon, dont ma plume a fait l'apothéose (1),
Courcillon qui se gâte, et qui, si je m'en croi,
Pourrait bien quelque jour être indigne de toi.
Oh! s'il allait quitter la débauche et la table,
S'il était assez fou pour être raisonnable,
Il se perdrait, grand dieux! Ah, cher duc! aujourd'hui,
Si tu ne viens pour toi, viens par pitié pour lui!
Viens le sauver : dis-lui qu'il s'égare et s'oublie,
Qu'il ne peut être bon qu'à force de folie,
Et pour tout dire enfin, remets-le dans tes fers (1).

Page LXXIX.

PENSION DE SAINT-LAZARE.

Nous avons dit que Dangeau, devenu grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, avait consacré généreusement tous les revenus qu'il pouvait tirer de sa grande-maîtrise à fonder une pension destinée à l'éducation de pauvres gentilshommes. Saint-Simon, qui sait si bien se moquer de Dangeau en toutes circonstances, se garde bien de parler de cette utile fondation. Aux renseignements que nous avons donnés d'après Fontenelle, il convient d'ajouter ici ceux qui nous sont fournis par Duclos et par D'Alembert.

Cette pension, très-célèbre autrefois, mérite que j'en parle. Le marquis de Dangeau, à qui Boileau a dédié sa cinquième satire, forma cet établissement. Comme il était grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, il se chargea généreusement de l'entre-

---

(1) Dans *L'Anti-Giton*.

(2) Cette épître, dont on n'a pas la date précise, est de 1715 à 1719. Elle se trouve dans le t. XIII, p. 21, des *Œuvres de Voltaire*, édit. Beuchot.

tien et de l'éducation de vingt jeunes gentilshommes, qu'il fit chevaliers de cet ordre, et les rassembla dans une maison de la rue de Charonne, en bon air, avec un jardin, mur mitoyen du couvent de Bon-Secours. Il y établit un principal instituteur, qui choisissait les autres, ce qui n'empêchait pas le marquis et l'abbé de Dangeau, son frère, de venir de temps en temps inspecter la manutention et l'ordre de la maison. Les enfants qu'il y plaçait étant trop jeunes pour les armes et l'équitation, la base des exercices était la lecture, l'écriture, le latin, l'histoire, la géographie et la danse. On imagine bien que la sublime science du blason n'était pas oubliée dans une éducation destinée à des gentilshommes, dont chacun l'aurait inventée si elle ne l'était pas. C'était aussi, avec la grammaire, ce que l'abbé de Dangeau affectionnait le plus. Il a été un très-bon académicien, un fort grammairien, et a porté dans cette partie beaucoup de sagacité. *Lui et son frère étaient véritablement des gens de lettres;* j'en parle comme je le dois dans l'Histoire de l'Académie. Quoique la maison que le marquis de Dangeau avait établie fût originairement et particulièrement destinée à des élèves chevaliers, il avait permis qu'on y admît d'autres enfants (1), dont les parents payaient la pension, ne fût-ce que pour exciter l'émulation commune. (*Duclos.*)

L'abbé de Dangeau avoit l'éducation de la jeune noblesse extrêmement à cœur ; car il ne voyoit que trop, par quelques exemples qu'il avoit sous les yeux, combien l'ignorance dégrade et ternit les noms les plus illustres. Il ne vouloit pas que tandis qu'une partie de sa nation vouée par la nature à l'obscurité y échapperoit par son génie et honoreroit la France par ses ouvrages, la partie de cette même nation faite pour succéder à ses aïeux dans les postes éminentes déshonorât ces postes en se montrant incapable de les remplir, et que des hommes destinés en naissant à devenir les premiers de l'État en restassent les derniers par les talents et les lumières. Pénétré de ces vues, si dignes d'un sage instruit et vertueux, l'abbé de Dangeau mit tous ses soins à les remplir. Le roi avoit donné à son

(1) Duclos fut l'un de ces élèves surnuméraires.

frère, le marquis de Dangeau, la grande-maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare; les deux respectables frères convinrent d'*employer le revenu de cette place* à l'établissement d'une pension, où l'abbé de Dangeau faisoit élever sous ses yeux plusieurs enfants des premières maisons du royaume (1). On y admettoit même quelques jeunes gens qui, sans être distingués par la naissance, annonçoient des talents dignes d'être cultivés et pouvoient être pour leurs condisciples des objets utiles d'émulation. Duclos avoit reçu la première éducation dans cette excellente école; il en parloit souvent avec la plus vive reconnoissance; et il n'a manqué à la mémoire de son bienfaiteur que de recevoir dans cette séance, et au nom de l'Académie, les hommages et les regrets d'un si digne panégyriste.

(D'Alembert, *Éloge de l'abbé de Dangeau.*)

En 1685, Dangeau demandait et obtenait la permission de fonder, dans le bourg de Dangeau, un hôpital. Louis XIV lui donna à ce sujet les lettres patentes suivantes (2) :

Notre cher et bien amé le marquis de Dangeau...... nous ayant remontré qu'au bourg de Dangeau il y a un nombre con-

---

(1) L'abbé de Dangeau avoit remarqué avec douleur combien la noblesse de son temps étoit en général dépourvue de connoissances et de lumières. « Il y a en France, disoit-il, deux nations bien distinctes, qui ne se mêlent point ensemble, comme ces rivières qui coulent longtemps l'une auprès de l'autre sans confondre leurs eaux : la partie moyenne, qui est très-instruite et qui contribue même par ses écrits à l'instruction de l'Europe; la plupart des hommes distingués par leur naissance, qui sont à cent lieues et à cent ans en arrière de la partie éclairée. » C'étoit pour faire sortir de cet état d'ignorance la partie de la nation la plus distinguée par son rang, qu'il avoit fondé un établissement destiné à l'instruire. Il ne vouloit pas, comme l'a dit un philosophe, que la nation françoise ressemblât à la vipère, où tout est bon, excepté la tête. (*Note de D'Alembert.*)

(2) Archives de l'empire, Registres de la secrétairerie d'État., E, 3371, fol. 163, mars 1685.

sidérable de pauvres mendiants et enfants qui sont dans l'impuissance de vivre de leur travail, et qu'il pourroit y être commodément établi un hôpital, dans une maison qu'il donnera à cet effet, à laquelle les revenus et biens ci-devant légués par ceux de la R. P. R. pour la subsistance de leur ministre pourroient être affectés.....

A ces causes...

Ordonnons que les pauvres mendiants valides, de l'un et de l'autre sexe, qui se trouveront à l'avenir au bourg de Dangeau soient enfermés dans la maison qui sera donnée à cet effet par le marquis de Dangeau, dans laquelle ils seront nourris et employés aux ouvrages auxquels chacun d'eux sera jugé propre par les administrateurs, etc.

Voulons que dès à présent les biens et revenus ci-devant légués au consistoire de la R. P. R. dudit lieu appartiennent audit hôpital, suivant notre déclaration du........ 1684 (1), etc.

Donné à Versailles, au mois de mars de l'an de grâce 1685.

Enfin, pour terminer ces indications relatives aux fondations utiles que fit Dangeau, il faut encore ajouter que c'est lui qui a commencé, en 1698, le canal des Ardennes : « Hier, dit-il, au conseil de finances, le roi m'accorda le *bon* (2) pour faire travailler à un canal qui communiquera la Meuse à la Seine par l'Aisne et l'Oise (3). » Ce canal devait avoir, et a en effet, une grande utilité pour les relations commerciales entre la France et les Pays-Bas.

---

(1) La date est en blanc. Il s'agit sans doute de la déclaration du 17 janvier 1683, ou peut-être d'un arrêt du conseil du 4 septembre 1684.

(2) L'autorisation. — Nous avons imprimé par erreur le *don*.

(3) T. VI. 332, 20 avril 1698.

Page LXXXV.

MADAME DE DANGEAU.

Le cardinal de Fleury, reconnaissant des services que Dangeau lui avait rendus, conserva pour Mme de Dangeau un bon souvenir. Nous trouvons en effet dans les mémoires du duc de Luynes (1), petit-fils de Dangeau, un fait peu important, mais qui atteste ces relations :

La dernière année de la vie de Mme de Dangeau (2), elle me dit de la part de M. le cardinal (de Fleury) que je serois chevalier de l'Ordre à la première promotion.

Ajoutons encore à ce que nous avons dit de Mme de Dangeau dans notre Introduction d'abord une note de Mme du Deffand (3), puis quelques fragments inédits de la correspondance de Mme de Maintenon et de Mme de Dangeau.

Feu M. le cardinal d'Estrées, âgé de soixante-et-dix, quatre-vingts ou cent ans, c'est tout de même, se trouva un jour avec Mme de Courcillon (4), plus belle qu'un ange, plus précieuse que tout l'hôtel de Rambouillet; d'un maintien, d'une sagesse, d'une réputation merveilleuses. Les charmes de cette belle dame ragaillardirent le vieux cardinal. Il avoit de l'esprit, de la grâce, il lui dit des galanteries ; il voulut même baiser sa main : elle prit

---

(1) Au 2 janvier 1746.

(2) Mme de Dangeau, mourut à Paris le 19 septembre 1736, âgée de soixante-et-douze ans ou environ (*Gazette* de 1736, p. 456).

(3) Mme du Deffand était la nièce de la duchesse de Luynes, seconde femme de l'auteur des Mémoires.

(4) Il est évident que Mme du Duffand a voulu parler de Mme de Dangeau, et non pas de Mme de Courcillon, sa belle-fille, fort belle il est vrai, mais peu sage, peu précieuse et de fort mauvaise réputation.

un ton sévère, le repoussa, le traita fort mal. « Ah Madame, Madame! s'écria le vieux cardinal, vous prodiguez vos rigueurs. » Soudain sa flamme s'éteignit, et comme dit Mme de Sévigné, il lui vit des cornes (1).

Lettre de Mme de Dangeau à Mme de Maintenon,

5 ou 6 septembre 1715 (2).

Je vous ai bien plainte, Madame, d'avoir à essuyer les derniers souvenirs du monde, puisque vous n'en avez jamais goûté les distinctions importunes; au moins jouissez de son oubli. Je puis vous assurer que si vous y étiez sensible, votre amour-propre seroit satisfait des éloges que l'on vous donne. C'est beaucoup quand on rend justice à la vertu dans tous les temps; mais tout est amorti en vous, et vous laissez vos amis jouir de la gloire d'avoir été unis avec vous.

M. de Dangeau a peine à s'accoutumer à la vie de Paris; il ne peut se résoudre à sortir de chez lui; par bonheur, nos amis ne nous abandonnent point. Je vois Mme de Caylus tous les soirs, et je n'ai encore sorti que pour cela; c'est mon unique douceur.

J'ai 60 louis à vous, Madame, et 10 que j'y ai ajoutés pour les pauvres d'Avon, que je crois que vous ne voulez pas abandonner.

Je ne sais pas encore ma destinée pour les pensions (3). Je suis bien résolue de ne plus voir ni princes ni princesses, que Madame (4), que je verrai dans les Carmelites. Ma famille se tient

---

(1) *Lettre de Mme du Deffand à Walpole*, 12 avril 1768.

(2) Quelques jours après la mort de Louis XIV, Mme de Maintenon, M. et Mme de Dangeau étant séparés et vivant la première à Saint-Cyr, les seconds à Paris, dans la plus sévère retraite.

(3) Mme de Dangeau avait obtenu le 18 juin 1708 une pension de 6,000 livres. (Archives de l'empire, Registres de la secrétairerie d'État, vol. E, 3394.) Nous devons ce renseignement à M. Parent de Rosan.

(4) Mme de Dangeau prévient Mme de Maintenon qu'elle verra Madame (la mère du Régent), son ennemie déclarée. Mme de Dangeau était Bavière et allemande, comme Madame; cette parenté l'obligeait à quelques visites. Mme de Maintenon, sûre de l'amitié

assez unie avec nous, et il me paroît que dans nos malheurs il ne se trouve que cette douceur pour moi; je sens, Madame, celle de vous parler et de vous entretenir; puisque Dieu m'a ôté tout le reste, j'espère que vous ne me refuserez pas celle-là.

Je vais songer à mon salut: rien ne m'en dissipera; soutenez-moi par vos conseils, car pour votre exemple, il est au-dessus de mes forces. J'ai un petit cabinet, dans une vieille maison, où je goûte la solitude et sacrifie à Dieu ce que j'ai quitté, accompagné de l'amertume de mes larmes; on m'assure que Dieu veut bien les recevoir, et que la sensibilité ne diminue point le mérite du sacrifice (1).

A quelque temps de là, le 10 septembre 1716, « M. le duc d'Orléans, dit Dangeau (2), alla à midi à la Meutte voir Mme la duchesse de Berry, et l'après-dînée il alla à Saint-Cloud voir Madame (3) et Mademoiselle, dont la fièvre n'a pas eu de suite. Il trouva Madame en calèche dans les jardins, et monta dans la calèche avec elle, où étaient Mme la grande-duchesse, la duchesse de Brancas et Mme de Dangeau, à qui Madame faisoit voir les jardins de Saint-Cloud, qu'elle n'avoit pas vus depuis longtemps; elle fut même un peu embarrassée, parce qu'elle n'avoit point vu M. le duc d'Orléans depuis la mort du roi. Elle ne fait aucune cour qu'à Ma-

et de la délicatesse de Mme de Dangeau, ne dut pas trouver mauvais qu'elle conservât quelques relations avec cette cynique ennemie.

« Je crois, écrivait Madame, le 20 octobre 1720, que *la vieille guenipe* n'a pas voulu procurer un tabouret à Mme de Dangeau, parce qu'elle étoit allemande et de bonne naissance; *elle s'est fait un plaisir de l'opprimer.* » (Lettres de Madame, édit. G. Brunet, t. II, p. 279.) Il fallait réunir toute l'extravagance et toute la haine de cette duchesse d'Orléans pour arriver à écrire de pareilles erreurs sur une amitié aussi sérieuse et aussi authentiquement établie.

(1) Nous devons la communication de cette lettre à l'obligeance de M. Th. Lavallée.

(2) T. XVI, p. 451.

(3) Sa mère, la palatine.

dame; elle ne la voit même que dans des couvents, quand Madame est à Paris. »

Mme de Dangeau écrivit à Mme de Maintenon la rencontre dont le Journal donne l'analyse, et Mme de Maintenon répondit à son amie, le 20 septembre :

Si quelqu'un m'étoit venu dire qu'il vous avoit vue sur la portière d'une calèche aux pieds de M. le duc d'Orléans, dans les jardins de Saint-Cloud, je l'aurois cru fou. Cependant, Madame, je ne puis en douter puisque c'est vous qui vous en vantez. Je vous vois belle comme le jour, puisque vous étiez rouge; mais je ne me représente pas si bien le silence de ce prince, car il me semble que rien ne l'embarrasse et qu'il tient des discours très-doux et polis à ceux même dont il n'est pas content (1).

Enfin, pour terminer ce que nous avons à ajouter ici à notre biographie de la marquise de Dangeau, nous dirons qu'au mois d'août 1718 elle reçut des lettres de naturalité (2), enregistrées au parlement le 16 décembre.

Page LXXXVI.

LES HÔTELS DE DANGEAU.

Avant d'aller demeurer en son hôtel de la rue de Bourbon, où il s'installa le 19 février 1720 (3), Dangeau occupait, à la place Royale, au numéro 8, un superbe hôtel, où furent établis depuis les bureaux de la mairie du huitième arrondissement. Dangeau l'avait acquis de Mme de Novion. Il avait appartenu à M. de la Rivière,

(1) Nous devons encore cette communication à M. Th. Lavallée.
(2) Archives de l'emp., Registres de la secrétairerie d'État, E, 3707. Nous devons ce renseignement à M. Parent de Rosan.
(3) Voy. *Journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 237.

évêque de Langres, et à M. de Nouveau, surintendant des postes. Les artistes les plus célèbres avaient été employés à la décoration de cet hôtel. Le Brun y peignit deux plafonds, qui existent encore, *Le Point du Jour* ou lever du soleil, et *La Réception de Psyché par Jupiter*, l'une de ses plus belles œuvres. En 1679, Dangeau fit peindre par Jacques Rousseau une perspective à la fresque, qu'il paya 4,000 livres à l'artiste (1), et qui n'existe plus.

Le logement qu'occupait Dangeau dans le palais de Versailles est en partie détruit aujourd'hui ; la salle où se trouvent les portraits de la famille royale d'Angleterre et l'extrémité de la galerie de Portraits, qui est adjacente à cette salle, occupent une partie de l'emplacement du logement de Dangeau ; le reste est occupé par les combles de l'extrémité septentrionale de la galerie des Batailles. Les fenêtres de ce logement, sur le parc, sont les sixième et septième, au second étage, à partir de l'avant-corps du château, dans l'aile du midi (2).

Page XC.

L'ABBÉ DE DANGEAU.

D'Alembert, dans son *Éloge de l'abbé de Dangeau*, nous apprend plusieurs particularités intéressantes sur ce savant philologue, ou, comme l'on disait alors, sur ce

(1) *Abecedario* de Mariette.

2) Le logement de Saint-Simon au palais de Versailles occupait au premier étage, dans l'aile du nord ou de la chapelle, les deux salles (nos 100 et 101 du Catalogue du Musée par M. Soulié, qui précèdent actuellement la salle dite de Constantine.

grammairien, et nous donne l'explication de la guerre de chansons qui lui fut faite, et dont nous avons reproduit de nombreux échantillons. On sait que l'abbé était lecteur du roi (1).

« Cette place, qui lui donnoit un accès facile auprès du trône, lui offroit des occasions fréquentes d'être utile aux lettres, d'inspirer au monarque une juste estime pour ceux qui les cultivoient dans l'obscurité avec plus de succès que de fortune, et de leur obtenir des grâces qu'ils méritoient sans les rechercher... Il s'acquitta constamment, dans la place qu'il occupoit auprès du roi, du devoir si honorable à tous deux, de faire connoitre les hommes illustres de la France à celui dont la gloire étoit de les protéger...

L'abbé de Dangeau rendit encore aux lettres un service plus signalé, parce qu'il étoit plus courageux. Elles avoient pour ennemis, à la cour même de Louis XIV, qui les aimoit, quelques-uns de ces hommes que Despréaux a crayonnés dans sa satire *Sur la Noblesse*, et qui, dégradés par leurs bassesses aux yeux même de leur maître, étoient irrités de ne pouvoir trouver à leur tour dans les gens de lettres des flatteurs et des esclaves. Appliqués à décrier sans relâche, et de tout leur foible pouvoir, le mérite distingué qui aimoit mieux les avoir pour détracteurs que pour Mécènes, ils avoient imaginé un genre d'accusation bien fait pour réussir chez une nation légère et frivole; c'étoit d'imprimer à ceux qu'ils vouloient perdre un nom de secte qui, sans autre examen, les rendit odieux ; et comme le parti janséniste étoit alors le plus réprouvé du monarque, ils noircissoient de ce nom les hommes à talents, lorsqu'ils pouvoient le tenter avec quelque espérance de succès. Mais par malheur ils trouvoient en leur chemin l'abbé de Dangeau, toujours prêt à repousser leurs lâches imputations et à justifier auprès du prince les littérateurs

(1) Il vendit sa charge en 1685, mais conserva les entrées. En 1680 le roi lui donna l'abbaye de Fontaine-Daniel, et en 1710 celle de Clermont; il eut de l'abbé de Lyonne le prieuré de Gournay-sur-Marne, et du cardinal de Bouillon celui de Crépy en Valois. Il obtint le titre de camérier d'honneur des papes Clément X et Innocent XII; et en 1698 il fut nommé à l'Académie des *Ricovrati*.

estimables que poursuivoient la haine et le mensonge ; il prenoit leurs intérêts avec chaleur, sans même qu'ils eussent réclamé son appui ; et plusieurs d'entre eux lui eurent à cet égard des obligations essentielles, qu'il leur laissa toujours ignorer...

« En travaillant pour les gens de lettres, l'abbé de Dangeau, sans le savoir, travailloit aussi pour lui-même. Il lui étoit en effet très-important, quoiqu'il n'en eût pas formé le projet, d'avoir dans cette classe d'hommes des amis et des partisans zélés, qui fussent et qui osassent faire parler la vérité pour lui, comme il l'avoit fait parler pour eux ; car l'honnêteté sévère de sa conduite lui avoit fait des ennemis redoutables dans le séjour orageux et corrompu qu'il habitoit.

« La haine qu'on lui portoit avoit pour cause un ouvrage très-louable, mais très-dangereux, dont il avoit eu le courage et la probité de se charger ; ouvrage qui n'étoit à la vérité que manuscrit, mais qu'il composoit tous les ans par ordre du roi, et qu'il lui mettoit sous les yeux à la fin de chaque année (1). C'étoit un

(1) Ce curieux journal des grâces annuelles accordées par le roi à ses courtisans étoit distribué en *grâces ecclésiastiques, bienfaits militaires, bienfaits pour la robe, bienfaits pour la marine*. L'auteur y ajoutoit même les grâces accordées par le roi aux étrangers, avec une courte notice sur ceux qui les avoient obtenues. Ce petit volume, qu'il donnoit pour étrennes à Louis XIV, écrit de la meilleure main qu'il pût trouver, étoit orné de vignettes gravées par Edelinck ; il en coûtoit à l'abbé de Dangeau 300 livres tous les ans pour se faire tous les ans plus de cent ennemis. Aussi cherchoient-ils à se venger, même par les plus petits moyens, en tâchant de rendre ridicule le goût de l'abbé de Dangeau pour la grammaire. Ils répétoient avec une charitable complaisance cette chanson faite contre lui (*) :

Je suis les Dangeaux à la piste,
J'arrange au cordeau chaque mot ;
Je sens que je deviens puriste,
Je pourrois bien n'être qu'un sot.

L'injure étoit si grossière, et l'abbé de Dangeau étoit si loin d'être un *sot*, que nous croyons, en rapportant cette mauvaise épigramme, montrer uniquement la *sottise* de ses détracteurs.

(*Note de d'Alembert.*)

(*) Par Laisnel, voy. *Journal de Marais*, dans la *Revue rétrospective*, 2e série, IX, 129.

état de toutes les grâces que le prince accordoit à ceux qui l'entouroient. Ce tableau, détaillé avec la vérité la plus scrupuleuse, étoit disposé de la manière la plus frappante et la plus claire pour faire voir d'un coup d'œil les déprédations et les abus (1). Le monarque fut un peu étonné d'apprendre qu'il y avoit tel homme à sa cour qui avoit reçu de lui près de deux millions. On peut croire que ceux qui levoient ces scandaleuses contributions sur le prince, ou plutôt sur l'État, ne surent pas gré à l'abbé de Dangeau d'avoir éclairé le roi sur ce qu'ils avoient tant d'intérêt de cacher. Nous supprimons les réflexions que représente un fait si affligeant ; le moins intelligent de nos lecteurs n'a pas besoin de nous pour éprouver la douleur de les faire ; et elles seroient d'ailleurs trop inutiles à l'intrépide avidité, qui n'y trouveroit qu'une morale fastidieuse et bien peu faite pour elle (2). »

Il n'y a pas que Duclos qui ait jugé l'abbé de Dangeau « un excellent académicien, » D'Alembert le dit aussi (3) : « Il fut à tous égards un excellent académicien. »

Il a fait d'excellents traités de grammaire, « pleins de cette métaphysique nette et précise qui décèle un grammairien philosophe, et non un simple grammairien de faits et de routine » (4).

---

(1) Voir au tome Ier du *Journal de Dangeau*, p. LXV, la note que nous avons consacrée au JOURNAL DES BIENFAITS DU ROI. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale pourrait bien être le travail préparatoire que faisait l'abbé de Dangeau pour en extraire chaque année le tableau qu'il remettait à Louis XIV.

(2) D'ALEMBERT, *Éloge de l'abbé de Dangeau.*

(3) T. XI, p. 436, *Œuvres complètes.*

(4) Ces *Essais de Grammaire* ont été rassemblés par l'abbé d'Olivet dans un recueil qu'il a intitulé : *Opuscules sur la langue françoise.* Voyez aussi : *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal*, par Duclos, et la note 4 de D'Alembert (p. 461, t. XI) à l'*Éloge de l'abbé de Dangeau.* Il résulte de cette note que toutes les nouvelles méthodes pour apprendre à lire usitées actuellement en France sont en réalité l'ouvrage de l'abbé de Dangeau.

Il en est de même de ses travaux sur les verbes. Presque toutes ses idées sur les conjugaisons, sur les classes de verbes sont adop-

On lui doit aussi des travaux importants sur les sons de la langue, sur la théorie et les lois des verbes, et surtout sur les conjugaisons des verbes irréguliers.

« Il étoit si satisfait de son travail sur ce sujet qu'il se surprenoit quelquefois lui-même dans un enthousiasme dont il rioit tout le premier. Quelqu'un lui racontoit un jour des nouvelles qui occupoient fort les politiques : « Il arrivera tout ce qu'il pourra, répondit *en plaisantant* l'abbé de Dangeau, mais j'ai dans mon portefeuille deux mille verbes françois bien conjugués. »

« Notre académicien a fait aussi quelques *opuscules sur la géographie et sur l'histoire*. Toutes ces productions sont marquées au coin de l'esprit d'analyse, de méthode et de clarté, qui faisoit le principal mérite de l'auteur. »

Page XCIII.

SERVICES RENDUS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE PAR MM. DE DANGEAU.

« Nous terminerons cet éloge, dit D'Alembert (1), par le trait de sa vie qui nous intéresse le plus. L'Académie lui est redevable d'un service plus important que tous ceux qu'il a rendus à notre langue par ses écrits. Des hommes qui ne se trouvoient pas assez honorés d'être assis dans l'Académie françoise à côté des Despréaux et des Racine, quoiqu'ils n'eussent dû se voir à cette place qu'avec surprise et l'occuper qu'avec respect, formèrent, au commencement de ce siècle, le grand projet de donner à cette académie des *honoraires* (2). Il y a apparence qu'ils ne méri-

---

tées dans toutes les grammaires, et constituent encore aujourd'hui le fond de l'enseignement de la langue française.

(1) *Éloge de l'abbé de Dangeau* par D'Alembert.

(2) MM. de Dangeau, entre autres raisons qu'ils apportèrent à Louis XIV pour laisser subsister l'Académie françoise telle qu'elle étoit, représentèrent surtout à ce prince que l'*égalité académique*

toient ni le titre d'académicien, puisqu'ils en vouloient un autre, ni celui d'honoraires, puisqu'ils y mettoient tant de valeur. Ils déploroient amèrement, nous employons ici leurs propres termes, *l'esprit républicain*, qui selon eux avoit *perdu* l'Académie françoise, quoiqu'elle possédât en ce moment même tout ce que la littérature avoit de plus illustre. Ce prétendu *esprit républicain*, suivant la réflexion de l'abbé de Dangeau, étoit un grand et terrible mot, employé bien gratuitement contre des confrères très-paisibles et très-modérés. Il est vrai que ces promoteurs du despotisme littéraire avoient leurs raisons pour décrier l'égalité qui règne dans cette compagnie, comme le fléau du pouvoir arbitraire qu'ils vouloient y usurper. En effet, l'obscure et chétive ambition de se faire dans les académies un petit empire est pour l'ordinaire la triste ressource de ces prétendus amateurs, qui ne pouvant se donner par leurs intrigues, et moins encore par leur mérite, l'existence qu'ils désireroient sur un plus grand théâtre, essayent, pour s'en dédommager, de subjuguer et d'avilir le talent modeste et timide. Dévorés, sans génie et sans moyens, de la fureur de dominer, ils se font tyrans où ils peuvent, désespérant de l'être où ils voudroient... L'abbé de Dangeau aimoit trop les lettres, pour les laisser à la merci de ces oppresseurs subalternes; et sa conduite, dans la conjoncture dont nous parlons, fut aussi noble que ses principes. Nous avons déjà fait sentir dans une autre circonstance (1) combien une classe d'honoraires, moins étrangère sans doute à d'autres académies très-respectables, seroit parmi nous malsonnante et déplacée. Il ne faut donc pas s'étonner si le ridicule d'un pareil titre frappa vivement MM. de Dangeau. Nous disons *Messieurs* de Dangeau; car M. le marquis de Dangeau, membre de cette compagnie comme son frère, et aussi digne de l'être, partage avec lui l'honneur des

---

est proprement tout entière à l'avantage des académiciens de la cour, puisque cette confraternité leur fait partager, avec les académiciens gens de lettres, le titre d'*homme d'esprit*, que leur naissance ne leur donnoit pas, au lieu que les gens de lettres ne peuvent partager leurs titres de *noblesse*, dont à la vérité, ajoutoient MM. de Dangeau, les Racine, les Quinault et les La Fontaine se sont très-bien passés. (*Note de D'Alembert.*)

(1) Dans la lecture en séance publique de la Préface des Eloges. (*Voy.* le t. VI des *Œuvres complètes de D'Alembert.*)

démarches que nous allons rapporter. Ils avoient l'un et l'autre, par leur esprit et par leurs connoissances, des droits trop bien fondés à la qualité de simple académicien, ils en connoissoient trop le prix, pour ne pas voir tout ce qu'ils perdroient à la décoration peu flatteuse dont ils étoient menacés; car ils ne pouvoient éviter d'être honoraires de l'Académie françoise, en cas qu'elle fût condamnée à se voir appauvrie par une classe d'académiciens si peu faite pour elle. Ils firent sentir à leurs confrères ce que tous les nôtres, sans exception, font gloire de penser aujourd'hui, que les places accordées parmi nous aux hommes distingués par le rang, ne sont point le prix de leurs dignités, mais de la finesse de goût et de la noblesse de ton que doit leur donner le monde où ils vivent; et que prétendre être admis à simple titre de naissance dans une compagnie telle que la nôtre seroit une ambition aussi humiliante que de vouloir entrer à titre de bel esprit dans un chapitre d'Allemagne. MM. de Dangeau profitèrent de l'accès qu'ils avoient auprès du roi pour porter aux pieds du trône le vœu de l'Académie ; et par leurs sages remontrances ils firent sans peine avorter une entreprise aussi mal ourdie que mal conçue. Leur mémoire devroit à ce seul titre nous être infiniment chère. L'Académie leur doit l'inscription : *Ob cives servatos*. Ils ont été pour elle ce que Manlius et Camille ont été pour Rome; ils ont sauvé la patrie que l'ennemi étoit tout prêt à subjuguer. Ils ont appris surtout aux académiciens de leur rang ce que la compagnie est en droit d'attendre de leur attachement et de leur zèle (1). »

---

(1) Dans les *Lettres d'un Théologien* à l'abbé Sabatier de Castres (p. 36), on lit sur cette même affaire :

Vous auriez dû rapporter à l'article Dangeau que lorsqu'un homme qui devoit aux lettres seules l'illustration de sa famille s'avisa de regarder comme un déshonneur pour lui de n'être à l'Académie que l'égal de Racine et de Despréaux et forma le projet d'y établir des honoraires, MM. de Dangeau, qui craignoient qu'on ne les reléguât dans cette nouvelle classe, firent manquer ce projet, qui auroit avili les gens de lettres et rendu les protecteurs ridicules. A l'Académie des Sciences, disoit à ce sujet un savant illustre, un honoraire est un homme qui aime les sciences sans les cultiver. A l'Académie françoise, ce seroit un homme qui aimeroit la langue françoise sans savoir ni la parler ni l'écrire.

On a reproché bien souvent à Dangeau, à propos d'un de ses confrères à l'Académie, le grand Corneille, cette phrase sur sa mort : « On apprit à Chambord la mort du bonhomme Corneille, fameux par ses comédies (1). »

C'est faute de comprendre le langage familier du XVIIe siècle que l'on accuse Dangeau de hauteur, d'ignorance et de sottise à propos de cette phrase.

Examinons, et cherchons dans les contemporains le sens de ces deux expressions : *bonhomme* et *comédie*, puisqu'elles paraissent être si complétement oubliées, même des plus érudits.

Bonhomme est un terme *consacré* et employé *par tout le monde* aux XVIe et XVIIe siècles en parlant d'un *personnage très-âgé et très-respectable.*

Mademoiselle de Montpensier en racontant, au commencement de ses *Mémoires,* son voyage à Selles, alors habité par le grand Sully et par sa femme, dit :

> Elle et son mari m'y reçurent parfaitement bien, et même le *bonhomme* feu M. de Béthune fit tout ce qu'il put pour me témoigner sa joie. La présence de cet *illustre personnage* donnoit encore à la maison un ornement particulier... Le *bonhomme,* qui conservoit encore dans son cœur l'ancienne passion qu'il avoit eue pour le service du roi son maître...

Dangeau emploie fréquemment cette expression. Au tome V, p. 368, il mentionne la mort du *bonhomme* Saint-Martin, gouverneur des Invalides, maréchal des logis de la cavalerie, commandeur de Saint-Louis, un personnage militaire enfin.

Mme de Sévigné (2) appelle Arnaud d'Andilly « le bonhomme Arnaud ».

---

(1) Tome I, p. 59.
(2) Tome Ier, p. 365, édit. Didot, 6 vol. in-12.

Le duc de Luynes écrivait encore dans ses Mémoires, le 17 mars 1748 : « Le *bonhomme* Desplassons mourut âgé de quatre-vingt-treize ans. » Ce bonhomme était capitaine des chasses du comte de Toulouse; il vivait retraité à Saint-Germain avec 10,000 livres de pension que lui payait le comte de Toulouse.

Nous croyons inutile de citer d'autres exemples.

Comédie est un terme employé par tout le monde, au XVII[e] siècle, dans le langage usuel, pour désigner les *tragédies* ou les *comédies;* on disait quelquefois une *comédie sérieuse* en parlant d'une tragédie.

La Fontaine, dans le dialogue qui termine le I[er] livre des *Amours de Psyché,* fait dire à Molière, personnifié sous le nom de Gélaste : « La cour, les dames, les cavaliers, les savants, le peuple, tout demande la comédie, point de plaisir que la comédie. » Aussi voyons nous qu'on se sert indifféremment de ce mot pour qualifier tous les divertissements du théâtre : On n'a jamais dit : Les tragédiens, ni : Allons à la tragédie.

M[me] de Sévigné dit : Les comédies de Corneille (1), les belles comédies de Corneille (2), la comédie d'Esther, la comédie de Britannicus, la comédie de Bajazet (3); Racine a fait des *comédies* pour la Champmeslé (4).

Enfin, Dangeau, l'incorrigible Dangeau, écrit au 12 août 1717 la comédie d'Héraclius de P. Corneille.

---

(1) T. IV, p. 175.
(2) T. I[er], p. 430.
(3) T. VI, 461, 466, et I, 59.
(4) T. I[er], 477.

Page XCV.

LA FAMILLE DE DANGEAU.

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né le 21 septembre 1638, mort le 9 septembre 1720, fut marié :

1° En 1670, à *Françoise Morin*, morte en 1682.

Il en eut :

Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, mariée en 1694, à *Honoré-Charles d'Albert, duc de Montfort*, dont le fils fut *Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes*, mort en 1758, auteur des *Mémoires sur la Cour de Louis XV*. C'est lui qui hérita du titre de marquis de Dangeau.

2° En 1686, à *Marie-Sophie de Lœwenstein*, morte en 1736.

Il en eut :

Philippe Égon, marquis de Courcillon, mort en 1719, avant son père. Courcillon avait épousé, en 1708, Françoise de Pompadour-Laurière.

Courcillon n'eut qu'une fille :

Marie-Sophie de Courcillon, morte le 4 avril 1756. Elle fut mariée :

1° En 1729, à *Charles-François d'Albert d'Ailly, duc de Picquigny*, frère aîné du duc de Chaulnes, mort le 14 juin 1731, sans enfants mâles.

2° En 1732, à *Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan et prince de Rohan*, mort le 26 janvier 1749, sans enfants de ce mariage. Il avait épousé en premières noces *Anne-Geneviève de Lévis*, dont il eut

une fille qui épousa *Louis-Joseph de Bourbon*, *prince de Condé.*

Ainsi par ce mariage Sophie de Courcillon, princesse de Rohan, petite-fille de Dangeau, devint la belle grande-mère du prince de Condé; avec elle s'éteignit, le 4 avril 1756, le nom de Courcillon.

PRÉFACE

D'UNE ÉDITION DU JOURNAL DE DANGEAU,

PRÉPARÉE, VERS 1738, PAR LE DUC DE LUYNES ET LE PRÉSIDENT HÉNAULT.

(Manuscrit des archives du château de Dampierre, carton 8, cote 22.)

« Les Mémoires originaux de M. de Dangeau, que j'ai entre les mains (1), contiennent beaucoup de faits dignes de curiosité; mais on y trouve aussi beaucoup de détails inutiles, et d'autant plus ennuyeux qu'ils sont souvent répétés. M. de Dangeau, qui étoit toujours à la cour, écrivoit chaque jour tout ce qui s'y passoit: les incommodités passagères du roi; ses dévotions; les nouvelles du moment, qui quelquefois se trouvoient fausses dans la suite; les amusements de la cour, avec toutes leurs circonstances. Il écrivoit de sa main, ou dictoit tantôt à un valet de chambre, tantôt à madame de Dangeau elle-même ou à quelque autre qui se trouvoit chez lui. Je l'ai vu souvent occupé à dicter ce Journal (2). Lorsqu'il faisoit quelques voyages, il avoit

---

(1) Un acte conservé dans les archives de la maison de Luynes (à Paris, liasse 6, inventaire de Mme de Dangeau, 4 octobre 1736) nous permet de croire que le manuscrit original du Journal de Dangeau fut remis au duc de Luynes, son petit-fils, en 1729.

(2) « Les gens qui ont vécu avec M. de Dangeau l'ont vu écrire ou plutôt dicter ses Mémoires devant des amis particuliers, et il étoit trop régulier *à cet amusement*... »

(Note détachée, écrite au crayon, dans un manuscrit du Jour-

soin de se faire instruire de tout ce qui se passoit à la cour, afin que le Journal ne fût point interrompu. On peut être d'autant plus assuré de la vérité des faits qui y sont marqués, que M. de Dangeau avoit l'attention de se contredire lui-même lorsque ce qu'il avoit écrit ne se trouvoit pas vrai. Un auteur moderne (1), qui a beaucoup d'esprit et qui écrit parfaitement bien en vers et en prose, a fait imprimer qu'il avoit trouvé dans ces Mémoires un fait qui n'a jamais été. C'est que le roi avoit dit à son souper que la reine d'Espagne, fille de Monsieur, avoit été empoisonnée; et il conclut que c'est bien une preuve du peu de foi que l'on peut ajouter à ces Mémoires, qui n'étoient que l'ouvrage d'un vieux valet de chambre. Un homme de beaucoup d'esprit, l'un des quarante de l'Académie françoise et mon intime ami (2), ayant lu les Mémoires originaux de Dangeau, que je lui avois prêtés, a certifié à l'auteur dont je parle (3) la fausseté de ce qu'il a avancé. J'ai encore vérifié moi-même cette fausseté, et je crois devoir à la mémoire de M. de Dangeau d'en faire ici l'observation. Voici le fait : V....... a écrit que jamais Louis XIV n'avoit dit que la première femme de Charles II, fille de Monsieur, eût été empoisonnée; il a raison. Jamais le feu roi ne l'a dit, quoique les soupçons en aient été violents; mais V.... a lu dans les Mémoires de M. de Dangeau que le roi avoit dit que la reine d'Espagne avoit été empoisonnée, et de là il conclut que ces Mémoires ne sont pas de

nal de Dangeau, annoté par le duc de Luynes, à la date du 17 mars 1715. *Arch. du château de Dampierre.*)

(1) Voltaire.

(2) Le président Hénault, lié aussi avec Voltaire.

(3) A Voltaire.

lui, mais de son valet de chambre. V.... a jugé trop vite, et a confondu les deux femmes de Charles II. La première, fille de Monsieur, a été empoisonnée, et le roi ne l'a pas dit par prudence, et parce que le fait lui étoit personnel. Mais le roi a dit à M. de Dangeau lui-même que M. de Vendôme lui mandoit que la reine d'Espagne (Neubourg), seconde femme Charles II, avoit été empoisonnée. Quand Louis XIV l'a-t-il dit? En 1696. Ainsi ce ne pouvoit pas être la première femme de Charles II, sa nièce, morte en 1689 (1). Cette nouvelle que le roi a dite, sur la foi de M. de Vendôme, étoit fausse (2); aussi M. de Dangeau, suivant son exactitude ordinaire, a-t-il soin de redire dans la suite de ses Mémoires (3) que la nouvelle n'étoit pas vraie, puisque cette princesse n'étoit morte qu'en 17.. (4). Ainsi donc V....... confond, et parle imprudemment des Mémoires de M. de Dangeau, qui, s'ils contiennent des choses trop indifférentes, renferment des faits précieux et que l'on ne trouve point ailleurs, tant sur le cérémonial de la cour, où souvent il sert de guide (5), que sur les nouvelles publiques.

« M. de Dangeau a commencé à écrire en 1684 et a continué jusqu'en 1720, qui est l'année de sa mort. Mais il avoit quitté la cour à la mort du roi, en 1715,

---

(1) Le 12 février.

(2) Voy. le *Journal de Dangeau*, t. V, p. 466.

(3) T. V, p. 468.

(4) Marie-Anne de Neubourg, fille de Philippe-Guillaume de Neubourg, électeur palatin, mariée le 4 mai 1690 à Charles II, mourut à Guadalaxara, le 16 juillet 1740, âgée de soixante-treize ans.

(5) Le Journal de Dangeau a été souvent consulté par Louis XV. Cf. *Mémoires du duc de Luynes*, aux tables.

et s'étoit retiré à Paris dans sa famille. Depuis cette époque, les Mémoires sont beaucoup moins intéressants; il ne voyoit plus rien par lui-même, il écrivoit ce qu'on lui disoit (1).

« Le total de ces Mémoires compose trente-quatre volume in-folio(2). Il s'en est répandu plusieurs copies. Feu madame de Dangeau les avoit prêtés un peu trop facilement. Toutes ces copies sont faites sur les originaux, et par conséquent contiennent tous les détails ennuyeux et les répétitions dont j'ai parlé. D'ailleurs il y a beaucoup de faits qui demandoient des notes. L'ami à qui je les ai confiés, et dont le nom sera à jamais illustre dans la république des lettres, a bien voulu prendre la peine de faire ces notes (3). Il ne s'agissoit donc plus pour faire un usage agréable de ces Mémoires que de retrancher ce qui n'étoit que répétitions et détails peu intéressants. J'ai cru devoir faire cet ouvrage, non pas dans l'esprit de former un journal historique, mais en laissant subsister le journal de cour. J'ai retranché tout ce qui m'a paru entièrement inutile, et autant qu'il m'a été possible les nouvelles qui se sont trouvées contredites par l'auteur même dans la suite des Mémoires. J'ai supprimé presque partout les *on dit*, afin que

---

(1) Nous ne sommes pas de cet avis. Dangeau était très-bien renseigné, et ses Mémoires sont fort exacts et fort importants pour l'histoire de la Régence.

(2) C'est une erreur; il y en a trente-sept.

(3) Le président Hénault. Beaucoup de ces notes sont cependant du duc de Luynes, par exemple celle de la p. 16 du t. III de notre édition de *Dangeau*, où il parle de « madame de Chevreuse, ma tante ». C'est cette note qui nous a fait attribuer au duc de Luynes toutes celles que nous avons publiées sous son nom, dans notre édition du *Journal de Dangeau*. Nous ne connaissions pas alors la pièce que nous publions aujourd'hui.

le lecteur ne trouvât que des faits; mais j'ai conservé tous les détails qui peuvent servir à faire connoître l'esprit et la conduite de Louis XIV et des princes ses enfants, la bonté et la grandeur, la majesté et l'affabilité, enfin la fermeté de ce grand prince, dont la mémoire sera à jamais respectée. J'ai voulu que l'on trouvât dans ce Journal les amusements de la cour, ses usages, les faits de guerre, même les positions des armées, les détails des siéges, en un mot tout ce qui peut être utile pour connoître le militaire et le courtisan. Tous les temps dont il s'agit dans ces Mémoires sont si près de nous, qu'on y verra beaucoup de noms auxquels on ne peut pas s'empêcher de s'intéresser, et des anecdoctes qu'on ne trouve point ailleurs. Il est certain que pour les nouvelles publiques, elles sont écrites en d'autres endroits et font partie de l'histoire, mais elles ne font pas moins partie de ce Journal. Un lecteur peut n'avoir pas présents les faits écrits ailleurs, et les trouver ici avec plaisir. On peut outre cela n'y avoir recours que dans l'occasion et les passer dans la lecture. J'ai supprimé beaucoup de détails des voyages de Marly, de Meudon, de Trianon; mais j'ai laissé ceux qui peuvent faire connoître quelle étoit la cour de Monseigneur, et les différents moments où chacun étoit admis à cette cour ainsi qu'à celle du roi. Monseigneur aimoit beaucoup le jeu et la chasse. Mme la princesse de Conty étoit toujours avec lui. Dîners, soupers, collations, voyages, parties de plaisir, je n'ai pu me dispenser de laisser quelques articles de ces amusements, en supprimant les autres. J'ai supprimé aussi plusieurs visites du roi au roi et à la reine d'Angleterre; mais les attentions qu'il avoit pour ce prince malheureux méritent d'être au moins marquées

en plusieurs occasions et sont des preuves de sa grande âme, à la honte des autres princes de l'Europe.

Victrix causa Deis placuit, sed victa Catoni. »

NOTE A CETTE PRÉFACE.

Quelques lettres envoyées à Versailles au duc de Luynes par son intendant à Paris nous donnent des renseignements assez utiles pour fixer à quelle époque le duc de Luynes entreprit, de concert avec le président Hénault, le grand travail auquel était destinée la préface qu'on vient de lire. Nous croyons devoir en publier quelques fragments :

« 13 décembre 1735.

« ... Je fais travailler aux Mémoires de M. de Dangeau. J'ai pris un des laquais de monseigneur le duc de Chevreuse, appelé Liebert, qui n'écrit point mal, qui a grande envie de travailler et qui est précisément tel que Monseigneur le désire pour cet ouvrage... .

« Je verrai aussi M. le président Hénault pour le rétablissement de ce qui a été déchiré sur le cahier qu'il a envoyé. J'aurai attention dorénavant de me les faire remettre pour les envoyer à Monseigneur. »

« 27 avril 1736.

« M. le président Hénault vient de me renvoyer l'année 1698. Je l'adresse à Monseigneur. Il m'a aussi renvoyé l'année 1687, qui n'étoit point copiée depuis le mois d'octobre. Je viens aussi de la donner à finir.

« Je viens aussi de porter à M. le président Hénault l'année 1699, qui est encore prodigieusement longue. A mesure qu'il me renvoie ce qui est fait, je lui envoie du nouvel ouvrage ; ainsi je ne lui en laisse point manquer. Je renvoie aussi à Monseigneur les originaux des années 1698 et 1699, dont on n'a plus besoin ici. »

« 3 mai 1736.

« Je remets à M. Durand trois volumes des Mémoires de M. de Dangeau, qui sont les années 1715, 1719 et 1720, et Monseigneur doit avoir à Versailles l'année 1716, qui contient aussi les quatre derniers mois de 1715 et les deux années 1717 et 1718. Il y a environ un mois que l'on emporta par mégarde ces trois derniers volumes que j'avois mis sur le bureau du cabinet de Monseigneur pour les replacer dans la bibliothèque. Ainsi, Monseigneur aura à Versailles les années 1683 et suivantes jusques et compris 1699 et les années 1715, 1716, 1717, 1718, 1719 et 1720.

« M. le président Hénault a présentement l'année 1687, que j'ai fait achever, et l'année 1699, pour y mettre ses notes. Il ne m'a point encore rendu le volume de 1700 pour le faire copier.

« Comme les années 1684 et 1685 ont été copiées sur un papier plus grand que toutes les années postérieures, que par conséquent elles ne pourroient point être jointes à toutes les autres, supposé que dans la suite Monseigneur voulût les faire relier ensemble, et que d'ailleurs c'est un petit objet, chacune de ces années n'ayant que deux et trois cahiers, Monseigneur ne jugeroit-il point à propos de les faire recopier sur du papier uniforme à tout le reste de l'ouvrage (1).

« J'en avois commencé les tables, mais j'ai interrompu mon travail, qui deviendrait inutile si on les faisoit recopier, parce que les pages ne seront plus les mêmes. J'attendrai les ordres de Monseigneur pour continuer mon ouvrage ou pour faire recopier (2). »

Ces lettres prouvent incontestablement que l'auteur des notes, que le duc de Luynes indiquait déjà assez clairement dans sa préface, est le président. Le duc de Luynes le dit lui-même dans une note détachée et ainsi conçue :

« Le premier cahier des copies de 90 manque. Les copies ne

---

(1) Cette copie est conservée à Dampierre, ainsi que les tables dont il va être question.

(2) Arch. du château de Dampierre, carton 20, cote 22.

commencent qu'au 18 février. Il faut ajouter à toute l'année les notes de M. le président Hénault. »

Les manuscrits conservés dans les archives du château de Dampierre permettent de se rendre compte exactement des travaux que firent le duc de Luynes et le président. On trouve d'abord un premier extrait annoté du Journal de Dangeau, en huit volumes in-folio (mss. n° 84), qui s'arrête en 1708 (1). Effrayés sans doute de la longueur de cet extrait, le duc de Luynes et le président en firent un second, plus court que le premier. Ce nouveau travail se compose de dix volumes in-folio (mss. 85); il se prolonge jusqu'à la fin du *Journal de Dangeau*, en 1720, et contient les notes du président (2), comme le n° 84. C'est ce travail que l'on comptait publier; au moins la préface du duc de Luynes permet de le supposer avec assez de certitude. Mais trouvant qu'un extrait en dix volumes in-folio était encore trop considérable, ils entreprirent un nouveau travail, et réduisirent les dix volumes à un seul volume in-folio (3). Cet abrégé est également annoté. Le résumé est fait avec soin, et les choix sont judicieux; des notes marginales indiquent les sujets.

De tout ce qui précède nous pouvons conclure que les travaux du duc de Luynes et du président Hénault ont été commencés en 1735; mais nous ne savons pas

---

(1) Madame de Genlis s'est servi de ce manuscrit pour faire son *Abrégé de Dangeau*. Voir plus loin, p. 485.

(2) Les archives du château de Dampierre possèdent le manuscrit autographe des notes du président Hénault pour les années 1685 et 1686.

(3) Mss. 86. Les archives de Dampierre contiennent une répétition du mss. 86; cette répétition est le mss. 87.

ce qui a empêché la publication de leur abrégé du *Journal de Dangeau*.

ADDITION A LA PAGE V DU T. I.

C'est madame de Genlis qui la première a publié des extraits de *Dangeau* (1). A ce que nous disions à la page v de notre Avertissement il convient d'ajouter ici un passage des *Mémoires de madame de Genlis*.

C'est en 1807 que madame de Genlis commença à s'occuper du *Journal de Dangeau*. Elle avait obtenu de l'empereur un logement à l'Arsenal et le droit de prendre dans la bibliothèque tous les livres dont elle aurait besoin. Elle se servit du manuscrit de Dangeau qui appartient à cette bibliothèque, et collationna, dit-elle, ses extraits sur l'original (2) que lui prêta la duchesse de Luynes.

« Comme la bibliothèque de l'Arsenal appartenoit à l'empereur, j'obtins de lui la permission de marquer à la marge, par des barres sur l'exemplaire, les passages que je voulois extraire,

---

(1) Après, toutefois, les fragments donnés par Voltaire.

(2) La duchesse de Luynes (grand'mère de M. le duc actuel) a mis en tête du tome I[er] du manuscrit de Dangeau (n° 84, dont nous parlions p. 482), une note ainsi conçue : « Je ne sais si madame la comtesse de Genlis, outre ces Mémoires manuscrits, qu'elle a gardés plus de dix ans, et d'après lesquels elle a donné au public une édition intitulée : *Abrégé des Mémoires ou Journal de Dangeau*, etc., in-8°, 4 vol., Paris, 1817, a trouvé dans la bibliothèque de l'Arsenal ou ailleurs une copie de ces Mémoires ; ce qui est certain, c'est qu'elle a inséré dans les siens plusieurs articles qui ne sont pas dans ceux-ci. » En effet, le mss. n° 84 est un extrait de *Dangeau*, comme on l'a dit p. 482. C'est ce manuscrit, et non pas le manuscrit original, que madame de Genlis a eu entre les mains.

et que je faisois copier à mesure; ensuite sur cette copie j'ajoutai mes notes... J'ai mis neuf mois à lire cet ouvrage, que je lisois constamment tous les soirs depuis onze heures jusqu'à trois ou quatre heures du matin. Ce travail fini, la permission de l'imprimer, sur laquelle j'avois dû compter, me fut positivement refusée. Je donnai mon manuscrit à l'empereur (1), en l'assurant que je n'en gardois aucune espèce de copie : ce qui étoit parfaitement vrai. »

L'empereur accepta ce don, se fit envoyer le manuscrit de madame de Genlis à Boulogne, et lui donna 6,000 fr. de pension.

« L'empereur fit le plus grand cas de ces Mémoires ; je sus par M. de Talleyrand qu'il les lisoit avec un extrême plaisir. »

M. de Talleyrand engagea l'empereur à les faire imprimer; il ne le voulut pas, et, de plus, il fit retirer de la bibliothèque de l'Arsenal, et placer dans sa bibliothèque particulière le journal manuscrit de Dangeau, sur la demande de madame de Genlis, afin qu'on ne pût s'approprier son travail, qui était tout indiqué par les fâcheuses barres dont elle avait maculé ce beau manuscrit (2).

(1) Ce manuscrit est aujourd'hui aux Archives de l'empire.

(2) *Mémoires de madame la comtesse de Genlis,* 8 vol. in-8°, 1825, t. V, p. 207 et suivantes.

Note sur la date des additions de Saint-Simon.
(T. I, *page* VII.)

Nous écrivions en 1854 que les *Additions* de Saint-Simon formaient incontestablement la première pensée de ses Mémoires. Une étude plus approfondie nous permet de dire aujourd'hui qu'elles ont été rédigées de 1734 à 1738, ainsi qu'il résulte des dates que l'on trouve dans les additions imprimées dans les tomes X, 480; XVI, 32, 138; XVII, 4, 106; XII, 352; XVIII, 203, 294, etc., de notre édition. Il est constant au contraire, par la lecture des Mémoires de Saint-Simon, qu'ils ont été composés et rédigés de 1740 à 1746 (1). Les *Additions* sont donc antérieures aux *Mémoires*.

Il y aurait un travail considérable à faire sur les différences essentielles, tant pour le fond que pour la forme, qui existent entre les *Additions* et les *Mémoires* de Saint-Simon (2). On y verrait souvent l'addition plus modérée, plus exacte, plus impartiale, plus vraie, plus près de la

(1) Voy. t. V, 134; X, 205; XIII, 29, 88; XXII, 146; XXV, 89; XXXI, 152; XXXVII, 48 (édit. Delloye, 40 vol. in-12). — Nous empruntons ces chiffres au *Discours sur la vie et les œuvres du duc de Saint-Simon* par *M. Amédée Lefèvre-Pontalis*, discours couronné en 1855 par l'Académie française. Pour nous, c'est le premier et le seul travail vraiment critique qui ait été encore publié sur l'œuvre de Saint-Simon, et il serait bien à désirer que l'auteur complétât ce mémoire.

(2) Cf. par exemple les différences radicales entre l'*addition* du t. XVII, p. 113, et le passage des *Mémoires*, t. XIV, 337 (édit. Hachette, in-8°). Il est difficile d'imaginer que le même homme écrivant sur le même personnage et sur les mêmes faits puisse faire deux récits aussi complétement différents d'esprit et de ton.

source; les mémoires plus acerbes, plus passionnés, plus littéraires.

On y verrait sans cesse l'arrangement des anecdotes et des discours, racontés ici d'une façon, là d'une autre manière, et nécessairement inexacts à l'une des deux places. On constaterait par ces différences une très-grande préoccupation d'arrangement, un énorme travail littéraire, malgré les formes abruptes, un grand effort d'auteur, dans la rédaction définitive de ces Mémoires, auxquels Saint-Simon ne s'est mis que vingt-cinq ans après la mort de Louis XIV, en 1740, tandis qu'on les regarde comme ayant été écrits d'inspiration, de verve et d'entrain, au moment même des événements, par un observateur profond, unique, doué d'organes merveilleux pour voir et pour faire voir; ce qui est faux quant à la date, et très-contestable quant à la qualité des organes.

Il faudrait montrer Saint-Simon faisant copier le manuscrit original des Mémoires de Dangeau, que le duc de Luynes, son ami, lui avait prêté; se préoccupant très-sérieusement de ce Journal, de son influence sur l'histoire quand il serait publié (voy. *Addition*, XVII, 114), l'annotant, le couvrant d'additions, les corrigeant de sa main (1), ajoutant à son exemplaire (2) un prodigieux travail de tables afin de s'en rendre l'usage très-facile.

Il faudrait encore montrer, quelques années plus tard, Saint-Simon rédigeant ses Mémoires, ayant à côté de lui, avec toutes ses notes sur les généalogies, les Lorrains, les bâtards, les ducs, le bonnet, etc., ayant tout à côté de

---

(1) Nous avons dit, t. I, p. VI, que c'était M. Le Dran qui avait fait la plupart des corrections que l'on trouve sur le texte des additions de Saint-Simon; un examen plus attentif démontre que presque toutes sont de la main même de Saint-Simon. Celles qui sont d'une autre main peuvent être de M. Le Dran. Nous ajouterons que les additions ont été copiées par un secrétaire et seulement revues et corrigées par Saint-Simon. Nous les avons publiées *telles qu'elles sont dans le manuscrit*, avec les fautes et les locutions étranges.

(2) Il est décrit aux pages VI et VII de notre tome I.

lui sur sa table, le *Journal de Dangeau* annoté par lui, se servant sans cesse de ce Journal (1) comme d'une base chronologique exacte et commode, comme d'un aide-mémoire, comme d'un complément à tous ses matériaux; faisant passer dans ses Mémoires le *tous les jours* de ceux de Dangeau, et donnant ainsi à son œuvre, auprès de ceux qui n'y regardent pas de près, l'apparence d'avoir été composée au moment même des événements qu'il raconte; parlant des faits et des hommes dont parle Dangeau, et ne parlant pas de ce que Dangeau a oublié par hasard (2); enfin insultant avec une injustice odieuse l'homme dont le travail lui était si utile, le désignant aux moqueries et au mépris de la postérité avec une insistance particulière, déguisant soigneusement le secours qu'il tirait de son Journal, et faisant son éloge dans la partie de ses œuvres qui ne devait pas être publiée (*addition*, t. XVII, p. 113).

Ce n'est pas ici que nous comptons entreprendre ce travail sur Saint-Simon. Il nous suffit de compléter notre

---

(1) Comparez les récits du fameux camp de Compiègne et de la mort de Louis XIV, dans les Mémoires de Saint-Simon et dans le Journal de Dangeau. Très-souvent les mêmes phrases, les mêmes mots se retrouvent dans le *Journal* de Dangeau et dans les *Mémoires* de Saint-Simon. Voyez entre mille exemples les adieux de Louis XIV au duc de Vendôme dans le Journal, au 10 mai 1699, et dans les Mémoires (éd. Chéruel, in-8°, II, 277).

(2) Par exemple, la mort de Bourdaloue, arrivée le 13 mai 1704, a été passée sous silence par Dangeau; Saint-Simon n'en trouvant pas trace, à sa date, dans le Journal, n'en dit rien à son tour, si bien que le portrait de Bourdaloue manque dans les Mémoires, à la place consacrée, c'est-à-dire au moment de la mort. C'est là où Saint-Simon a mis, dans les Additions, les portraits qu'il a remis ensuite dans ses Mémoires.

Il nous paraît évident que Saint-Simon a eu pour rédiger ses Mémoires: des notes prises dès 1694 dans ce but, des extraits de toutes ses lectures, et que c'est à l'aide du Journal de Dangeau annoté par lui qu'il est arrivé, par un travail opiniâtre de six à sept années, à fondre tous ces éléments et à donner à son œuvre sa forme définitive. Il faudrait aussi savoir ce que Saint-Simon a emprunté aux écrivains du XVIIe siècle, à Mme de Sévigné par exemple, qu'il a mise souvent à contribution. Les traces de ses emprunts sont assez visibles et assez fréquentes. On ne sait pas encore grand'chose sur les sources de ces fameux Mémoires; il est temps de les étudier et de soumettre l'œuvre tout entière à l'action de la critique.

Avertissement de 1854, d'appeler l'attention de la critique sur les *Additions*, de mettre en lumière les services que le *Journal de Dangeau* a rendus à Saint-Simon, et de rappeler que toutes les fois que, dans notre publication, nous avons pu contrôler Saint-Simon, sauf une, nous l'avons toujours trouvé dans le faux, dans l'exagération, dans l'erreur ou dans le mensonge (1).

E. S. — L. D.

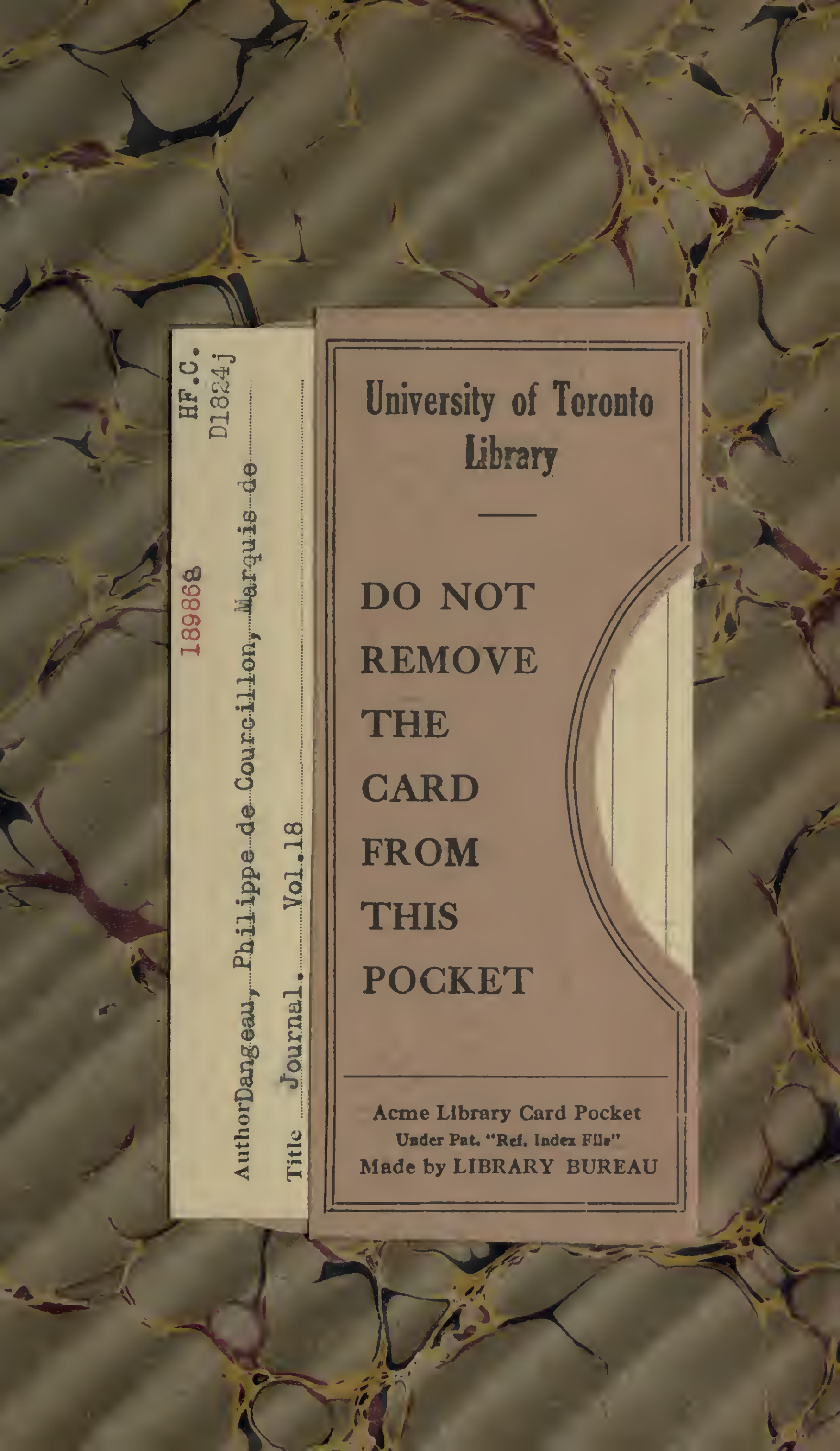
---

(1) Exemples : *Disgrâce de Racine* (VII, 47, 177 ; IX, 317). — *Relations de Mme de Maintenon et de Fénelon* (VII, 51). — *Disgrâce de Vauban* (XI, 331). — *Mansart* (XII, 135). — *Sur la mort de Louvois* (III, 450). — *Sur la bataille de Denain et Villars* (XIV, 296). — *Sur la prétendue reculade de Louis XIV devant le prince d'Orange* (XVI, 274). — *Sur le maréchal Rosen* (XVI, 515). — *Sur une protestation des légitimes* (XVIII, 407).

La seule fois où nous trouvons Saint-Simon exact, bien informé, sachant bien, et vrai même dans les nuances, c'est dans ce qu'il a écrit sur le duc et la duchesse de Chevreuse. Sur ce point, nous l'avons contrôlé avec les manuscrits du duc de Chevreuse conservés dans les archives du château de Dampierre, et nous l'avons trouvé conforme à la vérité.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.




HF.C.
D1824j
189868
Author Dangeau, Philippe de Courcillon, Marquis de
Title Journal. Vol.18
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

